SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE

SAINT-QUENTIN (Aisne.)

Per 8°
S
10. 15
Ais e 6

60002 1

QUARANTE-DEUXIEME ANNEE

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DES

SCIENCES, ARTS,

BELLES-LETTRES, AGRICULTURE ET INDUSTRIE

DE SAINT-QUENTIN

TROISIÈME SÉRIE. -- TOME VII

TRAVAUX DE 1866 ET 1867.

SAINT-QUENTIN.
Typographie et Lithographie de JULES MOUREAU, place de l'Hôtel-de-Ville, 7.
1867.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 28 JUILLET 1867.

scours de M. FERRUS, president.

MESSIEURS,

L'intelligence humaine, sans l'éducation, ressemble au marbre dans la carrière, qui ne laisse voir aucune de ses beautés tant qu'un artiste habile n'a pas mis en lumière les couleurs, donné son brillant à la surface, révélé la valeur ornementale des moindres nuances, veines, ou mouchetures dont la masse est parsemée. Une statue existe, enfermée dans la pierre ; c'est au talent du statuair à la dégager des matières qui la dérobent aux regards.

L'éducation est pour l'intelligence humaine ce qu'est la sculpture pour le bloc de marbre. Un

savant, un saint, un héros, un grand homme ou un sage existent bien souvent ainsi, cachés sous une enveloppe plébéïenne que, pour les révéler, l'éducation seule a le pouvoir de déchirer.

Le marbre peut n'être que dégrossi ou grossièrement ébauché; la forme humaine ne fait qu'apparaître, ou enfin se développe dans toute sa noble élégance. Alors même la perfection n'est pas atteinte, et le talent d'un Phidias ou d'un Praxitèle trouverait encore à faire d'heureuses retouches.

Cette pensée, un illustre moraliste anglais, Addison, l'a exprimée en un merveilleux langage il y a un siècle et demi, et lui-même l'avait empruntée à Aristote. Cependant, éternellement vraie, elle demeure toujours belle, et les amis de l'instruction doivent l'avoir sans cesse présente.

C'est elle qui soutient dans leurs efforts tous ceux qui ont accepté la noble tâche d'éclairer d'innombrables intelligences qui s'ignoraient elles-mêmes; et, en vue de cette œuvre immense de régénération intellectuelle et morale, tous les hommes de bonne volonté et de savoir doivent fournir leur concours.

La Société académique ne compte dans son sein ni Phidias ni Praxitèle, elle ne songe pas à produire une statue parfaite, son but est plus modeste : heureuse si, dans la simple ébauche qu'elle a tentée, on peut seulement deviner la majesté de la forme humaine.

Ce résultat, Messieurs, l'avons-nous obtenu ? Il

ne m'appartient pas de me prononcer. Mais dans la sainte guerre contre l'ignorance, si nous n'avons pas remporté de victoire éclatante, nous avons du moins conscience d'avoir bien fait notre devoir, et nous pouvons nous enorgueillir à juste titre des témoignages de satisfaction que le ministre de l'instruction publique a donnés à chacun de nos professeurs, et des éloges adressés par Son Excellence à la Société académique tout entière, lors de son récent passage à Saint-Quentin.

Au nom de la Société, Messieurs, je remercie tous ceux qui ont rendu sa mission facile, qui lui sont venus en aide par leur influence, leur concours actif ou leurs souscriptions ; tous ceux qui, par l'envoi de livres, de médailles, d'objets précieux pour l'étude de l'archéologie, de la géologie, de la paléontologie, ont contribué à l'accroissement de notre bibliothèque et de nos collections. Trop nombreux pour que je puisse les citer tous, leurs noms auront leur place dans le prochain volume de nos Annales.

Nos cours populaires ont été fréquentés cette année par 125 adultes qui ont puisé d'utiles enseignements dans les onze leçons de grammaire, d'arithmétique, de géométrie, de physique, de comptabilité commerciale et de tenue des livres qui, chaque semaine, pendant six mois, ont été faites à leur intention.

Le cours de mécanique, assidûment suivi pendant trois ans par de nombreux élèves, a dû être

suspendu par suite de l'état de santé du professeur, dont les bonnes leçons seront prochainement reprises, nous en avons l'espoir.

Si le nombre de nos élèves a un peu diminué, nous devons l'attribuer à la suppression du cours de mécanique et à l'établissement des cours municipaux d'adultes. Plus élémentaires que les nôtres, ils ont recueilli un nombre relativement considérable d'élèves qui, dans un état d'instruction trop peu avancé, avaient encore besoin d'une certaine préparation pour suivre nos leçons avec assez de fruit. Ils reviendront plus tard, nous y comptons, et nous les y engageons dans leur propre intérêt.

Enfants gâtés de la Société académique, les élèves des cours d'adultes ont reçu cette année un nouvel et important témoignage de l'intérêt qu'elle ne cessera de leur porter.

Grâce à la libéralité de M. Malézieux, député de l'arrondissement, l'un de nos membres honoraires, qui a pris à sa charge la moitié de la dépense, nous avons pu envoyer à l'Exposition universelle vingt-et-un élèves des cours d'adultes choisis, en dehors du canton de Saint-Quentin par les maires et les instituteurs, à Saint-Quentin, désignés par les directeurs des écoles de la ville, ou pris parmi les adultes qui ont suivi les cours faits depuis 1864 par la Société elle-même.

Voici les noms de nos délégués :

MM. Dufour, François, cordonnier à Bohain.

Duquesne J. B. Germ., mécanicien à Prémont.

MM. Balenghein J.-B., tisseur à Levergies.
Vatin J.-B., tisseur à Nauroy.
Turbeau Albert, cultivateur à Essigny-le-Grand.
Watigny Adolphe, sabotier à Moy.
Poëtte Charles, imprim.-lithographe à Holnon.
Lefevre U.-F., rotier et musicien à Etreillers.
Thibaut, jardinier à Fluquières.
Pétré, à Oëstres.
Sauvez Jean-Louis, employé à Saint-Quentin.
Marissal Auguste, mécanicien ajusteur id.
Dumont, id. id.
Beaurain Narcisse, contre-maître de parage à Saint Quentin.
Carlier Théophile, menuisier à Saint-Quentin.
Soyer Emile-Charles, id. id.
Delval Alfred-Charles, jardinier id.
Caigniet Ernest. c.-maître le filature id.
Colignon Jules-Henri, id. id.
Soyeux Jules, typographe. id.
Dusausoy, jardinier, id.

Nous avons fourni en outre les fonds nécessaires à l'envoi à l'Exposition d'un instituteur du canton, choisi par ses collegues.

Que l'honorable M. Malézieux reçoive ici publiquement l'expression de la reconnaissance de la Société pour la bonne œuvre à laquelle il a pris une si large part.

On n'avait pas manqué de nous prédire que c'étaient là des ressources mal employées, sans

bons résultats possibles, que nos adultes ne chercheraient dans ce voyage qu'une occasion de distractions et d'amusements frivoles. Confiants dans le résultat, nous avons fermé l'oreille à ces prédictions de mauvais augure et fait prendre à chacun des envoyés l'engagement de nous adresser un rapport sur ce qu'il aurait étudié de préférence, à raison même de sa profession.

Notre attente n'a pas été déçue et les travaux remarquables qui nous sont déjà parvenus prouvent que cette récompense exceptionnelle, justement appréciée par ceux qui en étaient l'objet, leur a été aussi profitable que nous l'avions espéré. Tous ont rapporté leur petit bagage d'idées nouvelles sur les admirables conquêtes de l'industrie moderne, que pendant huit jours il leur a été donné d'étudier et de contempler à loisir. Les souvenirs de toutes ces merveilles, précieusement gravés dans la mémoire de nos voyageurs, fourniront, en ville aux causeries de l'atelier, à la campagne aux récits du soir, d'importants matériaux, et donneront des résultats d'une utilité incontestable au point de vue de la diffusion des connaissances.

Vous avez peut-être, Messieurs, entendu de très-honnêtes gens attaquer devant vous l'instruction donnée à la masse de la nation, comme présentant un sérieux danger, car elle ne peut qu'inspirer au grand nombre le mécontentement de sa condition, lui faire mépriser la profession de ses pères,

et enfin n'aboutira fatalement qu'à la production de gens déclassés, se croyant aptes à tout, jaloux de toutes les supériorités légitimes. Bref, à entendre certaines personnes, l'engouement funeste de la génération actuelle et, *proh pudor*, du gouvernement lui-même, pour le développement de l'instruction populaire, doit conduire la société à sa perte. Tout ouvrier sachant lire et écrire leur est suspect ; et s'il a poussé son instruction un peu plus loin, si par hasard il n'ignore pas absolument l'histoire de son pays, s'il se permet d'avoir une opinion personnelle, s'il ose la soutenir, pour le coup c'est un révolutionnaire, un homme capable de tout ; l'abîme est là béant prêt à tout engloutir.

Il est temps, Messieurs, que ces ridicules terreurs cessent de bouleverser d'honnêtes cervelles, et d'entraver, dans une certaine mesure, l'action des hommes de bonne volonté qui, pour combattre le plus terrible ennemi des peuples, l'ignorance, marchent sous la bannière si noblement déployée par Son Excellence M. Duruy, le digne ministre de l'instruction publique.

Aux trembleurs nous citerons les lignes suivantes, textuellement extraites de l'un des rapports adressés à la Société académique par ces adultes qu'elle a envoyés à l'Exposition ; puissent-elles leur faire reconnaître que l'auteur, quoique ouvrier et instruit, n'est pas un homme de sac et de corde. Voici ce qu'il écrit :

« C'est folie de croire et de dire que l'ouvrier

» qui possède une instruction un peu étendue a » des pensées ambitieuses qui l'excitent à se dé- » classer. L'instruction élève le cœur, ennoblit » l'âme, et fait de l'homme, quelle que soit sa » position sociale, un citoyen libre et indépendant. » Elle ne l'excite pas à se lancer dans des carrière- » res aventureuses, au bout desquelles il trouverait » la misère, la confusion et la honte. Elle lui fait » comprendre que le travail est une loi divine à » laquelle il est assujetti ; elle lui dit que l'inéga- » lité des conditions sociales est une loi naturelle » qui a commencé avec le monde et ne finira » qu'avec lui. »

Il me semble qu'il y a là de quoi rassurer les plus timides, et je suis sûr que dans cette enceinte il n'est personne qui ne désire ardemment voir tous les ouvriers acquérir assez d'instruction pour exprimer, en aussi bons termes, d'aussi excellentes pensées. Chez tous, soyez-en convaincus, Messieurs, ces nobles sentiments existent, un peu confus peut-être, et c'est l'instruction qui seule peut en hâter le développement.

En faut-il une autre preuve; après l'ouvrier de Saint-Quentin, écoutez un élève des cours d'adultes de Montreuil-sur-Mer :

« Les cours d'adultes, c'est la moralité, c'est » l'instruction, c'est le bien-être.

» Oui, grâce aux cours d'adultes nous devien- » drons meilleurs. Des exemples et des lectures » choisis à propos nous feront comprendre qu'il

» faut toujours s'incliner devant les décrets de ce » tribunal d'honneur que Dieu a constitué dans » notre âme : la conscience.

» Nous comprendrons aussi tout le sens et la » haute portée de ces préceptes éternels ; connais- » toi toi-même ; ne fais pas à autrui ce que tu ne » voudrais pas qu'on te fît ; rends le bien pour le » mal ; fais ce que dois, advienne que pourra. Nous » les mettrons rigoureusement en pratique, et » nous mériterons tous cette belle qualification » *d'honnêt homme*, qui domine de sa grande sim- » plicité les majestueuses inanités de ce monde.

Après ces deux citations je crois tout commentaire inutile.

Quelques mots, messieurs, à propos du comité d'horticulture de la Société académique, qui grâce au zèle de son digne vice-président et de tous ses membres poursuit son œuvre avec fruit, comme l'exposition des Champs-Elysées l'a victorieusement prouvé. Dans une élégante allocution, prononcée en séance publique le jour de la distribution des récompenses, M. le docteur Bourbier a fait connaître les efforts de nos collègues du comité, et les encouragements précieux qui lui ont été accordés par Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, grâce à l'obligeante intervention de M. Tascher de la Pagerie, par Son Excellence le ministre de l'instruction publique, l'honorable député de l'arrondissement, le conseil municipal et les dames patronesses. Je ne fais que remplir

un devoir, en exprimant les sentiments de profonde gratitude dont la Société tout entière est animée envers les généreux donateurs, qui, par leurs libéralités, ont bien voulu rehausser l'éclat de notre modeste concours.

Parmi les noms des lauréats, vous avez remarqué sans doute ceux de trois instituteurs de l'arrondissement. En effet, messieurs, notre comité d'horticulture ne se horne pas à rechercher et à appliquer les meilleures méthodes de culture pour les fleurs, le jardinage, les arbres à fruit. Il tient a honneur de les répandre autour de lui et de participer, dans la limite de ses forces, à la diffusion d'une science à la fois utile et agréable, dont les applications, en même temps qu'elles font le charme de nos jardins et de nos demeures, contribuent pour une large part à l'alimentation générale. Dans ce but, le comité a ouvert des cours auxquels, outre ses membres, sont gratuitement admis les instituteurs de l'arrondissement, et décerne des récompenses à ceux d'entre eux qui, ayant créé un jardin auprès de la maison d'école, s'appliquent avec le plus de zèle à donner à leurs élèves de bonnes notions d'horticulture et d'arboriculture.

J'arrive maintenant, messieurs, à une portion bien douloureuse de ma tâche. La mort implacable a touché de son aîle cinq de nos chers collaborateurs.

M. Souplet Calixte, dont on a pu dire avec rai-

son qu'il était le meilleur de nous tous ; membre titulaire depuis 1850, ses nombreux et remarquables travaux ont, au grand honneur de la Société, laissé dans nos annales l'empreinte de son incontestable talent de littérateur et d'économiste, comme les charmes de son esprit, les qualités de son noble caractère, laisseront dans nos cœurs le souvenir ineffaçable de l'homme excellent et modeste, de l'ami sûr et dévoué dont la ville entière a pleure la perte.

Son Eminence monseigneur Thomas Gousset, cardinal-archevêque de Reims, sénateur de l'Empire, membre correspondant depuis 1848 et membre honoraire depuis 1862.

Enfant pauvre et sans nom, élevé par son travail et ses vertus au rang de prince de l'Église, il se plaisait à rappeler le souvenir de l'humble origine dont sous la pourpre romaine, il avait conservé la simplicité de goûts et l'affectueuse bonhomie. Sa longue et honorable carrière est un frappant exemple du pouvoir de l'instruction, déchirant l'enveloppe du plébéien obscur pour en faire un saint prélat revêtu des suprêmes dignités de l'Église.

M. l'abbé Gourmain, curé de Crécy-au-Mont. Correspondant en 1856, il devint peu après membre titulaire, et c'est en cette qualité que nous avons pu apprécier en lui l'esprit fin, le causeur aimable, l'archéologue érudit. Bien qu'éloigné de nous en 1861, époque à laquelle il quitta la cure de

Rouvroy, il est resté notre correspondant jusqu'à sa mort.

M. le chevalier d'Ostrel, maire d'Urvillers, membre correspondant depuis 1835, digne représentant des anciennes traditions de cette vieille société française si vantée pour les charmes de son esprit et son exquise urbanité.

M. Poette-Duval, peintre-décorateur, membre correspondant depuis 1862, sincèrement regretté de tous ceux qui l'ont connu, justes appréciateurs de ses honorables qualités.

Après avoir rendu à nos collègues un légitime hommage qui, s'il ne peut apporter une consolation à leurs amis, à leurs familles, est du moins le témoignage de notre sincère estime, de notre affectueuse sympathie pour ceux dont nous regrettons si vivement la perte, il me reste à faire connaître les noms des nouveaux membres qui sont venus remplir les vides, hélas trop nombreux, que la mort a faits dans nos rangs.

Ont été reçus dans la Société en qualité de membres titulaires :

MM. Bouvart, professeur de mathématiques, au Lycée impérial;
Blain Paul, avocat.

En qualité de membres associés:

MM. Robert de Massy, adjoint au maire de Saint Quentin;
Delherme de Novital, négociant.

En qualité de membres correspondants :

MM. Ameline, avocat à la cour impériale de Paris ;

Carré, instituteur à Jussy ;

Charpentier, ancien instituteur à Reims, lauréat du concours de 1866 ;

Coquelle, conducteur des ponts-et-chaussées, à Ham ;

Desmazures Alfred, à Mondrepuis ;

Guérard Deslauriers, ingénieur civil, membre de la chambre de commerce de Caen ;

Hubert, receveur des domaines à Gondrecourt (Meuse) ;

Périer, professeur de sciences, à Bordeaux ;

Reboulleau, médecin en chef des hospices de Constantine (Algérie).

Faisant appel à la bonne volonté et aux connaissances variées de nos nouveaux confrères, nous avons la ferme confiance que la Société académique conservera les sympathies dont votre présence, messieurs, nous est aujourd'hui un précieux témoignage.

RAPPORT

DE M. P. BLAIN SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE.

La commission était composée de MM. Damoisy, C. Daudville, Cardon, Lecocq, P. Blain.

Messieurs,

La Société académique, jalouse d'encourager et de récompenser toute tentative de progrès dans l'instruction et l'éducation publiques, a, depuis plusieurs années, introduit dans son concours annuel une question d'histoire locale. Une question, ce terme est inexact, car la Société a voulu laisser à chacun la faculté d'étudier spécialement l'histoire d'une localité à son choix, comprenant que les facilités de compulser les documents, de visiter les lieux et de consulter les plans ne pourraient être égales pour tous ceux qui ne seraient ni habitants ni voisins de la localité désignée. Aussi, les termes de la question mise au concours: « Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de Saint-Quentin, ou de l'un des arrondissements limitrophes » laissaient-ils aux

concurrents la plus complète latitude d'embrasser une étude historique d'un caractère plus général.

C'est ce qu'a heureusement compris l'auteur du seul mémoire qui ait été soumis à l'appréciation de la Société. Ce mémoire ayant pour épigraphe « Je lève la main, et je jure de n'avoir voulu dire que la vérité, toute la vérité, rien que la vérité » est intitulé « Histoire de la Révolution dans le département de l'Aisne » et comprend l'étude des faits accomplis de juin 1787 au 10 août 1791, date de la déchéance de Louis XVI. — Votre commission, tout en signalant l'inexactitude du titre, verrait avec plaisir que l'auteur continuât le travail qu'il a courageusement entrepris, et ne privât pas le public d'une œuvre dont elle regrette de ne connaître que le début.

L'auteur énumère d'abord brièvement les pays dont la réunion devait composer le département de l'Aisne, et désigne les différents centres militaires, administratifs et judiciaires auxquels chacun d'eux ressortissait. Il examine ensuite, non moins rapidement, les causes générales de la Révolution: la Réforme qui fit appel à la raison humaine et inaugura le libre examen, toutes les théories nouvelles émises sur le gouvernement des peuples par les philosophes des deux derniers siècles, la séparation de la nation en trois classes: clergé, noblesse et tiers-Etat, et enfin, les priviléges existant au profit des deux premiers de ces ordres au détriment du troisième sur qui pesait

d'autant plus durement le fardeau d'impôts de plus en plus lourds.

Trop brusquement peut-être, l'auteur nous fait alors entrer de plein pied dans la crise financière dont il eût dû au moins nous expliquer les phases antérieures sous les administrations de Turgot et de Necker. Ce dernier avait inauguré une ère d'économies. Calonne qui lui succéda suivit un système opposé. Après avoir donné beaucoup de mouvement aux finances pour faire croire à la justesse de ses vues par le nombre et la facilité de ses opérations, après avoir épuisé le crédit public par des emprunts continués pendant la paix, il se vit enfin obligé de recourir à de nouveaux impôts, et de convoquer une assemblée des notables. A cette assemblée il avoua un déficit de 112 millions, qu'il n'était possible, selon lui, de combler que par des changements radicaux dans l'administration ; il proposa alors à l'assemblée la destruction du système des fermes, et à la place de celles-ci, l'institution d'assemblées provinciales chargées de la répartition d'une subvention territoriale sans distinction de priviléges, au lieu de l'impôt du vingtième sur le revenu. Devant l'opposition des classes privilégiées, Calonne succomba et fut remplacé par Brienne qui conserva l'impôt du vingtième et obtint un édit qui, dans chaque généralité, en confiait la répartition à une assemblée dont les membres étaient choisis par le roi. — Dès les premiers jours de la session, l'assemblée

provinciale de Soissons au chiffre de 2,235,000 livres auquel on avait évalué d'après documents, le vingtième du revenu dans la Généralité, opposa énergiquement l'état actuel du pays, ses souffrances, la disette résultant de l'agiotage sur les grains, les dégâts récents causés par des ouragans qui avaient détruit les moissons et arriva enfin à faire réduire le chiffre sus-énoncé à celui de 1,470,000 livres. Sa session dura du 17 novembre au 18 décembre.

Les Etats Généraux si longtemps demandés et considérés comme le seul remède à toutes les souffrances et à toutes les difficultés vont enfin se réunir; l'ouverture en a été fixée au 1er mai 1789. Le Parlement demanda d'abord que le mode de formation et d'action des derniers Etats de 1614 fût appliqué à ceux qui allaient avoir lieu, mais l'opinion publique s'appuyant sur les droits nouveaux et les besoins du peuple parvint à force de réclamations à faire décider que les députés du Tiers-Etat seraient égaux en nombre à ceux du clergé et de la noblesse réunis.

Les élections des députés des trois ordres causèrent partout une grande animation. Parmi les députés envoyés par les différents pays composant notre département actuel, figurent dans l'énumération complète qu'en donne l'auteur: Dans la noblesse, le duc d'Orléans, député du bailliage de Villers-Cotterêts; - Dans l'ordre du clergé, l'abbé Marolles, plus tard évêque constitutionnel de l'Aisne, député du bailliage de Saint-Quentin; —

Et enfin comme députés du Tiers : Le Carlier, Devismes, Leleu, Bourgeois de Lépine, Aubry du Rochet, Fouquier d'Hérouël et l'abbé Duplaquet.

Tous les cahiers de remontrances que les assemblées de bailliages votèrent et chargèrent leurs députés respectifs de présenter au roi, respirent unanimement l'esprit le plus juste et le plus libéral. Il est vraiment remarquable de voir dès cette époque, prévues, signalées et raisonnées, une foule d'améliorations, de réformes et d'institutions nouvelles dont la réalisation a fait depuis lors la plus grande gloire de la Révolution et des régimes politiques qui lui ont succédé. Nous ne pouvons mieux faire pour donner une idée de la sagesse de ces demandes, que de citer textuellement le résumé qu'en a fait très-heureusement l'auteur du mémoire :

« Les électeurs, par leurs cahiers, ne reconnaissent comme légitime que la souveraineté nationale.

Comme moyens d'exercer cette souveraineté :

Elections indépendantes du pouvoir gouvernemental.

Responsabilité du pouvoir exécutif et de tous ses agents.

Egalité devant la loi.

Liberté individuelle et liberté de la presse.

Magistrature indépendante du pouvoir exécutif,

Justice de première instance gratuite.

Etablissement du jury.

Rédaction des codes. »

Les idées d'égalité, de fraternité chrétienne et de progrès social se manifestent par ces vœux :

Abolition de la mendicité.

Secours aux malheureux.

Plus de priviléges. — Réforme monastique.

Reconstitution de l'armée de manière à maintenir la discipline mais aussi à sauvegarder la dignité humaine.

Réforme financière par la destruction des abus.

Création d'institutions de crédit. »

Dans les campagnes la misère allait toujours croissant. Dans les villes, elle n'était guère moindre. Les convois de grains qui y étaient expédiés étant fréquemment arrêtés et pillés pendant le trajet, les fournisseurs finissaient par déserter les marchés, et pour alimenter les populations, les municipalités en furent réduites à se charger de faire elles-mêmes les achats et de surveiller les transports. A Laon, on fit du pain avec des pommes de terre, des lentilles et des féverolles. La famine ne tarda pas à engendrer une épidémie contre laquelle, à cause de l'extrême misère, il fut difficile de prendre les mesures nécessaires.

L'ouverture des Etats Généraux eut lieu le 5 mai 1789. Le lendemain, le Tiers-Etat ayant demandé la vérification en commun des pouvoirs des députés des trois ordres, la noblesse et le clergé refusèrent. Seul alors, le Tiers-Etat procéda à la vérification des pouvoirs de ses membres, et se

constitua quelque temps après en Assemblée nationale. Déjà trois députés du clergé du futur département de l'Aisne, les abbés Oger, Delettre et Marolles s'étaient réunis au Tiers.

La renonciation par les députés du clergé et de la noblesse à tous leurs priviléges, lors de la fameuse séance du 4 août, inspira une adresse de la municipalité de Laon à l'Assemblée. La famine continuant et provoquant, surtout dans les campagnes, des excès de toute nature, les mêmes administrations proposèrent la création dans chaque village d'un grenier d'abondance sous la garantie de la municipalité; mais ce projet n'eut pas de suites. Le 13 août, l'Assemblée décréta l'abolition du régime féodal, et, comme préface à la Constitution, vota la fameuse déclaration des droits de l'homme. Ces deux grands faits furent mal compris en province et donnèrent lieu à des scènes scandaleuses de pillage et d'incendie des châteaux; les paysans refusèrent de payer les droits d'octroi, et à ce sujet des troubles éclatèrent à Laon, si violents que pour y faire face on fut obligé de soumettre un instant cette ville à l'empire de la loi martiale.

A cette époque commença la guerre contre le clergé et ses immenses propriétés. Quelques-uns des membres de cet ordre avaient, dès avant la nuit du 4 août, offert de nombreux et importants secours. Mais les finances de l'Etat étaient tellement obérées, que le 2 novembre un décret fut promul

gué, qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation, à charge par celle-ci de pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. On ne crut pas d'abord à la réalisation de ce projet, mais, le 13 novembre, un nouveau décret vint lever tous les doutes. Ce décret ordonnait à tous titulaires de bénéfices et aux supérieurs de maisons religieuses de faire aux officiers municipaux la déclaration détaillée de tous leurs biens et des charges dont ceux-ci pouvaient être grevés. Le clergé surpris offrit d'abord à l'Assemblée de prêter 400 millions sur ses biens; mais on refusa pour ne pas commettre l'inconséquence de le reconnaître propriétaire après lui avoir contesté ce titre. Ce fut alors de sa part un effroi général; les bénédictins de Villers-Cotterêts, les moines de Foigny, ceux de Prémontré et de plusieurs autres couvents opposèrent une telle résistance aux agents des municipalités, que ceux-ci durent mettre en réquisition des troupes cantonnées dans le voisinage. Il est à remarquer que Condorcet, l'encyclopédiste et l'ami des philosophes, se fit alors, dans un mémoire, l'avocat éloquent du clergé dépossédé.

Un autre décret du 22 décembre divisa le territoire en 83 départements, ceux-ci en districts et en cantons, et établit dans chaque département une administration supérieure du département et un directoire exécutif; les districts furent organisés de même, et dans le département, le conseil administratif et le directoire exécutif de chaque district

relevèrent du directoire et des conseils départementaux.

L'ambition simultanée de quelques villes, de servir de siége aux chefs-lieux de départements ou de districts, excita quelquefois d'ardentes rivalités. Laon et Soissons pour le premier cas, Guise et Vervins pour le second, en sont des exemples. L'administration des communes était confiée à un conseil municipal électif qui, parmi ses membres, comprenait sous la dénomination de procureur de la commune, un trésorier également électif, spécialement chargé de défendre les intérêts de la municipalité. Les conseils municipaux étaient élus pour deux ans et renouvelables par moitié. Aux premiers jours de cette réorganisation civile, beaucoup de curés furent nommés maires et menèrent de front l'exercice de cette fonction et de leur ministère.

Parmi les noms des membres de l'administration départementale figurent ceux de Beffroy de Beauvais, frère du cousin Jacques, — Quinette, — Colliette, avocat royal à Saint-Quentin, — Jean Debry et l'abbé Rivoire. L'Assemblée administrative une fois constituée, vota et fit porter par quelques-uns de ses membres délégués à cet effet, une adresse dans laquelle elle félicitait l'Assemblée nationale de la dignité de son caractère « qu'elle a élevé à la hauteur de la souveraineté qui lui a été confiée par le peuple. » — Elle vota également une adresse à toutes les autres assemblées des dé-

partements, se terminant par la demande faite à chacune d'elles de la communication des procès-verbaux de ses séances. Enfin, dans une troisième adresse aux conseils municipaux du département, elle recommande instamment le paiement des dîmes et droits d'aide jusqu'à leur suppression, et termine en rappelant qu'il ne peut y avoir de liberté sans ordre public, et que les perturbateurs sont les ennemis de la Révolution.

La disette était générale, et les approvisionnements se faisaient avec des difficultés toujours croissantes. Un convoi de grains qui se rendait de Soissons à Metz fut arrêté à Braine et complètement pillé. La municipalité de Braine avait dans cette circonstance témoigné la faiblesse la plus coupable ; blâmée par l'Assemblée du département, elle le fut aussi, malgré les efforts de Robespierre, par l'Assemblée nationale devant qui le conflit avait été porté. A Château-Thierry, les rapports les plus fâcheux existaient entre le peuple et l'armée, et un jour où l'incendie dévorait la caserne des hussards, la population refusa son aide pour l'éteindre.

Dans le courant des mois de juin et juillet 1790, l'Assemblée nationale s'occupa de la réorganisation intérieure du clergé. Le nombre des évêchés fut réduit au nombre des départements et la nomination des évêques confiée aux électeurs. La majeure partie du clergé se refusa d'abord à admettre ce nouvel ordre de choses, et dans beaucoup d'endroits protesta. L'Assemblée décréta alors pour tout ec-

clésiastique, l'obligation de prêter le serment de maintenir la constitution civile du clergé ; faute de quoi il serait immédiatement pourvu au remplacement de quiconque refuserait. Monseigneur de Bourdeille, évêque de Soissons, ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, on lui élut un remplaçant. Un premier scrutin désigna le Prieur des Prémontrés, l'abbé Flamain qui se retrancha derrière son grand âge et ses infirmités pour refuser l'honneur que lui faisaient les électeurs en l'appelant à l'épiscopat. Au second tour, l'abbé Marolles fut élu et accepta : mais Mgr de Bourdeille n'avait pas voulu quitter son palais épiscopal, et d'accord avec l'évêque dépossédé de Laon et l'archevêque de Reims, il fulmina contre son compétiteur. Celui-ci, après s'être fait sacrer à Paris, vint s'installer à Soissons d'où Mgr de Bourdeille avait dû s'éloigner. Mgr Marolles montra le plus grand dévouement et la plus grande tolérance dans les mandements qu'il publia aussitôt son installation, et c'est avec la plus patiente circonspection qu'il lutta pour se maintenir à son poste contre les instructions de ses rivaux et le fameux bref que publia alors Pie VI, et que répandaient dans les campagnes les prêtres insermentés. Nombre de curés qui avaient déjà, avec ou sans restriction, prêté le serment constitutionnel, se rétractèrent après la publication de ce bref, et dès lors commença la malheureuse persécution dont le clergé fut trop longtemps victime.

D'autre part, une coalition s'était formée à l'étranger, pour étouffer dans son berceau cette révolution française qui menaçait de s'étendre, et dont les principes n'étaient plus ignorés des peuples. Les armées ennemies étaient à nos frontières et déjà l'inquiétude commençait à gagner les populations. La tentative de fuite du roi, suivie de son arrestation à Varennes, vint encore tendre davantage la situation. L'Empereur d'Autriche, le roi de Prusse et la czarine de Russie, lancèrent de Pilnitz le célèbre ultimatum qui mit le comble à l'irritation des esprits.

Aussi, partout on se dispose à parer aux éventualités. Le Directoire du département et les municipalités lancent des proclamations appelant les citoyens à la défense de la patrie en danger.

Malgré toutes ces agitations, et après avoir accompli d'immenses et nombreux travaux, l'Assemblée avait terminé la Constitution qui fut promulguée le 14 septembre 1791. Sa tâche était accomplie, et pour se séparer dignement, elle rendit le décret à la fois célèbre et regrettable, en vertu duquel aucun de ses membres ne pouvait être réélu. Parmi les noms des nouveaux députés du département figurent ceux de Fache et de Jean Debry à qui les événements réservaient une certaine notoriété.

La vente des biens du clergé rencontrait chaque jour de nouvelles difficultés. Une foule de fraudes furent mises en pratique et trop rarement déjouées.

Des troubles à ce sujet éclatèrent jusque dans les salles de vente. A Saint-Quentin, même en la présence des commissaires délégués par l'administration départementale, la vente, un certain jour, ne put avoir lieu, et une suspension momentanée des adjudications n'obvia point aux manœuvres coupables de quelques acquéreurs.

L'inquiétude croissante des esprits due à l'approche des armées alliées, la défiance excessive résultant à l'intérieur des menées contre révolutionnaires de la noblesse et du clergé réfractaire, furent les causes des événements qui allaient précipiter la chute définitive de la royauté.

Les premiers combats sont pour nous des défaites, et l'ennemi franchit déjà les frontières. En même temps et sur la proposition de Jean Debry, l'Assemblée vote la déportation contre les prêtres réfractaires. Le roi oppose son véto à ce décret : la populace se porte en masse aux Tuileries pour le contraindre et ne peut vaincre son obstination. Le conseil vote alors une adresse au roi dans laquelle il proteste contre les événements du 20 juin. Cinq de ses membres signent et font remettre en même temps à l'Assemblée législative une protestation contre les actes du ministère girondin. Lafayette, qui, après avoir écrit à l'Assemblée une lettre contre les factieux, avait abandonné son armée pour venir en personne protester à la barre de l'Assemblée, est contraint de rejoindre ses troupes, après avoir échoué dans sa tentative.

Rivoire qui avait accompagné Lafayette à Paris était revenu à Laon où il tentait d'entraîner la majorité des administrateurs dans la ligue fédérale. Aussi s'explique-t-on comment, à la veille des événements du 10 août, Lafayette, appuyé par 33 directoires de départements, put déclarer la ville de Laon en état de siége. A la nouvelle des faits qui s'étaient passés à Paris, il fit arrêter les représentants envoyés en mission près de son armée. Aussitôt Rivoire prévenu requit le général Dillon qui commandait à Valenciennes, de lui envoyer à Laon un régiment de cavalerie, en même temps qu'il suppliait Lafayette *d'éteindre dans son berceau la guerre civile qui se préparait, de marcher sur Paris pour sauver le roi et sa famille, et d'exterminer les factieux qui sont dans cette ville.*

Quant au directoire, grâce à la division existant entre ses membres, il ne sut prendre aucune mesure définitive et se borna à demander à l'Assemblée de développer, dans une adresse au peuple français, les motifs qui avaient déterminé les dispositions par elle prises le 10 août. Il ne fut donné aucune suite à cette demande.

Lafayette, abandonné par le département, ne trouvant dans son armée que défiance ou refus de le seconder, quitta celle-ci pour gagner les Etats-Unis, mais fut pris par les Prussiens et gardé prisonnier à Magdebourg. Quant au directoire du département, dès le 14, le gouvernement issu du 10 août avait annulé son arrêté, et décrété la sus-

pension de six de ses membres, parmi lesquels Rivoire.

Telle est, Messieurs, l'analyse succincte des faits relatés dans le mémoire qui a été soumis à votre jugement. L'auteur de ce travail a-t-il bien envisagé, au point de vue de l'histoire locale, toutes les circonstances qui ont mis en relief le département ou quelqu'un des personnages qui lui appartiennent. A cet égard, Messieurs, votre commission ne peut s'abstenir de formuler quelques observations. Elle eût d'abord trouvé opportun que l'auteur, au début de son ouvrage, avant d'aborder l'histoire rétrospective des causes de la Révolution, eût présenté un abrégé géographique du département, comprenant sa topographie générale, l'énumération des hauteurs qui accidentent sa surface, la nature et la direction des cours d'eau qui le traversent et l'arrosent, un coup d'œil général enfin sur les différents caractères des régions qu'il comprend; toutes notions, en un mot, essentielles à l'étude de l'histoire d'un pays, et qui rendent plus facile l'intelligence des faits qui s'y sont accomplis.

Votre commission eût aussi désiré que l'auteur, dans la partie de son mémoire relative à la vente des biens du clergé, eût consacré quelques pages à l'explication de l'origine et de la mise en circulation des assignats, valeur fiduciaire si dépréciée plus tard, et dont l'histoire intéresse à un si haut point l'étude des finances françaises à cette époque.

La dernière critique de la commission s'appli-

que à un fait non moins important ; quand l'Assemblée nationale, dans un but de simplification administrative, eut substitué à l'ancienne division du royaume en provinces et généralités, la division plus rationnelle en départements, elle décida, pour compléter son œuvre, une conformité parfaite entre le nombre des départements et le nombre des évêchés et l'étendue de leurs diocèses respectifs; il arriva alors qu'un certain nombre des évéchés existants furent supprimés. Quelques évêques, en présence de cette décision, contestèrent à l'Assemblée le droit de disposer de leurs siéges, et refusèrent d'obéir à la loi qui les dépossédait. La lutte fut longue et ardente, particulièrement en ce qui nous intéresse, à Laon dont l'évêché était supprimé et réuni à celui de Soissons. N'ayant d'autre arme que ses mandements, Mgr de Sabran, par l'émotion qu'il souleva dans les campagnes, tint un moment en échec l'administration du département. Cependant la victoire resta à celle-ci ; et, malgré sa courageuse résistance, l'infortuné prélat dut s'exiler. L'auteur a omis de raconter les péripéties de cette lutte, et de mettre en lumière le caractère éminemment intéressant de l'hésitation qui se produisit un moment chez le clergé des campagnes, entre le principe d'obéissance exclusive au saint Siége et le principe nouveau de soumission à la souveraineté nationale.

Ces observations une fois faites, la commission d'histoire locale est heureuse de reconnaître dans

l'ouvrage que vous l'avez chargée d'examiner, de sérieuses qualités et un mérite historique réel. Des documents importants et dont l'authenticité ne saurait être un instant suspectée, non plus que l'intérêt, ont été mis au jour par l'auteur que la commission félicite de ses patientes recherches. Tout ce qui est relatif aux cahiers de remontrances est digne d'éloges, ainsi du reste que les études sur l'organisation des administrations départementales et sur l'élection et l'installation de l'évêque constitutionnel.

Aussi, et sans prendre en grande considération, mais sans pouvoir entièrement perdre de vue le ton un peu terne de l'ouvrage et quelques écarts de style, suite probable d'une rédaction trop rapide, votre commission, Messieurs, est unanime à proposer à la Société de décerner une médaille d'or à l'auteur du mémoire sur l'histoire de la Révolution dans le département de l'Aisne.

La proposition de la commission ayant été adoptée, une médaille d'or a été décernée à M. Alfred Desmasure, de Mondrepuis, membre correspondant.

RAPPORT

DE M. L. BLIN SUR LE CONCOURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

La commission était composée de MM. Bénard, Lecocq, Garcin, Damoisy, Quennesson, H. Souplet, L. Blin, rapporteur.

Messieurs,

La Société académique a proposé pour le concours d'économie sociale de 1867 la question suivante : « *Des diverses applications du mutualisme. — En rechercher les progrès possibles.* »

Pour apprécier les divers points de vue d'une question si importante, pour mettre en lumière les idées neuves qu'elle doit soulever, il faudrait, Messieurs, une aptitude spéciale. Vous regretterez, sans doute, que votre rapporteur ne possède pas cette exposition brillante, cette finesse d'analyse et d'appréciation, qui distinguaient parmi nous l'auteur d'un travail si remarquable sur les associations, le rapporteur du concours sur les cités ouvrières. Vous sentirez davantage encore dans cette circonstance la perte que nous avons faite cette année dans la personne de Calixte Souplet,

qui nous a été enlevé soudainement dans toute la plénitude de ses facultés, dans tout l'épanouissement de son talent. En présence de ce souvenir si récent encore, je sens, messieurs, que j'ai besoin de toute votre indulgence.

Avant de faire connaître le résultat du concours, il me paraît nécessaire de bien préciser la question proposée par la Société académique.

Réunir les hommes dans un même intérêt, associer de petites forces pour en former de grandes et assurer ainsi à chacun des intéressés certains avantages réciproques, tel est le but du mutualisme. C'est vers ce but que doit marcher l'humanité tout entière, débarrassée de la plaie de l'esclavage. Un éminent économiste, Frédéric Bastiat, a posé comme base de l'économie sociale cette loi tellement simple qu'elle paraît naïve : *les services s'échangent contre les services.*

Si de ce point de vue trop général nous descendons dans les détails de la vie sociale, nous remarquerons bientôt que la mutualité peut s'appliquer à une foule de fonctions diverses. La Révolution française, en détruisant les maîtrises et les jurandes, avait aboli en même temps l'esprit de solidarité qui existait dans les corporations ouvrières, et dont on ne peut nier ni la grandeur ni l'utilité. Nous assistons aujourd'hui à la glorification de ce principe ; les sociétés de secours mutuels, dont le développement extraordinaire date du

décret du 26 mars 1852, — les sociétés de coopération, déjà nombreuses en Angleterre et en Allemagne et qui commencent à se propager en France, sont autant d'applications fécondes du mutualisme. Plus on avance dans cette voie, plus on découvre de nouveaux horizons. « Nous sommes dans l'enfance de la mutualité, dit M. le vicomte de Melun; nous bégayons nos premiers mots; il y aurait témérité à imposer d'avance des limites aux tentatives de l'avenir. » Tant il est vrai de dire, comme le grand Pascal, au point de vue moral comme au point de vue matériel, que « l'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse. (1) »

Deux mémoires inédits nous ont été adressés pour le concours relatif au mutualisme. Le mémoire n° 1 ne porte pas d'épigraphe; il commence par cette phrase: Il y a deux sortes de mutualisme, le mutualisme du mal, le mutualisme du bien. OEuvre d'une imagination ardente, ce mémoire renferme quelques idées un peu confuses sur les avantages de l'association; il n'approfondit pas la question du mutualisme, il ne fait pour ainsi dire que l'indiquer.

Le mémoire n° 2 est, au contraire, un travail longuement médité; il atteste chez son auteur des

1 Amelme. *Des institutions ouvrieres au* XIXe *siècle*. 1866.

études sérieuses, la connaissance des principaux ouvrages des socialistes et des économistes modernes. Il porte pour épigraphe cette citation de M. Michel Chevalier: « L'association doit bannir le paupérisme, assembler dans un ordre social régulier les éléments sans cohésion des sociétés modernes. Le principe de l'association rendra la paix au monde qui en a soif. Ceux qui se feront ses apôtres, et qui sauront se faire écouter, seront les bienfaiteurs du genre humain. »

Sans chercher à définir le mutualisme, l'auteur aborde immédiatement et d'une manière générale la question de l'association. Il en démontre le rôle et l'importance. Puis, il étudie d'une part les divers systèmes socialistes anciens et modernes, et d'autre part les doctrines des économistes. En ce qui concerne les socialistes, il est opposé à tout système fondé sur l'intervention de l'Etat, ou sur l'autorité d'un chef; mais il se montre favorable au Fouriérisme, qui est basé sur l'association libre et volontaire des trois éléments de production, capital, travail et talent. Il trouve dans Fourier l'indication des sociétés coopératives, dont le principe ne rencontre plus d'adversaires.

Si l'auteur est sévère pour la plupart des socialistes, il ne l'est pas moins pour les économistes de l'ancienne école. Après avoir reconnu que personne aujourd'hui n'attaque les doctrines économiques, il semble se contredire plus loin en les attaquant lui même. Il montre les inconvénients

du salariat, les abus de la concurrence, la plaie hideuse du paupérisme ; à tous ces maux il ne voit qu'un remède, l'association. Une étude plus approfondie l'aurait sans doute réconcilié avec les lois naturelles de la production et de la répartition des richesses; elle lui aurait montré que ces lois n'ont rien de contraire ni à la justice, ni au développement du progrès social, et qu'elles peuvent se résumer dans le mot *liberté:* liberté du travail, liberté des transactions, liberté des échanges.

L'étude de la *coopération* et des sociétés coopératives est l'une des parties les plus complètes du mémoire que nous analysons.

« Les sociétés coopératives sont basées, dit l'auteur, sur le principe du mutualisme ou de l'échange des services mutuels Celui qui fait partie d'une société de ce genre rend et reçoit les services qui sont de l'essence de la société ; il y joue un rôle tout à la fois actif et passif. Ainsi, dans une société de consommation, le sociétaire est tout à la fois vendeur si on le considère comme actionnaire, et acheteur si on le considére comme client de la société. — Dans l'association de crédit, il est prêteur par sa cotisation et son apport ; il est emprunteur quand il use du crédit qui lui est ouvert. — Dans la société de production, il est patron et ouvrier, capitaliste et travailleur. — Une véritable société coopérative d'habitation doit recevoir les cotisations des associés, et leur procurer des logements ; le sociétaire est tout à la fois vendeur

ou propriétaire de logements, et acquéreur ou locataire. — En un mot, il y a coopération lorsqu'il y a échange réciproque de services. »

On peut comprendre et pratiquer la coopération de différentes manières. L'auteur du mémoire s'élève avec force contre la théorie de Proudhon, théorie encore trop répandue de nos jours, et qui nie les droits du capital. Il démontre que l'ouvrier, livré à ses propres ressources, ne peut retirer de son travail qu'un produit bien inférieur à celui qu'il obtient en s'associant avec un capitaliste; en voulant marcher seul, en cherchant à se passer du capital d'autrui, il agit donc en sens inverse de ses véritables intérêts. On l'a dit avec raison: dans la lutte de l'industrie, la victoire est aux gros capitaux, comme dans la guerre elle est aux gros bataillons.

Après avoir étudié la coopération appliquée à la consommation, au crédit et à la production, l'auteur s'occupe des sociétés d'habitation. Parmi ces sociétés, une seule mérite le nom de *coopérative*, c'est la Société coopérative immobilière, qui a été organisée tout récemment à Paris. On ne peut considérer comme société coopérative la Société des cités ouvrières de Mulhouse, et encore moins le familistère de Guise. L'étude de ces deux institutions est donc étrangère au mutualisme, et l'on peut s'étonner que l'auteur du mémoire y ait donné tant de développement. Nous sommes d'autant plus autorisé à ne pas le suivre dans cette

étude, que déjà une commission prise dans le sein de la Société académique a formulé son opinion, et que, l'année dernière, à propos du concours sur les cités ouvrières, notre regretté collègue Calixte Souplet a résumé avec talent la discussion qui s'est produite à ce sujet. Qu'il nous suffise de dire que l'auteur entrevoit la possibilité d'un familistère *coopératif*. Le propriétaire du palais de famille, M. Godin, aurait l'intention de transmettre sa propriété aux ouvriers qui l'habitent, en leur distribuant successivement des actions, à titre de participation dans les bénéfices de son établissement industriel ; il arriverait ainsi à l'*Association intégrale* rêvée par Fourier. En présence de la hardiesse d'une pareille conception, n'est-il pas permis, au moins, d'exprimer des doutes sur la possibilité de sa réalisation ?

Après les sociétés coopératives, viennent les assurances mutuelles. On a établi des assurances contre toute espèce d'accidents; mais la plupart sont fondées et dirigées par des spéculateurs; elles n'ont rien de commun avec les sociétés mutuelles, dont les membres sont à la fois assureurs et assurés. Il faut faire une exception pour les sociétés d'assurances contre la maladie, que l'on désigne sous le nom de *Sociétés de secours mutuels*, et pour les sociétés contre le chômage, si développées en Angleterre sous le nom de *trade's unions*. L'auteur critique la dénomination de sociétés de secours mutuels ; il voudrait la voir remplacée par celle de *sociétés*

mutuelles. Le mot *secours* implique l'idée d'une assistance, d'une aumône, d'un patronage, alors qu'il ne doit être question que d'une réciprocité de services.

Telles qu'elles sont organisées aujourd'hui, la plupart des sociétés présentent une grave infraction au principe du mutualisme; elles admettent des membres honoraires, dont la cotisation est en quelque sorte un acte de bienfaisance.

La propagation des sociétés de secours mutuels est d'une importance capitale. En effet, c'est la forme la plus simple et la plus facile à réaliser de l'association. « Le grand mérite de la société de » secours, dit M. Jules Simon, a été de faire soup- » çonner la puissance de la mutualité. »

Rechercher les progrès possibles du mutualisme, telle est la seconde partie de la question mise au concours ; tel est aussi le titre du dernier chapitre de l'ouvrage que nous examinons.

Suivant l'auteur, l'association coopérative renferme la solution de la plupart des problèmes qui s'imposent à la société ; elle peut s'appliquer à toutes les fonctions de la vie sociale. Les pionniers de Rochdale, partis de la misère pour arriver à la richesse, ont montré les résultats que l'on peut en attendre ; de société de consommation, ils sont devenus société de production ; ils ont ainsi fondé une association complexe de plus en plus floris-

sante. La société française de Beauregard n'a pas moins bien réussi.

Que l'on suppose la coopération appliquée par une même société non-seulement à la consommation et à la production, mais en même temps à l'habitation, à l'éducation des enfants, à l'établissement de bibliothèques, à des récréations artistiques, etc.; et l'on verra réalisé ce que l'auteur appelle l'*association intégrale*, c'est-à-dire un système qui assurera aux sociétaires la plus grande réciprocité d'avantages moraux et matériels.

S'il faut en croire l'auteur, nous verrions bientôt se réaliser cette vaste conception; le familistère de Guise, régi d'après le système coopératif, serait l'application la plus complète du mutualisme.

Bien que l'auteur du mémoire, imbu des doctrines de Fourier, s'applique à repousser tout ce qui pourrait être considéré comme une utopie, nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire remarquer combien d'obstacles se dressent devant l'idéal qu'il nous propose. En supposant que le Familistère coopératif se réalise, en admettant même que, sous une direction intelligente, il puisse fonctionner pendant un certain temps, ce ne serait encore là qu'un fait exceptionnel. N'a-t-on pas vu Robert Owen, en Angleterre, organiser une nombreuse communauté, et y maintenir l'harmonie la plus parfaite? Cependant Owen est resté sans imitateur, et son système a été abandonné. Il en sera de même du familistère coopératif, quel que soit

le génie qui ait présidé à son organisation. Il lui faudra toujours un règlement uniforme, une autorité sévère qui maintienne l'ordre jusque dans ses plus petits détails. Le sociétaire se sentira gêné dans sa liberté; il préférera son indépendance aux avantages de toute sorte qu'il pourrait trouver dans ce palais de famille.

La mutualité sous toutes ses formes ne peut-elle donc se développer sans cette espèce de casernement qui nous est proposé ? Les associations de tous genres ne peuvent-elles pas se combiner entre elles, et procurer à leurs membres tous les avantages imaginables ? La réponse n'est pas douteuse.

Selon nous, les progrès du mutualisme doivent prendre pour base et pour point de départ les sociétés de secours mutuels. Ces sociétés sont tellement nombreuses aujourd'hui, que leur utilité ne peut pas être contestée. La plupart d'entre elles sont florissantes, elles marchent régulièrement. Pourquoi n'étendraient-elles pas progressivement, dans l'intérêt des sociétaires, le cercle de leurs attributions ? Par exemple, l'article 8 du décret du 26 mars 1852 autorise les sociétés mutuelles à prendre des immeubles à bail, pour les sous-louer à leurs membres; en usant de cette faculté, elles feraient profiter ceux-ci d'une diminution considérable sur le prix des loyers. Quand les ressources le permettraient, elles pourraient venir en aide aux sociétaires qu'un chômage involontaire, même en dehors de l'état de maladie, priverait de

leurs moyens ordinaires d'existence. Elles pourraient aussi instituer un bureau de placement et de renseignements. Il leur serait sans doute facile d'obtenir d'un certain nombre de fournisseurs, au profit de leurs membres, une réduction sur les prix de vente d'une foule d'objets de consommation; au moyen de la délivrance de cartes, elles feraient bénéficier les sociétaires d'une remise de 5, 10 ou 15 pour cent; ce système est adopté à Lyon par plusieurs sociétés ouvrières. Enfin, les sociétés mutuelles pourraient entrer largement dans la voie de la coopération, devenir sociétés de consommation et de crédit, et même sociétés de production ; si leurs statuts s'y opposaient, elles pourraient au moins provoquer la formation de sociétés coopératives, plus ou moins distinctes de la société mère. En un mot, il n'est aucune des applications du mutualisme que ces sociétés ne puissent réaliser, ou dont elles ne puissent, au moins, favoriser la réalisation.

« Les sociétés mutuelles, dit M. Jules Simon, ont une puissance fortifiante. Elles enseignent le devoir. Elles donnent à l'ouvrier bien plus qu'un dividende, bien plus qu'un secours ; elles lui donnent de la volonté. Là est leur grandeur, car on ne saurait trop le répéter : il n'y a de sécurité et de dignité que dans la liberté. Personne n'a le pouvoir de sauver l'ouvrier du paupérisme, si ce n'est l'ouvrier lui-même. (1) »

(1 *L'Ouvrière*, page 356. 1861.

Je désire, Messieurs, vous laisser sous cette dernière impression ; elle résume selon moi cette question du mutualisme, que je n'ai fait qu'effleurer devant vous. Dans cette étude rapide, je n'ai pu vous faire connaître qu'imparfaitement le mémoire considérable que j'avais à analyser ; il est l'œuvre d'un homme instruit, consciencieux, et dont les convictions sont assurément très-respectables. Si j'ai cru devoir relever quelques erreurs, si j'ai exprimé en certains points une opinion différente de la sienne, je m'empresse, néanmoins, de reconnaître le mérite général de l'œuvre. Je me félicite, Messieurs, d'être l'interprète de votre commission en vous proposant de décerner une médaille d'or à l'auteur du mémoire n° 2.

La proposition de la commission ayant été adoptée, une médaille d'or a été décernée à M. Boulogne, receveur de l'enregistrement et des domaines à Saint-Simon (Aisne).

PROCLAMATION DE LA RÉCOMPENSE SPÉCIALE

DÉCERNÉE A M. HENRI AMELINE, AVOCAT, MEMBRE CORRESPONDANT.

Après la lecture de son rapport sur la question du mutualisme, M. L. Blin, au nom de la commission, s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Nous avons reçu cette année, de l'un de nos membres correspondants, M. Ameline, un ouvrage intitulé « *des Institutions ouvrières au* XIXe *siècle.* »

Ce livre contient une étude très-bien faite du mutualisme et de la coopération. Nous y avons remarqué surtout une analyse très-complète de la législation, en ce qui concerne les sociétés coopératives.

Cet ouvrage, soumis à l'appréciation de la Société académique, a été jugé digne d'une récompense, en dehors de tout concours. La Société, sans vouloir créer à cet égard aucun précédent, a décidé qu'une médaille d'or serait décernée à l'auteur, M. Ameline, avocat à la Cour impériale de Paris.

RAPPORT

DE M. Ch. **DAUDVILLE**, SUR LE CONCOURS DE POÉSIE.

La commission était composée de MM. Ferrus, Demoulin, Bénard, Cave et Ch. Daudville.

Messieurs,

La poésie est la plus belle auréole d'une nation, car elle est comme le rayonnement de ses plus nobles facultés. Aussi pour bien connaître un peuple, la hauteur de son génie et de ses idées, la puissance de son imagination, son caractère, ses sentiments, ses mœurs, ce sont surtout ses poëtes qu'il faut consulter. Mais le rôle du poëte ne se borne point à être l'écho de son temps: investi par sa propre conscience d'une espèce de sacerdoce, il doit éveiller dans les cœurs de ses contemporains comme de la postérité l'amour du bien et l'enthousiasme du beau, cette splendeur du vrai inséparable du bien. C'est donc pour affermir ce culte sacré du bien et du beau, que les sociétés académiques ouvrent chaque année des concours et décernent des couronnes aux plus dignes.

Notre Société, Messieurs, a droit de s'enorgueillir du tournoi poétique de cette année. Jamais un si grand nombre de rivaux ne s'était présenté pour se disputer ses récompenses, mais, fait intellectuel qu'elle se plaît à constater, jamais la moyenne des pièces envoyées n'avait atteint un niveau généralement plus satisfaisant. Si notre académie, pas plus que ses sœurs les plus courtisées, n'a point encore à saluer l'aurore d'un génie supérieur, planant de prime-saut sur ses émules, en compensation, le talent, une douce originalité de bon aloi, des traits d'une sincère et communicative émotion, plus de souplesse et d'élégance dans la forme, de science dans le rhythme, d'exactitude dans l'observance des règles, caractérisent les pièces que vous avez distinguées.

Sur les 54 numéros inscrits, 14 ont plus particulièrement justifié votre examen. La faiblesse, le peu d'importance, la banalité, les inégalités, en un mot, les imperfections des autres ne nous ont point cependant trouvés insensibles aux heureux passages, aux bonnes intentions même que le défaut de temps ne nous permet pas de signaler.

Pour épuiser de suite ce que porte avec elle d'ingrat la critique, nous dirons à propos du concours tout entier qu'en dehors de la facture vieille ou neuve du vers, de la couleur terne ou brillante de la pensée, il nous a semblé que la plupart des concurrents ne se rendaient pas suffisamment compte du cadre qu'ils allaient remplir, n'en dis-

tribuaient pas les parties avec assez d'harmonie; que la séduction d'une rime ou d'une image, le caprice, la fantaisie, l'abondance stérile, le manque de précision dans l'idée et dans son expression, les mièvreries, la fausse sentimentalité et soit lassitude, soit impuissance, la faiblesse dans la conclusion finale, déparaient quelquefois les meilleurs morceaux.

Nous aurions désiré aussi que ne se bornant pas à la description souvent fade, d'autres fois maniérée des charmes de la nature, thème presque usé aujourd'hui, quoique éternellement inusable, les auteurs eussent employé leur génie à des conceptions plus larges, plus viriles, qualités qui ne s'acquièrent qu'au prix de lectures substantielles et par les méditations d'une vie studieuse et retirée. En somme, insuffisance de la pensée fondamentale, quelque chose de désordonné et de trop hâtif dans l'exécution, voilà le double reproche que nous nous permettrons d'adresser aux esprits distingués qui ont bien voulu nous prendre pour juges de leurs ouvrages; regret consciencieux qui nous est inspiré autant dans l'intérêt de leur avenir que dans celui de la gloire des lettres françaises.

Ces réserves faites, nous abordons les pièces conservées, sans classement bien formel pour dix d'entre elles, réservant l'ordre de mérite pour les quatre couronnées.

XLIV.

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE MARIAGE.

Epithalame rétrospectif.

Écrite en vers libres, forme conservée seulement pour la fable, et dans un style un peu vieillot, cette pièce respire une spirituelle bonhomie. C'est un plaidoyer plein d'une douce malice en faveur des vieux ménages, adressé aux jeunes époux.

Cinquante ans avec nous pas à pas ont fait route,
Depuis que de l'hymen nous serrâmes les nœuds,
Cinquante ans, c'est beaucoup, nous direz-vous sans doute?
Cinquante ans, ce n'est guère, alors qu'on est heureux.. ..

L'auteur arrive à cette période de la vie, où les petits enfants, autour du bon papa

S'enlaçant en guirlande et jamais refuses,
En souriant lèvent leurs fronts rosés,
Afin qu'un baiser y descende....

Puis il termine en raillant cet usage nouveau qui permet qu'à la fin du repas de noce

L'époux prenne sa femme et puis, sans qu'on les voie,
Se sauve comme un loup qui fuit avec sa proie;

De sorte que tous deux si fraîchement unis,
A la famille ayant fait banqueroute,
S'en vont passer les jours, courant sur la grand'route,
Et leur lune de miel en des hôtels garnis !...

XXVIII.

BRUNETTE.

Ce portrait rappelle, à quelques taches près, la manière de Musset.

Oui, son pied de petite fille
Trottine par bien des esprits;
A la voir, l'œil s'anime et brille
Et les dévots en sont contrits...

Du pauvre elle est la Providence,
Je viens dévoiler un secret ;
Mais, quand c'est l'ange qu'on encense,
Il est permis d'être indiscret.

XLIII.

AMOUR.

Nature, famille, patrie, humanité, Dieu, voilà les nobles amours de l'auteur. Pourquoi n'a-t-il pas développé plus largement son sujet au lieu de

l'étriquer en quelques strophes, qui certainement ne sont pas sans mérite.

Je t'aime en tes aspects divers
Et tes grandes metamorphoses;
Nature, après les blancs hivers,
Gloire au soleil, salut aux roses.
Que la nuit tombe froide et blême,
Que le jour monte radieux,
Devant les mers, les monts, les cieux,
Je t'aime, Nature, je t'aime!

Je t'aime, bienheureux faisceau,
Gerbe d'or qu'on nomme famille,
Foyer pur où la foi scintille,
O Providence du berceau!
Béni soit l'aïeul au front blême,
La jeune mère et son enfant,
Le père au labeur triomphant.
Je t'aime, Famille, je t'aime!

Je t'aime, et s'il fallait un jour,
Pour te sauver, mon sang, ma vie,
Je te les donne, ô ma patrie,
Comme encens de ce vaste amour.
Garde sans peur le rang suprême
Entre toutes les nations,
Car chacun de nos bataillons
En s'armant t'a crié : Je t'aime!....

Je t'aime, ô grande humanité!
En qui tous les hommes sont frères,
J'ai des sanglots pour tes misères,
Pour tes splendeurs de la fierté.

Humble parcelle de toi-même
Je suis, du cœur, ton vol géant;
Si tu grandis, j'en suis plus grand.
Je t'aime, Humanité, je t'aime!

Je t'aime, ô toi le grand amour,
Dieu bon voilé par le mystère,
A travers l'ombre de la terre
J'entrevois l'aube de ton jour:
Que ta rigueur me soit extrême,
Ou que ta main m'ouvre le port,
Au calvaire comme au Thabor,
Grand Dieu, je t'adore et je t'aime!

XI.

LES CHARMES DE LA VIE OPPOSÉS A LA MORT.

Il y a de l'humour dans cette pièce, mais une originalité trop cherchée et prétentieuse; le vers ne manque pas d'éclat, il est trop sémillant quand il sort du lugubre.

Comment l'auteur n'a-t-il pas reculé devant cette peinture aussi repoussante que grotesque du cimetière?

Et ce sable qu'est-il lui-même? pourriture
Des chairs, des ossements d'une autre sépulture;
Il fait qu'un mort souvent mange un mort, et qu'un fils
A le thorax gorge de ses aïeux pourris!....

Hâtons-nous d'opposer à ce tableau hideux et forcé d'autres vers de la pièce qui ne sont pas sans charme, quoique encore maniérés

. . . . . .

Oh ! laissez-moi mes jours et me laissez mes heures...
Pas de mesure au temps, pas de borne au chemin,
Ne me retirez pas mon livre de la main,
Car loin de feuilleter en courant mon ouvrage,
Je veux en épeler lentement chaque page.

. . . . . .

Oh ! j'aime, dans les bois, l'herbe jusqu'aux genoux,

. . . . . .

J'aime encor l'aubépine, au bout de nos sillons,
Quand Mai, pour mieux courir après les papillons,
Y jette sa tunique, une tunique blanche ;
J'aime à voir se coucher, à l'heure où le jour penche,
De grands fantômes d'ombre au pied des monuments ;
J'aime les soirs discrets, confidents des amants ;
La falaise des mers qui, dans son fier costume,
Se coiffe de granit et se chausse d'écume ;
La lune, flambeau d'or, que souffle le matin,
Le nid chantant, le fleuve, écharpe de satin ;
J'aime tout, tout me plaît, ô sombres destinées !
Laissez-moi pour tout voir, laissez-moi mille années !...

Plus loin :

Entendre un ange blond avec vous hasardé
S'écrier : Nous sombrons, si le golfe est ridé ;
Sur la mousse fouler l'incandescente braise
Que l'on cueille en parfum et que l'on mange en fraise.
Quand sur les bois l'automne éclaboussse de l'or,
Aller voir aux rameaux pendre un jaune trésor.

Faire asseoir au foyer des amis érudits,
Leur offrir du tabac et des vers inédits,
Parler de ses amours et vanter deux étoiles
Qui brillent autre part qu'au front des nuits sans voiles.

Nous soulignons :

Faire fête au soleil, dans les bois le surprendre,
Accouchant la futaie en mal d'ombrage tendre !

Passant aux chagrins de la vie, aux trahisons, etc.

Quand, avec ses satins payés par les badauds,
Laure ne rougit point de porter sur le dos
Le bulletin mouvant où le public peut lire
La taxe des baisers et le cours du sourire.....

Il faut prendre philosophiquement son mal en patience.

Citons ces derniers vers :

je me mets
O résignation ! sous ce large feuillage
Où l'on attend gaîment la fin de tout orage ;
Puis, l'averse passée, on sort de son abri :
Le champ, pour une ondée, est-il donc défleuri ?
Loin de là, le gazon est plus frais, et plus vive
Est la fleur qu'en été la goutte d'eau ravive :
Il faut se fatiguer pour aimer à s'asseoir,
Le bonheur ressort mieux devant un repoussoir.....

XIX.

OU SONT-ELLES ?

Dans cette courte ballade pleine de mélancolie, imitée de Villon, l'auteur, à propos du refrain qui termine sa strophe :

Règne l'hiver, où vont les roses ?

rappelle successivement toutes les femmes célèbres : Aspasie, Cléopatre, Lydie, dans l'antiquité ; Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette à la fin du moyen âge ; Diane de Poitiers, Ninon, Pompadour aux derniers siècles, et de nos jours, Dufresnoy, Delphine Gay, Valmore puis Malibran et la Pasta. Quoique le vers sente un peu l'embarras, on ne peut méconnaître qu'il mette bien en relief ces charmantes personnifications de la grâce et du courage.

Ou sont-elles, fraîches ecloses,
Ces brillantes fleurs de l'amour,
Diane, Ninon, Pompadour?
Règne l'hiver, où sont les roses ?

IX.

A UN ENFANT.

Nous ferons remarquer à l'auteur que *ciel* et *soleil* ne riment pas. C'est là, du reste, une inad

vertance qui a échappé à notre grand poëte Lamartine.

L'auteur invite, à son tour, le jeune enfant à aimer sa mère, son père et *à prier pour tous*, le matin et le soir. Cette pièce écrite avec une douce simplicité qui rafraîchit l'âme, manque un peu de relief et de fermeté. La strophe suivante donnera une idée de la manière de l'auteur: c'est la meilleure

Prie aussi pour celui que la misère assiege,
A qui par l'hiver âpre et quand blanchit la neige,
Gèlent le sang au cœur et les larmes aux yeux;
Pour l'exilé, qui porte en son âme saignante
Le souvenir amer de la patrie absente,
Comme un trait qui le perce et le suit en tous lieux.

XXVI.

TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN.

Voilà qui est vif, alerte, spirituel. C'est un conte dans le genre de ceux qu'on écrivait au dernier siècle, mais d'un style moderne avec moins de portée. L'esprit gaulois est plus sémillant que poétique, tel est le caractère de cette légende de saint Blaise allègrement écrite.

L'auteur débute ainsi:

. . . . . .

Donc en juillet dernier, près des bords où Guillaume
Tendit sa voile au vent pour voler un royaume;

Où Jacques deux plus tard papiste détrôné
Aborda pour cacher son front découronné,
Sans désir, ni regret du sceptre d'Angleterre,
J'étais venu, joyeux d'un exil volontaire,
Près des flots murmurants, porter dans ce séjour
Mes pénates d'argile et ma tente d'un jour.
Je goûte en y songeant une douceur secrète,
Souvent je crois revoir.... je vois en ce moment
— Ensemble gracieux! simplicité proprette,
Vert corset d'aubépine et blonde collerette,
De pommiers embaumés... je vois le bourg charmant
Dont je fus trente jours l'hôte ou plutôt l'amant.
Comme un lys au vallon, là vivait en famille
Sous l'œil de sa maman, Elvina, jeune fille,
Fort belle..... mais hélas! la beauté sans témoins
C'est un printemps sans fleurs, un feu couvert sans flammes.
Fille de plus en plus, jeune de moins en moins,
On meurt deux fois, alors qu'on meurt sans être femme.
. . . . . .
Fille, mot sec et dur. — Pour Elvina, le soir,
A la fin d'un long jour, où de la solitude
Le poids avait semblé plus lourd que d'habitude,
Ce mot, pour Elvina, se dessinait en noir.
Elle veut vivre, — un cœur lui bat dans la poitrine,
Vivre et non pas coiffer madame Catherine.
. . . . . .
. . . . . pour esquiver la loi,
Elvina, volontiers, se fût dans son effroi
Vouée à tous les saints du paradis... Saint Blaise
En est un par bonheur, un bon, ne vous déplaise,
Un bon, un excellent qui juge en saint chrétien
Qu'un époux d'une fille est le meilleur soutien.

Donc la jeune fille se voue à saint Blaise à qui

elle dresse un superbe oratoire où se prélasse la statue du saint.

Alphésibée alors que Virgile aux bergers
Dictait des airs si doux pour leurs pipeaux legers,
Alphesibée aurait brûlé de la verveine
Et d'un bouquet magique assorti les couleurs,
Nous avons inventé des talismans meilleurs :
— Elvina résolut de faire une neuvaine.

La neuvaine est finie, plus que finie, nul visiteur ganté, nul soupirant ne se montre. Robuste dans sa foi elle accorde à saint Blaise le quart d'heure de grâce.

Le quart d'heure est passé, puis l'heure, la journee,
La semaine, le mois, — nul espoir d'hymenée. —
. . . . . .
C'est trop fort, par exemple, — et puis voyez donc comme
Ce Blaise a l'air niais, — oui, l'on dirait un homme
Qui sourit en dormant et dort les yeux ouverts.
De ces yeux sans regard la prunelle ternie,
Ce sourire béat qui semble une ironie,
Les voir toujours... Cela lui met l'âme a l'envers.
. . . . . .
. . . . . de fil en aiguille,
Folle de désespoir, Elvina, pauvre fille,
Bientôt changea de note et de diapason :
Au lieu de psalmodie et de vaine oraison
Elle battit saint Blaise !... et vierge impitoyable,
Elle envoya saint Blaise en poste chez le diable,
Je veux dire, en un mot, que perdant la raison,
— Ce qu'elle fit alors, vous l'eussiez fait peut-etre —
Je dis qu'elle jeta le saint par la fenètre !....

. . . . . .

Blaise en dégringolant fait aussi son ravage,
Un monsieur jette un cri, Blaise l'avait *touché !*
Où commence un délit, finit l'enfantillage.
Voilà donc un procès, au lieu d'un mariage.
On trouve ainsi parfois ce qu'on n'a pas cherché.

Appelez, s'il vous plaît, chant deux de mon histoire, ce qui suit. L'audience a lieu, Max (c'est son petit nom) est un beau cavalier. Max et Elvina sont en présence :

Quoi c'est elle !
Il est bien ce monsieur. — O mon Dieu, qu'elle est belle !
— Quel âge a-t-il ? Pas plus de trente à trente-trois.
— Majeure, elle ? Non pas, dix-neuf au plus, je crois —
L'avoir blessé sera le tourment de ma vie.
(Cela, bien clairement, fut dit par un soupir)
— J'aurais dû la connaître, en avoir eu l'envie,
Au lieu de l'accuser, — eternel repentir ! —
— Quel tumulte en mon cœur, est-ce donc que je l'aime ?
Son visage pâli respire la douceur, —
— Des meilleures vertus sa candeur est l'emblème,
Dieu me dit que mon âme a rencontré sa sœur.
— La blessure est guérie... et le remords me reste ;
Es-tu la guerre encor quand moi je suis l'amour ?
— Ce jour, je le bénis ! Ce jour, beauté céleste
D'un nouvel avenir qu'il soit le premier jour !

La cause est entendue et le juge se lève, Elvina est condamnée à des dommages-intérêts, mais on devine le dénoûment qui se fait par trop attendre

et donne lieu à des détails qu'il eût fallu abréger. Max épouse Elvina ; quant à saint Blaise,

Par les soins d'Elvina, saint Blaise rajusté
Et couronné de fleurs, trône avec majesté
Dans une niche d'or, temple en miniature,
Où l'encens des deux cœurs unis par son bienfait
Monte.., et l'on pourrait croire en voyant sa figure
Que le bon saint, témoin du bonheur qu'il a fait,
Doute qu'il soit au ciel un bonheur plus parfait.

Telle est cette agréable bluette trop mince pour mériter une distinction académique. Nous demanderons à l'auteur qui manie le vers avec souplesse quelque chose de plus élevé pour l'an prochain. L'esprit, c'est bien, mais la poésie veut davantage.

XXXIII.

LE RAYON ÉGARÉ.

Du léger petit drame que nous venons d'analyser nous passons à quelque chose de plus léger encore, de plus aérien, à l'histoire d'un rayon oublié par le soleil à son coucher, et recueilli par une jeune fille sous sa lampe de travail. Si nous sommes obligés de reconnaître dans cette charmante fantaisie certaines réminiscences du *Sylphe* de Victor Hugo, nous n'en éprouvons pas moins quelque plaisir à citer une partie de cette pièce,

tout en reprochant à l'auteur une image un peu risquée et des enjambements qui nuisent à la clarté de la pensée.

Mes frères sont partis derrière la colline,
Et je suis seul ;
Et la nuit vient jetant à la sombre ravine
Un noir linceul.
J'ai peur.....

Ici l'imitation de Victor Hugo.
puis il se demande s'il a trop longtemps caressé quelque rose, s'il s'est grisé dans un liseron ; s'il s'est trop oublié à tenter l'austérité d'un platane, eunuque fait de branches, surveillant des nymphes au bain, si Nadar ne l'a pas retardé pour quelque photographie.

S'adressant à la jeune ouvrière, il lui demande asile.

. . . . . .

Je suis, tu le verras, un compagnon tranquille,
Discret, sans bruit;
Pitié, je ne puis plus si tard gravir la côte,
Je suis si las :
Et puis, je te promets, si je deviens ton hôte,
Cent falbalas.

Il prodigue les trésors: les pachas de la Perse, les mylords sont moins généreux. D'ailleurs, c'est

lui qui donne leur émail aux jardins, leur arôme aux fleurs.

Mon père a plus d'éclat qu'un roi qui trône en pompe
Dans son conseil,
De grâce, abrite-moi, crains-tu que je te trompe,
Fils du soleil ?

La fillette en a pitié : sous un dôme de papier elle lui fait un petit lit de coton, l'enferme

.... dans une chaude alcôve
De cristal.
Verse l'huile de lin, dont le voyageur fauve
Fait son régal.
L'hôte soigné, l'enfant prit ses fines aiguilles
Et ses ciseaux,
Fredonna de ces airs que chantent aux charmilles,
Les gais oiseaux ;
Et se mit au travail, vive, prompte, éveillée,
Pleine d'espoir ;
Faisant cent rêves d'or pour charmer la veillée
Trop plein du soir.

Berthe, le lendemain, au bal, éclipsait ses rivales étonnées, par sa fraîche et brillante toilette, œuvre de la nuit.

L'auteur conclut par ce conseil :

Fillette, fais dormir des rayons sous ta lampe,
Ils doteront
Tes bras de beaux satins, de nœuds roses ta tempe,
De fleurs ton front.

XIV.

SURSUM CORDA.

Ep. Inscris sur ton drapeau devoir et sacrifice.

Voici une pièce d'un ordre plus sérieux. L'auteur, dont le cœur est plein de sentiments généreux, retrace à ses enfants tous les devoirs qui incombent à l'honnête homme. La forme est un peu banale, déclamatoire ; il manie avec prolixité la langue poétique, et se sert de métaphores surannées. Quelques césures manquent de régularité.

. . . . . l'homme
Ayant droit au respect *constant* de ses semblables,
Il n'est pas trop de tous *ces soins*, de ces caresses,

C'est là un abus que nous ne signalons que parce qu'il tend trop à s'introduire aujourd'hui.

Cette pièce nous paraît surtout destinée à amener l'éloge du second Washington des Etats-Unis, du grand, de l'honnête Lincoln, type sublime du devoir accompli qu'il propose comme modèle à la jeunesse.

O toi, dont le grand cœur du devoir fut le temple,
Lincoln, permets qu'ici je cite ton exemple.
Fils du peuple, qui vis autour de ton cercueil
Pleurer et ta patrie et l'univers en deuil.

Astre d'un nouveau monde et d'une nouvelle ere,
Toi que le genre humain reconnaissant venere,
Toi qui du Christ toujours suivis la douce loi
Et partout repandis le bien autour de toi.

« Jeunesse ! vois, du plus humble rang ce grand citoyen s'elever, par ses vertus, au rang supreme et depasser les plus hauts potentats. »

Comme il apparaît pur, simple et grand sur ce faite :
Ah ! c'est que se levant ainsi qu'un saint prophete,
De son cœur *expulsant* tout sentiment etroit,
Et toujours se faisant le défenseur du droit,
Et le cœur plein pour tous d'une bonte profonde,
Il proclama la grande et sainte loi du monde,
Qui veut que partout règne avec la liberte,
L'amour de la justice et de l'humanité.
C'est qu'aimant le devoir il en devint l'apôtre
Et qu'en faisant passer sa loi devant toute autre,
Il en fut le martyr. Laisse-moi par ta voix,
Laisse-moi, grand Lincoln, lui dire encore : Vois.
Vois, quels flots de bonheur inonderont la terre,
Jeunesse, quand chacun, comme en un sanctuaire
Gardant cette loi sainte, enfin trouvera doux
De se sacrifier au bien-etre de tous.
Plus d'Ilotes, de serfs, de parias, d'esclaves,
Plus de jougs infâmants, plus de fers, plus d'entraves ;
Plus de mortels traités ainsi qu'un vil bétail,
Mais des hommes partout et partout le travail,
Par le travail commun le bien-être, l'aisance,
Qui facilite à tous la douce bienfaisance
Et rend indépendant.....

L'auteur trace ici un magnifique programme de l'avenir et revenant à la jeunesse conclut ainsi :

Vers la terre promise,
Jeunesse, marche donc, marche comme Moïse
Marchait vers Chanaan. De la plus sainte loi,
De la loi du devoir sans cesse inspire-toi,
Secoue enfin ta molle et lâche indifférence,
Aime le beau, le bien, ton toit, ta belle France,
L'humanité, les cieux ! Allons, prends ton essor,
Grandis, élève-toi, plus haut, plus haut encor :
L'homme n'est pas que boue et poussière, il est ange,
Foule donc sous tes pieds tes bas instincts, ta fange,
Elève ta pensée au-dessus du réel
Et, grâce à l'idéal, entre enfin dans le ciel.

XLII.

LES MINES DE HOUILLE EN ANGLETERRE.

Cette pièce que l'auteur décore du nom d'ode est plutôt une description des travaux périlleux des mines qu'une œuvre lyrique. Les vers ont une perfection incontestable, les rimes autant de richesse que de nouveauté, mais l'inspiration, le souffle, fait défaut. Après avoir dépeint l'invasion de la mine par les eaux et, en un vers, par le feu grisou, l'auteur ne trouve pas un accent sympathique pour les victimes de notre exigeante industrie ; le côté utilitaire le frappe surtout.

Citons ses trois dernières strophes :

La fonte en frémissant va se figer en gueuses :
La flamme de la houille a dompté les métaux,
Cette fonte cassante aux surfaces rugueuses
Devient du fer sous les marteaux.
Le bronze ainsi qu'un fleuve coule,
Le fil aux bobines s'enroule,
La machine partout a remplacé la main :
L'homme croise ses bras, plus de soins, plus de veilles,
Car la matière semble, en faisant des merveilles,
Avoir quelque chose d'humain !...

La science a parlé, tout va changer de face ;
Un mot d'elle jamais ne resta sans effet,
Elle a dit qu'aujourd'hui la lumière se fasse ;
Voyez, la lumière se fait,
Des feux qui dormaient dans la mine,
La plus sombre nuit s'illumine,
Et des astres nouveaux sur nos cités ont lui ;
L'homme du créateur est la vivante image ;
Il invente le gaz, mais il en fait hommage
A celui qui créa la lumière avant lui.

Le mineur de l'abîme affronte ainsi les ombres,
Les charbons qu'il arrache au ténébreux séjour
Remontent par les puits du fond des mines sombres,
Etonnés de revoir le jour. —
Et le poëte, dans ces houilles,
Du sol précieuses dépouilles,
Que le rail-way lointain va porter en tout lieu,
Croit voir ces bois témoins des premiers jours du monde,
Et qui ne sont pas nés d'une graine féconde,
Mais d'une parole de Dieu.

Nous voici arrivés aux quatre pièces qui nous ont paru, non de premier ordre, mais supérieures aux précédentes et les plus dignes de récompenses.

VIII.

LA CRÉATION.

La Création ? quel magnifique, quel sublime sujet ! Dieu seul d'abord, possédant de toute éternité en lui-même le principe de toutes choses et de toutes les existences possibles, puis projetant de son être infini dans un ordre volontaire et successif toutes les parties de l'univers, qu'il inonde en premier lieu de lumière et ensuite des effluves de la vie !... Quelle suite d'imposants, de splendides, de gracieux tableaux nous présente particulièrement la Terre ; depuis le refroidissement de sa masse en fusion jusqu'à l'apparition, après la flore et la faune primitives, de l'homme et de sa compagne, de ce couple, admirable de beauté et d'intelligence d'où sortira l'humanité !...

Disons-le de suite et avec regret, le poëme n° 8 ne réalise qu'une partie de ce programme grandiose. Citons le début de l'auteur qui nous donnera la mesure de l'élévation de sa pensée et de la noblesse, sinon de la puissance de son style.

Dieu parle, et le neant s'anime a sa parole :
Comme l'oiseau des mers de la greve s'envole
Et plane sur les eaux,

Tels les mondes, jetés dans les champs de l'espace,
S'élevaient rayonnants de jeunesse et de grâce,
Des ombres du chaos.

D'éléments confondus, entassement énorme,
Masse inerte et sans vie, immobile et sans forme.
Aux premiers jours des temps l'univers apparut;
Les ténèbres couvraient son étendue immense,
Quand, de sa grande voix, troublant ce grand silence,
Dieu dit: Lumière sois; et la lumière fut.

Le Chaos tressaillit sous des clartés fécondes,
Il s'agite, il éclate et fait jaillir les mondes
Qui peuplèrent le ciel;
Et la Terre entraînée aux vastes champs du vide
Décrivit, tournoyant, dans sa marche rapide
Son orbite éternel !...

L'auteur décrit ensuite, toujours avec la même élégance, les phases de la Création ainsi que les raconte la Genèse, jusqu'à ce qu'il arrive à l'homme; et, désappointement pénible pour le lecteur qu'il a su charmer et tenir en suspens par cette admirable préparation, c'est au moment où l'on s'attend qu'il va déployer toutes les richesses de sa palette et toute la pénétration de son génie pour peindre l'homme, qu'il conclut par ce vers:

L'homme n'était pas né

et termine par ces deux strophes languissantes, pâle reflet des Méditations de Lamartine:

O Dieu, ce monde est ton ouvrage,
Sa voix est l'écho de ta voix

Qui nous parle à travers l'orage
Et dans le murmure des bois ;
Les monts, les prés, la source pure
Forment des chants où la nature
Te manifeste à notre cœur,
Toi, qui fais naître et qui fais vivre ;
Et cet univers est le livre
Où nous épelons ta grandeur !...

Mais notre âme, bien mieux encore
Nous parle de ta majesté,
Et le cœur pieux qui t'implore
Y voit l'ombre de ta beauté.
En elle comblant la mesure
Des dons qu'à toute créature
Dans ton amour tu dispensas :
Y gravant ton image même,
Comme dans un effort suprême,
Tu fis l'homme et tu t'arrêtas.

Dieu, dit notre poëte, fit l'homme et se reposa ; n'est-ce pas aussi, mieux inspiré, ce qu'il eût dû faire lui-même avant de s'arrêter.

XL.

LA CARAVANE AÉRIENNE.

L'auteur précédent a développé la partie la moins pathétique de son œuvre et omis la plus intéressante, l'homme, puisque toujours le portrait de l'homme sera pour celui-ci le spectacle le plus sympathique. Le poëte de la Caravane aérienne a,

lui, développé avec peut-être plus de prolixité encore la migration et le retour des hirondelles. Ses vers bien faits et ses strophes pleines ont certainement du coloris, de l'élan; mais comme sa pensée principale était de faire un rapprochement de ces oiseaux voyageurs avec la race humaine, son œuvre eût certainement gagné à ce que la première partie fût plus resserrée. Nous citons avec un vrai plaisir cet émouvant parallèle, et nous ajoutons : voilà bien la vraie poésie, c'est-à-dire celle où l'image est imprégnée d'émotion. Peut-être cependant le nerf manque-t-il à ce mouvement trop élégiaque.

L'hirondelle s'envole où son instinct la mene,
Au pays du soleil, du printemps et des fleurs;

Mais notre âme, une fois qu'elle a brisé sa chaine,
Dans quel pays va-t-elle oublier ses douleurs?

L'hirondelle, en partant, jette un cri d'esperance
Franchit les oceans et se perd dans les cieux;

Mais nous, quand nous partons, de l'eternelle absence
La pensee assombrit l'heure de nos adieux.

Quand nous partons, helas! quand il faut de la terre
Detourner nos regards et les porter ailleurs,

Nous sentons sur nos cœurs peser un lourd mystère,
Et nous hésitons tous.... tous, même les meilleurs!

Et pourtant nous savons, enfants de l'Evangile,
Quand nous allons entrer dans la nuit du tombeau

Qu'un autre jour luira, que notre corps fragile
S'en va renaître ailleurs et plus jeune et plus beau

N'importe, qui de nous ainsi que l'hirondelle,
Quand un printemps nouveau reverdira nos monts,

Ne voudrait revenir et voir encor comme elle
Le soleil des vivants aux lieux que nous aimons !

Ah ! pour nous quel bonheur si nous pouvions encore
Rajeunir nos amours sous le toit paternel !

Mais non, et vainement ce désir nous dévore,
Nous allons entreprendre un voyage éternel ?...

O Dieu ! pardonne-nous si la terre nous tente
Si pour aller à toi nous craignons de mourir ;

L'inconnu nous séduit, mais il nous épouvante,
Et n'osant l'affronter, nous aimons mieux souffrir,

C'est toi qui nous permis, malgré notre misère,
D'aimer et d'être aimés, et d'espérer toujours.

Peux-tu donc t'irriter, si nous aimons la terre,
Et marchons en tremblant vers le soir de nos jours ?

L'existence de l'homme est fertile en tempêtes,
Il le sait, il en souffre, et murmure souvent :

Mais la tristesse au cœur ou sous l'habit des fêtes
Il marche et voit toujours l'espérance devant.

Et c'est pourquoi, Seigneur, voyant les hirondelles,
S'en aller en chantant vers le pays des fleurs,

L'homme qui va partir, et qui n'a pas leurs ailes
Pour revenir un jour, s'abandonne à ses pleurs.....

XIII.

LES PYRAMIDES.

Les pyramides dont l'élévation vertigineuse a dû coûter tant de sueurs aux populations qui les ont construites, l'ont-elles été en vue d'opposer de formidables digues à l'invasion des sables du désert, ainsi que l'a prétendu un éminent contemporain? Ne sont-elles, au contraire, que le fruit maudit d'un monstrueux orgueil, cherchant à s'éterniser dans la mort? C'est à ce dernier point de vue que s'est arrêté l'auteur, ce qu'il exprime en strophes vigoureuses et en vers bien frappés. Cette pièce vous sera lue, vous pourrez donc l'apprécier. Tout en lui rendant une justice méritée, nous exprimerons cependant un regret, c'est que les pyramides n'aient pas inspiré à l'auteur une fin plus satisfaisante. Après un développement aussi grandiose et la juste flétrissure infligée aux tyrans du Nil, l'auteur ne pouvait-il trouver autre chose que ces huit vers.

Ainsi l'homme s'abuse, et les trois Pyramides
Dans leur triste grandeur restent sépulcres vides,
Ne donnant qu'un peu d'ombre à l'arabe altéré
Et servant de jalons au désert exploré.
Prodiges qui font voir jusqu'où la tyrannie
Egare en ses desseins la force et le génie,
Et quel rôle poursuit jusque sous son linceul
Pour se diviniser la vanité d'un seul.

Comme contraste et en opposition à ces monuments de l'oppression pharaonique si stériles pour les peuples, œuvre d'un despotisme sans frein, ne pouvait-il faire allusion en quelques vers concis à ces constructions non moins hardies, mais humanitaires et démocratiques des temps modernes, Hospices, Gares, Marchés etc. destinés à soulager les misères et à propager le bien-être dans les classes laborieuses de la société!. .

IX.

FANETTE.

Si dans les Pyramides nous récompensons l'élévation de la pensée et la fermeté du style, nous ne pouvons disconvenir que, malgré son mérite, cette pièce ne présente point un cachet d'originalité dans la forme ni dans le fond. Assurément, Messieurs, le rôle de nos académies est de vivifier dans les âmes les plus hauts instincts de l'humanité et de faire éclore, s'il se peut, des Corneille et des Lamartine; mais si la poésie a pour mission de grandir l'homme, si elle n'est poésie qu'à la condition de planer au-dessus des intérêts vulgaires qui ont leur expression dans la prose, il est cependant un genre de beauté moins éclatante sans doute, laquelle réside dans la peinture naïve des sentiments vrais du cœur humain, quelque in-

fime que soit la condition même de la personne étudiée. Moins la civilisation aura eu d'accès sur les humbles personnages que le poëte mettra en scène, plus l'honnête candeur de ses héros trouvera facilement le chemin des cœurs. Par une conséquence naturelle, moins aussi l'expression devra être ambitieuse. Mais là est l'écueil ; c'est qu'il faudra, pour garder son caractère poétique, que la simplicité du style ne soit ni plate ni trop vulgaire. Ce mérite, nous le trouvons dans Théocrite, dans Virgile, dans *Jocelyn*, dans les œuvres de Brizeux, dans la *Mare au diable*, dans *Geneviève*, et dans les *Fiancés de Manzoni*.

Ce sont surtout les poëtes contemporains provençaux et languedociens dont l'auteur de *Fanette* a voulu faire passer la forme dans son poëme rustique. Voici comment il formule lui-même en quelques lignes sa nouvelle poétique qu'il a parfois si heureusement justifiée par son exemple.

« C'est un poëme, dit-il, ou plutôt un roman en vers dans lequel j'ai tenté une vraie innovation qui m'a été inspirée par la lecture des poëtes provençaux et languedociens, dont le style, fort différent du nôtre, est goûté de toutes les classes de la société. Autour d'une intrigue simple, j'ai voulu faire transiger *sic*) l'élément spiritualiste dont j'ai toujours été fort épris, et le matérialisme qui tend à dominer même dans la haute littérature. J'ai fait mon héroïne de la taille du plus grand nombre de femmes, et j'ai poétisé un simple manœuvre dans

mon héros. En dramatisant l'action, j'ai été conduit à me servir d'une langue populaire que j'ai tâché de rendre digne. Peut-être aura-t-elle plus de succès que les productions inconnues de nos rares auteurs d'épopées, lesquels ne peuvent se faire lire, à cause sans doute du grief d'Horace *sesquipedalia verba.* »

La Commission, puis la Société ayant décidé que le poëme tout entier serait inséré dans les mémoires de la Société, nous n'en donnerons pas l'analyse. Nous nous plaisons ici à signaler avec quelle justesse d'esprit, de sentiment et de langage l'auteur a su conduire à bonne fin cette étude rustique qui respire la grâce, la fraîcheur, et porte surtout un caractère exquis de vérité. Nous pensons néanmoins que l'ouvrage eût gagné à être circonscrit dans des bornes plus étroites.

De ces quatre chants qui ne comptent pas moins de 2,500 vers, le premier nous semble le meilleur. Le sauvetage par le batelier Urbain de la naïve et jolie gardeuse de bœufs, le portrait des deux amants, la récolte de la mère Ursule réchappée du débordement de la Loire par la prudence et l'habileté d'Urbain; le repas de famille, puis le voyage des accordailles, tous ces petits tableaux sont animés, vivants, et très-artistement touchés.

Le deuxième chant que remplissent la conscription, le départ d'Urbain pour le régiment et les chagrins de la séparation, quoique écrit toujours

avec la même vérité, est un peu languissant. Il n'est pas possible d'exprimer avec plus de naturel la simplicité du désespoir du jeune conscrit.

Comment pourrai-je vivre éloigné de nos plaines
En un autre pays, en des plages lointaines,
Sans jamais voir mon pere et mes amis perdus,
Vous-meme, mere Ursule, et Fanette non plus.

Le serment de fidélité d'Urbain est une chaleureuse imitation d'un passage de la première églogue de Virgile. Les préparatifs du départ pour Nevers de Fanette, qui veut se dérober aux obsessions du gros fermier Nicolas, sont exprimés dans un réalisme qui revêt de la situation même un caractère des plus poétiques. C'est là une heureuse justification du système de l'auteur.

Le panorama de Nevers ouvre le troisième chant. Ce morceau descriptif, malgré quelque gêne dans la versification, prouve que l'auteur sait, quand il le veut, s'élever au-dessus du style bucolique. La chambrette de Fanette, qui donne sur sa Loire chérie, est agréablement esquissée. Le pèlerinage de St-Aré comme épisode ajoute peu à l'intérêt. Nous voyons bien que l'auteur a voulu retracer quelques scènes d'intérieur des ouvrières entre elles et dans leurs relations avec les dames de la ville ; toutefois cette partie nous semble un peu terne. Le suicide de Fanette, désespérée par une lettre mensongère qui lui annonce la mort de

son amant et par les injustes soupçons de la dame pour qui elle travaille, laisse une impression fâcheuse et détonne comme une fausse note dans l'harmonie générale jusque-là si douce. — La simplicité de la jeune pastourelle, le milieu rustique où elle a vécu, le souvenir pieux de St-Aré, en un mot, la constitution morale de Fanette, tout concourt, suivant nous, à rendre cette pensée inaccessible à son esprit. Si nous sommes disposés à voir là une dissonance dans une aussi charmante étude, nous excusons l'auteur, puisque c'est de cette catastrophe heureusement non consommée, qu'il tire son quatrième chant.

Dans ce chant qui est le dernier, la vie marinière est reproduite avec beaucoup d'entrain. — La chanson de retour d'Urbain semble un peu faible. En revanche, sa reconnaissance avec Fanette sauvée par le batelier, son ami, est pathétique Il y a là quelques vers bien sentis, puis le poëme se termine par une douce et franche peinture de la noce d'Urbain et de Fanette.

Filles et bateliers de Cosne et de Nevers
Escortaient les époux; tandis que, dans les airs,
La cloche balançait sa joyeuse volée :
Célebrant le bonheur d'une âme consolée
Et la splendide fete offerte à l'amour pur,
La terre était en joie et le ciel tout d'azur;
Le soleil rayonnait sur la Loire tranquille,
Et les oiseaux chantaient leur amoureuse idylle.....

Comme nous l'avons dit en commençant, ce qui

ressort pour nous de la lecture de ce poëme, c'est un sentiment vrai de la nature, c'est même là ce qui en fait la plus incontestable beauté. Peut-être l'auteur eût-il pu trouver quelques effets, quelques situations plus neuves, mais il est évident que son but principal a été surtout de mettre en relief les sentiments du cœur humain pris dans les types même les moins élevés de la société, une simple gardeuse de vaches et un batelier, délicieuse étude psychologique qu'à l'exemple de Mme Sand il a su mener avec autant de cœur que de talent.

Pour nous, Messieurs, félicitons-nous d'avoir à récompenser une œuvre sinon tout à fait originale, du moins vraiment neuve et dont le mérite consiste surtout à avoir substitué l'expression vraie de l'amour naïf, touchant par sa simplicité la plus absolue, à l'exagération de la passion et à ce langage conventionnel trop factice, soit classique, soit romantique qui finit aujourd'hui par ne plus émouvoir parce que l'esprit y domine l'inspiration, et la recherche, le naturel.

Votre commission vous propose donc de décerner deux médailles de vermeil *ex æquo* comme suit:

1° A l'auteur du n° 9 pour son poëme de *Fanette*;

2° A celui du n° 13 pour son ode des *Pyramides;*

Et enfin une médaille d'argent comme 1re mention honorable au n° 40 pour son poëme de la *Caravane aérienne*, et une médaille semblable comme

2e mention honorable au n° 8 pour son poëme de la *Création.*

Les propositions de la commission ayant été admises, le prix *ex æquo*, consistant en une médaille de vermeil, grand module, a été décerné à M. Jules Rambaud, avocat à Lyon — et à M. Francis Bellier, de Versailles, lauréat du concours de 1866.

La 1re mention avec médaille d'argent a été obtenue par M. Henri Galleau, à Paris;

La 2e mention avec médaille d'argent par M. Molines, pasteur à Nérac (Lot-et-Garonne).

SCIENCES, AGRICULTURE, INDUSTRIE.

DE L'ORIGINE DU COW-POX

Par M. GARCIN, Membre titulaire.

Depuis 1798, époque à laquelle Jenner fit connaître le résultat de ses expériences entreprises deux ans auparavant sur l'efficacité de l'inoculation du cow-pox contre la variole, l'espèce humaine était complètement rassurée sur les dangers que lui inspirait l'apparition de cette redoutable maladie. Mais, depuis quelque temps déjà, le monde médical remarquait que le virus vaccinal s'affaiblissait, et aujourd'hui on donne comme certain que le cow-pox, ou vaccin primitif, a perdu de sa force contagieuse et préservatrice par suite d'une trop longue série de transmissions à l'espèce humaine seule.

Malheureusement le cow pox se montre rarement chez la vache, et encore, dans l'immense majorité des cas, passe-t-il sans qu'on puisse en recueillir le virus. Il n'en est pas de même de la varioloïde ou faux vaccin, avec laquelle on le confond souvent. Cette dernière, en effet, se montre fréquemment chez les vaches fraîches vélées, mais

si elle a quelque analogie avec le cow-pox, si comme lui, elle est contagieuse de la vache à l'homme, elle en diffère cependant sous plusieurs rapports et notamment en ce que le virus qu'elle engendre n'a pas la propriété de préserver l'homme de la petite vérole.

Que faire dans cette occurrence ?

Tout d'abord on avait pensé qu'on pouvait rendre au vaccin dégénéré sa première activité en l'inoculant à la vache, mais l'expérience démontra bientôt que la vaccine de l'homme transmise à ce ruminant ne rendait pas au virus son énergie primitive. C'est alors que l'on eut recours à la revaccination que l'on pratique aujourd'hui sur une large échelle. Arrivera-t-on par ce moyen au but que l'on se propose d'atteindre ?

Nous avons sous les yeux le travail d'un honorable praticien de notre département qui ne prouve que trop, qu'en perdant de plus en plus sa puissance contagieuse et préservatrice, le virus laisse les vaccinés à peu près dans les mêmes conditions qu'ils étaient avant d'être opérés. En effet, sur 79 individus, âgés depuis huit jusqu'à cinquante ans, qu'il a revaccinés en 1865 et 1866, il n'y en a eu que huit qui sont restés réfractaires, dont deux enfants âgés l'un de 8 ans et l'autre de 12, et les six autres avaient préalablement subi une seconde et même une troisième épreuve. Enfin, sur les 71 restant, qu'il a été obligé de revacciner deux, trois et même quatre fois, des pustules plus

ou moins normales se sont montrées dans un délai plus ou moins long. L'auteur du travail dont nous donnons une courte analyse dit aussi, que sur certains individus récemment et bien vaccinés, il avait pu provoquer le développement de la variole en la leur inoculant, et avoir obtenu de belles et larges pustules ombiliquées sur le même bras où déjà existait un seul et unique bouton résultant d'une vaccination précédente, ce bouton ayant fourni le virus.

Enfin, notre honorable Président, M. le docteur Blin, ne nous a-t-il pas dit, dans sa savante conférence sur la variole et le vaccin, que: « chez des personnes vaccinées dans leur enfance, on avait pu obtenir un résultat par l'inoculation du cow-pox, alors que l'inoculation de l'ancien vaccin avait échoué. »

Jenner, et d'autres avec lui, ayant remarqué que des pustules semblables à celles du cow-pox existaient sur les mains des palefreniers et des maréchaux chargés de soigner des chevaux atteints de *grease*, eaux aux jambes, l'observateur d'Outre-Manche avait été porté à croire que la matière de cette maladie pouvait, par l'inoculation, développer des pustules vaccinales chez la vache. Mais, il fallait à cette supposition la sanction de l'expérience, et, disons-le de suite, si parmi les nombreux expérimentateurs qui, depuis, ont pratiqué cette opération, quelques-uns seulement ont été assez heureux pour obtenir chez la vache le développe-

ment de pustules vaccinales, il en est beaucoup d'autres, au nombre desquels on cite les membres du célèbre comité central de vaccine, entre les mains desquels cette inoculation est restée sans résultat.

Pourquoi donc cette dissemblance dans les effets produits par l'inoculation de la matière *de grease* pourquoi certaines inoculations avaient toujours échoué, alors que d'autres avaient admirablement réussi ? était-ce parce que l'affection du cheval qui, chez la vache, produit le cow-pox est tout autre chose que *le grease?*

Enfin, quelle qu'en soit la cause, il n'en est pas moins vrai que, faute de connaître les conditions qui, chez la vache, provoquent le développement du cow-pox, l'immunité qui nous était donnée contre la petite vérole par la découverte de l'immortel Jenner, se trouve compromise.

Triste perspective pour les générations futures!

Tel était encore, au printemps de 1860, l'état de la question quand, tout à coup, éclatèrent dans la commune de Rieumes, non loin de Toulouse, la petite vérole chez l'homme et une épizootie équine. En moins de trois semaines, plus de cent chevaux furent atteints de la maladie qui, d'après M. Sarrans, vétérinaire à Rieumes, se caractérisait par les signes suivants: elle débutait par un état général marqué par une fièvre peu forte, mais qui se soutenait jusqu'à l'apparition des symptômes locaux : le principal de ces symptômes consistait

dans un engorgement des jarrets, chaud, rouge, douloureux, et l'animal boitait. Cet engorgement lui-même semblait se composer d'une foule de petites pustules pressées les unes contre les autres.

C'était la première période ; elle durait de trois à cinq jours.

La seconde s'annonçait par un écoulement purulent au pli du paturon. Celle-là durait de huit à dix jours.

A mesure que le pus coulait, l'engorgement se dissipait et la boiterie diminuait.

Enfin, les pustules se séchaient, et dès le quinzième jour, les croûtes commençaient à tomber avec des faisceaux de poils hérissés, laïssant après elles des cicatrices plus ou moins marquées, suivant l'affluence de l'éruption.

Il est digne de remarque que toutes les pustules ne se bornaient pas aux paturons, il y en avait parci par-là, sur les différentes parties du corps, aux fesses, aux narines, à la vulve, aux lèvres, etc.

Pendant que la maladie faisait ses ravages, une jument partie de Rieumes arrive à Toulouse et y tombe malade ; on la conduit à l'école vétérinaire, et on la présente à M. Lafosse, professeur de clinique, qui constate les symptômes suivants : les deux membres postérieurs sont engorgés et douloureux, sur ces engorgements s'élèvent çà et là des faisceaux de poils hérissés, sous lesquels on remarquait des pustules donnant écoulement à une matière liquide, à odeur ammoniacale, moins forte

que celle que secrètent les eaux aux jambes des chevaux, avec laquelle la maladie dont il s'agit présentait quelque analogie.

M. Lafosse qui, à différentes reprises, avait déjà cherché inutilement à faire développer le cow-pox à la vache en lui inoculant la matière des eaux aux jambes, s'arme aussitôt d'une lancette et inocule la matière d'une pustule de la jument qui lui était présentée à une jeune vache qui, huit jours après, offrait sur les trayons cinq pustules plates, larges, fermes, rondes, creusées d'un ombilic. A cet aspect, il était difficile de ne pas reconnaître le cow-pox. Une seconde inoculation faite avec de la matière prise sur l'une des pustules de la vache, pratiquée sur une autre vache et sur un enfant, donna, sur les deux, des pustules en tout semblables à celles de provenance chevaline. Enfin, un cheval inoculé sur le museau avec la matière fournie par la vache contaminée ayant donné plus tard tous les signes qu'offrait celui sur lequel on avait pris la matière pustuleuse, un rapport circonstancié des faits fut envoyé à l'Académie de médecine de Paris qui, après plusieurs discussions, décida qu'elle ne pouvait se prononcer, attendu que rien ne prouvait encore que la matière vaccinogène fournie par le cheval de M. Lafosse fût la même que celle du *grease* et du *sore-heel*, ou mal des talons, de Jenner; que celle du javart, de Sacco, et celle d'une maladie inflammatoire gangreneuse survenue à la jambe d'un cheval, de Wertwig, ces trois

auteurs ayant déclaré avoir obtenu le développement du cow-pox par l'inoculation de la matière fournie par ces diverses maladies.

Et, en effet, en présence d'opinions si divergentes, soutenues sur une même question par des hommes considérables, et à l'appui desquelles chacun respectivement apportait des faits obtenus par l'expérimentation, il y avait, dit M. Boulay (alors professeur de clinique à l'école d'Alfort, aujourd'hui inspecteur général des écoles vétérinaires) à se demander si toutes ces maladies n'en constituaient qu'une seule, ou si la matière vaccinogène pouvait être fournie par une *cellule* prise dans le liquide sécrété par la peau enflammée du cheval.

L'histoire du passé obscurcissait la question au lieu de l'éclairer, mais M. Boulay ne se décourageait pas, et c'est au moment même où, par suite des discussions académiques, il était préoccupé du but qu'il se proposait d'atteindre, que la première maladie qui lui tomba sous la main, fut précisément celle qu'il avait l'intention de chercher. Et, comme un fait providentiel, il la vit en très-peu de temps apparaître spontanément sur plusieurs chevaux, ce qui lui permit de l'étudier dans toutes ses phases et dans ses différents modes de manifestations. Ce n'est pas sous une forme unique, toujours la même, dit-il, que la maladie s'est montrée ; au contraire, elle en a affecté plusieurs très-diversifiées, sur une série de sujets. Enfin,

après s'être assuré par l'expérimentation qu'elle était unique et toujours la même ; qu'elle avait des caractères très-nets et très-déterminés ; que c'est par sa manifestation complexe qu'elle avait pu être confondue avec les eaux aux jambes et le javart avec lesquelles elle avait une certaine analogie, et qu'elle était la même que celle de Toulouse, il s'est écrié : « L'obscurité est dissipée, la lumière » est faite. La maladie qui fournit le cow-pox nous » est connue.

« Nous savons maintenant ce que c'était que ce » *grease*, ce *sore-heel*, dont parle Jenner, car nous « l'avons vu, nous avons pu l'étudier et reconnaî- » tre, par l'expérimentation, les propriétés vaccino- » gènes que Jenner lui avait attribuées par une » merveilleuse intuition.

» Nous savons ce qu'a vu Sacco ; nous savons ce » qu'ont vu les expérimentateurs qui, à différentes » époques, ont pu déterminer le cow-pox par l'i- » noculation de ce qu'ils appelaient des eaux aux » jambes. »

Et ce n'est pas à l'ombre que M. Boulay a opéré, mais en présence de tous les élèves de l'école, et de quelques uns de ses collègues de l'Académie de médecine, tels que messieurs Depaul, Royer, Roger et Blot, qu'il avait conviés à Alfort, afin qu'ils pussent par eux-mêmes s'assurer de l'exactitude des faits.

La lumière était faite, mais il restait encore à savoir 1° Si les caractères spéciaux sous lesquels

se présente la vaccine dite primitive constituent une preuve réelle de la spontanéité du développement de cette maladie ; et 2° Connaître les conditions qui président à son développement. Telle est la tâche que s'est imposé de résoudre M. Chauveau, professeur de physiologie à l'école vétérinaire de Lyon. Pour atteindre son but, M. Chauveau s'est livré à un grand nombre d'expériences, qui peuvent être divisées en deux séries. Dans la première se trouvent comprises celles qui ont pour but l'inoculation du virus vaccin, sous l'épiderme de la peau du cheval, et dans la seconde, celles qui consistent à le faire arriver directement ou indirectement dans le torrent circulatoire, sans avoir recours à la surface de la peau.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'exposer ici le détail des opérations auxquelles s'est livré l'auteur de l'ouvrage que nous citons ; il nous suffira d'en faire connaître les conclusions qu'il donne lui-même sous forme de résumé. Mais nous ne devons pas laisser ignorer que c'est sur une soixantaine d'animaux solipèdes, une centaine de vaches et un certain nombre d'enfants qu'il a expérimenté, et qu'il a alternativement employé du virus fourni par l'une et l'autre de ces espèces.

Nous laissons parler M. Chauveau.

« 1° La vaccine considérée chez le cheval, ani-
» mal qui, d'après Jenner, en serait la source
» première, doit être distinguée en *vaccine natu-*

» *relle* ou *spontanée*, et en *vaccine artificielle, acci-*
» *dentelle, expérimentale* ou *inoculée*.

» 2° *La vaccine naturelle* ou *spontanée*, c'est-à-
» dire celle qui se développe toute seule sans l'in-
» tervention de l'art, sans contagion par contact
» médiat ou immédiat, se manifeste, sur la peau des
» solipèdes (les seuls animaux dont il soit ques-
» tion dans cette étude) par une éruption pustu-
» leuse dite *générale*, quoiqu'elle se montre sou-
» vent presque exclusivement dans des régions
» d'élection peu étendues, comme la région naso-
» labiale ou la région des talons, la première plus
» communément.

» 3° *La vaccine artificielle* ou *accidentelle*, résul-
» tat de la transmission, par *inoculation* directe
» ou indirecte, du virus primitivement emprunté
» aux animaux atteints de vaccine naturelle, se
» présente sous deux formes : la *forme locale*, la
» *forme générale*.

» 4° *La forme locale de la vaccine artificielle*
» ou *inoculée* provient de l'insertion du vaccin à
» la surface ou dans les couches superficielles du
» derme, et de la germination sur place de ce
» virus, germination qui en général débute pres-
» que immédiatement sans incubation réelle. C'est
» la forme commune connue de tout le monde.
» Elle consiste, comme on le sait, dans une érup-
» tion de pustules qui naît dans la région inoculée
» exclusivement, et qui, néanmoins, exerce sur
» l'économie une action générale en vertu de la-

» quelle, dès le cinquième jour à partir de l'ino-
» culation, il devient impossible de faire prendre
» de nouveau le vaccin sur un point quelconque
» de la peau.

» 5° La *forme générale de la vaccine artificielle*,
» complètement inconnue avant mes expériences,
» présente des caractères complètement identiques
» avec ceux de la vaccine ou *horse-pox* naturel,
» c'est dire qu'elle se présente sous forme d'une
» éruption pustuleuse plus ou moins généralisée,
» tantôt disséminée sur presque tous les points du
» corps, tantôt étendue seulement aux lieux d'é-
» lection du *horse-pox* spontané.

» 6° Dans la forme générale de la vaccine arti-
» ficielle, il ne survient point d'accident vaccinal
» primitif sur les points qui ont servi de porte
» d'entrée au virus. Au lieu de germer sur place,
» ce virus produit ailleurs ses manifestations, et
» la poussée éruptive, indice de la multiplication
» du vaccin, ne débute qu'après une incubation
» de huit jours au minimum.

» 7° Pour que la vaccine générale se développe,
» il faut que le virus inoculé pénètre dans l'éco-
» nomie sans passer par la membrane qui consti-
» tue le siége anatomique de l'éruption vaccinale,
» c'est-à-dire par la peau.

» 8° Cette loi se vérifie dans toutes les condi-
» tions possibles. Ainsi, on provoque la forme
» générale de la vaccine : 1° En injectant directe-
» ment le vaccin dans les vaisseaux lymphatiques ;

» 2° En pratiquant cette injection à l'intérieur des » vaisseaux sanguins; 3° En faisant arriver le virus « indirectement au sein de l'appareil circulatoire » par une surface absorbante autre que les tégu- » ments extérieurs.

» 9° Le développement de la vaccine générale » est indépendant de la quantité de virus em- » ployée pour infecter l'économie, pourvu que » cette quantité soit appréciable.

» 10° La source à laquelle le germe vaccinal a » été puisé est également sans influence sur l'ap- » titude de ce germe à engendrer le horse-pox » général. Cette forme de vaccine se manifeste in- » différemment avec toutes les espèces de virus; » vaccin du cheval, vaccin de vache, vaccin » d'homme, récemment ou anciennement trans- » planté sur l'espèce humaine.

» 11° Le sexe des animaux n'a pas d'action sur » le développement dans la vaccine générale.

» 12° L'âge, au contraire, semble exercer sur » ce développement une notable influence, les » jeunes poulains se montrant plus prédisposés » que les vieux chevaux à contracter le horse-pox » généralisé.

» 13° La germination sur place du vaccin, dans » l'inoculation cutanée, n'implique pas un défaut » d'absorption générale de virus. Malgré son affi- » nité spéciale pour la peau, le virus ne s'arrête » pas au lieu où il a été déposé. Il pénètre dans le » torrent circulatoire tout comme s'il était pris

» par une autre surface absorbante. S'il ne pro-
» duit pas alors, en même temps que l'éruption
» locale, résultat de la prolifération immédiate,
» l'éruption générale que détermine la pénétra-
» tion du vaccin dans le sang quand elle a lieu
» par d'autres voies, c'est probablement parce que,
» au moment où cette éruption générale pourrait
» se développer (huitième jour au plus tôt), la
» peau, en raison de l'immunité créée, dès le cin-
» quième jour, par le travail local de la vaccina-
» tion, n'est plus apte à la pustulation vaccinale.

» 14° Si cette explication est la vraie, l'impuis-
» sance de l'inoculation cutanée à faire naître la
» vaccine générale ne saurait être considérée
» comme absolue. Il pourrait certainement arri-
» ver que certaines circonstances retardant l'évo-
» lution de la vaccine locale, ou raccourcissant le
» temps nécessaire à l'explosion de la vaccine
» générale, une inoculation cutanée pût produire
» cette dernière.

» 15° La comparaison du horse-pox naturel dit
» *spontané* avec le horse-pox général produit de
» l'expérimentation ne révélant entre eux au-
» cun caractère différentiel, il n'est plus possi-
» ble d'invoquer la prétendue spécialité du mode
» de manifestation comme preuve de la sponta-
» néité réelle du premier.

» 16° Cette communauté de caractères devient,
» non pas une démonstration directe de l'identité
» d'origine, mais une probabilité des mieux fon-

» dées en faveur de cette identité. Il n'est pas » plus difficile d'admettre la naissance du horse- » pox dit *naturel* ou *spontané* sous l'influence de » la prolifération d'une particule vaccinale volti- » geant dans l'air, introduite dans le système cir- » culatoire par la voie pulmonaire, que la produc- » tion du horse-pox général artificiel par » l'introduction expérimentale de cette même » particule au sein des vaisseaux.

» 17° Dans l'état actuel de nos connaissances, » il est impossible d'être scientifiquement fixé sur » la nature des éléments virulents auxquels est » dû le développement de la vaccine. Sont-ce des » êtres réels, protozoaires ou protophytes, ou » même de simples organites spéciaux ? C'est plus » que douteux. Toutes les probabilités se trouvent » plutôt du côté de l'idée appliquée par M. Ch. » Robin à tous les virus, d'après laquelle l'action » virulente s'expliquerait par une sorte de catolyse » animale ; mais la signification particulière des » faits qui viennent d'être résumés est indépen- » dante de la solution réservée à cette difficulté. » Leurs conséquences générales mêmes restent » inattaquables. Aussi, en présence de cette ques- » tion : La matière virulente peut-elle naître » autrement que d'elle-même ? on ne saurait se » refuser à reconnaître que la réponse affirmative, » considérée autrefois comme indiscutable, ne » repose plus sur des preuves scientiquement suf- » fisantes. »

Ainsi, la maladie qui donne le cow-pox à la vache, et qui fournit la matière vaccinale propre à garantir l'homme de la petite vérole est connue ; elle se présente spontanément chez le cheval, dans des conditions qui ne sont pas encore déterminées; mais on peut, à volonté, la faire paraître accidentellement et lui donner tous les caractères de la spontanéité.

Les craintes qu'avait fait naître la dégénérescence du virus vaccin ne sont donc plus à redouter, et, disons-le à la gloire des pionniers de la science, on pourra désormais se prémunir avec certitude contre les funestes effets de certains vaccins empreints de principe syphilitique qui portent la crainte et la désolation dans les familles.

Nous sommes loin de blâmer les revaccinations, même à présent que l'on pourra se procurer à volonté du vaccin primitif; car, sachant que les espèces animales sont incessamment soumises à un mouvement de décomposition et de recomposition, nous comprenons que l'immunité donnée par une première vaccination puisse s'affaibl.r avec le temps ; mais si la puissance préservatrice du vaccin de Jenner s'est maintenue pendant un demi-siècle, nous en concluons qu'une seconde vaccination sera plus que suffisante pour conserver l'immunité pendant toute la vie de l'individu.

Enfin, les hommes de science ont fait leur devoir. C'est à l'administration à agir. Et pourquoi, en effet, ne créerait-on pas des commissions de

vaccine dans chaque arrondissement, avec mission de saisir le premier cheval que l'on rencontrerait ayant la maladie (horse-pox) qui fournit le vaccin primitif, et, en cas d'absence trop prolongée, de la développer artificiellement d'après l'un des moyens indiqués par M. Chauveau. Ce serait là un moyen efficace pour répandre promptement du bon vaccin, et donner à l'espèce humaine la sécurité qu'elle réclame.

Il va sans dire que les conseils généraux seraient appelés tous les ans à voter, ainsi qu'ils le font pour l'amélioration de l'espèce chevaline, la somme nécessaire pour couvrir les frais qu'entraîneraient nécessairement les opérations des commissions.

Tels sont les vœux que nous formons.

Novembre 1866.

DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN MUSÉE TECHNOLOGIQUE

A SAINT-QUENTIN.

Par M. BOUVART, membre titulaire.

MESSIEURS,

Une innovation importante vient d'être faite à l'école normale de Cluny. L'administration a créé, sous l'initiative de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, un musée technologique destiné à faire connaître aux élèves les procédés industriels le plus généralement adoptés, à les familiariser avec les matières premières et les produits des diverses industries qui font la richesse du pays. Le dévouement de M. Duruy l'a conduit à s'adresser aux producteurs ; de tous côtés son appel a été entendu, et le musée industriel de Cluny est aujourd'hui en pleine voie de formation.

L'idée du musée industriel n'est, du reste, pas nouvelle. Depuis plus de dix ans, la ville de Lille a fondé, sous l'impulsion et la direction de la société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, une collection qui a acquis très-rapidement une grande importance, et qui fait aujour-

d'hui l'orgueil de la grande cité flamande. Des collections analogues existent à Lyon et à Amiens.

La création d'un établissement de ce genre est-elle désirable, est-elle possible à Saint Quentin ? Quels seraient les moyens de la tenter ?

Permettez-moi, Messieurs, de vous entretenir quelques instants de cette question : ayez quelque indulgence pour celui qui vient à vous avec le désir de faire le bien ; et si je me fourvoyais, si mon idée était inopportune, veuillez ne considérer que la volonté que j'ai d'être utile à tous.

—

Je désire vous montrer avec quelques détails en quoi consiste un musée industriel ; et pour cela, si vous le voulez bien, nous parcourrons rapidement ensemble la galerie de Lille. L'industrie des fils et des tissus y occupe un grand nombre de vitrines, mais cependant elle n'étouffe nullement les autres, et ce qui frappe l'observateur, après un coup-d'œil d'ensemble, c'est la grande variété de l'Exposition.

Les objets comprennent : les matières premières ; les différentes transformations par lesquelles elles passent avant d'arriver à l'état normal ; les produits de la fabrication (produits destinés souvent à recevoir une nouvelle transformation, et paraissant dans la vitrine voisine comme matières premières d'une autre industrie) ; et enfin, les machi-

nes et outils qui accomplissent toutes ces merveilles. Je me trompe, Messieurs, ce ne sont pas des merveilles ; on a évité, avec raison, d'exposer ces produits trop beaux, et par cela même trop coûteux, qui ne sont souvent que de charmants objets de curiosité. Les produits que nous avons sous les yeux sont bien ceux dont nous faisons usage chaque jour, ceux qui forment la base du commerce local.

Pour l'industrie linière, par exemple, les premières vitrines nous montrent de beaux échantillons de plantes de lin de diverses provenances, à côté desquelles se trouvent les graines correspondantes, avec quelques indications sur l'époque des semailles, la quantité de graine nécessaire pour ensemencer un hectare, etc. Dans la vitrine suivante, les mêmes lins sont rouis, broyés, puis teillés. Les appareils de broyage et de teillage sont là juxtaposés, et vous embrassez du même coup-d'œil et la machine et son travail. Les outils et machines sont quelquefois exposés eux-mêmes, principalement quand ils sont de petite dimension ; le plus souvent on n'en voit que des modèles réduits, exécutés avec beaucoup d'exactitude, et qui charment par leur petitesse même. Quelques-uns possèdent tous les rouages nécessaires et peuvent être mis en mouvement. Quelquefois aussi la machine n'est représentée que par un dessin, qui est toujours fait géométriquement, et d'après une échelle de réduction déterminée.

Mais revenons à l'industrie linière. En continuant notre examen, nous apercevons une série de peignes de toutes grandeurs accompagnés, d'un côté, du lin peigné ; de l'autre, du déchet qu'on retrouve plus loin utilisé par la carde et devenu fil d'étoupe. Nous voyons ensuite successivement le ruban de lin qui vient de subir l'action de toutes les machines préparatoires. Enfin, apparaît le fil de lin, représenté par un nombre considérable d'échantillons de toutes grosseurs et de toutes qualités.

Mais ce n'est pas tout : A la filature succèdent le blanchissage, le tissage, la teinture, et jusqu'aux vêtements confectionnés. A propos du tissage, vous voyez les pièces principales du métier et les industries diverses qui les confectionnent. Voici l'admirable machine de Jacquard et les merveilles qu'elle produit ; autour d'elle sont représentées les industries secondaires qui en dépendent. La fabrication et le perçage des cartons, le croquis et la mise en carte des dessins, tout s'y trouve. Vous pouvez suivre de l'œil l'idée sortie de l'imagination de l'artiste, depuis la légère esquisse dont les formes mal accusées attestent la spontanéité et quelquefois l'indécision de l'idée, jusqu'au tissu brillant qui en est la complète réalisation.

Parmi les diverses industries qui composent le musée, quelques-unes ont plus particulièrement le privilége d'attirer les regards des visiteurs. La fabrication des bouteilles et des verres à vitres ;

celle des plumes métalliques, des couverts d'argent et de Ruolz, des épingles et des aiguilles sont constamment l'objet de l'intérêt et de l'admiration du public. Ces industries semblent, en effet, rendre plus palpables les difficultés qu'ont dû rencontrer les innovateurs, et la manière heureuse dont ils les ont surmontées.

—

L'utilité d'une collection de cette nature me paraît tellement évidente qu'il me semble à peine nécessaire de retenir quelques instants votre attention sur cette question. Saint-Quentin mérite autant que Lille le nom de ville industrielle. Ces deux cités tirent, en effet, de la fabrication des tissus leur principale richesse, et ce qui a été si heureusement accompli dans l'une peut être tenté dans l'autre et y rendre les mêmes services. La population Saint-Quentinoise y trouverait une source abondante de renseignements de toute nature sur ce qui peut l'intéresser le plus. Et je ne veux pas dire par là qu'un patron ou qu'un ouvrier pourra trouver au musée des connaissances qu'il n'a pas, dans sa propre industrie. Non, certes, il faut supposer l'un et l'autre assez intelligents, pour qu'ils ne puissent rien ajouter à leur instruction professionnelle par la simple observation des matières premières et des produits fabriqués. Mais, outre que chacun pourra s'instruire

dans les industries étrangères à son occupation journalière, et acquérir ainsi des notions générales sur le travail de l'homme, on ne peut nier tout le bien qu'on pourra tirer d'une observation habituelle et raisonnée. Si on n'acquiert par là, il est vrai, aucune nouvelle idée, toutefois l'intelligence s'accroît, le jugement se rectifie, la raison s'affermit par l'habitude que l'on prend de comparer entre elles les diverses industries, d'étudier quels sont leurs points communs ; ou quelles sont, dans les matières premières, les différences qui ne permettent pas d'appliquer le même procédé de fabrication. En un mot, le premier effet du musée doit être d'élever le niveau des connaissances industrielles de la population, progrès dont les conséquences sont incalculables.

La jeunesse y trouvera particulièrement un puissant moyen d'instruction. Actuellement, en effet, les jeunes ouvriers, sortant de l'école primaire où on ne leur a évidemment pas parlé d'industrie, entrent immédiatement dans un atelier où ils n'apprennent que ce qui est strictement lié à leur travail quotidien. A moins d'essayer successivement plusieurs métiers, et alors de rester apprentis beaucoup trop longtemps, ils n'ont aucun moyen de comparer leurs occupations aux industries analogues, d'apprécier et de juger la valeur des procédés qu'ils emploient : partant, aucun moyen de se perfectionner dans leur art, à moins de s'élever par une intelligence exceptionnelle au

rang d'inventeur. Les fils de riches industriels peuvent éviter ce fâcheux résultat, soit en complétant leur éducation dans les grandes écoles du gouvernement. soit en allant chercher au loin les connaissances industrielles générales qui leur sont indispensables, avant d'appliquer tous leurs soins à la profession qu'ils ont choisie. Mais ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'exiler quelque temps se trouvent dans l'impossibilité presque complète de se procurer ces connaissances, et ils méritent, à tous les égards, notre sympathie. La Société académique a déjà beaucoup fait pour eux en leur ouvrant des cours du soir, et en mettant à leur disposition une bibliothèque populaire. La création du musée technologique leur rendra encore un service signalé : Par des visites fréquentes et régulières, par une étude attentive et assidue des produits exposés, ils parviendront à acquérir les connaissances nécessaires à tous les travailleurs intelligents qui cherchent, par le pro grès, à être utiles aux leurs et à la société.

Enfin j'entrevois une utilité plus directe encore : c'est de rendre possible un cours industriel. Vous savez tous, Messieurs, quel immense service rendent à la population laborieuse ceux d'entre nous qui se sont chargés de la lourde mission de compléter l'instruction du peuple. Un d'eux verrait son dévouement inutile, ou du moins serait obligé de lui donner un autre but, s'il n'avait à sa disposition le cabinet de physique du lycée. De même,

un industriel, un ingénieur ou un mécanicien ne pourrait aujourd'hui tenter de faire un cours du soir sur l'industrie cotonnière. Quoique moins indispensable que les cours théoriques institués déjà, et qui doivent former la base de tout enseignement populaire, un cours qui aurait pour sujet le coton, et dont le programme contiendrait successivement la culture, le filage, le tissage, la teinture, etc., en un mot, toutes les préparations subies par ce précieux filament, un tel cours aurait une utilité si frappante que je crois complètement inutile d'insister sur ce point. Ce projet, mis en exécution à Amiens avec un grand succès, et qui pourrait séduire bien des hommes dévoués qui auraient assez de confiance en leur propre savoir pour ne pas être effrayés de la difficulté de cette tâche, ce projet, dis-je, ne serait réalisable que si le professeur avait près de lui une collection complète des machines employées et des produits qu'elles fabriquent

—

Je ne veux pas insister davantage, Messieurs, sur l'utilité d'un musée industriel. L'énumération bien incomplète que j'ai faite suffira, je l'espère, pour vous convaincre que cette collection rendrait d'éminents et incontestables services. J'ai d'autant plus hâte de quitter cette question que j'en veux aborder une autre que, probablement, vous vous

êtes déjà posée depuis que j'ai l'honneur de vous entretenir de ce sujet. Quelles sont les difficultés que doit rencontrer cette entreprise ? Quels moyens pourraient les résoudre ? Et l'utilité de l'œuvre, quelque incontestable qu'elle soit, est-elle en rapport avec les difficultés qu'elle entraîne et les sacrifices qu'elle provoque ? Telles sont les principales questions qui se présentent d'elles-mêmes à notre esprit.

Tout d'abord, comment forme-t-on un musée technologique ? Je ne pourrais mieux faire que vous dire quel moyen vient d'employer M. Duruy pour l'école normale de Cluny. Le ministre de l'instruction publique s'est adressé directement aux constructeurs et aux fabricants : à St-Gobain, il demanda une collection de cristaux ; aux industriels de Lyon, tout ce qui concerne le commerce de la soie, etc. De toutes parts, les producteurs se sont empressés d'accéder à sa demande, et on n'eut recours au Gouvernement que pour couvrir les dépenses d'installation. Je ne me flatte pas de l'idée que nous pourrions réussir si facilement. Nous n'aurions pas le même crédit près des producteurs ; nous ne pourrions appeler à notre aide le même budget. Mais cependant, dans une sphère plus restreinte, nous pouvons user des mêmes moyens. L'intérêt national qui s'attache à la création de ce musée à Cluny se change ici en un intérêt communal. Si donc nous avons moins de raisons d'être écoutés favorablement par les pro-

ducteurs étrangers à la localité, en revanche, pour ce qui concerne l'industrie de Saint-Quentin, nous pouvons espérer rencontrer une plus vive sympathie près des fabricants de cette ville. Il est donc permis de croire qu'on se procurerait facilement une belle collection de matières premières et de produits fabriqués pour tout ce qui concerne le coton. Or, ce serait là la partie du musée la plus utile, et en même temps celle qui attirerait sur la collection commerçante le plus d'intérêt. Du reste, l'industrie locale est bien assez variée pour remplir une longue galerie, et l'œuvre serait déjà en bon chemin le jour où on aurait à chercher au dehors les donateurs.

Il faudrait un local : sur ce point, je ne connais pas assez Saint-Quentin pour émettre une opinion, ou un désir. Je ne sais si dans cet immense palais de Fervaques, déjà si rempli, on trouverait dans quelque coin une modeste salle pour abriter les commencements du musée ; je ne sais si on pourrait le joindre à la collection scientifique de la Société académique. Dans tous les cas, je suppose que, sur votre proposition, la Ville procurerait un local. C'est là une condition *sine quâ non* de réussite, en ce sens que le projet ne me paraît plus discutable si on doit faire entrer en ligne de compte l'achat, la construction, ou la location d'un bâtiment. Il me semble évident, du reste, que le musée serait communal. La Société académique, si toutefois elle prend mon idée en considération, n'aurait

qu'à proposer à la Ville l'établissement de cette collection, en offrant de se charger d'en diriger l'installation, à moins toutefois que vous ne préfériez, Messieurs, conserver pour vous une mission plus importante.

Je n'examine pas comment on pourvoirait aux dépenses d'installation et d'entretien. Pourrait-on espérer, pour les premières au moins, une subvention du Conseil municipal, ou serait-on obligé de recourir aux souscriptions particulières ? Je ne sais quel espoir nous pourrions fonder sur l'une ou sur l'autre de ces ressources, mais il m'est permis d'espérer que la Ville considérerait cet établissement comme ayant un intérêt communal, et ferait en sa faveur les premiers sacrifices nécessaires.

Permettez-moi, Messieurs, de ne pas m'arrêter plus longtemps à ces questions financières qu'on peut à peine ébaucher dans une première étude, et que je n'ai pas qualité pour résoudre. Si vous trouvez comme moi que cette création est utile, j'espère que vous croirez aussi qu'avec la bienveillance éclairée de la municipalité, elle devient possible, et peut-être facile. Je ne veux, du reste, Messieurs, vous faire aucune proposition formelle; si j'ai pu vous convaincre, je désire seulement que vous vouliez bien décider que la question sera mise à l'étude, soit directement par l'académie, soit par une commission nommée par elle. Il appartient également à la Société de fixer les limites de son action : elle peut se charger de l'exécution

complète du projet, ou s'attribuer seulement la direction de l'œuvre, ou même se contenter d'appeler l'attention du Conseil municipal sur cette question. Dans tous les cas, Messieurs, il me suffira que vous preniez ma proposition en considération : mon seul désir est que ma présence au milieu de vous ne soit pas complètement inutile ; ce serait pour moi le meilleur moyen de vous remercier de m'avoir admis à l'honneur de partager vos travaux.

DE LA FÉCONDATION DANS LES PLANTES

Extrait d'un traité élémentaire de botanique.)

Par M CAVE, membre titulaire.

Le phénomène de la fécondation est, pour les plantes, d'une importance capitale. C'est lui qui assure la perpétuité de l'espèce, malgré la disparition incessante des individus qui la composent. Voici en quoi consiste la fécondation. L'anthère s'ouvre et laisse échapper le pollen dont quelques grains vont tomber sur la surface humide et visqueuse du stigmate. Sous l'influence de l'humidité, le grain de pollen se gonfle. La membrane externe rigide et inextensible se brise en son point de moindre résistance ; la membrane interne, molle et extensible, sort par cette ouverture et vient faire au-dehors une saillie que l'on appelle le tube ou tuyau pollinique. Ce tube écarte quelques-unes des papilles du stigmate, pénètre dans l'intérieur de cet organe, suit le style dans toute sa longueur par le tissu conducteur, et arrive jusque dans la cavité de l'ovaire. Là, il rencontre l'ovule qui présente la forme d'un sac béant du côté du micropyle, il traverse le canal formé par les enve-

loppes, écarte les cellules du nucelle, et vient se mettre en rapport avec la vésicule embryonnaire que contient le sac embryonnaire, cavité dont est creusée la nucelle. Que se passe-t-il dans ce contact? On ne saurait le dire d'une manière précise; mais on peut, sans crainte, affirmer que, dans ce merveilleux phénomène, le pollen a bien été l'organe fécondant, que l'ovule a joué le rôle de l'organe fécondé.

Cette belle doctrine de la sexualité des plantes n'a pas été acceptée de tout temps. Elle a même eu quelque peine à s'introduire dans la science. Les anciens n'avaient, au sujet de la fécondation dans les végétaux, que des idées très-vagues, des soupçons plutôt que des notions scientifiques. C'est Camérarius qui le premier la formula nettement. Il était réservé à un français, Sébastien Vaillant, préparateur au jardin du Roi, comme on disait alors, d'en donner une démonstration en règle. Linnée tira des étamines et des pistils, envisagés comme organes essentiels de la reproduction, les caractères sur lesquels il fonda sa classification artificielle. Par là, il fit pénétrer dans les masses l'idée de la sexualité des plantes et la rendit populaire. Aujourd'hui, nul homme sérieux n'est tenté de méconnaître une vérité qui s'appuie sur des milliers d'observations et d'expériences. Nous allons en citer quelques-unes.

Chacun sait que des pluies continuelles survenant à l'époque de la floraison des arbres fruitiers,

des céréales, de la vigne, compromettent gravement la récolte. C'est qu'une trop grande humidité altère le grain de pollen, en détruit les propriétés vivifiantes.

Depuis un temps immémorial, les habitants de la basse Egypte ne cultivent que des dattiers femelles. Les pieds mâles de la même espèce fleurissent au désert. Chaque année, les habitants des pays cultivés vont chercher sur un dattier mâle une branche bien chargée de pollen qu'ils mettent au-dessus du pied femelle dont ils veulent assurer la fécondité. L'expérience leur a montré que sans cette précaution, les fruits ne peuvent pas nouer. Quand deux peuplades voisines de l'Arabie sont en guerre, chacune d'elles cherche à affamer la peuplade ennemie en allant couper les pieds mâles sur lesquels cette dernière vient s'approvisionner de poussière fécondante. En 1801, la guerre des Français contre les Musulmans empêcha la communication entre les terres cultivées et les endroits où fleurissent les dattiers mâles. La récolte des dattes manqua complètement.

Dans une île récemment découverte de la mer du Sud on sema des graines de plantes cucurbitacées. Par une fâcheuse coïncidence, toutes les fleurs qui se produisirent furent femelles. Aucun fruit ne put être récolté.

Au siècle dernier, le jardin des plantes possédait un pied femelle de pistachier. Chaque saison, il se couvrait de fleurs; mais jamais à celles-ci on ne voyait

succéder de fruits, malgré les soins intelligents dont l'arbre precieux était entouré. Une année, on s'aperçut avec une joyeuse surprise qu'une fleur avait noué. Jussieu n hésita pas à affirmer que, dans le voisinage, un arbre de meme espèce avait émis du pollen qui avait voyagé à travers l'atmosphère et était venu agir sur l' stigmate de la fleur fertile. On commença, pour s'en assurer, une série de recherches systématiques, et l'on finit par découvrir dans un coin de la pépinière du Luxembourg un arbre d'espèce inconnue qui avait fleuri pour la première fois. Vérification faite, on trouva que c'était un pistachier mâle.

Quand on veut assurer la fécondité d'une plante, on va prendre avec un pinceau du pollen sur un pied de la même espèce et on le porte sur le stigmate de la première plante. Si les deux pieds sur lesquels on a opéré appartiennent à des variétés différentes, on obtient souvent ainsi des variétés intermédiaires. Tout récemment, nous avons vu M. Hoibreenck proposer d'assurer la fertilité des champs de blé en promenant par-dessus à l'instant de la floraison une sorte de grand pinceau formé d'une longue bande de laine. L'expérience n'a pas encore prononcé sur la valeur pratique du procédé; mais celui-ci n'en mérite pas moins tout l'intérêt du botaniste. M. Naudin et M. Decaisne ont fécondé des plantes avec du pollen récolté sur des espèces très-voisines, et ils ont ainsi obtenu des hybrides,

c'est-à dire des êtres intermédiaires entre les deux espèces croisées.

Il y a plus : dans un certain nombre de végétaux l'ovaire est multiloculaire, et à chaque loge correspond un style distinct surmonté d'un stigmate particulier. On peut, à volonté, condamner une ou plusieurs loges à la stérilité. Il suffit de supprimer les styles correspondant aux loges que l'on veut faire avorter.

En voilà plus qu'il n'en faut pour démontrer la nécessité de la fécondation. Nous devons donc penser que la nature ou, pour mieux dire, le Créateur, a accumulé toutes les precautions afin de rendre ce phénomène possible, probable et certain. Le plus ordinairement, les choses sont tellement disposées que le pollen sollicité par son poids tombe naturellement sur le stigmate en sortant de l'anthère. Dans un assez grand nombre de plantes, les étamines sont plus courtes que les styles ; mais alors la fleur se renverse sur son pédoncule au moment où la fécondation doit s'opérer. Souvent comme dans le Mimulus moschatus, le stigmate est irritable et se penche vers les étamines au moment convenable. C'est l'inverse dans l'épine-vinette, l'ortie où les etamines lancent sur le stigmate la poussière fécondante qu'elles ont formée. Il est à remarquer qu'au moment où s'accomplit le phénomène qui nous occupe, les organes de la reproduction respirent en quelque sorte à la façon des animaux et dégagent de l'acide carbo-

nique. Il en résulte la production d'une certaine quantité de chaleur. L'arum cordifolium de l'Ile de France peut élever sa température de 15°, 18° et même 20° au-dessus de la température ambiante.

Dans quelques-uns des cas étudiés jusqu'ici, c'est une force physique, la pesanteur, qui se charge de transporter le pollen là où il doit agir. Ce rôle intermédiaire est souvent dévolu aux courants qui traversent l'atmosphère. On se rappelle ce qui arriva au pistachier du Jardin-des Plantes. Le règne animal ne reste pas non plus inutile. Très-fréquemment, divers organes de la fleur sont nectarifères à l'époque de la fécondation. Les insectes attirés par l'appât d'une nourriture dont ils sont friands viennent se poser sur ces fleurs et leur présence détermine, soit d'une manière, soit de l'autre, l'action du pollen sur les ovules.

Nous avons énuméré les méthodes générales employées dans la nature pour assurer le phénomène important dont nous nous occupons. Il nous reste à citer quelques cas particuliers dans lesquels les obstacles semblent s'accumuler pour en empêcher la réalisation. Nous aurons le plaisir de voir la nature se jouer de toutes ces difficultés, écarter tous ces obstacles.

Chez les plantes monoïques ou dioiques, le pollen se forme en quantités incroyables. Les soi-disant pluies de soufre que l'on a observées en divers lieux sont dues à la poussière des plantes

conifères qui, saisie par un orage au moment de son émission, a été transportée loin des montagnes où poussaient ces arbres verts. Le coudrier est souvent entouré à la fin de l'hiver d'une couche jaune de quelques millimètres d'épaisseur. Une pareille profusion était nécessaire, car, dans les circonstances qui nous occupent, la majeure partie du pollen doit se trouver perdue.

Dans l'Eupomatia laurina de la Nouvelle-Hollande, les étamines sont introrses et plus longues que les styles ; mais entre ces organes essentiels se dresse une barrière constituée par des étamines aplaties et transformées, par des staminodes, en un mot. Au moment propice, ces staminodes disparaissent rongés par les insectes auxquels ils fournissent une nourriture agréable. Quant aux organes essentiels, ils seront respectés, car, loin d'être nutritifs, ils sont vénéneux. Dès lors la fécondation peut s'opérer sans obstacle.

Dans une plante exotique que l'on cultive souvent en France à cause de la beauté de son feuillage, dans l'Aristolochia sypho, les anthères sont extrorses et semblent sessiles à la surface de l'ovaire. Le pollen ne peut donc que bien difficilement agir sur les stigmates. Mais le calice de cette plante a la forme d'un entonnoir, dans lequel se trouvent des poils disposés comme les piquants de fer de certaines souricières, comme les brins d'osier de ce que l'on appelle une nasse. Le fond de ce calice est nectarifère. Une typule, insecte

voisin des mouches, pénètre dans cette fleur pour se nourrir du liquide sucré. Les poils s'ouvrent librement devant lui et cèdent au moindre effort. Mais quand ensuite l'insecte veut sortir, ces mêmes piquants lui présentent leur pointe. L'animal s'agite d'une manière désespérée pour recouvrer sa liberté. Grâce à ces mouvements désordonnés, quelques grains de pollen tombent sur le stigmate. Les poils maintenant inutiles deviennent flasques et le prisonnier peut s'échapper.

Dans une jolie plante renonculacée que l'on appelle la Nigelle des champs et qui croit surtout dans les terrains calcaires, les étamines sont extrorses et plus courtes que les styles. A un moment déterminé, les organes mâles deviennent bien irritables. Mais les mouvements qu'ils prennent alors les écartent du pistil au lieu de les en rapprocher. Il est vrai encore qu'un peu plus tard, les stigmates devenus irritables se penchent vers les étamines; mais c'est seulement quand les anthères sont vides, quand le pollen a disparu. Comment, malgré toutes ces difficultés accumulées, la fécondation pourra-t-elle se produire ? Entre les sépales brillamment colorés en bleu et les étamines s'étend une sorte de galerie occupée par des pétales nectarifères. L'abeille, friande du liquide sécrété, pénètre dans cette galerie. C'est, alors, l'instant où les étamines sont irritables : elles viennent, par conséquent, déposer leur contenu sur le corps velu de l'insecte qui fonctionne

comme une brosse ou mieux comme le pinceau des fécondations artificielles. Quand l'abeille a suffisamment butiné, elle quitte la plante et va se poser sur un autre pied de la même espèce. Mais pour celui-ci, c'est le tour des styles d'être irritables. Ils se penchent vers l'insecte et les stigmates se chargent du pollen que l'animal a apporté. Tels sont les faits curieux dont nous devons la connaissance à Charles-Conrad Sprengel.

La vallimérie spirale est une hydrocharidée dioïque du midi de la France. Les fleurs femelles sont portées par des pédoncules contournés en vrille, en tire-bouchon. Quant aux fleurs mâles portées par des pieds différents, elles sont attachées au fond de l'eau par des pédoncules très-courts. A un instant déterminé, le pédoncule de la fleur femelle s'allonge en ligne droite et celle-ci vient flotter à la surface de l'eau. Vers la même époque, les queues des fleurs mâles se brisent et ces dernières devenues libres sont entraînées par le courant. Elles rencontrent les fleurs femèlles, et la fécondation s'effectue. Les tours de spire du pédoncule femelle se resserrent et la maturation des graines a lieu sous l'eau.

Un pareil sujet ne pouvait manquer de tenter les poëtes. Un d'eux, Castel, a donné du phénomène une description à la fois si exacte et si poétique que nous cédons au désir de la citer ici (1 :

1 Ce vers, ajouté postérieurement pour l'impression, par la Société académique, ne fait pas partie du traité élémentaire.

Le Rhône impétueux, dans son onde écumante
Pendant neuf mois de l'an nous dérobe une plante
Dont la tige s'allonge en la saison d'amour
Monte au-dessus des flots et brille aux yeux du jour.
Les mâles jusqu'alors, dans le fond immobiles,
De leurs liens trop courts brisent les nœuds fragiles,
Voguent vers leur amante et libres dans leurs feux,
Lui forment sur le fleuve un cortége amoureux.
On dirait d'une fête où le dieu d'hyménée
Promène sur les flots sa pompe fortunée,
Mais les temps de Vénus une fois accomplis,
La tige se resserre en rapprochant ses plis
Et va mûrir sous l'eau sa semence féconde.

MEMOIRE SUR L'ENSEIGNEMENT MUTUEL

Par M. L CHARPENTIER, ancien instituteur à Reims membre correspondant.

EXTRAITS.

(Ce mémoire a obtenu le 1er prix dans le concours de l'année 1865-1866.)

SUJET PROPOSÉ

Exposer les avantages du mode d'enseignement mutuel, dans les écoles primaires, au triple point de vue moral, intellectuel et économique.

(L'auteur débute par le récit de faits locaux qui lui paraissent indiquer chez les autorités scolaires un parti-pris de supprimer le mode d'enseignement mutuel, et par la citation d'un discours du président de la société d'instruction élémentaire marquant, selon lui, un grand affaiblissement dans les convictions que cette société avait toujours professées. Puis il entre en matière.)

. . . . . .

POINT DE VUE MORAL.

J'ai cru devoir me conformer à l'ordre indiqué par le programme, bien qu'en l'adoptant je pré-

visse qu'il me serait difficile de donner à mon travail un ensemble désirable, et de ne pas tomber dans quelques répétitions, car l'intelligence et le sentiment moral se touchent, parfois, de bien près.

La Compagnie a sagement agi en plaçant le point de vue moral en première ligne, car celui-ci doit dominer les autres. — Les esprits superficiels pourront mettre en doute que la morale ait affaire dans une question de méthode : mais si le mode en question offre comme avantage de mettre mieux en relief le naturel de chaque enfant, et par cela même de donner plus de prise sur lui ; de prévenir par l'exactitude des classifications, bon nombre d'erreurs et d'irrégularités, de nature à chagriner et à retarder les élèves ; d'infuser à ceux-ci le sentiment des bienfaits de l'ordre et de la discipline, d'établir entre eux des rapports alternatifs d'autorité et de soumission, qui deviennent vite des liens d'obligeance et de gratitude ; de les astreindre à des exercices variés, à des attitudes différentes, qui, sans contrainte aucune, leur donnent les habitudes d'un bon maintien et d'une constante activité ; si, par ce mode, le maître peut toujours librement se mouvoir, et porter son attention, son action partout où elles deviennent nécessaires, il est évident que le moraliste ne peut refuser une attention sérieuse à l'examen de cette méthode.

Du reste, cette question des résultats moraux a été, dès les premiers temps, posée et discutée par

les partisans et par les adversaires de la méthode; elle a partagé les publicistes, les philosophes, les théologiens, les pédagogues, selon leurs souvenirs, leurs impressions premières, mais surtout selon les sentiments de doctrine ou de parti dont ils étaient animés. Rarement le mode a été apprécié en lui-même, d'après une étude suivie et raisonnée.

J'essaie de le faire aujourd'hui, appuyé sur une profonde conviction, et dans l'espoir que mes observations soumises à la compagnie ne seront pas entièrement inutiles à la cause de l'instruction générale.

BASES DE LA MÉTHODE.

Un bref exposé des principes du mode mutuel rendra plus faciles les déductions que je dois en tirer.

Les caractères distinctifs de la méthode peuvent, je crois, se réduire à quatre points principaux :

1° Une classification particulière, pour chaque branche d'instruction ;

2° Le partage de chaque classification spéciale en divisions assez nombreuses, pour que chacune ne comprenne qu'un nombre limité d'élèves, tous au même point d'avancement ;

3° L'occupation continuelle de tous les enfants, sans qu'il soit possible à aucun de se soustraire au travail commun ;

4° Une alternative d'exercices dans lesquels les enfants sont successivement assis, debout et en marche.

Les moyens d'action sont :

1° Une organisation disciplinaire, d'après laquelle, toutes choses étant prévues et disposées, les travaux, les changements d'exercices et les marches s'opèrent sans intervalle et sans confusion ;

2° L'emploi sous le titre de moniteurs, des bons élèves, comme instituteurs de leurs camarades ;

3° Des examens fréquents, presque permanents, des divisions élémentaires, faits ou contrôlés par le maître en personne ;

4° Des cours faits aux moniteurs, en dehors du temps des classes, sur les matières supérieures à l'instruction primaire proprement dite.

CLASSIFICATIONS.

Par le système de classification, chaque élève se trouve dans les meilleures conditions pour travailler avec fruit, sans découragement et sans ennui : au plus faible progrès, il avance ; au moindre retard il recule : s'il est exact, intelligent, zélé, il marche rapidement ; s'il est lent, malade, il va moins vite mais enfin il travaille, il acquiert toujours. Un enfant mal classé devient, sans profit pour lui-même, un embarras pour le groupe, et un obstacle au travail commun. Les plus chétifs sui-

vis avec autant de soin que les sujets d'élite, ne se trouvent pas exposés à subir de la part du maître, l'effet de cette lassitude, de cet éloignement qu'éprouvent trop souvent, bien qu'involontairement, pour les natures infirmes, les professeurs enseignant directement et continuellement eux-mêmes.

L'instruction primaire ne devant décliner sa tâche à l'égard d'aucun des citoyens, de ceux-là surtout que leur faiblesse de complexion ou d'intelligence expose à devenir les plus malheureux ou les plus vicieux, il ne faut pas laisser à un seul homme le droit de se plaindre d'avoir été délaissé ou dédaigné dans son enfance; et le mode qui satisfait le mieux à cette obligation, doit être préféré.

J'espère prouver que ce ne peut être le mode simultané.

Un autre avantage pour la moralité résulte de la diversité des classifications; c'est de prévenir entre les écoliers ces intimités permanentes, d'où naissent fréquemment des habitudes de distractions, de cachoteries, de jeux de hasard, d'excitations à l'indiscipline, et quelquefois des désordres encore plus fâcheux. A l'école mutuelle, l'enfant, dans la durée d'une classe, changeant plusieurs fois de place et de voisins, se trouve par cela même obligé de mieux s'observer dans ses paroles, dans ses actes et sa retenue tourne à son profit, aussi bien qu'à celui de la classe.

OCCUPATION CONSTANTE DES ÉLÈVES.

Aucun dissentiment ne saurait s'élever sur les avantages pour les élèves d'une classe, d'y être constamment occupés. Sur ce point, tout le monde est d'accord: mais ce travail incessant, l'enseignement mutuel seul peut le garantir.

L'instituteur simultané, quels que soient son zèle et son habileté, ne saurait instruire et surveiller à la fois qu'un nombre limité d'élèves; il fractionne donc sa classe en plusieurs sections, pour les prendre tour-à-tour : mais pendant qu'il s'occupe de l'une, il est souvent obligé de s'arrêter, de s'interrompre, par la nécessité de maintenir le bon ordre dans les autres; la leçon se trouve ainsi moins bonne pour ceux qui la reçoivent, et le temps assez mal employé par ceux qui n'y participent point.

Maintenant, faisant abstraction des autres sections de sa classe, voyons le professeur uniquement occupé d'une vingtaine d'élèves, (on ne peut supposer moins).

Si, consciencieux, il veut mener tout son monde de front, il variera, il multipliera ses explications pour se mettre à la portée même des plus faibles; alors les plus intelligents, ceux qui auront de prime-abord saisi le sens de la démonstration, s'ennuieront et chercheront les moyens de se distraire. Que le maître au contraire poursuive un

résultat positif, saillant; alors il exerce, il excite, il presse les plus forts; les autres cherchent d'abord à comprendre, ils essaient de suivre; puis bientôt ils se sentent dépassés par leurs camarades, délaissés par le professeur; alors ils se résignent, et s'arrangent pour tromper le temps aussi agréablement qu'il leur est possible.

Personne ne voudrait, je crois, contester l'exactitude de ces faits, et ne pas reconnaître que pour la simultanéité générale du travail, et pour l'égale répartition des soins de l'instituteur, la supériorité ne soit acquise à l'enseignement mutuel.

J'ai parlé de quel avantage sont, pour le caractère moral des enfants, les changements de places et de voisins : je ferai encore remarquer que la régularité des marches, des poses et de la tenue est essentiellement favorable à leur santé; car en exerçant le corps, elle apporte une heureuse diversion aux applications de l'esprit.

Si, dans la situation faite à l'enfant dans l'école mutuelle, nous passons aux moyens de la méthode nous ne les trouverons pas moins favorables à une bonne éducation

ORDRE.

Toute personne qui voit une école mutuelle pour la première fois, est tout d'abord frappée de l'ordre qui règne dans l'arrangement général de la classe, et dans le détail des objets qui doivent être

utilisés. Il est impossible que cet ensemble de régularité, que la prévoyance qui chaque jour dirige ces préparatifs, n'impressionne pas les enfants. On sait quels heureux changements produit chez les jeunes soldats, l'existence régulière du régiment : chez de jeunes natures, l'effet analogue sera encore plus général et plus profond.

Mais par qui les livres, les tableaux d'exercice sont-ils classés, changés, remis en place, les plumes et les crayons préparés et comptés, les cahiers d'écriture vérifiés et inscrits au nom de chaque élève ; tous les objets nécessaires à l'arithmétique, au dessin ou à la musique, disposés, si ce n'est par des élèves ? Et ce n'est pas sans un grand profit pour eux-mêmes que les enfants chargés de ces soins se rendent utiles à tous ; car ils acquièrent dans les différents soins qui leur incombent, des habitudes de propreté, de dextérité, de promptitude qui plus tard, les feront promptement distinguer dans les ateliers, dans les comptoirs du commerce, ou dans les administrations.

MONITEURS.

L'emploi des enfants avancés, pour instruire ceux qui le sont moins, constitue le principal moyen du mode mutuel. Il faut effectivement un nombre proportionné d'instructeurs, aux nombreuses divisions indiquées par la méthode.

C'est à propos de l'emploi de moniteurs, que le

système a été attaqué avec le plus d'ardeur, et nous reconnaîtrons volontiers que, de ce côté, les objections avaient une certaine apparence de solidité.

Des inconvénients signalés, les uns concernent plus particulièrement les moniteurs eux-mêmes, les autres sont communs à tous les enfants.

Voici pour les moniteurs : « Ils perdent leur » temps, ils sont exposés à devenir suffisants et » arrogants ; ils ne sauraient être toujours justes ; » ils deviennent parfois les premiers instigateurs » du désordre. »

Quant aux enfants : « Ils ne peuvent être que » bien imparfaitement instruits et surveillés ; ils » sont naturellement disposés à ne pas reconnaî-» tre l'autorité d'un autre enfant ; ils peuvent de-» venir les victimes de la malice, de l'envie ou des » caprices des moniteurs. »

Attachons-nous d'abord aux reproches qui intéressent plus directement la morale.

Il est bien certain que si les moniteurs étaient abandonnés à eux-mêmes, les choses iraient fort mal, et le mode serait avec raison qualifié d'absurde ; mais c'est tout le contraire qui a lieu : il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup-d'œil sur une classe mutuelle en action.

Les élèves sont-ils aux tables ? D'un regard, le maître les embrasse et les domine tous, quel que soit leur nombre : les tables n'ayant ni pupîtres, ni cases, laissent les bras, les mains et le corps en vue.

Le moniteur dicte : toute la table écrit ; l'élève qui s'en dispense, ou qui se dissipe, peut être immédiatement aperçu, et rappelé au devoir. Le signal d'examen est donné aux moniteurs ; ils se lèvent, inspectent le travail accompli par chaque élève, arrivent à peu près en même temps à l'extrémité de la table, et retournent en ligne à leurs places. Il est bien difficile, si le maître est à son affaire, si seulement le moniteur général est à la sienne, qu'un moniteur qui se dérange, ne soit immédiatement remarqué. Il y a là bien peu de chance pour la dissipation et le désordre.

Les élèves aux groupes sont rangés en demi-cercle ; ils ont les mains au dos, à moins qu'ils ne tiennent un livre ou un cahier ; ils se sentent si bien sous l'œil du maître, qu'à la moindre démangeaison de se distraire, l'eufant qui l'éprouve, tourne d'abord la tête, pour s'assurer de l'éloignement de l'instituteur, et s'expose par là même à être aussitôt réprimandé, car il est sous la triple surveillance du chef de son groupe, du moniteur général et de l'instituteur.

J'insiste sur l'efficacité de la surveillance, car c'est un des points sur lesquels la méthode a été le plus attaquée.

« Les moniteurs perdent leur temps. » Non, car une occupation qui tient un enfant attentif, qui l'intéresse à un but utile et direct, qui le force à s'observer, à servir d'exemple à ses camarades, qui l'exerce à la patience et à la bienveillance, cette

occupation est essentiellement favorable au développement des bons instincts et à la répression des mauvais.

Il y a là un puissant moyen d'éducation sociale, dont l'importance n'a jamais été convenablement appréciée.

Il est donc facile de rassurer les familles sur la crainte des sentiments d'orgueil et de domination que pourraient contracter les moniteurs dans l'exercice de leurs fonctions. Passant fréquemment du commandement à l'obéissance, les enfants, élèves de la classe, s'accoutument à commander sans passion, et à obéir sans répugnance : d'ailleurs ne savent-ils pas que leur autorité n'est que temporaire, et qu'elle peut leur être retirée à chaque instant ?

Ceux qui sont venus du dehors ont dû d'abord plier sous la règle commune, et s'ils ont surmonté cette épreuve, ils y ont nécessairement perdu l'envie de se montrer malveillants et hautains, dans le poste qu'ils sont fiers d'occuper à leur tour. *Aimez-vous les uns les autres* : voilà le principe de l'Evangile ; mais pour ne pas rester stérile, il doit se réaliser par celui-ci : Aidez-vous les uns les autres. N'est-ce pas sur cette base qu'est fondé l'enseignement mutuel, n'est-ce pas par un échange continuel de bons services que les enfants pratiquent cette maxime fondamentale ?

Un avantage positif résulte encore de ces alternatives d'autorité et d'obéissance ; c'est que chaque

enfant étant forcé de se produire, de se montrer tel qu'il est, l'instituteur n'a besoin que d'un talent très-ordinaire d'observation, pour se former une juste idée des défauts et des qualités de chacun de ses écoliers ; tandis que dans la classe simultanée, le maître est presque toujours obligé de recourir à la délation pour compléter sa surveillance.

Au besoin, je pourrais invoquer le témoignage de bien des parents et de leurs fils devenus hommes, pour affirmer que les bons rapports entre les élèves des écoles mutuelles survivent aux années de l'étude, et restent comme bases de bons souvenirs et d'affection entre les anciens condisciples.

Je demande à ajouter quelques mots relatifs aux alarmes de certains parents dont les fils arrivent pour la première fois à la classe.

L'esprit d'insubordination a fait depuis un siècle (80 ans) de funestes progrès dans notre société. L'enfant, trop négligé, trop dédaigné jadis, est devenu comme un fétiche, dans lequel tous doivent reconnaître le germe de hautes capacités, la précocité du génie, et auquel, sous crime de lèse-humanité, il est interdit de causer le moindre désagrément : en cela, riches et pauvres sont au même point de raison ; nous le savons tous.

De là, de nombreuses difficultés pour les instituteurs de toute nature, mais surtout pour les chefs d'école mutuelle. L'enfant mécontent a toujours à se plaindre d'un moniteur quelconque, et la famille d'intervenir tout irritée ! Tous prouvent à l'envie

combien ce pauvre enfant a besoin de ce joug salutaire de la soumission et de la règle, que le système mutuel impose à tous invariablement.

Ici, je le reconnais, un instituteur rural, un chef d'école privée ne saurait appliquer le mode dans sa vérité : le premier ne pourrait, le second ne voudrait élaguer les paresseux et les récalcitrants déterminés : il faut, bon gré mal gré, qu'ils les conservent et qu'ils s'en arrangent. Dans ce cas, il s'établit une sorte de compromis tacite entre le gouverneur et les subordonnés : ceux-ci se cantonnent dans leur nature, dans leur inertie, en évitant de donner prise à de trop grandes réprimandes ; et le chef du troupeau, tout en veillant à ce que ces brebis malades ne gangrènent pas les autres, se garde avec soin de tout ce qui pourrait aboutir à des collisions.

A la fin de l'année, les prix, s'il y en a, répartis avec discernement, sauvegardent toutes les vanités, et chacun est satisfait : les instituteurs communaux préfèrent, et avec grande raison, qu'il n'y ait pas de prix de fin d'année.

Dans une école mutuelle où tous les élèves s'apprécient réciproquement et réagissent sans cesse les uns sur les autres, ces capitulations sont impossibles. Tout enfant sera soumis à la règle commune, et devra de prime-abord reconnaître qu'il ne peut s'y soustraire : sans doute il aura ses moments d'impatience et de révolte ; il leur donnera plus facilement cours que s'il avait affaire à l'instituteur

même : mais aussi il y aura de sa part beaucoup moins d'arrière-pensées, et de paroles outrageantes pour l'instituteur. Directement bravé, celui-ci serait obligé de sévir, mais le moniteur menace d'abord d'avertir ; et lorsqu'il a fallu en arriver là, l'instituteur semonce encore le pécheur, avant d'arriver à une punition effective. Ainsi le moniteur, agent intermédiaire, prévient les chocs subits et en atténue la vivacité.

Je laisse à prononcer laquelle des deux écoles sera la plus favorable à l'amendement de l'enfant gâté.

Un dernier mot : les enfants ont toujours la faculté d'attirer l'attention du maître sur eux, aux groupes, en se retournant ; aux tables, en élevant les mains. J'arrive à l'action morale du chef de l'école.

ACTION MORALE DU MAITRE.

J'ai déjà dit combien il est difficile à l'instituteur d'une école simultanée de professer pour une division, et de surveiller en même temps la classe entière ; de maintenir les premiers en attention, en ferveur, et les autres en tranquillité et en occupation.

Dans une école mutuelle, le maître doit être libre. Mais ceux-là se tromperaient bien, qui croiraient que la tâche du chef se borne à une présidence dont la fonction est de diriger, d'un poste

fixe, les ressorts d'une machine qui, l'impulsion reçue, doit fonctionner d'elle-même. L'instituteur est libre, c'est vrai, mais c'est précisément afin de pouvoir se consacrer à tous ; il doit tout animer par sa présence, tout vivifier par ses conseils, tout contenir par son action. Sans doute il fera de temps à autre des allocutions générales, sur des objets et dans des circonstances dont l'importance sera perceptible à tout son auditoire ; mais c'est surtout dans les incidents qui surgissent sans cesse autour de lui, que l'instituteur peut, avec avantage, rappeler ses élèves à la pratique des bons principes, et leur en démontrer les avantages. Uniquement préoccupé de la surveillance, il domine tous ses élèves ; le plus petit débat, le plus léger désordre ne peuvent lui échapper, il intervient à point : et ses réprimandes, ses avis produisent d'autant plus d'effet qu'ils naissent d'une circonstance imprévue, et que lui, maître, semble moins viser à faire acte de puissance et d'autorité ; c'est l'homme fait, le père de la classe qui agit spontanément, et non le pédagogue ennuyé, contrarié d'avoir été dérangé dans sa besogne, et impatient de la reprendre.

Ajoutons encore que chaque difficulté ainsi réglée en petit comité n'apporte aucune interruption au travail du reste de la classe.

RÉSUMÉ DES AVANTAGES MORAUX.

Je le redis donc avec la plus sincère conviction : pour la régularité et la suite des occupations, pour l'esprit d'ordre, pour les habitudes d'un bon maintien, pour la mise en relief de chaque caractère, pour l'échange réciproque des bons procédés, pour l'initiation des élèves à la vie pratique et aux relations sociales, pour l'action générale du maître et ses rapports directs avec chacun des écoliers, la méthode mutuelle donne tout ce qu'il est raisonnablement possible de désirer, et plus certainement que ne pourrait le faire toute autre organisation.

MORALE ET RELIGION.

En traitant de la méthode au point de vue moral, je n'avais pas, je crois, à m'occuper de la morale elle-même. Nous supposons de ce côté tous les instituteurs également pénétrés de leurs devoirs, et tous animés du même zèle. Il en est de même pour ce qui concerne l'enseignement religieux : les prescriptions des pasteurs doivent être attentivement remplies, la lettre des livres saints régulièrement apprise, et les choses religieuses toujours respectées. Dès lors, la meilleure école sera celle où les élèves auront le plus vite appris à lire, et seront le mieux en état de suivre l'enseigne-

ment pastoral ; et celle encore, où l'enfant illettré sera mis à même d'apprendre, en les répétant, les principes les plus essentiels du dogme. Pour ce dernier cas, les moniteurs seront encore d'une grande ressource.

POINT DE VUE INTELLECTUEL.

Les avantages intellectuels de la méthode ont été les moins contestés, et les nombreux emprunts qui lui ont été faits par les instituteurs suivant d'autres modes d'enseignement sont les meilleurs arguments que je puisse présenter à ce sujet.

Un simple exposé des procédés suivis dans chaque branche d'instruction suffira, je pense, en rappelant ces avantages, pour répondre au désir de la Société.

LECTURE.

L'enseignement de la lecture, cette clef première de toute acquisition intellectuelle, constitue la plus difficile et la plus essentielle des fonctions de l'instituteur. La bonne situation de cet enseignement dans une classe doit tenir le premier rang dans l'appréciation de la valeur d'une école. Chez nous, malheureusement, en fait d'éducation, on fait plus de cas de ce qui frappe, de ce qui brille, que de ce qui est le plus utile, quelques persistants efforts qu'il ait fallu faire pour y réussir.

Aussi, je ne me crois pas dans l'erreur en affirmant que des peuples européens, ce sont les Français qui lisent le plus mal, et avec le moins d'intelligence de ce qu'ils lisent.

Les instituteurs vraiment consciencieux s'ingénient tous à surmonter les difficultés de cette instruction : l'un se créera une méthode, des procédés particuliers ; un autre enverra les commençants près de sa femme, pour qu'elle leur apprenne les lettres et le syllabaire ; celui-ci consacrera une heure prise en dehors du temps de la classe pour donner à chacun de ces pauvres enfants une leçon individuelle ; celui-là réclamera pour cet objet, l'aide de ses meilleurs élèves, etc... C'est que la difficulté est grande pour tous, même dans les écoles nombreuses, où la petite classe ne comprend que le tiers ou le quart des élèves de l'école. Comment en effet dans une leçon simultanée de lecture élémentaire, s'assurer en faisant lire un enfant, que tous les autres sont à la lettre, au mot, à la phrase prononcée ? Comment mettre la leçon juste à la portée de ceux qui la reçoivent, qu'ils aient été présents ou manquants, attentifs ou distraits aux leçons précédentes ? En définitive, un seul enfant peut lire à la fois : quelle est la proportion de ceux qui profitent ; quelle est celle du temps perdu dans le rappel à l'ordre de ceux qui s'en écartent ? Chaque fois que j'ai été consulté par des parents ayant quelques facilités de temps, d'aisance ou de capacité, j'ai répondu : « N'envoyez vos en-

» fants à l'école que lorsqu'ils sauront à peu près
» lire, sans quoi vous courez le risque de voir leur
» éducation entière grandement compromise. »
Aux autres j'ai dit : « Envoyez vos enfants à l'école
» mutuelle, veillez rigoureusement à leur exacti-
» tude, fermez l'oreille aux plaintes de peu de
» portée, exigez que, les jours de congé, ils re-
» passent, pendant un quart d'heure ou dix minu-
» tes seulement, les tableaux de la classe, dans le
» livre qui les contient, et vous verrez vos enfants
» progresser rapidement sans peine et sans efforts. »

Il en sera ainsi, car l'enfant recevra une instruction presque individuelle, donnée avec suite, sur des tableaux toujours à sa portée, et sans fatigue pour lui.

Partagés en groupes de 7 ou 8 au plus, les élèves sont guidés par un moniteur ; ils lisent tour à tour une lettre, un mot, une phrase ; le tour de chacun revenant très-fréquemment, et le moniteur pouvant intervertir l'ordre des lecteurs, chacun se trouve obligé d'être attentif. Une difficulté se présente-t-elle ? tous sont mis en demeure de la surmonter, et doivent répéter l'un après l'autre le passage embarrassant.

Dans une section aussi faible (en nombre), la marche nette et posée de la prononciation, les exigences de la ponctuation se règlent avec une grande facilité.

Sans doute la leçon ne se passera pas sans quelques écarts, mais l'école serait bien mauvaise, si

les deux tiers du temps n'étaient mis à profit par les sept huitièmes des élèves. En adoptant ces proportions, nous trouverons que dans une leçon de 45 minutes, chaque écolier aura lu quatre à cinq minutes, et tous auront travaillé une demi-heure au moins : dans une classe simultanée de trente-six élèves seulement, chacun aura pu lire pendant une minute au plus ; et la moitié à peine aura suivi régulièrement la leçon.

Pour graduer convenablement les exercices, pour soutenir la curiosité et l'émulation des enfants, il faut, ai-je dit, changer fréquemment les tableaux, après toutefois avoir soigneusement examiné les groupes. Cela se fait bien facilement : il suffit, quelques minutes avant la fin de la lecture, de dissoudre la première division, et d'en envoyer un élève à chaque groupe élémentaire ; ces examinateurs, rompus à la besogne, ont bientôt vérifié l'acquit de leurs jeunes camarades : le maître suit, reçoit chaque rapport, et vérifie ce qui peut donner lieu à doute et à contestation ; il opère les changements qu'il juge à propos de faire, en avançant les plus habiles, en descendant les arriérés, et en inscrivant sur le tableau noir le chiffre des tableaux d'exercice à prendre. Il se tient ainsi toujours au courant de la nature des enfants, de leurs progrès, ou des obstacles qui les retardent.

Dans les autres écoles, l'instituteur-chef, chargé d'une seule classe, reste à peu près étranger aux élèves qui n'en font pas partie.

Ces changements, trivialement nommés *lessives*, se font deux ou trois fois par semaine.

PRIÈRES ET CATÉCHISME.

Les prières et le catéchisme s'enseignent à ceux qui ne savent pas lire, par la répétition des phrases lues par le moniteur, et ensuite par la récitation que chaque élève doit en faire à son tour.

SOUS-MAITRES.

Avant de quitter la lecture, je dois dire quelques mots touchant les sous-maîtres, car c'est la partie de l'instruction qui leur est dévolue à peu près partout, et celle à laquelle ils conviennent le moins.

Sauf un petit nombre d'exceptions, les sous-maîtres des écoles privées sont des jeunes gens déclassés, désireux de délaisser la carrière de l'éducation qui ne leur offre en perspective qu'ennui et stérilité.

Comme l'affaire capitale du maître est de conserver tous ses élèves, celle du sous-maître est de n'en mécontenter aucun, s'il veut vivre en paix et conserver sa place. Alors il apporte peu de rigueur dans le maintien de la discipline, et peu d'ardeur dans la direction du travail : s'il a donné des mauvais points à un élève, il saura bien, avant la fin de la classe, découvrir dans l'enfant un mérite qui

lui permettra de les annuler. Je passe sous silence les petits mots agréables, les cajoleries même qui lui vaudront l'estime du patron et la reconnaissance des familles.

Dans la plupart de nos écoles publiques, les choses ne vont guère mieux.

Le sous-maître est breveté ou il ne l'est pas. S'il a son brevet, il sait qu'il n'occupe son poste que pour un temps très-limité ; il aspire vivement à recevoir sa nomination pour une commune, à se marier, à être chez lui, et il s'attache d'autant moins aux enfants dont il a la direction, qu'il se trouve contrarié, humilié de n'avoir à exercer que les fonctions les plus humbles du métier.

Si au contraire, l'adjoint se prépare aux examens, sa pensée en est sans cesse préoccupée, excédée ; il a toujours sur lui un livre, un cahier qu'il ouvre dès qu'il ne se croit pas à portée de l'œil du maître. Pour lui, sa classe est toujours assez bien tenue, pourvu qu'il n'y survienne aucun incident fâcheux, et qu'il puisse y étudier, sans que le maître s'en aperçoive; ce ne seront pas ses élèves qui le dénonceront.

J'omets les préoccupations communes à tous les jeunes gens, de sorties, de voyages, de camaraderies, etc.

Je laisse à penser si, dans de telles conditions, les jeunes enfants des dernières classes, celles où les absences sont quelquefois forcées, reçoivent les soins dont ils auraient besoin pour apprendre

facilement et rapidement à lire : aussi pour eux que de temps, que de chagrins pour y arriver !

On me dira sans doute : « Les écoles dirigées par des Frères, sont à l'abri de ces inconvénients. » En totalité, non ! car le supérieur de l'école reste étranger aux classes inférieures. Mais si l'école mutuelle reçoit à son tour un adjoint, il n'y a plus de comparaison à faire, car l'adjoint est toujours en présence de son chef. Ensemble, ils peuvent alterner dans la surveillance générale et dans l'instruction des premières divisions. Il n'y a plus de place pour les préoccupations étrangères à la classe.

Pour la lecture, ces considérations sont d'un intérêt majeur.

Un dernier mot : si l'adjoint d'une école simultanée est remplacé, il en résulte une perturbation pour la classe qu'il dirigeait, et un sujet d'anxieuse préoccupation pour l'instituteur-chef. Dans l'école mutuelle, ce changement passe presque inaperçu, et dès le lendemain, le nouvel arrivé peut fonctionner, selon son degré d'avancement et son intelligence ; car à la rigueur, on peut se passer de lui, pour le courant de la besogne. En tout cas, il faudra bien convenir que l'instituteur mutuel peut faire plus de fond sur des moniteurs qu'il surveille, que le chef simultané sur des adjoints qui fonctionnent dans une autre salle.

GRAMMAIRE.

On a dénié d'une manière presque absolue l'efficacité de la méthode pour l'enseignement de la grammaire. C'est bien à tort : j'en ai eu la preuve en visitant plusieurs écoles, où l'ensemble de l'instruction grammaticale était satisfaisant en tout point. Une d'elles, entre autres, comptait dans cette spécialité quatre-vingt-dix élèves, répartis en dix ou onze groupes ; une moitié travaillait le matin, et l'autre le soir, pendant la lecture. Après la récitation et l'explication des leçons qui commençaient l'exercice, les commençants reconnaissaient les lettres, les accents, les syllabes des mots écrits au tableau ; ceux qui venaient ensuite faisaient, sur des phrases préparées, l'application des leçons du jour ; les plus avancés, cahiers de devoirs en main, corrigeaient leurs fautes, en rappelant les principes. La dernière partie du temps était consacrée à l'analyse dans tous les groupes. Les premiers s'en tiraient avec une facilité et une rapidité vraiment remarquables.

Tous les devoirs avaient été, avant l'ouverture de la classe, remis aux moniteurs qui en avaient souligné les fautes, pendant la dernière dictée de l'écriture. D'un coup-d'œil le maître en parcourant les groupes, était à même de se renseigner sur le travail de tous et de chacun : il approuvait ou prescrivait lui-même les leçons à apprendre et

les devoirs à faire. Souvent les cahiers du premier groupe étaient vérifiés par les deux élèves les plus capables, qui avaient préalablement soumis les leurs au contrôle de l'instituteur. Il y avait ainsi chaque jour une somme de besogne accomplie, telle qu'aucun professeur ne pourrait de lui-même en faire le tiers dans le même espace de temps.

Depuis vingt ans cette école était signalée par ses bons résultats en enseignement grammatical.

Ici, j'aurais désiré faire quelques observations sur les livres d'exercice autorisés ou interdits ; de mode actuelle, ou d'usage dans le passé ; écrits, conçus dans l'intérêt général, ou bien édités et vantés en vue de spéculations individuelles ou collectives ; mais le cadre tracé par le programme et le défaut de temps me l'interdisent ; il y aurait pourtant à dire !

Je rappellerai seulement qu'en 1847, le ministre d'alors avait ouvert un concours pour la composition d'un ouvrage en grammaire, didactique et moral tout à la fois. Précédemment Boinvillers, dans sa cacographie, s'était mis sur cette voie. Aujourd'hui, nous n'avons rien de supportable en ce genre : ces réflexions me sont venues à propos d'une citation de M. Guizot, qui peut trouver sa place ici. « Vivons le plus longtemps possible dans » la fréquentation des écrivains immortels qui ont » exprimé avec le plus de bonheur les meilleures

» pensées de l'humanité. » Il y a là, comme on dit, quelque chose à faire.

Je reviens à mon sujet.

ARITHMÉTIQUE.

De la grammaire, nous passons naturellement à l'arithmétique. Sur ce terrain, la supériorité des élèves mutuels, sur ceux des écoles primaires de tout genre et de tout degré, a toujours été reconnue; on ne l'a jamais discutée: j'ai même entendu un professeur de mathématiques, commençant un cours de spéciales, dire à ses élèves dont la lenteur et la gaucherie l'impatientaient: « Allez donc apprendre l'arithmétique à l'école mutuelle. »

Cette supériorité s'explique, comme celle de la lecture, par le grand nombre des divisions, par la somme du travail accompli aux tables et aux groupes, et de plus par le goût des enfants, et l'impatience éprouvée par chacun d'eux d'opérer à son tour. A l'animation qui règne aux groupes, un étranger serait parfois tenté de se croire au milieu d'une récréation régulièrement organisée. La rapidité des opérations, la hardiesse et la fermeté du tracé des chiffres, sont communes à presque tous les écoliers. « Bien pour les quatre règles, me dira-t-on, mais après! » Après! nos moniteurs nous sont encore d'un précieux secours. Des recueils de problèmes (il y en a de fort bons, ne seraient-ce que ceux des Frères) sont placés aux

tables, un pour deux élèves; le moniteur indique, d'après les notes préalables du maître, les questions à résoudre; puis, debout, derrière ses camarades, il suit leurs travaux en silence, intervient s'ils font fausse route, et vérifie les solutions obtenues. Si un, deux des opérants ont devancé les autres, il les prend comme auxiliaires, pour expliquer aux moins habiles le sens et la raison des opérations à faire: ainsi, tous terminent ensemble le même travail. Aux groupes, après la récitation et la démonstration d'une courte leçon sur les principes, tous les élèves prennent part à la solution des problèmes et aux explications qu'elles nécessitent. Ici, je le répète, toute comparaison est impossible.

Ce que j'ai dit de l'arithmétique s'applique à l'enseignement de la géométrie élémentaire.

Ici se terminent les branches d'instruction qui demandent surtout de l'intelligence, du jugement: l'écriture, le dessin, la musique relèvent principalement du goût et constituent les premières notions des beaux-arts.

GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE.

Je note seulement la géographie et l'histoire qui sont enseignées dans toute école dont l'instituteur ne veut rien laisser à désirer; elles se rattachent ordinairement aux divisions de la grammaire. Les moniteurs s'en occupent toujours avec plaisir.

Je passe immédiatement à l'écriture.

ÉCRITURE.

Les succès dans l'écriture semblent, au premier abord, peu dépendre du mode d'instruction adopté pour une école, parce que chaque enfant travaillant à part, pouvant de lui-même bien employer le temps, n'a besoin que de quelques conseils : la surveillance d'ordre est aussi plus facile, pendant l'écriture.

Toutefois, l'enseignement mutuel conserve ici des avantages, par les fréquentes inspections du travail que font les moniteurs, par l'obligation pour les élèves d'une même table, d'accomplir la même tâche dans le même espace de temps, et par la facilité donnée au maître, en passant près des chefs de table, de recevoir leurs communications.

C'est principalement sur le terrain de la calligraphie que les adversaires du mode mutuel ont eu la prétention de l'emporter ; et dans cette vue, bien des efforts ont été tentés, bien des talents ont été exclusivement forcés. Mais en résumé, les comparaisons faites impartialement entre de bonnes écoles des deux systèmes ont constaté que, si les cahiers des élèves mutuels présentaient moins de *belles pages*, l'écriture en était généralement plus ferme, mieux fixée, et surtout mieux appropriée au travail expéditif. L'avancement des élèves était aussi plus général et mieux gradué.

En quelques jours d'une application spéciale, les écoliers du mode égalaient, et surpassaient même leurs émules dans les différentes sortes d'écriture. C'est, je pense, dans les fréquentes inspections et corrections des cahiers que les moniteurs acquièrent sans y penser, l'aisance et la sûreté de la main en même temps que le goût de la régularité et de l'élégance.

DESSIN ET MUSIQUE.

Le dessin et la musique vocale sont, depuis trente ans, les compléments indispensables de l'instruction dans une école complète, mais les municipalités n'ont pas apporté partout le même bon vouloir à leur développement. Dans certaines villes, même importantes, il n'a été pour chacune de ces deux branches accessoires de l'instruction populaire, donné que peu ou point d'encouragement. Néanmoins elles ont pris assez d'extension pour avoir pu fournir un contingent notable de dessinateurs aux écoles spéciales, à la mécanique, aux fabriques de tissus, aux arts de décor ; et de musiciens, aux sociétés locales et à l'armée.

Quels ont été les moyens ? Le zèle des chefs de classe, le bon vouloir des moniteurs ; et une leçon donnée, par un professeur du dehors, d'une heure à une heure et demie par semaine, lorsque l'instituteur se trouvait ignorant de la partie. Je pourrais

même citer des classes dont le maître, hors d'état de tracer une esquisse correcte, obtenait néanmoins des résultats remarquables en tout genre, comme travaux primaires : c'est dans les cours des classes mutuelles que les sociétés chorales ont trouvé leurs premiers éléments.

Le moniteur principal du dessin était chargé du rangement et de la conservation du matériel ; il distribuait et faisait coller les feuilles, veillait au tracé des lignes géométriques proportionnelles ; et au besoin prêtait son aide à chacun. L'instituteur choisissait les modèles ; le compas et la loupe en main, il vérifiait, analysait, et rappelait aux principes théoriques des proportions, des ombres, et de la perspective. Le dessin était mené faiblement jusqu'à l'époque des premières communions ; mais aussitôt les communiants et les renouvelants libres, il s'établissait dans la petite colonie artistique une vive émulation ; on arrivait dès le matin ; on travaillait sans relâche ; l'esprit d'obligeance et de confraternité faisait le reste.

Parfois un amateur obligeant venait éclairer les travailleurs de ses conseils, et les soutenir par des paroles encourageantes.

Le chant avait aussi son moniteur principal, qui recevait ses instructions du chef. Il faisait exécuter les répétitions prescrites par le professeur, et pour les morceaux d'ensemble, il surveillait la lecture des différentes parties qui se faisaient, chacune à part, sous un moniteur particulier. Le

professeur coordonnait l'ensemble avec facilité, et n'avait plus qu'à régler les intonations.

La marche de la mutualité est donc partout la même. Un enseignement, aussi développé qu'il est possible, donné directement aux élèves qui sont capables de le percevoir ; et, par le moyen de ceux-ci, la diffusion dans tous les rangs, de l'instruction qu'ils ont acquise.

ENSEIGNEMENT DES MONITEURS.

J'arrive à l'enseignement des moniteurs.

Jusqu'ici j'ai montré l'instituteur fonctionnant comme directeur de l'école, comme instructeur à tous les degrés : je vais le considérer comme professeur direct de ses premières divisions ; je dis de ses premières, car il doit en avoir au moins deux, qu'il exerce ensemble ou séparément, selon la force des élèves qui les composent.

Pour le maître, comme pour les élèves, le temps de ces leçons ne paraît jamais long, bien qu'elles aient toujours lieu avant ou après la classe générale, et qu'elles soient ainsi pour tous un assujettissement exceptionnel. C'est que ces leçons ont plutôt le caractère de conférences familières, amicales, que celui de séances pédagogiques. L'instituteur, affranchi de tout autre soin, se sent à l'aise au milieu de ses auxiliaires, dont la plupart lui sont dévoués ; il a la certitude que tous se sont préparés, en étudiant des leçons courtes

mais substantielles, à la dissertation qui va s'établir. Tous le comprendront, car dans leurs fonctions de moniteurs, ils se sont eux-mêmes formés à la démonstration.

De leur côté, les enfants arrivent joyeux à leurs places, sachant que la séance n'aura rien de maussade pour eux, et que chacun pourra librement demander des explications, exprimer ses doutes et donner cours à ses inspirations : eux aussi se sentent heureux de travailler en comité particulier.

L'instituteur, dans ces entretiens familiers, peut faire des excursions dans la morale, dans les faits scientifiques et naturels ; il peut redresser des erreurs, habituer ses auditeurs à la réflexion, et les prémunir ainsi contre les idées fausses ou absolues, et contre les séductions des passions.

Mais pour que cet enseignement réservé soit fructueux, il faut n'y admettre que ceux qui sont réellement en état d'en profiter ; les autres y perdraient leur temps, et ôteraient au cours le caractère élevé, bien que familier, qu'il doit toujours avoir.

Ces leçons, libres de toute entrave, sont menées avec vigueur et précision. Les enfants s'y accoutument à la netteté des pensées et des expressions ; aussi plus tard, se font-ils généralement remarquer dès leur début, quelle que soit la profession qu'ils embrassent.

Je n'ose ajouter que le désintéressement le plus

entier est ici la condition rigoureuse de la conduite et des inspirations du maître.

Les devoirs et les attributs du maître tels que je les ai tracés, n'ont rien d'excessif, rien qu'un honnête homme doué d'un talent et d'un tact ordinaires ne puisse accomplir, rien qui ne se soit réalisé sur bien des points de notre pays. Je n'en nomme aucun ; mes lecteurs, au besoin, sauront bien les désigner.

(L'auteur examine ici les causes de la défaveur du mode mutuel dans l'enseignement primaire à Paris, et attribue l'abandon dans lequel ce mode est tombé aux oppositions systématiques et intéressées.

L'auteur traite ensuite brièvement de l'enseignement du mode mutuel dans les écoles normales, et de ses diverses applications dans les écoles des Frères et dans les classes d'adultes. Enfin il entre dans quelques détails sur les inspecteurs primaires et sur leurs rapports avec les instituteurs avant de reprendre la question au point de vue économique.)

. . . . . .

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE.

Déjà j'ai passé les bornes que je m'étais prescrites, celles que la Société m'aurait sans doute imposées, et je n'ai pas encore abordé la question

d'économie. J'avoue que c'est la partie du programme qui m'a le moins préoccupé; non que j'en méconnusse l'importance, mais parce que je concentrais mon attention sur les effets de la méthode, et que j'avais la certitude acquise que son application ne saurait être la plus dispendieuse.

D'ailleurs, l'un ou l'autre mode serait-il plus économique, serait-il même établi par don gratuit, il resterait à l'autorité le devoir de rechercher, non ce qui coûte le moins cher, mais ce qui convient le mieux aux besoins présents et à venir des populations. « L'enseignement national, a dit » Dupin aîné, est celui qui est par-dessus tout » généreux et désintéressé; c'est celui où l'Etat » donne infiniment plus qu'il ne reçoit, et cherche » le produit des études et non celui du maître. »

La question économique ne consistant du reste qu'en chiffres comparés n'exige pas de bien longs développements.

La classe a ses dépenses, l'écolier fait les siennes; il est donc convenable d'examiner l'économie sous ces deux points de vue; je commence par le premier.

Je mets de côté les frais de construction et de premier établissement, parce qu'ils peuvent se modifier à l'infini, et que si le mobilier de la classe mutuelle est un peu plus compliqué, le partage simultané de l'école en plusieurs salles, occasionne une plus forte dépense.

Dans une école mutuelle où l'enseignement est

complet, c'est-à-dire réunit toutes les matières du brevet élémentaire, y compris la rédaction, et de plus quelques notions, quelques habitudes pratiques de géométrie, de dessin et de musique ; dans cette école, dis-je, un maître capable pouvant se passer de professeurs internes, pourra gouverner cent quarante enfants, (160 à 170 inscrits) ; au-delà, un aide devient nécessaire. Si l'enseignement s'arrête à l'orthographe et à l'arithmétique dans leur pratique la plus usuelle, l'instituteur seul suffira pour deux cents élèves. Il faudrait un second aide pour 250 élèves, dans le premier cas, et pour 300 dans le second.

Dans une école simultanée, il faudrait au moins à un bon instituteur (et fatiguant beaucoup), un sous-maître de plus dans toutes les hypothèses : et lui en donnerait-on deux, il ne pourrait encore, notamment en lecture et en arithmétique, faire aussi bien que son confrère du mode mutuel.

Il serait, en outre, impossible à l'instituteur simultané de trouver du temps pour donner des leçons sur les matières accessoires, quels que seraient d'ailleurs ses talents.

Si les deux classes rivales sont laïques, l'avantage se trouve évidemment du côté de la mutualité : Si, au contraire, l'école simultanée est congréganiste, les apparences sont d'abord en faveur des Frères ; mais si l'on entre dans l'examen des exigences de la vie religieuse, on arrive à une conclusion contraire ; car il faut évaluer aux frais

d'un Frère en plus, le surplus des dépenses de logements, d'aménagements de la maison conventuelle, si on la compare au logis de l'instituteur laïque.

Les chefs d'école mutuelle ont, en moyenne, un traitement de 1,800 francs ; les Frères reçoivent 600 francs par homme dans les petites localités, et 700 francs dans les autres. Si, partant de cette base, et nous reportant aux chiffres précédents, nous établissons le nombre relatif des professeurs, les conclusions se déduiront d'elles-mêmes.

Nombre d'élèves présents.	Instruction complete.	Ecole mutuelle. Maitres.	Adjoints.	Ecole simultanee. Maitres.	Adjoints.
Jusqu'à 140	»	1	0	1	1
de 140 à 220	»	1	1	1	2
de 220 à 250	»	1	2	1	3
Jusqu'à 200	limitée	1	0	1	2
de 200 à 300	»	1	1	1	3

Je ferai encore observer que les Frères ne sauraient se passer de professeurs externes, empêchés qu'ils sont par l'ordre des classes, et les prescriptions de leurs statuts.

Ces chiffres n'ont rien de forcé ; j'en livre l'appréciation aux hommes compétents.

FRAIS ACCESSOIRES.

J'entends dire : mais les frais des moniteurs ! je les ajoute aux frais scolaires proprement dits,

c'est-à-dire, ceux qui ne tombent pas à la charge des élèves : ce sont les objets mobiles à l'usage de tous, les fournitures gratuites faites à tous, ou à une partie des élèves, et les récompenses courantes. Les tableaux de bois et les ardoises rentrent dans les frais d'établissement. Les autres objets mobiles, crayons, éponges, etc., sont d'une très-faible valeur.

Pour la régularité du service, les cahiers d'écriture, les plumes et les porte-crayons sont fournis par la classe mutuelle. Concentrés et gardés à la classe, ces objets réalisent une grande économie dans la consommation : cette économie tourne au profit de la classe pour ce qui est fourni aux indigents, et à celui des parents, si ceux-ci sont tenus de payer une taxe qui ne peut être que très-minime. Ainsi, les frais des premières années d'étude sont donc à peu près nuls. Chacun sait, au contraire, avec quelle promptitude sont détériorés les objets laissés aux mains des enfants : et pour les pauvres cela semble encore lourd.

Pour entretenir l'émulation dans le travail et la persistance dans la bonne conduite, toutes les écoles nombreuses ont des récompenses : les bons points et les bonnes notes s'échangent couramment contre des objets usuels, tels que papier, plumes, compas, etc., ou à la fin de l'année contre des prix qui s'ajoutent à ceux du programme. Cette dépense courante peut se trouver un peu plus élevée pour l'enseignement mutuel, mais la

différence serait faible, car ce que l'un donne pour bons services, l'autre le donne pour bonnes notes, et les moniteurs sont plus sujets à perdre leurs bons points, à raison même de leurs fonctions.

Pour mieux fixer les idées à ce sujet, je citerai les écoles mutuelles d'une ville dont chacune comptait à peu près de cent soixante à cent quatre-vingts élèves (1/3 indigents). Chaque maître recevait annuellement trois cents francs ; et avec cette somme, il suffisait aux menues dépenses, aux échanges de bons points, à la solde des moniteurs, et aux fournitures des indigents. Ces dernières se bornaient aux livres de leçons, et aux cahiers de devoirs employés au logis, les cahiers, les dessins et les livres de classe étant fournis gratuitement à tous.

Les livres étaient brefs, substantiels et peu coûteux. Je n'oserais garantir qu'ils fussent tous approuvés ; mais ils réussissaient, et les recteurs, les inspecteurs, les comités en toléraient l'usage.

Bref, ces dépenses chargeaient peu le budget communal, et les familles y gagnaient beaucoup. Il faut dire que chaque maître achetait lui-même, et s'appliquait à tirer bon parti de la somme allouée. Chaque école recevait, en outre, une somme de cent francs pour les frais des prix annuels.

Il est douteux qu'une école simultanée eût pu supporter les mêmes charges avec une somme moindre de 500 francs, à moins d'une distribution journalière qui ne se serait pas faite sans grande perte de temps, et sans confusion.

Nous pouvons donc conclure avec confiance que toutes sommes réunies, il se dépense moins dans une école mutuelle que dans une école simultanée, pour le même nombre d'élèves et pour la même instruction.

RESUMÉ.

Résumer cet exposé serait prolonger l'attention de mes lecteurs, sans ajouter aucune force à mes raisons. Qu'il me suffise de rappeler que, compris comme doivent le comprendre les esprits placés au-dessus de toute considération de corps, de temps et de lieux, l'enseignement mutuel sera mis au premier rang, comme système d'éducation, pour les sentiments d'ordre, de discipline, de bonne tenue et d'obligeance qu'il inculque aux enfants ; comme méthode d'instruction, pour la continuité des occupations, et la somme de travail accompli par chaque écolier : et que, dans toutes les circonstances, il sera autant, sinon plus économique que tout autre moyen.

J'ai terminé ma tâche : je me repentirais de l'avoir entreprise, et je n'oserais la présenter sous une forme aussi peu correcte, (car le temps me manque pour mieux la disposer), si je n'étais persuadé qu'il résulte toujours quelque bien de la manifestation des faits et des pensées, lorsqu'elle a pour premier mobile le désir d'être utile.

MÉMOIRE SUR LES CITÉS OUVRIÈRES

par M. PORIQUET DE MAISONNEUVE,
receveur-économe de l'Asile Impérial de Vincennes (1).

EXTRAITS.

(Ce mémoire a obtenu le prix dans le concours de l'année 1865-1866).

MÉDAILLE D'OR.

SUJET PROPOSÉ : — *Comparer les divers systèmes de cités ouvrières (Mulhouse, Paris, Guise etc., etc.)*

CHAPITRE Ier. — LONDRES.

C'est à Londres, de toutes les villes de l'Angleterre, que se trouvent le plus grand nombre de maisons construites pour servir en quelque sorte de modèles aux logements destinés aux populations ouvrières. Les résultats obtenus sont dus principalement aux efforts de deux sociétés différentes et qui procèdent par des moyens tout à fait distincts bien que leur but soit le même.

1° Société pour l'amélioration de la condition des classes laborieuses.

L'une de ces sociétés a pour titre : Société pour

(1) Le mémoire de M. Poriquet de Maisonneuve étant beaucoup trop étendu pour pouvoir être inséré en entier, la Société a dû se borner à n'en publier qu'un chapitre, celui qui traite des logements ouvriers à Londres.

l'amélioration de la condition des classes laborieuses. Elle est organisée depuis l'année 1844, époque où elle a été constituée régulièrement par une charte royale.

Cette société est essentiellement une institution de bienfaisance, puisque ses ressources se composent uniquement de dons volontaires et de souscriptions annuelles et que ses revenus sont employés soit au paiement des dettes qu'elle a dû contracter par suite de l'insuffisance des souscriptions, soit à l'extension sur une plus grande échelle des plans et projets pour lesquels elle s'est constituée et qui consistent :

1° Dans la construction d'habitations modèles destinées aux ouvriers des villes et des campagnes et la préparation de plans modèles qui sont distribués moyennant une faible rétribution à tous ceux qui en font la demande.

2° Dans l'achat des terrains qui sont ensuite loués par petites fractions aux ouvriers des campagnes, ce qui leur permet de cultiver eux-mêmes les légumes nécessaires à leur consommation.

3° Dans l'établissement de sociétés d'emprunt et de secours mutuels.

Nous ne nous occuperons ici que des opérations de cette société qui consistent dans la construction de logements modèles et l'amélioration d'anciens logements.

Les établissements qu'elle a fondés et qu'elle dirige sont les suivants :

1° Une maison dans le district de Pentoville près de Baggnige Wells pour familles et pour 30 femmes seules.

2° Une maison pour 48 familles au coin de George Street et de Streatham Street, Blomsburg.

3° Une maison pour 104 hommes seuls dans George Street, près de la précédente.

4° Une maison pour 20 familles et 128 femmes seules dans Port-pool Lane, Grays Inn Lane.

5° Une maison pour 82 hommes seuls, dans Charles Street, Drury Lane.

6° Une maison pour 57 femmes seules dans Hatton-Gardens.

Les quatre premiers établissements ont été construits par la Société; les deux autres sont d'anciens bâtiments auxquels on a fait les travaux d'appropriation nécessaires.

DESCRIPTION DE CES ETABLISSEMENTS:

MAISON DE BAGGNIGE WELLS.

pour familles et 30 femmes seules.

Le premier établissement construit par la société est celui de Baggnige Wells; il consiste en deux bâtiments parallèles composés chacun d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage et séparés par une rue d'environ six mètres de largeur.

Le premier bâtiment forme à chacun des deux étages, (rez-de-chaussée et premier) 6 logements de deux pièces, soit 12 en tout, occupés par 12 familles. L'une des deux pièces, destinée à l'habitation commune à 3^{m}95 sur 3^{m}04. La seconde qui sert de chambre à coucher a 3^{m}20 sur 2^{m}25. Il y a en outre une petite pièce pour les soins du ménage avec un évier, des lieux à l'anglaise et de plus un petit emplacement pour le combustible. Chaque logement a un réservoir d'eau placé au-dessus de l'évier; l'eau arrive aussi aux lieux d'aisance.

Il n'y a de cheminée que dans la pièce principale.

Ces logements se louent à raison de 4 fr. 38 c. par semaine,

Les huit maisons qui composent le second bâtiment sont habitées par huit familles: chaque logement occupe le rez-de-chaussée et le premier étage.

Au rez-de-chaussée se trouve la pièce principale de 4^{m}10 c. sur 3^{m}80; une laverie avec évier et un cabinet où l'on peut mettre un lit. Le réservoir d'eau est placé au-dessus de l'évier comme dans les autres logements dont il vient d'être question; il y a aussi un emplacement pour le charbon. On arrive à la pièce principale en traversant une petite antichambre ou carré donnant sur la rue. En arrière est une petite cour dont une extrémité est occupée par des lieux à l'anglaise; de chaque côté de la cheminée de la pièce principale sont des placards.

Au premier étage il y a deux chambres à coucher dont l'une a 3^{m}80 c. sur 3^{m}20 et l'autre 3^{m}95 sur 2^{m}25. La plus grande des deux pièces a une cheminée.

Ces logements se louent 7 fr. 50 c. par semaine.

Enfin la plus grande partie de l'un des deux corps de bâtiment, celui du côté de l'Est, est occupée par 30 chambres séparées, 15 au rez-de-chaussée et 15 au premier étage: Ces chambres sont habitées par des femmes seules, presque toutes d'un âge avancé. Chaque chambre a 3^{m}80 sur 2^{m}60 ; il y a une cheminée dans l'un des angles et un placard. Ces pièces ouvrent sur un corridor à l'extrémité duquel est une fontaine qui fournit de l'eau aux locataires de chaque étage.

Le prix du loyer de chaque chambre est fixé à 1 fr. 88 c. par semaine.

La ventilation s'opère dans ces chambres séparées, par le courant qui s'établit de la porte à la fenêtre qui sont opposées l'une à l'autre. Le corridor qui règne au centre a plusieurs fenêtres qui suffisent en outre pour établir un courant d'air. Pour ces pièces isolées et habitées chacune par une seule personne, ces moyens de ventilation suffisent.

Dans les logements destinés aux familles, il n'existe aucune disposition particulière ayant pour but de renouveler l'air; sous ce rapport, ils laissent à désirer.

Tous les logements sont tenus avec beaucoup de

soin par les locataires qui secondent de leur mieux, à cet égard, les intentions de la société.

Un lavoir placé au-dessus du rez-de-chaussée est affecté à l'usage des femmes seules ; il se trouve à l'une des extrémités et en arrière du bâtiment de l'Est. Un autre est réservé pour l'usage des familles. Moyennant un prix très modique (10 centimes par heure), on fournit aux locataires l'eau chaude et l'eau froide dont ils ont besoin. Une cour longue et étroite située derrière le bâtiment de l'Est, permet d'étaler le linge pour le sécher. Dans cette cour se trouve une citerne destinée à recevoir la poussière et les balayures que l'on enlève deux fois par semaine. (Nous aurons à revenir sur ces trous à poussière plusieurs fois dans le cours de cette étude.)

L'état sanitaire est très-satisfaisant dans cette maison.

Les bâtiments de Baggnige Wells sont, comme tous les établissements du même genre, confiés à la surveillance d'un agent de la société qui est chargé de recevoir chaque semaine le prix des loyers, et de s'assurer que les cours, les escaliers et corridors sont tenus dans le meilleur état de propreté.

Une petite bibliothèque composée d'ouvrages de religion, de morale et d'histoire, est confiée à ses soins pour l'usage des locataires ; les livres sont prêtés gratuitement et doivent être rendus dans un délai de 8 jours.

Les bâtiments de Baggnige Wells sont construits en briques comme presque toutes les maisons de Londres et ne présentent rien de remarquable. Ils ont coûté en tout 134,137 fr. 50 c. Ce chiffre est fort élevé, mais il est bon d'observer que les fondations ont nécessité des dépenses extraordinaires, le bâtiment étant situé sur des terres rapportées.

Le terrain qui est acheté pour 99 ans, a coûté 25,000 fr.

MAISON POUR HOMMES SEULS.

dans George Street, paroisse de Saint-Gilles.

L'établissement qui vient ensuite dans l'ordre des dates est la maison garnie pour ouvriers seuls construite dans George Street. Elle comprend un soubassement, un rez-de-chaussée et 4 étages semblables servant de dortoirs.

Dans le soubassement se trouve : 1° La cuisine où sont installés des fourneaux pour l'usage des locataires ; ces fourneaux sont chauffés aux frais de la société. 2° Une chambre pour serrer les provisions ; chaque locataire dispose d'un coffre fixe percé de trous pour la ventilation et dont il a la clé. 3° Une chambre de nettoyage. 4° Un office. 5° Un dépôt d'effets appartenant aux locataires. 6° Un séchoir. 7° Un lavoir. 8° Une salle de bains 9° des lieux d'aisance. Il y a aussi un petit coin destiné à recevoir le charbon.

Au rez-de-chaussée se trouvent d'un côté l'appartement et le bureau du Régisseur; de l'autre une vaste salle commune où les locataires prennent leurs repas. Un petit nombre d'ustensiles, des assiettes et des tasses sont fournis aux locataires qui en sont responsables.

Les étages supérieurs, au nombre de quatre, sont occupés par des dortoirs; il y en a deux à chaque étage, un de chaque côté de l'escalier qui est au centre du bâtiment. L'un contient 12 lits, l'autre 14, ce qui fait 26 lits par étage et 104 pour toute la maison.

Les dortoirs sont divisés en cabinets séparés contenant un lit et un coffre pour les habits; les cloisons qui séparent les cabinets sont en bois et ont deux mètres 10 cent. de hauteur. Chaque cabinet se ferme à clé. Les lits sont en fer et garnis d'un matelas et de deux couvertures. Les draps sont changés tous les 15 jours. Les lits sont faits et les cabinets nettoyés par des hommes de service aux gages de la Société. Les cabinets ouvrent sur un couloir qui divise chaque dortoir en deux parties; aux extrémités des couloirs, on a construit des tuyaux à section rectangulaire adossés aux murs latéraux de la maison et destinés à la ventilation des dortoirs. La ventilation se fait d'autant mieux par ces tuyaux qu'ils livrent passage aux becs de gaz qui servent à l'éclairage. Des plaques métalliques sont placées à chaque étage dans les parois intérieures de ces tuyaux ; il y en a de semblables

dans les murs de face au-dessous des fenêtres. Ces plaques peuvent se fermer par des soupapes de manière à intercepter l'air extérieur si on le désire. Les soupapes placées dans les tuyaux de ventilation sont manœuvrées au moyen de tiges en fer par le régisseur lui-même ; les tiges en fer descendent jusqu'à son appartement.

Il existe un autre tuyau de ventilation près du vestibule d'entrée. Il sert aussi à renouveler l'air dans l'escalier et les dortoirs ; il y a dans ce tuyau un appareil pour envoyer de l'air chaud dans les dortoirs en hiver.

A chaque étage il y a, en outre, un cabinet pour les ablutions, muni de robinets, et des lieux d'aisance à l'anglaise. Le plancher de ces cabinets est fait avec des dalles en ardoise très-dure.

On fournit aux locataires le savon dont ils ont besoin pour les ablutions et pour le blanchissage de leur linge.

Le prix des bains est seulement de dix centimes.

Les pièces communes sont éclairées au gaz, les dortoirs sont éclairés de même de neuf heures à minuit. Les locataires sont admis dans la maison jusqu'à minuit ; passé cette heure, ils subissent une amende de 20 centimes.

La maison est généralement pleine. Il n'y a jamais ou presque jamais de querelles, bien qu'on admette dans la maison tous ceux qui se présentent et qui ne sont pas notoirement connus pour

des hommes dangereux. A cet égard, la plus grande latitude est laissée au régisseur.

Les locataires sont, en général, des ouvriers appartenant aux différents corps d'état, il y a aussi des domestiques sans place, et quelquefois des commis et des employés à qui leur position ne permet pas de se loger avec plus de luxe.

L'état sanitaire de la maison est excellent. Ce qui est très-remarquable, c'est qu'il n'y a été constaté qu'un seul cas de choléra en 1849, bien que le quartier où se trouve cet établissement ait été cruellement maltraité par l'épidémie.

Les locataires ont à leur disposition une bibliothèque gratuite; ils souscrivent, en outre, à un certain nombre de journaux et de publications à bon marché, destinées spécialement aux ouvriers et qui consistent généralement en traités de mécanique pratique et de construction.

Le prix du logement dans cette maison est de 40 centimes par nuit ou 2 fr. 90 par semaine.

Ce bâtiment, non compris le terrain et l'ameublement, a coûté 155,623 francs 75 centimes.

MAISON POUR FAMILLES

De Streatham Street, Bloomsburg.

Je vais parler maintenant de la maison pour familles que la société a fait construire au coin de George Street et de Streatham, Bloomsburg.

Non-seulement cette maison est toujours occupée, mais encore il y a constamment 100 personnes inscrites pour les logements qui pourront devenir vacants.

La maison se compose, en outre du soubassement dont je parlerai plus loin, d'un rez-de-chaussée et de 4 étages divisés en 48 logements distincts. Les portes d'entrée de chaque logement ouvrent sur des galeries extérieures, de telle sorte qu'un seul escalier suffit pour chaque étage et pour toute la maison.

Chaque logement se compose, outre la chambre commune, d'une ou deux chambres à coucher, d'une laverie, d'un évier, de lieux à l'anglaise et d'un garde-manger.

Bien qu'il n'y ait que 48 logements distincts, il paraît qu'on en a subdivisé quelques-uns, car j'ai su qu'il y avait eu jusqu'à 53 locataires. Ceci doit être considéré comme un cas exceptionnel, et à cette occasion je dois dire que les locataires n'ont pas la faculté de sous-louer tout ou partie du local qu'ils occupent. Le prix des logements varie de 5 fr. à 8 fr. 75 cent. par semaine. Les loyers se paient chaque semaine au régisseur qui habite la maison, au rez-de-chaussée.

On a employé dans la construction des planchers de ce bâtiment, un système de voûtes en briques creuses. De cette manière, non-seulement les planchers sont à l'épreuve du feu, mais la forme des briques empêche la transmission du son d'un

étage à l'autre. Ces voûtes sont recouvertes de béton et au-dessus on a mis une couche de ciment de Portland.

On a fait sur ces voûtes des expériences qui prouvent qu'elles possèdent et au-delà le degré de résistance et de solidité qu'on peut exiger. Il a été observé aussi que l'excédant de dépenses résultant de ce genre de construction, comparé avec celui des planchers et des toits combustibles ne s'élève pas à plus de 1/2 pour cent. C'est bien peu assurément en raison de l'avantage qu'il présente, non-seulement parce qu'il est à l'épreuve du feu, mais qu'il empêche aussi les infiltrations et garantit mieux les appartements de l'humidité.

Il y a dans le soubassement un lavoir très-bien organisé où l'on fournit à discrétion l'eau chaude, l'eau froide, la vapeur, moyennant le prix modique de 20 centimes pour trois heures. Enfin il renferme aussi une salle de bains; mais cette salle avec une seule baignoire ne suffit pas pour un établissement pareil.

On fournit aux locataires du charbon pour les usages domestiques au prix de revient.

D'après le règlement de la maison, les escaliers et galeries sont balayés à tour de rôle par les locataires, ce qui rend la charge peu onéreuse pour chacun. Afin de simplifier la besogne, il y a pour chaque série d'appartements des puits ou tuyaux ménagés dans les murs et percés d'ouvertures latérales communiquant à chaque logement et où

les locataires jettent la poussière et les balayures en général. Le réceptacle où ces matières s'amoncèlent est vidé deux fois par semaine. Les ouvertures dont j'ai parlé se ferment avec une soupape. Je considère ce moyen de se débarrasser de la poussière et des produits du balayage comme excellent. Il abrège la besogne, évite les allées et venues qui auraient lieu sans cela du haut en bas de la maison, et par-dessus tout il enlève tout prétexte à la paresse et au mauvais vouloir des gens qui n'apprécient pas assez l'avantage de la propreté pour se le procurer au prix de quelque fatigue. Aussi dois-je dire que là, comme dans toutes les maisons de ce genre où l'on trouve toujours des puits à poussière, on est frappé de la bonne tenue des logements. La plupart d'entre eux pourraient se comparer, sans désavantage, sous ce rapport, aux appartements de la classe aisée à Paris et ailleurs. Cependant ces logements sont en général occupés par des ouvriers appartenant aux divers corps d'état, tels que charpentiers, maçons, mécaniciens, etc., etc.; il y a aussi, par exception, des employés et des professeurs inoccupés.

Chacun de ces logements a un réservoir d'eau placé dans la laverie au-dessus de l'évier, qui peut contenir 410 litres; mais l'eau ne venant que trois fois par semaine, cet approvisionnement doit servir pour deux et même pour trois jours. Le prix de l'eau est compris dans celui du loyer.

La cheminée de la pièce principale est occupée

au centre par une grille pour le charbon ; à droite et à gauche de la grille sont, d'un côté, un four pour la cuisson des aliments, de l'autre un réservoir pour chauffer de l'eau. Tout l'appareil est en fonte. Il paraît fonctionner très-bien et les personnes qui en font usage en sont satisfaites.

Il n'y a de cheminée que dans l'une des chambres à coucher.

La ventilation dans la maison de Streatham Street, s'opère au moyen de plaques métalliques d'environ 0^m 22 sur 0^m 15 placées les unes au-dessous du plafond dans les murs extérieurs, les autres à l'entrée de conduites qui communiquent avec le tuyau de la cheminée. Ces plaques peuvent se fermer à volonté. Dans les pièces où il n'y a pas de cheminée, on a placé en général dans les murs de refend d'autres plaques qui, avec celles des murs extérieurs, suffisent pour créer un courant d'air. De plus, des plaques de verre, percées de trous, sont placées dans la partie de la fenêtre qui éclaire les cabinets ; le garde-manger communique aussi avec l'air extérieur par une ouverture pratiquée dans le mur qui lui est contigu.

Il y a aussi dans cette maison, comme dans toutes celles appartenant à la Société, une bibliothèque confiée aux soins du régisseur pour l'usage des locataires. Les livres sont prêtés sans rétribution.

Dans la maison de Streatham Street il n'y a pas de fosses d'aisance. Il en est de même dans tous

les autres établissements de ce genre et dans les maisons de particuliers construites depuis quelques années. Les tuyaux partant des lieux d'aisance communiquent avec d'autres conduites placées sous le sol et qui vont elles-même rejoindre les égoûts publics. Les eaux ménagères arrivent aux égoûts par la même voie. Dans les maisons dont le toit est construit en terrasse comme celle-ci, les eaux pluviales tombant sur la maison s'écoulent par des ouvertures qui communiquent avec les tuyaux partant des lieux d'aisance. Ces tuyaux sont en terre cuite et d'un diamètre qui varie de 0^m 10 à 0^m 15. Les conduites principales établies sous le sol et qui se rendent dans les égouts ont en général 0^m 30 de diamètre. Elles sont aussi en terre cuite. L'emploi de cette substance présente des inconvénients, les tuyaux peuvent se rompre sous une charge extraordinaire, et dans certains cas il se produit des fentes qui livrent passage aux eaux corrompues. Pour ce motif je suis d'avis qu'on devrait préférer des tuyaux en fonte.

La maison de Streatham Street a coûté en tout 200,000 fr. Le terrain sur lequel elle est construite et qui appartient au duç de Bedford, est loué pour 99 ans moyennant la somme assez modique de 1,250 fr.

La somme de 200,000 fr. a été fournie en partie par des dons volontaires ou des souscriptions annuelles, et pour le reste, au moyen d'un em-

prunt hypothéqué sur la maison. Il en a été de même pour tous les établissements de la société. Les dons volontaires n'ont pas suffi, immédiatement du moins, pour couvrir les dépenses ; c'est avec ses revenus, et les dons qu'elle reçoit toujours, que la Société compte se libérer et faire face à tous ses engagements en continuant d'étendre le cercle de ses opérations.

L'impôt des portes et fenêtres a été supprimé dans tous les logements dont le loyer est inférieur à 300 fr. par an. Comme les loyers de tous les logements dont il est question ici sont inférieurs à ce chiffre, ils échappent maintenant à l'impôt. C'est une mesure dont l'importance est incalculable pour le bien-être de la classe ouvrière.

BATIMENTS D'ACTIONS DE GRACE.

Maison pour 20 *familles et* 128 *femmes seules.*)

J'arrive maintenant à l'établissement qui a été construit par la Société dans Port-Pool Lane, près d'Holborn et qui porte le nom de Thanksgiving Buildings ou bâtiments d'actions de grâce.

Ce nom lui a été donné parce que la plus grande partie de la somme employée à la construction provient de dons volontaires faits par les membres du clergé de Londres au nom de leurs paroissiens, et par des particuliers en témoignage d'actions de

grâce après la disparition du choléra vers la fin de l'année 1849.

Le 15 novembre de cette année avait été désigné comme un jour d'actions de grâce dans tout le royaume, et ce fut sur l'invitation de l'évêque de Londres que le produit de la collecte faite ce jour-là dans les églises fut remis à la Société pour l'amélioration de la condition des classes laborieuses.

Cet établissement contient 1° Des logements pour 20 familles ; 2° 64 chambres assez grandes pour contenir chacune deux femmes, ce qui fait en tout 128 femmes ; 3° Un vaste lavoir public auquel sont annexés des bains destinés seulement à l'usage des locataires.

Les bâtiments sont placés des deux côtés de la rue dite Port-Pool Lane. D'un côté se trouvent le lavoir public et la maison destinée à 8 familles ; de l'autre côté les logements pour 12 familles et les 64 chambres pour femmes seules qui sont réunies deux à deux.

Nous allons d'abord décrire le lavoir ; nous passerons ensuite aux logements de ces constructions.

Il y a dans le lavoir 24 places distinctes pour le lavage. Chaque compartiment est muni d'un baquet pour l'eau chaude et l'eau froide avec les robinets nécessaires ; il existe aussi un robinet pour donner un jet de vapeur.

Les tables pour le repassage peuvent servir à

12 personnes à la fois; les fers à repasser sont chauffés par le gaz.

On sèche le linge en l'étendant sur des châssis verticaux qui se meuvent sur des roulettes et qui sont réunis dans un séchoir. Ce séchoir est chauffé à la vapeur qui circule dans des tuyaux en fonte. Quand le linge est sec, on le retire en faisant sortir le chevalet du séchoir, ce qui s'opère sans difficulté en le tirant avec les mains.

On a installé dans ce lavoir une Essoreuse ou Hydro-Extracteur qui sert à exprimer le linge après le lavage, ce qui se fait ordinairement en le tordant. On place le linge dans le tambour ou récipient de forme circulaire et au moyen d'une manivelle et d'un engrenage on lui imprime un mouvement de rotation très-rapide. La force centrifuge qui en résulte, presse le linge contre le récipient qui est garni de trous et en fait sortir l'eau.

A l'asile impérial de Vincennes, nous employons cet appareil et nous n'avons jamais eu qu'à nous féliciter des résultats obtenus.

On paie dans ce lavoir 10 centimes pour chacune des deux premières heures, et puis la même somme pour chaque demi-heure qui suit. Le lavoir est ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, le dimanche excepté. Dans les petits jours, il est éclairé au gaz le soir.

Il y a dans le même bâtiment, au-dessus du lavoir, deux salles de bains réservées aux habi-

tants des deux maisons de la Société. Le prix d'un bain est de 20 centimes. Les fourneaux et chaudières sont installés dans le sous-sol.

La maison destinée à loger 12 familles se compose d'un soubassement peu profond et de 3 étages comprenant chacun trois logements semblables. Ces logements sont de trois pièces avec une antichambre et les dépendances ordinaires et les puits à poussière. Ces appartements sont munis des mêmes moyens de chauffage, de ventilation et l'on y trouve les mêmes réservoirs d'eau que dans le bâtiment de Streatham Street. Les eaux ménagères et pluviales ainsi que les matières animales s'écoulent par des tuyaux disposés de même et arrivent dans les conduites qui aboutissent à l'égout public. Ces douze logements se louent à raison de 6 fr. 88 c. par semaine.

La maison pour 8 familles est contiguë au lavoir public. Il y a à chaque étage 2 logements, ce qui fait 8 en tout. Chaque logement se compose de deux pièces seulement avec les dépendances et les mêmes moyens de chauffage, de ventilation, etc., etc., dont il a été question plusieurs fois.

Ces logements se louent 5 fr. 63 c. par semaine.

La maison destinée aux femmes seules est contiguë à la maison pour 12 familles. Il y a à chaque étage 16 chambres, soit 64 en tout, habitées chacune par deux femmes. Ces chambres sont meublées par la Société, et contiennent deux lits en fer avec matelas et traversins, 2 chaises et une

table. Il y a aussi deux placards en bois. A chaque extrémité des corridors qui règnent au centre, sont des lieux à l'anglaise, un trou à poussière et un évier où l'eau vient à volonté au moyen de robinets.

Chaque locataire paie 1 fr. 25 c. par semaine, ou bien chaque chambre louée par deux personnes qui sont ensemble se paie 2 fr. 50 c.

Une particularité de ces bâtiments consiste dans la disposition des escaliers qui sont ouverts sur la rue jusqu'en haut. Cette disposition donne de l'air aux logements, mais elle peut, dans certaines circonstances, y faire pénétrer plus facilement l'humidité; ces escaliers sont en pierre d'ardoise.

Dans cette maison, l'on fournit aux locataires, à prix réduits, différents objets de consommation tels que charbon pour le chauffage et le savon.

Il y a aussi une bibliothèque gratuite.

Le personnel des locataires est le même que celui de la maison de Streatham Street. Tous les logements sont occupés. Les femmes seules sont en général employées à des travaux de couture qui sont, comme partout, assez mal rétribués.

Viennent maintenant les maisons qui, sans avoir été bâties par la Société, ont été appropriées par elle.

MAISON POUR 82 OUVRIERS.

(*Charles Street, Drury Lane*).

La plus ancienne de ces maisons est celle de Charles Street, Drury Lane, qui est destinée au logement de 82 ouvriers non mariés. On a réuni pour cela trois anciennes maisons que la Société a pris à bail moyennant un loyer de 1,125 fr. par an, et dans lesquelles elle a dépensé en travaux d'appropriation et d'ameublement une somme de 29,000 fr.

Cette maison a été ouverte au mois de mai 1847.

Le plan comprend, avec moins de régularité, les mêmes aménagements que la maison modèle de George Street.

12 lits sont au rez-de-chaussée, les autres sont répartis dans les trois étages supérieurs dont l'un est en mansarde. Ces lits ne sont pas séparés par des cloisons comme dans la maison de George Street ; c'est un inconvénient que je regarde comme très-grave.

Le soubassement comprend une cuisine où le charbon est fourni gratuitement, et diverses pièces pour le nettoyage ; on a établi, pour la ventilation, des puits verticaux percés à chaque étage d'ouvertures qui peuvent se fermer à volonté.

Les draps de lits sont changés une fois par mois

pour les locataires permanents. Pour les autres, on les change plus souvent.

Le prix d'un lit est de 0 fr. 40 c. par nuit ; mais pour une semaine entière, on ne paie que 2 fr. 50 c.

Il y a aussi une salle de bains ; le prix d'un bain est de 10 centimes.

Indépendamment de la Bibliothèque, on reçoit plusieurs journaux par souscription.

Bien que le choléra ait fait de grands ravages à Londres en 1849, dans le quartier où la maison est située, aucun des locataires n'en a été atteint. Il est rare qu'il y ait des malades dans la maison : on peut donc considérer l'état sanitaire comme excellent.

MAISON POUR 57 FEMMES SEULES.

(*Hatton Gardens.*)

Enfin, la Société a également ouvert dans Hatton Gardens une maison où sont logées 57 femmes.

C'est aussi un ancien bâtiment où l'on a fait des travaux d'appropriation pour une somme d'environ 25,000 fr. La Société paie en outre un loyer de 1,400 fr. Mais cet établisssement est maintenant entre les mains d'une autre association de bienfaisance, la Société pour l'émigration des femmes (female émigrating Society) à laquelle on l'a cédée provisoirement, et sert de dépôt temporaire pour les personnes qui sont sur le point d'émigrer.

2° Association métropolitaine pour l'amélioration des logements des classes ouvrières.

Je vais maintenant faire connaître les résultats obtenus par une autre Société qui porte le titre d'Association métropolitaine pour l'amélioration des logements des classes ouvrières.

Cette association est, à proprement parler, une compagnie financière, où l'élément de bienfaisance se retrouve, parce que ses bénéfices sont limités, et qui peut, sous certains rapports, être considérée comme une annexe de la Société pour l'amélioration de la condition des classes laborieuses.

C'est en 1845 que l'Association métropolitaine a été régulièrement constituée par une Charte royale en date du 16 octobre de cette année. L'objet de l'association se trouve indiqué dans l'article 5 de la charte, ainsi conçu :

« Ladite association est constituée dans le but » de fournir aux classes ouvrières, soit en amé- » liorant les maisons déjà existantes, soit en éle- » vant des bâtiments neufs, des logements plus » commodes et plus sains qui leur seront loués » aux conditions les plus propres à produire les » résultats en vue desquels l'association s'est for- » mée. De plus, la conduite et la direction de » l'entreprise seront confiées au comité des direc- » teurs de l'association pendant la durée du pou - » voir de chacun d'eux. »

Le capital de l'association est fixé à 2,500,000 fr. divisé en 4,000 actions de 625 fr.

Les propriétaires des actions sont rendus responsables des dettes contractées par l'entreprise, jusqu'à concurrence seulement de la somme qui restera à payer sur ces actions pour compléter le versement total de 625 fr. D'après la charte, les versements partiels doivent s'élever au quart du capital social avant le commencement des opérations actives de l'association.

Ces actions sont négociables comme toute autre valeur industrielle, mais ce qui distingue cette association des autres compagnies financières, c'est que, d'après l'article 23 de la charte, les bénéfices sont limités à 5 % par an. Ces bénéfices ou plutôt les dividendes à distribuer aux actionnaires devront provenir des revenus nets et non pas être prélevés sur le capital.

L'excédant des bénéfices, s'il en existe, déduction faite du fonds de réserve qui ne pourra excéder 375,000 fr. et qui sera destiné à couvrir les dépenses extraordinaires et à compléter les dividendes qui descendraient au-dessous de la limite fixée, sera employé à étendre les opérations de la compagnie, sous la surveillance et avec la sanction des lords du conseil de commerce.

Cette association est établie, comme on le voit, sur de larges bases.

Le premier établissement qu'elle a fondé est un vaste bâtiment pour familles que nous allons décrire.

MAISON POUR FAMILLES

Dans old Pancras road.

Cet édifice est ouvert depuis 1848. Il se compose d'un rez-de-chaussée et de quatre étages divisés en 110 logements dont 19 de deux pièces, 90 de trois pièces, et un seul n'ayant qu'une pièce. Il y a, en outre, le logement du régisseur.

Le rez-de-chaussée se compose d'un corps de logis central et de deux ailes en retour dont l'une, celle de droite, est un peu irrégulière par suite de la configuration du terrain. L'espace compris entre les ailes et en avant du corps de logis central est occupé par un gazon et sert de promenade et de lieu de récréation aux enfants des locataires.

Il y a, dans le corps de logis principal, quatre escaliers desservant chacun deux logements de trois pièces à chaque étage ; dans l'aile gauche sont deux escaliers dont l'un dessert trois logements de trois pièces et l'autre deux logements de trois pièces et deux autres de deux pièces seulement. Dans l'aile droite, il y a également deux escaliers desservant l'un deux logements de trois pièces et un de deux pièces ; l'autre trois logements de trois pièces et un de deux pièces.

Ces logements comprennent les mêmes dépendances que ceux dont il a été question déjà, savoir : une laverie avec un évier au-dessus duquel

est le réservoir d'eau, et des lieux à l'anglaise. L'eau ne vient dans les réservoirs que trois fois par semaine, de sorte que l'approvisionnement qu'ils peuvent contenir, c'est-à-dire environ 400 litres, doit, dans certains cas, durer trois jours.

Il y a aussi des puits pour recevoir la poussière et les balayures.

Les dimensions des pièces varient suivant la position qu'elles occupent. Les chambres communes sont toujours plus grandes que les chambres à coucher ; celles-ci n'ont jamais moins de 3^{m} 65 sur 2^{m} 70. La moitié environ des chambres à coucher ont des cheminées. Les salles communes ont, en général, 4^{m} 25 de long sur 3^{m} 20 de large. Ces pièces sont plus grandes que celles de la plupart des établissements dont il a été question plus haut et, sous ce rapport, elles présentent un avantage incontestable.

La cheminée de la pièce commune est munie du même appareil que dans les maisons de l'autre société, c'est-à-dire d'une grille, d'un four et d'un réservoir pour chauffer l'eau.

Les escaliers et passages sont éclairés au gaz aux frais de l'association.

Les eaux ménagères et les matières animales se rendent aux égouts comme je l'ai dit. Les eaux pluviales tombant sur le toit sont amenées par des tuyaux en zinc aux conduites placées sous le sol qui les amènent aux égouts. Il en est de même

des eaux qui tombent dans la cour intérieure ; des ouvertures placées de distance en distance reçoivent ces eaux qui de là vont aux conduites souterraines. Toutes les précautions ont été prises pour maintenir le sol aussi sec que possible.

Les logements de deux pièces se louent de 4 fr. 38 à 6 fr. 25 par semaine suivant la dimension des pièces.

Les logements qui ont deux chambres à coucher ou trois pièces en tout se louent de 6 fr. 25 à 8 fr. 13 par semaine.

Les loyers se paient d'avance au régisseur qui habite la maison au rez-de-chaussée.

Il y a une bibliothèque dont les livres se louent à raison de 5 centimes par semaine, payables en recevant le livre. Toute personne qui garde un livre plus de 8 jours paie une amende de 20 centimes à moins de se faire inscrire de nouveau.

Ce bâtiment est construit en briques ; les escaliers sont en pierre ; il a coûté en tout près de 450,000 fr.

On trouve dans cette maison le même personnel que dans celles dont j'ai parlé déjà ; c'est-à-dire des charpentiers, des imprimeurs, des bijoutiers, des relieurs, des ouvriers employés à la fabrication des pianos et quelques employés ou commis.

La bonne tenue des logements est extrêmement remarquable ; dans beaucoup d'entre eux, la pièce principale est un véritable salon qui peut se com-

parer à quelques égards à ceux des maisons bourgeoises de Paris.

MAISON GARNIE

Pour les ouvriers non mariés. Dans Spitalfields

Le second établissement de l'association dans l'ordre des dates, est une maison construite pour les ouvriers non mariés dans Spitalfields, c'est-à-dire un des plus mauvais quartiers de Londres. Cette maison contient 234 lits, répartis dans des dortoirs qui occupent le premier, le second et le troisième étage. Les lits sont placés dans des compartiments fermés par des cloisons en bois.

Chaque cabinet a 2^{m} 43 de long sur 1^{m} 21 de large. Il contient un lit en fer et un coffre pour les effets. Il est éclairé par la moitié d'une fenêtre. Les lits peuvent se doubler au moyen d'une charnière, de manière à former pendant le jour un siége commode. Le couloir qui sépare les deux rangées de cabinets dans chaque dortoir a cinq pieds de largeur. Des lavoirs pour les ablutions personnelles sont établies dans chaque dortoir.

La ventilation des dortoirs est assurée par les dispositions suivantes: au-dessous de l'appui de chaque fenêtre est une brique creuse de 0^{m} 25 de largeur sur 0^{m} 15 de hauteur ouvrant sur deux cabinets contigus de manière à donner passage à l'air extérieur à travers le coffre fixe où les loca-

taires serrent leurs effets. Une conduite établie transversalement dans le plafond vient aboutir, en se recourbant, à une tour carrée construite pour la ventilation. Le courant dans cette tour s'établit d'autant plus facilement qu'elle renferme la cheminée d'un fourneau pour le lavoir établi dans le soubassement ; les dortoirs sont éclairés au gaz le soir jusqu'à minuit.

Au rez-de-chaussée de la maison se trouvent les salles communes qui sont : une vaste salle à manger ; une salle de lecture où l'on peut faire des cours le soir ; une bibliothèque ; une cuisine ; une salle destinée spécialement à la cuisson des aliments par des hommes payés par l'association, et où les locataires peuvent se procurer à des prix modérés ce dont ils ont besoin ; des magasins ; des lavoirs et le logement du régisseur. Il y a toujours du feu dans la cuisine pour la préparation des repas.

Chaque locataire reçoit, en outre, un certain nombre d'ustensiles, d'assiettes et de tasses dont il est responsable.

La ventilation des pièces du rez-de-chaussée se fait par des ouvertures extérieures et par des conduites qui traversent les plafonds et vont aboutir à la tour de ventilation dont j'ai déjà parlé.

Il y a dans le soubassement des armoires fermant à clé où chaque locataire peut mettre ses provisions. La plus grande partie du soubassement est occupée par un lavoir et par des bains

avec trois baignoires. Ces bains et le lavoir sont à l'usage, non-seulement des locataires de cette maison, mais aussi de ceux de la maison voisine qui a été construite un peu après pour les ouvriers mariés et dont il va être question plus loin. Le prix d'un bain chaud est de 30 centimes, celui d'un bain froid de 15 centimes. Le lavoir contient, sur une moins grande échelle, les mêmes aménagements que celui qui est contigu à la maison de Port-pool Lane appartenant à l'autre société. Les tables pour le repassage ne sont pas employées, parce que les femmes préfèrent faire cette besogne chez elles. L'usage du lavoir se paie à raison de 15 centimes par heure.

Les lieux d'aisance de la maison pour ouvriers non mariés sont placés en dehors de la maison et n'ont pas de mécanisme. Mais on a établi au-dessous un réservoir plein d'eau que l'on renouvelle tous les jours.

Le prix d'un lit, ou plutôt d'un cabinet est de 3 fr. 13 cent. par semaine, payables d'avance comme dans tous les établissements de l'association.

Les frais de construction se sont élevés à 336,350 fr.

MAISON POUR FAMILLES

A côté de la précédente.

Immédiatement à côté de la maison que je viens de décrire, il y en a une autre pour les ouvriers mariés, connue généralement sous le nom d'Albert Street Spitalfields.

Pour la disposition générale, cet établissement ne se distingue presque pas de ceux que j'ai déjà décrits ; je me bornerai donc à signaler quelques particularités que l'on y remarque.

Les escaliers sont en pierre d'ardoise comme les réservoirs. Les poutres en fonte qui supportent les planchers sont placées de mètre en mètre ; des pièces de bois transversales s'appuient sur ces poutres et sont recouvertes d'une couche de béton sur lequel sont posées les planches minces qui forment le sol des logements. Elles sont clouées sur des lambourdes dont la face supérieure est de niveau avec la surface du béton. On peut dire que de cette manière le bâtiment proprement dit est à l'épreuve du feu qui ne trouverait d'autre aliment que les planches posées sur le béton. Mais la charpente de la toiture est en bois, ce qui diminue de beaucoup l'avantage que présentent les planchers. Le sol de la laverie qui est souvent mouillé est couvert de dalles en ardoise.

Les logements de 3 pièces se louent 6 fr. 88 c., et ceux de 2 pièces, 5 fr. 84 c. par semaine.

Le bâtiment a coûté 257,500 fr.

J'ai déjà dit que les habitants de cette maison avaient à leur disposition les bains et le lavoir placés dans le soubassement de la maison voisine habitée par des hommes non mariés. Je considère cet arrangement comme défectueux. Des communications forcées s'établissent ainsi entre les habitants des deux maisons, et cela peut produire de mauvais résultats sous plus d'un rapport. Il y a là, évidemment, une source continuelle de querelles, de scènes fâcheuses; et, ce qui est pis encore, de corruption.

L'association métropolitaine a construit sur le terrain qui lui reste, à côté de ces deux établissements, une autre maison pour familles renfermant à chaque étage 4 logements de deux pièces.

L'association a aussi acheté dans Pleasant-Row, à côté de ses terrains, onze maisons dans lesquelles on a fait quelques travaux d'appropriation, et qui sont louées à des ouvriers mariés, moyennant 8 fr. 13 c. par semaine. Douze autres maisons ont été achetées tout près de là, dans Pelham Street, Mile-end, New-Town, et se louent au même prix. Enfin, l'association a également acquis dans Guy-Street, 4 maisons qui se louent encore au prix que je viens d'indiquer.

L'association possède en outre une maison dans Old Compton Street, Soho Square, non loin de

Hay-Market. Cette maison est connue sous le nom de Soho-Chambers, et comme ce nom l'indique, elle est destinée aux ouvriers non mariés. Elle peut loger 130 individus. Cette maison a été achetée moyennant la somme de 32,500 fr. Les travaux d'appropriation y ont été faits, dans les mêmes circonstances que dans la maison de Charles-Street qui appartient à l'autre société. Les aménagements communs sont les mêmes que dans cette maison, et, en général, que dans les maisons de ce genre affectées à l'habitation des célibataires. Il y a aussi une bibliothèque confiée au régisseur qui prête les livres à raison de 5 centimes par semaine. Enfin, il y a aussi des bains dont le prix est de 30 centimes pour les bains chauds, et de 15 centimes pour les bains froids.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

sur les habitations ouvrières de Londres.

On peut, en général, reprocher à l'association métropolitaine d'avoir adopté dans ses constructions un style trop coûteux, ce qui a pour résultat immédiat une diminution dans les revenus; et cependant en examinant cette question de près, on est tenté de penser que ce reproche n'est pas parfaitement justifié.

En effet, nulle part on ne remarque ni trop de luxe, ni un choix de matériaux trop dispendieux.

Les aménagements communs tels que les es caliers, sont même, en général, trop étroits. Mais ce que je suis tenté de reprocher au principal établissement de l'association, celui de Old Pancras Road, c'est peut-être son étendue même et le grand nombre de ses étages, ce qui lui donne l'aspect d'une caserne. Je sais qu'il est difficile d'assigner une limite exacte à l'étendue de ces sortes de maisons, mais mon impression est celle-ci : que l'on a accumulé sur un petit espace un trop grand nombre d'individus. Un inconvénient semblable aurait, je crois, plus de gravité chez nous qu'en Angleterre, et c'est pour cela surtout que je crois devoir le signaler particulièrement, comme j'ai signalé celui qui m'a paru exister dans la réunion de deux maisons destinées l'une, à des ouvriers mariés, l'autre à des hommes seuls dans Albert Street, Spitalfields, surtout lorsque, par suite de la distribution adoptée, les habitants des deux maisons sont forcément mis en contact dans diverses circonstances.

Ce défaut n'existe dans aucun établissement de la Société pour l'amélioration de la condition des classes laborieuses. Au reste, quant à l'administration et à tout ce qui touche à l'habitation proprement dite, les maisons de cette Société et celles de l'association métropolitaine n'offrent pas de différence notable. Les personnages influents qui dirigent par leurs inspirations la première Société ont compris que bien que leur œuvre fût une

œuvre de bienfaisance, en ce sens que les membres de la Société ne reçoivent aucun revenu, il fallait cependant éviter de faire de ces maisons, par l'abaissement exagéré des prix de location, des établissements de charité. D'abord, parce que beaucoup d'ouvriers aisés auraient, par un sentiment de fierté bien légitime, refusé de venir s'y loger, et que le niveau moral du personnel des habitants, si je puis m'exprimer ainsi, s'en serait trouvé considérablement abaissé ; ensuite, en réduisant ainsi le chiffre du revenu du capital dépensé, on aurait, en établissant d'avance une concurrence ruineuse, paralysé le bon vouloir de beaucoup de personnes qui, tout en désirant concourir à une œuvre utile, veulent cependant retirer de leurs capitaux un revenu légitime. En effet, ce n'est qu'en démontrant que ces maisons peuvent, par suite d'un bon système de construction, constituer un placement de fonds convenable, qu'on attirera vers ces entreprises des sommes importantes. La Société pour l'amélioration de la condition des classes laborieusés a donc pour rôle principal de fournir un exemple bon à imiter sous certains rapports, et c'est ce que comprennent parfaitement les personnes qui la dirigent. Le côté charitable ou plutôt essentiellement bienveillant de cette Société se manifeste donc dans ses établissements par les facilités qu'elle offre à ses locataires pour l'achat à prix coûtant de certains objets de consommation, et aussi par le prêt gra-

tuit des livres dont se composent les bibliothèques de chaque maison. Dans ces limites, les avantages faits aux locataires peuvent être acceptés par ceux-ci sans blesser le sentiment bien entendu de leur dignité personnelle, sentiment qu'on ne saurait trop ménager.

Une observation que j'ai déjà faite, mais que je crois devoir reproduire sous une forme plus générale en parlant des maisons de l'une et l'autre Société, c'est que les locataires des maisons modèles comprennent très-bien l'esprit qui a présidé à leur fondation, et semblent vouloir seconder par leurs efforts le but qu'on s'était proposé; j'ai déjà signalé la bonne tenue des logements; je dois dire en outre que les discussions sont à peu près inconnues dans les maisons modèles; ces remarques s'appliquent à tous les établissements en général, mais leur importance est plus grande peut-être en ce qui concerne les maisons habitées par des ouvriers mariés; dans ces maisons, le nombre d'enfants est très-considérable, et ils prennent ainsi, dès leur bas âge, des habitudes personnelles qui, en contribuant à leur bien-être, et par suite à leur santé, exercent sans aucun doute une influence notable et salutaire sur leurs idées, et doivent avoir pour résultat une élévation sensible dans leur caractère moral et intellectuel.

Sous quelques rapports, il est incontestable que les habitants de ces maisons sont beaucoup mieux partagés que ceux des maisons bourgeoises de

Paris. Pour ne parler que de l'eau, par exemple, on a vu que dans tous ces logements l'eau arrive en quantité suffisante pour tous les besoins domestiques. Je n'ose pas dire ici comment l'eau est apportée dans la plupart des maisons de Paris. C'est au milieu de notre brillante civilisation un reste de barbarie qui est, pour les étrangers que cette civilisation éblouit d'ailleurs, une cause de stupéfaction profonde. Mais dans les quartiers pauvres, habités surtout par des ouvriers qui vont souvent par économie chercher à la fontaine la plus voisine l'eau dont ils ont besoin, combien cette difficulté ne fournit-elle pas d'excuses parfois réelles à la malpropreté et de prétextes à la paresse.

Un autre avantage que ces maisons modèles possèdent sur celles des plus beaux quartiers de Paris, c'est l'absence de fosses d'aisance, et l'adoption d'un système de conduites qui amènent immédiatement les matières dans les égouts; on supprime ainsi un foyer permanent d'infection dont l'existence se révèle surtout dans certaines circonstances atmosphériques. D'un autre côté, il faut dire que dans l'état actuel du système d'égouts de Londres, c'est la Tamise qui est en définitive le réceptacle de tout ce qui passe dans les égouts. A côté de l'avantage dont je viens de parler, il faut donc mettre l'inconvénient qui peut résulter pour la santé publique de l'accroissement continuel des matières nuisibles apportées ainsi dans le grand

fleuve qui traverse Londres comme la Seine traverse Paris, avec cette différence importante qu'à Paris la Seine n'est pas soumise à l'influence des marées, tandis qu'à Londres la Tamise laisse à nu sur ses bords, deux fois par jour, une assez grande surface de terrain sur lequel se déposent des matières qui remplissent l'air du voisinage de miasmes essentiellement insalubres.

(L'auteur passe ensuite en revue les habitations ouvrières de Liverpool, Glasgow, Edimbourg, Leeds, Manchester. Après des observations générales sur les cités ouvrières de l'Angleterre et de l'Ecosse, il décrit les institutions du même genre établie en France dans le département de Saône-et-Loire pour les ouvriers mineurs, à Blanzy, au Creuzot, à Epinac ; puis il étudie le familistère de Guise (Aisne). Un chapitre est consacré aux cités ouvrières de Mulhouse (Haut-Rhin) ; un autre aux cités ouvrières de Roubaix (Nord). L'étude des habitations ouvrières de Lille (Nord) et des maisons d'ouvriers établies à Percamp (Pas-de-Calais), et enfin à Paris, termine la partie réservée à la France. Après avoir mentionné les habitations ouvrières de la Belgique, de Berlin et de Naples, l'auteur formule son opinion personnelle ainsi qu'il suit :)

CONCLUSION.

OPINION PERSONNELLE DE L'AUTEUR SUR L'INSTITUTION DES CITÉS OUVRIÈRES.

Ma tâche est près d'être terminée. J'ai étudié successivement les principaux moyens employés dans ces dernières années, pour améliorer, quant à l'habitation, le sort des classes laborieuses ; j'ai passé en revue les sytèmes essayés, soit à Paris, soit dans les départements, soit même à l'étranger, par la vigilance tutélaire du gouvernement, par la sollicitude de la philanthropie, par les calculs de la spéculation.

Je n'ai pas à comparer longuement ces divers systèmes. La comparaison naît de l'étude même à laquelle je me suis livré, et les juges éclairés auxquels je soumets mon travail ont saisi parfaitement les points de ressemblance et de dissemblance dus le plus souvent à la nature des localités et à la population qu'il s'agissait de loger.

En prenant comme point de départ les bouges de la Cité et du faubourg Saint-Jacques et les garnis immondes du quartier des Halles et de la petite Pologne, les huttes du clos Saint-Lazare de Paris et les caves d'Amiens, de Lille et de Roubaix, il est évident que de notables progrès ont été réalisés.

Mais ces progrès ont-ils été aussi rapides qu'ils auraient pu, qu'ils auraient dû l'être ?

Non, car l'État qui avait affecté une somme de *dix millions* à l'amélioration des logements d'ouvriers, n'a pu consacrer en 14 ans que 4 millions à cet usage, et encore a-t-il dû dépenser lui-même 2 millions en construisant les 17 maisons situées au boulevart Mazas, faubourg Saint-Antoine, dont nous avons parlé. De sorte qu'il n'a été donné que 2 millions en subvention, et comme cette somme doit représenter le tiers de ce qui a été dépensé, pour améliorer les logements d'ouvriers dans les conditions du programme du ministère de l'intérieur, il s'ensuivrait que 6 millions seulement ont été affectés à cet usage.

C'est là un chiffre bien insignifiant pour la France entière.

Au nombre des obstacles qui ont paralysé les bonnes intentions du gouvernement et les efforts des hommes de bien dévoués à cette noble tâche, il faut malheureusement placer en première ligne l'indifférence et même la répulsion des ouvriers pour les habitations qui leur étaient préparées avec une si louable sollicitude.

Il faut reconnaître que partout où des colonies et des cités ouvrières ont été établies, elles n'ont réussi qu'à l'aide de mobiles étrangers au but de leur institution.

Aussi les nouveaux locataires de ces maisons modèles ne se sont-ils laissé déterminer, ni par les avantages de l'hygiène, de l'ordre et d'une bonne appropriation, ni par la perspective de vivre en

famille au milieu de leurs amis, de leurs camarades d'atelier et d'avoir des voisins honnêtes et sympathiques, ni même par l'espoir de devenir un jour propriétaires de leur petit logement.

Non, le plus souvent et pour la plupart, ils n'ont vu là que l'avantage d'un bon marché actuel et plus d'une fois ils n'ont fait qu'obéir à une véritable pression, craignant de perdre leur travail s'ils ne consentaient à résider dans les locaux disposés à leur usage par le chef de l'usine.

Il est vraiment regrettable que des intentions si honorables, que des sacrifices parfois très-considérables n'aient abouti qu'à des résultats si incomplets.

Malheureusement, la masse des ouvriers n'est pas encore mûre pour les progrès matériels qu'on veut réaliser à leur profit.

Il y a chez beaucoup d'entre eux des habitudes de dissipation, un sentiment de défiance, la haine de toute règlementation, une soif d'indépendance absolue qui combattent victorieusement dans leur esprit les avantages de la vie, ou plutôt de l'habitation en commun qu'on leur arrange avec un zèle louable et des soins si touchants.

Aussi est-il à remarquer que si l'organisation des logements d'ouvriers a réussi sur quelques points, c'est surtout là où il a été possible d'établir de petites maisons distinctes, là où l'esprit d'ordre et de famille avait pénétré, là où des chefs d'usine, jouissant d'une autorité justement acquise, exercent

sur leurs nombreux ouvriers une grande et légitime influence.

Dans ces conditions on peut attendre et désirer des progrès continus.

Mais ce qui n'a réussi nulle part, ce sont ces grands établissements, élevés au milieu des villes importantes et auxquels on a donné le titre de cités ouvrières, destinés à recevoir des ouvriers mariés ou célibataires, d'industries diverses, étrangers les uns aux autres et n'ayant de commun que la nécessité de gagner un salaire quotidien.

Ces ouvriers ont jeté des regards de défiance sur les cités ouvrières ; ils ont cru y découvrir un piége tendu à leur liberté par l'administration publique; ils ont considéré les concierges et autres employés de la maison comme des agents de police chargés surtout de surveiller leurs actes et de scruter leurs opinions.

Et en haine de la règlementation nécessaire cependant dans toute réunion un peu nombreuse, ils ont fui les cités ouvrières et sont revenus à leurs garnis, infects et incommodes, il est vrai, mais dans lesquels ils se croient libres.

Cet insuccès est-il à regretter ?

Je ne le crois pas. — Il n'est pas bon d'isoler au milieu de la population une classe d'individus, et à un moment donné, les cités ouvrières auraient pu devenir un foyer de mauvais sentiments et un centre d'action subversive.

Il faut bien se garder de revenir aux traditions

du moyen âge et de parquer dans des quartiers distincts les industries et les individus.

Il vaut mieux que les hommes se voient de près et continuellement.

Ils s'apprécient ainsi beaucoup mieux ; les préjugés injustes doivent tendre à se dissiper et le véritable sentiment e la fraternité a tout à gagner à ce frottement de tous les instants.

Je mets bien au-dessus des cités ouvrières, les maisons dans lesquelles une prévoyante sollicitude a réuni des locataires de toutes les classes et de toutes les fortunes.

Ces maisons offrent le tableau réduit de la société elle-même avec ses inégalités nécessaires et inévitables. Cela vaut beaucoup mieux qu'un classement et un isolement factice et anti-social.

Il faut seulement veiller à ce que le prix des loyers des étages inférieurs et des grands appartements soit fixé de manière à permettre de donner à meilleur marché les logements modestes destinés aux ouvriers et aux petits ménages.

Est-ce à dire que l'on n'a rien à gagner à cet entraînement généreux vers l'organisation des logements spéciaux aux travailleurs ?

Telle n'est pas ma pensée et ce serait déjà beaucoup que d'avoir créé de divers côtés des types d'habitations salubres, commodes et agréables, et d'avoir initié à des habitudes d'ordre et de propreté des gens trop généralement dépourvus de ces précieuses qualités.

Au point de vue moral, ces essais, quelque incomplets qu'ils soient, ont témoigné des sentiments de bienveillance en faveur des classes laborieuses qui animent le gouvernement impérial et les principaux représentants de l'industrie française.

Il faut donc persévérer, perfectionner ce qui est bien, corriger ce qui est défectueux, repousser ce que l'expérience a prouvé être mauvais.

Et comme la lenteur des progrès des colonies ouvrières tient surtout à la *mauvaise éducation*, aux dispositions défiantes, sinon hostiles de leurs habitants, il faut en même temps travailler sans relâche à *éclairer* et *moraliser* le peuple.

C'est le moyen le plus certain de lui faire apprécier les avantages de l'hygiène et de l'économie et de lui rendre chères ces habitations qu'on a eu jusqu'à ce jour quelque peine à lui faire accepter.

MÉMOIRE SUR LE MUTUALISME

par M. BOULOGNE, receveur de l'enregistrement et des domaines à Saint-Simon (Aisne.) (1)

EXTRAITS.

(Ce mémoire a obtenu le prix dans le concours de l'année 1866-1867).

SUJET PROPOSÉ :

Des diverses applications du mutualisme. — En rechercher les progrès possibles.

ASSOCIATIONS COMPLEXES.

Les sociétés coopératives présentent ce caractère particulier que les formes en sont simplifiées jusqu'à l'extrême. Des cotisations de 20 centimes par semaine, puis enfin, un sac de farine, le contenu

(1) L'ouvrage de M. Boulogne est divisé en cinq tomes. Voici les titres des principaux chapitres :

Tome I. — De l'association en général. — Nécessité de l'association. — De la coopération.

Tome II. — Des sociétés de consommation. — Des sociétés de crédit.

Tome III. Des sociétés de production industrielle. — Des assurances mutuelles.

Tome IV. — Des sociétés d'habitation.

Tome V. Des sociétés agricoles. — Des sociétés de récréation.— Des sociétés d'éducation et d'instruction. — Des progrès possibles du mutualisme.

L'extrait publié est tiré du dernier chapitre de l'ouvrage intitulé : *Des progrès possibles du mutualisme.*

d'une brouette, voilà les commencements de la fameuse société de Rochdale. C'est par l'achat d'une tonne d'huile que les Travailleurs-Unis de Lyon ont commencé cette association qui est devenue si florissante en si peu de temps.

Il en est de même des sociétés de crédit mutuel, où la gérance est gratuite ou souvent même n'existe pas, chacun faisant à tour de rôle la tournée de recouvrement. Plusieurs sociétés semblables ont fait des affaires très-importantes, sans frais d'établissement, et même sans frais généraux.

Les sociétés de production exigent souvent un capital considérable, mais la plupart commencent par une société d'épargne et de crédit.

Ainsi économie et simplicité au point de départ, voilà le caractère principal des sociétés coopératives, aussi commencent-elles par ne s'occuper que d'une seule branche.

Mais si les commencements exigent la simplicité dans la forme et la division du travail, les sociétés ont tout intérêt à étendre leurs opérations, au fur et à mesure qu'elles deviennent plus prospères.

Pourvu qu'elles ne marchent que sûrement et progressivement, rien ne s'oppose à ce que, de simples, elles deviennent complexes, c'est-à-dire qu'elles embrassent plusieurs branches à la fois. C'est même, à mon avis, le seul moyen de supprimer le prolétariat et de faire marcher la société dans la voie du progrès.

En effet, chaque forme de la coopération a son utilité, mais elle ne peut remédier qu'à une seule sorte d'inconvenients. Dans n'importe quel pays, une seule forme de société ne pourra être qu'avantageuse, elle ne sera jamais suffisante.

On a remarqué que les sociétés de consommation dominent en Angleterre, celles de crédit en Allemagne; pour compléter l'antithèse on ajoute que les associations de production sont préférées en France, quoique pourtant leur nombre soit inférieur à celui des sociétés de consommation, surtout en province.

Chacun préfère la forme qui lui paraît la plus utile et la plus facile. Mais, dans chacun de ces pays, les autres formes de sociétés, quoique moins nombreuses, commencent à être adoptées.

Les associations de production se multiplient en Allemagne sous la forme de sociétés d'achats et de magasins de vente; en Angleterre, sous la forme mixte d'association entre ouvriers et patrons ; des sociétés purement ouvrières, avec travail en commun, y existent également. En France, les sociétés de consommation se multiplient tellement, que si le mouvement continue, leur nombre égalera bientôt celui des sociétés anglaises.

Les sociétés de secours mutuels se rencontrent partout ; en France, les caisses de retraite en seraient la conséquence indispensable sans l'article 2 de la loi du 15 juillet 1850 qui défend de les annexer aux sociétés approuvées.

Ces sociétés tendent à créer des associations de consommation, et réciproquement, là où une association de consommation existe, il est rare qu'il n'y ait pas une société de secours mutuels.

Les sociétés de crédit, outre l'appui qu'elles prêtent aux associations de production, tendent à devenir également assurances contre le chômage.

On comprend que la société de crédit soit la base et le soutien de l'association de production, mais les opérations de vente en détail se faisant au comptant, on conçoit moins que le crédit et la consommation puissent être réunis dans la même société.

C'est cependant ce qui est arrivé à Colmar et à Marseille; ces deux branches, ayant la même administration, ont des comptabilités entièrement séparées, et se prêtent un mutuel appui.

Nous avons vu, chapitre IV, § 6, quels avantages la société de consommation Dambrun et Cie, a retirés de son alliance avec le comptoir de consommation, société de crédit. Aujourd'hui le gérant est le même pour les deux sociétés qui sont très-florissantes depuis leur réunion.

On a vu que les sociétés anglaises deviennent sociétés de récréation; elles sont aussi sociétés d'instruction par les bibliothèques, les cours, les conférences qu'elles créent.

Beaucoup de sociétés françaises les imitent, et réservent à cet effet la part du budget de la solidarité.

Les diverses formes des sociétés présentent d'ailleurs de telles analogies qu'il devient difficile de les renfermer dans un cadre quelconque.

Nous avons vu que les sociétés d'achat de matières premières rentrent dans les attributions des sociétés de consommation ; que rien n'est plus facile que de les réunir et que cette idée est déjà mise en pratique (1).

Il en est de même des magasins de vente établis en Allemagne; puisque les sociétés de consommation vendent les marchandises à elles déposées en consignation aussi bien que celles achetées, à quoi bon des sociétés spéciales ?

Or, nous avons vu également que ces deux formes de la société de consommation, formes qui ne sont pas essentiellement distinctes des autres, et qui ne doivent pas être nécessairement séparées, deviennent, lorsqu'elles sont réunies toutes deux, comme cela arrive souvent en Allemagne, de véritables sociétés de production.

Ainsi, que le travail en commun ne soit pas indispensable dans une industrie, et voilà la société de consommation qui devient société de production.

La connexité est souvent telle que plusieurs sociétés de production anglaises, notamment celle des tailleurs, imitant en cela les pionniers, font participer les acheteurs à leurs bénéfices.

(1) Par la société de consommation de St-Etienne, pour les passementiers.

Les sociétés d'habitation, surtout dans la forme plus généralement adoptée en France, ne peuvent guères se concevoir sans sociétés de consommation, (stores, restaurants, boulangeries, boucheries, et même ménages) sans sociétés de récréation (clubs, cercles) et surtout sans sociétés d'éducation (créches, pouponnats, asiles, bambinats), villas sociétaires et d'instruction (écoles, cours, conférences, bibliothèques.) Tout cela existe, plus ou moins, dans les palais de famille et dans les cités analogues à celles de Mulhouse.

Le Palais de famille, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer au chapitre VII, § 6, est le modèle des sociétés complexes. Cette institution tend nécessairement à réunir les diverses formes des sociétés coopératives, pour en faire une association intégrale.

Or, l'association intégrale est le dernier mot des sociétés coopératives. Toutes les objections qu'au premier abord on est tenté de faire à cette forme extrême de l'association tombent d'elles-mêmes, lorsque l'on considère qu'elle n'est, en résumé, que la réunion de diverses sociétés, auxquelles on reconnaît que ces objections sont inapplicables. En effet, si l'indépendance et la liberté individuelle se trouvent suffisamment sauvegardées dans chaque société prise à part, si les conditions d'accord y sont également reconnues et mises en pratique, il ne peut pas en être autrement dans une société générale qui n'est que le résultat, la

réunion de toutes les autres. Faites l'addition d'objets de même nature, et vous ne pourrez trouver des objets de nature différente.

Mais si l'association intégrale présente tous les avantages des associations partielles prises séparément, elle n'en a pas les inconvénients.

Elle réunit toutes les formes qu'affectent les sociétés coopératives ; or ces formes diverses ne peuvent exister l'une sans l'autre.

Nous avons vu que le salaire tend à baisser en raison du prix des objets de première nécessité. Admettons un pays couvert, comme bientôt l'Angleterre le sera, d'associations de consommation, sans Trade's unions, ni associations de production. Aussitôt le salaire baissera, et on ne peut soutenir qu'à cette baisse du salaire devra nécessairement correspondre une baisse de produits, car, ainsi que nous l'avons vu, cette baisse ne peut affecter sérieusement que les objets de fantaisie, c'est-à-dire ceux dont on peut se passer facilement. Ainsi les associations de consommation ont besoin des associations de production, pour rétablir l'équilibre.

Le but des sociétés de consommation est, en outre, d'éviter les fraudes en mettant le consommateur en rapport direct avec le producteur. Or, on ne pourra jamais être à l'abri des fraudes du producteur commerçant ; il faut, pour en arriver là, n'avoir affaire qu'à des sociétés coopératives de production.

Les sociétés de producteurs ne peuvent pas plus se passer des sociétés de consommateurs que les secondes ne peuvent se passer des premières. A quoi bon augmenter les salaires en faisant participer les producteurs au prix de leur travail, si, livrés pieds et poings liés aux intermédiaires, ceux-ci pouvaient leur soutirer tous leurs profits en augmentant le prix de leurs marchandises.

Toute société de producteurs se trouve être tout naturellement société d'achat de matières premières, et les magasins de vente sont indispensables à la plupart d'entre elles.

Est-il besoin de dire que les sociétés de production ne peuvent se passer, ni de sociétés d'épargne pour former leur capital, ni de banques populaires pour les commanditer et pour escompter leurs effets.

Mais les sociétés de crédit elles-mêmes seraient-elles bien efficaces sans les associations de consommation et de production. Les banques populaires, telles qu'elles existent en France, n'auraient plus aucune raison d'être, puisqu'elles n'ont pas d'autre but que de créditer les associations et les groupes.

Les sociétés de crédit mutuel entre ouvriers salariés ne sont guères que des sociétés d'épargne. Or, quelle serait l'utilité de pareilles sociétés, sans les associations qu'elles doivent créer ou commanditer.

Les sociétés de crédit mutuel entre commerçants

et fabricants, si elles étaient seules, n'auraient d'autre résultat que d'aggraver les maux auxquels les sociétés de production et de consommation sont destinées à remédier.

Supposez maintenant, dans une grande ville, ou même partout ailleurs, un groupe d'ouvriers arrivé à l'aisance au moyen de ces trois formes d'association, ne sentira-t-il pas le besoin d'habiter des maisons moins malsaines, de donner de l'éducation et de l'instruction à ses enfants, de se donner des distractions plus morales et plus hygiéniques que celles du cabaret ?

Or, c'est au palais de famille qu'il trouvera la réunion de tous ces avantages, et ce palais de famille qui abritera ces sociétés de production et de consommation, on y arrivera encore par la société de crédit.

Ainsi que je l'ai démontré, au sujet des cités de Mulhouse, l'acquisition d'une maison, considérée comme fait isolé, sans associations préalables de consommation et de crédit, est dangereuse et incommode.

Enfin une société d'habitation qui ne donne aucun moyen d'arriver aux sociétés d'instruction et de récréation, comme les Building societies anglaises, et la société coopérative immobilière française, me paraît incomplète. Du reste, la seule habitation qui soit en rapport avec l'esprit des sociétés coopératives est le Palais de famille, et je crois l'avoir suffisamment démontré.

Considérerons-nous les sociétés d'éducation et d'instruction comme pouvant être créées isolément. L'expérience répond négativement, car, à l'exception de la maison de Ry, elles se présentent comme le complément d'autres sociétés coopératives. Encore n'est-il pas bien certain que Ry ne soit pas destiné plus tard à devenir aussi société complexe.

Enfin l'association intégrale présente encore des avantages spéciaux dont le principal, ainsi que nous le verrons pour les sociétés de production, est de pouvoir supprimer les chômages périodiques, et remédier aux chômages provenant de crises industrielles.

Quant aux associations complexes, est-il besoin de faire ressortir leur supériorité sur les associations simples ?

D'abord les frais d'administration, loyer, comptabilité, etc., sont considérablement diminués, puisqu'ils sont répartis entre les diverses branches de la société, au lieu d'être à la charge d'une seule.

Le nombre des administrateurs étant diminué, on a moins de difficulté pour trouver des hommes capables et compétents tout à la fois.

La clientèle d'une branche de la société est tout naturellement la même pour les autres branches, et la propagande se trouve ainsi toute faite.

A Beauregard, la boulangerie absorbe une partie des marchandises de la minoterie ; et la société alimentaire se fournit à la boulangerie. Les

soixante-douze employés et les actionnaires figurent au premier rang dans la clientèle commerciale.

Les actionnaires d'une société complexe sont dans une position bien supérieure à celle des actionnaires d'une société simple, puisque, ainsi que nous l'avons vu, ils profitent des avantages de chaque branche, tandis que les inconvénients disparaissent dans une société complexe.

Les diverses sociétés se soutenant mutuellement, si l'une d'elles venait à péricliter, elle trouverait un soutien naturel dans celles qui réussissent, et pourrait ainsi attendre des circonstances plus favorables. C'est ce qui est arrivé pour la société de Beauregard, dans laquelle chaque branche d'industrie, prise séparément, a éprouvé des mécomptes. Si elles eussent été isolées, peut-être n'en existerait-il plus une seule à l'heure qu'il est, tandis que toutes ont traversé la phase de croissance et donnent actuellement des bénéfices.

La véritable devise de chaque asssociation devrait être : Économie de ressorts.

Enfin, la meilleure preuve que je puisse donner à l'appui de mon assertion, c'est que les sociétés qui ont le mieux réussi sont des sociétés complexes créées dans le but d'arriver à l'association intégrale.

La première, la plus importante des sociétés anglaises, est sans contredit celle des pionniers de Rochdale. Or, c'est une société complexe, renfer-

mant le store, la meunerie, la filature, la bibliothèque, les cours, etc.

Enfin les pionniers de Rochdale, même en 1844, visaient à l'association intégrale. En effet, les articles 6 et 7 de leur programme portent :

La société s'occupera d'organiser la production, la distribution du travail et des fruits du travail, l'éducation, le gouvernement, ou en d'autres termes, de fonder une colonie intérieure, unie d'intérêts, *se suffisant à elle-même*, et d'aider d'autres sociétés à créer de semblables colonies.

En France, la plus importante, la plus florissante de toutes les sociétés, est, sans contredit, celle de Beauregard. Elle est société complexe puisqu'elle comprend :

1° La production industrielle (Draps, Apprêt, Meunerie, Charpentes.)

2° La production agricole (Domaine de Beau regard.)

3° La consommation commerciale (Charbons, vente de draps, épicerie en projet.)

4° La consommation alimentaire (Boulangerie, Restaurants de Vienne et de Beauregard.)

5° Le Crédit (Escompte, dépôts, et comptes courants.)

6° La récréation (villa de Beauregard.)

7° L'éducation (maison de sevrage.)

8° L'instruction (école de Beauregard, cours et Bibliothèque de Vienne.)

9° Le ménage coopératif (maison de santé et de retraite, restée au projet.)

Elle a pour but définitif l'Association intégrale.

La société de Beauregard, d'apres M. Couturier, président du conseil d'Administration, vise à constituer un organisme qui contienne autant que possible *tous les éléments de la vie* communale sous le régime associé.

En 1848, la société la plus florissante était celle des travailleurs unis de Lyon. Avaient-ils pour but l'association intégrale? c'est ce qu'il est difficile de savoir aujourd'hui. Mais il est permis de croire que la réforme commerciale n'était considérée par eux que comme un moyen pour arriver à leur but, puisqu'ils avaient décidé la fondation de deux écoles et d'une institution des invalides du travail.

Ce serait le cas de parler du Familistère de Guise, qui, au lieu d'aller du simple au composé, doit entrer d'emblée dans la vie coopérative, comme association intégrale. Je ne puis cependant le donner comme modèle de société coopérative, puisqu'il n'est encore qu'en projet, en tant que coopération. Comme marche à suivre, on ne peut le donner en exemple, car une pareille fondation exige d'immenses capitaux, et il est rare de rencontrer des industriels assez riches pour faire de telles dépenses, et il l'est encore plus de rencontrer des hommes assez intelligents pour tenter de telles entreprises. Mais je n'hésite pas à présenter

le Familistère coopératif comme but à atteindre, en observant toutefois la marche prudente des pionniers de Rochdale et des sociétaires de Beauregard.

CRÉATION DES SOCIÉTÉS.

Le mouvement coopératif est entré dans sa phase pratique. La théorie a fait assez de bruit dans un temps; trop même, puisque tout ce bruit n'a servi qu'à attirer sur elle l'attention d'ennemis trop puissants. Les doctrines ont d'ailleurs pu se faire suffisamment connaître, et si elles n'ont pas été bien comprises, cela tient à des causes toutes spéciales, et telles qu'une nouvelle propagande théorique n'y remédierait en rien. L'instruction n'est pas assez répandue parmi le peuple, pour lui faire saisir les côtés abstraits d'une théorie, qui est encore restée à l'état de lettre morte pour certaines gens qui passent pour très-savants. Enfin les livres qui ont été publiés sur la question sont toujours là, et on peut y recourir au besoin.

Mais les temps de la propagande théorique sont passés. On avait fait appel aux hommes intelligents. Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

Il s'agit maintenant de convertir la foule des indifférents, de ceux qui, pour être convaincus,

ont besoin de faits matériels et palpables. Il faut marcher devant ceux qui nient le mouvement ; il faut faire voir, faire toucher la vérité à ceux qui doutent. Pour cela, il faut présenter des faits accomplis ; voilà l'œuvre de la propagande pratique.

L'histoire des pionniers de Rochdale a opéré plus de conversions dans le monde économique que les théories socialistes les plus ingénieuses. En France, Beauregard, Grenoble, Lyon, Paris, sont là pour réduire au silence les ennemis de la coopération.

Mais cela ne suffit pas encore ; il ne suffit pas que les livres et les journaux racontent les merveilles de la coopération, il faut que chaque pays, il faut que chaque commune possède un exemple vivant de ce que peut réaliser l'Association.

Mais, pour cela, il ne faut pas s'engager trop à la légère, il faut, avant de fonder une société coopérative, être sûr qu'elle réussira, ou bien mieux vaut ne rien faire du tout Il faut que les coopérateurs n'oublient jamais qu'ils sont les pionniers de l'avenir, qu'ils ont une cause à faire triompher ; et que de leur habileté, de leur prudence dépend le progrès de leurs idées.

Qu'une maison de commerce, qu'une entreprise industrielle tombe, cela ne fait de tort qu'à ceux qui en font partie, mais la chute, l'insuccès d'une société coopérative, en quelque lieu qu'elle se trouve, est une défaite pour les amis de la coopération.

Toutefois un insuccès à Paris ou à Lyon, au milieu de tant d'associations florissantes, pourra passer inaperçu. Quand il y aura des sociétés coopératives partout, on se préoccupera peu des insuccès partiels. Mais, dans la situation actuelle, en province, dans une ville où la coopération n'a pas encore été appliquée, où la campagne n'attend que le fonctionnement de l'œuvre pour l'imiter, il faut réussir à tout prix, tout en n'employant que des moyens honnêtes.

Aussi en recherchant les progrès possibles, est-il indispensable d'examiner à quelles conditions une telle œuvre doit réussir, puisque de son succès dépend la propagation de l'idée coopérative.

Et d'abord qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions. J'ai dit que les sociétés coopératives devaient avoir pour but l'association intégrale, qu'elles devaient tendre à se développer et à étendre le cercle de leurs opérations en devenant sociétés complexes, qu'elles devaient surtout ne pas oublier la part du budget de la solidarité. Mais tout cela ne doit se faire qu'au fur et à mesure des progrès de la société, dont la marche doit être prudente avant tout. En un mot, la société coopérative doit se proposer d'être tout, elle doit commencer par n'être rien.

La société coopérative, comme le disait M. Flotard devant la commission d'enquête, s'agite dans le devenir ; son état perpétuel c'est le progrès.

Voyez le programme des pionniers. Il embrasse tout ce que nous pouvons actuellement concevoir, en fait de progrès. Et pourtant, ils n'avaient que 700 fr. lors de la rédaction de leur programme, et leur société n'était encore qu'en projet.

Ce programme qui témoigne de leur confiance en l'avenir contraste singulièrement avec la modestie de leurs débuts. C'est qu'ils comprenaient qu'en ne se pressant pas trop, en ne marchant que progressivement, ils arriveraient infailliblement à leur but.

Les frais de premier établissement furent nuls chez les pionniers, et il devrait en être partout de même. Les frais généraux n'existaient pas, et leur magasin ne fut ouvert que lorsque le besoin s'en fit impérieusement sentir.

C'est ainsi que doit faire toute société qui veut réussir. Il ne suffit pas d'imiter les pionniers de Rochdale dans leurs statuts, il faut encore les imiter dans leur marche. Si leurs 700 fr. avaient été dépensés en frais de premier établissement, la société n'eût pas duré bien longtemps. Et parce que l'on commencerait avec un capital plus important, il n'en résulte pas qu'on puissse en dépenser la moitié en frais d'actes, impressions, annonces, achat de mobilier, etc. Les bénéfices à réaliser en plusieurs années se trouvent immédiatement absorbés, les consommateurs que l'espoir d'un dividende avait attirés sont désappointés, et quittent bientôt un établissement dont les

avantages (poids et qualité véridiques) ne s'apprécient que difficilement, tandis que les inconvénients (défaut de crédit) sautent aux yeux. La persévérance n'est pas la qualité qui domine chez les Français ; aussi une société qui débute par un insuccès est bien proche de sa perte.

La condition *sine quâ non* de réussite, est de distribuer d'abord un dividende, si minime qu'il soit. Or, comme une société coopérative ne peut tromper, il faut que ce dividende soit réellement acquis ; et on ne peut arriver là qu'en réduisant à leur plus simple expression les frais généraux et de premier établissement.

Parmi les sociétés de consommation qui réussissent à Lyon et à Paris figurent au premier rang celles où les sociétaires font la distribution à tour de rôle, dans un magasin non ouvert au public. Ce sont les *épiciers de nuit*, comme on les appelle, qui font les meilleures affaires, tandis que la *Sincérité*, fondée depuis trois ans, au capital de 200,000 fr. avec magasins, gérants, etc. n'a éprouvé que des pertes, et ne se relève qu'en changeant entièrement de système.

Les Travailleurs-unis de Lyon faisaient des bénéfices considérables en commençant ; ils crurent que leur prospérité leur permettait de faire des dépenses proportionnelles. Malgré la centralisation des magasins, les frais généraux absorbèrent aussitôt la moitié des bénéfices.

C'est l'exemple *des Travailleurs-unis* et le succès

des Castors en 1848, qui fait que les Lyonnais se défient de la centralisation, et préfèrent créer des associations de quartiers, au lieu d'étendre le cercle de leurs opérations en fondant des succursales.

Les *Castors* formaient une fédération composée de groupes entièrement indépendants, et s'administrant séparément ; unis pourtant pour faire certaines affaires, et notamment des acquisitions en commun. La surveillance des actionnaires était ainsi plus efficace, et les bénéfices de chaque association ne se trouvant pas confondus, chacune d'elles avait directement intérêt à faire de bonnes affaires, et on y arrivait facilement en évitant les grandes dépenses.

La crainte des frais généraux est poussée à un tel point chez quelques Lyonnais qu'ils préfèrent former des sociétés en participation malgré tous les inconvénients de ce genre d'association.

C'est là surtout que tendent les socialistes proudhoniens, quand ils prétendent que la boutique sociétaire est dévorée par les frais généraux et le manque de contrôle.

J'ai cru devoir combattre leurs idées, parce que leur intention est principalement de s'attaquer au capital, et parce que la société en participation ne peut pas le moins du monde remplacer la boutique, sociétaire ou non.

Cependant il y a du vrai dans leurs critiques, et il faut en tenir compte en ce sens que l'associa-

tion de consommation doit surtout se mettre en garde contre l'abus des dépenses inutiles, et le défaut de contrôle.

On ne peut pas tracer de règles fixes, car ce qui réussit là ne réussit pas ailleurs. La centralisation réussit à Rochdale, la fédération réussit à Lyon. La plupart des sociétés adoptent la vente au prix courant ; d'autres, notamment à Lyon, font aux consommateurs une remise invariable ; beaucoup de boulangeries vendent au-dessous de la taxe. La *Sincérité* a fini par reconnaître qu'une société de consommation vendant au public ne peut réussir à Paris, qu'à la condition de livrer des produits de qualité supérieure à très bon marché. Aussi, chaque société doit adopter la règle qui lui paraît la meilleure dans l'intérêt des actionnaires et du public.

Mais, dans quelque pays que ce soit, l'abus des dépenses inutiles et le manque de contrôle ont toujours été une cause de ruine pour les associations.

Il ne faut donc pas multiplier inutilement le nombre des employés. Une société qui commencera par occuper un gérant, un comptable, un garçon épicier, un homme de peine, recevant tous des traitements fixes, aura de la peine à faire ses frais. Deux employés suffisent pour commencer ; mais il faut, avant tout, choisir des hommes capables. Il faut que le gérant soit probe, qu'il puisse remplir les fonctions de comptable et de

caissier, et qu'il ait les connaissances spéciales pour diriger l'entreprise. Pour les sociétés de production, cela se trouve plus facilement que pour les sociétés de consommation. En général les associations de production ont pris pour gérants des anciens contre-maîtres, connaissant parfaitement la partie. Etablies dans de grandes villes, elles trouvent facilement des comptables qui disposent d'une partie de leur temps pour tenir les livres de la société.

Cependant l'association coopérative exigeant une comptabilité toute spéciale, on ferait bien de s'adresser à des hommes spéciaux pour mettre le comptable au courant, établir les livres de la société, et en faire comprendre l'utilité.

On peut s'adresser pour cela aux sociétés de crédit au travail, aux agences coopératives ou associations de comptables, comme celles qui ont été créées à Paris, Lille et Alger, et dont la spécialité est la comptabilité des sociétés coopératives.

Pour les sociétés de consommation, la comptabilité est encore plus compliquée, surtout si on adopte comme à Rochdale le système des jetons constatant le chiffre de la consommation.

Dans sa déposition devant la commission d'enquête, M. Cernuschi prétend que ce système est une source d'inextricables complications dans la comptabilité.

La plupart des sociétés françaises qui ont réussi

ont préféré, ou vendre à bon marché, ou faire une remise fixe, ou constater les achats sur un carnet. Si on veut adopter le système de Rochdale, je crois qu'il est indispensable d'appeler un homme spécial pour organiser la comptabilité.

C'est une dépense à faire, mais au moins, celle-là est utile et même productive, en ce sens qu'elle évite d'en faire de plus considérables, et qu'elle peut mettre à l'abri des pertes commerciales.

En Angleterre où on est très-avare de frais d'établissement, un voyage préalable à Rochdale est la condition indispensable de la fondation d'une société coopérative. Cette dépense me paraît bien préférable à celle des annonces, impressions, etc. On a vu fonctionner l'œuvre, on n'a plus qu'à imiter.

Une autre condition, est de nommer pour gérants des hommes compétents, connaissant la marchandise. Le but de l'association coopérative étant de livrer des marchandises de bonne qualité, il faut, avant tout, que les employés sachent acheter. Voici ce que dit à ce sujet M. Duval (1). « Le commerce d'épicerie n'embrasse pas moins d'une centaine de marchandises distinctes. L'épicier, quand il opère en grand, doit connaître non-seulement les qualités et les prix, mais le mo-

(1) Des sociétés coopératives de consommation. (Conférence faite à l'asile impérial de Vincennes.)

ment le plus favorable pour l'achat et pour la vente, le rapport des besoins et des approvisionnements suivant la clientèle et les saisons, les innombrables fraudes qui ne respectent aucune denrée, les manipulations qui les conservent et les améliorent, etc. ; si bien que pour être un habile épicier, il faut une compétence spéciale qui ne saurait être commune, une sévère probité dans tous les agents, et dans chacun une capacité adaptée à ses fonctions : mérites qui, sans être introuvables dans le personnel du commerce, n'y sont cependant pas communs. La moralité surtout devient difficile à obtenir, en un temps où les marchands de comestibles s'appliquent, par des primes et des remises proportionnelles aux consommations, à démoraliser les domestiques, ce qui entraîne la démoralisation préalable des agents. La coopération, ne voulant pas recourir à ces manœuvres, se trouve engagée dans une concurrence inégale qu'elle ne peut vaincre que par sa supériorité sous d'autres rapports. Soumise par sa nature même à de telles lois d'honnêteté, d'activité, d'habileté, elle ne peut être qu'une exception dans la situation actuelle de la société, mais une très-louable exception.

J'ajoute à cela que, outre le commerce de l'épicerie, les sociétés coopératives embrassent souvent le commerce des vins, des comestibles, de la boulangerie, de la boucherie, mercerie, bonneterie, chaussures, étoffes, etc ; aussi le choix

d'un bon directeur doit-il être une affaire capitale.

A mon avis, on doit prendre un bon marchand, intelligent, connaissant la marche d'une société coopérative pour l'avoir vue fonctionner de ses propres yeux ; quant à la comptabilité, je pense que les mesures que j'ai recommandées peuvent suffire.

Je termine par deux conseils qui me sont suggérés par l'histoire de la compagnie la *Sincérité*.

Quand une société de consommation n'a pas réussi d'emblée à distribuer des bénéfices, elle ne peut guères se relever qu'en vendant un peu au-dessous du cours. Le gain fait sur la quantité dépassera certainement la perte éprouvée par suite de la diminution des prix.

Le conseil d'administration a besoin de connaître les réclamations et les idées des actionnaires et des consommateurs. Ceux-ci ne peuvent guère les produire. Que l'on mette à la porte de l'établissement une boîte où chacun pourra déposer ses observations ; je crois que cette mesure sera très-avantageuse pour tout le monde.

CONSOMMATION ET CRÉDIT.

FÉDÉRATIONS.

Nous avons vu que les sociétés de consommation doivent tendre, ou à se fédérer, ou à fonder

des succursales ; qu'elles doivent créer des agences centrales d'achats, et établir entre elles des relations pour l'achat des produits spéciaux à chaque contrée. En effet, chaque société coopérative est pour les autres un correspondant naturel d'une probité incontestable, sur lequel on peut compter, et dont les services ne seront jamais payés plus qu'ils ne valent. Et ce que je dis des sociétés de consommation doit aussi s'entendre des sociétés de production. C'est, en effet, aux associations de production que celles de consommation doivent s'adresser plutôt qu'à tous les autres industriels, puisque la moralité, la probité dans les affaires est le caractère distinctif de la société coopérative. A moins d'une grande habileté, les associations de consommation courront presque toujours le risque d'être trompées tant qu'elles seront forcées de s'adresser aux marchands.

Aussi le but définitif de ces sociétés ne sera atteint que lorsqu'elles pourront mettre les consommateurs en rapport direct avec des producteurs associés.

En voici un exemple. La société de la Chapelle, avant la création du syndicat des sociétés parisiennes, achetait deux ou trois hectolitres à la fois à des négociants de Bercy. Les clients de la société se trouvaient garantis contre la fraude du marchand en détail. Aujourd'hui, le syndicat achète 70 hectolitres à un vigneron, et les clients se trouvent maintenant à l'abri de toute fraude de la

part des marchands en gros. Que le syndicat achète à l'une des sociétés vinicoles créées dans le but de livrer aux consommateurs des vins purs de tout mélange, et le client de la société parisienne sera certain de boire du vin non falsifié, ce qui est un bien grand avantage à Paris.

COMMISSION D'ACHATS.

Outre cela il me paraît nécessaire d'établir une commission centrale d'achats, sur le modèle de la société coopérative de vente en gros établie à Manchester, qui fournit des marchandises à presque toutes les sociétés anglaises. J'ai parlé des difficultés qu'éprouve toute société coopérative pour trouver des gérants capables de bien acheter. Avec une société comme celle de Manchester, la difficulté se trouverait levée entièrement, et comme les opérations porteraient sur des masses considérables de marchandises, on achèterait à bien meilleur compte.

La *Sincérité* s'occupe du placement en province des produits des sociétés parisiennes. Le syndicat n'a eu à s'occuper jusqu'à présent que des sociétés de consommation de Paris. Il me semble que si les sociétés de province s'adressaient à ce même syndicat pour faire leurs achats en même temps que ceux des sociétés parisiennes, cela serait avantageux pour tout le monde. Alors le syndicat tiendrait lieu de commission centrale d'achats ou

de société à l'instar de celle de Manchester. Quant aux produits spéciaux à chaque contrée, ils seraient achetés par la société coopérative du lieu de la production, pour le compte de la société centrale.

Ces relations sont dans la nature des choses et s'établiront inévitablement plus tard.

J'ai recommandé ailleurs le budget de la solidarité, il me semble inutile d'y revenir.

BOULANGERIES ET BOUCHERIES.

Quant aux boulangeries et boucheries, il n'y a rien à en dire, excepté que celles qui ne sont point coopératives ou populaires ont tout intérêt à changer leurs statuts et à prendre modèle sur les autres associations de consommation commerciales.

Au dernier congrès des sociétés coopératives d'Alsace, on a recommandé les sociétés d'escompte sur la consommation.

ESCOMPTE SUR LA CONSOMMATION.

Dans toutes les localités, a-t-on dit, où les intermédiaires se prêtent au mouvement coopératif, il vaut mieux commencer par des marchés passés avec eux.

C'est là toute la difficulté, car il n'est pas bien certain que les intermédiaires consentent, comme à Strasbourg, à se soumettre à la surveillance de

la société, au sujet du poids et de la qualité, et s'ils se doutent que la société se propose d'établir plus tard un magasin coopératif, ils ne voudront pas consentir à une remise qui ne servirait qu'à aider un concurrent.

Néanmoins, si on en trouve quand même, j'avoue que c'est le moyen le plus sûr et le plus avantageux à la condition, toutefois, que la surveillance de la société soit réellement efficace.

A Valence et à Grenoble, les deux systèmes sont adoptés à la fois. On a établi un store coopératif, pour l'épicerie, mais pour la boulangerie, la boucherie, et toutes les choses qui ne se vendent pas au store, la société a traité avec les marchands qui s'engagent à fournir qualité et quantité véridiques et à faire une remise. En échange, le marchand profite de la clientèle de la société, et comme il est payé comptant, il n'éprouve aucune perte, ni en intérêts ni en capitaux.

La société évite ainsi les frais de premier établissement, et les commencements sont quelquefois si pénibles que, malgré l'irrégularité de ce procédé, je n'hésite pas à le recommander, lorsqu'il est possible de l'appliquer.

Dans certains cas, ce serait même un retour aux vrais principes. Ainsi, certaines boulangeries et boucheries par actions n'ont pas encore adopté le principe coopératif de la remise proportionnelle à faire aux consommateurs. Supposez un traité semblable entre ces établissements et une société

coopérative de consommation, et loin d'être irrégulier, ce procédé est, au contraire, le moyen de rendre réellement coopératives les sociétés qui ne le sont pas suffisamment. (1)

En outre, si on a affaire à des sociétés par actions, on est sûr de ne pas être trompé sur le poids ni sur la qualité, et la surveillance de la société devient inutile.

SOCIÉTÉS ALIMENTAIRES.

Les sociétés alimentaires sont tombées dans le discrédit; pour les relever, il faut les rendre coopératives; je ne dis pas populaires, elles ne le sont que trop.

Il faut que les consommateurs soient actionnaires, il faut effacer toute couleur de bienfaisance, adopter la cuisine à plusieurs degrés, prendre le nom de restaurant coopératif, ou, autant que possible, fusionner avec des sociétés de consommation florissantes.

HOTELS COOPÉRATIFS.

Enfin les voyageurs devraient se cotiser pour fonder, dans les principales villes, des hôtels coopératifs, qui tiendraient du club, du ménage sociétaire, de la société alimentaire, etc.

(1) J'espère que mes conseils seront entendus des actionnaires de la boucherie Saint-Quentinoise, qui sont des hommes de progrès, et non des spéculateurs.

SOCIÉTÉS D'ACHATS ET MAGASINS DE PRODUCTEURS.

J'ai suffisamment expliqué comment les sociétés de consommation peuvent faire fonction de sociétés d'achats de matières premières, et de magasins de producteurs ; de quelles améliorations ces deux formes de sociétés sont susceptibles, et comment elles peuvent se transformer en sociétés de production.

MÉNAGES SOCIÉTAIRES.

Je parlerai des ménages sociétaires à l'occasion des sociétés d'habitation avec lesquelles ils ont beaucoup de rapports.

LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE.

Les sociétés de capitalisation et d'épargne sont très-simples, et n'ont pour but que la création du capital nécessaire à une autre association ; il n'y a donc aucun progrès à faire de ce côté-là.

SOCIÉTÉS DE CRÉDIT MUTUEL.

Les sociétés de crédit mutuel sont aussi très-simples, et il suffira de dire qu'elles doivent fonctionner à peu de frais, que dans les campagnes et les petites villes, elles doivent remplacer, autant

que possible, les banques populaires et les société de crédit à la consommation.

BANQUES POPULAIRES.

Quant aux banques populaires, elles sont tellement bien administrées, que, pour les progrès à réaliser, je crois que l'on peut se reposer en toute confiance sur les directeurs. Je ferai seulement remarquer qu'elles sont le lien mutuel des sociétés entre elles, et que c'est aussi sur elles que doit retomber la charge de faire la propagande en faveur de la coopération, tant que la loi ne permettra pas l'établissement d'un comité spécial de propagande.

Du reste, la société du Crédit au travail l'a parfaitement compris, puisqu'elle a organisé des conférences entre sociétés coopératives, et qu'elle a émis un emprunt spécialement affecté à la propagande.

Sous le rapport de la création des sociétés, l'*Universelle* de Valence a fait preuve d'un zèle remarquable, et malgré quelques innovations hardies, elle a parfaitement réussi jusqu'à présent.

UNIONS DE CRÉDIT.

Les unions de crédit n'ont besoin que d'être mises à la portée du peuple. On peut arriver au

même but, en favorisant le développement des syndicats de garantie mutuelle.

CRÉDIT INTELLECTUEL.

On s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps du crédit intellectuel. L'idée qui vient du P. Enfantin est excellente ; malheureusement, comme presque tout ce qui émane des saint-simoniens, c'est une idée qui n'a pas été suffisamment élaborée, dont les moyens de réalisation n'ont pas été étudiés et qui ne pourra porter ses fruits que plus tard. Jusqu'à présent, elle n'a pas encore traversé la phase théorique, et les exécuteurs testamentaires du P. Enfantin, anciens saint-simoniens, qui, des brouillards de la théorie, ont passé à la pratique la plus rigoureuse, ont déclaré que cette idée est actuellement irréalisable. Je ne me crois certainement pas plus capable que ces messieurs, et je ne veux pas m'égarer à la recherche d'une solution qu'ils ont déclarée impossible.

Je me permettrai seulement quelques observations à ce sujet. Le crédit doit être réel ou personnel, c'est-à-dire qu'il doit reposer sur un gage, ou seulement sur l'honorabilité du débiteur.

Si la base du crédit intellectuel doit être le crédit personnel, alors il ne peut différer des sociétés ordinaires de crédit mutuel, et la question est déjà résolue.

Si c'est au contraire le crédit réel, il faut que

la société de crédit soit à même de faire valoir le gage à lui confié ; s'il s'agit d'œuvres littéraires, scientifiques ou littéraires, il faut que la société se charge de les publier, de les vendre, de les faire connaître par tous les moyens possibles, et alors, ce sera une société complexe.

Cette société pourrait avoir pour but :

1° Les secours mutuels, comme les associations fondées sous le patronage du baron Taylor:

2° La publication et la vente des ouvrages de librairie comme la librairie des auteurs et compositeurs, avec cette différence qu'elle ferait les frais des publications ;

3° La recette des droits d'auteur, comme la société des gens de lettres, les agences dramatiques et lyriques ;

4° Enfin les concerts, les expositions, les lectures, pour faire connaître les œuvres des artistes et des écrivains.

La société ayant tout à la fois pour but de faire connaître les œuvres et de percevoir la rétribution, les prétentions exorbitantes des agents dramatiques et lyriques ne pourraient se reproduire, car en exigeant des droits trop élevés, la société nuirait à son but, qui est de vulgariser les œuvres de ses clients.

L'intérêt des amateurs se trouverait ainsi d'accord avec celui des artistes.

Sur les recettes de ces opérations diverses, on pourrait prélever un tant pour cent, destiné à un

fonds commun qui servirait pour les opérations de crédit.

La société pourrait ainsi venir en aide aux jeunes écrivains et artistes, non-seulement en les aidant de sa bourse, mais encore, mais surtout en faisant connaître leurs œuvres, et c'est ce qui paraît être le plus difficile dans l'état actuel des lettres, des sciences et des arts.

Au risque de passer pour un utopiste, j'irai plus loin et je vais adresser une requête à cette société qui n'existe encore que dans mon imagination : c'est qu'elle veuille bien, lors de la publication de chaque ouvrage, en réserver quelques exemplaires pour en faire cadeau à l'œuvre des bibliothèques populaires. A cette condition elle aura droit à ma reconnaissance, car elle est acquise à tous ceux qui travaillent au progrès du mouvement social.

DE LA GERMINATION

par M. CAVE, membre titulaire.

(Extrait d'un cours populaire de botanique appliquée à l'agriculture.)

Toutes les graines dispersées par la dissémination ne germent pas, il s'en faut même de beaucoup. Une portion considérable est détruite, mangée par les oiseaux, les insectes, consommée par l'homme qui s'en sert pour sa nourriture ou en retire des substances utiles à un titre quelconque. Une autre portion tombe dans des endroits dépourvus de terre végétale et perd ses propriétés germinatives. D'autres commencent à germer; mais la nourriture que reçoivent les jeunes plantes est insuffisante, et elles ne tardent pas à périr.

Une faible portion se trouve placée dans des conditions spéciales, ne pouvant pas germer actuellement, mais conservant, pendant un temps plus ou moins long, la faculté de se développer quand les circonstances extérieures seront devenues favorables. Enfin, quelques graines, en fort petit nombre, placées dans des conditions tout à fait convenables, germent et donnent de nouvelles plantes. D'après ce que nous venons de dire sur les chances immenses de destruction que court la

graine, nous comprenons la profusion d'embryons végétaux que l'on remarque dans la nature et qu'une observation superficielle ferait prendre pour une véritable prodigalité.

Avant de suivre dans leur développement les graines appelées à germer immédiatement, nous allons nous occuper en quelques mots de cette classe intermédiaire de graines qui ne sont pas détruites, mais qui ne rencontrent pas non plus de circonstances propices, chez lesquelles la vie reste à l'état latent. Combien de temps les facultés germinatives peuvent-elles persister? C'est la question intéressante que nous voulons résoudre. Comme on le pense bien, la réponse varie beaucoup selon qu'il s'agit de telle ou telle espèce. En général, ces facultés vont en s'affaiblissant très-vite. Si sur les plantes de nos parterres ou de nos champs, on fait une récolte de graines bien mûres et qu'on en sème cent l'année d'après, la majeure partie lèvera ; si, un an plus tard, nous venons à semer cent autres graines de la même récolte, âgées par conséquent de deux ans, le nombre des plantes qui lèveront sera beaucoup plus petit, et c'est à peine si au bout de cinq à six ans, deux ou trois graines sur cent seront restées fertiles. C'est ce que l'on exprime en disant que les graines s'éventent rapidement. Il est intéressant pour l'agriculteur comme pour le jardinier de connaître la valeur des graines qu'il confie au sol. S'il sait par exemple que les deux tiers seulement de ces grai-

nes sont appelées à germer, il aura soin d'augmenter d'une manière correspondante la quantité qu'il sèmera sur une superficie donnée. Voici un procédé qui, indiqué par l'illustre agronome Matthieu de Dombasles, permet d'apprécier cette valeur : nous le trouvons recommandé dans le *Moniteur du soir* (7 mars 1867).

« On garnit le fond d'une soucoupe de deux » morceaux de drap un peu épais que l'on a hu- » mectés à l'avance et que l'on place l'un sur » l'autre. On répand par-dessus un nombre indé- » terminé de grains de la semence que l'on veut » essayer. Ces grains doivent être clairsemés, de » manière qu'aucun d'eux ne soit en contact avec » les voisins. On les couvre ensuite d'une troi- » sième pièce de drap semblable aux deux premiè- » res et humectée de même.

» On place la soucoupe dans un lieu modéré- » ment échauffé comme sur la tablette d'une che- » minée ou dans le voisinage d'un poële. Lorsqu'on » voit les jours suivants que l'étoffe supérieure » commence à se dessécher, on verse un peu d'eau » par-dessus de manière à humecter complète- » ment les trois pièces de drap. Mais, comme les » graines pourriraient infailliblement si elles se » trouvaient plongées dans l'eau, au lieu d'être » simplement humectées, on a soin, lorsqu'on a » versé ce liquide, d'incliner un peu la soucoupe » pour faire écouler ce qui n'a pas été absorbé par » les pièces de drap. Il suffit de lever la pièce

» d'étoffe supérieure pour observer chaque jour la
» marche que suivent les graines en se gonflant. Tou-
» tes celles qui ont perdu la faculté de germer se cou-
» vrent de moisissure après un temps très-court. »

Occupons-nous actuellement des graines placées dans des conditions immédiatement favorables. Ces circonstances sont la chaleur, l'humidité, l'obscurité, l'accès de l'air. Chacun sait que la chaleur exerce sur la germination une influence salutaire. Tant que durent les rigueurs de l'hiver, rien ne peut se développer. Mais la température vient-elle à s'adoucir, on voit lever de tous côtés les graines qui avaient été disséminées pendant la dernière année de végétation, et celles que l'on vient de confier au sol.

L'influence de l'humidité ne saurait être contestée. L'expérience même que nous venons de citer en fournit une démonstration péremptoire et prouve, d'ailleurs, que l'excès d'humidité est aussi fâcheux que la sécheresse excessive. Tout le monde sait que l'on fait germer l'orge destinée à la fabrication de la bière en l'humectant et la laissant exposée dans un germoir à une température de 24°. Les sécheresses trop prolongées à l'époque des semailles sont redoutées des agriculteurs, parce que, sans humidité, les graines ne peuvent lever. Pour un motif inverse, on se plaint de pluies trop abondantes, surtout si elles tombent sur un sol imperméable. Les graines pourrissent au lieu de germer.

Pour montrer que l'obscurité est propice, il suffit de mettre du blé sur deux assiettes, dans une même chambre, de laisser l'une dans un coin obscur et de placer l'autre en pleine lumière. Le blé qui couvre cette dernière sera constamment en retard sur l'autre, au moins tant qu'il s'agira de germination. Cela se conçoit quand on sait que, pendant la première période de son existence, le végétal dégage de l'acide carbonique. La lumière qui, nous l'avons vu, détermine la décomposition de cet acide, ne peut manquer d'entraver le phénomène.

L'accès de l'air est indispensable. Les graines enfouies trop profondément restent inutiles, surtout quand le terrain est très-compacte. Pour le dire en passant, nous rencontrons là une preuve frappante de l'utilité des amendements qui changent la constitution physique du sol. Nous connaissons à l'avance les conditions défavorables. C'est le froid, la sécheresse, l'humidité trop grande, la lumière et l'absence complète d'air.

Les phénomènes essentiels de la germination sont les suivants : absorption de l'eau par la graine, dissolution des matières nutritives que renferme cette dernière, nutrition et développement de l'embryon par ces substances dissoutes.

La graine se gonfle sous l'influence de l'humidité et l'on peut constater facilement qu'elle augmente de poids en même temps que de volume. Les téguments se distendent et se ramollissent. L'ouverture du micropyle devient assez grande

pour livrer passage à la radicule. Cette eau ainsi absorbée a pour second effet de dissoudre les matières nutritives contenues dans l'albumen ou les cotylédons. Mais une difficulté se présente à ce sujet. Les matières en question ne sont pas solubles. Il faut donc qu'elles soient transformées chimiquement et qu'elles acquièrent ainsi la solubilité qui leur manque. C'est ce qui a lieu en effet, et, dans un cas particulier, les savants ont pu étudier et la transformation subie et l'agent de cette transformation. En ajoutant, en combinant à l'amidon une certaine quantité d'eau, on obtient du sucre. Eh bien ! au moment de la germination, il se développe une substance que l'on appelle la diastase et qui a pour effet de transformer l'amidon en glucose ou sucre de raisin. Pour le dire en passant, quand on fait germer l'orge destinée à la fabrication de la bière, on utilise l'action de la diastase, on transforme en sucre l'amidon que contenaient les grains. On ne doit pas laisser les plantes se développer tout-à-fait, parce qu'elles consommeraient pour elles le sucre formé. Aussi porte-t-on les grains germés dans un étouffoir qui détruit la vitalité des jeunes plantes. C'est le sucre ainsi obtenu qui fermente quand on le place dans des conditions favorables et donne à la bière une certaine force alcoolique.

Nous avons pu le remarquer : ce sont des matières combustibles riches en carbone et en hydrogène qui sont mises en dépôt dans l'intérieur

de la graine. Cela doit nous faire prévoir que la germination s'accompagne d'une combustion. On peut constater en effet que le jeune végétal dégage de l'acide carbonique. Cette simple observation nous permet d'expliquer bien nettement l'utilité de l'air. Pour qu'il y ait combustion, il ne suffit pas d'un principe combustible, il faut encore un principe comburant. Un morceau de bois allumé s'éteint si on ne lui fournit pas d'air, et brûle très-mal s'il est placé dans une cheminée où le tirage est faible. De même, si les gaz atmosphériques ne peuvent pénétrer jusqu'à la graine, la combustion ne saurait s'accomplir : il n'y aurait pas de germination.

Quand finit au point de vue chimique l'acte qui nous occupe ? Les notions précédentes nous permettent de répondre sans nulle hésitation. La germination est achevée à l'instant où le jeune végétal, cessant d'être un foyer de combustion, commence à décomposer l'acide carbonique, à fixer le charbon, à rejeter l'oxygène.

Nous avons examiné ce que l'on peut appeler les phénomènes chimiques de la germination. Il nous reste à en envisager le côté physiologique. Pour cela, nous distinguerons deux périodes correspondant à peu près à la période d'incubation et à la période d'éclosion pour l'œuf de l'oiseau. Pendant la première période, l'embryon est renfermé dans la graine, pendant la deuxième il se développe au-dehors. La première période d'incubation est de durée très-variable selon que la

graine est pourvue ou dépourvue d'albumen, car l'embryon présente dans ces deux cas deux degrés fort différents de développement. Dans le premier cas, le jeune végétal absorbe peu à peu l'albumen et finit par remplir complètement la graine distendue. Cette série de phénomènes l'amène au degré de développement qu'il présente, dès le début, dans les graines dépourvues d'albumen.

Alors commence le deuxième temps, celui de la germination proprement dite ou de l'éclosion, si l'on peut ainsi parler. L'extrémité radiculaire sort par le micropyle agrandi et se développe de haut en bas, vers le centre de la terre, manifestant ainsi dès le début sa tendance descendante. La tigelle s'allonge en sens inverse, le corps cotylédonaire se développe, s'étale et déchire les enveloppes de la graine. Telle est du moins la marche la plus générale. Mais il arrive quelquefois que le corps cotylédonaire reste dans la graine et se flétrit avec elle. La gemmule toujours amenée au-dehors grandit et s'épanouit. Les premières feuilles souvent différentes des autres s'étalent en lames planes. On les nomme feuilles primordiales.

Disons en terminant que la durée absolue de la germination est très-variable, selon la dureté et l'épaisseur des téguments. Ainsi le cresson alénois germe en un jour si la température et les autres conditions atmosphériques sont favorables. Le gland de chêne et la noix de coco exigent au moins deux années.

DOSAGE

PAR VOIE HUMIDE, DES QUANTITÉS DE BRAI ET DE GOUDRON CONTENUES DANS LES AGGLOMÉRÉS DE MENUS DE HOUILLE

Par M. GUÉRARD-DESLAURIERS,

Ingénieur civil, membre et secrétaire de la Chambre de commerce de Caen, membre correspondant.

§ 1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La fabrication et la consommation des agglomérés de menus de houille ont pris, depuis quelques années, un grand développement. L'Etat, les Chemins de fer et l'Industrie en font, aujourd'hui, usage sur une grande échelle ; et tous y trouvent une économie sérieuse unie à une combustion facile et régulière.

Cet accroissement de consommation a, forcément, fait augmenter et fera augmenter encore le prix des brais et des goudrons. Aussi les fabricants de briquettes cherchent-ils à n'employer ces corps agglomérants que dans les proportions minima strictement nécessaires à une bonne agglomération, c'est-à-dire à produire, avec économie, des briquettes dures, sonores, homogènes, peu hygrométriques, et ne se pulvérisant pas pendant leur combustion.

Ils doivent aussi, en plus de ces qualités générales, s'assurer pour leurs fournitures à l'administration de la marine française, si leurs briquettes contiennent régulièrement les 8 °/₀ de brai sec exigés par l'article 9 du cahier des charges imposé par l'Etat. Ces conditions d'économie et de régularité dans la fabrication dépendent, non-seulement du fonctionnement régulier du distributeur des corps agglomérants et de leur répartition uniforme dans la masse des menus de houille par le malaxeur, mais encore de la température convenable de ce malaxeur, température qui doit être en rapport avec la nature du corps agglomérant; elles dépendent encore du bon remplissage des moules, et de l'énergie de pression de la machine.

Pour vérifier l'accomplissement de toutes ces conditions d'une bonne marche industrielle, le fabricant a donc besoin d'essayer souvent, et par conséquent facilement, les produits de chaque jour. Il a de plus également besoin, afin d'améliorer son système de fabrication, de comparer les qualités de ses produits avec les qualités des produits de ses concurrents.

De là, deux problèmes à résoudre :

1° Vérification journalière de la régularité de sa fabrication.

2° Comparaison des éléments constitutifs de ses produits et des proportions relatives de ces éléments, avec la nature et les proportions de ceux employés par ses confrères.

Pour résoudre ces problèmes, il fallait séparer le charbon de ses éléments agglomérants, et les doser sans les dénaturer, afin de pouvoir apprécier leur nature. Il fallait que ce procédé de pratique analytique fût prompt, facile, et qu'il donnât des résultats suffisamment exacts.

§ 2. SULFURE DE CARBONE EMPLOYÉ COMME MENSTRUE.

J'ai employé, pour cette analyse, le *Sulfure de Carbone* rectifié. Ce menstrue a la propriété de dissoudre complètement et rapidement les éléments agglomérants des brais et des goudrons, et de ne pas attaquer le charbon (1). J'ai soumis à son action un poids connu de plusieurs espèces de houille, sans leur faire éprouver aucune perte pondérable.

Il en est autrement, quand on traite un échantillon de brai ou de goudron par ce dissolvant. La dissolution de leurs parties solubles dans ce menstrue est immédiate; en filtrant, on obtient une liqueur brune, à reflets verdâtres, ressemblant beaucoup à l'huile de pétrole crue de provenance américaine. Cette liqueur filtrée tient en dissolution tous les éléments agglomérants des brais ou du goudron, et il ne reste sur le filtre

1 Son énergie dissolvante, sa vaporisation facile, son bon marché, m'ont fait lui donner la préférence sur l'éther et sur l'essence de térébenthine rectifiée, dont l'action est lente, incomplète et incertaine.

qu'un précipité noirâtre, friable et ayant l'aspect du noir de fumée lorsqu'il est pulvérisé. En séparant complètement les corps agglomérants en deux parties si distinctes, le sulfure de carbone permet de les doser exactement, avec les précautions que j'indiquerai plus loin. J'ai constaté, d'après de nombreux essais, que l'action dissolvante du sulfure de carbone sur les parties utiles à l'agglomération des menus de houille était absolue et constante sur les brais et goudrons de même nature.

J'ai cru, par conséquent, pouvoir donner à *la partie soluble dans le sulfure de carbone et invariable pour chaque type* le nom *d'équivalent soluble agglomérant*; et au résidu, également constant, le nom *d'équivalent insoluble inerte*.

Avant de nous occuper de la solution de nos problèmes industriels, il est donc utile de déterminer ces équivalents, tant pour le goudron que pour les deux grandes classes de brai, savoir :

1° Brai gras provenant de la distillation du goudron à la température de 180 à 200 degrés ;

2° Brai maigre ou sec provenant également de la distillation du goudron, poussée de 280 à 300 degrés.

Les qualités intermédiaires pouvant être ramenées à ces deux types principaux, nous ne nous occuperons que du dosage de ces deux derniers.

§ 3. DOSAGE DES ÉQUIVALENTS SOLUBLES ET INSOLUBLES DES BRAIS ET DU GOUDRON.

Pour faire ce dosage, j'ai pris un échantillon d'un kilogramme de brai prélevé avec soin en plusieurs endroits d'un chargement de brai sec, puis sur ce kilog. j'ai pris un petit échantillon moyen de deux grammes que j'ai mis dans un verre à expérience, et j'ai versé dessus environ trente grammes de sulfure de carbone rectifié.

Le brai, qui était en petits morceaux, a fondu rapidement comme un morceau de sucre dans de l'eau ; j'ai jeté le tout sur deux filtres concentriques et d'un poids égal. J'ai ensuite lavé le verre à plusieurs reprises avec de petites quantités de sulfure de carbone, et j'ai ajouté ces lavages à la dissolution jetée sur le double filtre. Enfin, j'ai lavé les filtres, qui étaient fortement colorés en brun par la liqueur filtrante, au moyen d'une fiole à jet remplie de sulfure de carbone jusqu'à ce que le papier des filtres eût repris sa couleur naturelle, et jusqu'à ce que le sulfure de carbone, d'abord coloré par les hydrocarbures, passât à travers les filtres sans coloration, et sans laisser de traces lorsque l'on reçoit une goutte du liquide filtré sur du papier blanc ordinaire ; ce qui indique d'une manière certaine que le brai a cédé au dissolvant toutes ses parties solubles et agglomérantes.

J'ai fait ensuite sécher le double filtre, d'abord à l'air libre, puis à l'étuve de Gay-Lussac sans dépasser la température de 60 à 70 degrés, afin de n'enlever que le sulfure de carbone, dont les filtres et le résidu sont imprégnés ; l'exposition à l'étuve a été répétée jusqu'à ce qu'il n'y eut plus de perte de poids (1). On trouve sur les filtres, ainsi que je l'ai déjà dit, une matière noire friable ressemblant à du noir de fumée lorsqu'elle a été réduite en poudre, et n'ayant plus aucune propriété agglomérante. J'ai pesé, et la différence de poids entre les deux filtres séparés m'a donné la quantité pondérable de l'équivalent insoluble du brai ; en retranchant cette quantité du poids total (2 grammes) du brai employé, on obtient par différence le poids de l'équivalent soluble et agglomérant du type de brai soumis à l'analyse. On peut vérifier ce dernier poids en vaporisant le sulfure de carbone qui tient en dissolution les éléments hydrocarburés utiles à l'agglomération. J'ai laissé cette évaporation se faire à l'air libre, dans une capsule, dont j'avais eu soin de faire la tare, et que j'avais recouverte d'un couvercle hermétique en toile métallique à maille d'un demi-millimètre de côté, pour préserver le liquide

(1) Si on n'a pas d'étuve, on peut sécher les filtres sans les séparer sur le réservoir d'une chaufferette à eau bouillante, ou sur une plaque métallique polie chauffée avec modération avec une lampe à alcool, ou sur un morceau de verre placé sur le dessus des générateurs de l'usine, en ayant soin de recouvrir les filtres par un grand entonnoir en verre.

de toute inflammation et pour empêcher qu'il ne tombât, dans la capsule, des corps étrangers.

Après plusieurs heures de cette évaporation à l'air libre, alors que la matière avait pris la consistance d'un brai très-gras ne s'enflammant pas au contact de la flamme d'une allumette, j'ai soumis la capsule à la chaleur modérée d'une lampe à alcool, en la protégeant contre la vivacité de la flamme par une toile métallique, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de perte de poids. J'ai pesé ensuite la capsule tarée et son contenu, et par différence, j'ai eu le poids de l'équivalent soluble et agglomérant, poids qui a toujours été concordant avec le poids donné par l'équivalent insoluble, et qui ont reproduit ensemble les 2 grammes du corps agglomérant analysé (1).

On opère de la même manière pour le brai gras et pour le goudron, à l'exception que ce dernier, à cause de son état liquide, doit être pesé dans le verre à expérience qui doit recevoir le sulfure de carbone, et que l'on doit achever l'évaporation de son équivalent soluble dans l'étuve de Gay-Lussac à la température de 60 degrés environ, à cause des huiles légères qu'il contient.

(1 Il faut environ 1 3 de litre de sulfure de carbone pour la dissolution du brai et les lavages des appareils et des filtres. Pour ne pas employer une capsule trop grande, on recueille la dissolution filtrée dans un grand verre à expérience, et on la verse dans la capsule au fur et à mesure de l'évaporation à l'air libre. On lave ensuite le verre avec une petite quantité de sulfure de carbone, on ajoute ce lavage dans la capsule et on évapore le tout.

Après avoir essayé, par ce procédé, deux échantillons de goudron de gaz bien égoutté de ses eaux ammoniacales, sept échantillons de brai sec, et quatre de brai gras, dont j'ai déterminé les types en les soumettant aux températures de leur distillation normale, j'ai obtenu, comme moyenne sensiblement constante, pour le goudron et pour chacun de ces deux types de brai, les équivalents suivants :

100 PARTIES EN POIDS DE	ÉQUIVALENTS SOLUBLES ET AGGLOMÉRANTS.	ÉQUIVALENTS INSOLUBLES ET INERTES.
Brai sec.	57 5	42 5
Brai gras	73 »	27 »
Goudron séparé de ses eaux ammoniacales . .	76 2	23 8

Par conséquent d'après ces chiffres, au point de vue de la puissance agglomérante, on peut dire que 100 parties en poids de brai sec auront pour équivalent 78, 76 parties de brai gras, et 75, 46 de goudron 1), en ayant soin industriellement de proportionner la température du malaxeur à la nature de chacun de ces trois types.

(1) Les poids étant en raison inverse des équivalents agglomérants.

§ 4. DOSAGE DU BRAI DANS LES BRIQUETTES.

Dans le plus grand nombre de cas, les chiffres équivalents donnés ci-dessus suffiront pour doser directement les brais et le goudron contenus dans les agglomérés Cependant, le fabricant pourra doser le brai qu'il emploie, et s'assurer que ses équivalents concordent avec ceux du tableau. Ces essais préliminaires se feront rarement, ou seulement quand il changera de matières premières pour sa fabrication.

Premier problème.

L'industriel, avons-nous dit en commençant, peut désirer connaître si l'irrégularitéou le défaut complet d'agglomération est dû à une mauvaise pression de la machine à briquettes, ou provient de ce que les moules ne sont pas emplis, ni suffisamment, ni uniformément par le distributeur placé entre eux et le malaxeur, ou enfin, si cela vient de ce que la température du malaxeur n'est pas convenable pour l'espèce d'agglomérant employé. Ces causes de mauvaise agglomération n'empêcheront pas de trouver, par l'analyse, la même quantité de brai dans toutes les briquettes bien ou mal agglomérées.

Si, au contraire, la quantité de brai est inégale dans les briquettes, c'est que le distributeur de

brai fonctionne irrégulièrement, ou que le malaxeur mélange mal la pâte formée par les menus de houille et la matière agglomérante.

Enfin le fabricant peut désirer s'assurer s'il remplit avec exactitude les conditions imposées pour les fournitures d'agglomérés faites à la marine de l'Etat.

Les équivalents du brai employé étant déterminés, on pèsera dix grammes d'agglomérés prélevés sur un échantillon moyen pris sur plusieurs points d'une ou de plusieurs briquettes, en évitant de prendre les parties où se trouveraient les plus gros morceaux de houille.

On traitera ces 10 grammes de briquette comme on a fait pour le brai, sans les pulvériser. Au contact du sulfure de carbone, la briquette, quelque fortement agglomérée qu'elle soit, se désagrégera très-rapidement (1). On jette sur un double filtre et on opère les lavages jusqu'à épuisement comme pour le brai.

Il reste sur le double filtre les menus de houille tels qu'ils ont été agglomérés (ce qui permet de juger leur nature et leur qualité), et la quantité de matière insoluble du brai qui s'est attachée en partie à la surface intérieure du filtre. On sèche les filtres, on pèse, et la différence entre les 10 grammes de briquettes employés et le poids

1 On verse sur ces 10 grammes de briquettes environ 60 grammes de sulfure de carbone.

trouvé, donne le poids de la quantité de matières solubles et agglomérantes contenues dans ces 10 grammes de briquettes.

Prenons un exemple :

10 grammes de briquettes ont donné 9 gr. 53 de houille et de parties insolubles. On aura par différence 10 gr.— 9,53 = 0 gr. 47 de parties solubles et agglomérantes entraînées en dissolution dans le sulfure de carbone.

Pour connaître la quantité de la matière insoluble du brai restée avec la houille sur le filtre, on établira la proportion suivante, en supposant que le fabricant ait employé du brai sec, type.

Equivalent soluble. Equivalent insoluble.

$$57{,}5 : 0{,}47 :: 42{,}5 : x$$

$$x = \frac{0{,}47 \times 42{,}5}{57{,}5} = 0^{g}347$$

En ajoutant cette quantité à 0,47, on aura 0,47 + 0,35 = 0^{g}82 de brai sec contenus dans les 10^{g} de briquettes, ce qui donne

9^{g}18 de menu de houille (et eau)
0 82 de brai sec

10^{g}»» de briquettes

Ou 8,93 de brai sec pour 100 de menu de houille, d'après la proportion :

$$100 : 9{,}18 :: x : 0{,}82$$

$$x = \frac{100 \times 0{,}82}{9{,}18} = 8{,}93$$

Deuxième problème.

Le fabricant peut aussi désirer connaître les quantités de brai et de goudron contenues dans les agglomérés fabriqués dans les autres usines.

Déjà, à l'odeur des briquettes, un fabricant exercé appréciera facilement si elles contiennent du brai gras et surtout du goudron en quantité notable; le brai sec ne leur communiquant pas d'odeur sensible. Supposons d'abord un mélange de brai maigre et de brai gras.

On traite, comme précédemment, par le sulfure de carbone, 10 grammes de briquettes bien échantillonnées (1).

Supposons que nous avons trouvé, comme poids de la partie totale soluble et agglomérante des brais, 0 gr. 44.

Pour connaître la nature et la quantité du mélange, on évapore avec précaution, jusqu'à 100 degrés, la dissolution dans le sulfure de carbone. On pèse, pour vérifier si le poids est égal à 0 gr 44, on soumet ensuite le résidu de l'évaporation à la température de 200 degrés environ ; on pèse de nouveau; s'il n'y a pas de perte sensible de poids,

(1) Pour avoir des quantités pondérables plus facilement appréciables, j'ai opéré sur 20 grammes de briquettes au lieu de 10 grammes employés pour la facilité des calculs.

on en conclut qu'il n'y a pas eu de goudron employé. On chauffe ensuite jusqu'à 300 degrés, puis on pèse ; s'il y a perte de poids, elle est due à la volatilisation des huiles lourdes constituant le brai gras.

MELANGE DE BRAI GRAS ET DE BRAI SEC.

Exemple :

Les 0 gr. 44 de parties solubles ont donné une perte de 0 gr. 04.

Or, 100 kilog. de brai gras contenant en moyenne 16,60 % d'huile lourde, on établit la proportion suivante :

$$16{,}66 : 100 :: 0{,}04 : x$$

$$x = \frac{100 \times 0{,}04}{16{,}66} = 0\text{g}24 \text{ de brai gras.}$$

Pour connaître toute la quantité de matière soluble de ce poids 0g24 de brai gras, on établit la proportion suivante :

Brai gras	Equiva'ent soluble.	Brai gras.
100 :	73 ::	0g24 : x

$$x = \frac{73 \times 0{,}24}{100} = 0\text{g}175 \text{ partie totale soluble du brai gras.}$$

En retranchant 0 gr. 175 de 0,44, poids total de la partie soluble des 10 grammes de briquettes, on

a 0,44—0,175 = 0,265 parties solubles du brai maigre.

Ces opérations étaient nécessaires, car si nous avons eu 0,04 d'huiles lourdes enlevées à 300 degrés, le poids 0,40 restant contient encore la partie soluble qui doit s'ajouter au poids 0,04 des huiles lourdes pour constituer le brai gras.

Pour avoir la partie insoluble du brai maigre, on établira la proportion suivante :

$$57{,}5 : 0{,}265 :: 42{,}5 : x$$

$$x = \frac{0{,}265 \times 42{,}5}{57{,}5} = 0{,}195$$

Le poids total du brai maigre sera par conséquent

$$0{,}195 + 0{,}265 = 0846$$

On peut faire la preuve de l'exactitude du poids 0,24 de brai gras par la proportion suivante :

$$73 : 0{,}175 :: 27 : x$$

$$x = \frac{0{,}175 \times 27}{73} = 0{,}065 \text{ partie insoluble de brai gras.}$$

On aura donc pour le brai gras :

0,175 partie soluble
0,065 partie insoluble

0,24 poids du brai gras déjà trouvé.

De sorte que les 10 de briquettes analysées contiennent :

0g46	brai maigre
0 24	brai gras
0g70	

Ce qui donne pour 100 parties de menus de houille :

4,95	de brai maigre
2,58	de brai gras

ensemble 7,53 °/₀ de menus de houille d'après le calcul suivant :

$$100 - 7 = 93$$

$$93 : 7 :: 100 : x = 7{,}53$$

$$\left.\begin{array}{r} 7{,}53 : 7 :: x : 4{,}6 = 4{,}95 \\ : 2{,}4 = 2{,}58 \end{array}\right\} \; 7{,}53$$

MÉLANGE DE BRAI SEC, DE BRAI GRAS ET DE GOUDRON.

Pour opérer avec plus de certitude le dosage du mélange de goudron, de brai gras et de brai sec, et pour faciliter les calculs, j'ai traité 100 grammes de briquettes, de l'échantillon à analyser, en cinq opérations de 20 grammes chacune, puis j'ai réuni la quantité de matières solubles de ces cinq opérations ; et après évaporation, j'ai trouvé les quantités suivantes :

4,64 = Poids total de la matière soluble.
0 15 = Poids des huiles légères (à 200d).
0 6 = Poids des huiles lourdes (à 300d).

Or, 100 kilog. de goudron contenant 8,16 en moyenne d'huile légère, on aura le poids du goudron, par la proportion suivante :

$$8{,}16 : 100 :: 0{,}15 : x$$

$$x = 1{,}84 \text{ de goudron.}$$

Le poids 0,6 d'huiles lourdes renferme tout à la fois les huiles lourdes afférentes à 1,84 de goudron et au brai gras.

Pour déterminer ces quantités relatives, nous admettons que 100 kilog. de goudron contiennent 15,3 d'huiles lourdes en moyenne, et nous poserons la proportion suivante :

$$100 : 15{,}3 :: 1{,}84 : x.$$

$$x = 0{,}281 \text{ d'huiles lourdes du goudron.}$$

Par conséquent nous avons $0{,}6 - 0{,}281 = 0{,}319$ d'huiles lourdes de brai gras. Ce qui nous permet de déterminer le brai gras par la proportion déjà employée :

$$16{,}66 : 100 :: 0{,}319 : x.$$

$$x = 1{,}9 \text{ de brai gras.}$$

Connaissant les quantités pondérables du goudron et du brai gras, il nous est facile par les

équivalents de déterminer la quantité totale de matière soluble de chacun de ces deux agglomérants.

Puis en retranchant ces quantités du poids total 4,4 de la matière soluble fournie par les 100 grammes de briquettes, on aura par différence le poids de la matière soluble du brai maigre. Enfin la connaissance de ce dernier poids nous fera également connaître le poids correspondant de la matière insoluble du brai sec, et en les ajoutant ensemble, nous aurons le poids du brai sec.

Les opérations suivantes nous donneront tous ces chiffres :

Goudron.	Equivalent soluble.	Goudron.
100 :	76,2 ::	1,84 : x.

$x = 1{,}40$ partie totale soluble du goudron.

Brai gras.	Equivalent soluble.	Brai gras.
100 :	73 ::	1 9 : x.

$x = 1{,}38$ partie totale soluble du brai gras.

Par conséquent :

$$4{,}4 - (1{,}40 + 1{,}38) = 1{,}6$$

Ce qui nous donne :

Equivalent soluble de brai sec.		Equivalent insoluble de brai sec.	
57,5 :	1,6 ::	42,5 :	x.

x = 1g18 partie insoluble du brai sec.

1,6 + 1,18 = 2g78 brai maigre.

Par conséquent nos 100g de briquettes contiennent :

2,78 de brai maigre ou sec
1,90 de brai gras.
1,84 de goudron.
6,52

On peut vérifier ce chiffre par la recherche des quantités insolubles, au moyen des proportions suivantes :

Brai sec.		Équivalent insoluble du brai sec.		Brai sec.
100	:	42,5	: :	2,78 : x

x = 1,18 partie insoluble du brai sec.

Brai gras.		Équivalent insoluble du brai gras.		Brai gras.
100	:	27	: :	1,9 : x

x = 0,51 partie insoluble du brai gras.

Goudron.		Équivalent insoluble du goudron.		Goudron.
100	:	23,8	: :	1,84 : x

x = 0,44 partie insoluble du goudron.

En totalisant on a :

1,18 partie insoluble du brai sec.
0,51 — gras.
0,44 — goudron.
2,13 poids total insoluble.
4,40 poids total soluble.
6,53, qui est le chiffre déjà précédemment trouvé,

et représentant le poids total des agglomérants contenus dans 100 gr. de briquettes.

Enfin on aura pour 100 parties en poids de menus de houille :

2,97 de brai sec.
2,03 de brai gras.
1,97 de goudron.

Ensemble 6,97 % d'après les proportions suivantes :

$$100 - 6{,}52 - 93{,}48$$

$$93{,}48 : 6{,}52 :: 100 : x = 6{,}97$$

$$\left.\begin{array}{l} 6{,}97 : 6{,}52 :: x : 2{,}78 = 2{,}97 \\ 6{,}97 : 6{,}52 :: x : 1{,}90 = 2{,}03 \\ 6{,}97 : 6{,}52 :: x : 1{,}84 = 1{,}97 \end{array}\right\} 6{,}97\ \%.$$

Le goudron s'employant assez rarement pour l'agglomération des menus de houille, à cause de son odeur et de la fumée qu'il produit, il en résulte que la solution de ce dernier problème aura peu d'application.

Si je suis entré dans tous ces détails, c'est pour indiquer la marche à suivre pour doser ce triple mélange.

Je crois que, dans tous les cas, le fabricant pourra se contenter de rapporter la quantité totale de matières solubles trouvées, au type de brai sec adopté par l'Etat.

A la suite de nombreuses expériences exécutées par un des grands établissements d'agglomérés de notre ville, j'ai adopté cette méthode d'analyse industrielle, comme étant d'une facile application

et d'une exactitude pratique suffisante, pour guider le fabricant dans la vérification de la régularité de ses produits, et dans l'étude comparative de ceux de ses concurrents.

§ 5. VÉRIFICATION DU PROCÉDÉ.

Pour vérifier ce procédé, il suffit d'agglomérer soi-même 10 grammes de menus de houille avec un gramme de brai, dont on a déterminé les équivalents.

En appliquant ma méthode d'analyse à ce mélange connu, on doit, si on a bien opéré, retrouver la quantité d'un gramme de brai employé.

Novembre 1866.

LITTÉRATURE

HISTOIRE, BEAUX-ARTS

DU PRINCIPE VITAL

DANS SON RAPPORT AVEC L'AME

par M. Ch. DAUDVILLE, membre titulaire.

Nous avions terminé notre *Physiologie morale des instincts de l'homme et de l'action divine dans l'Humanité*, quand le problème ci-dessus se présenta à notre esprit. Qu'est-ce que la vie ; la vie et l'âme sont-elles identiques ou distinctes ; quelles conséquences peut-on tirer de leur nature différente, de leur association momentanée et finalement de leur séparation à la mort ?

Le lecteur que ce sujet intéresse pourra consulter spécialement les deux traités suivants : Mémoires lus à la Sorbonne 1863. *Existe-t-il un principe de la vie, distinct de l'âme*, par M. Jaumel, de Montpellier, page 323.

Du désordre dans la science de l'homme et de la société, par J.-M. Prevost, chez Ledoyen, pages 1 à 23.

Sans nous préoccuper des nombreux écrits qui existent sur cette matière, c'est surtout dans nos méditations personnelles que nous chercherons la solution de ces graves questions.

Poursuivant un but plutôt moral que physiologique, nous n'examinons pas si la vie a son centre dans le cerveau exclusivement, ou, avec le docteur Bernard, dans le cerveau et le cœur parallèlement, ni comment elle se répand dans toute l'économie (nerfs et muscles.) De même nous n'étudierons pas à l'aide de quel appareil la sensation arrive à l'intellect et lui fournit les matériaux de ses jugements. Encore moins passerons-nous en revue les systèmes de Gall, Spurzheim et autres phrénologues plus récents. La vie et l'âme dans l'homme sont deux faits concomitants. La vie et l'âme sont-elles inséparables, tel est l'objet de cette dissertation.

Et d'abord comment se manifeste le rôle de la vie ou principe vital ? La vie est une force qui s'empare aussi bien d'une molécule que de plusieurs molécules et constitue une individualité plus ou moins étendue. Elle se révèle dans l'association d'un nombre déterminé d'atomes, quoique ce nombre varie par espèce, composant finalement un corps qui acquiert et conserve un certain volume jusqu'à ce qu'il se dissolve. Ces molécules, tant que la vie les pénètre, obéissent à une loi qui les enchaîne et modifie leurs propriétés essentielles, de même qu'elle leur en communique d'autres. C'est ainsi

que les fluides du corps échappent en grande partie à la loi de la pesanteur, mus qu'ils sont par une force qui leur imprime la circulation ; que le système musculaire manifeste une vertu dynamique supérieure à certains égards aux engins matériels. Chose inouïe! la vie exerce une égale puissance sur les êtres infiniment petits aussi bien que sur les infiniment grands. Il semblerait, au premier coupd'œil, que le gros animal étant composé d'une myriade de molécules (puisqu'une molécule peut posséder la vie aussi bien qu'un éléphant ou un mastodonte) ce gros animal ne serait qu'une somme de petites vies associées entre elles. Tel n'est point cependant leur caractère. Il n'y a point d'anarchie dans la constitution du gros animal, comme cela pourrait exister si chaque molécule vivante possédait une autonomie quelconque. Non, la vie se comporte de la même manière dans le grand comme dans le petit être, et les différences qui existent entre eux, différences dont je tiens compte, n'affectent pas radicalement leur mode d'existence et de reproduction. C'est-à-dire qu'ils se nourrissent et se propagent d'une manière analogue, ou au moins équivalente. Il semble donc que l'organisation de l'animal n'ait point pour cause sa vie, mais un autre principe ; tandis que tous les êtres organisés puiseraient à une même source le principe vital qui les entretiendrait pendant une certaine durée, et leur ferait utiliser le milieu dans lequel ils apparaissent. Ainsi, il y au-

rait deux principes distincts, quoique inséparables dans leur manifestation, un principe formateur d'abord, puis le principe vital. Cependant je remarque que non-seulement le principe formateur s'arrête et suspend toute croissance ou agrégation aussitôt que la mort intervient, mais de plus que la mort désorganise toute l'œuvre du principe formateur. D'un autre côté, je ne vois jamais la vie autrement qu'enfermée dans un corps qu'elle anime et entretient. Quoi qu'on ait dit des générations spontanées, de l'hétérogénie, l'embryogénie est un fait bien autrement constaté et vérifié par la succession des siècles. Pas d'animal qui n'ait reçu sa forme première d'un autre animal et qui n'en ait reçu simultanément la vie, ou latente ou manifeste. Puis donc que les organes sont condamnés à l'inertie et finalement à la mort quand la vie s'en retire, ne faut-il pas en conclure que celle-ci est le fluide, l'agent nécessaire à leur conservation. En même temps qu'élément physique, il est appelé à se combiner avec la matière pour maintenir l'individu pendant un temps indéterminé ou mieux si l'on veut déterminé. Puisqu'il faut pour que l'homme vive, qu'il se nourrisse, respire et digère, ne pourrait-on en induire que le principe vital serait comme la flamme qui attire et fusionne les aliments, l'air et substance alibile, pour de là répartir les forces dans toute l'économie animale, principe antérieur néanmoins au travail des poumons et de l'estomac dont il serait le su-

prême propulseur, l'excitateur intéressé. La vie opérerait donc tout à la fois l'absorption d'éléments extérieurs puis le reflux, le refoulement dans les organes, de ce fluide élaboré.

La vie est latente dans l'embryon, mais elle est sortie de l'individu mort. Chose étrange! les générations vivent, puis meurent, mais la vie qui les quitte a présenté préalablement deux phénomènes. Elle se retire d'une part, mais auparavant elle a pu se continuer. L'individu vivant se dissout, mais il sort pendant sa vie de lui des êtres qui lui survivent pour mourir à leur tour après avoir donné la vie à d'autres êtres qui passeront par les mêmes phases d'existence, de propagation et de trépas. La vie serait donc comme une fonction héréditaire de la matière qu'elle accomplirait sous l'influence d'un principe dont l'action serait temporaire pour l'individu. Mais comme les molécules du corps sont rationnellement indestructibles, on ne voit point pourquoi quand le divorce a lieu entre le corps et la vie, le principe vital serait plutôt anéanti que les parties intégrantes du corps qu'il a animé. Et, comme ce principe vital n'a jamais pu être exactement saisi autrement que lié au corps, on se demande ce qu'il peut être quand il est séparé de ce même corps, ce qu'il peut devenir, puis pourquoi il cesse de l'habiter.

Quoiqu'un grand nombre, que même la plupart de nos actes soient produits par notre volonté secondée par le principe vital, il est une foule de

phénomènes qui s'opèrent en nous sans que notre volonté intervienne, et qui sont pour ainsi dire automatiques. Il y a dans le rôle de la vie, à son apparition et celui de l'électricité, une certaine analogie. Le frottement de deux corps dégage du calorique, de l'électricité; de même c'est à l'occasion de la rencontre de deux molécules organiques de sexe différent qu'apparaît la vie, et, parallèlement à cette fusion intime, vivante qui compose le fœtus au moment de la naissance, l'intellect. Toutefois, constatons cette différence entre le fluide électrique et le fluide vital, que le premier serait comparable à un gaz qui s'accumule, se répand et flotte en quelque sorte autour et au travers de l'organisation, tandis que la vie ressemble plutôt à une lampe qu'on entretient et dont la flamme, alimentée par l'huile qui s'use, a été allumée à un moment donné par un pouvoir mystérieux. — Pas de vie possible, durable, si des portions de matière ne passent par l'organisation soit ponr la compléter, soit pour l'entretenir. Mais ce concours du monde extérieur, qui assure la persistance de la vie, a ses limites dans chaque être et obéit à des proportions qui démontrent l'intervention d'une cause supérieure à ces deux choses, la vie et le corps, et qui en détermine les conditions, l'action et la durée.

L'observation a pu constater dans les corps organisés la variabilité des phénomènes de l'existence, l'intensité ou l'affaiblissement puis définitivement

la cessation de l'activité vitale; et, comme la pensée semblait s'effacer avec la dissolution du corps, on en a inféré que le principe vital et l'âme étaient identiques. Il nous semble pour nous que de ce qui précède résulte ce fait, que le principe vital, pour être indestructible mathématiquement et hypothétiquement parlant, n'en est pas moins analogue à la matière, quelque chose comme un corps gazéiforme, impondérable, invisible, une effluve, enfin une force naturelle quelconque, tangible pour la pensée sinon pour le toucher, agissant sur les sens dont les supports sont matériels.

La pensée ou l'âme nous paraît, au contraire, tout à fait différente de la force vitale. Son objet étant de connaître, d'aimer, de croire, d'espérer, de se repentir, de craindre, de douter, de raisonner, nous ne voyons pas le lien matériel qui rattache ces diverses manières d'être à la vitalité. Que ces facultés se rencontrent dans l'être organisé et vivant, que même les organes servent à ces facultés de modes d'exercice et même de motifs de manifestation, nous ne nions pas le phénomène, mais nous ne trouvons pas la source de leur coexistence dans le principe vital à qui nous les croyons étrangères. Si intime que soit cette pénétration du corps et de l'âme, nous croyons que le corps seul vit, et que l'âme, essence divine, ne participe en rien aux caprices de la vitalité, les facultés de l'intelligence restant essentiellement les mêmes du berceau à la tombe, quoiqu'elles

s'exercent sur les sensations perçues par le corps et enregistrées par la mémoire ; le principe vital imprimant, comme dans la photographie sans doute, sur le cerveau des caractères mémoratifs quoique invisibles sur lesquels l'esprit revient en toute circonstance. Et, comme les facultés de l'âme ne sont point une résultante de l'organisation puisque celle-ci se compose de molécules ambulatoires, cette organisation ne lui est attribuée que pour l'exercer et la conduire à un but final qui nous est caché Les aptitudes, les instincts, les idées et les acquisitions successives de l'âme sous le nom d'expérience sont sans doute les prolégomènes d'une existence supérieure ébauchée ici-bas pour se continuer dans un autre monde, mais dans des conditions qui nous sont inconnues.

Quoi qu'il en soit, la mort détruisant tous les organes, aussi bien ceux de la nutrition que ceux de la génération, nous restons en ce moment critique et suprême en face de 1° l'âme réduite à sa personnalité simple 2° de son auteur. L'intellect privé du corps qu'est-il, que devient-il ? les organes qui ont été le véhicule des sensations, le cerveau qui les a transmises à l'âme ayant disparu, celle-ci doit manquer de matériaux pour ses pensées comme pour ses désirs, tomber conséquemment, non dans le néant, mais rentrer dans une virtualité latente, confuse, intellect et conscience, cependant persistante. Mais la mort est pour le corps une dissolution, une séparation d'éléments temporairement

réunis ; lorsque ceux-ci vont entrer dans d'autres combinaisons physiques et chimiques, l'âme seule dormirait-elle d'un sommeil indéfini ? Ce sommeil dans tous les cas ne pourrait être le néant puisque le néant ne se conçoit plus aussitôt que l'être est une réalité, et pour nous, âme ou être sont identiques. Cependant, pour employer une définition célèbre d'un psychologue moderne (1), l'âme étant une intelligence servie par des organes, que devient-elle quand ses serviteurs lui font défaut ?...

Le dogme de la Résurrection qui fait revivre le corps pour y faire rentrer l'âme est rationnel, car il met fin au divorce de deux natures qui se sont pénétrées, épousées. Mais si cette seconde vie doit ressembler à la première, on ne voit pas la raison de cette interruption à moins qu'un pareil sommeil, s'il a lieu, n'entre dans les plans de la cause créatrice, que celle-ci n'établisse dans l'ensemble comme dans les parties de l'univers des périodes d'activité et d'inertie. Je ne parcourrai pas les spéculations religieuses ou philosophiques qui se sont produites sur ce sujet si plein d'obscurité. Jésus-Christ, en parlant de la vie future, annonce la suppression des sexes, l'une des principales bases de perpétuation de la vie sociale terrestre; saint Paul, une transformation de l'individu tout entier, quoiqu'il émette cette restriction que tous ne seront pas changés. D'un autre côté, la philosophie manque de moyens d'investigation pour

(1) M. de Bonald.

aller au-delà de la distinction des propriétés de la matière et des facultés de l'âme, l'une divisible, l'autre échappant à la définition de la matière sans qu'on sache ce qu'elle est, ni comment elle peut agir sans le corps pour ministre.

Dans les théogonies qui parlent d'esprits célestes, c'est à l'aide d'une apparence matérielle que se manifestent les esprits. Dieu seul est compris comme une force créatrice et conservatrice, comme la source infinie et invisible de toutes les forces et de toutes les actions, comme le seul être qui puisse expliquer tous les autres sous peine de tomber dans le chaos. Il produit de lui-même la matière, les formes, les intelligences liées aux formes et à la matière et sans doute aussi les intelligences pures, que nous concevons possibles, mais dont nous ne pouvons nous former aucun type en dehors des corps expérimentés par nos sens.

La vie est-elle une forme adaptée aux âmes pour accompagner leur pèlerinage à travers la matière, forme qui s'entretient comme corps déterminé au moyen du principe vital, lien des molécules entre elles? Le principe vital reçoit tout de la matière pour la conservation de l'individu, et, quoique son action soit radicalement distincte de l'âme, il en subit en partie les volontés mais en échappant tout à fait à cette dernière quand il n'est plus nourri lui-même par le corps, exemple : l'inanition, l'asphyxie, etc.

Poursuivant ces études, je remarque que dans la

nature, les êtres organisés croissent, s'arrêtent ou du moins semblent s'arrêter après un certain développement, puis au lieu de décroître pour revenir à leur point de départ, s'altèrent, vieillissent, se dessèchent ou se décomposent, de telle façon que la fin de la vie ne ressemble en rien au crépuscule qui, lui, ressemble à l'aurore. La vie dans les êtres organisés, animaux et plantes, est un processum qui aboutit toujours à une catastrophe, c'est-à-dire à la destruction de la forme qui a vécu. Cette succession dans la marche des générations semble indiquer un rôle providentiel pour chacune d'elles, un but final, lequel atteint conformément aux vues de la cause créatrice, celles-ci font place à d'autres qui poursuivent à leur tour l'exécution de la partie du plan qui motive leur entrée en scène et leur sortie à la fin du rôle. La géologie permet aujourd'hui de constater l'apparition et la disparition de végétaux et d'animaux différents de la flore et de la faune actuelles, non dans le système absolu de la vie qui consiste pour chaque être à puiser hors de lui, mais dans sa conformation et le milieu où il a vécu.

Quant aux milieux où la vie se manifeste, il est certain que le climat et l'état de l'atmosphère sont en harmonie avec certaines organisations, incompatibles avec d'autres qui ne sauraient les supporter; quoique l'on remarque une certaine souplesse dans les organes à se plier aux variations des milieux, néanmoins, tels animaux meurent dans une

température trop basse, tandis que d'autres vivent jusque dans le feu.

Si nous revenons sur une pensée exprimée plus haut, l'induction à tirer de ce point de vue, c'est qu'il serait possible que la cause créatrice nous attribuât, et peut-être aussi à ses autres créatures, un autre mode d'existence après celle-ci. La mobilité de sa vie terrestre est pour l'homme un exercice perpétuel qui lui fait expérimenter la possession de son être par la variété des observations. Ne semble-t-il pas, en effet, que le mouvement soit la grande loi de l'univers depuis l'origine des choses tel que l'homme a pu le constater? Il est donc peu probable que la vie future se passe pour l'âme dans l'immobilité, à moins que le Créateur ne la résorbe dans son identité, où elle serait alors comme une partie de son être, hypothèse peu plausible du moment qu'il a projeté tous les êtres secondaires de son sein.

D'un autre côté, quand on jette les yeux sur l'empyrée, il reste évident que les corps célestes, puisqu'ils sont touchés par notre vue aidée du télescope, analysés même chimiquement par l'étude de leurs rayons lumineux comparés, ces corps sont encore une matière analogue à celle de notre globe dont les éléments entrent dans notre constitution et habitables dès lors avec quelques modifications par les êtres organisés de la terre. La mort donc, en détruisant nos organes, ne nous rend pas plus aptes à vivre dans ces mondes extra-terrestres,

à moins que nous n'y reprenions une forme constitutive peu différente de celle que nous avons dépouillée ici-bas. Donc le mystère de la destinée de l'âme reste inexpliqué, et le sceau de la mort n'est point brisé.

Nos efforts pour connaître, nos élans d'amour vers ceux qui nous entourent et dont nous sommes aimés, et spécialement vers ce suprême inconnu qui nous attire, ne peuvent se rencontrer dans notre intelligence avec un caractère si impérieux s'ils ne doivent recevoir une satisfaction ultérieure. Dans l'anéantissement ou plutôt la séparation moléculaire de notre corps, cet espoir surnage au dessus de l'abîme qui nous engloutit, et en définitive, que peut être l'espoir, cette planche à laquelle s'accroche l'humanité dans son naufrage, sinon Dieu ? Aussi ce besoin de se confier en la bonté ou la miséricorde de Dieu est-il si naturel à l'homme, qu'à l'heure du trépas on voit cet espoir rayonner dans les yeux du mourant avant qu'ils se ferment pour toujours.

Ces lignes étaient écrites, quand mon attention a été attirée dans la *Revue des deux Mondes*, sur un article sur le *curare* de M. Claude Bernard. Ce savant médecin établit qu'avec le progrès de la mort par le poison, le caractère de l'empoisonné persiste. Il constate que deux chiens, l'un d'un caractère violent, l'autre doux au contraire, avaient conservé dans leur regard cette expression jusqu'à la mort complète. Ne peut-on en inférer

que la volonté, en perdant progressivement tous ses moyens de se révéler, n'est pas pour cela anéantie, mais seulement *empêchée*, qu'ainsi l'âme, réduite en ce moment fatal à l'impuissance, n'en est pas moins persistante et distincte du corps.

Depuis le travail éminent du docteur Bernard, un autre article a paru dans le même recueil (15 septembre 1865) par M. Jamin, sur les végétaux et l'atmosphère, qui touche en plusieurs points au grave sujet qui nous occupe. L'auteur émet, en résumé, cette doctrine que le rôle des végétaux est d'absorber le gaz carbonique pour s'en nourrir et le transformer en oxigène, gaz nécessaire à la vie animale et sans lequel elle est impossible, tandis que le rôle de l'humanité est d'exhaler l'acide carbonique, lequel est repris par les végétaux. Toutefois ce travail d'élaboration, de transformation et de réciprocité entre la végétabilité et l'animalité n'a lieu que sous l'influence des rayons lumineux dont le soleil est le grand excitateur. Il en conclut que c'est du soleil que nous viennent la nourriture quotidienne, et la vie, et la force et toute notre puissance.

Ainsi notre terre ne se suffit pas parce qu'il lui manque la force, mais elle la reçoit du soleil qui la lui verse sous forme de rayons. Grâce à cet emprunt, la vie se transmet sur le globe sous deux formes antagonistes; la vie végétale qui accumule la force en créant de la matière organique, et la vie animale qui dépense et absorbe ce que le soleil

fournit et que les végétaux réabsorbent et conservent.

Cette théorie du fluide de l'élément vital semble faire de la lumière mise en mouvement le principe de tous les phénomènes subséquents de la vie universelle, mais n'explique pas la formation rationnelle des êtres, encore moins leur autonomie dans l'usage de la vie. La vie est donc quelque chose d'ajouté, si l'on veut, à la forme en vue de l'action, mais cette action a son principe en dehors de la vie, quoique sans la vie cette action ne saurait répondre à la volonté qui commande. Le retrait des éléments propres à la vie, la destruction de la forme, me semblent donc laisser sans solution la question de la persistance de la personnalité du moi ou mieux du *mens* νοος, ψυχη.

Dans les expériences si curieuses de M. Bernard dont nous parlions plus haut à propos du curare, cet envahissement progressif par la mort des organes laisse entrevoir jusqu'à la fin la persistance de la volonté, jusqu'au moment où le dernier organe de la volonté, le regard, ne fonctionne plus. De même que dans la paralysie, l'esprit n'en conserve pas moins son intégrité ; de même on peut conclure que si tout le corps était envahi par la paralysie ou la mort (qui n'est probablement qu'une paralysie universelle) l'esprit lui survivrait et ne serait pas entraîné dans la dissolution générale. Cette persistance de l'âme qu'on cherche à saisir après la mort a reçu une certaine confirmation

dans l'expérience faite sur la tête d'un fameux supplicié de notre temps, de La Pommerais qui aurait répondu après la décapitation par un clignement d'yeux d'abord à l'appel de son nom, puis plus faiblement à un nouvel appel. L'âme privée de ses organes et du fluide vital persiste donc ; dans quelles conditions, c'est là le secret de son auteur.

Tout ce qu'il nous est permis de dire à ce sujet, c'est que notre curiosité à rechercher ce qu'elle devient après le trépas est inexplicable si elle n'implique pas une lumière correspondante, et si cette curiosité, cause de tant d'actes moraux dans le cours de l'existence, ne doit point être satisfaite.

L'homme est, pendant sa vie, un circulus vital, il est aussi concurremment un circulus de pensées. Nous voyons la force vitale se soutenir et abandonner ensuite les molécules qu'elle tenait en cohésion. Quant à la pensée, nous savons qu'en avançant dans la carrière, à la fin de l'espace parcouru, notre moi est plus riche d'idées dans la vieillesse qu'au point de départ, sans pouvoir affirmer si toutes ces acquisitions sont perdues ou dispersées en raison de la destruction de l'appareil matériel et organique qui leur servait de support. Toutefois, la conscience de nous-mêmes, le sentiment de notre libre arbitre, base de la moralité de nos actions, qui n'ont pas varié pendant toute la vie, nous autorisent à croire que notre être intel-

lectuel et moral reste identique à lui-même au milieu de toutes les vicissitudes du corps jusqu'à sa catastrophe finale, ne doit point subir d'éparpillement, de dissolution et, conséquemment, que notre personnalité, riche du passé, nous suivra au-delà du tombeau. Le seul fait d'avoir été perpétuellement juges de nos sensations, d'en avoir joui ou souffert en caractérisant la nature de l'impression reçue, d'avoir réagi contre elles, lors même que nous aurions été et serions impuissants à les combattre, ce seul fait proclame hautement notre existence intellectuelle en dehors de la matière et de la vie, et entr'ouvre pour nous les portes de l'éternité.

Revenant maintenant plus particulièrement à cette question de la vie ou plutôt du principe vital, nous résumerons ainsi ce que nous en avons dit : que le fluide vital, si c'est un fluide, est l'agent, l'intermédiaire placé entre la matière et l'esprit, pour les mettre en communication pendant notre durée terrestre ; qu'à l'exemple de toutes les autres forces qui se jouent dans la nature et en déterminent les phénomènes, en vertu d'une loi supérieure qui leur imprime une action ambulatoire plus ou moins intense, persistante ou alternante, la force vitale est susceptible de développement, de resserrement, de diminution et de disparition dans l'individu qui en a à la fois conscience et inconscience ; qu'elle n'apparaît qu'en passant d'une génération à l'autre, en vertu d'un rapprochement

de deux êtres, organisés d'une manière analogue quoique diverse; qu'elle est comme une fécondation successive ou plutôt une animation successive de tous les corps inertes de la nature, peut-être de l'univers; et, comme nous avons foi à l'autonomie de notre âme en dehors des phénomèmes vitaux, peut-être une métempsycose de plus en plus épurée des êtres inférieurs s'élevant par une marche ascensionnelle connue de Dieu seul et pressentie par nous, jusqu'à une plus profonde et plus heureuse contemplation et possession de lui-même, spirale infinie dont la base est proclamée par notre intelligence sans qu'elle puisse en déterminer le sommet autrement qu'en disant qu'il se perd dans les profondeurs mêmes du seul être nécessaire, de Dieu, principe volontaire, seul arbitre et fin de toutes choses. (1)

Février 1866.

---

(1) Bonnet, de Genève, dans sa *Palingénésie*, suppose l'âme renfermée dans un corpuscule atomique indestructible, invisible, qui serait à la mort le germe d'une autre existence et dont l'idée lui est suggérée par saint Paul. Notre théorie n'est point en contradiction avec la sienne. Seulement nous disons qu'à la mort trois choses se présentent: la vie, principe de cohésion, retirée du corps; la mort, principe de dissolution provoquant la désorganisation de ce dernier, et l'âme dépourvue de ses organes terrestres, réduite à une virtualité latente, intellect et conscience.

MACBETH

TRAGEDIE DE WILLIAM SHAKSPEARE

Traduction par M. FERRUS, Membre titulaire, Président*.

Cette traduction, inédite jusqu'à ce jour, remonte à l'année 1851. A cette époque il n'en existait pas qui fût vraiment exacte. Dans toutes on avait reculé devant les difficultés que présente l'œuvre du grand poëte.

Professeur d'anglais au lycée de Montpellier, je résolus de vérifier par moi-même si ces difficultés étaient bien réellement insurmontables, et si la langue française était décidément impropre à rendre littéralement les vers de Shakspeare. Ce travail, commencé avec le précieux concours de mon excellent ami et collègue M. Auguste Noël, fut interrompu la même année par suite de notre séparation. Je l'ai repris seul après bien des années, et l'épreuve faite m'a donné la conviction que si trop longtemps on s'est contenté d'imitations plus ou moins réussies, c'est que le courage nécessaire pour lutter corps à corps avec le texte a fait défaut à tous ceux qui ont entrepris cette tâche, et qui, en se contentant d'à peu près, se sont plus souciés de faire vite que de faire bien. Cette opinion a été victorieusement justifiée depuis, par la publication de l'excellente traduction de M. François-Victor Hugo.

* L'étendue de ce travail ne permet pas de le publier en entier cette année, on a dû s'arrêter après le 1er acte.

PERSONNAGES

DUNCAN, roi d'Ecosse.
MALCOLM, } ses fils.
(1) DONALBAIN, }
MACBETH, } généraux de l'ar-
BANQUO, } mée du roi.
MACDUFF,
LENOX,
ROSSE,
MENTETH, } nobles d'Ecosse.
ANGUS,
CATHNESS,
FLEANCE, fils de Banquo.
SIWARD, comte de Northumberland, général des forces anglaises.
Le jeune SIWARD, son fils.
SEYTON, officier de la suite de Macbeth.
(2) Un fils de Macduff.
Un Docteur anglais, un Docteur écossais, un Soldat, un Portier, un Vieillard.
Lady MACBETH.
Lady MACDUFF.
Une dame d'honneur, suivante de lady Macbeth.
(3) HÉCATE et trois Sorcières.
Seigneurs, Gentilshommes, Officiers, Soldats, Assassins, Serviteurs et Messagers.
(4) Le spectre de Banquo et plusieurs autres apparitions.

La scène, à la fin du quatrième acte, se passe en Angleterre; dans tout le reste de la pièce elle se passe en Ecosse, et principalement au château de Macbeth (5).

(1) Donalbain. — Personnage peu important du drame; nous ne le voyons figurer que dans les scènes II, IV et VI de l'acte premier où il n'ouvre pas la bouche, dans la scène III de l'acte II où il annonce qu'il va chercher un refuge en Irlande. Il ne reparaît plus et ne contribue pas, avec son frère, au dénouement de la pièce.

(2) Le fils de Macduff, d'après ses réponses, act. IV scène II paraît âgé de sept à huit ans comme Joas dans la tragédie d'Athalie.

(3) Hécate. — Ce mélange des divinités du paganisme avec les superstitions du moyen âge est très-fréquent dans Shakspeare et dans tous les écrivains de la même époque. On en peut voir des exemples dans le poëme du Tasse.

(4) Nous avons préféré l'expresssion de spectre à celle d'ombre qui est plus usitée, mais qui nous paraît moins énergique.

(5) Observons que malgré la multiplicité des personnages, l'action ne se divise point, et que l'intérêt reste toujours concentré sur les quatre grandes figures de Macbeth, Lady Macbeth, Malcolm et Macduff. — D'après les conjectures les plus probables, la date de cette tragédie doit être assignée entre l'année 1603, époque de l'avénement de Jacques 1er, et l'année 1610 où le samedi 20 avril, d'après un manuscrit, elle fut représentée devant le Dr Forman qui en fait un compte-rendu minutieux. Ainsi elle se rattacherait à peu près aux dix dernières années de la vie de Shakspeare. — L'action dans les premiers actes doit se passer vers l'année 1040, époque ou Donald VII (Duncan) roi d'Ecosse, fut assassiné par son général Macbeth de complicité avec Banquo. Shakspeare a laissé de

ACTE I. — SCÈNE PREMIÈRE.

Un lieu découvert. — Eclairs et tonnerre. — (*Entrent trois sorcières*).

PREMIÈRE SORCIÈRE.

Quand nous retrouverons-nous encore toutes trois, par le tonnerre, les éclairs ou (1) la pluie ?

DEUXIÈME SORCIÈRE.

Quand le hourvari sera terminé, quand la bataille sera perdue et gagnée.

TROISIÈME SORCIÈRE.

Ce sera donc avant le coucher du soleil.

PREMIÈRE SORCIÈRE.

En quel lieu ?

DEUXIÈME SORCIÈRE.

Sur la lande.

côté cette donnée historique et nous a présenté Banquo tout-à-fait innocent du meurtre de Duncan ; on en comprend facilement la raison quand on se rappelle que le roi Jacques Stewar (Steward) descendait de Banquo par son petit-fils Walter, lord High Steward d'Ecosse, et réalisait ainsi la prédiction des sorcières.

(1) Il est certain que malgré le mot *or* (ou) l'objet de la question des sorcières n'est pas de savoir dans quel élément, tonnerre, éclairs ou pluie, elles se rencontreront ; mais bien de se demander à quel moment elles se retrouveront ensemble, selon leur habitude, au milieu du bouleversement de la nature.

TROISIÈME SORCIÈRE.

Pour y rencontrer Macbeth (1).

PREMIÈRE SORCIÈRE.

Je viens, Graymalkin ! (2).

ENSEMBLE.

Paddock appelle : — Nous y sommes. — Laid est le beau, beau est le laid : (3) planons à travers le brouillard et l'air empesté. (*Les sorcières s'évanouissent.*

(1) On peut ici louer Shakspeare d'avoir, en suivant le précepte d'Horace, transporté le spectateur au milieu des événements, *in medias res ;* La pièce est déjà commencée au moment où la toile se lève ; le crime de Macbeth est prévu dans les arrêts du destin avant même d'avoir été conçu par le meurtrier ; et cependant le reste du drame nous montre Macbeth comme agissant avec toute sa liberté, de sorte que cette action nous offre un mélange de la fatalité antique et du libre arbitre. C'est un progrès de l'idée moderne sur la manière des anciens.

(2) Graymalkin et Paddock, le premier est un nom du chat, le second du crapaud, dans le nord de l'Ecosse. Pour comprendre ce passage il faut supposer que l'on entend deux cris d'appel différents, l'un de chat, l'autre de crapaud, poussés par des lutins familiers.

(3) Il est assez remarquable que ce chant des sorcières se trouve être précisément la contre partie du chant que les muses firent entendre aux noces de Cadmus, et que Théognis traite de paroles divines :

Καλόν ἀείσατ' ἔπος·
« Ὅττι καλόν φίλον ἐστί, τὸ δ' οὐ καλόν οὐ φιλον ἐστί. »
Τοῦτ' ἔπος ἀθανάτων ἦλθε διάστομάτων.

SCÈNE II.

Un camp près de Forres (1). Tumulte derrière le théâtre. (*Entrent le roi* DUNCAN, MALCOLM, DONALBAIN, LENOX, *et leur suite; ils rencontrent un soldat couvert de sang.*)

DUNCAN.

Quel est cet homme tout en sang ? (2) A en juger par son état il peut nous donner les nouvelles les plus fraîches de la révolte.

MALCOLM.

Mais c'est le sergent qui, en brave et hardi soldat, s'est battu pour m'empêcher d'être pris : — Salut, brave ami ! dis au roi où en était la bataille quand tu l'as laissée.

LE SOLDAT.

Elle était indécise ; on eût dit deux nageurs épuisés (3 , qui s'accrochant l'un à l'autre, entravent leurs mouvements. L'impitoyable Macdonwald, (bien digne d'être un rebelle par la foule

(1) Forres, ville d'Ecosse à mi-chemin entre Elgin et Nairn, à quinze kilomètres à l'ouest d'Elgin près de la baie de Findhorn.

(2) L'arrivée de ce soldat est un moyen adroit de nous intéresser à une bataille très-éloignée du lieu de la scène. On doit cependant trouver un peu invraisemblable la distance parcourue par le soldat blessé pour arriver de Fife à Forres, plus de trente-cinq lieues.

(3) *As two spent swimmers*, — métaphore originale et pleine d'exactitude.

les vices dont son âme fourmille) (1), est appuyé par les Kernes et Gallowglasses (2) des îles d'Occident; et la fortune, souriant à son exécrable cause, semblait se prostituer à un rebelle : mais tout est impuissant; car le brave Macbeth, bien digne de ce nom), défiant la fortune, de son épée qu'il brandit, toute fumante d'un sanglant labeur, vrai mignon de la valeur, se taille un passage jusqu'en face du misérable : il ne lui a donné sa poignée de main et dit son dernier adieu qu'après l'avoir fendu de la nuque (3) aux mâchoires, et avoir planté sa tête sur nos créneaux.

1) On peut encore entendre cette parenthèse ainsi : (bien digne d'être un rebelle car à cette fin la nature a accumulé en lui tous les vices).

(2 M l ré l'étran eté des deux mots Kernes et Gallowglasses, nous avons cru devoir les conse.ver pour la rapidité de la phrase. Les analogies sont fréquentes. On est habitué en français aux mots : oplites, vexillaires, hastiaires, nous nous étonn rions qu'on voulût traduire dans une autre langue ces mots : grenadiers, voltigeurs, dragons, zouaves, etc.

Selon toute apparence les Kernes et les Gallowglasses étaient des soldats irlandais combattant à pied, les premiers armés à la légère, les seconds pesamment armés.

Dans la seconde partie d'Henry VI, Shakspeare fait dire au cardinal Beaufort, act. III scène I :

The uncivil Kernes of Ireland are in arms
And temper clay with blood of Englishmen.

et plus loin, à un messager, acte IV scène IX :

The duke of York is newly come from Ireland :
And with a puissant and mighty power,
Of Gallowglasses and stout Kernes,
Is marching hitherward in proud array.

Voici ce que Spenser dit des Gallowglasses :

Ce soldat, le pot de fer en tête, revêtu d'une cotte de mailles descendant jusqu'au mollet, armé d'une longue et pesante hache, était alors *pedes gravis armaturæ*; et, avant l'invention du corselet, tenait lieu de l'homme d'armes à pied défendu par cette légère cuirasse. Spenser prétend que c'étaient d'anciens soldats anglais; car, dit-il, leur nom vient de *gallogla* qui signifie un serviteur ou yeoman anglais.

Hanmer croit que les Gallowglasses étaient de sauvages cavaliers irlandais.

(3 Nous avons préféré à la leçon ordinaire : from the nave to the chaps, celle que donne Johnson : till he unseam'd him from the nape to th'chops.

DUNCAN.

O vaillant cousin ! digne gentilhomme !

LE SOLDAT.

Comme on voit du côté des rayons du soleil éclater des tempêtes terribles aux navires et des tonnerres épouvantables ; ainsi de cette source d'où semblait couler le succès, bouillonne l'infortune. Ecoutez, roi d'Ecosse, écoutez (1 ; à peine la justice armée de la valeur avait forcé ces Kernes rapides à ne plus se fier qu'à leurs talons, le roi de Norwége, guettant son avantage, avec de nouveaux renforts et des armes toutes fraîches (2) commence une nouvelle attaque.

DUNCAN.

N'a-t-elle point épouvanté nos capitaines Macbeth et Banquo ?

LE SOLDAT.

Oui ; comme les passereaux épouvantent les aigles, ou les lièvres, le lion. Ils étaient, à vrai

(1) Mark, signifie : remarquez bien, prêtez toute votre attention. La traduction la plus exacte serait : attention, roi d'Ecosse, attention : mais en français cette expression serait inconvenante dans la bouche d'un soldat parlant à son roi.

(2) Toutes fraîches, en anglais *furbish'd*, bien fourbies, brillantes, c'est-à-dire armes n'ayant point servi au combat, armes défensives non encore faussées par les coups reçus, armes offensives non ébréchées par les coups donnés ; et, conséquence naturelle, portées par des troupes fraîches.

dire, pareils à des canons (1) trop chargés à doubles charges, tant ils doublaient et redoublaient leurs coups sur les ennemis. Je ne sais que dire, sinon qu'ils semblaient vouloir se baigner dans les blessures sanglantes ou éterniser la mémoire d'un nouveau Golgotha (2 ; mais je suis épuisé, mes plaies demandent du secours.

DUNCAN.

Tes paroles te siéent comme tes blessures, toutes deux sentent (3) l'honneur : — Allez, procurez-lui des chirurgiens. *(Le soldat sort soutenu)*.

Entre ROSSE.

Qui vient ici ?

MALCOLM.

Le digne Thane de Rosse (4).

LENOX.

Quel empressement se voit dans ses yeux ! tel

(1) Canons. Anachronisme fréquent dans Shakspeare comme dans tous les auteurs et artistes de son époque.

(2) Golgotha, colline près de Jérusalem où l'on exécutait les criminels, où fut consommé le crime par excellence, où Jésus fut crucifié. *Memorize another Golgotha*, c'est-à-dire que pour les générations futures, le souvenir du jour et du lieu où ils versaient de tels flots de sang, devait être comme le souvenir d'un autre Golgotha.

(3) Sentent l'honneur : nous avons cru devoir conserver cette idée dont l'expression a effrayé quelques traducteurs; du reste ne dit-on pas que des traits respirent l'honnêteté.

(4) Thane, vieux titre d'honneur, peut être équivalent à baron. (Johnson).

doit paraître un messager de nouvelles étranges.

ROSSE.

Dieu sauve le roi !

DUNCAN.

D'où viens-tu (1) noble Thane ?

ROSSE.

Grand roi, je viens de Fife, où les bannières norwégiennes ne font plus, en fouettant l'air (2, que rafraîchir nos soldats. Le roi de Norwége en personne avec un nombre redoutable, secouru par le plus déloyal des traîtres, le thane de Cawdor, commençait une lutte funeste ; mais le fiancé de Bellone (3), dans son armure à l'épreuve, l'affronte en une rivalité redoutable (4), pointe contre pointe rebelle, bras contre bras, et dompte son courage indompté ; enfin, la victoire nous reste. —

(1) Nous avons conservé le *tu* et le *vous* partout où Shakspeare les emploie. Ils désignent sans aucun doute la relation entre les divers personnages. Ainsi Duncan emploie *thou* avec tous excepté avec lady Macbeth. Rosse l'emploie avec Macbeth, Macbeth et Banquo quoique amis et parents se traitent de *vous*.

(2) *Flout the sky*. On peut décrire poétiquement les bannières comme défiant le ciel, mais le véritable sens du passage est, croyons-nous, que désormais ces bannières dont la conquête a coûté de telles fatigues à nos soldats ne font plus que les rafraîchir en les éventant.

(3) Cette expression se rapporte évidemment à Macbeth.

(4) *Self-comparisons*. D'après Johnson, le mot *self*, en composition, a souvent dans Shakspeare le sens de *harsh*, rude, âpre... Johnson en citant ce passage dit *self-caparisons*, ce qui se traduirait ainsi : l'affronte en lui opposant ses propres armes. Le passage est très-difficile à rendre littéralement ; l'idée *confronted him with self-comparisons*, est celle-ci : Macbeth oppose au thane rebelle une sorte de contre-partie, d'image de lui-même ; il est aussi fort, aussi habile, aussi courageux : à sa force il oppose sa force, à son courage son courage.

DUNCAN.

Heureux succès !

ROSSE.

Et maintenant Suénon (1), le roi de Norwége, demande à traiter, mais nous ne lui permettons pas même d'ensevelir ses morts, qu'il n'ait compté, à Saint-Colmes'inch 2), dix mille dollars à notre commun profit (3).

DUNCAN.

Désormais ce Thane de Cawdor ne trahira plus nos intérêts les plus chers ; — allez prononcer son arrêt de mort, et de son titre saluez Macbeth.

ROSSE.

Je veillerai à l'exécution de vos ordres.

(1) Suénon Sweno ou Sweyn, fils de Canut le Grand et d'Alfgiva fille du comte de Northampton, avait été couronné roi de Norwége en 1036 après la mort de son père ; ses deux frères Harold et Hardicanut se succédèrent sur le trône d'Angleterre, de 1036 à 1041, année du couronnement d'Edouard le Confesseur.

(2) Saint Colmes'inch. Ile de Saint-Columban, située dans le golfe de Forth sur la côte du comté de Fife, et considérée même par les anciens pirates comme un lieu sacré ; tout engagement qui y était conclu était regardé comme inviolable, sous peine d'encourir la colère du saint. Le roi de Norwége fut probablement obligé de déposer en ce lieu ses dix mille dollars, avant d'enterrer ses morts dans le sol de Fife, afin de rendre son humiliation aussi éclatante et solennelle que possible.

3) Il faut noter dans ces récits de la victoire, un peu de déclamation et d'emphase. Elle est du reste plus excusable dans la bouche de Rosse que dans celle du soldat.

DUNCAN.

Ce qu'il a perdu, le noble Macbeth l'a gagné.
(Ils sortent)

SCÈNE III.

Une lande (1); tonnerre. (*Entrent trois sorcières.*)

1re SORCIÈRE.

D'où viens-tu, sœur ?

2e SORCIÈRE.

D'égorger des pourceaux.

3e SORCIÈRE.

Sœur, et toi ?

(1) La croyance populaire désigne la lande de Harmuir, sur les confins des comtés d'Elgin et de Nairn, comme lieu de l'entrevue de Macbeth et des sœurs du destin. Dans l'Ecosse entière il n'y a pas de plus lugubre marécage. Sa limite orientale est à environ six milles de Forres et son bord occidental à quatre milles de Nairn; il est traversé par la grande route qui relie ces deux villes. Cette lande stérile ne produit ni arbres ni arbustes. Quelques maigres avoines sont visibles çà et là, et l'œil se repose sur une plantation de sapins à l'une des extrémités; mais autour de soi tout est sombre et désert, on ne voit que tourbe ou flaques d'eau bourbeuse, joubarbes et ajoncs. Des dunes sablonneuses et une ligne de mer bleue, au-delà desquelles on distingue les collines éloignées des comtés de Ross et de Caithness bornent la lande au nord; dans le lointain on aperçoit une ou deux fermes; et les ruines d'un château se dressent au milieu de quelques arbres sur le domaine de Brodie, au nord-ouest. Il y a pour l'étranger quelque chose de saisissant, à voir la silhouette solitaire du ramasseur de tourbe ou de joncs, se mouvant dans ce désert par un beau soleil d'automne; mais l'aspect désolé de la scène en temps d'orage, ou quand les brumes du crépuscule ondulent sur la lande non frayée, ou s'amassent sur les flaques d'eau, est impossible à décrire.

1re SORCIÈRE.

La femme d'un marin avait des châtaignes dans son giron ; elle mangeait, mangeait, mangeait : — donne-m'en, lui dis-je : Va-t'en, sorcière ! me crie cette grosse mangeuse de rebuts (1). Son mari, patron du *Tigre*, est parti pour Alep : mais dans un crible j'y ferai voile, et comme un rat sans queue, j'irai, j'irai, j'irai.

2e SORCIÈRE.

Je te donnerai un vent.

1re SORCIÈRE.

Bonne fille !

3e SORCIÈRE.

Et moi un autre.

1re SORCIÈRE.

Et moi j'ai tous les autres ; et tous les ports où ils soufflent, et tous les quartiers (2) connus sur la carte du marin. Je le sécherai comme foin ; le

(1) *Rump fed*, nourrie de croupions, de restes, d'abattis, de ces viandes abandonnées aux domestiques qui les vendent aux pauvres gens. Ainsi cette expression désigne une nourriture grossière. En lui donnant cette épithète, la sorcière entend reprocher à la pauvre femme qui l'a appelée sorcière, son état de misérable abjection qui l'empêche de se nourrir d'autre chose que de rebuts.

(2) *Quarters* signifie les quartiers de la rose des vents.

sommeil jamais, nuit ni jour, n'alourdira sa paupière. Il vivra comme un maudit : neuf fois, neuf fatigantes semaines il dépérira, languira, souffrira ; et si sa barque ne peut sombrer, du moins elle sera ballottée par la tempête ! Vois ce que je tiens.

2e SORCIÈRE.

Fais voir, fais voir.

1re SORCIÈRE.

J'ai ici le pouce d'un pilote, naufragé en revenant au pays (1). (*On entend le tambour*).

3e SORCIÈRE.

Le tambour, le tambour ; Macbeth arrive.

ENSEMBLE.

Les sœurs du destin (2), la main dans la main,

(1) Les navires qui partent d'Angleterre pour les colonies, ou les pays lointains sont dits : *Outward bound*. Ceux qui reviennent en Angleterre : *Homeward bound*.

(2) Ces *weird sisters* étaient les parques des peuples du nord ; les trois messagères d'Odin. *Hæ nominantur Valkyriæ, quas quodvis ad prælium Odinus mittit. Hæ viros morti destinant, et victoriam gubernant. Gunna, et Rota, et Parcarum minima Skullda : per aera et maria equitant semper ad morituros eligendos ; et cædes in potestate habent. (Bartholinus de causis contemptæ a Danis adhuc Gentilibus mortis).*

C'est pour cela que Shakspeare les met au nombre de trois, les appelle :

Posters of the sea and land ;

et les représente comme ne s'occupant que de mort et de crimes. Cependant, pour relever encore cette partie de son œuvre, il mêle à celles du nord les supers-

courrières sur terre et sur mer, ainsi tournent, tournent; trois fois pour toi, et trois fois pour moi, et trois fois encore pour faire neuf : paix! — le charme est accompli. (*Entrent Macbeth et Banquo.*)

MACBETH.

Je n'ai jamais vu journée si affreuse et si belle (1).

BANQUO.

Combien compte-t-on encore d'ici à Forres? — Quelles sont ces figures flétries, et d'un accoutrement si sauvage; elles n'ont pas l'air d'habitantes de la terre, elles y sont cependant? Etes-vous des

titions de la Grèce et de Rome, et fait présider Hécate aux enchantements. Pour les rendre plus familières encore au commun des auditeurs (but qu'il poursuit toujours) il ajoute, comme nouvel ingrédient, une portion suffisante des superstitions de notre propre pays concernant les sorcières; leurs barbes, leurs chats et leurs manches à balais. De sorte que ses scènes de sorcières ressemblent au charme qu'elles préparent dans l'une d'elles, où les ingrédients sont recueillis dans tout ce que le monde naturel offre de repoussant, comme ici dans toutes les absurdités du monde moral. Mais tout extravagant que cela soit, la pièce a eu le pouvoir de charmer et d'ensorceler les spectateurs, depuis l'époque de Shakspeare, jusqu'à celle-ci. (Warburton.) Les *Valkyriæ* ou *Valkyriur* n'étaient pas au nombre de trois seulement. Le savant critique aurait pu découvrir dans Bartholinus, non-seulement Gunna Rota et Skulda, mais aussi Scogula, Hilda, Gondula et Geirscogula. Bartholinus ajoute que leur nombre est encore supérieur, suivant d'autres écrivains qui en parlent. Elles étaient les échansons d'Odin, et conduisaient les morts. Elles se distinguaient par l'élégance de leurs formes; et il serait aussi juste de comparer la jeunesse et la beauté à la vieillesse et à la décrépitude, que les Valkyriæ du nord aux sorcières de Shakspeare. (Steevens) — Shakspeare a donc seulement transporté à ses sorcières quelques-uns des traits attribués aux Valkyries, sans prétendre les confondre avec les servantes d'Odin, qui jouissaient d'une jeunesse et d'une beauté éternelles.

(1) *Foul and fair.* — La première parole de Macbeth rappelle la chanson des sorcières, comme s'il ressentait déjà leur fatale influence.

êtres vivants, ou pour l'homme êtes-vous choses d'existence douteuse? (1) Vous semblez me comprendre, à voir chacune en même temps mettre son doigt décharné sur ses lèvres flétries : — Vous devriez être femmes, et pourtant vos barbes m'empêchent de croire que vous le soyez.

MACBÉTH.

Parlez, si cela vous est possible ; — qu'êtes-vous ?

1re SORCIÈRE.

Salut, à Macbeth! salut à toi, Thane de Glamis! (2)

(1) On traduit généralement : ou quelque chose que l'homme puisse questionner? A notre avis *question* signifie ici mettre en question, douter de. Êtes-vous des êtres réels, ou bien des choses de l'existence desquelles on doive douter? de vaines apparences.

Vivis ne?
Vivo equidem. . . . . .
Ne dubita, nam vera vides.
Virg. *Æn.* III, 311.

(2) La dignité de Thane de Glamis était un ancien apanage des ancêtres de Macbeth. Le château de Glamis, à cinq milles de Forfar, est l'un des quatre ou cinq châteaux dans lesquels on prétend à tort que le meurtre de Duncan a été perpétré. Antérieurement à 1372 un petit château élevé de deux étages se dressait en cet endroit, dominant une vaste étendue de pays plat, bornée d'un côté par la chaîne des collines de Dunsinane, et en vue du coteau de Birnam. La tradition désigne cette vieille forteresse comme résidence accidentelle de Macbeth, qui, cependant, comme on le verra ailleurs, (note sur le château d'Inverness, scène V) n'a jamais pu habiter derrière des murs de pierre. Le magnifique édifice actuel a plus de cent pieds d'élévation, il contient cent chambres et les murs de la portion la plus ancienne ont quinze pieds d'épaisseur. On y conserve un lit antique sur lequel, prétend-on, Duncan fut assassiné. La tradition fait du château de Glamis le théâtre d'un autre meurtre, celui de Malcolm II grand-père maternel de Macbeth et de Duncan, en 1034. Le domaine passa entre les mains de la famille Strathmore, (à laquelle il appartient encore), en 1372, à l'occasion du mariage de John Lyon, ancêtre de cette famille, avec une fille de Robert II duquel il le reçut en don.

2e SORCIERE.

Salut, à Macbeth! salut à toi, Thane de Cawdor! (1)

3e SORCIÈRE.

Salut, à toi Macbeth ! qui plus tard seras roi.

BANQUO.

Brave seigneur, pourquoi tressaillir ? pourquoi sembler craindre des paroles si bien sonnantes ? — Au nom de la vérité, êtes-vous des chimères (2), êtes-vous réellement ce que vous paraissez ?

(1) Le docteur Johnson remarque, dans son voyage aux îles occidentales d'Ecosse, qu'une partie du château de Calder ou Cawdor, d'où Macbeth tirait son second titre, existait encore à cette époque. Le château de Cawdor est aussi un des théâtres supposés du meurtre de Duncan. On prétend y montrer une portion de sa cotte de mailles, ainsi que la chambre où il fut assassiné, avec la retraite creusée dans l'épaisseur des murs, où le valet du roi se cacha pendant la perpétration du crime. Le château de Cawdor est à environ six milles de Nairn, et se dresse sur une élévation de terrain, au-dessus du cours sinueux de la rivière Calder ; il domine une vaste étendue de terrain boisé, bornée au nord par le golfe de Murray ou Moray. Il a un fossé et un pont-levis ; et une portion qui ne porte pas de date présente les marques de la plus haute antiquité. La partie la plus moderne porte la date de 1510. La tradition raconte qu'il fut enjoint, à celui qui dans l'origine fit bâtir ce château, de charger un âne de l'or qu'il pouvait consacrer à cet usage, de suivre l'âne où il irait, et de construire là où il s'arrêterait. L'âne s'arrêta dans le bois à une aubépine, et cette aubépine fut enclavée dans la salle centrale du rez-de-chaussée du château. Elle y est encore, usée, taillée de telle sorte que ce n'est plus qu'un mince pilier de bois au milieu de l'antique appartement. A côté se trouve la caisse qui a contenu l'or ; et là, suppose-t-on, la suite de Duncan prit part à une orgie, avec les serviteurs de Macbeth, la nuit du meurtre. L'étranger qui se trouve sous la voûte basse et sombre, se prend à regretter que l'on ne puisse faire accorder l'histoire et la tradition.

(2) *Fantastical*, créatures de la fantaisie, de l'imagination : la question est celle-ci : Ces êtres, devant nous, sont-ils réels ou bien sommes-nous trompés par une illusion de notre imagination? (Johnson). Ce n'est que la répétition de la question déjà adressée par Banquo quelques lignes plus haut, et cette répétition nous confirme dans l'interprétation que nous avons donnée. Voir la note au mot *Question*.

Vous saluez mon noble compagnon d'honneurs présents, et de la grande prédiction d'un noble avenir et d'une royale espérance, au point qu'il semble en un transport (1) ; à moi vous ne dites rien ; si vous pouvez voir dans les germes des âges, et dire quel grain lèvera et quel autre non, parlez-moi donc à moi, qui n'implore ou ne crains, ni vos faveurs ni votre haine.

1re SORCIÈRE.

Salut!

2e SORCIÈRE.

Salut !

3e SORCIÈRE.

Salut !

1re SORCIÈRE.

Moindre que Macbeth et plus grand.

2e SORCIÈRE.

Moins fortuné, bien plus heureux cependant.

3e SORCIÈRE.

Tu engendreras des rois, mais sans l'être toi-même : donc salut à vous, Macbeth et Banquo !

(1) *Rapt withal, — extra se raptus.*

1re SORCIÈRE.

Banquo et Macbeth, salut à vous !

MACBETH.

Restez, vous qui ne parlez qu'à demi, un mot encore ! Par la mort de Sinel (1), je sais que je suis Thane de Glamis ; mais comment de Cawdor ? Seigneur prospère, le thane de Cawdor est vivant ; quant au titre de roi, pas plus que celui de Cawdor, il n'est dans les perspectives de ma croyance. Dites, d'où tirez-vous de si étranges connaissances ? ou pourquoi sur cette lande désolée arrêtez-vous notre marche avec ces saluts prophétiques ? — Parlez, je vous l'ordonne. (*Les sorcières s'évanouissent.*)

BANQUO.

La terre, comme l'eau, laisse échapper des bulles, et telles sont ces créatures : par où ont-elles disparu ?

MACBETH.

Dans l'air : et ce qui semblait un corps, s'est fondu comme le souffle dans le vent. — Que ne sont-elles restées !

(1) *Sinel* ou mieux Finleg, Thane de Glamis, époux de Doada fille cadette de Malcolm II, était père de Macbeth ; la fille aînée de Malcolm, Béatrix, était la mère de Duncan.

BANQUO.

Ces choses dont nous parlons ont-elles existé ? ou avons nous goûté la racine pernicieuse (1), qui captive la raison ?

MACBETH.

Vos enfants seront rois.

BANQUO.

Vous serez roi.

MACBETH.

Et aussi Thane de Cawdor ; n'était-ce pas ainsi ?

BANQUO.

Exactement, même ton, mêmes paroles. Qui vient ici ? (*Entrent* ROSSE *et* ANGUS.)

ROSSE.

Macbeth, le roi a reçu avec bonheur les nouvelles de ta victoire ; et lorsqu'il lit tes exploits personnels dans le combat contre les rebelles, il ne sait s'il doit plus s'étonner ou te louer (2). Ainsi

(1) *Insane root.* La racine qui rend insensé ; la jusquiame, dans un vieux livre de médecine que Shakspeare a pu consulter, est appelée *insana.*

(2) *His wonders and his praises do contend,*
Which should be thine, or his : Silenc'd with that.

C'est-à-dire, qu'il y a dans son esprit lutte entre l'étonnement causé par tes

rendu muet, en voyant l'œuvre du reste de cette même journée, il te trouve au plus épais des bataillons norwégiens, intrépide au milieu de ton sanglant ouvrage de mort. Aussi vite que la parole (1), arrivent courriers sur courriers; et chacun d'eux apporte et verse aux pieds du roi de nouvelles louanges de ta valeur qui sauva son royaume.

ANGUS.

Nous sommes envoyés par notre royal maître pour te remercier en son nom; te conduire en sa présence, et non point te récompenser.

ROSSE.

Et comme prélude de plus grands honneurs, il m'a ordonné de te saluer de sa part, Thane de Cawdor: par ce nouveau titre (2), salut très-noble Thane, car il t'appartient.

BANQUO.

Eh quoi, le démon peut-il dire la vérité?

grands succès, et le désir qu'il aurait de te donner les louanges que tu mérites; les deux cherchant à se faire jour à la fois, il lui devient impossible de parler.

(1) *As thick as tale* — aussi vite que les paroles se succèdent dans un récit. *Thick* a aussi le sens de rapproché, dru, comme dans la locution française dru comme grêle.

(2) *Addition*, terme de loi; un titre donné à un homme en outre de ses noms et prénoms, et indiquant sa qualité, etc.....

MACBETH.

Le Thane de Cawdor est vivant: pourquoi me revêtez-vous d'habits empruntés?

ANGUS.

Celui qui fut le Thane vit encore; mais cette vie qu'il mérite de perdre est sous le poids d'un arrêt terrible. A-t-il comploté avec ceux de Norwége; a-t-il aidé secrètement les rebelles de son secours et de son appui; a-t-il, avec tous deux, travaillé à la ruine de son pays, je ne sais; mais sa haute trahison, avouée et prouvée, a renversé le traître.

MACBETH.

Glamis et Thane de Cawdor; reste encore la plus grande dignité (1). — Merci pour vos peines.

(1) Dès les premières lignes de la pièce on prévoit quelque grand crime et on devine qui les puissances occultes vont pousser à le commettre; c'est pour rencontrer *Macbeth* que les sorcières se donnent rendez-vous sur la lande. Ainsi prévenu on s'intéresse forcément aux récits du soldat et de lord Rosse a la suite desquels Duncan confere à Macbeth la dignité de Thane de Cawdor. La première scène des sorcières a initié le lecteur ou le spectateur au ton général de la tragédie, il sent qu'il sort des conditions ordinaires pour entrer dans le domaine du surnaturel en pénétrant dans le cercle magique que, véritable enchanteur, Shakspeare trace autour de lui: et quand sur la *lande désolée* il voit ces êtres bizarres, mystérieux agents du destin, qui ne président qu'aux œuvres de sang, dont l'influence ne s'exerce que pour le mal, la conviction est entière, Macbeth est irrévocablement perdu. Lui, le brave, le vaillant, *vrai mignon de la valeur, fiancé de Bellone*, lui dont la glorieuse victoire vient d'affermir la couronne sur la tête de Duncan, son roi et son cousin, un souffle infernal a passé sur son âme qui semble ne plus lui appartenir. Il est fasciné dès que le regard des sorcières a pesé sur le sien, et jamais il ne rompra le charme fatal. Déjà tout son être est bouleversé, il est dans un état d'indicible stupeur. Avec un art admirable Shakspeare sait faire entrer, dans la trame de l'action, la superstition qu'il poétise et rend naturelle, à tel point que le spectateur ou le lecteur,

— N'espérez-vous pas maintenant que vos fils seront rois, puisque celles qui m'ont salué Thane de Cawdor ne leur ont pas moins promis.

BANQUO.

Cette confiance poussée trop loin, pourrait enflammer vos convoitises jusqu'à la couronne, outre la dignité de thane de Cawdor. Mais c'est étrange : et souvent pour nous entraîner à notre ruine, les esprits de ténèbres nous disent la vérité ; ils nous séduisent par d'innocentes bagatelles pour nous précipiter plus profondément ensuite. — Cousins, un mot je vous prie.

MACBETH.

Elles ont dit deux vérités, heureux prologues des scènes qui développeront ce thème de royauté. — Je vous remercie, seigneurs. — Cet appel surnaturel ne peut être criminel ; il ne peut être honnête : s'il est criminel pourquoi donc m'a-t-il

quel qu'il soit, subit l'influence, et se prend involontairement à croire aux sorcières, rendant leurs oracles obscurs sous forme de saluts prophétiques.

Energie, volonté, tout abandonne Macbeth qui ne songe plus qu'aux destinées prédites, à ces *paroles si bien sonnantes*, comme dit Banquo. Cependant il lui reste encore une lueur de raison, mais elle disparaît, quand la prédiction commence à se vérifier, lorsqu'il se voit *thane de Cawdor !*

Bien différente en cela de celle de Macbeth, la volonté de Banquo refuse de se laisser entraîner; loin d'abdiquer sa raison, il voit d'un œil calme la prédiction s'accomplir en partie, il cherche par de sages paroles à détourner d'une voie dangereuse Macbeth que trop de confiance dans les paroles fatidiques pourrait pousser à étendre la main jusqu'à la couronne. C'est en vain : désormais en proie à son unique préoccupation, Macbeth cherche à se persuader qu'il ne nourrit que d'innocents désirs. Malgré lui l'image horrible du crime vient l'obséder, fait *dresser ses cheveux* et *battre son cœur.*

donné, par une vérité, comme un prélude de succès ? je suis Thane de Cawdor ! s'il est honnête, pourquoi me laissé-je aller à ces suggestions dont l'horrible image fait dresser mes cheveux, et, ce qui est contre nature, fait que ce cœur inébranlable bat à frapper mes côtes. Des craintes réelles sont moins puissantes que d'horribles imaginations : ma pensée, où le meurtre n'est encore qu'en rêve, ébranle à ce point tout mon être, (1) que mes facultés s'anéantissent en de vagues conjectures, et rien n'existe plus pour moi que ce qui n'est pas (2).

BANQUO.

Voyez, quelle extase chez notre compagnon.

MACBETH.

Si le sort veut que je sois roi, eh ! le sort peut me couronner sans que je me remue (3).

(1) *My single state of man* — d'après Johnson, ceci veut dire : mon individu, mon individualité ; par opposition au sens d'état, de communauté, ou collection d'individus que prend le mot *state* employé isolément. On devrait donc traduire littéralement..... ébranle tellement tout mon individu.

Certains commentateurs, entre autres M. Stevens, croient que *single state* signifie l'état de débilité, de faiblesse où est réduit l'esprit de Macbeth. On pourrait alors traduire : ébranle tellement ma misérable nature.

(2) . . . . . *function*
Is smother'd in surmise ; and nothing is
But what is not.

Toutes ses facultés sont annihilées, absorbées en cette idée fixe, la couronne dans l'avenir ; Macbeth ne se rend pas encore bien exactement compte du chemin qui l'y conduira, mais son imagination franchit l'intervalle : du présent il n'a plus conscience, sa pensée appartient tout entière à l'avenir, à des choses qui n'ont pas encore d'existence. Il rêve pour ainsi dire éveillé.

(3) Macbeth cherche maintenant le refuge de tous les esprits faibles au mo-

BANQUO.

Sur lui ces nouveaux honneurs font le même effet que nos vêtements neufs ; ils ne peuvent prendre la forme qu'à l'aide de l'usage.

MACBETH.

Advienne que pourra, le temps et l'heure trouvent toujours la fin de la plus rude journée.

BANQUO.

Noble Macbeth, nous attendons votre loisir.

MACBETH.

Soyez indulgents pour moi. — Mon cerveau alourdi était bouleversé par des choses oubliées. Bons seigneurs, vos services sont inscrits dans un livre dont chaque jour je tournerai le feuillet pour les lire. — Allons trouver le roi. — Pensez à ce qui vient d'arriver ; et plus à loisir, après l'avoir mûrement pesé dans l'intervalle, nous en parlerons ensemble à cœur ouvert.

BANQUO.

Très-volontiers.

ment de la tentation. Il renonce à son libre arbitre pour s'en remettre au hasard, au lieu de chercher à maîtriser le sort : mais pour résister il n'a plus ni force ni volonté. Il n'a plus que des convoitises auxquelles il se complaît lâchement. La fatale prédiction des sorcières a accompli son œuvre démoralisatrice.

Jusque-là, plus un mot. — Venez, amis. *(Ils sortent.)*

SCÈNE IV.

Forres (1 une salle du palais. — Fanfares. — (*Entrent* DUNCAN, MALCOLM, DONALBAIN, LENOX *et leur suite.*)

DUNCAN.

Cawdor est-il exécuté ? Ceux commis à cet effet ne sont-ils pas encore de retour?

MALCOLM.

Mon souverain, pas encore, mais j'ai entretenu un de ceux qui l'ont vu mourir : il m'a rapporté que très-franchement il avait confessé sa trahison, imploré le pardon de votre altesse, et manifesté un profond repentir : rien dans sa vie ne lui a fait plus d'honneur que sa façon de la quitter; il

(1) Forres est une ville d'une haute antiquité. A son extrémité occidentale se trouve une éminence qui commande la rivière, la plaine jusqu'à la côte du golfe de Murray, et la ville. En cet endroit si avantageux par sa force et sa position dominante, s'élèvent les ruines d'un ancien château, dont les murailles sont très-massives, et l'architecture toute saxonne. La tradition veut qu'avant sa construction ait existé en ce lieu le château fort dans lequel le roi Duff ou Duffus fut assassiné par Donwald et sa femme en 965 ou 966. Il est probable que cette forteresse était la résidence de Duncan, et plus tard de Macbeth, quand l'armée royale se trouvait à Forres.

Ceux qui étudient les chroniques ou l'œuvre de Shakspeare, voient dans ce monticule verdoyant, l'endroit où Macbeth, l'âme encore tout émue des saluts fatidiques de la lande de Harmuir, vint fléchir le genou devant son souverain.

est mort en homme qui se serait étudié, en mourant, à abandonner ce qu'il possédait de plus cher, comme bagatelles indignes d'un regret.

DUNCAN.

Il n'est point d'art qui fasse deviner sur la figure les sentiments de l'âme : c'était un gentilhomme sur lequel je fondais une confiance absolue — Oh digne et brave cousin ! *Entrent* MACBETH, BANQUO, ROSSE *et* ANGUS.)

Je me sentais à l'instant même comme accablé du poids de mon ingratitude : tu t'es élevé si haut que pour t'atteindre les récompenses n'ont pas d'ailes assez rapides. Je te voudrais moins de mérites (1) afin de pouvoir leur proportionner les

(1) Il y a un curieux rapprochement à faire entre ce passage et le *Cid*, acte IV, scène III.

DON FERNAND, *le roi*.

. . . . . .
Pour te récompenser ma force est trop petite ;
Et j'ai moins de pouvoir que tu n'as de mérite,
Le pays délivré d'un si rude ennemi,
Mon sceptre dans ma main par la tienne affermi,
. . . . . .
. . . . . .
Ne sont point des exploits qui laissent à ton roi
Le moyen ni l'espoir de s'acquitter vers toi.
. . . . . .

DON RODRIGUE, (le Cid).

Que Votre Majesté, Sire, épargne ma honte.
D'un si faible service elle fait trop de compte,
Et me force à rougir devant un si grand roi
De mériter si peu l'honneur que j'en reçoi.
Je sais trop que je dois au bien de votre empire,
Et le sang qui m'anime, et l'air que je respire ;
Et quand je les perdrai pour un si digne objet,
Je ferai seulement le devoir d'un sujet.

Est-ce une imitation. Nous ne jugerons pas, nous nous bornerons à rappeler que Macbeth a été écrit avant 1610, représenté certainement le 20 avril de cette

remerciements et les récompenses ! Tout ce que je puis te dire, c'est que bien plus encore que tout ce que je pourrais te payer, n'atteindrait pas à ce qui t'est dû.

MACBETH.

Le dévouement et la loyauté que je vous dois trouvent en eux-mêmes leur récompense. Le rôle de Votre Altesse est d'accepter nos services : et nos services appartiennent à votre trône et à l'Etat, comme des enfants et de fidèles serviteurs, qui ne font que ce qu'ils doivent, en se consacrant tout entiers à vous en témoignage d'amour et de respect.

DUNCAN.

Tu es ici le bienvenu ; arbre par moi planté je ferai en sorte que tu atteignes toute ta croissance. — Noble Banquo, dont le mérite n'est pas moindre, et je ne veux pas non plus qu'on l'ignore, viens que je t'embrasse, et te presse sur mon cœur.

BANQUO.

Si j'y prends racine, à vous seront les fruits.

DUNCAN.

L'excès de ma joie, dans l'exubérance de la plé-

année et publié dans la collection in-folio de 1623. Il est donc très-probable que Corneille en avait connaissance quand, en 1636, il a écrit le *Cid*.

nitude, cherche à se dissimuler sous des larmes de tristesse. — Mes fils, mes parents, mes Thanes, et vous les plus près en dignités, sachez que nous instituons pour notre héritier Malcolm, notre fils aîné, que dès aujourd'hui nous nommons prince de Cumberland (1). Ces honneurs, il n'en doit pas, sans compagnons, être seul investi, mais des signes de distinction, glorieuses étoiles, brilleront sur tous ceux qui l'ont mérité. — D'ici nous nous rendrons à Inverness pour nous lier plus étroitement à vous.

MACBETH.

Le repos est une fatigue quand il n'est pas employé à votre service : je veux être moi-même votre avant-coureur, et de votre approche réjouir l'oreille de ma femme ; je prends donc humblement congé de vous.

DUNCAN.

Mon noble Cawdor !

(1) *Prince of Cumberland.* Dans l'origine la couronne d'Ecosse n'était pas strictement héréditaire. Lorsque, du vivant d'un roi, un successeur était désigné, (comme cela arrivait souvent,) il était immédiatement investi du titre de prince de Cumberland en témoignage du choix dont il était l'objet. (A cette époque l'Ecosse tenait le Cumberland de la couronne d'Angleterre, à titre de fief). Jusqu'à cet acte de Duncan, Macbeth avait des chances d'arriver légitimement à la couronne, car les fils du roi étaient encore bien jeunes, et, d'après la coutume d'Ecosse, si le roi mourait avant que ses descendants directs fussent en état de gouverner, le plus proche parent du défunt roi était élu à leur place. On comprend donc qu'en voyant le roi désigner avant l'âge son successeur, en nommant Malcolm prince de Cumberland, Macbeth, cousin germain du roi, (leurs mères étaient sœurs), sonde à un double crime pour arriver au trône que les sorcières lui ont promis et dont il se trouve plus éloigné que jamais.

MACBETH.

Le prince de Cumberland ! — C'est là un degré sur lequel je dois tomber, ou qu'il me faut franchir, car il me barre le chemin. Etoiles, cachez vos feux ! que la lumière ne voie pas mes désirs profonds et ténébreux : Que l'œil se ferme, complice de la main ! et que cependant s'achève cette œuvre, qu'une fois accomplie, il redoute de voir. (*Il sort.*)

DUNCAN.

Certes, digne Banquo, il est la vaillance même ; et de son éloge je me repais ; c'est un festin pour moi. Suivons-le, lui dont le soin nous précède pour préparer notre bienvenue : c'est un parent qui n'a pas son pareil. (Fanfares, *ils sortent.*)

SCÈNE V.

Inverness, une chambre dans le château de Macbeth (1). — (*Entre lady* MACBETH *lisant une lettre*).

Lady MACBETH.

« Elles sont venues à moi au jour de victoire ; » et j'ai pu reconnaître par une merveilleuse

(1) Boèce dit que le château de Macbeth, dans lequel Duncan fut assassiné, était celui qui couronnait une éminence au sud-est de la ville d'Inverness. Il est certain que l'édifice, appelé château, qui existait en ce lieu, fut rasé au niveau du sol par Malcolm Canmore, fils de Duncan, qui en construisit un autre sur un point différent de la colline. C'est ce dernier, démantelé dans la guerre de 1745,

» preuve, qu'elles possèdent une connaissance sur-
» humaine. Comme je brûlais du désir de les
» questionner davantage, elles se sont transfor-
» mées en l'air même où elles se sont évanouies.
» Tandis qu'immobile je m'extasiais sur ce prodige,
» arrivèrent des messagers du roi, qui me saluèrent
» « Thane de Cawdor; » de ce titre déjà, les sœurs
» du destin m'avaient salué, et m'avaient entrou-
» vert l'avenir par ces mots: « Salut! toi qui seras

que le Dr Johnson et Boswell visitèrent en 1773, sans se douter, paraît-il, que ce n'était pas l'endroit même où Duncan fut reçu par lady Macbeth. Non-seulement Boswell reconnaît le *site enchanteur* de l'édifice, mais il contemple avec vénération les créneaux sur lesquels le corbeau *croassait*. Il déclare qu'il éprouvait une romanesque satisfaction à voir réellement le Dr Johnson dans son enceinte. Il paraît, cependant, d'après les recherches des antiquaires, que les châteaux de l'époque de Macbeth ne contenaient dans leur construction *ni pierres ni mortier*. Les *forts vitrifies*, dont on trouve en Ecosse des vestiges épars, et que l'on suppose l'œuvre des premiers habitants celtiques, restent un mystère tant dans leur construction que dans leur destination; mais ceux-ci mis de côté, il n'y a pas traces de constructions en pierre, d'aussi ancienne date que le règne de Duncan. Les forteresses et les châteaux de cette époque semblent avoir été faits de bois et de mottes, ils se sont écroulés et réduits en poussière il y a des siècles, ne laissant sur le sol qu'un cercle indistinct qui montre la place qu'ils ont occupée. C'est ainsi que l'on a pu déterminer le site du fort de Lanfanan, comté de Perth), théâtre supposé de la mort de Macbeth. Ces détails sur la manière de construire à cette époque tranchent la question du meurtre de Duncan dans le château de Cawdor, de Glamis, ou tout autre désigné comme le lieu de l'événement. Il n'a pu être accompli dans aucun des édifices actuellement existants.

Quelques personnes croient, maintenant, que Duncan n'a pas été assassiné du tout, mais tué dans une bataille. Les historiens postérieurs suivent l'opinion de Boèce, d'après laquelle le roi aurait été assassiné dans le château de Macbeth à Inverness; mais le registre du prieuré de St-Andrew dit: *Doncath interfectus est in Bothgonanan*. Fordun dit, qu'ayant été blessé, il fut transporté à Elgin où il mourut. *Bothgonanan* signifiant: la demeure du forgeron, on a conjecturé que le roi fut assassiné par des meurtriers apostés dans ou près la demeure d'un forgeron, aux environs d'Elgin.

Admettant cependant que le meurtre ait eu lieu dans le château de Macbeth à Inverness, on peut, à juste titre, vanter *son site enchanteur*. La colline surplombe au-dessus de la rivière Ness, et domine la belle perspective de la ville, des plaines environnantes et des montagnes qui entourent le lac Ness à l'ouest. La hauteur est aujourd'hui couronnée par le nouveau château, récemment terminé, qui contient les cours (de justice) et leurs dépendances. Il ne reste plus de vestiges du château de Malcolm visité par le Dr Johnson et Boswell, comme étant le château de Macbeth, de Boèce et Shakspeare.

» roi! » J'ai jugé à propos de te le mander, chère » compagne de ma grandeur; pour ne pas te frus- » trer de ta part de joie, en te laissant ignorer la » grandeur qui t'est promise. Renferme cela dans » ton cœur, et adieu (1). »

Tu es Glamis, tu es Cawdor; et tu seras ce qui t'est promis: — Cependant, je crains ta nature; elle est trop pleine du lait de l'humaine bonté, pour prendre la plus courte voie: tu voudrais être grand; tu as l'ambition; mais sans l'implacable énergie qui doit l'accompagner. Tes orgueilleux désirs, tu les voudrais saintement satisfaire; tu ne vaudrais pas jouer déloyalement, et t'accommode-

(1) Dans le cœur de Macbeth, la lutte entre l'honneur et les *désirs profonds et ténebreux* a déjà cessé quand, outre Duncan, il voit se dresser en son chemin un nouvel obstacle *à franchir, le prince de Cumberland.* Mais il n'a fait aucun plan, car il est bien différent du Macbeth de l'histoire qui, s'il a commis des crimes, était cependant un homme de qualités supérieures, comme le prouvent les lois sages et bienfaisantes qu'il promulgua, au dire des historiens du temps, et la prospérité des dix premières années de son règne; (la chronique de Hollinshed dit que s'il avait continué comme il avait commencé « on aurait pu le compter au nombre des plus grands princes qui eussent jamais régné). » Ces qualités mêmes auraient embarrassé Shakspeare, aussi nous le représente-t-il comme un soldat d'un remarquable courage, mais d'un caractère mobile et irréfléchi, attributs ordinaires des sauvages ou des barbares; au milieu de ses irrésolutions, il fait connaître à sa femme les promesses de ces êtres *aux connaissances surhumaines,* non pas précisément pour ne pas *la frustrer de sa part de joie,* mais pour chercher auprès d'elle un soutien qui ne lui fera pas défaut, car il connaît l'ambition et l'énergie de la belle et altière Guach. Quant à celle-ci, troisième et dernière personne à qui la prophétie des sorcières soit révélée, l'influence surnaturelle agit sur elle tout autrement que sur Macbeth et Banquo, à raison même de sa nature. Elle ne compte pas que la prédiction s'accomplisse toute seule, ni que le sort *puisse faire roi sans qu'on se remue.* Du reste elle ne se soucie guère de la prophétie qu'à raison de l'effet qu'elle peut produire sur celui *qui ne veut pas jouer déloyalement,* et qui pourtant *s'accommoderait d'un gain illicite.* Son parti est pris immédiatement, elle veut être reine, *il faut* que Macbeth atteigne le but promis. Ce qu'elle redoute, c'est *sa nature trop pleine du lait de l'humaine bonté* pour prendre *cette plus courte voie,* où sans un instant d'hésitation elle s'engage résolument : aussi attend-elle son époux avec impatience pour le pousser à l'action. « *Accours, que je verse mon âme dans la tienne.* » Et quelle âme!

rais pourtant d'un gain illégitime: tu voudrais posséder, grand Glamis, ce bien qui te crie: « Ainsi dois-tu faire pour m'avoir: et cette action tu redoutes plus de l'accomplir que tu ne la désires inachevée. » Accours ici, que je verse mon âme dans la tienne; et que mes paroles vaillantes réduisent à néant tout ce qui t'écarte de ce cercle d'or dont le destin et les puissances surnaturelles semblent vouloir te couronner. — Quelles nouvelles m'apportez-vous? (*Entre un serviteur.*)

LE SERVITEUR.

Le roi vient ici ce soir.

Lady MACBETH.

Tu es fou de parler ainsi: ton maître n'est-il pas avec lui? Si cela était, il m'aurait avertie pour que je pusse faire mes préparatifs.

SERVITEUR

Ne vous en déplaise, c'est vrai; notre Thane arrive; il a été devancé par un de mes compagnons, qui, ayant presque perdu le souffle, en a eu à peine assez pour accomplir son message.

Lady MACBETH.

Qu'on prenne soin de lui, il apporte de grandes

nouvelles (1). Le corbeau même est enroué qui croasse l'entrée fatale de Duncan sous mes créneaux (2). — A moi, esprits infernaux qui présidez au meurtre, dépouillez-moi de mon sexe; et, de la tête aux pieds, remplissez-moi tout entière de la plus implacable cruauté, épaississez mon sang, fermez tout accès et passage au remords (3); que nul attendrissement de la nature ne puisse ébranler mes terribles desseins, et s'interposer entre la pensée et l'exécution ! Venez à mes seins de femme, et changez mon lait en fiel (4), vous tous, ministres du meurtre, en quelque lieu que sous votre invisible substance vous présidiez aux crimes de la nature. Viens, nuit épaisse, enveloppe-toi des plus noires fumées de l'enfer ! afin que mon poignard acéré ne voie pas la blessure qu'il va faire; et que le ciel ne puisse percer ton voile de ténèbres, pour me crier, arrête, arrête ! — Grand Glamis ! noble Cawdor ! (*Entre Macbeth.*)

Plus grand que tout cela, par le salut qui a suivi ! tes lettres m'ont transportée par delà cet

(1) Tout d'abord elle n'ose pas croire que le roi vienne si opportunément se livrer : le serviteur affirme, c'en est fait, Duncan ne sortira pas vivant du château.

(2) Il y a là, après *battlements*, une pause nécessaire et du plus grand effet : Cependant les éditeurs modernes semblent ne pas s'en douter, et détruisent la beauté du passage par la puérile répétition du mot *Come*.

(3) *Remorse*. Il vaudrait peut-être mieux le traduire par *pitié*, sens que les anciens auteurs, notamment Spenser, Dryden et Shakspeare lui-même donnent fréquemment à *remorse*.

(4) *And take my milk for gall*, devrait peut-être se traduire ainsi : *et en guise de fiel, buvez mon lait*. Lady Macbeth appellerait alors les ministres du meurtre, qu'elle suppose se nourrir de fiel, pour qu'ils vinssent à son sein, s'abreuver de son lait, devenu un fiel véritable.

obscur présent, et dès cet instant je pressens l'avenir (1).

MACBETH.

Mon plus tendre amour, Duncan vient ici ce soir.

LADY MACBETH.

Et quand part-il ?

MACBETH.

Demain, à ce qu'il projette.

LADY MACBETH.

Oh ! jamais le soleil n'éclairera ce demain ! Votre figure, mon Thane, est comme un livre où l'on peut lire d'étranges pensées. — Pour tromper les hommes, ayez mêmes dehors qu'eux ; que la bienvenue soit dans vos regards, dans vos gestes, dans vos paroles : paraissez la fleur innocente,

(1) Le caractère de lady Macbeth que le célèbre passage qui précède révele tout entier, ne se dément jamais. Shakspeare ne laisse pas échapper une occasion d'ajouter une nouvelle touche de férocité, ou un signe de l'absence de tout sentiment humain, à ce monstre qu'il a créé De même que son ambition est plus grande, les sentiments tendres sont plus effacés en elle que chez son mari. Apres une longue absence, il revient d'une dangereuse expédition, elle ne s'enquiert de rien, ne manifeste ni joie de son heureux retour, ni attachement pour sa personne. Elle le salue, *Glamis, Cawdor ! plus encore !* pour mettre immédiatement sa pensée à l'unisson de la sienne, en lui rappelant la prophétie fatale. Elle n'a pas une des faiblesses de la femme ; nulle part, dans le cours de la pièce, il ne lui échappe un mot qui dénote un sentiment doux ou tendre. Macbeth, au contraire, au milieu de toutes les horreurs du crime, montre un caractère moins infernal que celui de sa compagne ; il lui parle affectueusement, et a fréquemment pour elle les expressions les plus tendres lorsqu'il épanche en son sein ses plaintes, ses doutes ou ses terreurs.

mais soyez le serpent qu'elle recèle. Occupez-vous de celui qui va venir, et remettez à mes soins la grande affaire de cette nuit, qui, pour toutes nos nuits et tous nos jours à venir, va nous donner sans partage l'empire et la souveraineté.

MACBETH.

Nous en parlerons plus au long.

LADY MACBETH.

Seulement, montrez un visage serein; il est toujours dangereux de changer de visage : laissez-moi tout le reste. (*Ils sortent.*)

SCÈNE VI.

INVERNESS devant le château. — Haut bois. — Serviteurs de Macbeth rangés à leurs postes de service. — (*Entrent* DUNCAN, MALCOLM, DONALBAIN, BANQUO, LENOX, MACDUFF, ROSSE, ANGUS *et leur suite.*

DUNCAN.

Le site de ce château est ravissant, l'air vif et délicieux pénètre doucement nos sens charmés.

BANQUO.

Cet hôte de l'été, l'hirondelle habitante des temples, prouve bien en plaçant ici sa demeure chérie, que les célestes haleines exhalent en ces lieux

d'amoureux parfums: pas de saillie, de frise, d'arc-boutant, pas d'encoignure propice, où cet oiseau n'ait suspendu son lit et son fécond berceau. Où de préférence ils se fixent et pullulent, j'ai toujours remarqué la pureté de l'air (1). (*Entre lady* MACBETH.)

DUNCAN.

Ah ! voici notre digne hôtesse ! L'amour qui nous poursuit est parfois importun, nous le remercions pourtant parce que c'est de l'amour. Ainsi vous fais-je entendre que vous devez appeler la faveur de Dieu sur nous, pour les peines que nous vous donnons, et nous remercier de l'embarras que nous vous causons (2).

(1) Ce court dialogue entre Duncan et Banquo en approchant du château de Macbeth, offre un repos charmant. Leur conversation roule naturellement sur la beauté du site, et Banquo voyant de toutes parts des nids d'hirondelles, fait cette remarque que l'air est toujours pur dans les endroits où ces oiseaux se multiplient. Cette causerie familière et tranquille est pour l'esprit un délassement nécessaire après le tumultueux fracas des scènes précédentes, et présente un contraste parfait avec la scène d'horreur qui va suivre. Elle est du reste en parfait accord avec le caractère de ce roi, si doux et si bon qu'au début de sa révolte Mac Dowald le représentait aux fiers écossais comme une « sainte soupe au lait » (*Saint hearted milk sop*), capable tout au plus de conduire des moines, mais non de régner sur des guerriers.

Shakspeare semble s'être demandé ce qu'en pareille occasion un prince peut bien dire à ceux qui l'accompagnent. Tandis que nos écrivains modernes semblent toujours en quête de pensées nouvelles que leurs personnages se garderaient bien d'avoir dans les situations où ils les placent, Shakspeare fait comme Homère qui souvent, au milieu des batailles et des crimes, sait délasser l'esprit du lecteur, en lui présentant de paisibles tableaux de la vie champêtre, ou de suaves peintures de la vie domestique.

(2) Les commentateurs ont longuement paraphrasé ce passage, qui nous semble cependant parfaitement compréhensible et qui n'est que l'expression d'un sentiment des plus raffinés. Pour faire disparaître toute obscurité, s'il y en avait, il suffirait de sous-entendre ces mots : *car notre visite est une preuve de notre affection.*

On a souvent reproché à Shakspeare les idées et le langage recherchés qu'il

LADY MACBETH.

Tous nos services, de tout point doublés, puis quadruplés, seraient encore chose faible et mesquine, comparés aux grands honneurs dont Votre Majesté comble si largement notre maison : pour toutes les anciennes dignités, et pour celles que vous y ajoutez aujourd'hui, nous vous devons nos prières.

DUNCAN.

Où est le Thane de Cawdor? Nous le serrions de près, et nous voulions venir l'annoncer nous-même; mais il est bon cavalier, et son ardente affection, aussi forte que ses éperons, l'a aidé à nous devancer chez lui : belle et noble hôtesse, nous sommes votre hôte pour cette nuit.

prête aux personnages de cette tragédie : nous croyons que c'est à tort et que cette recherche est au contraire parfaitement conforme à la vérité. Chez les peuples où la civilisation est peu avancée, à côté des mœurs et des coutumes les plus barbares, ce n'est pas par la simplicité que brille le langage, mais bien par l'énergie, l'emphase, un luxe excessif d'images et de comparaisons. Ainsi, tous ceux qui peuvent en juger s'accordent à dire que, dans ses romans indiens, Cooper a fait, des sauvages peaux rouges de l'Amérique du nord, une peinture des plus fidèles, et pourtant quelle recherche dans le langage emphatique qu'il leur fut parler et que l'on sent être le vrai. De nos jours, dans les grandes luttes oratoires dont retentissent les parlements, le style même le plus fleuri des maîtres de la parole, paraîtra concis et sobre d'ornements, si on le compare aux discours des orateurs de carrefour ou d'atelier, où, pour être souvent originale, la recherche n'existe pas moins, excessive toujours. Dans leurs lettres, leurs récits, dans les contes de bord ou de chambrée, les matelots et les soldats semblent ne jamais trouver de tournures assez alambiquées pour exprimer leurs idées si bizarrement recherchées. Comme le dit M. Guizot avec beaucoup de vérité, « la recherche est le caractère des beaux esprits de la classe inférieure. » Il n'est donc pas étonnant qu'on la rencontre précisément aux premiers temps du moyen âge, à cette époque aux mœurs grossières, mélange de barbarie et de civilisation naissante. Pour se convaincre, il suffit de se reporter aux chants des bardes, aux vieilles chroniques, aux premières légendes chevaleresques.

LADY MACBETH.

En tout temps, vos serviteurs se considèrent, eux et les leurs, et tout ce qui leur appartient, comme un dépôt, dont, au bon plaisir de Votre Altesse, ils doivent compte, et que toujours ils sont prêts à vous rendre.

DUNCAN.

Donnez-moi votre main, pour me conduire à mon hôte; grande est notre amitié pour lui, et nous lui continuerons nos bonnes grâces. Avec votre permission, notre hôtesse. (*Ils sortent*.

SCÈNE VII.

INVERNESS. — Une salle du château. — Haut bois, torches. — (*Entrent et traversent le théâtre un écuyer tranchant et des serviteurs portant des plats et faisant le service. — Ensuite paraît* MACBETH.

MACBETH.

(1) Si tout était fini, une fois la chose faite, le mieux serait qu'elle le fût promptement. Si l'as-

(1) Macbeth n'est plus en présence de sa femme, ses doutes, ses hésitations vont le reprendre. Elle, dans l'ardeur de son ambition, voulant la couronne à tout prix, ne voit que le but à atteindre et ne regarde pas au-delà. Impatiente de tout retard, *comme le sont toutes les femmes*, » dit Goethe, il lui faut la mort de Duncan, la suppression violente de l'obstacle qui s'oppose à la réalisation immédiate de son désir. Elle ne s'arrête pas à prévoir les suites du crime, l'insuccès et le châtiment possibles, lui au contraire les suppute une à une : Après l'assassinat, tout sera-t-il fini ?... Non, Duncan a des enfants, des amis, il y aura désir de vengeance, recherche et peut-être découverte du meurtrier....

sassinat pouvait supprimer en même temps toutes ses conséquences, et son accomplissement assurer le succès; si ce seul coup pouvait être mon va-tout ici bas, ici bas seulement, sur ce banc de sable, cet écueil de l'océan des âges, je franchirais le pas sans souci de la vie future. Mais de tels actes ont leur châtiment même dans ce monde; c'est que nos sanglantes leçons, une fois apprises, se retournent contre ceux qui les donnent: l'impartiale justice offre à nos propres lèvres la coupe par nous empoisonnée. Il est ici sous une sauvegarde doublement sacrée : d'abord je suis son parent et son sujet, double obstacle contre l'action; de plus, étant son hôte, je devrais contre son meurtrier barricader la porte, et non prendre moi-même le poignard.

D'ailleurs ce Duncan a si doucement exercé son pouvoir, il s'est montré tellement irréprochable dans sa haute dignité, que ses vertus élèveront la voix aussi haut que la trompette des anges contre le crime damnable qui tranchera son existence:

S'il ne s'agissait que d'un coup de poignard à donner pour entrer en paisible possession du trône, sans angoisses, sans dangers à venir; pour assurer ce résultat pendant la courte durée de son existence temporelle, qui n'est pourtant qu'un point imperceptible au milieu de l'éternité, il risquerait son existence future, son salut. Mais, et ici ses doutes et ses terreurs redoublent, souvent, dès ce monde, le châtiment arrive; qui frappe avec le fer par le fer périra; la leçon sanglante peut porter des fruits amers pour celui qui l'a donnée, et le poison être versé à celui-là même qui l'a préparé.

Et puis, le tuer, lui à la fois son roi, son parent, son hôte, si bon, si honnête, aimé de tous par ses vertus, n'ayant jamais abusé du pouvoir! Se peut-il crime plus exécrable, plus propre à soulever la réprobation et la douleur universelles; les pierres même se dresseront pour crier vengeance. Macbeth a beau faire, il le sent, sa résolution l'abandonne : si déréglée qu'elle soit, l'ambition ne suffit plus à surmonter l'horreur du forfait, et pour employer une expression triviale, mais juste, c'est en vain qu'il se bat les flancs.

et la pitié, semblable à un enfant nouveau-né, nu, chevauchant la tempête, ou aux chérubins du ciel, à cheval sur les coursiers invisibles de l'air, exposera l'horrible action à tous les yeux, de façon à abattre le vent sous une pluie de larmes. - - Je n'ai pas d'éperon pour aiguillonner ma résolution, je n'ai que mon ambition qui, dans son élan déréglé pour se mettre en selle, retombe.... (1) Qu'est-ce à présent, quoi de nouveau? (*Entre lady* MACBETH.)

LADY MACBETH.

Il a presque fini de souper : pourquoi avez-vous quitté la salle ?

MACBETH.

M'a-t-il demandé ?

LADY MACBETH.

Ne le savez-vous pas ?

MACBETH.

Nous n'irons pas plus loin dans cette œuvre (2) :

(1) *And falls on the other...* La phrase est évidemment inachevée, elle est très-naturellement interrompue par l'entrée de lady Macbeth. Nous croyons donc que les commentateurs ont fait en pure perte de grands frais d'imagination pour lui trouver un sens complet, telle qu'elle est, ou pour la compléter. A quoi bon ? — On trouve, même dans les classiques, de nombreux exemples de phrases interrompues même à la fin d'une scène. Pour n'en citer qu'un, dans *Horace*, acte V, Corneille finit ainsi la première scène :

Je te vois d'un autre œil que tu ne te regardes ;
Je sais..... mais le roi vient, je vois entrer ses gardes.

(2) Après toutes ses irrésolutions, Macbeth semble prendre un parti. Il n'au-

il vient de me combler d'honneurs, et la réputation brillante que j'ai acquise près de tous, je dois m'en parer maintenant qu'elle est dans tout son nouvel éclat, et non la mettre de côté si vite.

LADY MACBETH.

Etait-ce ivresse, cet espoir dont vous faisiez parade ? s'est-il endormi depuis ? et se réveille-t-il maintenant pour contempler, si blême et pâle, ce qu'il envisageait si hardiment ? De ce moment j'ai même opinion de ton amour. Redoutes-tu de te montrer pour l'action et le courage, ce que tu es pour le désir? Voudrais-tu posséder ce que tu regardes comme l'ornement de la vie, et vivre un lâche dans ta propre estime; en laissant *je n'ose pas* l'emporter sur *je voudrais*, comme le pauvre chat dans l'adage (1) ?

rait pas reculé devant un coup mortel à porter, mais ici, tant d'ingratitude lui paraît chose odieuse et indigne de lui. Duncan vient de le combler d'honneurs, il veut en jouir tranquillement et s'arrêter dans la voie funeste. Hélas, il a compté sans l'implacable ambition de sa femme, à qui cette résolution arrache brusquement la couronne qu'elle croit déjà tenir : et c'est ici que ressort merveilleusement cette profonde connaissance du cœur humain qui est le trop e de Shakspeare : un noble sentiment arrête Macbeth, elle en profite aussitôt pour le combattre par un autre, en lui adressant le reproche qui, surtout dans la bouche d'une femme, doit être le plus sensible à ce rude guerrier, elle l'accuse de *lâcheté*, convaincue qu'il redoutera moins de paraître ingrat que lâche. — Cependant Macbeth trouve encore la force de résister, et réduit à néant l'argumentation de sa femme, par une phrase vraiment sublime : Silence : tout ce qui est digne d'un homme, je l'ose ; qui ose davantage n'est pas un homme.

(2) Allusion à cet adage que l'on trouve encore dans tous les *nursery books* et qui figure dans les proverbes d'Heywood (1566). *The cat loves fish, but dares not wet her feet.*

« *Catus amat pisces, sed non vult tingere plantas.* »

MACBETH.

Je t'en prie, silence : j'ose tout ce qui est digne d'un homme ; qui ose davantage n'en est pas un.

LADY MACBETH.

Quelle brute était-ce donc, qui vous a fait me confier ce projet ! Quand vous avez osé le faire, alors vous étiez un homme ; et plus vous vous élèverez au-dessus de ce que vous étiez, plus vous serez homme. Ni l'occasion, ni le lieu ne s'accordaient alors, et cependant vous vouliez les faire naître : ils sont nés d'eux-mêmes, et maintenant qu'ils sont prêts, vous ne l'êtes plus ! J'ai donné le sein, et je sais combien tendre est l'amour pour l'enfant que j'allaite : Eh bien, en face de son plus doux sourire, j'aurais arraché mon sein à ses molles gencives et fait jaillir la cervelle de sa tête brisée, si je l'avais juré, comme vous l'avez fait pour ceci (1).

MACBETH.

Si nous allions échouer.

(1). Lady Macbeth ne se tient pas pour battue, elle revient à la charge, l'accusation de lâcheté a pu ébranler Macbeth, sans le convaincre, elle redouble de sauvage énergie, et fait vibrer une autre corde, le respect de la chose jurée, ce respect qui, en face de son plus doux sourire lui ferait arracher son sein à l'enfant qu'elle allaite, pour lui briser le crâne. Shakspeare ne se donne pas la peine de combattre ce nouvel argument, car il faut que Macbeth succombe : et la timide objection de ce dernier prouve que lady Macbeth a partie gagnée. Elle le comprend, aussi quelle réponse écrasante de mépris : — Echouer ! Mais ayez seulement un peu de cœur, et nous n'échouerons pas. — Macbeth est vaincu, et ne peut s'empêcher de rendre hommage à l'énergie de sa femme en lui disant : *Ne mets au monde que des enfants males.. ..*

LADY MACBETH.

Nous, échouer ! — Mais armez-vous d'un courage inébranlable et nous n'échouerons pas. Une fois Duncan endormi, et le pénible voyage de la journée le portera bien vite à un profond repos, je veux par le vin et l'orgie tellement accabler ses deux chambellans, que leur mémoire, cette sentinelle du cerveau, ne soit que fumée, et le réceptacle de la raison, un alambic seulement. Lorsque leurs corps gorgés de boissons seront gisants, dans un sommeil immonde, comme dans la mort, que ne pouvons-nous accomplir, vous et moi, sur Duncan sans défense ? de quoi ne pouvons-nous charger ses officiers, véritables éponges, qui porteront ainsi le crime de notre grand meurtre ?

MACBETH.

Ne mets au monde que des enfants mâles ! car ta substance indomptable ne saurait engendrer que des mâles. Ne sera-t-il pas reçu, quand nous aurons souillé de sang ces deux dormeurs de sa chambre, et usé de leurs propres poignards, que c'est eux qui ont fait le coup !

LADY MACBETH.

Qui osera le comprendre autrement, quand sur sa mort nous ferons éclater notre affliction et nos clameurs.

Je suis résolu, et toutes les forces de mon corps sont tendues pour cet acte terrible. Allons, et trompons les regards par les plus séduisants dehors : figure fausse doit cacher les secrets d'un cœur faux. (*Ils sortent*) (1).

(1) La foudroyante rapidité avec laquelle Lady Macbeth subjugue son mari, broie toute résistance par sa criminelle énergie, est peut-être une des choses les plus effrayantes de toute la tragédie. C'est bien son implacable volonté qui est la véritable destinée entraînant Macbeth au crime Ne l'oublions pas cependant, c'est l'influence surnaturelle qui imprime à l action un élan vertigineux en quelque sorte. Elle met en jeu les passions et les sentiments humains, crédulité, incrédulité, tout lui sert ; elle envahit l'action entière, dans les scènes tumultueuses, comme dans les plus tranquilles. et nous fait trouver les amoureux parfums qui embaument l'air, à l'arrivée de Duncan au château, aussi perfides que les gracieux etés de son hôtesse. Ce calme est le prélude de la nuit effroyable qui va suivre, pleine de lamentations et d'étranges cris de mort, nuit où, après la terrible scène qui finit le premier acte, nous savons d'avance que le meurtre sera commis.

CANALISATION

DE L'OISE A LA FAUSSE SAMBRE

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

Par M. MATTON, archiviste du département de l'Aisne,
membre correspondant.

EXTRAITS.

(Ce mémoire a obtenu le 1er prix dans le concours d'histoire locale de l'année 1865-1866.)

Nos contrées, appauvries par les guerres ruineuses de la fin du règne de Louis XIII et de la minorité orageuse de son successeur, n'offraient plus, au milieu du XVIIe siècle, que de faibles ressources à l'Etat. Les populations obtenaient, par leurs largesses à l'entourage des ministres, des affranchissements périodiques de taille, qui diminuaient d'autant les revenus de la monarchie. Elles faisaient, pour cela, ressortir l'étendue de leurs pertes causées par les mouvements des armées belligérantes, leurs sacrifices aux nécessités de la situation et leur dévouement à un monarque plein d'amour-propre et très-sensible aux flatteries. Des enquêtes, où l'odieux des gens de guerre était signalé en détail par les officiers des justices

royales, s'accordaient à retracer des misères de tout genre. M. Edouard Fleury, M. Alphonse Feillet, et les *Désordres de Marle* racontés par Nicolas Lehault, nous en ont laissé des récits très sincères.

Les souffrances des populations rurales étaient excessives. L'insolence et les déprédations des soldats français et étrangers leur faisaient détester l'uniforme. Elles ne voyaient, dans celui qui le portait, qu'un ennemi à fuir ou à tuer. La justice sommeillait forcément ; ses officiers n'osaient ordinairement s'aventurer au-dehors pour assurer l'application des lois, car chacun portait une arme qui devenait offensive à la moindre contrariété. Le bien-être de la famille, l'instinct de la conservation excitaient à la convoitise et au mépris des droits d'autrui. Les populations, aigries par le pillage et les excès des soldats, s'installaient au centre des bois et y formaient des abris où elles cachaient leurs bestiaux et leurs meubles. Selon elles, Anne d'Autriche, reine régente, et Mazarin, son ministre, pouvant faire cesser la guerre qui consommait leur ruine, devenaient ennemis en la continuant. Ces deux personnages, devenus successivement maîtres du comté de Marle : la reine par assignat de douaire (12 octobre 1643) [1], le ministre par engagement (9 juillet 1654), leur étaient odieux. La perception des droits seigneu-

1. Archives de l'Aisne, Minutes de La Fère, audiencier de 1642 à 1656.

riaux, vainement réclamés, entretenait un levain de haine. Les paysans réfugiés dans les bois engagés à Mazarin, croyaient pouvoir impunément s'emparer de ce qui s'y trouvait. De là, une privation de revenus pour le ministre.

Celui-ci s'aboucha, en 1655, avec De Faverolles, ancien échevin de la ville de Paris, et lui afferma pour six ans le domaine du comté de Marle (1). La coupe annuelle de 415 arpents de bois de haute futaie de la forêt de St-Gobain en était le meilleur produit. De Faverolles, comptant approvisionner la ville de Paris, avait stipulé que le cardinal ferait construire un canal en amont du moulin de Chauny, pour élever et maintenir les eaux jusqu'au pont de Beautor, où la navigation commençait. Elle était alors interrompue au pont de Chauny, sous les arches basses et étroites duquel les petits bateaux chargés de bois, de grains ou de charbon de bois, et menés à un bassin tenant aux moulins, passaient à peine, ce qui obligeait de transborder à grands frais les marchandises au bas de ces usines 2, opérations que les mariniers, dans leur énergique langage, désignaient par le mot réuisser.

Le canal fut c' nc creusé par l'architecte Villedot, moyennant une somme de 48,000 livres, et bien utilisé tant que dura le bail. Le service de

1 Archives de l'Aisne, Maîtrise de La Fère.
2 id. Bailliage de Chauny, Enquetes, 1689

la navigation se désorganisa ensuite. D'abord les mariniers ouvrirent eux-mêmes l'écluse et la refermèrent à leur sortie avec assez de négligence. Le canal se combla en partie et devint d'une circulation très-difficile. Les bateliers eurent alors recours à l'assistance du meunier qui, joyeux de l'aubaine, les rançonna outre mesure. Celui qui arrivait au canal lui payait 4 livres, des épingles ou courroies à sa femme et de la boisson aux valets du moulin. Moyennant ces satisfactions, l'usinier ouvrait l'écluse à côté de la ventellerie et laissait échapper l'eau nécessaire pour franchir le gué de Manicamp. Mais à peine le batelier s'était-il éloigné, que le rusé meunier fermait, pour contraindre son obligé à une autre rançon ; conduite d'autant plus répréhensible, que l'abbaye de Saint-Eloi-Fontaine, propriétaire des moulins, avait formellement stipulé qu'il ouvrirait les vannes.

Les commis de De Faverolles, les marchands et les bateliers se plaignirent à diverses reprises des difficultés de la navigation au passage de Sampigny.

Les agents de De Faverolles prièrent De Froidour de communiquer leurs plaintes au cardinal et de lui faire reconnaître l'inutilité du canal de Chauny, si on ne réparait le passage de Sampigny. Colbert et De Châtillon, ingénieur et intendant des fortifications de Picardie et de Champagne, le visitèrent à diverses reprises. Ils apprécièrent l'uti-

lité des travaux, mais laissèrent finalement les choses dans le même état.

Les bateliers et les commerçants intéressèrent à leur cause le prévôt des marchands et les échevins de Paris, qui, prenant à cœur les intérêts de leur cité, profitèrent du séjour de Louis XIV à La Fère pour visiter Sampigny. Ils reconnurent la légitimité des plaintes, mais la cour fut insensible. Les plaignants tâchèrent alors de gagner De Faverolles à leur cause. Ils le prièrent de contribuer aux réparations dont ils comptaient pouvoir couvrir les frais par l'établissement d'un péage ; mais De Faverolles avait hâte de terminer son bail qui expirait le 1er octobre 1662. La faiblesse des bénéfices déterminait sa résolution de ne point le renouveler. Réduits à leurs propres ressources, les marchands et les bateliers firent enlever, à différentes reprises, les sables, gênant tellement la navigation à l'embouchure du pont, que les mariniers de La Fère et de Chauny avaient seuls la hardiesse de s'y risquer.

Des efforts plus puissants allaient être tentés pour faire avancer la navigation de l'Oise à ses dernières limites (1). Mazarin, informé que l'a-

(1) Jusqu'alors la navigation se réduisait, en amont de La Fère, à la circulation de nacelles conduites par des *naviours* ou bateliers. On donnait à chaque chargement le nom de *navee*. Henri Sobrelet reçut 2 sols 8 deniers pour avoir « admené à nef de Travecy à La Fère le blé et l'avoine qui estoient deubz à ladite maison maladrerie de La Fère) par Colin Courleur dudit Travecy. » Brulet, d'Achery, reçut aussi 8 deniers « pour avoir admené de la disme de » Mayocq (Mayot) à nef à La Fère trois mencauds de blé. » Guiot

ventureux duc de Guise, Henri de Lorraine, cherchait à se procurer des ressources qui lui manquaient souvent, lui fit entrevoir tous les avantages de nouveaux débouchés aux produits de la forêt du Nouvion et de la verrerie (du Garmouzet) qu'il se proposait d'établir près de la fontaine Malène, sous la direction de Nicolas Vaillant, écuyer, seigneur de Charlefontaine, gentilhomme verrier. L'argent était rare dans nos contrées. Henri de Lorraine écouta volontiers le cardinal et son neveu, Armand Charles de Mazarin. Celui-ci lui céda le canal de Chauny sous la condition expresse de le réparer et d'en établir même un nouveau, si l'ancien, construit sur un sable mouvant, venait à manquer. Le canal devait ensuite être entretenu à frais communs par le cessionnaire et le cédant. Ce dernier se réservait l'exercice de la justice et l'exemption de droits pour ce qu'il tirerait des domaines de Marle et de La Fère. Il abandonnait un pont sujet à péage et d'une très-grande utilité pour la ville de Chauny, qui en demandait avec instance le rétablissement.

Couet, *manouvrier tirieur* à La Fère, recevait 18 deniers de chaque *navée* pour conduire des pierres mises à la disposition de la maladrerie de La Fère, par Henri de Ramburelle, lieutenant au gouvernement de cette ville. Michault Barenton, *manouvrier et nauleur*, 12 deniers par *navée* pour conduire du bois. Comptes de la maladrerie de La Fère, 1410. — Ces bateliers étaient fort utiles à la population en cas d'inondation : ainsi le faubourg de Saint-Firmin de La Fère fut inondé en 1610; les propriétaires de nacelles ne purent que 3 deniers par personne. Ces nacelles devaient rentrer tous les soirs dans l'enceinte de la ville et y être attachées à clé. Archives de la ville de La Fère, délibérations de la chambre de paix, 1609-1610.

Le duc de Guise remit donc en bon état le canal et le pont de Chauny, dans le courant de l'été de l'année 1662, *puis dirigea toute son attention vers la forêt du Nouvion.* L'ingénieur Du Bourgneuf y creusa un fossé très-large, maintenu par des vannes, en amont du moulin, pour faire arriver l'eau dans un canal communiquant au ruisseau de l'ancienne Sambre. Ce ruisseau séparait la forêt et les prairies qu'il cotoyait jusqu'aux étangs et moulins à eau détruits du Moulin lointain et de Boué. Son cours, détourné en aval de ce dernier depuis longtemps, traversait le parc du bois du Gard où Hugues Dufour formait un vaste dépôt de bois de toute espèce, de portes d'écluses, de charbons de bois, etc.

L'ingénieur Du Bourgneuf indiqua les travaux à exécuter du Nouvion à Sampigny. Son devis, terminé le 27 octobre 1661, fut joint à une requête et adressé, le 21 du mois suivant, au conseil d'état, qui lui fut très-sympathique. De Saint-Pouange, commissaire du Roi en Picardie, d'un côté, et Charmolue de La Garde, au nom des trésoriers des finances, ses confrères, de l'autre, firent le mois suivant des enquêtes exprimant des avis favorables.

Le conseil d'Etat, renseigné, examina l'affaire très-attentivement, et donna, le 1er juillet 1662, son entière approbation. Le roi octroya ses lettres-patentes qui furent expédiées de St-Germain-en-Laye. Elles autorisaient Henri de Lorraine à rendre

la rivière d'Oise flottable et navigable en creusant et en élargissant son lit et ceux de ses affluents de Nouvion à Vadencourt; à s'emparer de trois perches de terrain de chaque côté, et des eaux courantes et stagnantes; *à abattre les moulins et les autres obstacles à la navigation.* Les îlots et attérissements étaient abandonnés au concessionnaire, avec toute justice ressortissant directement au Parlement de Paris comme franc-alleu noble.

Les lettres patentes assuraient à la fois au duc de Guise le monopole des forges et des verreries et la faculté de détruire les anciennes dans un rayon de dix lieues des bois de son duché. Elles l'autorisaient encore à s'emparer des matériaux nécessaires aux constructions et magasins. Ces octrois étaient faits sous condition expresse d'indemnité à dire d'experts.

Henri de Lorraine espérait que la perception de droits autorisée par le Conseil d'Etat et le Roi le couvrirait de ses dépenses.

Le Parlement de Paris voulut, selon ses habitudes, se convaincre de la nécessité des lettres patentes avant de les enregistrer. Il ordonna, le 15 décembre 1662, au lieutenant et au procureur du Roi du bailliage et de la maîtrise des eaux-et-forêts de La Fère, de visiter les cours d'eau, d'en dresser état, d'indiquer les travaux à effectuer; et enfin, de faire une enquête sérieuse et complète, où ils consigneraient les avis, dires et observations des maires, des échevins et des intéressés.

Louis de Froidour reçut, le 23 décembre, à Compiègne, la commission du parlement, et se rendit aussitôt à La Fère et de là dans toutes les communes intéressées pour y faire l'enquête prescrite. Les habitants réclamaient la conservation de tous leurs ponts et gués, le maintien du niveau des eaux, et, loin de faire quelques concessions pour favoriser l'entreprise, élevaient les prétentions les plus excessives.

Ainsi, l'abbesse d'Origny-Sainte-Benoîte qui reçut de Froidour, assistée de tout son conseil, déclara qu'elle avait saisi le Parlement de ses plaintes fondées sur l'indispensable nécessité de la conservation des moulins d'Origny et de Verly, d'où les religieuses tiraient leur subsistance. Elle prétendait aussi que l'élévation du niveau d'eau inonderait les prairies et les couvrirait de vase. Elle exigeait en outre le maintien des droits de justice, de pêche, de chasse, et enfin une entière franchise de péage pour les produits de ses terres et ce qui était destiné à l'usage de la maison.

Les maire et échevins d'Origny-Ste-Benoîte, représentèrent, au nom de leur bourg et des villages de Mont-d'Origny et de Neuvillette, que les entrepreneurs de la navigation s'étaient emparés de deux jalois de prairie appartenant à la paroisse du Mont-d'Origny pour établir une digue de 50 toises de long à double rang, destinée à faire disparaître une forte brèche. Ils soutenaient que cette retenue avec écluse augmentait considérable-

ment le volume des eaux, et privait les habitants du Mont-d'Origny d'un gué indispensable au passage des bestiaux, qui ne pourraient plus se rendre qu'à la nage aux prairies communes ; « en » sorte, qu'à moins de construire par lesdits entrepreneurs deux ponts de largeur convenable » sur les deux bras de rivière, pour passer tout le » bestial ainsi que les chariots et charrettes pour » l'ameublissement des foings, lesdites prairies » seront inutiles et infructueuses aux dits habi- » tants hors de pouvoir de faire valoir les prez. » Ils demandaient la conservation d'un grand gué ou « un pont de largeur et de longueur telle qu'elle » puisse être utile et commode pour le passage » commun et ordinaire depuis ledit Origny jus- » ques au mont de Neuvillette. »

Son enquête terminée, De Froidour se rendit à Compiègne, et y indiqua, le 12 janvier 1663, les travaux à effectuer et l'utilité de la navigation.

La canalisation, établie par les entrepreneurs, s'arrêtait aux moulins et à l'étang détruits de la Jumière, où une écluse retenait les eaux. Les moulins d'Etreux à Vadencourt devaient être conservés à l'aide de canaux latéraux et d'écluses de douze pieds de large, appuyées chacune de deux bajoyers en maçonnerie, pour résister à l'impétuosité des eaux ; l'une à l'ouverture du canal en amont de chaque moulin ; l'autre, à son embouchure dans le ruisseau du Braon (Noirieu). On avait aussi reconnu l'urgence de nettoyer le lit du

nouveau canal, de l'élargir convenablement des deux côtés et de lui donner plus de profondeur en quelques endroits. Les canaux latéraux n'étaient commencés qu'à Etreux, Tupigny, Vénérolles et Hannape ; les autres travaux avaient été poussés, avec une certaine activité, dans ces deux dernières localités et à Verly.

On se proposait de refaire le pont d'Etreux et d'élargir une des trois arches du pont d'Hannape. Ces travaux paraissaient d'une exécution facile. Les obstacles sérieux se montraient seulement à Vadencourt. On reconnaissait la nécessité d'y creuser l'ancien lit en l'élargissant de douze pieds ; de maintenir les eaux à l'aide d'une porte éclusière avec bajoyers et glacis ; de construire un pont aboutissant au chemin de Vadencourt à Lesquielles, et enfin de rétablir l'ancienne arche pour le passage des bestiaux.

Le flottage commençait seulement au-dessous de ce pont, où se trouvaient de vastes dépôts de bois de toute espèce et de charbon de bois, deux portes et deux bacs prêts à placer ; et en la rivière d'Oise, trois bateaux mesurant de 11 à 12 toises de long sur 18 pieds de large ; deux étaient chargés de charbon et l'autre de bois de corde. Plusieurs flottes et barquettes stationnaient et dépérissaient par suite des obstacles éprouvés par la navigation. Plus loin, on remarquait les ruines du moulin de Longchamps, construit sur un canal ; l'eau se perdait, n'étant plus soutenue par la ventellerie,

On se proposait d'obvier à cet inconvénient par un pertuis qui rendrait l'eau à la rivière, et de faire disparaître des pieux restant encore à l'emplacement d'un pont détruit qui reliait Longchamps à Bohéries, sauf à en rendre dans le cas où on le reconstruirait.

On résolut d'établir un pertuis à l'ouverture du canal du moulin de Noyal, d'élargir l'arche du pont du même village, et enfin de redresser la rivière au bas de ce pont. A un quart de lieue au-dessus de Hauteville, se trouvait un canal latéral aboutissant au moulin, auquel les eaux étaient ramenées par un barrage de pierres et de fascines que les habitants voulaient maintenir. On devait établir un autre pertuis à une échappée qui laissait perdre beaucoup d'eau vers Macquigny. On désirait ramener les eaux dans le canal du moulin et dans la rivière qu'on se proposait de rétrécir à l'aide de deux barquettes, pour donner seulement passage aux bateaux. Les habitants du village, et surtout le meunier, s'opposaient avec opiniâtreté à l'exécution des travaux, jetaient les matériaux amenés sur les lieux et chassaient les terrassiers en les menaçant de mort.

Au-dessous de ce barrage se trouvait le pont de bois du bac, ainsi nommé parce qu'il avait remplacé un bac établi pour faciliter le passage de la route de Saint-Quentin à Guise. On laissait aux entrepreneurs l'option d'élargir la travée du pont ou d'établir un bac.

On remarquait trois bras de l'Oise à Origny-Sainte-Benoîte, et au-dessous de ce bourg, deux seulement. L'un se réunissait au canal venant du moulin de Hauteville et faisait tourner le moulin de Thenelle ; l'autre se perdait dans la prairie. Celui-ci et un autre cotoyant l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés devaient être bouchés. On apercevait au-dessus de ce dernier un canal avec porte éclusière. Il avait été ménagé pour la réunion des deux bras de rivière avant d'atteindre le pont de bois du Petit-Nain de Ribemont, dont une travée devait être élargie. Une autre porte n'avait point été placée à cause de l'opposition de l'abbaye, qui se plaignait vivement du chômage de son moulin.

La rivière suffisait à la navigation jusqu'à Mézières-sur-Oise, où on se proposait d'élargir la principale travée du pont conduisant à la maison seigneuriale du Hamel. La rivière était ensuite flottable jusqu'à Berthenicourt, où l'un de ses bras devait être provisoirement supprimé. On croyait que le canal du moulin de Brissy serait suffisamment alimenté par les eaux venant du moulin de Séry-les-Mézières. On se prononçait pour l'élargissement des principales arches du pont de Brissy nouvellement établi, des deux vieux ponts de bois de Vendeuil et du Pont-à-Hard, près d'Achery, et l'établissement d'un canal de 500 toises avec écluses pour éviter le moulin. Enfin on se proposait de ménager un chemin de

halage près du parc de La Fère, où apparaissaient encore quelques pierres d'anciens ponts détruits. Ces obstacles devaient disparaître.

La mission de Louis de Froidour devenait très-délicate à La Fère. Il s'en acquitta cependant avec la plus grande habileté. Le duc de Mazarin, gouverneur militaire de cette ville, l'avait chargé de faire en sorte que la navigation ne nuisît point à la défense de la place. De Froidour reconnut que l'effet des écluses, principale force de la ville, serait consi érablement amoindri, et qu'il vaudrait mieux naviguer par un canal situé au-dessus du parc jusqu'au fossé neuf creusé au-dela des remparts, et de l'extrémité de ce fossé jusqu'au bras de la rivière, dit de Travecy, en formant un grand demi-cercle pour couvrir la courtine des bastions de Mazarin et de Luxembourg. Ce canal devait être continué au-dessus de la petite écluse (pont des Tonneaux) de ce dernier bastion, pour faciliter l'entrée des bateaux dans la rivière, qui fermait l'un des côtés du faubourg Saint-Firmin. Ce bras coupant le faubourg par le milieu, était destiné à rejoindre le lit principal de l'Oise, au-dessous de La Fère, et de ses écluses, à l'aide d'un canal ménagé de l'autre côté du même faubourg, depuis le milieu d'un ancien fossé creusé par les Espagnols, jusqu'au-dessous d'un ancien moineau construit pour couvrir la grande écluse. De Châtillon, ingénieur et intendant des fortifications de Picardie et de Champagne, partisan de ce système,

l'adopta. Il était contraire à celui de l'ingénieur du Bourgneuf, qui s'était uniquement préoccupé des intérêts du concessionnaire. Il fut décidé en conséquence que l'on construirait deux écluses ; l'une avec pan à deux levées au milieu du faubourg Saint-Firmin ; l'autre, au-dessus, sur le second canal.

La principale travée du pont de bois de Beautor avait été élargie depuis peu, pour faire remonter les bateaux jusqu'à La Fère. Ce résultat n'avait point encore été bien atteint jusqu'alors, la navigation n'ayant commencé depuis longtemps qu'à Beautor. De Froidour reconnaissait ensuite, avec l'ingénieur de Bourgneuf, la nécessité de faire disparaître, par des coupures en trois endroits, les sinuosités nuisibles à la navigation, et de ménager des écluses pour élever les eaux sur les huit gués reconnus par l'architecte Leveau et le grand Colbert, avant la construction du canal de Chauny. Un barrage établi sur l'Oise, à Condren, pour faire refluer les eaux au canal du moulin, gênait considérablement la direction des bateaux qui étaient poussés par les eaux d'un tournant et se heurtaient avec violence contre les piliers d'un ancien pont démoli, peut-être celui dont s'étaient servi les Gallo-romains et leur colonie de Læti-Batavii, destinée à donner une active impulsion à la navigation et à augmenter par le commerce des grains, la richesse d'un pays très fertile. Il fallait, selon l'ingénieur du Bourgneuf, ou naviguer sur

le canal du moulin, sauf à reconstruire ce dernier sur la rivière, ou bien créer une autre artère à la navigation.

De Froidour remarqua ensuite une digue très-détériorée traversant la prairie de Sampigny à Pont-L'Evêque, et dans la rivière les restes de ponts écroulés. Un seul se soutenait encore ; mais ses piliers lézardés en plusieurs endroits, surtout du côté de Sampigny, exigeaient d'urgentes réparations et la construction à leur base de deux solides éperons pour les défendre contre la violence des eaux. Le tournant de la rivière pouvait être évité, en la barrant en partie par une digue qui ferait refluer les eaux dans un canal aboutissant directement à l'arche principale, dont l'élargissement était indispensable « d'autant qu'immédia-» tement au-dessus du pont tout le fort de la ri-» vière est du costé du Pont-l'Evesque, où il y a » apparence qu'elle prendra toujours son cours ; » il estoit à propos de l'empescher au moien de » quelque bon pilotis avec dessus et planche à » travers. » Enfin, il fallait enlever le banc de grès ou bien établir un pertuis et faciliter la marche des bateaux.

De Froidour reconnaissait que le règlement des indemnités, la suppression des gués et des ponts, la nécessité de construire de nouveaux ponts pour remplacer les anciens, et les gués, et enfin la fixation du tarif des droits à percevoir, engendraient les principales difficultés. Il n'osait se

prononcer sur l'application « aux rivières naviga bles par artifice et industrie » des dispositions des ordonnances qui affectaient au service de la navigation les 24 pieds de chaque bord des rivières navigables. Il était d'avis que les moulins fussent payés avant leur destruction pour mieux en reconnaître l'état et le produit ; que l'indemnité pour chômage fût soldée seulement après l'emprunt de l'eau. Il pensait que le bras principal de la rivière d'Oise devait être *libre sans le moindre dédommagement* (1). Il laissait aux entrepreneurs la faculté d'élargir l'arche principale des ponts en garantissant leur solidité, et aux intéressés, de retablir ceux qui avaient été détruits, sans nuire cependant à la navigation. *Il voulait que les entrepreneurs fussent contraints de construire des ponts ou des bacs en remplacement des gués supprimés.*

Les prétentions du duc de Guise étaient contraires à ce système qu'il fondait sur la nécessité de la défense du pays en deçà de l'Oise. Il alléguait que les ponts avaient été détruits par ordre du roi pendant la guerre, et que s'il fallait en construire autant qu'on lui en demandait, « le dessein de » la navigation avorteroit à cause de la difficulté » et du danger qu'il y auroit à passer tous ces » ponts, à chacun desquels d'ailleurs il faudroit » establir un homme pour maître du pont, au

(1) Tous les moulins de Guise à La Fère, à l'exception de celui de Hauteville, étaient construits sur des échappées du bras principal de l'Oise, produites naturellement ou faites de main d'homme.

» moyen de quoy tout le profit de la navigation » seroit consumé pour les frais. » De Froidour était enfin partisan d'une réduction du tarif accordé et de la perception d'un péage au passage de Sampigny au profit de ceux qui le rendraient praticable.

Il faisait ainsi ressortir tous les avantages du projet de canalisation.

« L'entreprise de cette navigation ne peut estre » que très advantageuse au public d'autant que » c'est un moien d'establir dans le païs le commerce, et de distribuer par la rivière d'Oize à » Paris et en Normandie le fer, l'ardoise, toutes » sortes de marchandises de bois et de verreries, » les laictages, les foings et particulièrement le » bled, aveine et autres grains qui *sont en très* » *grande abondance audit païs à commencer depuis* » *Noyon* et remontant jusque *à la frontière*, de » laquelle abondance on peut juger, puisque pendant la guerre qui dissipoit toutes les récoltes et » rendoit la dite frontière inculte et en friche, de » façon que les terres labourables ont changé de » nature et sont devenues en bois, ledit païs estoit » suffisant pour fournir la nourriture de ses habitants, des garnisons extraordinaires et armées » du roy pour en envoyer encore à Paris.

» Il est bien asseuré que pendant le calme de la » paix, lorsque le labeur est en vigueur, il donnera un secours très-considérable à la ville de » Paris par les canaulx qu'on pourroit avoir, sans

» lesquels manque de voiture les grains se per-
» droient comme il s'est veu pendant cette der-
» nière guerre, que les laboureurs en gardèrent
» de huit à dix ans, pour la conservation desquelz
» on a esté obligé de faire des caches dans la
» terre.

» Le pays recevra aussy d'autres commoditez
» en contre eschange; scavoir, le vin tant du costé
» de France par la rivière d'Oize que du costé de
» Champagne par la rivière d'Aisne qui se jette
» dans l'Oise au-dessus de Compiègne. Il recevra
» aussi toutes sortes de sucreries, espiceries, sa-
» lines de Paris et de Normandie, et le sel qui se
» doit distribuer dans les greniers de Coucy,
» Marle, Vervins, Aubenton, Guise et Saint-
» Quentin, lequel on ne pouvoit faire monter plus
» haut que Noyon dans les batteaux, pour de là
» le faire voiturer à grands frais de charrois dans
» lesdits lieux, sera par le moien de la naviga-
» tion, transporté en aucuns des dits lieux et
» rendu très-proche des autres. Sa Majesté aussi
» trouvera cet advantage qu'elle pourra faire con-
» duire à peu de frais sur la frontière toutes sortes
» de munitions et ustensiles de guerre, et l'artil-
» lerie mesme, qu'on a fait monter jusque à La
» Fère, depuis l'ouverture du canal de Chauny,
» passera jusqu'au Nouvion distant de deux lieux
» de Landrecy et trois d'Avesnes. »

L'établissement de la canalisation rencontra beaucoup de résistances. Le Parlement intervint

(1er juin 1663) pour ordonner la continuation des travaux sans retard, enjoindre aux meuniers de Chauny et autres d' donner les clés pour ouvrir les écluses et lâcher les eaux au passage des bateaux et trains à toute réquisition, sauf paiement de leurs droits dont ils justifieraient devant le Lieutenant-Général au bailliage de La Fère, à peine de 10,000 livres d'amende et même de prison après la seconde sommation. Cet arrêt autorisait en outre les entrepreneurs à démolir les ponts et les moulins, à faire les changements qu'ils croiraient nécessaires, et enfin à s'emparer des terrains, sauf règlement d'indemnité à dire d'experts. Malgré cela, la ville de La Fère, l'abbaye et la ville de Ribemont, Simon Colbert, aumônier du roi et prévôt de Vénérolles, et Louis de Mailly, se plaignirent encore.

Le Parlement intervint de nouveau, le 21 octobre 1663, pour ordonner la continuation des travaux, autoriser les entrepreneurs à enlever les arbres de bordure dans les 24 pieds de l'ordonnance; creuser les gués; élargir et élever les arches des ponts; enjoindre aux meuniers de lever leurs ventaux, d'ouvrir les écluses lors du passage des bateaux. Cette intervention était très-nécessaire, *car les habitants de Vendeuil s'étaient permis de retenir un bateau* pendant trois semaines, sous le prétexte que trois de leurs ponts devaient rester, bien qu'un seul pût leur suffire. Les villages continuaient à vouloir conserver leurs an-

ciens gués ; les meuniers, notamment ceux de Vénérolles, de Tupigny et de Hauteville refusaient encore l'ouverture des écluses. Des malveillants coupaient pendant la nuit les cordes des bateaux et en avaient ainsi coulé à fond trois ou quatre, dérobaient les matériaux destinés à la navigation et empêchaient par des « pratiques et cabales secrettes » les ouvriers de travailler.

Un autre arrêt du Parlement décida, le 10 janvier 1664, que les entrepreneurs laisseraient un pont bien entretenu par bourg ou village au lieu le plus commode ; pourraient élever et élargir les arches ; démolir les ponts et enlever des rivières tous les obstacles qui entraveraient la navigation. Il enjoignit aux meuniers de Hauteville et de Tupigny d'ouvrir leurs écluses et ventaux pour retenir et faire écouler les eaux utiles au flottage ; autorisa les entrepreneurs à faire informer des contraventions et à publier des monitoires pour obtenir révélation des cordages, bateaux coulés à fond, matériaux volés et connaître les auteurs des obstacles de toute nature apportés à la libre navigation. L'arrêt était exécutoire sur simple extrait nonobstant opposition, appel, prise à partie, etc. Le prévôt des maréchaux, les officiers et archers avaient la mission de veiller à l'observation des ordres du Parlement et d'en répondre.

La ville de La Fère persista dans son opposition contre Cousin de Senneville, qui avait fait passer les bateaux chargés d'un peu de bois, « mais avec

» une telle ruine et dommage au public et aux » particuliers, que pour faire descendre et passer » les dits bateaux fort peu chargés, il a esté d'ab- » solue nécessité audit Cousin qu'il tînt toutes les » escluses et portes fermées, mesmes les moulins » qui pendant deux jours ont cessé de mouldre, » ce qui auroit causé une inondation dans toutes » les prairies et empêché que les bestiaux de » longtemps ne puissent paître ; cette nécessité de » tenir les écluses et portes fermées pour la des- » cente et passage desdits bateaux faisant bien » voir que les dits bateaux ne peuvent descendre » ny passer sans la ruine entière et dommage de » toutes les prairies, en tout le temps de l'année. » (13 mars 1664). Ces plaintes étaient sans doute fondées, car la grande écluse de La Fère, ruinée dès 1662, fut emportée quelques jours après (28 mars 1664 par « un enflement de la rivière. » Elle ne servait que pour les fortifications, selon les vues de Mazarin et de l'ingénieur Châtillon.

Les résistances se manifestaient avec plus d'intensité *depuis la mort de Henri de Lorraine.* L'autorité de celui-ci était passée à Marie, tutrice honoraire de Joseph-Louis, son neveu. Cette dame fit enregistrer à la Chambre des comptes (20 avril 1663) les lettres patentes de 1662.

Le 24 mai 1666, de Senneville reçut d'Armand-Charles de Mazarin, seigneur de La Fère et de Marle, une somme de 3,000 livres destinée au rétablissement de l'écluse de Chauny dans le plus

bref délai, afin que la navigation fût libre « pour » le passage des batteaux montans et avallans de » Chauny à La Fère. » De Senneville s'obligeait à entretenir cette écluse et le canal, avec la faculté de recevoir les droits sur les marchandises qui y passaient (1).

De 1663 à 1673 des délits nombreux furent commis. La justice intervenait à chaque instant pour les constater et les punir. Guillaume Le Charon, abbé de Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont, donnait un fâcheux exemple, en faisant enlever par ses valets, les bûches qu'il pouvait découvrir au fond de l'eau (16 décembre 1668) (2).

Les pillages, du reste, étaient très-communs sur tout le parcours de la navigation, et on regardait les bûches perdues comme des épaves dont chacun pouvait s'emparer.

L'entreprise de de Senneville n'était pas dans de belles conditions de prospérité. La rivière d'Oise présentait à Sampigny les mêmes difficultés qu'autrefois. Le commerce des grains en souffrait beaucoup, surtout à La Fère. Les habitants de cette ville adressèrent, le 22 août 1670, des remontrances au Parlement de Paris sur ce passage « si fâcheux et » si difficile qu'il estoit impossible de faire avan- » cer aucun bateau à moins de le décharger totale- » lement, pour le faire à huide avec grands frais

(1) Archives de l'Aisne, B. 761, Bailliage de La Fère.
(2) id. B. 1109, 1234, 1235, même fonds.

» et grande peine, ce qui ruinoit les marchands » et interrompait le cours de la navigation. » Celle-ci excitait de vives réclamations : on se plaignait partout d'inondations produites par les retenues d'eau des écluses, portes et pertuis. Les pertes de toute nature augmentèrent de 1670 à 1675. Enfin les bateaux et les trains cessèrent d'arriver du Nouvion. On se contenta du flottage. Les bois de corde jetés confusément à bûches perdues dans la rivière parvenaient encore à La Fère, où on les empilait pour former les traîneaux destinés à la ville de Paris. Il n'arrivera plus, en 1680, aucun bois de flottage de la forêt du Nouvion. L'exploitation finissait, privée de ressources ; tous les efforts se reportaient là où on éprouvait moins de difficultés (1)

En 1681, le canal de Chauny était très-délabré. La porte rompue entraînait dans sa chute la maçonnerie qui la soutenait ; les grès poussés par les digues faisaient saillie de deux pouces de chaque côté en beaucoup d'endroits ; cela suffisait pour intercepter complètement le passage des bateaux « faits sur la mesure de l'embouchure du canal. » Les plus petits n'avaient point leur libre cours à cause du peu de profondeur des eaux qui n'étaient plus retenues. Le commerce souffrait considérablement de ce fâcheux concours de circonstan-

(1) Archives de La Fère. Délibérations. — Archives de l'Aisne, B. 970. Bailliage de La Fère. B. 769.

ces. Les blés et l'avoine amassés à l'ordinaire pour l'approvisionnement de Paris, dans les greniers de La Fère, étaient gardés à perte ; les bois de charpente et de chauffage empilés aux ponts de Beautor et de Rouy dépérissaient. Les marchands renonçaient aux transports par terre qui les privaient de bénéfices et attendaient un meilleur sort de l'équité bien connue de Marie de Lorraine.

La ville de La Fère décida dans une assemblée extraordinaire que cette princesse et de Senneville seraient sommés de satisfaire à leurs obligations par le rétablissement du canal en maçonnerie et charpente « en sorte que les grandes eaux étant » retenues à la hauteur ordinaire, les bateaux » puissent monter au port de La Fère et charger » les grains pour Paris. » Elle décida aussi que le prévôt des marchands serait informé du mauvais état du canal (1).

La sommation fut faite par le sergent Buhot, le 2 décembre 1681. Marie de Lorraine voulant exécuter ses engagements, chargea Antoine Lotin, architecte à son *château de Marchais,* de rédiger le devis des travaux ; mais de Senneville la contrecarrait. Une sentence arbitrale intervint, le 24 juillet 1682, sans rétablir une complète harmonie. Marie de Lorraine désirait qu'on recourût aux lumières de son architecte ; de Senneville préférait une adjudication. Il l'emporta, et François

1) Archives de la ville de La Fère. Délibérations.

Lemaire fut chargé, le 8 août 1682, de faire, moyennant 12,550 livres, les travaux indiqués. Mais lorsqu'il s'agit de la mise à l'œuvre, de Senneville changea de résolution et donna sa confiance à Isaac de Semery, habitant de La Bussière. Celui-ci fit construire par Claude Guerain et Henri Colnet, charpentier, un moulin pour épuiser l'eau ; remit la porte du canal et en boucha avec un peu de mousse les ouvertures. Ces réparations suffirent provisoirement. Le commerce reprit de l'activité. Mais on eut la malheureuse idée de faire arriver par le canal des arbres flottants destinés aux châteaux de Versailles et de St-Germain-en-Laye ; ces arbres passèrent en ruinant de nouveau le canal, et firent écrouler une partie de la maçonnerie (1).

La ville de La Fère chargea Michel Bureau et Louis Mouniaux, maçons, de lui faire connaître l'état du canal. Les experts affirmèrent leur rapport, le 20 août, devant Daoust, notaire. On fit ensuite de nombreuses démarches auprès du Parlement et du Prévôt des marchands de Paris ; mais les choses restèrent dans le même état. La ville renouvela ses efforts, en 1684, sans plus de succès. Le port situé devant l'arsenal où se faisait le chargement des grains destinés aux villes de Paris et de Pontoise était tellement dégradé par les attérissements, qu'aucun bateau n'y pouvait

(2) Archives de la ville de La Fère ; délibérations. Archives de l'Aisne, Bailliage de La Fère ; enquêtes du Bailliage de Chauny.

plus aborder. Le commerce des grains était tombé ; celui des bois de sciage « ne se faisait plus qu'à » grands frais de voiture par terre depuis la forêt » de St-Gobain et les bois voisins jusqu'au port » de Chauny. » La Fère chargea (24 avril 1684) Laurent Hugueny, procureur au Parlement, de solliciter le rétablissement de la navigation et la construction de deux retenues d'eau entre le port de la ville et le canal, l'une dans le voisinage du bois Barbet, l'autre au-dessus de Condren. Elle décida en outre « que le canal serait visité pour » estimer la quantité et qualité des provisions sur » les ports le Rouy et dans les greniers de la » ville destinées pour Paris et du dépérissement » d'icelles pour répéter ensuite toutes pertes, » dommages-intérêts et dépens contre ceux qui » ont négligé et sont en retard de faire rétablir et » réparer ledit canal, chercher à obtenir arrêt ou » règlement pour l'exécution duquel il plaira à la » cour ou à M. le Prévôt des marchands de com- » mettre un juge non suspect. »

La ville se plaignit aussi, le 10 novembre suivant, à l'intendant de Soissons qui montra de l'indifférence, sinon de la mauvaise volonté (1). La Fère ne se rebuta point et le pria de demander le rétablissement du canal de Chauny ; mais An-

1) Archives de La Fère. Délibérations. De Bossuet répondit, le 6 janvier 1685, à la ville qui lui manifestait le desir de procurer du travail aux ouvriers qui en manquaient dans l'hiver : « Vous obser- » vez, s'il vous plaist, que les rivières de Sambre et d'Oise et le » canal de Chauny ne sont point de cet ouvrage. »

toine Bossuet fit peu de démarches. La détresse de l'Etat épuisé par des guerres interminables l'excusait du reste, et l'empêchait de solliciter des subventions indispensables, pour rendre au commerce des grains et des bois l activité qui lui était nécessaire. Enfin, le Conseil d'Etat, par un arrêt du 21 avril 1705, accorda à la ville de La Fère la coupe du bois du Parc, pour l'aider à rétablir ce canal qui était l'objet de tous ses vœux. Elle avait été obligée de faire de fortes dépenses pour l'obtention de cet arrêt, et ne pouvait payer la somme de six cents livres nécessaire pour l'expédition des lettres patentes. Elle abandonna tous ses droits à Jacques Cronier, Charles et François Cœur de Roy, qui s'engagèrent à faire les avances nécessaires pour le rétablissement du canal qui, selon le devis de Peyronnet, ingénieur ordinaire à Soissons, pouvait exiger un sacrifice de 21,000 livres 1). L'entreprise devait être terminée en trois ans. Les travaux furent faits par Jean Gruge, Nicolas Vuatelet et Jean-Baptiste Billaudel. Les entrepreneurs s'étaient réservé la jouissance des droits de navigation, que l'Etat échangea, l'année suivante, contre la superficie du bois du Parc de La Fère, à la réserve de deux arpents et demi de haute futaie (8 octobre 1705) 2).

1) Archives de la ville de La Fère. Délibération de l'assemblée générale du 10 juin 1705.

2) Cet échange a été homologué, par le Conseil d'Etat, le 29 décembre 1705.

Le contrôleur des finances, Desmarest, écrivit en conséquence à M. Payen, grand maître des eaux et forêts de l'Ile de France, que M. Le Fèvre d'Ormesson, intendant de Soissons, l'avait informé de la nécessité de presser la vente du fonds de 75 arpents de bois du Parc. Il lui manda, en attendant, de dire aux adjudicataires qu'on leur remettrait, dans un délai de trois mois, une somme de 3 à 4,000 livres. Il y a tout lieu de croire qu'elle fut payée et que le produit de la vente du fonds précité faite avec faculte de défricher, en exécution d'un arrêt du Conseil d'Etat du 5 août 1706, fut suffisante pour le paiement des frais de rétablissement du canal de Chauny.

Bien qu'une longue expérience eût fait reconnaître à quel point l'entretien du canal était dispendieux, Caignart de Marcy forma le projet de le creuser et élargir jusqu'à Sissy, de le prolonger jusqu'à St Simon, et enfin de rendre la Somme navigable de St-Quentin à Amiens et à Pecquigny. Il forma une Société et obtint, au mois de novembre 1724, des lettres patentes. Henriette, Palatine de Bavière, héritiere de Marie de Lorraine, s'opposa à leur vérification, en se fondant sur la concession faite en 1662. De Marcy s'engagea, le 13 août 1725, à lui payer une indemnité de 50,000 livres, et l'enregistrement fut fait le 7 septembre 1725. Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, réclama et obtint une égale indemnité du chef de sa femme, Anne de Bavière (23 août 1729). Les

travaux du nouveau canal commencés en 1724, de Tugny à Chauny, furent discontinués en 1730. L'entreprise, abandonnée faute de ressources, fut reprise par Louis-Antoine de Crozat, qui forma une nouvelle Société (31 mai 1732), obtint des lettres-patentes (juin 1732, et fit exécuter les travaux de La Fère à St-Quentin, par Folio et Duvaugarnier. Ponthieu entreprit ceux de Fargniers à la Somme (1). Ce dernier, vivement appuyé par les négociants de St Quentin, de Douai et de Lille, fut préféré, et le canal fut creusé. Le canal de Sambre et Oise donnant accès aux fosses à charbon, favorisait la défense de la place de Landrecy, ou il devait aboutir, et de celles de Valenciennes, de Maubeuge et d'Avesnes. Lafite Clavé, capitaine du génie, étudia le terrain en 1781 ; mais le délabrement des finances de l'Etat fit ajourner les travaux. La République Française décréta enfin, le 1er brumaire an 3 (22 octobre 1794), que le canal serait exécuté sous la direction des ingénieurs militaires, pour donner des débouchés aux forêts nationales de Mormal et du Nouvion, aux charbons de terre et aux fers du Hainaut ; mais la nécessité d'employer les fonds disponibles à des besoins plus urgents, ajourna l'entreprise. Le canal devait avoir 27 pieds de large et suivre les vallons du Noirieu ou Braon, et de l'Oise depuis Landrecy jusqu'au canal Crozat.

1) Intendance d'Amiens, C. 800, Archives de l'Aisne.

Le canal de Sambre et Oise fut enfin concédé pour 99 ans par la loi du 30 avril et l'ordonnance royale du 30 octobre 1833, à une compagnie particulière. La navigation ouverte à la fin d'octobre 1838, interrompue le mois suivant par la chute d'une écluse, fut rétablie le mois suivant. La longueur du canal de Sambre et Oise est de 65 kilomètres; son bief de partage ne présente point de tranchées et de souterrain. Les bateaux le parcourent facilement, sa pente est rachetée par trente-huit écluses dont trois sur le versant de la Sambre, le surplus, sur celui de l'Oise Le tirant d'eau des bateaux est fixé à 1 mètre 50 centimètres. La base des écluses est de 1 mètre 65 centimètres.

Il fut question, en 1835, d'établir un canal de dérivation de Guise à Vadencourt. La ville de Guise vota même une somme de 50,000 fr., mais le projet ne reçut pas d'exécution, malgré son utilité incontestable.

Les travaux de canalisation de la fausse Sambre, du Noirieu et de l'Oise, entrepris depuis 1661, répondaient à de véritables besoins. Ils eurent la mauvaise chance de n'être point entrepris par des Sociétés puissantes comme celles d'aujourd'hui, qui favorisent dans nos contrées la culture du lin et du chanvre ; le tissage des étoffes ; l'activité des fabriques de sucre, des distilleries et des établissements métallurgiques; l'exportation du charbon de terre et des ardoises. De nouvelles artères se formeront encore. La civilisation guidée dans ses

efforts pour arriver au mieux possible, accomplit progressivement ses destinées au profit des populations, pour la prospérité desquelles tout sera tenté.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Doléances et réclamations des états provinciaux des bailliages de Château-Thierry, du Vermandois, de Soissons et de St-Quentin, présentées par les députés des trois ordres de ces bailliages, aux États généraux de 1789.

par M. Alfred DESMASURES, de Mondrepuis, membre correspondant.

EXTRAITS

Ce mémoire a obtenu le prix dans le concours d'histoire locale de l'année 1866-1867.)

Les députés du Tiers-État au bailliage du Vermandois furent :

Le Carlier (Jean-François-Philibert, alors âgé de 37 ans. Le Carlier avait été successivement procureur du roi au présidial, secrétaire du roi, maire de la ville de Laon. Doué d'une heureuse mémoire, il joignait au don de parler avec grâce et facilité un désintéressement tel que pendant tout le cours de sa vie publique, lui qui devint un des grands personnages de l'État, il diminua sa fortune où les autres élevaient la leur.

Desmoulins (Camille), dont le nom n'avait pas encore la célébrité qu'il devait acquérir plus tard, sollicita l'honneur de représenter la Thiérache aux

États généraux. Il était né le 2 mars 1760, à Guise, où son père exerçait les fonctions de lieutenant général au bailliage. Il avait deux frères ; l'un fut tué au siége de Maëstricht et l'autre en Vendée; ils devaient tous périr dans cette Révolution qu'ils allaient servir avec tant d'ardeur. Camille avait de bonne heure quitté la maison paternelle ; son père, qui jouissait dans le pays d'une grande considération, avait obtenu pour lui, en 1776, une bourse au collége Louis-le-Grand, par la protection du chapitre de Laon ; c'est là qu'il rencontra d'abord Robespierre et Fréron. Camille puisa dans l'étude des auteurs classiques de Rome et d'Athènes, l'amour des institutions et des vertus républicaines. Il quitta ses études avec regret, et comme tous les hommes de cœur, il conserva toujours cher le souvenir de l'abbé Bérardier, un de ses professeurs. Reçu avocat vers 1785, il écrivit, quelques années après, une brochure intitulée : *Philosophie du peuple français*. Vers la fin de 1788, il revint à Guise se porter candidat aux États généraux. Il adressa une pièce de poésie aux membres de la Commission intermédiaire ; mais, moins heureux que Robespierre, il apprit qu'il est difficile d'être prophète en son pays.

Ce fut Viefville des Essarts (Jean Louis) qui fut élu. Il était alors âgé de 45 ans. Né à Malzy, près Vervins, d'une ancienne famille de cultivateurs propriétaires, il était doué des dispositions les plus heureuses. Ses parents lui avaient fait donner une

éducation libérale. Il s'était fixé à Guise, où il suivait la carrière du barreau, et s'y allia à une famille des plus anciennes et des plus respectées. En 1773, il fut nommé procureur fiscal de la maîtrise des eaux et forêts du duché de Guise, puis subdélégué en 1781. Il fut élu aux États généraux par la presque unanimité des électeurs. Ses idées étaient libérales, sans être pourtant aussi fermes que celles de Le Carlier. Il se fit remarquer à la Constituante, où il siégea au côté gauche, par ses discours sur les gabelles et l'impôt du sel, sur l'affranchissement successif des nègres, sur l'organisation du pouvoir judiciaire, sur la propriété des biens ecclésiastiques, et enfin sur la marine et son organisation.

Furent encore nommés :

De Vismes (Jacques-François-Laurent), assesseur de la maréchaussée, avocat à Laon où il était né en 1749, plus tard historien de sa ville natale et du département de l'Aisne.

Bailly (Charles-Maximilien), cultivateur à Coucy-le-Château.

Leleu de la Ville-au-Bois Claude-Antoine, né en 1750. Il avait été successivement avocat, lieutenant d'élection et subdélégué de l'intendant. Comme Le Carlier, il fut honoré des fonctions de secrétaire à la Constituante.

Leclerc (Jean-Antoine), propriétaire à Larmoy, clot la liste d'une députation qui comptait dans son sein des hommes éminents.

Le Tiers-État du district de Soissons émit entre autres vœux, ceux de :

La suppression des tailles.

Un impôt proportionnel sur les domestiques de luxe, payé par les maîtres ; un impôt foncier général et un impôt personnel

La promulgation d'un nouveau code civil national criminel et militaire avec la publicité des débats.

La suppression des juridictions exceptionnelles.

L'érection dans chaque commune d'un tribunal de paix, composé de juges élus annuellement par tous les habitants.

L'uniformité des poids et mesures.

Le cahier de remontrances de l'ordre du Tiers-Etat du bailliage de Château-Thierry, un des plus volumineux, car il ne contient pas moins de quatre-vingt une pages, contenait entre autres mentions les suivantes :

Conseils aux députés de discussions modérées au sein des Etats. — Abolition de l'esclavage des noirs dans les colonies. Conseil judiciaire pour les pauvres. — Inamovibilité de la magistrature et responsabilité envers la nation et le roi. — Uniformité des peines. — Abolition de la mendicité et des ordres religieux mendiants. Création de bureaux de charité dans chaque district et dans chaque paroisse. Déclarer coupable de haute trahison quiconque proposerait ou ferait un emprunt pour l'Etat, sans le consentement des Etats-

généraux. — Uniformité de l'impôt pour tous. — Qu'il soit fixé une somme pour la maison du roi.

Le cahier du Tiers Etat du bailliage de Saint-Quentin, comme celui de Château-Thierry, ne fut pas un des moins remarquables. Outre les vœux qu'il proposa et qui furent unanimement ceux de tous les cahiers, il exprimait le désir :

Que les officiers de justice fussent pris parmi les avocats et nommés par les gens de justice et par l'assemblée du département.

Que les consignations fussent gratuites dans les caisses du département; suppression des Monts-de-Piété. — Rigueurs contre les usuriers.

Que les brasseurs, maréchaux ou tous autres exerçant d'autres professions sujettes à incendie, aient des bâtiments séparés pour exercer ladite profession, construits en maçonnerie et couverts en tuiles ou ardoises.

Etablissements par les Etats généraux :

1° D'un impôt unique sur les immeubles, payable en argent également pour les trois ordres ;

2° D'un impôt personnel et proportionnel sur le capital, l'industrie et le commerce, et dont les simples journaliers soient seuls exempts ;

3° D'un impôt sur les objets de luxe, tels que les carrosses, cabriolets, valets, chevaux, chiens, non servant à l'exercice d'une profession ;

4° Enfin d'un timbre qui ne devra durer que jusqu'à l'acquit des dettes de l'Etat.

C'eût été assurer une longue durée à ce dernier impôt.)

Formation par les États généraux et provinciaux d'une caisse de secours pour l'agriculture.

Que les fins de baux ne pussent tourner au détriment des fermiers.

Que les arbres sur les chemins fussent élagués à la hauteur de quinze pieds, et qu'il n'en pût être planté que par les propriétaires.

Ne laisser subsister aucun bois jusqu'à cent pas de distance des chemins.

Que les droits seigneuriaux et féodaux fussent rachetables, ainsi que toutes les dîmes sans exception.

Que la mouvance féodale fût rachetable moyennant la valeur du sixième des fiefs

Que les consuls et vice-consuls fussent pris parmi les armateurs et révocables.

Formation d'une caisse de secours pour le commerce aux dépens de la nation pour un cinquième, et du commerce pour les quatre autres cinquièmes.

Création d'un bureau royal du commerce, composé en nombre égal de ministres, de conseillers d'Etat, d'inspecteurs généraux et de députés du commerce.

L'introduction de la toile de Silésie défendue dans nos colonies.

Formation de bureaux d'inspection composés de quatre fabricants, d'un secrétaire, d'un commis

jaugeur et marqueur. Ces deux derniers payés sur le produit de la marque.

Que le commerce fût défendu à toute personne âgée de moins de vingt ans. Que tous billets réciproques, dits billets de confiance, fussent proscrits et les auteurs punis.

Que les jours d'échéance et de protêt d'effets de commerce fussent uniformes, sauf pour le porteur à pouvoir en certains cas recourir contre les endosseurs à défaut de protêt quand il n'y aurait pas eu de fonds au jour de l'échéance.

Qu'il fût fait un règlement pour les faillis, afin de soutenir les malheureux aux dépens du commerce. De déclarer incapables de négocier et marquer de vêtements quelconques les téméraires et les dissipateurs, et de flétrir et condamner à des peines les banqueroutiers frauduleux.

Que les successions échues aux faillis postérieurement à leur atermoiement fussent dévolues aux créanciers, jusqu'à concurrence de leur dû.

Que les successions des faillis décédés après avoir obtenu des remises, appartiennent à leurs créanciers jusqu'à ladite concurrence, en entier s'ils n'ont point d'enfants et aux deux tiers s'ils en ont.

Par rapport au culte il est demandé par ces mêmes cahiers :

Que l'uniformité soit dans le culte extérieur de la religion dominante en établissant mêmes fêtes, même catéchisme et même bréviaire.

Ces vœux d'immixtion de l'état dans les affaires religieuses furent un legs fatal fait par l'ancienne société à la nouvelle.

Qu'il soit permis à une personne de posséder plusieurs bénéfices, à condition que lesdits bénéfices n'excèdent pas le revenu annuel de trois mille livres.

Que les prélats soient assujettis à la résidence pendant neuf mois et les autres bénéficiaires à charge d'âme pendant l'année, à peine de perte de leurs revenus au profit des provinces.

Que les ecclésiastiques et les communautés ne puissent faire valoir leurs terres par eux-mêmes (1 .

Lorsque des gens de main-morte auront laissé construire des bâtiments sur leurs fonds par des fermiers, ils seront tenus de garder lesdits bâtiments à l'expiration des baux, sur le prix de l'estimation.

Qu'il soit statué par les Etats généraux sur le règlement à faire, relatif aux lettres de casse des officiers. — Que la paie des soldats soit augmentée. — Que les coups de plat de sabre et autres punitions ignominieuses soient supprimés.

Qu'il soit créé un corps de maréchaussée à pied égal à la maréchaussée à cheval, composé

1 On s'étonnera de voir parmi les vœux si charitables et si libéraux du Tiers-Etat de Saint-Quentin figurer une proposition aussi arbitraire et qui fait tache au milieu d'eux; mais il faut aussi faire la part de l'époque de réaction à laquelle furent rédigés ces cahiers de remontrances.

de militaires vertueux et réparti dans les campagnes.

Le cahier finissait par ces vœux :

Que les canaux de Picardie et autres soient achevés en indemnisant promptement les propriétaires.

Que les marais de la Somme soient desséchés.

Que l'usage des digues des canaux soit laissé aux communes.

Qu'il soit fixé un point d'eau aux moulins de la Somme et de l'Oise.

Que l'octroi de Picardie sur les eaux-de-vie soit supprimé.

Que le nombre des députés à l'assemblée préliminaire du bailliage de Saint-Quentin aux Etats généraux soit augmenté en raison de la population.

Que les impositions existantes sur des endroits qui étaient autrefois des villes, et à ce titre, soient supprimées.

Que les droits d'importation sur les charbons de terre du Hainaut autrichien et de la Flandre soient supprimés à cause de la cherté du bois.

Conservation du chapitre de retraite de Saint-Quentin pour servir de retraite aux anciens curés.

Liberté de la circulation des toiles de la fabrique de Saint-Quentin, tant pour aller que revenir, et notamment suppression du droit de transit par Paris.

Les députés du tiers Etat de ce bailliage furent Fouquier d'Hérouël (Pierre-Eloi) fourrier des logis du roi, seigneur d Hérouël depuis 1770 et cultivateur. — L'abbé Duplaquet (Charles-Vincent) chanoine à Saint-Quentin, chapelain conventuel de l'ordre de Malte et censeur royal qui accompagna Fouquier d'Hérouël aux Etats généraux.

. . . . . .

. . . . . .

L'assemblée du clergé du bailliage de Soissons adopta la rédaction de ses vœux et plaintes, le 19 mars. Elle désirait que le clergé recherchât et pût obtenir tout ce qui lui paraîtrait concourir à la plus grande gloire de Dieu, à l'édification de l'Église et au soulagement des peuples; — qu'il n'adhérât point à ce qui pourrait porter la moindre atteinte à la religion et favoriser le libérantisme. Le clergé suppliait le roi de ne pas permettre que la sanctification du dimanche fût violée et qu'il n'y eût d'autorisé que l'exercice absolu de la religion catholique. Il demandait le rétablissement des conciles provinciaux tous les cinq ans; la convocation annuelle d'un synode diocésain: la résidence des pasteurs, la répression des écrits contraires à la foi catholique; la surveillance du curé sur le maître d'école du village, l'abolition des ordres religieux mendiants, et l'obligation pour eux du travail, la suppression du Casuel et la création d'une dotation destinée à assurer les frais du culte. En résumé, le clergé sollicitait l'in-

tervention de l'Etat en ce qui pouvait assurer sa suprématie et réformer sa constitution, et par ses demandes préparait le déchirement qui se produisit en son sein quand la direction des affaires fut entre les mains des réformateurs

M. de Bourdeille, évêque de Soissons, ne put se faire élire, et le mandat de député fut confié par le clergé à l'abbé Delettre qui, alors âgé de quarante neuf ans, et après avoir passé sa jeunesse dans des positions inférieures, avait été nommé curé de Berny-Rivière, paroisse peu importante. Il avait attiré peu de temps auparavant l'attention de ses confrères, par une brochure sur les portions congrues. Il fut un des premiers députés du clergé qui se réunirent au tiers état, et partageait les idées de l'abbé Oger, l'un des représentants du clergé du Vermandois. — L'assemblée de ce bailliage demanda :

Qu'il fût assuré à tout pretre une subsistance suffisante, dont la perception serait répartie proportionnellement sur chaque contribuable, et que le casuel fût supprimé.

Que les maisons religieuses fussent conservées, mais à la charge par les religieux de se rendre utiles dans l'enseignement ou dans le soulagement des malades.

Que les droits de commensalité et tous autres titres en vertu desquels les chanoines se prétendent dispensés de la résidence ou de l'assistance au chœur fussent renfermés dans de justes limites.

Que les collateurs de bénéfices à charge d'âmes ne pussent les conférer à des prêtres étrangers.

Qu'un certain nombre de prébendes fussent données comme retraites aux vicaires ou aux curés du diocèse.

Que les supérieurs eussent une autorité suffisante pour maintenir la discipline dans les maisons religieuses.

Qu'un corps enseignant composé de membres amovibles fût créé.

Ils demandaient aussi: Le retour périodique des Etats généraux, la liberté individuelle et les impôts proportionnés aux besoins de l'Etat et aux ressources des contribuables.

Que les trois ordres fussent égaux et indépendants l'un de l'autre.

Que les Etats provinciaux fussent chargés de la répartition de l'impôt, de sa perception et de son versement au trésor. — Que cette répartition fût faite par des commissaires choisis par les contribuables; — que les rôles fussent publiés et confrontés par les intéressés.

Que les propriétés mobilières fussent assujetties à l'impôt comme les propriétés foncières.

Que l'impôt fût levé sur tout sans exception ni exemption aucune.

L'admission de toutes les personnes de capacité aux emplois de la magistrature, l'abolition de la vénalité des charges, la simplification de la procédure.

Qu'il fût ordonné que dans les campagnes, les particuliers ne pussent intenter un procès, sans s'être retirés préalablement par devant la municipalité du lieu pour y exposer le sujet de la contestation.

Que la police des campagnes fût confiée aux dites municipalités sauf l'appel.

Qu'il fût donné un tarif uniforme des honoraires des gens de justice; — la mise au concours de la place de juge royal.

Que la capacité des chirurgiens de campagne et des sages-femmes fût constatée.

Qu'à l'avenir il ne pût être établi aucun impôt sans le consentement de la nation représentée par les Etats généraux.

L'abolition des droits seigneuriaux et féodaux.

L'établissement de greniers publics.

Maxime de Sabran, évêque de Laon, et l'abbé Gilbert, curé de Saint-Martin de Noyon, furent chargés d'accompagner l'abbé Oger, curé de Saint-Pierremont aux Etats généraux.

Les membres du clergé de l'assemblée électorale du bailliage de Château-Thierry déclarèrent être dans la disposition de renoncer à tous les priviléges pécuniers, à supporter avec égalité toutes les impositions publiques, présentes et à venir consenties par la nation assemblée en Etats généraux; que les députés seraient tenus de faire le serment de ne recevoir de la cour aucune grâce de quelque nature qu'elle fût, à compter du jour

de leur nomination, jusques et y compris la deuxième année révolue après la clôture des Etats généraux.

L'abbé Thirial (Jean-François), curé de Saint-Crépin de Château-Thierry, fut élu député. Il eut pour suppléant l'abbé Esnart.

. . . . . .

Le représentant le plus libéral de l'ordre du clergé fut choisi par le bailliage de Saint-Quentin ; ce fut l'abbé Marolle, curé de Saint-Jean. — L'abbé Varelle, curé de Marolles, fut élu par le bailliage de Villers-Cotterest

D'après ce qu'on vient de voir, le clergé, à part quelques vœux rétrogrades dictés par le désir de maintenir son importance, s'accordait à réclamer une bonne partie des réformes qui allaient s'accomplir La monarchie est considérée par lui comme une forme du gouvernement de la nation seule souveraine. Les Etats généraux sont reconnus supérieurs au roi. Ce fut aussi l'opinion générale de la noblesse.

Les membres de ce dernier ordre réunis à Laon dans l'auditoire du palais royal, sous la présidence du comte de Barbançon, demandaient :

Qu'avant la dissolution les Etats généraux, il fût créé une commission intermédiaire pour suivre et surveiller l'établissement d'un ordre fixe et invariable qui devait comprendre en général : la réforme des lois, le redressement des abus dans toutes les parties de l'administration civile, poli

tique et militaire, sous la condition expresse d'une régénération annuelle par les membres des Etats provinciaux. — On ne pouvait rien opposer de plus dangereux au pouvoir absolu du roi.

Les Etats généraux devaient déterminer l'étendue des pouvoirs de la commission nationale qui aurait dû être composée de un membre pour le clergé, deux pour la noblesse, et trois pour le tiers-état — La réalisation de ces derniers vœux, c'était l'administration et la souveraineté remises à la nation.

Après des doléances aussi justes, la noblesse du Vermandois ne pouvant abandonner l'idée qu'elle formait une caste supérieure, demandait qu'aucune lettre de cachet ne fût délivrée sans le concours d'un comité secret présidé par trois notables. – Un tribunal secret disposant de la liberté individuelle était un remède à la violation de cette liberté par les lettres de cachet, au moins aussi dangereux que le mal.

Par le vœu suivant, la noblesse faisait preuve envers la magistrature d'une défiance dont celle-ci ne pouvait guères être honorée ; elle demandait qu'il ne fût plus accordé d'arrêts sur requêtes qu'autant que celles-ci auraient été communiquées aux parties intéressées et lues devant la chambre assemblée pour s'assurer que le prononcé du juge était conforme à la rédaction de la demande.

Le vœu suivant était à méditer quoique d'une application difficile : qu'il ne puisse être instruit

aucun procès criminel contre quelque citoyen, que le juge ne soit assisté dans tous les actes de la procédure, d'un ou plusieurs citoyens de l'ordre de celui qui est accusé.

Elle acceptait que la subvention territoriale, si elle était jugée nécessaire, fût payée sans distinction par la noblesse, le clergé et le tiers-état sur toutes les propriétés de quelque nature qu'elles fussent, et que la répartition en fût faite par les Etats provinciaux et par les municipalités. — Il était demandé que le commerce des grains fût libre de province en province, mais que l'exportation fût défendue quand le blé vaudrait trente livres le setier à Paris et trente-quatre livres aux frontières. — Qu'il fût établi des magasins à blé dans chaque province, sous la surveillance d'un membre des Etats, afin de maintenir un juste équilibre entre l'acheteur et le vendeur. — Que les cours d'eau et les rivières fussent dégagés de tout embarras. — Que les droits de péages et de banalité fussent supprimés, sauf à dédommager les propriétaires d'après l'examen des titres, le rachat devant être fait par les provinces au plus haut prix, et payable en dix ans.

Quant aux droits de chasse et de port d'armes, ils devaient être maintenus aux seigneurs avec toute la rigueur possible sur leurs fiefs. Sur la plainte des laboureurs et sur le rapport de commissions mixtes, le gibier trop abondant pouvait être réduit.

Le casuel des curés devait être supprimé, les portions congrues augmentées en raison du nombre des feux et des paroisses, les revenus fixés en grains.

Des chapitres des deux sexes devaient être créés, mais affectés distinctement à la noblesse et au Tiers-Etat.

La noblesse du Vermandois exprimait encore le désir d'une constitution militaire invariable; que la fortune, un grand nom, la faveur, ne pussent jamais exclure le mérite, la vertu, des honneurs, grades et dignités.

Les députés de la noblesse pour le bailliage de Vermandois furent:

Le vicomte des Fossés (Charles-Jean-Louis), seigneur de Dufaux et Amancourt, qui eut pour suppléant le chevalier du Rayer de Bournonville (Charles-Louis); ce dernier remplaça des Fossés, avant même qu'il eût siégé.

Charles-François-Louis de Macquerel, seigneur du Quesnoy, fut aussi chargé de représenter la noblesse du Vermandois. Appartenant à une famille de militaires illustres, il ne dut pas être étranger aux vœux concernant les modifications militaires.

Fut encore élu Charles-Jean-François-Alphonse, comte de Miremont, capitaine aux chasseurs de Languedoc; il était né à Berrieux; sa famille, originaire d'Auvergne, possédait cette terre depuis 1440. Le comte de Miremont descendait de Guil-

laume de Miremont, que sa valeur et son mérite avaient fait considérer comme le chef de la noblesse du Vermandois ; un brillant fait d'armes avait rendu son nom populaire. En janvier 1590, un parti de ligueurs sorti de Laon s'était mis à ravager les environs de Berrieux. Guillaume aussitôt manda les gentilshommes du voisinage, appela les paysans aux armes, atteignit l'ennemi près le Berrieux, mit sa cavalerie en déroute, et réduisit l'infanterie à se refugier dans les bois après avoir perdu beaucoup de monde

Le comte de Miremont ne siégea pas aux Etats généraux ; il y fut remplacé par le chevalier de Novion J.-V.), capitaine au régiment de Vermandois.

Fut encore élu suppléant, Jean Baptiste Lamirault de Noircourt, seigneur d'Etréaupont. Les Lamirault prenaient part depuis longtemps à l'administration de la terre de Guise, et par ce moyen avaient acquis une grande influence sur les populations de la Thiérache. Lamirault était alors âgé de 50 ans.

Le comte d'Egmont, ex-président de l'Assemblée provinciale, fut chargé de représenter la noblesse du bailliage de Soissons qui s'était réunie le 10 mars sous la présidence de J.-B. de Beffroi, grand bailli provincial et perpétuel de Soissons et du pays soissonnais. Le comte d'Egmont eut pour suppléant François-Nicolas du Jay, seigneur du Grand-Rosoy, et procureur-syndic de la noblesse du département de Soissons.

Comme dans les cahiers précédents, on remarque dans celui de la noblesse de Château-Thierry, la même affirmation de la souveraineté nationale; il y est dit :

Les Etats généraux pourront se proroger pendant deux ans à des termes qui ne pourront être reculés, mais qui pourront être rapprochés par le roi.

Que la personne des députés soit sacrée, et qu'ils ne soient responsables qu'à l'égard de leurs commettants, de leurs paroles et de leurs écrits.

Ces vœux avaient réuni l'unanimité dans les assemblées d'électeurs.

Le roi souverain n'est subordonné qu'à la loi du royaume. — La loi fondamentale du royaume est celle qui fixe les principes sacrés et inviolables de la Constitution française, et qui, accordée par le roi d'après le vœu et avec le consentement de la nation représentée par les Etats généraux, devient également sacrée et inviolable.

Le roi est revêtu du pouvoir législatif limité néanmoins par les lois constitutionnelles et fondamentales du royaume, — et du pouvoir exécutif *qu'il tient des mains de la nation, et violerait son serment s'il en abusait.*

Que le roi fixe la somme qu'il jugera convenable pour sa dépense personnelle. — Le roi devenait ainsi le pensionnaire de la nation.

Il était encore demandé :

Que toutes les charges de la magistrature fussent

la récompense du savoir et du mérite et qu'elles cessassent d'être vénales.

Qu'une récompense fût accordée à l'auteur du meilleur projet de codes civil et criminel.

Que les cours souveraines fussent dépositaires de la loi, et qu'aucun changement ne pût être fait à celle-ci, sans l'approbation des Etats généraux.

Rédaction des lois locales par des assemblées locales.

Que les présidiaux pussent juger en dernier ressort jusqu'à quatre mille livres.

Les abbayes de filles devaient être chargées de l'éducation de leur sexe. Dans les plus riches de ces maisons, des places gratuites devaient être réservées par la noblesse et le Tiers-Etat.

La noblesse renonçait à ses privilèges et s'engageait à supporter toutes les impositions consenties par les Etats généraux.

La noblesse réprouvait l'impôt des aides et demandait l'établissement d'un impôt sur les cheminées et les fenêtres, les domestiques, les gens de maison et les chevaux dans les villes seulement.

Un fonds fixe, approuvé par les Etats généraux, devait être créé pour assurer le service des pensions.

Les députés ne devaient consentir aucun impôt qu'après avoir eu connaissance de la dépense nécessaire pour chaque département, de la nature et du montant au vrai, de la dette du roi.

Les Etats éclairciront par toutes les voies qu'eux ou le roi jugeront convenables, les assertions des différents comptes.

Les Etats devaient s'occuper de l'organisation et du maintien des milices. Les gentilshommes et les fils de chevaliers de Saint-Louis devaient être seuls admis dans les régiments en qualité d'officiers.

Il devait être accordé un terme pour donner la noblesse et un grade d'officier à celui qui aurait bien servi la patrie.

Il était encore demandé la création d'un nouveau code militaire, et la cessation des faveurs à la noblesse de cour.

Ces vœux avaient pour but l'épuration des priviléges, mais non leur destruction. Les suivants ne semblent pas avoir été exprimés par les mêmes hommes qui venaient d'accueillir les projets de réforme avec tant d'enthousiasme.

On devrait réserver aux nobles le droit de porter l'épée et infliger une amende aux non nobles qui s'arrogeraient ce droit ; — ériger en chapitres nobles plusieurs riches abbayes de filles pour aider la noblesse à supporter l'égalité de l'impôt.

C'était vouloir retenir d'une main ce que l'on accordait de l'autre.

Graimberg de Belleu, lieutenant des maréchaux de France, fut élu député de la noblesse du bailliage de Château-Thierry. — Le village dont il portait le nom est situé à peu de distance de cette

ville, il en fut le dernier seigneur. — De Bois Rouvray (Denis-Christ-Pasquier), fut chargé de le suppléer.

La noblesse du bailliage de Saint-Quentin se préoccupait déjà des institutions de crédit qui allaient donner à l'industrie de ce bailliage une si grande impulsion. Elle demandait :

Que le régime de la Caisse d'escompte fût soumis aux Etats généraux et que l'administration de cet établissement rendit des comptes publics annuels ; — qu'il fût établi de semblables caisses dans toutes les villes de commerce où le besoin l'exigeait et qu'elles correspondissent toutes avec la caisse de la capitale, sans pourtant lui être subordonnées.

Il fut encore demandé un avocat gratuit pour les pauvres, l'unité des poids et mesures, la liberté de la navigation sur les rivières, et la destruction des barrages artificiels ;

Que le clergé fût tenu de payer ses dettes;

La liberté de faire des échanges avec les gens de main morte ;

Que les officiers supérieurs ne pussent plus tourmenter les troupes; — Que tout officier général convaincu d'un mauvais propos qui aurait pu mettre un officier dans le cas de se perdre, fût condamné à la même peine que celui-ci aurait dû subir si la subordination ne l'eût retenu.

Le député de la noblesse pour le bailliage de Saint-Quentin fut le comte de Pardieu (Guy-Félix)

ancien officier et seigneur de Bray-Saint-Christophe, Vadencourt et Bracheux.

La noblesse de Villers-Cotterêst fut représentée par le duc d'Orléans qui joua un rôle si important pendant les premières années de la Révolution. — Il eut pour suppléant le comte de Barbançon qui alla habiter à Versailles chez le prince de Lambesc de sinistre mémoire, et qui fut lui-même remplacé par le comte Gabriel-Auguste de Mazencourt, de Château-Thierry.

A part quelques vœux qui sont un reflet de l'esprit de caste, les principales réformes effectuées depuis étaient écrites dans les cahiers que nous venons de résumer. La Révolution est prévue tout entière dans les seuls cahiers du Tiers-Etat. Si plus tard certains députés de la noblesse et du clergé crurent devoir s'arrêter dans l'exercice du mandat qui leur avait été confié, c'est qu'ils n'avaient pas compris la partie des réformes demandées dans les cahiers qu'on les avait chargés de présenter, ou plutôt qu'ils s'effrayèrent pour leurs intérêts de la réalisation de ces réformes.

INTERPRÉTATIONS

D'ANTIQUES IDOLES BOUDDHISTES

Par M. TEXTOR DE RAVISI, membre associé.

DISSIDENCES EN MATIÈRE D'INTERPRÉTATIONS CHEZ LES INDIANISTES.

L'Illustration et la *Science pittoresque — Musée des sciences*, ont publié des extraits et des comptes-rendus de mes deux mémoires: INTERPRÉTATIONS D'ANTIQUES IDOLES BOUDDHISTES, qui ont paru dans le volume des *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin* (1864-1866) (1). La *Revue des Sociétés savantes des départements* (Février 1867 s'en est occupée à son tour, et un article, signé par M. PAUL MEYER, les a analysés et jugés.

Les critiques de M. Meyer portant sur des faits et des appréciations qu'il importe aux amis des choses de l'Inde d'éclaircir, je vais, à mon tour, les analyser et les juger.

Ce sera, peut-être, un sujet de causerie intéressante pour des amateurs, car il faudra passer en revue quelques détails des religions de l'Asie.

L'étude des origines des antiques religions est neuve encore. Il est permis de ne pas être d'accord sur tous les points. Les points capitaux sont fixés, sans doute; mais ceux de détail ne le sont pas. Il y a là d'intéressantes richesses à conquérir.

« Le mot *Nirvâna*, par exemple, est, peut-être, le plus important de tous dans les annales de la métaphysique indienne (2). » Or, la liste serait longue que celle qui serait dressée des dissidences qui existent sur la définition du Nirvâna.

L'opinion très-arrêtée de M. Barthélemy Saint-Hilaire est que le bouddhisme est l'adoration du néant. M. Ed. Foucaut, disciple de M. Burnouf (comme M. Barthélemy Saint-Hilaire), a objecté que M. Burnouf n'avait jamais exprimé son opinion de manière à faire croire qu'elle était irrévocablement fixée. M. Obry a combattu avec succès la thèse qui identifie avec le néant le Nirvâna.

Un auteur moderne hindou, Râjêndra Lâl Mittra a dit: « Nous constatons seulement que le mot *Nirvâna* est invariablement employé pour indiquer la dernière récompense que tous les systèmes indiens promettent à leurs sectateurs, que ce soit le néant absolu, le repos éternel ou la jouissance des sphères supérieures. » Un autre auteur hindou dit: « Ce qui constitue le Nirvâna est au-delà de toute supputation... c'est un mystère incompréhensible. »

Je pourrais citer d'autres dissidences sur des détails capitaux. Par exemple, que M. Cousin, dans

son histoire de la philosophie, (malgré les magnifiques travaux de M. Barthélemy Saint-Hilaire) a confondu l'âme et le lingam, etc.

DEUXIÈME MÉMOIRE SUR LA DÉCOUVERTE D'ANTIQUES IDOLES BOUDDHISTES A NÉGAPATAM (INDES ORIENTALES).

L'ARBRE BOUDDHISTE.

M. Meyer pense avec moi que les statuettes découvertes à Négapatam représentent évidemment le BOUDDHA et que « les figures jointes au texte ne laissent aucun doute à cet égard. L'une de ces figures est assise dans la pose habituelle, l'autre est debout, ce qui est très-rare. » Celle-ci « doit représenter le *Bouddha parlant :* on peut croire, en effet, que c'est l'image du *Bouddha agissant* ou *prêchant*, » et celle-là « représente le *Bouddha méditant.* »

« Au sommet du baldaquin qui accompagne la même figure, M. Textor de Ravisi, dit M. Meyer, croit voir l'arbre du paradis d'Indra (3) (ce qui nous ramène en plein brahmanisme) et le mont Mérou. Il est probable qu'il faut y reconnaître l'arbre de la Bôdhi et un autel bouddhique, l'ensemble pouvant être ce qu'on appelle *Bôdhi-Manda*, le trône de la Bôdhi. »

Oui, le baldaquin, en y ajoutant nécessairement le socle, forme « un ensemble pouvant être ce

qu'on appelle le trône de la Bôdhi » ou plus simplement du Bouddha. Mais l'on ne peut dire que cet « ensemble s'appelle Bodhimanda, » et il est difficile d'y reconnaître, avec M. Meyer, « l'arbre de la Bôdhi, » dans le sens qu'il entend que c'est l'arbre de Bodhimanda.

Il n'est fait mention, en effet, dans le bouddhisme, (que je sache du moins), que de *quatre arbres* (4): l'arbre du jardin de Lombini, au pied duquel Mâyâ-Dévi mit au monde le Bodhisattwa; l'arbre au pied duquel, à *Bodhimanda*, s'assit le Bodhisattwa *qui y atteignant la triple science, se revêtit de la qualité de Bouddha*, d'où l'arbre est appelé l'arbre de l'Intelligence, *Bodhidrouma*; l'arbre près de la rivière d'Atchiravati au pied duquel il mourut, c'est-à-dire *où il entra dans le Nirvâna*; et, enfin, l'arbre brahmanique modifié, que le bouddhisme a conservé dans sa mythologie.

Or, il est difficile, dis-je, de pouvoir admettre que l'arbre que mon bronze représente, qui s'élève au sommet d'une montagne et qui a pour tronc un LINGAM, puisse figurer, soit l'arbre témoin de l'entrée du Bouddha dans la vie, soit l'arbre témoin de son entrée dans la Bôdhi, ou soit celui, enfin, témoin de son entrée dans le Nirvâna ?

Oui ! le lingam « nousramène en plein brahmanisme, » ce qui est précisément l'argument *de visu* de mon interprétation.

Mais j'ajouterai ici que cette montagne (petite

par rapport à l'arbre *gigantesque* qui la couronne) et que cet arbre sont placés au-dessus du baldaquin, (figure de la gloire du Bouddha), comme la plus haute expression de sa victoire spirituelle sur le brahmanisme personnifié ici et dans son panthéon par le mont Mérou, et dans sa doctrine, par le signe siviste.

Tels, au-dessus du char d'un triomphateur romain flottaient les drapeaux et les insignes du roi qu'il avait vaincu. Tels plutôt, dans les exhibitions triomphales de la statue du Bouddha portée sur un éléphant, marchaient autour du dais Brahmâ et les autres Dèvas (Indra à droite balançant un chasse-mouches blanc) figurant la défaite du brahmanisme.

L'arbre boudhiste ou *l'arbre de la Bódhi*, ainsi que je l'avais annoncé, étant le sujet d'un chapitre de mon mémoire : *Débris de chars antiques des pagodes de Karikal, de Tirnoular et de Négapatam*, je ne me suis pas étendu à son égard dans le mémoire critiqué, et je ne le fais pas davantage dans celui-ci.

M. Meyer s'est donc trop hâté de préjuger que cet arbre symbolique n'avait rien à voir avec « le récit de la Genèse, relatif à l'arbre d'Eden, » et qu'en conséquence la direction que je suis « était peu scientifique. »

LES DETAILS EMBLÈMES ET SYMBOLES.

Je suis d'accord avec M. Meyer quand il dit que

les détails de ces statuettes « doivent être expliqués d'après les données de l'art boudhiste. » Mais, où nous différons aussitôt, c'est quand il ne veut pas qu'on aille trop loin dans les interprétations bouddhistes et qu'on cherche dans ces monuments « la trace du védisme, du brahmanisme et surtout du zoroastrisme. »

Tout le monde, dit M. J. Barthélemy Saint-Hilaire, convient que le bouddhisme est né dans la religion brahmanique. M. E. Burnouf, qui le premier a exposé la religion bouddhiste d'après les textes originaux, regarde le sinkhya de Kapila comme la source du bouddhisme. (5) Pour M. Meyer, le bouddhisme ne serait-il pas issu du brahmanisme et le brahmanisme du védisme? Le védisme et le zoroastrisme n'auraient-ils pas un berceau commun (6)?

Si l'on est dans la bonne voie en cherchant des interprétations sur le terrain bouddhiste, pourquoi ne pas y aller aussi loin que les religionnaires le font eux-mêmes? M. Meyer trouve que je « fais trop d'efforts pour attribuer aux moindres détails un sens allégorique ? » Ne suis-je pas fondé à penser, de mon côté, qu'il en fait trop peu ?

L'un et l'autre nous savons pertinemment, lui orientaliste érudit, et moi pour l'avoir appris par la force des choses pendant mon long commandement dans l'Inde, en rapports obligatoires journaliers avec les chefs de caste et les administrateurs des pagodes, nous savons, dis-je, « que les

plus petits détails étaient souvent importants dans les monuments de l'antiquité hindoue et que l'imagination de l'artiste ne s'exerçait guère qu'à rendre le plus fidèlement qu'il pouvait le sens figuré ou littéral du mythe (page 315). J'en ai apporté des exemples dans mon *Album de l'architecture de l'Hindoustan* (7). Ils prouvent, dit M. L. Batissier, en parlant d'exemples analogues, jusqu'à quel point les Hindous poussent l'amour du symbolisme dans leurs conceptions architecturales (8).

M. Meyer ignore-t-il, par exemple, que chaque mot, chaque syllabe, chaque lettre même du *Gayatri* renferme, au dire des Brahmes, des allusions et des sens mystiques dont l'interprétation continue à exercer leur patiente érudition comme elle a exercé celle de leurs pères. Ignore-t-il que toutes les cérémonies brahmaniques, tous leurs détails ont un sens allégorique?

Plutarque dit également en parlant des Egyptiens, qu'ils représentent allégoriquement la plupart des choses.

Je me suis attaché à étudier les signes et marques extérieurs de mes idoles, parce que je pense à cet égard ce que M. J. Barthélemy Saint-Hilaire dit au sujet des trente-deux signes et des quatre-vingts marques qui constituent le signalement canonique du Bouddha. « Il ne faut pas attacher à ces minuties plus d'importance qu'il ne convient, mais il ne faudrait pas non plus les négliger entièrement (9). Quelques-unes ont donné naissance

à des superstitions qui tiennent une grande place dans le bouddhisme. » J'ajouterai encore que ces détails servent souvent à retrouver les rapports de parenté ou de relation qui existent entre les nouvelles et les anciennes religions, sauf à établir le sens qu'on y attachait jadis et celui qu'on y a attaché ultérieurement (10).

M. Léonce Raynaud dit, dans son traité d'architecture, en parlant des décorations et moulures : les ornements devraient être toujours symboliques. On ne peut douter que tels n'aient été ceux de la Grèce et des premiers temps de l'art romain ; mais, dans le développement des civilisations, les souvenirs des débuts s'effacent peu à peu ; les formes peuvent se reproduire, mais leur signification se perd, la lettre peut subsister, mais l'esprit s'éteint.

C'est cet esprit, ce sont les anneaux de la chaîne multiple qui relie le présent au passé que la science moderne, Iris infatigable, s'efforce de retrouver et va partout cherchant. Le temps, autre Typhon cruel, a divisé, démembré, dispersé son Osiris. « Elle trouve, enfin, de ses membres dispersés, que les flots ont emportés. Elle obtient qu'on lui restitue ce qui reste des débris. Un seul manque. Hélas! celui-là c'est la vie ! » (11)

LE ROSACE ET LE LOTUS.

« Dans les rosaces formées de quatre pétales assemblées autour d'un bouton, l'auteur, dit

M. Meyer, voit les quatre attributs de l'Etre-Suprême, les quatre védas, les quatre continents. C'est y voir beaucoup de choses, et ces rosaces ne sont probablement que de simples motifs d'ornementation, ou peut-être des fleurs de lotus. »

Fleurs de lotus ? Non. Simples motifs d'ornementation ? Pas davantage. Ces rosaces sont un antique signe symbolique et mystique de la plus haute importance.

Je vais donc entrer, à ce sujet, dans quelques développements appuyés d'arguments *de visu*, précisément parce que cette direction est moins scientifique.

Rosace du baldaquin du Bouddha assis. (*Statuette en bronze.*)

Cette rosace fleur de lotus? Cette interprétation de M. Meyer est en contre sens flagrant avec la figure que tous les architectes anciens et modernes ont adoptée pour le signe représentatif du lotus et avec la description que les livres sacrés et poétiques de l'Inde font de cette fleur sacrée.

Cette rosace est un quatre-feuilles : une rosace à quatre lobes. Cet ornement, d'origine hindoue, se rencontre dans presque tous les anciens monuments de l'Hindoustan. On le retrouve dans quelques temples grecs.

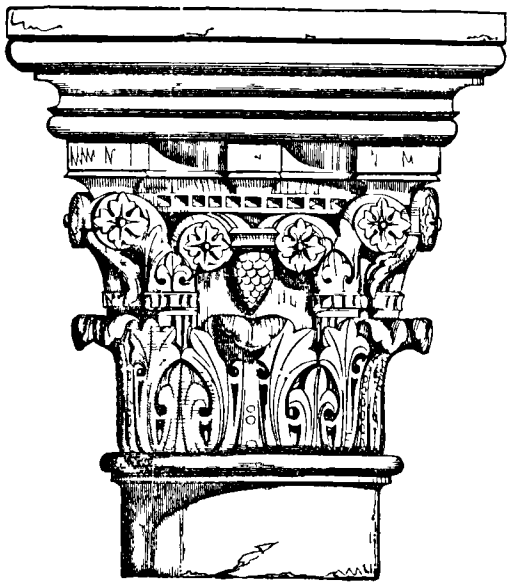

Il fut prisé dans les XIIe et XIIIe siècles. Un chapiteau, imité de l'antique, le montre, par exemple, dans l'église romane du Thil-Châtel, en Bourgogne (12). On peut voir cette *rosace* à des archivoltes des fenêtres du collatéral absidial de la collégiale de Saint-Quentin. On l'emploie, enfin, beaucoup dans l'ornementation moderne.

Voici trois autres exemples tirés de monuments antiques.

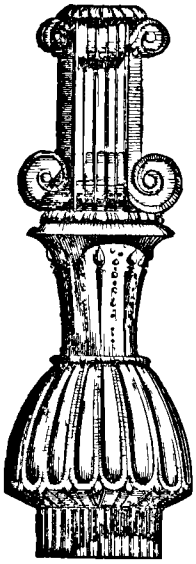

Le premier est un piédestal persan, qui a la forme d'un *lotus renversé*. Il est extrait de la description des ruines de Persépolis par M. L. Batissier (12).

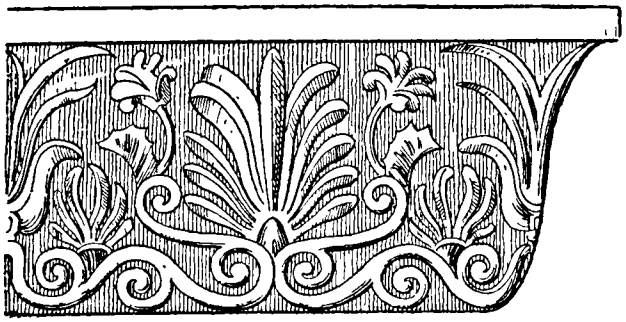

Le second est grec et représente une doucine

ornée de palmettes et de *fleurs de lotus*. Il couronne la porte du temple de Minerve Poliade.

Le troisième est hindou (12) Il offre, entre autres détails, dans sa partie supérieure, *un lotus*, cimaise renversée, et, de plus, la *rosace quatrilobée* et ornée répétée trois fois, celle précisément que M. Meyer a jugé devoir être aussi un lotus. Dans mon *Album d'architecture de l'Hindoustan*, je traite des autres détails de ce beau modèle de l'art hindou.

Le lotus, dit M. J. Batissier, qui est notre cimaise droite ou renversée, est très-employé dans les ordres de l'Inde auxquels il donne un caractère tout particulier.

Le lotus est un symbole célèbre dans la mythologie hindoue : il y est l'emblème du monde sortant de l'eau et, aussi, du monde flottant sur l'Océan. Il figure souvent la création, la fécondité, etc. (13).

Cette belle plante est l'ornement des étangs sa-

crés. Sa fleur pare les idoles et orne leurs autels. Sa feuille sert de siége à la plupart des divinités. Plusieurs portent le lotus rouge à la main et presque toutes, quand elles ont plusieurs bras, le tiennent dans une de leurs mains. C'est une grosse fleur double qui, pour les Européens, rappelle la pivoine.

Il y a dans l'Inde plusieurs espèces de lotus (nymphéacées) ; mais celui qui est considéré comme sacré dans les écritures paraît être celui qui a huit pétales. Les quatre sépales du calice figurent les quatre grandes parties du monde et les huit pétales extérieures, rangées deux à deux dans les intervalles, figurent les huit régions secondaires. *Telle est l'interprétation brahmanique.*

Le mythe de Brahmâ enfant placé par Parabrahma sur une feuille de lotus et flottant sur les eaux avant de procéder à la formation de l'univers renferme à la fois tous ces symboles.

Un brahme lettré me disait qu'il voyait dans la fleur du lotus le Zodiaque et le système solaire (Râsi-Tchakra , et m'a longuement expliqué sa thèse symbolique.

Les monuments égyptiens offrent fréquemment le lotus comme emblême. Isis est représentée le plus souvent assise sur une fleur de lotus. Une feuille de lotus nageant sur l'eau signifiait le nombre mille, parce que le fruit coupé était réputé montrer mille graines. Un jeune homme assis sur une fleur de lotus et la tête ceinte d'une couronne

radiale, figurait, selon Plutarque, le soleil naissant, parce que cette plante se montre à la surface de l'eau, à son lever, et s'y replonge après qu'il est couché.

Le lotus, chez les Grecs, était particulièrement consacré à Vénus et à Apollon, et cette fleur ornait leurs statues. Elle était l'emblême de l'éloquence.

Le lotus comme *fleur* est toujours représenté au naturel et non par un quatre-feuilles.

CETTE ROSACE SIMPLE MOTIF D'ORNEMENTATION ? Mais les livres canoniques des parsis, des brahmanistes et des bouddhistes ne disent-ils pas : Hôma lit sans cesse l'Avesta ; Brahmâ lit les Védas dans le creux de sa main ; le Bouddha médite, dans sa pose sacrée? (14) De même M. Michelet a écrit, avec les textes orientaux : « Le profond poëte Valmiki, au creux de sa main, vit ramassé tout son poëme, le Ramayana, « la gigantesque fleur de l'Inde. »

Or, j'ai fait ressortir que les deux bronzes de Négapatam avaient cette rosace dans le creux de la main.

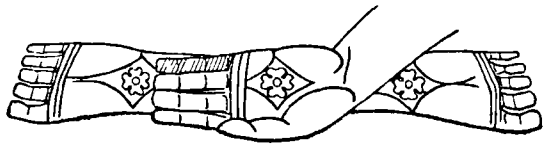

J'ajouterai que le personnage assis a également cette rosace appliquée sous la plante des pieds.

Elle est en argent, saillante, inscrite dans un losange ; les doigts sont attachés par trois fils.

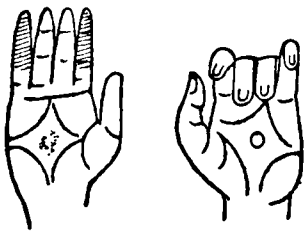

Je rappellerai que pour le personnage debout la rosace a disparu et qu'on ne voit plus que le trou où elle était vissée dans la paume de la main.

J'ajouterai, encore, que je possède dans ma collection plusieurs bas-reliefs, statuettes et tableaux, où l'on voit ce signe. Les personnages semblent par leur pose montrer cette rosace avec affectation, comme si c'était pour eux un signe marquant qu'ils tinssent principalement à offrir à l'attention ou à l'adoration.

Ce signe varie de représentation.

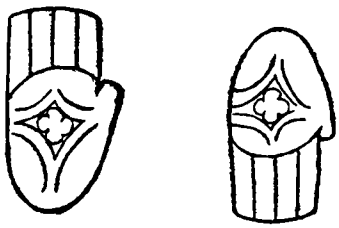

Première main droite et première main gauche de Soupremamiare, fils de Siva. (Statuette peinte.)

Première main droite de Kichenin. (Statuette peinte.) 15.

Tantôt, c'est la rosace quatrilobée que je viens de décrire, les pétales ayant le bord uni ou découpé.

(Peinture sur verre.)

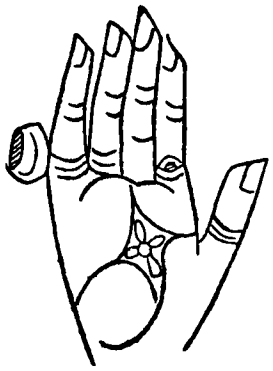

Première main droite de Sababady.

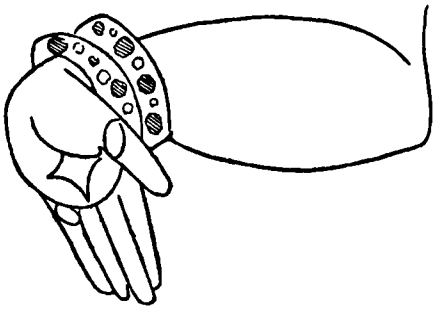

Première main droite et première main gauche de Paramessavarane, ou Siva, et de Soubramaniassamy, fils de Siva. (Peintures sur verre.) 16.

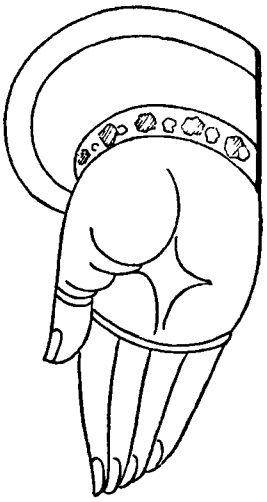

Main droite de Vichnou. (Peinture sur verre).

Tantôt la rosace est supprimée et il ne reste que le losange.

Première main droite et première main gauche de Roucoumany, femme de Siva. (Statuette peinte.) 17.

Tantôt la rosace est remplacée par quatre points.

Différentes représentations du même personnage offrent tour à tour ces variations dans la représentation du signe quadrangulaire.

Ces dessins, qui ont été calqués sur les statuettes et tableaux de mon cabinet, établissent, *de visu*, l'erreur du jugement de M. Meyer.

Brahmanistes et Bouddhistes mettent donc dans la main de la représentation matérielle de la divinité la même rosace symbolique (19). Or, puisque M. Meyer est d'accord avec moi que la statuette assise est le Bouddha méditant, attendu que ce personnage considère et regarde fixement cette rosace sculptée dans ses mains et sous ses pieds, il doit donc admettre, avec moi, que ce signe est réellement le symbole de ses méditations, -dans différents ordres d'idées, — celles précisément que j'ai indiquées d'après les livres canoniques des religionnaires.

Et l'on peut dire, de plus, que ce n'est pas au *figuré* mais au *propre* que certaines sectes bouddhistes comprennent que le Bouddha lit et médite la loi du salut dans le creux de sa main. Elles se reportent, en effet, à la quatrième épreuve que l'Esprit lui fit subir et à ses paroles : « Pour que mes doctrines ne soient pas oubliées, elles doivent être écrites sur ta peau avec un poinçon fait de tes os et trempé dans ton sang (20). »

ALLEGORIES ET FIGURES DE LA ROSACE QUATRILOBEE (21).

M. Meyer trouve que je vois beaucoup trop de

choses dans la rosace bouddhiste... Je vais plus loin actuellement : j'ajouterai que cette rosace brahmanique semblait être, pour les anciens bouddhistes, la *personnification du Bouddha et de sa religion*, puis que, pour les nouveaux bouddhistes, elle est devenue *la roue de la Loi* 22).

Rosace unique qui décore le côté droit du bald quin du Bouddha antique, découvert à Varisseipat toucattepady karikal . Statuette en bronze.

Pied du Bouddha.

« La morale et la méthaphysique de Çakyamouni se résument, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, en quelques théories fort simples quoique très-fausses : Les Quatre Vérités sublimes (23), la Transmigration, l'Enchaînement mutuel des causes et le Nirvâna qu'explique le Dhyâna, qui le prépare et le précède. »

Il faut en convenir, il n'y a guère trace de philosophie sérieuse dans l'enseignement du Bouddha (mais là n'est pas pour moi la question).

« Le trente-unième signe du grand homme, dit-il ailleurs, c'est d'avoir sous la plante des pieds une figure de roue. De là, les bouddhistes de Ceylan, du Népâl, du Birman, de Siam, du Laos, ont cru apercevoir en divers lieux l'empreinte du pied du Bouddha. C'est le fameux Prabhât ou Cripâda, le pied bienheureux, dont une des traces les plus célèbres se trouve sur le pic d'Adam, à

Ceylan, et où la superstition singalaise croit reconnaître jusqu'à 65 signes de bon augure. »

Le nombre des rosaces du baldaquin est précisément de 65.

La rosace figurerait, surtout, le triomphe définitif du Bodhisattwa sur le Démon, triomphe qui le conduisit à la suprême intelligence et le fit atteindre à la Bodhi. Oui ! elle figurerait les quatre terribles assauts qu'il eut à soutenir contre Mâra qu'il avait provoqué (24). Un rayon éclatant de lumière sort tout-à-coup de son *ournâ* ou touffe de poils qui est entre les sourcils (25). (L'ournâ est un des 32 signes du Bouddha). Mâra, quoique troublé par 32 rêves affreux accepte le combat. « Démon, je triompherai de toi ! » Le premier assaut est livré par le tentateur en personne ; le second par ses 1,000 fils partagés en quatre corps de troupes ; le troisième par ses 35,000 filles, les belles et voluptueuses Apsaras, qui déploient en vain dans leurs séductions les 32 espèces de magies des femmes ; et le quatrième contre le suprême effort de Mâra et de toutes ses forces. Le démon vaincu s'écria : « Mon empire est fini ! »

Elle figurerait « les quatre grands examens auxquels s'est livré le Bodhisattwa (avant sa naissance en ce monde). Ce sont l'examen des temps, l'examen des continents, l'examen des pays et l'examen des familles (26). » Or, temps, continents, pays et familles sont régis chacun, en la circonstance, par le nombre quatre.

Elle figurerait les quatre rencontres que fit le Bodhisattwa (du vieillard, du malade, du mort et du religieux), qui le décidèrent à commencer sa mission « d'apporter aux créatures la lumière et le salut (26) » et ses quatre résolutions correspondantes ; enfin, les quatre faveurs qu'il demanda au roi, son père putatif, de lui accorder, s'il voulait lui faire changer de dessein et renoncer à sa mission.

Elle figurerait les quatre vérités sublimes dont la compréhension, sous l'arbre de Bodhimanda, le fit Bouddha, vérités qu'il enseigna, d'abord, à ses cinq disciples, et, plus tard, à Bénarès quand, pour la première fois, il fit *tourner la roue de la loi* (26).

Elle figurerait les quatre grandes épreuves (27) que lui fit subir en esprit l'Esprit qui l'instruisait, et qui, après chaque épreuve, pour prix de la victoire, lui communiquait quatre préceptes et après la quatrième épreuve lui donna les dix commandements qui sont le principe fondamental de sa loi (28).

Elle figurerait les quatre degrés successifs du Dhyanâ (ou de l'extase) route et guide du Nirvâna, et les quatre degrés supérieurs ou le monde sans formes, qui est le Nirvâna, le port du salut éternel, le terme de la délivrance de la transmigration, la béatitude suprême

L'ensemble des trois rosaces que le Bouddha considère et médite, rappellerait les *douze observances* qu'il a formulées pour les religieux qui cherchent le salut éternel dans la voie qu'il a

suivie (29) et la théorie de l'enchaînement des *douze conditions*, tour à tour effets et causes, qui produisent la vie par leur mutuel enchaînement (23).

Les trente-deux rosaces figureraient, outre ce que j'ai déjà dit, les trente-deux espèces de vertus et de perfections que, selon le Bouddha lui-même, possédait Mâyâ, sa mère, comme aussi les trente-deux signes caractéristiques qui lui sont personnels.

Ces trente-deux signes (et quatre-vingts autres marques secondaires) forment le complet signalement canonique du Bouddha jusque dans ses parties les plus secrètes, et en font l'idéal de la beauté physique *au point de vue bouddhiste* (30).

32 plus 32 ou 64, tel est le nombre de perfections et de vertus que le Bodhisattwa énumère et explique (dans le ciel et avant sa naissance en ce monde) dont devait être douée la famille qu'il allait se choisir pour renaître.

Le nombre des Bodhisattwa auquel il explique (toujours avant sa naissance) la partie de la loi appelée Lalitavictâra est de 32,000.

Le Bouddha mourut à 80 ans; il avait, pourrait-on croire, commencé sa mission de prédication à 40 ans. Son corps fut brûlé le huitième jour, et ses reliques furent partagées en huit parts entre ses disciples et les fidèles. Plus de onze cents ans après sa mort, on vénérait encore les quatre çalas d'égale hauteur sur lesquels il s'assit avant de rendre le dernier soupir.

LE NOMBRE 4 ET LE QUADRANGLE.

Pour les brahmes, le nombre 4 et le quadrangle symbolisent, l'un comme nombre et l'autre comme figure, l'ensemble parfait et sacré de choses aboutissant à un tout désigné.

Le nombre 4, *c'est le brahmane*, me dit un jour un brahmane dans son langage sententieux et symbolique. Et comment, demandai-je à mon interprête ? C'est, me répondit-il, que ce qui touche au Brahme est formé à la ressemblance du nombre 4 (31). Et il me fit une longue dissertation, dont je n'ai retenu que les points principaux, pour me démontrer que telle cérémonie dure quatre jours et que telle autre se compose de quatre parties ; qu'il y a quatre grandes castes dans l'Inde, or que le brahme est de la première, et que les trois autres ne vivent que pour lui ; qu'il y a quatre castes, or qu'un quart est de la caste brahmanique de même que « tous les êtres constituent un quart de la personne de Parabrahma, et que trois quarts sont impérissables dans le ciel ; » que la caste des brahmes se partage en quatre divisions dont chacune est attachée à l'un des quatre Védas ; que les brahmes peuvent passer par quatre états successifs, etc., etc.

Enfin, bien que M. Meyer rejette les « notions empruntées à des âges différents, » comme plusieurs auteurs pensent que les Pythagoriciens ont

emprunté à l'Egypte, à la Perse et à l'Inde une partie de leurs doctrines, notamment celles concernant l'espèce de théologie arithmétique qu'ils ont essayée (32), je rappellerai ce qu'ils disent de ce nombre, (pour ne pas parler du cabalisme juif). Quatre renfermait, suivant eux, la religion du serment et rappelait l'idée de Dieu et de son infinie puissance dans l'arrangement de l'univers. Ils appelaient le nombre trois l'harmonie parfaite et y voyaient de sublimes mystères ; or le quadrangle n'était pour eux que la réunion de quatre triangles résultant de son partage par des diagonales (18).

Le nombre quatre est, également, dans les livres parsis un nombre symbolique. Je n'en citerai que les exemples suivants : les quatre miracles que fit Zoroastre pour déterminer une première fois le roi Gouschtasp à embrasser la nouvelle loi qu'il lui apportait ; les quatre choses immondes que les sages firent déposer dans la maison de Zoroastre pour le faire passer pour un magicien ; enfin, le quadruple miracle des jambes du cheval de bataille du roi que Zoroastre fit rentrer dans le corps de l'animal, et puis qu'il fit en sortir successivement à chaque engagement que faisait Gouschtasp de se convertir.

Je pourrais citer encore des exemples canoniques rappelant les nombres 4, 8, 12, 32, 35, 64, 65, etc., mais je m'arrête. Il me semble, comme dans le roman de Victor Hugo (33 à propos de l'Université de Paris, entendre un joyeux et malicieux quidam

qui me crie : « Tout est par quatre dans cette boutique : les quatre nations, les quatre facultés, les quatre fêtes, les quatre procureurs, les quatre électeurs, les quatre libraires! »

RAPPORTS ET AFFINITE DU ZOROASTRISME, DU VEDISME ET DU BOUDDHISME.

« Le système de M. Textor de Ravisi, dit M. Meyer, consiste à expliquer les particularités qu'offrent ses statuettes par des notions empruntées à des cultes d'âge et de lieux très-différents. Il y cherche la trace du védisme, du brahmanisme et surtout du zoroastrisme. Outre que de telles assertions sont *a priori* invraisemblables au plus haut point, il est évident que le zoroastrisme qui a eu un champ et un berceau d'activité tout autres que le bouddhisme ne peut entrer ici en ligne de compte. »

Système invraisemblable, *a priori*, suivant M. Meyer? — système vraisemblable, *a priori*, suivant moi ?

Mais quels sont les arguments, quelles sont les preuves que M. Meyer apporte à l'appui de sa simple négation ? Nier n'est pas prouver.

Les récits historiques et légendaires ne mentionnent-ils pas les relations doctrinales et religieuses qu'ont eues ensemble l'Iran et l'Hindoustan ? Ne lit-on pas, par exemple, dans la vie légendaire de Zoroastre, que lorsqu'il eut converti le roi Gouschtasp, 80,000 brahmes vinrent de

l'Inde pour le convaincre d'erreur ; or qu'il les confondit publiquement et que toute la contrée adopta sa loi jusqu'au Sind ?

Ne lit-on pas, d'autre part, dans la vie du Bouddha, que les *premières conversions* qu'il fit furent celles des Parsis de Bénarès, la ville Brahmanique ? Après quinze jours de discussion leur chef se prosterna devant lui et l'adora.

Pour moi, c'est dans le monde antique de la Genèse, c'est dans l'Inde primitive des Védas, c'est dans l'Iran de l'Avesta qu'il faut aller *chercher les origines dans tous les ordres d'idées.* Je dis avec M. J. Michelet : « Nous vivons de lumière, et notre légitime ancêtre c'est le peuple des Aryâs qui d'un côté vers l'Inde, de l'autre vers la Perse, la Grèce et Rome, dans les idées, les langues, les arts, les dieux, a marqué sa trace éclatante comme d'une longue échappée d'étoiles. »

Ce que M. Meyer articule contre mon système s'applique plus ou moins à beaucoup d'auteurs (grands et petits), à M. J. Michelet lui-même que je viens de citer dans sa *Bible de l'Humanité.* Si j'essaie d'interpréter quelques signes matériels que les circonstances ont mis en ma possession, M. J. Michelet, avec la hardiesse et la poésie qui caractérisent son talent, cherche à sa manière la trace de la pensée de l'homme dans sa manifestation vers la divinité chez les Hindous, les Perses, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, etc. Et il emprunte des notions à des cultes et à des âges

très-différents et il rapproche des religions qui ont eu également des berceaux, des champs d'activité très-différents (34).

Les efforts de ce système condamné par M. Meyer sont, cependant, récompensés journellement par la mise en lumière de traits qui témoignent d'origines et de relations intéressantes dont l histoire et la tradition avaient perdu le souvenir. Et ces traits retrouvés sont là comme des faits bruts, grains d'un collier brisé que nos enfants reconstitueront.

Il existe, par exemple, une saisissante affinité entre le sanscrit et le grec : la mythologie grecque offre de grandes ressemblances avec celle de l'Inde. C'est là, entre autres choses, dit M. N.-J. Laforêt, ce qui donne aux études sur les antiques monuments de l'Inde un prix exceptionnel. Comment la Grèce a-t-elle procédé de l'Inde ? Nous l'ignorons actuellement. Mais le fait existe, le lien est incontestable.

Notre gamme, entre autres choses, n'est que la gamme de l'Inde antique trouvée par Guy-d'Arezzo dans un livre hindou ou bien réinventée, à nouveau, par un trait de génie (35).

Quant à moi, je ne me contenterai jamais dans une discussion archéologique de donner la simple interprétation actuelle d'un signe religieux sans essayer, en même temps, d'en établir la généalogie, la racine, si je puis m'exprimer de la sorte.

Les livres du Zend-Avesta, dit M. A. Le Hir

« ont avec les Védas assez de points de contact pour témoigner d'une source commune à la race brahmanique et au rameau bactrio-persan des Aryens ; mais aussi, des divergences si profondes qu'il faut croire que la composition des livres sacrés chez les deux peuples est postérieure à leur séparation. Plusieurs de leurs dieux ou héros mythologiques cachent sous des noms identiques des personnalités toutes différentes, le nom presque seul ayant survécu aux transformations successives qui se sont produites de part et d'autre dans le sujet même. »

Quand on compare les versions des textes parsis et hindous en ce qui concerne, par exemple, le Hôma et le Somâ, on trouve des analogies frappantes. Hôma et Somâ veulent servir de nourriture aux hommes et aux dieux pour leur bonheur et leur salut. Ils veulent celui-là être mangé et celui-là être bu (36). L'un et l'autre ont fini par personnifier l'Etre suprême, incréé, qui, plus tard, a été appelé Zérouané-Akéréné par les Parsis et Parabrahma par les Hindous. L'un et l'autre ont le pouvoir d'écarter les mauvais génies ennemis des dieux et des hommes, et d'assurer à ceux qui les mangent ou à ceux qui les boivent, la santé, la richesse, la félicité, la force, etc.

M. J. Michelet établit, comme plusieurs auteurs l'ont fait avant lui, les relations et la connexité des dieux de la Perse et de l'Inde, et il explique le divorce de l'Hindou védique et du Perse, de l'Aryâ

pasteur, et de l'Ariâ cultivateur. Le seul antagonisme des races est peut-être une raison trop exclusive. Aussi, j'y ajouterai, avec M. Le Hir, celle plus probable « d'une influence étrangère qui, à une date ignorée, aurait profondément modifié la religion de l'Iran, et amené ces peuples à reléguer d'anciennes divinités nationales au rang des mauvais démons. » Mais, et c'est le point en question, « le *berceau peut entrer ici en ligne de compte* et le *champ d'activité* » révèle l'origine commune. Le sabéisme se montre partout dans les Védas. Le *Gayatri*, le plus saint, le plus ancien verset des Védas (celui qui a enfanté les Védas, disent les brahmes), est en l'honneur du *Soleil*.

LE FÉROUISME.

M. Meyer s'étonne que, « pour rendre compte de la pose exceptionnelle de la figure debout, j'aie eu encore recours au zoroastrisme, et que, selon moi, cette statuette représente le Bouddha en contemplation devant son férouer; » puis, par un singulier rapprochement, que j'ajoute que les anciens monuments de Thèbes et de Memphis montrent des personnages, dieux ou rois, en invocation et en prières devant leur propre visage, leur férouer?

Et pourquoi ne pas rechercher partout où l'on en soupçonne tous les rapprochements possibles ? N'existerait-il pas pour M. Meyer des analogies

frappantes entre l'Inde antique et l'Egypte antique dans l'architecture, les dieux, les arts?... Pline et Strabon rapportent en détail l'itinéraire que l'on tenait pour aller de l'Egypte aux Indes : les relations commerciales étaient suivies. Pour M. Meyer les brahmes ne seraient-ils pas des Aryas? Les prêtres égyptiens ne seraient-ils pas des Hindous? 37) Le progrès des âges les a séparés chaque jour davantage, mais chacun a conservé quelque chose des traditions du berceau commun.

L'antique dogme parsis du férouisme, tel qu'il a été décrit par MM. Creuzer et Burnouf, entre autres, avait pénétré plus ou moins défiguré non-seulement à l'état d'idée philosophique (38), mais aussi à l'état de dogme dans les anciennes écoles et les anciennes religions de l'Orient. Le champ d'activité des religions ne se traduit pas seulement par les grands traits, jalons de l'histoire du monde, mais aussi par des actions successives, par des contacts des peuples qui échappent souvent par leur peu de renommée aux tablettes de l'histoire. Leur action pour avoir été latente et longue n'en est pas moins efficace. Tel un feu couve longtemps sous l'herbe de la forêt avant de l'éclairer de ses flammes.

Comment ce mythe sublime, qui donna la force et la vertu à la Perse, malgré l'impur contact de Babylone et de Ninive, n'aurait-il pas attiré l'attention des philosophes et des docteurs hindous? Quoi d'étonnant que leurs réformateurs et leurs

protestants, qui tonnaient contre le matérialisme et l'impureté daus lesquels le brahmanisme s'enfonçait chaque jour davantage, qui étaient animés du noble désir d'assurer par la vertu le salut du genre humain, quoi d'étonnant, dis-je, qu'ils se soient retournés, à l'époque où je me suis transporté, (celle de la fixation de leurs dogmes à l'état de religion) vers le culte spiritualiste et vertueux du berceau de leurs pères, et qu'ils aient essayé de doter leur Bouddha d'un férouer, d'une âme aîlée ?

Le bouddhisme n'est pas sorti tout d'une pièce du cerveau de Siddhârtha comme Pallas du front de Jupiter le casque en tête et la lance en main, ou comme Soubrahmanya de l'œil que Siva porte au milieu du front, les poignards et la lance aux poings. (39) « Le bouddhisme ne s'est pas constitué en un jour, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, il a fallu des siècles d'examen et de controverse pour l'enfanter. » Le dogme du férouisme n'existe pas dans le moderne bouddhisme : c'est possible. Mais qu'il n'ait pas été essayé dans le bouddisme antique, c'est là la question. N'est ce pas le dogme de l'*Adi-Boudda* qui a rapproché le bouddhisme de la notion d'un Être-Suprême ? Or ce dogme n'existait pas dans l'antique religion et il n'a été fixé que vers les premiers siècles de notre ère.

Le culte brahmanique des *Pitris*, ou mânes des ancêtres (*Patres*), n'est autre que celui des fé-

rouers. Or le génie hindou n'a pu tellement défigurer les traditions primitives qu'on ne les y retrouve dans les invocations des stradhas. Le culte des morts est pour l'hindou comme pour le parsis le plus sacré des devoirs. Les âmes des défunts ne sauraient être heureuses si leurs descendants ne leur offraient le stradha. Privées de cet honneur, elles tomberaient dans l'enfer et les impies qui les en auraient privées. M. L. Burnouf, dans sa belle traduction du Zend-Avesta, contient une touchante et naïve invocation de célébrer leur culte adressée aux vivants par les âmes des morts ou férouers.

Quand le temps fut venu où l'empire de l'Asie dut appartenir aux Perses, le peuple entonna l'hymne à Hôma « véritable coup de fanfare qui sonne la conquête religieuse, la propagande puritaine, épurative et brise idoles où il est bientôt lancé. » (40).

Pourquoi dans l'Egypte asservie le Perse intolérant et prosélyte n'aurait-il pas essayé d'implanter le *seul* culte qu'il eût, celui des férouers, auquel il consacrait les dix premiers jours de l'année ? Précisément parce que ce dur vainqueur n'élevait à la divinité ni temple, ni statue (41), l'égyptien, ami de la représentation de la divinité, dut-il saisir de suite son *seul* culte extérieur et faire figurer sur les monuments de cette époque les *seuls* personnages religieux dont il admît la représentation matérielle. (42)

D'après le Lalitavistâra, le Bodhisattwa, avant sa naissance en ce monde, possédait à l'état parfait l'*Intelligence de la Loi* du salut du genre humain. Il l'avait révélée, en effet, il l'avait expliquée dans l'assemblée des Bodhisattwas et des dieux. Les dieux brahmaniques). Zoroastre, du moins, conduit par l'ange Brahman avait reçu sa loi de la bouche d'Ormuzd; mais le Bouddha n'avait donc rien à apprendre de personne, *pas même de Dieu* !... (« Le bouddha ne connaît Dieu en aucune façon. ») (43 .

Qu'est-ce donc, alors, que ce Maître, cet Esprit, qui le conseille et qui l'instruit, dont il est question dans son histoire légendaire (44) ? Qui lui fait subir en esprit quatre grandes épreuves, et qui, pour prix de la victoire, lui donne les préceptes et les commandements de la loi nouvelle? Quel est-il, si ce n'est une autre partie de lui-même, mais partie *étrangère*, complémentaire ou supplémentaire ?

C'est alors que se présentent à l'esprit deux hypothèses : celle du *férouer*, (réminiscence du dogme de l'ange gardien de la tradition primitive), de l'âme ailée, cette antique et magnifique conception Zend si poétiquement rappelée par M. J. Michelet,(45) et celle de la conception philosophique du *lingam* du Sankhya de Kapila, du corps subtil qui n'abandonne jamais l'âme (46).

Le bouddhisme ayant conservé la doctrine de la transmigration des âmes (commune, du reste, à toutes les écoles de l'Inde), c'est donc dans le San-

khya athéiste qu'il faut chercher comment l'âme inactive (figurée ici par le corps assis) peut paraître animée et transmigrer (figurée ici par le corps debout) : Or Kapila explique que cela a lieu au moyen du lingam (47).

Le lingam, enveloppe et instrument d'activité de l'âme, qui en est distinct autant que l'âme l'est du corps (48). Le lingam, corps subtil par excellence, quoique composé de *dix-sept* parties (49), qui n'abandonne jamais l'âme immortelle quand l'âme abandonne le corps mortel (50), qui « accompagne l'âme et les sens qu'il réunit comme le vent accompagne les parfums dans lesquels il se loge 51). » « Le corps matériel est le réceptacle et le support du lingam (52). »

Le lingam n'est pas étranger à l'ancien bouddhisme, quoiqu'il n'en soit fait mention (que je sache du moins) dans aucun auteur européen. L'arbre-lingam qui domine le baldaquin est un fait *de visu* avec lequel il faut compter.

Rapprochements historiques, analogies dogmatiques, conceptions métaphysiques et, enfin, fait matériel de la découverte de deux statuettes (placées l'une à côté de l'autre comme si elles semblaient ne faire qu'un tout), tels sont les arguments au moyen desquels j'ai interprêté que *le personnage debout pourrait bien figurer le férouer du personnage assis.*

Cette interprétation est nouvelle ; mais est-elle discutable ? Bien des faits archéologiques acceptés

ne s'appuient pas sur des inductions plus sérieuses.

La croyance aux génies et à leurs relations avec les hommes était générale dans l'antiquité : chaque homme avait son génie, suivant Platon (53). Empédocle allait plus loin: il enseignait que chacun de nous dès sa naissance est soumis à l'influence de deux géni s contraires dont l'un nous porte au bien et l'autre au mal. La doctrine d'Empédocle nous ramène en plein Zoroastrime.

DEUXIÈME MÉMOIRE

SUR L'IDOLE DE LA VIERGE DU TEMPLE DE SHOÉ-DAGON-PRAH, A RANGOUN (INDO-CHINE.)

LA VIERGE BOUDDHISTE.

« Cette statuette, dit M. Meyer résumant mon mémoire, a été enlevée de la grande pagode de Rangoun, lors du pillage de ce monument pendant l'expédition anglaise, en 1824. Elle représente une femme debout, les yeux baissés, enveloppée dans un double pagne brodé et doré, l'un serré au corps et l'autre drapé en manteau. M. Textor de Ravisi lui reconnaît le type indo-chinois, opinion que justifie assez le dessin joint au mémoire. »

Cette statue étant l'objet le plus précieux de mon cabinet, je l'ai décrite et interprétée avec le

soin qu'elle me paraissait mériter. J'ai fait ressor tir le fait important et très-peu connu qu le bouddhisme mettait une *vierge* sur ses autels et qu'il l'honorait d'un culte spécial.

« Mais quel est ce personnage? Il vaut mieux, dit M. Meyer, se résigner à l'ignorer qu'avoir recours aux hypothèses que présente l'auteur, et dans lesquelles le zoroastrisme tient toujours une grande place. »

Ce n'est pas, assurément, de cette singulière résignation que s'inspirèrent et le jésuite missionnaire Pons, (54) « qui, le premier, puisant aux sources indiennes, révéla avec plus de précision et de netteté le caractère de la religion et des doctrines philosophiques des Hindous (55),» et le grand Anquetil Duperron quand il conquit les livres primitifs de la Perse et de l'Inde; de cette résignation non plus que s'inspirèrent les illustres savants qui marchèrent sur leurs traces ! « Tout l'Orient est révélé. Tandis que Volney, Sacy ouvrent la Syrie, l'Arabie, Champollion s'attaque au sphinx, à la mystérieuse Egypte, l'explique par ses inscriptions. Eugène Burnouf établit la parenté des deux ancêtres de l'Asie, des deux branches des Aryâs, l'Indo-Perse de la Bactriane (56). »

« Mais quel est ce personnage ? »

J'ai établi qu'il était probable que c'était la mère du Bouddha, la *vierge Mâyâ* (57). Toutes les traditions des peuples bouddhistes sont d'accord, en effet, sur le point que leur Bouddha, à l'état de

Bodhisattwa, s'est incarné dans le sein de Mâyâ, qu'il est né de la *vierge-mère*, de la femme *aux trente-deux qualités*, la plus accomplie entre toutes les femmes par les qualités morales et physiques ; « car aucune autre femme n'eût été capable de porter ce premier des hommes (58). »

Le bouddhisme est, que je sache, la seule des religions infidèles qui élève aussi haut l'état de virginité, la chasteté et la continence (59). Non-seulement le Bouddha a pour mère une vierge ; mais la vierge-mère étant morte le septième jour après la naissance du Boudha, deux chœurs de chacun trente-cinq vierges l'élèvent et en prennent soin. Encore le nombre 35 du bouldaquin qui reparaît (60). Le bouddhisme, enfin, a des communautés monastiques de femmes. Les religieuses bouddhistes ont la tête rasée et font vœu de chasteté.

Mais je n'ai pas cru pouvoir m'en tenir à cette unique hypothèse, d'autres interprétations étant discutables. Je les ai donc indiquées, laissant au lecteur le soin de choisir lui-même.

AUTRES HYPOTHÈSES.

Je n'ai pas mis, dans mon premier mémoire, les deux premières hypothèses d'interprétations qui m'étaient venues à l'esprit, savoir que cette idole représentait deux Djatakas (naissances antérieures du Bouddha : celle en *vierge* ou celle en *statue*.

« Le système de transmigration, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, va, en effet, pour les bouddhistes, jusqu'à cette exagération monstrueuse où la personnalité humaine méconnue et détruite, se confond avec les choses les plus viles du monde. » Mais, ici, la métamorphose en statue n'était pas soutenable, sans une tradition authentique à citer à l'appui ; comme celle, par exemple, du tronc d'arbre de Djagad-Natha qui est Kristna lui-même, incarnation de Vichnou. L'existence en vierge ne résolvait nullement la question de savoir quel était ce personnage. Or, depuis l'antiquité la plus reculée, la tradition ayant continué à donner le nom de vierge à ce marbre, il restait donc à lui choisir un nom entre ceux des divers personnages auxquels la qualification de vierge était applicable dans la religion bouddhiste. C'est ce que j'ai fait.

Je rappellerai que les pagnes dorés de cette statue ont pour uniques broderies des rosaces quatrilobées comprises entre deux brodures composées chacune de trois barres.

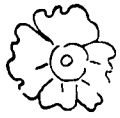

La rosace quatrilobée est l'ornement des parures en bijoux ou des broderies des vêtements d'une foule de divinités brahmaniques. Je n'en citerai

qu'un seul exemple. Elle est l'ornement principal de la rivière de diamants de Brahma-Maïa dans la représentation qu'en donne M. Dubois de Jancigny. Cette divinité la porte trois fois sur la poitrine, puis à la ceinture et autour de son pagne (61). Cette rosace se voit également sur quelques statues et monuments de la Perse antique.

La découverte des idoles de Négapatam et de Varissepathoucattepady (62) me valut différentes visites d'Hindous lettrés parmi lesquels plusieurs brahmes. Bien que les brahmes modernes ignorent pour la plupart la religion bouddhiste, que leurs pères ont persécutée et chassée de l'Hindoustan, j'en profitai pour leur demander leur opinion sur l'idole de Shoé-Dagon-Prah. Je n'en tirai rien que des sentences en vers, espèces d'énigmes qui dépitent bien souvent l'européen qui veut aller au fond des choses de l'Inde. Cependant, l'une d'elles attira mon attention : « Du Nord vient la vérité. La vérité est la lumière. La lumière est dans le feu. Le feu a été, est et sera pur. » J'en ai conclu que c'était, selon ce brahme, dans le Zoroastrisme qu'il fallait chercher l'origine de ce marbre. C'est ce que j'ai fait.

CHANGEMENT DE SIGNIFICATION DU SIGNE MATERIEL.

Ces interprétations ont pour objet (but intéressant et souvent utile) de rechercher, partout où l'on peut, le changement et l'altération de la si-

gnification du signe matériel qui est resté debout: c'est ce en quoi consiste mon système archéologique.

Le changement de représentation de personnage n'avait rien, ai-je dit, de contraire aux idées bouddhistes. J'ai cité, par exemple, le fameux temple de Kennery où l'on voit que le ciseau y a modifié les colossales représentations des dieux du panthéon brahmanique pour y substituer les images du Bouddha et les symboles de son culte.

Il se serait passé à Shoé-Dagon-Prah et à Kennery ce qui a eu lieu dans toutes les religions. *Les nouvelles religions empruntent aux anciennes leurs signes matériels, sauf à en transformer l'intention et la signification.*

Je relaterai ici, par exemple, un fait d'observation relevé par M. L. Batissier, constaté par tous les antiquaires qui ont étudié l'art des catacombes, c'est que la plupart des peintures et des sculptures chrétiennes, soit dans les principaux motifs, soit dans leurs dispositions générales, ont été empruntées aux païens. Peu à peu le vieil art expire dans le symbolisme chrétien et se transforme pour prendre une autre vie (63).

CITATIONS D'AUTEURS INDIANISTES.

M. Meyer conclut pour mes deux mémoires en disant: « Il faut remercier M. Textor de Ravisi de sa publication, mais regretter en même temps qu'il

ait puisé sa science dans des livres aujourd'hui sans valeur, tel que celui de l'abbé Dubois, dont il convient de n'user qu'avec la plus grande précaution. »

Il ne m'appartient pas de faire contre M. Meyer l'apologie d'auteurs aussi connus que MM. J. A. Dubois, Dubois de Jancigny, Symes, Alexander, Migne, Langlois. Je dirai seulement (et là est la question), qu'en ce qui concerne les citations que j'en ai faites, je les trouve d'accord avec ce que j'ai vu, avec ce que j'ai entendu moi-même dans l'Inde, et qu'il n'y en a pas une que je n'eusse pu retrouver dans d'autres auteurs aussi connus, et aussi acceptés que ces auteurs.

Quel est l'orientaliste qui n'est pas d'accord avec M. l'abbé J. A. Dubois sur l'interprétation du Trimourty (page 319 , sur les faits que les brahmes ont inventé un système de religion dans lequel on aperçoit à peine un vain fantôme du culte primitif des indiens (page 315), et que les Djeinas se qualifient d'être restés les vrais croyants Hindous rejetant ces croyances subreptices? (Page 316). — Quant au serment brahmanique (page 318), je le tiens pour véritable. Un brahme, en effet, que j'avais interrogé, en 1855, à cet égard, (et qui croyait à une récente révélation d'un de ses co-religionnaires) m'avait répondu : « Celui-là a fait un grand sacrilége qui vous a révélé un serment inviolable! » Et sa figure exprimait l'étonnement et le dépit.

Les citations que je fais de M. Dubois de Jancigny sont aux pages 318, 333 et 340: ce sont des faits acquis: à savoir que la légende brahmanique du Bouddha-Avattaram est évidemment destinée à ravaler le bouddhisme et que les brahmes ne rendent aucun culte à Vichnou sous cet avattaram; que les communications du Gôtama-Bouddha à ses disciples immédiats conservées par tradition, solennellement vérifiées dans de grands conciles, ont été rédigées et écrites à Ceylan dans le premier siècle avant notre ère.

Quant à la description qu'il fait de la pagode de Shoë-Dagon-Prah, je l'ai adoptée, et, également, ce qu'en disent MM. Sysmes et Alexander (pages 336 et 341), parce que je n'avais pas visité ce temple et que je ne le connaissais que par les récits emphatiques que m'en avaient faits des marins de Karikal qui vont tous les ans à Rangoun. Or il me fallait de telles autorités pour dire, par exemple, en parlant de ce temple, que sa couronne est en or massif, etc.

Les citations de MM. Migne et Langlois sont aux pages 321, 323, 336 et 341.

M. l'abbé Migne décrit les degrés supérieurs de la cosmogonie bouddhiste tels qu'ils sont relatés dans les livres sacrés bouddhistes. M. Langlois, en disant qu'il soupçonne que le nom de *Gôtama*, et *Gautama* (qu'on ne distingue pas assez) a appartenu à plusieurs personnages que l'on a confondus, émet une appréciation de critique historique qu'il a appuyée sur des faits sérieux.

J'appliquerai donc nommément à ces auteurs ce que M. Barthélemy-Saint-Hilaire dit en général du progrès inouï qu'a fait depuis trente ans l'étude des religions de l'Asie : « On pourra faire de nouvelles découvertes ; mais elles ne changeront rien à celles qu'on a faites et auxquelles nous devons tant de curieuses révélations. »

CONCLUSION.

L'étude des détails matériels, quelque grossiers et futils qu'ils soient en apparence, fait souvent pénétrer sur certains points dans le fond d'une doctrine religieuse ou d'un système philosophique : ils en sont comme la manifestation matérielle. Aussi est-ce sérieusement et non pour me jouer avec des futilités que j'ai mis des détails en relief. Ces antiques religions professées depuis des siècles par des millions d'hommes ont droit à nos égards. Elles ont pour moi deux côtés distincts : l'un qu'on ne peut qu'admirer et l'autre qu'on ne peut que déplorer davantage quand on avance dans la connaissance approfondie de leurs dogmes et principes. Oui ! œuvres de l'esprit de l'homme, elles ont deux faces distinctes, grandeur et petitesse, splendides conceptions et aberrations pitoyables.

Aussi dis-je avec M. J. Barthélemy Saint-Hilaire, au sujet du Bouddhisme : « Sans doute l'esprit chrétien connaît des doctrines plus belles et plus hautes ; mais, six ou sept siècles avant qu'il ne renouvelle le monde, c'est déjà une bien admirable idée que celle d'associer tous les hommes, tous les êtres, dans une foi commune, et de les confondre dans une égale estime et dans un égal amour. » (64).

« Le seul, mais immense service que le Bouddhisme puisse nous rendre, c'est par son triste contraste de nous faire apprécier mieux encore la valeur inestimable de nos croyances, en nous montrant tout ce qu'il en coûte à l'humanité qni ne les partage point. » (65).

Il faut remercier M. Meyer de sa publication ; car il m'a donné l'occasion, dans cette causerie d'amateur, de développer les points sur lesquels nous n'avons pas la même manière de voir, « de montrer suffisamment combien peu est scientifique la direction qu'il suit » dans sa critique, et d'attendre en retour, au lieu de ses simples négations, les arguments des livres dans lesquels il a puisé sa science.

Textor de Ravisi,

Membre associé.

NOTES.

1. Voir page 300 à 356.

2. *Histoire de la philosophie* par N. J. Laforêt.

3. M. Meyer rend mal mon interprétation. Au point de vue brahmanique, c'est l'arbre *kalpa*, du paradis d'Indra ; mais le Bouddhisme, tout en adoptant un arbre mystérieux, a modifié le mythe brahmanique. (Voir mon premier mémoire page 325).

Le brahmanisme compte *sept arbres* spécialement consacrés. L'arbre *assouata*, ou le figuier des pagodes (Ficus religiosa) est le plus vénéré; puis le *vépou* ou margousier *(nimbo)* avec lequel on le marie communément. Le premier est consacré à Vichnou et le second à Siva, etc. etc.

4. Les documents suivants sont résumés du livre le *Bouddha et sa religion* par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Le jardin de *Lombini* était à sept ou huit lieues au N.-O. de Kipilavastou. Mâya-Dévi fut surprise par les douleurs de l'enfantement sous un arbre *(plaksha.)*

L'arbre sous lequel le Bouddha s'assit à *Bohimanda* était un figuier de l'espèce appelée pipala. C'était à peu près à quinze lieues de Râdjagriha, la capitale du Magadha et non loin de Nairandjanâ.

Le Bouddha était à une demi-lieue tout au plus au N.-O. de la ville de Kouçinagara, dans le pays des Mallas et près de la rivière *Atchiravati*, quand il se sentit atteint de défaillance. Il s'arrêta dans une forêt de calas, sous un arbre de cette espèce (shorea robusta) et y mourut.

5. La philosophie *Sinkhya* paraît être la plus ancienne de l'Inde : elle comprend celle de Kapila, des Patandjali et des Pouranas.

Kapila semble être pour les Hindous ce qu'a été Aristote pour les Grecs: sa doctrine est la plus répandue. Il puise sa doctrine dans la raison sans s'appuyer sur l'autorité des Védas.

La *Karika* (Traductions par MM. Lassen, Pauthier, Barthélemy Saint-Hilaire etc.) est regardée comme l'expression fidèle et complète du sankya de Kapila.

6 Le véda vient sous certains rapports immédiatement après la Bible; et le malheur du bouddhisme est d'avoir répudié les germes védiques, loin de les avoir fécondés. Mais l'Inde brahmanique elle-même n'a guère été plus sage ; elle n'a pas su tirer de ses livres sacrés tous les fruits qu'ils lui avaient promis. A l'origine, au berceau commun, les Aryas ont été les frères de nos ancêtres, partis comme eux du N.-O. de l'Himâlaya; alors ils ont été leurs égaux ; mais le progrès des âges ne leur a pas été aussi favorable ; et pendant que les races européennes, depuis les Grecs jusqu'à nous, fournissaient la carrière que l'on sait, les races âryanes ne pouvaient dépasser les croyances védiques, et elles voyaient naître dans leur sein le bouddhisme, qui en est fils assez légitime bien qu'on l'ait méprisé et banni. *(Le Bouddha et sa religion.)*

7. Ce mémoire, qui a été lu à la Société dans sa séance du 3 juillet 1867, n'a pu être publié, le temps nécessaire ayant manqué pour faire imprimer les nombreux dessins originaux dont il est illustré

8. Les livres sacrés ne se bornent pas à donner les principes d'après lesquels doivent être conçus les édifices : ils entrent aussi dans des détails circonstanciés relatifs aux plans sur lesquels il faut bâtir les villes et les bourgs, et aux lieux où il convient d'élever les temples des divinités, etc.

Toute maison qui n'est pas bâtie sur les proportions voulues est vouée, avec ceux qui l'habitent, à une éternelle malédiction. (*Histoire de l'Art monumental* par L. Batissier.

9. Voir la note 22 au sujet de la roue de la loi.

10. Voir ci-après note 63

11. *La Bible de l'humanité* par J. Michelet.

12. Ces trois dessins sont empruntés à *l'Art monumental* de M. J. Batissier Editeurs MM. Furne, Jouvet et Cie.

En décrivant les monstres à face humaine d'un des palais de Tschil-Ndimar, M J. Batissier dit: Leur tête est couronnée d'un diadème cylindrique surmonté d'une couronne de fleurs de lotus

13. Les familles de *Nymphéacées* et des *Hydrocharidées* sont représentées par de nombreux genres et espèces dans les innombrables étangs de l'Hindoustan.

On sait que les nymphéacées ont ordinairement 4 sépales et de nombreux pétales et que les hydrocharidées ont 3 sépales et 3 pétales.

14. La pose de ma statuette me paraît être, d'après les textes bouddhistes sacrés, celle que le Bouddha avait prise dans le sein de Mâya, sa mère. C'est ainsi qu'il s'assit sur un tapis d'herbe sous le figuier de Bodhimanda, et, également, sur le siége du Tathâgata Prabhoûtaratna quand il parla à l'assemblée des Bodhisattwas.

15. Un autre tableau représentant Paramessavarane (Siva) donne la même représentation pour la main droite, mais la rosace n'est pas figurée dans le quadrangle.

16. Un autre tableau représentant Vichnou donne à peu près la même pose pour les mains, mais la première main droite à cinq doigts et non six.

17. Dans une peinture sur verre qui représente Paramessavarane avec le quadrangle dans la première main droite et dans la première main gauche, l'artiste hindou avait l'intention de mettre des points dans le quadrangle, mais il en a posé un *seul*, et a oublié les autres points.

18. J'ai adopté l'expression de *quadrangle*, attendu que la figure brahmanique est tantôt un carré, tantôt un rectangle, tantôt un parallélogramme et tantôt un losange pour la même divinité.

La première fois que j'ai entendu parler, par un lettré hindou, du sens mystique du quadrangle, je me suis reporté à la doctrine de Xénocrate que je me suis plu à lui expliquer par suite de l'intérêt qu'il y prenait.

On sait que ce disciple de Platon, qui suivit une direction pythagoricienne, comparait la nature divine au triangle équilatéral, parce qu'elle est partout semblable à elle-même; les choses mortelles au triangle scalène, parce que les côtés sont inégaux; les génies et démons au triangle isoscèle parce que deux côtés sont égaux et un inégal, attendu qu'ils tiennent le milieu entre les deux natures divine et humaine.

19. M. Barthelemy Saint-Hilaire démontre que le bouddhisme n'a pas divinisé le Bouddha, et que jamais personne n'a songé à en faire un Dieu.

Ce fait est exact, au point de vue doctrinal; mais pour le vulgaire, le Bouddha n'en tient pas moins la place de la *divinité* sur les autels : or c'est dans ce sens que je l'ai entendu.

Les livres bouddhistes citent une foule d'exemples de dieux et d'hommes qui se *prosternèrent devant le Bouddha et l'adorèrent.*

20. *Encyclopédie théologique. Bouddha*, par M. l'abbé Migne.

21. J'avais supprimé, entre autres choses, ce chapitre dans mon premier mémoire pour ne pas abuser de l'hospitalité que lui donnait la Société académique dans son volume de l'année dernière.

22. C'est à Bénarès, dit M. Barthelemy Saint-Hilaire, que le Bouddha prêcha pour la première fois, ou, comme s'exprime le mysticisme bouddhique, « qu'il fit tourner pour la première fois la *roue de la Loi*; » langage symbolique et sa-

cramentel qu'ont adopté toutes les sectes du bouddhisme, au Nord, au Sud, à l'Est, depuis le Thibet le Népâl jusqu'à Ceylan et à la Chine.

On peut lire les curieux détails qu'a donnés M. Biot sur les roues à prières des Thibétains, qui ont pris au propre cette expression figurée des premiers soûtras, et qui, pour prier le Bouddha, font tourner par leurs lamas de grandes roues sur lesquelles sont inscrites des formules sacrées.

(*Journal des Savants*, cahiers juin 1845 et mai 1865).

23. Les quatre vérités sublimes sont : L'existence de la douleur dont l'homme est atteint sous une forme ou sous une autre quelle que soit sa condition ; la cause de la douleur qui est dans les passions, le désir ou la faute ; mais la douleur peut cesser par le Nirvâna; et le Bouddha enseigne la voie qui conduit au Nirvâna, ou la méthode du salut.

24. Le Mâra bouddhiste est le Kama hindou, le Dieu de la volupté. Mâra est le chef des Mâras, démons puissants qui habitent le ciel Paranirmitavasavartitas (ou qui exerce un pouvoir sur les métamorphoses produites par d'autres) Kama est le Dieu de l'amour, du péché et de la mort.

25. L'ournâ bouddhiste est probablement figurée dans la statuette par le pottou brahmanique en argent que le personnage porte sur le front entre les deux sourcils.

26. *Le Bouddha et sa religion.*

27. Mille bougies appliquées au corps ; mille clous enfoncés dans le dos ; entrée dans un four ardent (mais une troupe de mille anges éteignit les flammes sous une pluie de fleurs); l'offre de son corps pour graver la loi nouvelle.

28. D'après M. l'abbé Migne, les dix commandements bouddhistes sont les suivants : 1° ne pas tuer ; 2° ne pas voler ; 3° être chaste ; 4° ne pas porter un faux témoignage ; 5° ne pas mentir ; 6° ne pas jurer ; 7° éviter toutes paroles impures ; 8° être désintéressé ; 9° ne pas se venger ; 10° ne pas être superstitieux.

D'après M. Barthélemy Saint-Hilaire, les dix aversions ou répugnances que doivent ressentir tous les hommes qui ont foi au Bouddha, sont : ne point tuer, ne point voler, ne point être incontinent ; ne point mentir; et ne point s'enivrer ; — s'abstenir de repos pris hors de saison; s'abstenir de la vue des danses et des représentations théâtrales, chants, instruments de musique etc. ; s'abstenir de porter aucune parure et de se parfumer ; s'abstenir d'avoir un grand lit ; enfin s'abstenir de l'or et de l'argent.

Les cinq premières règles sont obligatoires pour tout le monde; mais on peut croire que les autres regardent particulièrement les religieux.

29. 1° Ne se vêtir que de haillons ramassés dans les rues, sur les routes ou dans les cimetières. Le premier pagne de Bouddha n'a été autre que le linceul déterré par lui même de la femme esclave Râdha ; 2° n'avoir que trois de ces vêtements ; 3° ne vivre que d'aumônes recueillies silencieusement dans un plat de bois, etc., etc.

30. 1° Protubérance au sommet du crâne ; 2° cheveux bouclés tournant vers la droite, noirs, à reflets changeants ; 3° front uni et large ; 4° touffe de poils, blanche comme la neige, naissant entre les sourcils, etc., etc.

Le corps est ainsi passé en revue, depuis la couleur des cheveux, jusqu'aux dents (qui doivent être au nombre de 40), aux ongles, à la taille, à la voix, à la démarche, etc., etc.

Je rappellerai seulement ici le signe relatif aux bras : *ils doivent descendre jusqu'aux genoux*. Les bras de mes statuettes sont, en effet, démesurément longs. Ce genre de beauté est donné par les poëtes hindous à leurs héros.

31. Pythagore a dit, plus tard, (probablement d'après l'enseignement brahmanique): Toutes les choses sont formées à la ressemblance des nombres, et les éléments des nombres sont les éléments de tous les êtres. Le ciel tout entier est une harmonie et un nombre.

32. J'ai donné ailleurs des exemples des nombres 5, 7, etc. etc.

Le cabalisme hindou est peu connu ; cependant le peu que l'on en sait présente de curieux rapprochements avec les sens allégoriques et mystiques que nous présentent les cabalistes anciens et modernes de toutes les écoles philosophiques et religions.

33. *Notre-Dame de Paris.*

34. Il est à remarquer que M. J. Michelet n'a parlé dans son livre ni du bouddhisme ni du mahométisme, qui, cependant avec leurs sectes diverses se partagent plus de la moitié du genre humain. Pourquoi ce silence?

35. Voici la gamme hindoue, qui offre avec celle de Guy d'Arezzo une frappante analogie.

Sa	— ri —	ga	— ma —	pa	— da —	si	— sa.	
Ut	— ré —	mi	— fa —	sol	— la —	si	— ut.	
Do								do.

Chaque note renferme un sens caché et a trait à quelque divinité.

36. *Sacra stemma viminalis*, la *plante-chair* (ou aphylla asclepias acida). Sous ce nom de Sôma et de Homa que lui donne la Perse, la plante-chair est l'hostie de l'Asie comme le froment est l'hostie de l'Europe.

(Note de M. Michelet, *Bible de l'humanité*)

37. Heereu a cru pouvoir établir que l'Egypte avait été peuplée par trois races différentes : que la caste du peuple était peut-être nègre ; que celle des guerriers était composée de Kennoux, et que celle des prêtres était d'origine hindoue. Avant lui, en 1794, Blumenbach, ayant eu occasion de disséquer des têtes de momies, était arrivé physiologiquement aux mêmes conclusions.

Histoire de l'art monumental, par L. Batissier.

38. Les Férouers se présentent tantôt comme les prototypes célestes de tous les êtres (les idées de Platon), tantôt comme les bons génies protecteurs et gardiens, tantôt comme constituant une partie de l'âme humaine et formant la base des êtres spirituels etc.

Entre les Férouers, il y a les mêmes rapports de supériorité et d'infériorité qu'entre les hommes : celui du roi est le plus puissant, celui d'Ormuzd est le Férouer suprême.

39. Soubrahmanya est confondu ordinairement avec Kartikéya, dieu de la guerre, chez les Hindous, comme Pallas l'est avec Minerve dans la mythologie grecque.

40. Le premier Amschapand est devenu le roi du ciel, Ormuzd, contre le roi des ténèbres Ahrimane. On a fait un roi de la terre qui relie les tribus, semble le grand Férouer de la Perse, son âme brillante. Cette âme ailée vole à la guerre. Elle s'en va marcher sur les mondes, purifier l'Asie de son épée de feu.

Babylone l'impie, son Dragon-Dieu, ne l'arrêtera pas. Elle ira vers l'Egypte, plongera aux noirs peuples d'Afrique, ennemis nés de la lumière. Elle menacera le pâle occident. Pour arrêter sa sauvage colère et ce génie de flamme, il ne faudra pas moins que Salamine. J Michelet. *La Bible de l'humanité.*

41. Dans la description qu'il fait des ruines de Persépolis, William Ouseley dit : Parmi le grand nombre de figures sculptées sur ces monuments, hors le Férouer, on n'aperçoit rien qui puisse être l'objet d'un culte religieux.

42. On lit dans M. J. Batissier, dans sa description des quatre fameux tombeaux appelés Nakschi-Roustam : On y voit l'image colossale du roi ayant la main droite étendue en signe d'adoration. En face de lui s'élève l'autel du feu sacré et au-dessus un globe qui figure le soleil. Dans l'air se balance une figure semblable à celle du roi. Son corps est enveloppé dans de grandes ailes ouvertes : c'est son férouer.

43. *Le Bouddha et sa religion* page 5.

44. *Encyclopédie. théologique Bouddha.* L'abbé Migne.

45. *Bible de l'humanité*, page 99.

46. Leibnig a cru aussi à un corps subtil qui n'abandonne jamais l'âme immortelle quand celle-ci se sépare du corps mortel qu'elle a cessé d'animer.

47 La transmigration du lingam n'a pour objet que l'objet de l'âme. C'est comme les fonctions inférieures d'un roi. (*Soutras 45*)

48. Primitivement produit indépendant, perpétuel, composé de l'intelligence (*Mahas-Boddhi*) et des autres principes subtils, le lingam transmigre sans jamais jouir des choses, doué des dispositions qui lui appartiennent. Le lingam, sans les eléments distincts, est privé de support et ne peut subsister. C'est pour atteindre l'objet de l'âme que le lingam est produit. Par l'enchaînement des actes et de leurs conséquences et avec l'aide supérieur de la nature, le lingam remplit ses rôles comme un acteur dramatique remplit tour à tour les siens (*Karika*, XL, XLIII.)

49. L'âme n'est qu'un temoin. .. c'est un arbitre, un spectateur : elle n'agit point. C'est uniquement parce que le corps est uni à l'âme que, tout insensible qu'il est, il paraît sensible : et c'est l'activité des trois qualités qui fait que *l'etrangere*, l'âme, paraît active bien qu'elle ne le soit pas. » (*Karika*, chap. XIX et XX.)

D'après la philosophie védante, ou la seconde minansa, l'orthodoxie brahmanique) et dans plusieurs passages des védas on lit : Tous les êtres constituent un quart de la personne et trois quarts sont impérissables dans le ciel. L'âme qui anime le corps est une portion de Brahmâ, comme l'étincelle l'est du feu L'âme est active et non passive, seulement son activité n'est pas essentielle mais accessoire, éventuelle.

50. Soutras. Lect. III, 9.

51. Bhagavad-guita. Lect. XV, Sloka 8.

52. Soutras. 11 et 112.

53. Platon a écrit : Chaque homme a son génie, qui accompagne son âme dans les quatre états au-delà de la tombe. (Purgatoire, enfer temporaire, enfer éternel et ciel).

54. Lettre écrite de Karikal (côte de Coromandel) le 23 novembre 1740.

55. *Histoire de la Philosophie*, par N J. Laforêt.

56. *Bible de l'Humanite.*

57. Màyà (qui veut dire l'*illusion*) était fille du roi Soupra bouddha : elle épousa Souddhodana, roi de Kapilavastou, royaume situé au nord d'Oude, au pied des montagnes de Népaul).

Mayà et Souddhodana étaient de l'illustre caste des Tchattryas et issus de la grande race solaire des Gôtamides.

Màyà mourut sept jours après la naissance de son fils, qui devint le Bouddha auquel en naissant Souddhodana donna le nom de *Siddârtha*, ou Ardachidhi, ou Sarvàrthasiddha, (nom qui varie suivant les idiômes ou les auteurs dans lesquels on le puise) qu'il changea pour les noms ou plutôt pour les *titres* de Bhagavat, de Sougata, de Bodhisattwa, de Chakya-Mouni, d'Adiarhat, de Tathàgata, etc., etc , de *Bouddha.*

Voir les principaux noms sous lesquels le Bouddha hindou est adoré par les principaux peuples bouddhis es dans mon premier mémoire, page 349.

58. *Le Bouddha et sa religion.*

59. Voir le 3e commandement ou la 3e aversion de la note 28.

60 Trente-cinq vierges le soignaient, c'est-à-dire sept l'habillaient, sept le berçaient, sept le nettoyaient, et sept l'amusaient

Trente-cinq vierges le récréaient par leur musique. Les facteurs 5 et 7 correspondent probablement aux sept notes de la gamme et aux cinq genres de poésies qui existent dans l'Inde.

61. *L'Inde* par Dubois de Jancigny, planche 2.

62. Voir la note de la page 32 de mon premier mémoire.

63. Je choisis les quelques faits suivants entre des milliers d'exemples.

SUJETS. — L'histoire de Jonas est représentée par le bas-relief du mythe

d'Hercule avalé par une baleine et sortant de son sein au bout de trois jours, ou par celui analogue de Jason rejeté tout armé de la gueule d'un dragon qui l'avait avalé.

L'admirable statue de Calamis, le berger avec un agneau sur les épaules, est adoptée pour la représentation de la touchante parabole de saint Luc, le Bon Pasteur.

ORNEMENTATIONS — Les anges sont figurés par des génies ; les arbres comme chez les anciens, figurent le paradis ; les fleurs, tradition purement romaine, sont employées avec profusion avec leur sens allégorique

SYMBOLES — Le ciel, comme chez les païens, est symbolisé par une demi-figure d'homme tenant de ses deux mains un voile déployé au-dessus de sa tête, le bœuf figure le travail évangélique ; l'olivier continue d'être le signe de la victoire, le coq celui de la vigilance, la colombe celui de la pureté, etc.

Il n'y a rien, dit M. L. Batissier, qui doive étonner dans toutes ces analogies entre l'art tumulaire des païens et celui des chrétiens ; car presque toujours ceux-ci ont changé la signification des symboles antiques quand il les ont acceptés. Toutes les fois qu'ils leur ont conservé leur signification première, c'est qu'ils n'y trouvaient rien qui fût contraire à l'esprit de la nouvelle religion Les témoignages des écrivains religieux les plus orthodoxes mettent ce système archéologique à l'abri de tout controverse. *L'Art monumental par* L. Batissier.

64. C'est une croyance générale chez les peuples bouddhistes que les Djatakas du Bouddha comprennent toutes les *conditions* de la vie humaine, toutes les *existences* du monde (terre, mer air) et même toutes les *substances* inanimées. Les Singalais les bornent, il est vrai, à 550 que leurs livres sacrés décrivent.

Des légendes citent des transmigrations sous forme de statues, de colonnes, de murs, d'arbres, de fleurs, d'ustensiles de cuisine, etc., etc., et même des changements de sexe.

ERRATA.

Page 391, au lieu de : le Rosace, lisez : *la* Rosace.
Page 431, note 37, au lieu de : *Heereu,* lisez : Heeren.
Page 432, note 54, ajoutez : *Lettres edifiantes.*
Pages 405 et 427. Les notes 23, 64 et 65 sont sans objet. — La note 64 doit être placée à la dernière ligne de la page 420.

POÉSIE

FANETTE.

(Ce poëme a obtenu le 1er prix dans le concours de l'année 1866-1867.)

Par M. J. RAMBAUD, avocat à Lyon.

CHANT I. — LES FIANÇAILLES.

Sitôt que du printemps sonne l'heure féconde,
L'homme voit la nature et la face du monde
Changer subitement sous un charme inconnu.
La terre est toute en fleurs et voile son sein nu
Que les frimas glaçaient de leurs âpres haleines.
Elle semble chanter le terme de ses peines.
Elle écoute, amoureuse, une voix d'enchanteur
Qui lui rend l'existence, en lui rendant la fleur.
On devine partout le bienfaisant génie :
Tout n'est que chants, soupirs, doux murmure, harmonie!
De même, quand, soudain, l'essor de la raison
Aux femmes vient donner leur plus belle saison,
Sans savoir, sans pouvoir discuter un mystère,
La fille se transforme ainsi qu'a fait la terre.
Elle sent, étonnée, en son corsage uni
Le sein qui fait saillie et qui demande un nid.
Sa joue est tour à tour pâle, brûlante ou rose
Et l'être tout entier suit la métamorphose.
Sur cette terre, pleine et d'ombre et de fraîcheur,
L'arbre de la beauté fait éclore sa fleur.
Son parfum enivrant l'entoure dans l'espace
Et frappe même ceux qui ne voient point sa grâce...

Le charme est accompli : chacun sait qu'à son tour
Cette heureuse nature est prête pour l'amour !
Sur les bords de la Loire, ainsi, de sa baguette
Une charmante fée avait touché Fanette
Et le temps n'était plus où, parmi les garçons,
On lavoyait sans honte enseigner ses chansons.
Elle ne songeait plus, curieuse et folâtre,
Aux contes que disait l'aïeule près de l'âtre,
Ni, traînant un essaim à chaque pas grossi,
A courir la première aux vallons de Tracy, (1)
En vrai garçon, cherchant à dénicher les merles,
Et jetant au chemin, comme de fraîches perles,
Les notes de sa voix, ornement fruste encor,
Par sa simplicité plus précieux que l'or.
Surtout on n'eût pas vu, la jambe déchaussée,
Ses sabots à la main, sa jupe retroussée,
Pour joindre les grands bœufs sur le sable désert
Que l'eau tour à tour mouille et laisse à découvert,
Fanettes traverser les grèves de la Loire.
Pourquoi cacher ainsi son petit pied d'ivoire ?
N'avait-elle donc pas pendant plus de treize ans
Laissé ce pied mignon au regard des passants ?...
Des passants ?... Qu'ai-je dit ? sur les grèves désertes,
Vastes plaines de sable, à l'onde seule ouvertes,
Quand Fanette quittait le bord silencieux,
Nul ne pouvait la voir ; si ce n'étaient ses bœufs,
Qui, sur les sables secs formant comme des îles,
Groupés et ruminant, au soleil immobiles,
Souvent la regardaient d'un œil intelligent
Sous ses petits pieds nus fouler le sol changeant
Que recouvrait encor l'eau claire d'une boire (2)
Où dans les jours de crue avait passé la Loire.
Fanette avait changé. Ce temps-là n'était plus.
Elle faisait plutôt des détours superflus,
Ou, laissant son troupeau s'éloigner de la rive,
Le suivait du regard, immobile et pensive.
C'est que Fanette, un jour, en traversant dans l'eau,
Avait soudain trouvé, debout dans son bateau,
Un pêcheur de Tracy, qui, la voyant surprise,
Rechercher son chemin, demeurer indécise
Dans l'eau qui lui montait déjà jusqu'aux genoux,
Sur les sables couverts, mouvants, semés de trous,
Avait poussé vers elle et, d'une main hardie,
Dans sa barque enlevé la bergère étourdie.
Fanette eut honte alors pour la première fois.
Tandis qu'elle tordait sa jupe entre ses doigts,

Occupée à sécher les bords à peine humides,
Elle tenait baissés ainsi ses yeux timides.
Dans sa pensée émue, elle songeait soudain
Qu'on parlait à Tracy de ce pêcheur, Urbain,
Comme du plus adroit des garçons de son âge,
Le mieux fait, le plus fort et le coq du village.
En rêvant à cela, mais sans savoir pourquoi,
Fanette ressentait un amoureux effroi.
C'est qu'ils étaient tout seuls, au milieu du silence,
Beaux tous deux, dans la fleur de leur adolescence,
Que le bateau sans bruit sur la Loire glissait,
D'un même mouvement tous deux les balançait,
Que le soleil brillait sur la rivière nue,
Que les oiseaux... que l'heure enfin était venue !
« Là- bas, disait Urbain, j'ai posé des verveux. (3)
Fanette, voulez-vous voir si je suis heureux ?
De rentrer au logis vous n'êtes pas pressée...
La grève est, pour descendre, ici trop avancée... »
La fillette, hésitant, répondit tout bas : « oui »
De la réponse Urbain parut tout réjoui,
Et, pesant de ses bras sur la perche pliante,
Fit remonter la barque où l'onde était plus lente.
La pêche plaît beaucoup quand on la fait à deux.
Urbain longtemps en vain rechercha ses verveux ;
Et, pourtant, les pêcheurs les marquent d'une branche
Qu'ils vont briser à terre et qui sur l'eau se penche.
Les verveux explorés, on regagna le bord.
La rive, pour descendre, était trop plate encor,
Plus loin, trop escarpée... on ne pouvait descendre..
Et mille autres raisons, qu'il sut lui faire prendre
Pour bonnes, tellement que le soir vint enfin
Sans que Fanette put se détacher d'Urbain.
Ce n'était, certes, pas de sa faute, pauvrette :
Le pêcheur plus longtemps voulait garder Fanette,
Et, quand elle partit, l'œil sur elle attaché,
Il demeura pensif, sur sa rame penché.
Fanette aussi songeait. Au logis retournée,
Notre bergère, enfin, s'aperçut, étonnée,
Qu'elle n'amenait point avec elle ses bœufs.
A moins que le pêcheur se fût occupé d'eux,
Les guidant sous la nuit qui devenait plus noire.
Ils devaient être encore au milieu de la Loire,
Dès ce moment Fanette aimait sans doute Urbain,
Car c'est depuis ce jour qu'elle changea soudain.
On ne fut pas longtemps à savoir autour d'elle,
Le secret qu'en son cœur couvait la jouvencelle.

Il n'était pas besoin d'être bien curieux.
La petite indiscrète ! Elle n'avait des yeux
Que pour *lui*, le dimanche, au sortir de la messe,
Quand les filles, en groupe éclatant de jeunesse,
Se présentaient, le sein doucement agité,
Au groupe des garçons à la porte arrêté.
Puis, Fanette, tenant les autres à distance,
Avec le seul Urbain prenait part à la danse,
Quand le ménétrier s'installait sous l'ormeau
Ou bien sur la pelouse au-devant du château.
L'Amour semblait alors la porter sur ses ailes.
Les filles s'écartaient, pour chuchoter entre elles
Et se dire tout bas, jalouses à demi :
« Fanette fait trop voir qu'Urbain est son ami. »
Et pourquoi, cependant, eût-elle fait mystère
D'un choix dont toute fille avait droit d'être fière ?
Urbain était pour tous un honnête garçon,
Econome, rangé, laborieux et bon,
Qui, par son travail seul, faisait vivre son père,
Maintenant trop âgé pour tenir la rivière.
Il savait à la pêche être toujours heureux,
Connaissant chaque grève, et les jards (4) et les creux
Où la proie aurait pu se cacher à l'eau basse,
Et les chemins suivis par le poisson qui passe
Chaque année au printemps, jamais un jour plus tôt,
Remontant de la mer jusques *en pays-haut*. (5)
Urbain quelquefois même allait, loin du village,
Gagner encor sa vie, en guidant un *coublage*, (6)
Quelque bateau, chargé de charbon ou de foin,
Venant d'Andrézieux, de Roanne ou Digoin.
Aucun ne savait mieux, de Nevers à Briare,
Déchiffrer les chemins où la Loire s'égare.
On ne pouvait choisir un adroit batelier
Qui remplît mieuxque lui l'office de *touillier*, (7)
Qui, devant un convoi courant dans une barque,
Indiquât le chenal d'une plus sûre marque.
Le soleil l'avait vu souvent, à son lever,
Précédant un coublage en retard d'arriver
Etudier la plaine où la Loire s'étale,
Soit que Nevers au fond dresse sa cathédrale,
Soit que de ses grands bras elle enserre Pouilly
Ou reflète les tours du château de Sully.
Urbain était doué d'un instinct admirable,
Aucun de ses bateaux ne restait dans le sable.
Après chaque voyage, il rentrait à Tracy,
Rapportant son paquet, de beaux écus grossi.

Mais la saison était arrivée à cette heure
Où le soleil en feu sur l'horizon demeure
Pendant de trop longs jours, brûle tout dans les champs
Et sèche les ruisseaux sous ses rayons brûlants ;
Où le fleuve, en ses gués, déserts de sable jaune,
Semble un prince déchu qui demande l'aumône,
Tant il se montre loin de ce temps où l'on voit
Se rompre les remparts de son lit trop étroit (8).
Les bateaux se vidaient ou suspendaient leur route ;
Dans moins de deux cents pieds la Loire passait toute
Et n'appartenait plus qu'aux habitants du bord,
Pour y faire rouir les chanvres, que l'on tord
Plus tard à la veillée, en chaque métairie.
C'est là l'utilité de la Loire appauvrie.
Les pesants chariots, attelés de grands bœufs
Par les cornes liés et marchant deux par deux,
Mènent jusque dans l'eau le chanvre en longues gerbes.
La famille aussitôt prend ces fécondes herbes,
Car sur les gués, alors, tout le monde se rend.
Les enfants, affolés par le chanvre enivrant,
Se poursuivent sur terre, à l'eau même se poussent,
Avec des cris joyeux dansent et s'éclaboussent,
Tandis que trente bras, à la fois occupés.
Disposent les paquets qu'ils ont aux champs coupés.
Tous sont jetés en rond, les épis vers le centre.
Chaque botte se place et dans cet ordre rentre.
La meule monte ainsi comme une large tour,
Comme une autre Babel ; mais les gens alentour
Savent parler beaucoup sans cesser de s'entendre :
— Eh ! dites ! Mère Ursule !... Allez-vous donc revendre
Du chanvre cette année ? Eh bien ! Il sera beau.
Vous en avez de quoi charger un plein bateau.
Faites bien votre tas, au moins, que la rivière
Ne vous l'emporte pas sans donner de salaire
Aux gens du marinage, aux patrons, au touillier.
Vous avez peu de bras, pourtant, à travailler.
Faut-il un coup de main ? — Vous êtes bien honnête,
Maître Urbain, répondit la mère de Fanette.
Nous avions mis du chanvre au pré vers Bois-Gibaud (9)
Et j'ai repris encor tout celui de Thibaud.
Nous sommes bien assez pour faire ici la meule ;
Mais, voyez ! vers le char Fanette est toute seule.
Laissez votre bateau, l'ami, si vous voulez
Et donnez les paquets qui restent empilés. »
A ces mots, le pêcheur ne se le fait redire,
Quitte son long bateau, sur le sable le tire,

Vole près de Fanette et d'un bras vigoureux
De leur fardeau bien vite a déchargé les bœufs.
Puis, il revient au point où la meule s'élève,
Examine un moment la rivière, la grève,
Et dit : « Vous avez pris un dangereux endroit
Pour faire votre tas, bonne mère ; l'on voit
Que vous ne passez pas votre vie à la Loire.
Si nous avons de l'eau, ma foi ! j'ai peine à croire
Qu'une si grosse meule ici puisse rester.
Mais, voyons ! Il est temps encor de résister.
N'y mettez pas surtout, à la fin, de la pierre,
Car votre meule irait au fond de la rivière...
Vous avez là du chanvre au moins pour cent écus.
C'est quelque chose ; eh bien, vous tous, n'y mettez plus !
Allez chercher du bois, une pleine charrette,
Des perches, des bâtons, des pieux, et qu'on en mette
Tout autour, au milieu, dessus, de toute part ;
Qu'on en mêle à la meule ; alors, si, par hasard,
L'eau l'emporte, on pourra la retrouver peut-être. »
Ainsi parlait Urbain. A la voix d'un tel maître,
Les hommes redoublaient soudain d'activité.
Fanette l'admirait, en son cœur agité,
Sachant par sa parole à tout le monde plaire
Recommandant si haut l'intérêt de sa mère
Ainsi qu'eût fait un fils, sur la meule debout
Surveillant, ordonnant, portant ses soins partout.
Aussi, quand le soir vint, la meule était finie,
Large, majestueuse et de plus réunie
Par une large corde attachée aux bâtons
Que l'on avait placés, ainsi que des rayons,
Autour d'un fort piquet dont la tête captive
Surgissait du milieu de cette tour massive.
En un groupe joyeux, maîtres et travailleurs
Revenaient au village, oubliant leurs labeurs.
La mère de Fanette était surprise et gaie.
Rentrée à la chaumière, elle donna leur paie
Aux hommes de Tracy qu'elle avait engagés,
Puis aux verres d'étain sur la table rangés
Versa le vin qui croît aux coteaux de la Loire.
Chacun se retira quand la nuit devint noire,
Après avoir vidé le dernier gobelet.
Fanette était allée aussi tirer du lait.
Il ne resta qu'Urbain. — Je vous dois un bon cierge,
Dit Ursule. C'est Dieu qui là-bas, sur la berge,
Vous envoya vers nous ! Vous m'avez épargné
Deux bons jours d'ouvriers ; c'est cela de gagné.

C'est juste que je paie aussi votre journée
Comme si vous aviez fourni la matinée.
Les autres ouvriers ne seront pas jaloux ;
Certes, je ne suis pas encor quitte envers vous.
— Non, répondit Urbain. Votre argent, mère Ursule,
Ne me fait point besoin pour grossir mon pécule.
A chacun son métier. Je n'étais pas gagé.
J'ai travaillé ; cela ne m'a pas dérangé.
Je passais... Bon ! J'ai dit : vous faut-il un peu d'aide?...
Votre meule allait mal ; j'ai montré le remède...
Est-ce donc une affaire, et de vos pots de vin
N'ai-je pas pris ma part ? — Qu'est-cela, maître Urbain ?
Pourquoi refusez-vous, dit Ursule, étonnée ?
Chacun ne vit-il pas du prix de sa journée ?
Certes, vous feriez mieux d'accepter de bon cœur,
Plutôt que de vouloir passer pour grand seigneur...
— Oh non ! Je ne suis pas grand seigneur, bonne mère ;
Mais j'ai des bras, du moins, pour chasser la misère,
Et tant que je pourrai porter mon nom d'Urbain
On ne me prendra pas à mendier mon pain.
Si quelque mauvais sort m'enlevait mon ouvrage,
Mère Ursule, les gens de tout le marinage (10),
Depuis le pays-haut jusques en *basse-mer* (11),
Me donneraient du pain sans me le rendre amer.
Cela ne sera point ; je vivrai vers mon père
Et près de nous ma femme aura droit d'être fière.
J'aurai toujours de quoi payer ses vêtements
Sans faire repriser les nôtres trop longtemps.
Je serai le plus fort ; mais elle, la mieux mise,
Quand nous irons ensemble, à la fête, à l'église.
Ah ! Cela lui siéra, car elle est belle... — Oui dà !
Et pourquoi me venir, à moi, conter cela,
Dit hypocritement la bonne dame Ursule?
Pensez-vous que je sois, plus qu'une autre, crédule
Ou voulez-vous que j'aille aux portes, dans Tracy,
Répéter à chacun que vous parlez ainsi ;
Que votre femme doit être des plus heureuses.
Et mise de façon à nous rendre envieuses,
Afin que chaque mère accepte maître Urbain ? »
Tout en disant ces mots d'un sourire malin,
Ursule provoquait une autre confidence
Et le pêcheur, après un moment de silence,
Par l'espoir animé, repartit avec feu :
— Non, non ; n'en dites rien ; car il m'importe peu
De connaître comment me jugent vos commères,
Ni leurs filles non plus, qui ne me plaisent guères.

Je ne voudrai jamais que d'une seule ici
Qui parait à mes yeux la reine de Tracy.
J'ai quitté bien souvent les toits de nos villages,
Où l'on n'est pas sans voir quelques jolis visages ;
Je connais maint pays pour sa grandeur vanté :
Dezize, Gien, Nevers, Cosne, la Charité ;
Jusqu'au pont d'Orléans j'ai descendu la Loire,
J'ai séjourné partout et je puis ainsi croire
Qu'on ne saurait trouver un visage mieux fait
Ni désirer l'amour dans un cœur plus parfait.
Elle a je ne sais quoi de doux, d'inexprimable,
Avec cela, qui sait la rendre plus aimable. »
Comme Urbain achevait de prononcer ces mots,
Fanette entra soudain, en portant deux grands pots,
Qu'elle venait d'emplir elle-même à l'étable
Et qu'elle déposa simplement sur la table.
Sa mère et le pêcheur ne purent s'empêcher
De la fixer des yeux, comme pour rechercher
Ce qu'elle avait de plus que celles de son âge.
La fillette saisit ces regards au passage,
Devinant un secret qui fit battre son cœur
Et monter à sa joue un rayon de pudeur.
Sans doute elle avait cru trouver seule sa mère,
Car on voyait flotter son chapeau de bergère
Qui pendait sur le cou, tenu par un cordon.
Son corsage s'ouvrait dans le même abandon
Et quand elle voulut, d'une main empressée,
En remonter l'étoffe un peu trop déplacée,
Ses grands cheveux, aussi défaits de toutes parts,
Sur son sein demi-nu ruisselèrent épars.
La pauvrette resta, pour un moment, honteuse ;
Une larme baignait sa paupière soyeuse,
Tandis qu'elle fit voir, dans son tendre embarras,
Comme un charme nouveau qu'on ne lui savait pas.
En rattachant ainsi son corsage rebelle,
Aux yeux qu'elle évitait Fanette fut plus belle.
Dame Ursule songea, non sans quelque souci,
Qu'enfin sa fille avait l'âge d'aimer aussi.
Les jours couraient, d'ailleurs, de leur folle vitesse.
Près de la mère Ursule Urbain venait sans cesse
Afin de renouer la conversation.
Mais, avant qu'il en pût trouver l'occasion,
Le temps vint où le Ciel, les moissons engrangées
Et les vignes partout de raisins mûrs chargées,
Annonce de nouveau le retour de l'hiver,
Où les nuages noirs lourdement suivent l'air,

Où sur la basse Loire et ses grèves arides,
Les grandes toiles font monter les bateaux vides
Avec le vent de mer, (12) qui déchire les bois,
Ebranle les maisons et renverse les toits.
Puis, le Ciel verse enfin ses eaux inépuisables ;
La Loire soudain s'enfle et recouvre ses sables,
Son flot impétueux se grossit en courant.
La rivière est changée, il se forme un torrent,
Qui roule, furieux, son eau jaune et rapide
Où l'on voyait encore hier une onde limpide
Se glisser, endormie, entre ses sables d'or.
Alors, malheur à ceux qui laissent leur trésor
Et les fruits de ces champs que leur labeur moissonne
A la merci du flot qui n'épargne personne,
Qui ravit, animé d'une aveugle fureur,
Tout ce qu'il peut saisir en son cours destructeur!
C'est ainsi que, pourtant, sont obligés de faire
Ceux qui du grain de chanvre ensemencent leur terre :
La moisson, pour mûrir, a besoin de tremper
Et l'humide fléau trop souvent vient tromper
L'espoir d'une famille, hélas tôt ruinée!
C'est ainsi que la Loire emporte, chaque année,
Aux abîmes sans fond, sans retour, de la mer,
Le pain dont un village eût vécu tout l'hiver.
Lorsque le fleuve étend ses ondes irritées
Au-dessus des moissons sur le sable restées,
Le laboureur, qui tremble, hélas! et ne peut rien,
Semble d'un œil jaloux vouloir veiller son bien.
Sur l'obstacle caché le courant se déchire.
En voyant ce remous, le maître encor respire.
Il observe le flot lent à se retirer.
Il calcule combien la lutte peut durer
Et doit toucher un jour le prix de sa prudence,
S'il a dressé sa meule en un coin, dans quelque anse
Où le torrent lassé vienne enfin respirer
Et brise son courant avant de pénétrer.
Du fleuve impétueux, redoutant la colère,
Tremblants et murmurant en route une prière,
Vers son lit débordé, chaque matin ainsi
Venaient de toutes parts bien des gens de Tracy,
Pour observer le flot qui monte ou qui recule.
Ainsi venait parfois la bonne dame Ursule,
Et, quand elle restait à Tracy, chaque jour
Elle entendait les gens répéter au retour
Qu'un homme du village avait perdu sa meule.
Un matin, sur sa porte elle était toute seule,

Quand elle vit venir plusieurs des villageois :
— Ursule, dirent-ils, c'est ton tour cette fois !
— Ursule, chacun doit faire son sacrifice.
A l'endroit de ton tas la Loire est toute lisse.
Rien n'en reste, bien sûr. Ta meule suit le fond
Et de Cosne, 13 sans doute, a dépassé le pont.
— Ah ? mon Dieu ! Quel dommage !—Une meule si grosse !
— Que ne l'aviez-vous mi-e, aussi, dans une fosse !...
— On ne l'eût pas sauvée. Encor trois jours ainsi
Et nous resterons tous sur la paille à Tracy ! »
Et les hommes allaient, commentant leurs alarmes.
Ursule était muette et les yeux pleins de larmes.
Puis, on cœur se gonfla d'un désespoir amer,
Car ses plus beaux projets s'en allaient à la mer.
Ces plans si caressés avaient trait à Fanette ;
Elle devait paraître à la prochaine fête,
La reine du village, et d'un petit lopin
Que consentait à vendre au comptant le voisin,
On devait agrandir le champ de la famille.
Fanette devenait alors la plus gentille,
Une fillette sage et presque riche aussi.
Son petit trousseau fait, l'héritage grossi,
Elle serait en vue et des plus courtisées....
L'enfant troubla sa mère en ces tristes pensées ;
Puis, quand elle eut appris leur désastre récent,
Elle parut songer et dit, en rougissant,
Que peut-être le mal n'était pas sans remède,
Qu'une femme avait droit d'espérer un peu d'aide,
Qu'il fallait. .. et l'enfant laissa tomber enfin,
En rougissant plus fort, le nom chéri d'Urbain.
Ursule refusa, sans dire sa pensée.
C'est qu'elle se sentait soudain embarrassée
En songeant au projet d'implorer le pêcheur,
Qui déjà devant elle avait ouvert son cœur,
Sans pourtant demander la main de la fillette.
Enfin, le soir, cédant aux raisons de Fanette,
Car auprès d'une mère un discours de l'enfant
Qui parle sans comprendre est souvent triomphant,
Dame Ursule s'en vint frapper à la chaumière
Où le pêcheur vivait auprès de son vieux père,
Pour s'enquérir de lui comment il se flattait
De trouver une meule où le flot l'emportait :
— Notre brave garçon, lui répondit le père,
A quitté le village ; il est à son affaire.
Quand j'ai vu le soleil empourprer le ciel noir,
Où le vent furieux se couchait chaque soir :

« Va, mon fils, ai-je dit ! Tu sais qu'on peut m'en croire ;
La pluie avant trois jours aura grossi la Loire.
Le plus maigre passage, alors, deviendra bon.
Vas attendre à Nevers les bateaux de charbon.
Bien sûr, on charge à Roanne (14) ; ils vont partir en foule,
Car on peut se presser sur le chemin qui coule ! »
Et le brave garçon s'est mis en route ainsi.
Un de ces jours, il va repasser par ici ;
Puis, deux heures après, il verra blanchir Cosne.
Vrai Dieu ! C'est un gaillard qui ne vit pas d'aumône.
Au dire de chacun, c'est un bon ouvrier...
Il le faut bien, d'ailleurs... il veut se marier.
Voyez-vous çà, la mère ! Avec l'expérience,
Les enfants pourraient prendre un peu plus de prudence.
Ah ! Je sais bien qu'il est laborieux et fort,
Mais si jeune !... Il n'a pas encor subi le sort.
Croiriez-vous que j'ignore encor, dans le village.
Quelle fille le fait rêver au mariage :
Il ne veut, le méchant, la nommer qu'au retour...
Voyez, chez les enfants, ce que c'est que l'amour !
Dites ! A mon Urbain manque-t-il quelque chose ?
De toute la maison sur lui je me repose.
Je fais tout ce qu'il veut, il est le maître ici
Et c'est le plus aimé des enfants de Tracy.
Nous vivons bien ensemble au même pot et flamme ;
Dites si ce garçon a besoin d'une femme !
— Chacun, vous savez, père, est le maître chez soi,
Répondit dame Ursule ; et, cependant, ma foi !
Il faut bien aux enfants passer quelque caprice. »
Cette mère, en effet, n'était pas si novice
Qu'elle n'eût du pêcheur pénétré les projets
Et rien ne la surprit, quand, peu de jours après,
Elle aperçut Urbain venant à sa chaumière.
Fanette, avec son cœur, l'avait vu la première ;
Toute joyeuse, elle eut cependant un soupir.
La figure d'Urbain rayonnait de plaisir :
— Vous pouvez maintenant me payer ma journée,
Mère Ursule, dit-il à la femme étonnée.
Même de votre main je prendrai plus encor :
J'apporte une nouvelle ici qui vaut de l'or.
Des bateaux en coublage, environ deux douzaines,
Passaient mardi, *baissant* (15) vers les îles de Miennes.
Je guidais le convoi ; j'ai soudain aperçu
Quelque chose de rond, de large, de bossu,
Semblable au dos épais d'une barque sombrée,
Qui s'élevait sur l'eau d'une anse retirée.

Le chemin étant sûr, j'ai pu prendre avec moi,
Pour voir ce que c'était, deux hommes du convoi.
La Loire dans le port nous mena toute seule,
Et, là, (le croiriez-vous?) je trouvai votre meule.
On ne peut s'y tromper : nul homme de Tracy,
De Sancerre ou d'ailleurs, n'a fait la sienne ainsi.
J'ai reconnu les bois et même le cordage.
Bien nous a pris d'en mettre : ils font comme une cage,
Qui doit envelopper les bottes, tellement
Que toutes resteront jusqu'au dernier moment.
Prendre la meule était une tâche facile.
Nous savions qu'un pêcheur vit, là, seul dans une île ;
Avec un peu de temps, nous avons découvert
Sa maison, le seul toit qui fume en ce désert.
Il fournit une corde, et la meule, attachée
Sur la plus forte branche au rivage penchée,
Doit rester à ses soins, jusqu'à ce que le flot
Décroisse et l'abandonne à sec, près de l'ilot.
Cela fait, nous avons rejoint en diligence
Les maîtres des bateaux, qui perdaient patience.
Quand j'ai dit que la meule était à des amis,
Tout s'est bien arrangé ; l'un même m'a promis.
A son retour de Gien, en remontant la Loire,
De rapporter à Cosne, au moment de la foire,
Le chanvre qui pour vous là-bas sera resté. »
Non, jamais un discours ne fut mieux écouté
Que le récit d'Urbain à cette bonne femme.
Fanette en ses regards mettait toute son âme,
Dévorant le garçon d'un œil admirateur
Où sa mère lisait le secret de son cœur.
Pourquoi dissimuler ? Dame Ursule elle-même
Accueille le pêcheur, que déjà sa fille aime.
La pauvre mère ! Elle est restée un long moment
Muette de bonheur et de saisissement.
Ne voit-on pas la joie enlever la parole ?
Maintenant, elle parle, elle est gaie, elle est folle.
Croirait-on pas qu'Urbain est son propre garçon ?
Il n'est rien de trop beau pour lui dans la maison.
On le force à manger, on le presse de boire.
Dame Ursule va prendre un vin dans son armoire
Que le soleil jadis mûrit à Beaugency. (16)
Fanette à la liqueur doit prendre part aussi :
« Quand elle vint au monde on a bu la pareille :
Un jour, on videra la dernière bouteille...
C'est le jour de sa noce, » ajoute Ursule, bas,
De façon que sa fille au moins n'entende pas.

Maître Urbain parle, alors, du danger où deux femmes
Sont toujours, en ce monde empli de bonnes âmes,
Où chacun pense à soi, gagne à peine son pain,
Sans guère s'occuper du sort de son voisin :
« Dans le moindre ménage, il faut quelque personne
Dont le bras reste sûr, qui sème et qui moissonne,
Qui vous empêche d'être à bas aux premiers coups.
Partout il faut un homme, un garçon, un époux. »
La parole d'Urbain devient bientôt trop claire.
Fanette, obéissant aux ordres de sa mère,
Sort pour gagner l'étable ; et l'amoureux pêcheur
A déjà révélé le secret de son cœur,
Avec l'emportement propre à l'adolescence,
Quand le vieux père vient, malgré sa répugnance,
Donner à l'entretien un tour plus solennel.

Une semaine après, sous l'éclat d'un beau ciel,
Un chariot s'avançait vers la ville de Cosne.
Sur le siége monté, tel qu'un roi sur son trône,
Avec moins de soucis et le front plus serein,
Urbain tenait du char les guides en sa main.
Sa reine était Fanette, émerveillée, heureuse,
Pressant parfois son bras d'une étreinte amoureuse.
Le pêcheur, en chemin, faisant claquer son fouet,
Et, se tournant vers elle, heureux, il souriait ;
Puis, dans le fond du char, auprès de dame Ursule,
Le bon père Vincent, qui perdait tout scrupule,
Prenait un air de fête au bonheur du garçon
Et jetait par la route une vieille chanson.
Chacun était heureux. Dame Ursule à la foire
Allait vendre son chanvre échappé de la Loire.
On le voit, ce jour-là, c'était un de ces jours
Qui passent vite et sont plus rares qu'ils sont courts.
Mais nul ne s'en doutait : la mère de Fanette
Songeait, dans son amour pour elle, à mainte emplette,
Sans crainte d'écorner son pécule et son gain,
Car, selon la sagesse et le conseil d'Urbain,
Elle prenait quelqu'un pour faire les semailles...
Le lendemain était le jour des accordailles !

NOTES.

(1) Tracy. Joli village, situé sur la rive droite de la Loire, à 54 kil. en aval de Nevers et à peu près en regard de la ville de Sancerre.

(2) Boire. Delaissé de riviere, grande flaque d'eau. « Il se dit particulièrement sur les bords de la Loire, » écrit Laveaux, qui fait ce mot du feminin. Rien n'est plus logique, puisqu'on a dû dire originairement *le boire* aux bœufs, comme *le manger* aux vaches. Mais l'usage, par suite du genre de tous les mots en *oire*, a prevalu de dire une boire. Nous avons constaté cela dans le pays, et, depuis, nous avons vu le mot ecrit ainsi.

(3 Verveux. « Sorte de filet à prendre du poisson. Le verveux est une nasse en réseau, soutenue par des cerceaux. » Laveaux.

(4 Greves et Jards. Ces expressions, qui désignent toutes deux un endroit où la rivière est peu profonde, ne sont point synonymes. Si nous nous rendons bien compte du sens relatif de ces mots, un jard serait un seuil au bas duquel l'eau se precipite dans un creux. C'est sans doute ainsi une variante du mot *gord*, qui vient du bas-latin *gurda* et se retrouve dans le français *gourde*. Une grève est un amas de sables mobiles qui peut n'occuper qu'une partie de la rivière et n'y determine pas un courant sensible. Le mot grève, en ce sens, est particulier aussi aux riverains de la Loire. Il exprime un banc de sable, couvert ou desseche.

(5 Pays-haut. Ce mot désigne la Loire superieure, le Roannais, le Forez et même le Morvand quand on en parle à Orleans

(6) Coublage. Terme de riviere, qui exprime deux bateaux liés ensemble, rendus solidaires et conduits par le même equipage. Il se dit pour *accouplage ;* car on dit, conformément à l'origine du mot · *découpler un coublage.*

(7) Touill eur veut dire sondeur. C'est un marinier exercé, qui descend, au-devant d'un convoi de bateaux, dans une petite embarcation isolée, pour sonder la riviere. Ses connaissances pratiques sont assez grandes pour qu'il arrive, sans grands tâtonnements, a trouver le point ou l'eau est le plus profonde et sans que sa marche soit plus lente que celle des bateaux qu'il pilote. Les gens de ces bateaux se guident sur ses paroles ou sur ses gestes ; et quand il est trop loin en avant, sur les batons qu'il fiche dans le sable, comme jalons et qu'on appelle des *balises,* terme que nous retrouverons plus loin.

(8) Les remparts de son lit. On sait que la Loire est bordée, sur une grande partie de son cours, de levees en terre, destinees a prévenir ses debordements. Dans ces points, le fleuve ne depasse jamais la crête des levees; mais il les rompt souvent et l'inondation devient alors mille fois plus desastreuse, les levées dominant le pays d'alentour.

(9) Bois-Gibaud. C'est le nom d'un écart, situé au levant de la commune de Tracy.

(10) Marinage. Cette expression n'a guères besoin de commentaires. Nous l'avons employée, parce qu'elle est populaire et commode. Elle est usitee dans tous nos ports intérieurs, dont elle designe le personnel. Le mot *Marine* désigne le matériel et l'ensemble.

(11) Basse-mer. On nomme La chapelle-Basse-mer celle des nombreuses communes de ce nom qui est situee sur la Loire-Inférieure. Cette circonstance, rapprochée de divers propos de mariniers, nous a autorise à employer cette expression comme synonyme de Basse-Loire et opposee à Pays-haut.

(12) Vent de mer. C'est le vent du sud-ouest, qui souffle périodiquement, avec une grande violence, aux equinoxes surtout, et balaie la Loire jusqu'à Orléans. La plupart des bateaux de commerce ne remontent qu'à la voile.

(13) Cosne. Jolie ville, situee sur la rive droite entre Nevers et Briare, à 65 kil. de la première de ces places.

(14) On charge a Roanne. Les charbons des puits de la Loire, destines à descendre le fleuve, sont portes par terre, soit à Andrezieux, d'où la navigation est difficile et rarement praticable, soit a Roanne, où, à defaut de la Loire, ils peuvent prendre *le canal latéral*, qui s'etend jusqu'a Chatillon faisant presque face ainsi à l'origine de celui de Briare et dont nous parlons au Chant III.

(15) Baisser. Descendre au fil de l'eau, mot usité dans le bassin de la Loire.

(16) Beaugency. Petite et ancienne ville, située entre Orléans et Blois. Il s'y fait un grand commerce de vins, et ceux du pays sont estimés.

CHANT II. — LE DÉPART.

Parfois, dans la campagne, aux feux d'un clair soleil,
Qui fait chercher au pâtre une ombre et le sommeil,
Tout est calme, bonheur, tranquillité, silence.
Le rossignol a tu sa dernière cadence,
Le ruisseau coule à peine en son lit desséché ;
Rarement un oiseau, de l'arbre détaché,
Ose agiter les airs de son aile rapide ;
Rarement on entend, dans une terre aride,
Sortir des profondeurs tranquilles d'un sillon
Le cri mélancolique, isolé, du grillon.
On croirait écouter le sein de la nature,
Qui s'enfle lentement, avec un doux murmure,
Pour retomber, après sa respiration.
On dirait que la Terre ou la Création,
Tout entière, un moment, se repose et sommeille.
On s'endort confiant... l'orage vous réveille :
Le soleil souriait sur sa route d'azur,
Soudain la foudre éclate au milieu d'un ciel pur.
La bonne dame Ursule avait, par une fête
Où des cœurs confiants la joie était complète,
Aux amis du village appris avec bonheur
Que sa Fanette était fiancée au pêcheur.
On l'avait répété dans tout le voisinage.
Cha cun voulait savoir le jour du mariage.
Les mariniers auraient pour la noce d'Urbain
Arrêté sur la Loire un coublage en chemin,
Tant le jeune pêcheur à tous avait su plaire
Par son humeur joyeuse et par son savoir-faire.
Elle, bien que moins chère aux filles du pays,
Aussi devait avoir son cortége d'amis.
Plus d'une, assurément, devait être jalouse
Qu'une fille si tôt sût devenir épouse
Et qu'elle prît surtout un aussi beau garçon ;
Mais Fanette était bonne et gagnait son pardon :
Les jalouses craignaient qu'on blâmât leur absence,
Toutes cédaient enfin à l'attrait de la danse
Que dame Ursule allait aux compagnes offrir.
Les fillettes aimaient follement ce plaisir,
Et chacune tout bas se promettait de faire
Tourner à son profit ce grand moyen de plaire,

Espérant qu'au milieu des garçons du pays
Elle viendrait à bout de recueillir les fruits
De quelque amour honnête allumé par sa vue,
Et qu'à son tour enfin elle serait pourvue.

Ce jour tant désiré, ce jour ne venait pas.
Les parents y songeaient dans un grand embarras.
Souvent l'un près de l'autre et gardant le silence,
Taisant de leurs pensers la vaine confidence,
Ils tremblaient, en songeant tous deux à l'avenir,
Qui devait déchirer un rêve de plaisir
En ravissant peut-être Urbain à sa famille.
Le pêcheur s'oubliait près de l'aimable fille,
Et, sans oser presser le jour de l'union,
Il cultivait Fanette et son illusion.
Mais elle, mais l'enfant amoureuse et ravie,
Qui souriait, joyeuse, au lever de la vie,
Qui jetait tout son cœur dans son premier amour,
Et, semblable à la fleur qui s'ouvre avec le jour,
Subissait doucement les lois de sa nature,
Tranquille en son bonheur autant qu'elle était pure,
Elle ignorait qu'il soit une autre autorité
Au-dessus des parents, que nulle volonté
Pût disposer d'Urbain, si le père de famille
Permettait le bonheur d'une innocente fille
En lui faisant porter le doux nom du pêcheur.
Mais il est d'autres droits, hélas ! que ceux du cœur,
D'autres ordres que ceux d'une femme chérie :
On entendit bientôt la voix de la Patrie,
Qui, souvent, pour sa gloire ou pour sa sûreté,
Demande un sacrifice avec peine accepté.
Le pêcheur, d'un pas leste et d'une âme sereine,
Suivit ses compagnons à la ville prochaine,
Où tous devaient ensemble interroger le sort.
Elle, le vit partir, pâle comme la Mort,
Prévenue, étonnée, et tristement surprise :
La funeste nouvelle était comme une crise
Qui venait traverser son bonheur d'un moment
Et lui jetait au cœur un noir pressentiment.
Souvent la confiance ôte à l'esprit ses armes
Et le laisse sans force au moment des alarmes ;
Naguère insouciant, effrayé tout à coup,
Il roule dans la crainte et doit s'attendre à tout.
Pendant ce jour d'angoisse, à côté de sa mère
Qui priait pour Urbain, l'enfant fut en prière.
La prière monta, sans ramener l'espoir.

Elle sortit, troublée, en entendant, le soir,
Les jeunes gens en troupe arriver au village...
Alors devant ses yeux s'étendit un nuage.
Urbain marchait devant la bande des garçons,
Qui répétaient pour lui leurs cruelles chansons.
Ces chants, ces chants joyeux, quel mal ils devaient faire !
Urbain eût voulu fuir, il ne put que se taire ;
Dans les regards de tous l'arrêt était écrit :
Veuve la fiancée et le pêcheur conscrit !
Elle avait entendu sonner l'heure fatale
Qui livrait son Urbain à sa fière rivale,
Et ce coup douloureux, naguère inattendu,
Jetait au désespoir son amour éperdu.
Cette nuit par Fanette aux larmes fut passée.
Le lendemain, Urbain vint à sa fiancée.
Tandis que la fillette étouffait un sanglot,
Triste, il lui prit la main, sans oser dire un mot ;
Regardant, éploré, dans un morne silence
Descendre sur ces traits le deuil de l'espérance,
Entendant battre encore, en ce cœur désolé,
L'Amour, rendu muet avant d'avoir parlé.
Comme elles avaient fui ces rapides journées,
De longs ravissements, d'heureux rêves ornées,
Ces heures d'espérance et d'entretien si doux,
Que moissonnait déjà la faux du temps jaloux !
La jeunesse, pourtant, rarement désespère.
Le pêcheur se flattait qu'utile à son vieux père,
Il pourrait, comme exempt, rester à son soutien
Et rassurait Fanette... elle, n'espérait rien.
La pauvre âme, soudain durement éprouvée
A de plus grands chagrins se croyait réservée.
Cruellement frappée et préparée à tout,
Elle attendait encor son malheur jusqu'au bout.
Elle ne répondait que d'un triste sourire
Aux paroles d'espoir qu'Urbain venait lui dire
Et son cœur la servait mieux que lui sa raison ;
Car l'Etat, en laissant un fils dans la maison
Exempté pour servir de soutien à son père,
Avait droit au second. Urbain avait un frère,
Qui du service exempt et quittant le pays,
Jamais à son foyer n'avait paru depuis.
Aussi son fol espoir s'envolait en fumée :
Il devait obéir et partir pour l'armée.
L'argent aurait permis au vieux père Vincent
De soustraire son fils à la dette du sang.
D'autres peuvent ainsi faire face à la dette !...

Mais le pauvre garçon devait quitter Fanette,
Pour des siècles du cœur, peut-être pour jamais !
Il restait peu de temps à donner aux regrets
Et le jeune pêcheur, oublieux de son père,
Vivait près de Fanette et de sa bonne mère :
« Ah ! disait-il, pourquoi faut-il qu'un mauvais sort,
Qu'un destin sans pitié, cruel comme la Mort,
Me ravisse à l'amour d'une fille si tendre ?
Que cet aveugle choix vienne, juste, me prendre
Au jour où le bonheur m'attendait à Tracy,
Quand il est tant de gens que nous voyons ici
Inutiles, privés de leurs fils, de leur femme
Et seuls en leur maison, qui, de toute leur âme,
Quitteraient le pays, pour aller n'importe où ?...
Mon père, de chagrin, bien sûr, deviendra fou !...
Le jour de mon départ finira sa vieillesse :
Comment vivrait-il seul ?... On veut que je le laisse
S'éteindre de douleur, s'il ne meurt pas de faim !...
Et tous ceux qui m'aimaient, qui connaissaient Urbain,
Ils ne me verront plus ; ces hommes de la Loire
Me redemanderont : ils ne voudront pas croire
Que moi, leur guide aimé, j'ai pu tomber au sort
Et que je n'y suis plus pour les mener au port !...
Mais ils continûront de passer, de descendre,
De chercher leur chemin à tâtons, sans m'attendre,
Car la Loire, insensible, encore coulera
En ses bords ombragés où nul ne me verra...
Comment pourrai-je vivre éloigné de nos plaines,
En un autre pays, sur des plages lointaines,
Sans jamais voir mon père ou mes amis perdus,
Vous-même, mère Ursule, et Fanette non plus,
Appelant sans espoir le nom de ceux que j'aime,
Recherchant vainement jusqu'au visage même
De la fille qui, seule, a fait battre mon cœur
Et qui devait bientôt me combler de bonheur ?...
Mais je vivrai pour vous ; pour toi, ma bien-aimée !
Ton souvenir chéri, me suivant à l'armée,
Me rendra le courage... oui, nous pourrons, un jour,
Nous retrouver unis, parler de notre amour !
Crois-moi, je n'en ai pas signé le sacrifice ;
Je reviendrai bientôt, jeune encor, du service :
Sept ans, sept ans au plus, seront vite passés,
Et nos amers chagrins alors bien compensés ! »
Urbain versait ainsi les douleurs de son âme
Dans le sein de Fanette et de la bonne femme.
Puis, il fallut partir. Le vieux père Vincent

Voulut accompagner son fils, en gémissant,
Pour la centième fois, sur sa propre infortune.
Ursule, atteinte aussi de la douleur commune,
Pleurait, comme chacun, sur ce triste départ.
Marchant à petits pas pour aider le vieillard,
Elle prêtait l'oreille à ses amères plaintes,
Et, sachant prudemment taire ses propres craintes,
Elle s'ingéniait à lui rendre l'espoir,
A lui montrer son sort, son avenir, moins noir,
A lui promettre qu'elle, ainsi que sa Fanette
Ne le laisseraient pas seul en sa maisonnette,
Lui rendraient la famille et, de leurs tendres soins,
Calmeraient ses regrets, préviendraient ses besoins.
Cependant, les enfants devançaient le vieux père,
Et, comme le conscrit se rendait à Sancerre,
Ils étaient arrivés ensemble sur ce pont,
Qui paraît franchir l'eau, comme d'un triple bond,
En y laissant tremper les grands pieds de ses piles
Dont on voit dans les airs les têtes immobiles
Et les fronts à créneaux, l'un à l'autre liés
Par ce fil, qui, jetant mille brins délies
Et courant des deux parts à la rive éloignée,
De loin imite à l'œil le fil de l'araignée.
En cet endroit Fanette et l'amant malheureux
Par un muet accord s'arrêtèrent tous deux.
Ils voyaient à leurs pieds se dérouler la Loire
Diaprée au zéphyr comme une large moire,
Passant majestueuse et de son front serein
Baignant avec amour son innombrable essaim
D'îlots enveloppés d'un manteau de verdure ;
Comme une mère sait, au gré de la nature,
Couver encor tous ceux que son sein a formés.
Urbain avec regret quittait ces flots aimés,
Sur lesquels avait fui son heureuse existence ;
Fanette aussi songeait et gardait le silence,
En revoyant les lieux où naquit son amour
Sous l'augure trompeur de l'éclat d'un beau jour.
Lui, comprit sa pensée, et, d'une main éprise
Attirant sur son cœur la fillette surprise,
Tandis qu'il lui montrait, de l'autre, le coteau
Où Sancerre, isolé, s'élève loin de l'eau :
« Fanette, lui dit-il, regardez la colline
Qui de tous les côtés sous la ville s'incline.
Voyez ! Toute une plaine, avec mainte maison,
S'étend d'ici là-bas sur un large horizon.
Eh bien ! Que ce pays soit le lit de la Loire,

Que les troupeaux de bœufs y viennent de loin boire ;
Qu'ici, ce soient des champs ; que ce pont, stupefait,
Se demande pourquoi dans ces lieux on l'a fait ;
Je veux que les *tou llis* en ces plaines surprises
Poussent leurs longs bateaux et plantent leurs *balises*,
Que le fleuve, etonné batte au pied du coteau
Et qu'à Sancerre même on arrive par eau,
Avant qu'un seul instant, Fanette, je t'oublie,
Que j'en veuille chercher une autre plus jolie,
Ou meilleure, ou plus riche, avant que, pour un jour,
Toi, tu puisses douter d'etre mon seul amour ! »
Et sans que la fillette encore eût pu comprendre
Le vœu passionné qu'il lui faisait entendre,
Le pêcheur approcha ses lèvres en parlant,
Et la fit tressaillir sous un baiser brulant.
Elle se déroba, rougissante, honteuse,
Non, sans regret pourtant, à l'étreinte amoureuse.
Et, le vieux père ayant rejoint bientot Urbain,
Les enfants près de lui reprirent leur chemin.
Hélas ! Bientôt aussi l'on parvint à Sancerre.
Urbain n'eut que le temps d'embrasser son vieux père.
Dame Ursule et Fanette; aussitôt, le sergent,
D'une rude parole et d'un geste exigeant
L'arrachant aux amis, qui regardaient, en groupe,
Pour la première fois mit en marche sa troupe.
Quelques-uns des conscrits partaient en fredonnant
Sans montrer nul regret, tout en abandonnant
Leur pays, la maison qui les avait vus naitre,
Où plus d'un cœur aimant les regrettait peut-être.
D'autres cachaient leur peine avec un air joyeux ;
Mais le pêcheur sentait une larme en ses yeux.
Bien que d'un voile humide elle obscurcît sa vue,
Il voulait voir encore sa Fanette perdue,
Et presque à tous les pas que la troupe faisait
Il portait en arrière un regard inquiet.
Suspendu dans les airs par sa frele sellette,
Tremblant à chaque fois qu'il abat sa serpette,
On voit ainsi celui qui tond les peupliers
De l'œil suivre un rameau descendant à ses pieds
Et regagnant le sol qu'il a quitté lui même.
Fanette, dans son cœur, en ce moment suprême,
Contenait le chagrin qui montait comme un flot;
Ursule l'emmena, sans oser dire un mot,
Déjà fort occupee à consoler le père.
Puis, l'enfant, par degrés, fut laissée en arrière ;
Lorsqu'elle demeura seule sur le chemin.

Qu'elle n'entendit plus même parler d'Urbain,
Qu'elle ne vit personne, et qu'elle put se croire
Tout à fait oubliée, elle vint à la Loire.
Alors, comme l'on voit, quand vient l'heure du flux,
Les ondes, déjouant des efforts superflus,
Monter, monter encore et soudain se répandre,
Le flot du désespoir, qui n'avait fait qu'attendre,
Déborda chez Fanette... Assise sur le bord,
Et cachant ses beaux traits pâles comme la mort,
Elle laissa son cœur s'abandonner à l'aise
A l'un de ces transports que nul effort n'apaise.
De violents sanglots soulevèrent son sein,
Ses pleurs, mal contenus, glissèrent sous sa main;
Pendant quelques instants, la pauvre fille aimée
Que son amant quittait resta comme abimée
Dans le poignant accès d'une affreuse douleur.

Tout le monde, à Tracy, connaissait son malheur.
Quand elle traversa la place du village,
Les gens qui s'y trouvaient lui livrèrent passage,
En cessant tout-à-coup de rire ou de parler.
Ainsi, quand, réuni, le peuple voit aller
Une plaintive veuve aux fêtes de l'Eglise,
Pâle, plus pâle encore en sa lugubre mise,
Etrangère à la joie et voilée avec soin,
Pour demander à Dieu ce dont elle a besoin,
Le courage d'aimer sans que l'amour réponde,
De vivre, quand son cœur parle d'un autre monde,
Chacun se tait... La foule, ouverte à son aspect,
Révérant sa douleur, salue avec respect.
Fanette allait subir une tout autre épreuve.
Chacun pouvait savoir qu'elle n'était pas veuve.
Un garçon se trouva, qui, dans ses yeux baissés,
Brillant peut-être hélas! encor des pleurs versés,
Dans sa gorge oppressée et cette lèvre blême,
Dans ces traits désolés dont la pâleur extrême
Disait à tous l'espoir et le bonheur perdus,
Ne sut voir que leur grâce et qu'un attrait de plus.
Un éclair de désir alluma sa prunelle;
Il jura d'être aimé, quelque jour, de la belle.
Fanette, heureusement, ne vit pas ce regard,
N'entendit point ces vœux; elle connut plus tard
Que sur sa tête encor s'amassait un orage.
Nicolas était fils d'un fermier du village,
Le plus riche sans doute; il se flattait ainsi
De choisir sûrement une fille à Tracy,

Comme dans chaque endroit où se rendait son père,
Et d'en être accueilli du mieux qu'elle pût faire.
Pourquoi ne point passer son facile chemin,
Pauvre fou, sans vouloir supplanter notre Urbain?
Pourquoi ne pas offrir son cœur et son domaine
A quelque fille qui, libre encor s'appartienne,
Et par qui ses efforts seraient récompensés?
Pourquoi venir troubler, de ses vœux insensés,
D'une lâche poursuite ou d'un amour honnête,
Les jours si malheureux de la pauvre Fanette?
Mais, quelque illusion que se fît Nicolas,
Quel que fût son espoir, pourtant, il n'osa pas
Se montrer dès l'abord près de la fiancée.
Son amant était trop présent à sa pensée;
On ne pouvait, offrant à son cœur deux amours,
Qu'être par la fillette éloigné pour toujours.
Et pour Fanette ainsi s'écoulèrent tranquilles
Les premiers mois d'hiver, encore assez fertiles
En tendres souvenirs douloureux pour son cœur.
Ce fut un jour, enfin, que, chez un laboureur,
Fanette, Ursule, avec la famille assemblée,
Travaillaient en commun et passaient la veillée,
A l'étable, à côté des bestiaux ruminants...
Nicolas se montra parmi ces bonnes gens.
Eludant les désirs de plus d'une fillette
Et même d'une mère, il vint droit à Fanette.
La pauvrette à dessein s'était mise en un coin;
Le garçon se plaça près d'elle, sur le foin.
Comme la fille était affable. douce, bonne,
Et, cachant son chagrin, ne rebutait personne,
Nicolas dès l'abord crut le succès certain.
Alors, estimant peu le souvenir d'Urbain,
Il voulut tout gagner la première journée.
Fanette s'arrêta tout-à-coup, étonnée,
Quand elle put comprendre où tendait l'entretien;
Elle tourna la tête et ne répondit rien.
Puis, on la vit bientôt, toute bouleversée,
Pâlissant de colère, indignée, offensée,
Se lever brusquement, en avant faire un pas
En jetant un regard d'effroi sur Nicolas,
Et sortir, entraînant la bonne dame Ursule;
Tandis que le garçon, odieux, ridicule,
Parlait niaisement de bonne intention.
Commençant dès ce jour sa persécution,
Nicolas se jetait au-devant de Fanette,
S'attachait à ses pas, poursuivait la pauvrette,

Et, l'épiant toujours, surgissait tout-à-coup,
A ses yeux étonnés se présentait partout.
Fanette, pour cacher ses larmes à sa mère,
L'abandonnait souvent ; sa course solitaire
S'égarait en cherchant toujours quelque chemin
Pour elle parsemé des souvenirs d'Urbain
Et le rendant présent à sa pauvre mémoire.
C'étaient les larges prés, les rives de la Loire
Et, vers le Bois-Gibaud, un frais bouquet de bois
Où, tous deux, ils s'étaient promenés quelquefois.
Elle sentait souvent tous ses chagrins revivre
Plus cuisants dans ces lieux ; mais elle aimait à suivre
Tous les pas effacés de cet être chéri
Qu'elle appelait tout bas, le nommant *son mari*.
Amer plaisir ! Soudain la pauvre fiancée,
Vaincue à la douleur qu'elle avait caressée,
S'arrêtait, défaillante, en ses rêves trompeurs,
Et son cœur déchiré se fondait dans les pleurs !...
Le jeune homme cruel, maladroit ou coupable,
Avait suivi Fanette, et, pour se rendre aimable,
Il paraissait alors, prêt à la consoler ;
Lui !... dans l'instant où nul n'aurait osé parler.
Fanette fut contrainte à garder la chaumière.
Elle eut soin d'en cacher la raison à sa mère
Qui l'approuva, d'ailleurs, pour sa frêle santé.
L'esprit, qui grandissait vite à l'adversité,
Ebranlait de son corps les formes trop fragiles
Et consumait sa force en des élans stériles.
Quand vinrent les oiseaux qui chez nous, tous les ans,
Voltigent avec joie au retour du printemps,
Dame Ursule voulut que sa pauvre malade,
Pour recouvrer du cœur, reprît sa promenade...
Et Fanette courut chez le père Vincent.
Le vieillard l'accueillit en se réjouissant :
Urbain avait écrit ; Vincent tenait la lettre !
Quelle bonne nouvelle ! On venait de promettre
De s'employer encor pour ce pauvre garçon,
Afin de l'envoyer bientôt à la maison,
Auprès de son vieux père, au moins comme en réserve,
Parmi ceux que l'Etat dans leurs foyers conserve.
Sur l'aile du plaisir le temps vite s'enfuit.
Quand Fanette revint, il faisait grande nuit.
D'un pas rapide et sûr, en retraçant sa voie,
Tranquille, elle emportait comme un rayon de joie
Pour faire vivre encor son cœur réconforté.
La fillette était brave. Avec sécurité

Elle allait, sans porter ses regards en arrière.
Mais le chemin passait auprès du cimetière.
Là, bien qu'on ait du cœur, il faut trembler un peu,
Et Fanette trembla, quand elle vit un feu,
Un de ces feux légers qui font rêver d'une âme
Cherchant une prière aux lueurs d'une flamme.
Sur le terrain profane errent les suicidés,
Et loin du sacrement ceux qui sont décédés,
Et les noyés, montrant leur figure livide,
Et les pendus, encor tirant leur langue avide...
Fanette, frissonnant, pressait, pressait le pas...
Quand les morts sont en paix, ils ne reviennent pas.
On voit les feux errer sur le terrain profane,
Où l'on a jeté ceux que l'Eglise condamne.
Ceux-là ne dorment pas. Ils agitent leurs os,
Quêtant une prière, un instant de repos.
Les noyés, pour toujours, de leur linceul humide
Tordent les plis glacés, en pleurant leur suicide...
Et Fanette en courant fuit le pâle follet.
  Soudain, elle entendit un homme qui sifflait
Sur un char, attelé de ses taureaux en couple
Qu'il conduisait du bout de son aiguillon souple.
En le voyant, Fanette enfin a respiré.
Elle avance vers lui... mais c'est l'homme abhorré !
Grand Dieu ! c'est Nicolas !... Alors, sa peur augmente.
En vain elle veut fuir et reste défaillante.
L'homme l'a reconnue, il accourt sur ses pas,
L'empêche de tomber, l'entoure de ses bras,
Et, sans avoir encor pitié de la pauvrette,
Ose lui parler là d'une amour indiscrète :
« Quoi, Fanette ! C'est moi qui vous fais cette peur ?
Je ne pourrai jamais rassurer votre cœur !...
Et votre cœur, pourtant, Fanette, il vous abuse.
Vous ne pouvez rester, ainsi qu'une recluse,
Gardant tout votre amour pour le fils de Vincent
Et vous croyant ainsi la femme d'un absent.
On embarque, dit-on, la moitié de l'armée
Avant le mois prochain, pour combattre en Crimée ;
Il n'en reviendra guère et ceux qui reviendront
De leurs vieilles amours bien peu se souviendront.
Le soldat, du foyer rarement se soucie,
Et ce pays est loin ; les femmes de Russie
Sont fort belles et font bon accueil aux Français.
Comment leur résister et garder ses regrets ?...
Pourquoi donc dans les pleurs passer votre jeunesse ?
Il vous faut faire un choix... hâtez-vous : le temps presse

Vous êtes-vous méprise à mon intention?
Je vous veux pour ma femme et vous donne mon nom.
Décidez-vous, Fanette : un jour viendrait peut-être
Où vous seriez enfin contrainte à reconnaître
Que, par amour pour vous, Nicolas était bon,
Qu'il comptait sagement et qu'il avait raison,
Lorsque, ayant refusé de devenir fermière
D'une grande maison, de la plus belle terre,
Vous pleurerez Urbain, dans votre triste sort,
Parce qu'il vous dédaigne ou parce qu'il est mort! »
Le cruel Nicolas laissait aller sa langue,
Pensant que la pauvrette écoutait sa harangue
Et que par son silence elle l'encourageait.
Fanette seulement en savait le sujet,
Puis, toute à ses pensers, d'une oreille distraite,
Entendait vaguement ce garçon malhonnête.
Mais, semblable au berger qu'un serpent soudain mord,
Quand elle put saisir ces mots : « Urbain est mort, »
Un cri navrant partit de sa poitrine émue
Et, montrant au fermier une force inconnue,
Elle se dégagea brusquement de ses bras.
Le garçon, étonné, n'osa suivre ses pas;
Mais, Fanette, de peur, courut jusqu'à sa porte
Et devant dame Ursule y tomba demi-morte.
Elle avait de nouveau perdu tout son espoir.
Quand elle put parler et qu'elle eut fait savoir
L'objet de sa frayeur à sa mère indignée :
« N'aimeriez-vous pas mieux que je sois éloignée
De nos amis, de vous, ma mère, dites-moi,
Ajouta la fillette, encore tout en émoi?
Il ne cessera pas... car il a pris à tâche
De me persécuter comme ferait un lâche,
Parce que je suis forte au plus comme un enfant,
Seule en votre maison, où nul ne nous défend...
O monstre! Soutenir une telle pensée!
Mettre en avant son bien pour une fiancée!
Comme si nous n'étions l'un à l'autre liés,
Comme si tous les deux, nous n'avions à vos pieds,
Reçu depuis l'automme, avec votre aveu, mère,
La bénédiction que nous donna son père!...
Je suis la fiancée et la femme d'Urbain!
Si son bras était là, comment donc le vilain
Oserait-il venir lui disputer sa femme?...
Je défendrai son bien des mains de cet infâme.
Seule, je garderai mon cœur. Il n'appartient
Rien qu'à mon fiance... La fuite me convient;

Ce seul moyen me reste et j'aurai le courage,
Ma mère, dès demain, de quitter le village ! »
Et Fanette vingt fois répéta ce projet.
Son sang, battu de fièvre, à sa joue affluait
Et sa voix, s'animant d'une ardeur inquiète,
Trahissait les transports de la pauvre Fanette.
D'un pas qu'elle tentait vainement d'assurer,
Elle voulut sortir, afin de preparer
Son trousseau, dès le soir, pour un prochain voyage...
Mais ses chaudes couleurs quittèrent son visage.
Sa mère tendrement s'attachait à ses pas
Et la reçut enfin sans vie entre ses bras.
Ursule, cette nuit, veilla près de sa fille,
Rêvant à son projet de quitter la famille,
Inquiète en songeant à cette extrémité,
Cherchant à prévenir le danger redouté.
La mère, ne sachant comment la contredire,
Conclut que ce projet tenait de son délire
Et qu'elle l'oublirait en reprenant ses sens.
Ses souvenirs n'étaient, hélas ! que trop présents,
Et, dès qu'elle parla, ce fut de son voyage.
Puis, Nicolas se mit encor sur son passage.
Tout fier de sa personne, il ne comprenait pas
Qu'une jolie enfant, laissant voir tant d'appas
Pût songer à quelqu'un, n'être pas sa conquête ;
Et, sans bien s'expliquer sa dernière défaite,
Sans comprendre surtout le mal qu'il avait fait,
Il se sentait haï, mais il persévérait.
Dame Ursule voulut arracher au plus vite
La malheureuse enfant à sa lâche poursuite
Mais songea vainement... elle ne trouvait rien.
Le projet de Fanette était un dur moyen
Qui, ravissant l'enfant au pays, à sa mère,
L'attristait davantage et qui ne pouvait guère
L'assurer à jamais de la tranquillité.
Puis, comment consentir à cette extrémité ?
Et dame Ursule encor laissait Fanette attendre.
Une triste nouvelle enfin vint les surprendre.
Une lettre annonça la perte de l'espoir
Qu'Urbain à ses amis avait fait concevoir.
En certains temps, il faut que chaque soldat serve ;
On employait l'armée et même la réserve
Que l'on avait grand soin de ne pas augmenter.
Sortir du corps actif, on n'y pouvait compter :
Ce corps allait bientôt partir pour la Crimée.
On perdit l'espérance ; et Fanette, alarmée

Par la fatalité, par tant de coups du sort,
Se rappela soudain ces mots : « Vincent est mort ! »
Elle couvrit alors d'une sourde colère
L'homme qui lui donnait cette pensée amère.
Elle assurait Ursule, en proie au désespoir,
Qu'elle mourrait, plutôt que de jamais le voir.
La mère, enfin, céda. Le soir même, Fanette,
Qui s'était enfermée en sa pauvre chambrette,
Mit ses menus chiffons dans un petit paquet.
Pauvre enfant ! Le bonheur hier lui souriait.
Mais, brisée à l'épreuve et manquant de courage,
Elle est aujourd'hui prête à quitter son village.
Où va-t-elle courir, martyre de l'amour ?
Sait-on quand sonnera pour elle le retour ?
Sait-on si l'espérance un jour veut la reprendre ?
Le malheur, au contraire, encore peut l'attendre
Aux lieux où, pauvre fille, on l'envoie oublier !
Elle est vers sa couchette, occupée à plier
Les simples vêtements qui font moins sa parure
Que les dons gracieux reçus de la nature.
Elle a déjà repris et sorti du tiroir
Le modeste trousseau formant tout son avoir ;
Mais elle cherche au fond... il reste quelque chose.
Sur un petit coffret sa main encor se pose
Elle l'ouvre avec soin. C'est le premier présent
Que l'amoureux Urbain lui fit, en conduisant
Sa mère, aux jours heureux, dans la ville de Cosne.
Un étui, des ciseaux, un dé de métal jaune
Reposent enchâssés au velours cramoisi.
Ce beau présent, Urbain lui-même l'a choisi,
Tandis que sa Fanette, éblouie, étonnée,
Refusait, bien qu'on l'eût à dessein amenée.
Et lui, sans se douter quel serait l'avenir,
Dessus il fit graver ce doux mot : *souvenir*
En signes incrustés au bois de palissandre.
Fanette lut, ravie encor, ce mot si tendre.
Elle y colla sa bouche après l'avoir relu :
« Souvenir ! Oh !... c'est vrai !... C'est lui qui l'a voulu.
C'est lui ! répéta-t-elle, essuyant une larme.
Nul doute alors, pourtant, nul soupçon, nulle alarme !
Nous n'avions pas besoin même de souvenir,
Alors qu'à tout moment il pouvait revenir.
A-t-il donc deviné cette douleur amère
Du jour où je dirais adieu même à ma mère,
Comme aux endroits témoins de ces instants si courts
Qu'ont embellis pourtant nos rapides amours ?

Souvenir !... Oui ; cela fera pour ma mémoire
Comme une promenade aux sables de la Loire
Ou dans ces prés chéris où nous cueillions des fleurs!
Et Fanette mouilla le coffret de ses pleurs.....

CHANT III. — L'EXIL.

Capitale déchue et reine du *Morvand*,
D'un sol fertile, aimé du soleil et du vent,
Beauté sacrifiée à sa fière rivale,
Qui, pauvre, garde encor sa robe qu'elle étale,
Riche et raide tissu de pierres, de remparts,
Déjà miné du temps, troué de toutes parts
Et sa couronne aussi, que sur la tour carrée
Sa cathédrale porte aux yeux de la contrée,
Au-dessus de la plaine et des flots découverts,
Riant de tous côtés, de loin se voit Nevers.
Mollement étendue, inclinée à la Loire
Pour y baigner ses pieds, pour y mirer sa gloire,
Elle survit encore à tous ses déplaisirs
Et sait se consoler avec les souvenirs
Du temps, qui sur les murs laisse une trace vague,
L'ancien nom de ses ducs. les lauriers des Gonzague,
Les grands exploits guerriers bravant l'oubli fatal
Et la splendeur qui reste à son palais ducal,
Et le vieux pont de Loire, et ses étroites rues
Au pas des Quartiniers 1) tant de fois parcourues,
Qui reçurent aussi la ronde des maraulds (3)
Allant de porte en porte agiter les marteaux
A l'heure de la nuit, dans un moment funeste,
Pour recueillir les corps abattus par la peste,
Où l'on retrouve encor quelques noms du vieux temps
Qui savent rappeler l'histoire aux habitants
Et jettent l'étranger en longue rêverie :
Casse-cou, *le Guichet*, *la Parcheminerie !*....

Dans une pauvre rue, au toit d'une maison
Faite de pans de bois, avec un grand pignon,
Vers le soleil levant tournée une chambrette
En souriant s'ouvrait simple, propre et coquette.
La fenêtre, de loin, sur la Loire donnait.
Malgré le peu de terre, au sein d'un jardinet
Des fleurs obéissant aux lois de leur nature,
De la pauvre fenêtre encadraient la bordure.

Comme en un grand jardin, de bonne volonté
Elles montaient encore et tenaient abrité,
De leur rideau léger, émaillé de clochettes,
Ce réduit simple et frais comme un nid d'alouettes.
  Alerte et tôt levée au rayon de soleil
Qui, le premier venait gourmander son sommeil,
Avant que son moineau dans le petit domaine
S'en vînt, en sautillant, glaner un brin de laine,
Et heurter au châssis de son bec indiscret,
Elle avait prié Dieu... La jeune fille ouvrait,
Saluait le soleil rayonnant dans sa gloire,
Jetait en soupirant un regard sur la Loire,
La Loire qu'on voyait s'étendre loin, bien loin,
En jouant dans les prés arriver de Digoin,
Donnait un peu de pain à son hôte volage
Et, vite, de bon cœur, se mettait à l'ouvrage.
  Fanette avait quitté son village et, depuis,
Les arbres une fois s'étaient couverts de fruits,
La Loire avait porté ses grands plateaux de glace ;
On avait vu ses flots s'étendre dans l'espace,
Puis elle avait repris son lit après l'hiver
Et des fleurs du printemps s'était embaumé l'air.
Installée à Nevers, la pauvre jeune fille
Avait pendant un an vécu de son aiguille.
Déjà chacun louait l'adresse de ses doigts ;
On l'avait appelée ainsi chez les bourgeois.
Plus d'une ménagère était alors heureuse
D'avoir une compagne à la fois précieuse
Pour coudre et conseiller, quand du linge de tous
On faisait la revue en recherchant les trous.
Sachant se présenter, laborieuse et sage,
Avenante aux patrons disposant de l'ouvrage,
Bien souvent recherchée en plus d'un atelier,
Elle s'était ainsi trouvée à travailler
Près d'autres qui n'étaient pas non plus endormies.
Des plus sages Fanette avait fait ses amies.
Ces filles, sous le chaume ayant vécu longtemps
Et passé leur enfance à l'air libre des champs,
De la Loire, comme elle, avaient foulé les grèves.
Elle accueillait surtout Losette, née à Mèves,
Agarite, au Guétin, et Lise, qu'à Tracy
Depuis sa tendre enfance elle voyait aussi.
Mais, pour Lise,... elle aimait les autres davantage,
Bien qu'elle fût gentille et née en son village,
Parce que Lise était la sœur de Nicolas.
  Mais plus que la maison où souvent, aux repas,

Fanette, s'asseyant à la table du maître,
Trouvait quelques égards, un peu plus de bien-être ;
Plus que les ateliers, où, tout en devisant,
Le fardeau du travail peut sembler moins pesant,
Et plus que le plaisir de voir ces jeunes filles
Qui savaient animer le jeu de leurs aiguilles,
Dont les joyeux propos, l'esprit heureux et prompt,
Divertissaient son âme et déridaient son front,
Ce qui plaisait au cœur de la pauvre ouvrière,
C'était d'être laissée à son nid solitaire.
Son bonheur... Qu'ai-je dit? non... du moins son plaisir
Etait de vivre seule et de faire à loisir
Ce qu'on lui remettait pour travailler chez elle.
Le petit passereau, son compagnon fidèle,
S'en apercevait vite et revenait toujours.
Qu'il s'était écoulé, sans ennui, de longs jours
Entre ce visiteur et la douce pensée
Qui veillait dans son sein si fortement tracée.
Lorsque ce souvenir trop vivement s'offrait,
Elle devenait triste et bien souvent pleurait.
Tantot elle aimait, seule, à parler à voix haute,
Le croyant de retour et devenu son hôte,
Pensant qu'elle n'était pas ainsi sans témoins,
Qu'il allait lui répondre ou l'entendait du moins.
Tantôt elle trompait son cœur par une lettre,
Et, laissant un travail qui pouvait se remettre,
Lasse enfin de rêver, de ne s'entretenir
Qu'avec une pensée, avec un souvenir,
Elle prêtait la plume aux vœux de son caprice.
Obéissant au cœur, sa main encore novice,
Courait, rapide, au gré d'un amour anxieux
Et ces mots-là du moins *lui* passaient sous les yeux !
Parfois, une reponse avait comblé Fanette,
Inondé de bonheur sa vie et sa chambrette,
Bonheur trop court, hélas ! dont le rayon trompeur
Bientôt disparaissait... aussitot que par cœur
La pauvre fiancée avait appris la lettre...
A bien loin pour une autre il lui fallait remettre.
Elle arrêta l'aiguille un jour entre ses doigts,
En songeant que ce jour achevait deux grands mois
Pendant lesquels Urbain n'avait écrit pour elle.
Fallait-il accuser sa pensée infidèle ?...
Elle ne l'osait pas, et, tremblante pourtant,
Voulut, pour rassurer son esprit hésitant,
Avec son exilé converser le soir même.
Son cœur parlait ainsi : « Mon Urbain, vous que j'aime,

Revenez... mais, hélas ! à quoi bon demander
Ce que votre devoir ne peut pas accorder ?
Aujourd'hui votre temps appartient au servic
Et de vous voir enfin j'ai fait le sacrifice.
Même, si vous vouliez, au prix de la prison,
Revenir au pays, revoir votre maison,
Vous ne pourriez pas fuir plus loin que le rivage...
Non, non. Il ne faut pas y songer davantage.
Je crois que je pourrai vivre encore sept ans,
Et, si vous m'aimez, voir la fin de ce long temps.
Mais, si vous ne voulez que mon chagrin s'accroisse,
Qu'avant votre retour je me meure d'angoisse,
Oh ! ne me donnez pas un moyen de douter
Que notre amour au temps soit prêt à résister.
Ne laissez plus, Urbain, par pitié pour mes larmes,
D'un silence aussi long s'augmenter mes alarmes.
Je vis d'une promesse et tiens à votre foi,
J'y compte ; mais il faut quelque gage pour moi.
Ecrivez plus souvent une lettre où je voie
Le seul nom qui me peut procurer quelque joie. »
L'épitre de Fanette ainsi continuait :
L'amour en ces moments ne reste pas muet.
Déjà la plume, aux mains de la fille amoureuse,
A pris soudainement une ardeur merveilleuse.
Comme la lettre est longue !.., Et la lampe encor luit,
Plus tard que d'habitude, au modeste réduit.
C'est que Fanette veut lire deux fois sa lettre
Et la relire encor, de crainte de la mettre
Sous l'enveloppe avant que d'avoir bien écrit
Les choses que le cœur lui dictait à l'esprit.
Mais la lettre est finie et pliée... elle l'ouvre,
Dans un brusque transport de vingt baisers la couvre :
« Adieu, dit-elle ! Pars ! et dans un port lointain,
Plus heureuse que moi, va trouver mon Urbain.
Vers lui, fidèlement, porte, avec ma pensée,
Tant de baisers d'amour dont je t'ai caressée ! »
Le lendemain, Fanette eut un peu de repos ;
D'une âme plus sereine et d'un cœur plus dispos
Elle pouvait porter le fardeau de l'absence.
Du pêcheur elle avait gourmandé le silence ;
Bien vite près de lui la lettre parviendrait,
Le jeune homme amoureux plus vite répondrait.
Fanette se berça tout le jour de ce rêve,
Regardant vers les lieux où le soleil se lève,
Parce que son Urbain était en Orient.
Mais elle ne voyait que le pays riant

Commandé par Nevers, au lieu de la Russie
Et, pour toute mer, rien que la Loire grossie
Qui poussait sans repos ses flots vers l'Océan.
Fanette avait pu voir déjà, depuis un an,
Plusieurs de ces beaux jours, où la rivière active
Porte, sur les bateaux détachés de la rive,
Les fourrages, les grains, les pierres et le bois,
Amassés sur ses bords depuis longtemps parfois.
En travaillant, assise auprès de sa fenêtre,
Loin, à perte de vue, elle voyait paraître
Un point noir, qui suivait la Loire en ses détours.
Elle devinait là deux gros bateaux bien lourds.
En levant de nouveau les yeux de son ouvrage,
Elle voyait, ardents à suivre ce coublage,
Vingt autres s'avancer, venant de tous pays.
Il semblait voir, d'un coup, tous les bateaux sortis
Du canal de Decize ou du canal du Centre (4)
Et que Saint-Etienne eût, des profondeurs d'un antre,
Par le saut de Pinay 5 , dans un jour, dépêché
Tout le charbon qui reste en ses mines caché.
La flotte de la Loire entre ses berges rase
Portant comme un fétu les poids dont on l'écrase,
Suivait différents bras ce jour-là tous ouverts,
Majestueusement s'avançait à Nevers.
« Viens, Fanette !... viens vite avec nous à l'église,
Dit, en entrant soudain, la pétulante Lise.
Vite !... Viens !... Tu mettras un bonnet en courant.
Déjà le mariage arrive à Saint-Laurent (6).
La dame, tu sais bien, qui vint avec sa fille,
Un jour à l'atelier.... comme elle était gentille !
Oh ! Si tu la voyais sous son costume blanc !
Nous avons travaillé depuis le jour de l'an
Pour faire le trousseau, le linge et la corbeille ;
Je doute que jamais on ait vu la pareille.
Eh bien, c'est aujourd'hui !.,. Mais viendras-tu? Voyons !
Il faudrait te changer... Bah ! n'importe ! Partons !...
N'est-ce pas Saint-Laurent qui sonne la demie? »
Et Lise veut de force entraîner son amie.
La fillette d'abord se fait un peu prier :
Est-ce un plaisir de voir d'autres se marier
Quand on a le cœur plein d'une amoureuse peine?
Quel spectacle pourtant !.., et Fanette, incertaine,
Se rend à ces efforts, de Lise suit les pas.
Lorsque, tenant sa femme appuyée à son bras,
Le nouveau marié vint traverser l'église,
Les fillettes vantaient le bon goût de leur mise,

Observaient toute chose en ouvrant de grands yeux
Jetaient meme à l'époux des regards curieux.
Lise parlait du voile et du livre de messe,
Losette des anneaux, dignes d'une comtesse,
Que chez la demoiselle on leur avait fait voir.
Fanette était cachee au recoin le plus noir
Qu'elle avait pu trouver en cettte vieille église.
Elle considérait tout, excepté la mise
Des jeunes maries, les gants et le bouquet.
Ce qui frappait sa vue et ce qu'elle enviait,
C'était l'air de bonheur, de pieuse assurance,
Qu'avait la fiancee : amour et confiance !
Tels étaient les deux mots sur son visage écrits
Qui se lisaient encor dans ses regards épris.
Comme elle se penchait près de l'époux, heureuse,
En pliant sur son bras sa taille gracieuse.
Tandis qu'en un regard d'amoureuse fierté,
D'un chaste et doux rayon colorant sa beauté,
On aurait cru l'entendre à tout le peuple dire :
« Voici celui de qui mon cœur recoit l'empire,
Ma force et mon bonheur, ma joie et mon soutien,
Mon rêve, mon heros, l'homme à qui j'appartien ! »
Tu triomphes, épouse... et la pauvre ouvrière,
Tremblant sur ton chemin, se cachant en arrière,
S'aperçoit mieux alors de son isolement !
Que ton air de bonheur la frappe tristement !
Combien dans son repos cette vue importune
Jette le sentiment de sa rude infortune !
Dans le réduit auquel ses pleurs vont se cacher,
Ce spectacle souvent doit venir la chercher.
Elle revoit, la nuit, aux heures d'insomnie
Où l'espoir défaillant s'agite, à l'agonie,
Ce bonheur qui n'a rien pour elle que d'amer
Et dans son pauvre cœur est entré comme un fer.
Ainsi que les ruisseaux, par degrés, font les fleuves,
Le désespoir s'accroit de toutes ces épreuves.
Un jour vient où le cœur ne pourra plus parler
Et, pour le soutenir, les larmes plus couler ;
Sur cette âme vaincue à sa douleur immense
La douleur aura pris son entière puissance,
Et, n'ayant plus de maux pour un si triste sort
Fera voir comme un bien le moment de la mort.
Mais, ma plume, parlons de ces filles heureuses
Pour qui n'a pas sonné l'heure d'être amoureuses,
Dont le tranquille esprit ou le cœur trop léger
Prend l'amour pour un jeu, pour un mal passager,

Et dont nul vrai souci ne rend l'âme inquiète.
— Elle en sera ! disait la gentille Losette,
Près d'Agarite et Lise, un jour à l'atelier.
Ma bonne Lise, va toi-même la prier.
Sois sûre que, pour moi, si nous n'avons Fanette,
Du plaisir de ce jour la joie est incomplète.
— Mon Dieu ! répondait Lise ; elle va refuser.
Tu sais bien qu'elle part, quand on veut s'amuser.
— Et n'as-tu pas vu même, ajoutait Agarite,
Qu'elle parlait à peine et comme elle a fui vite
Quand on la fit venir naguère à Saint-Laurent?
— Je crois bien ! dit Losette. Elle en revint pleurant.
Mais Lise sait pourquoi, depuis qu'elle est allée
Voir sa mère à Tracy : Fanette est désolée ;
Nous devons l'aimer bien et la distraire un peu.
Qu'est-ce que tu dirais, Agarite, mon Dieu !
De te voir, malgré lui, tout-à-coup délaissée
D'un homme avec lequel tu serais fiancée,
Si tu l'aimais vraiment et qu'au jour d'être unis
Il s'en allât soldat en de lointains pays.
Pour moi, je passerai le jour de Pentecôte
Auprès de notre amie en sa chambrette haute,
Si vous ne voulez pas la prier de venir
Ou si vous ne pouvez, malgré tout, l'obtenir. »
  Les fillettes parlaient d'un voyage que Lise
Aux autres voulait faire entreprendre à Decize
Et ce grave sujet occupait l'atelier.
L'oncle de l ouvrière était un batelier
Logé dans cette ville, aimant avec largesse
A recevoir tous ceux qui plaisaient à sa nièce.
Lise voulait y mener ses compagnes, un jour
Que l'atelier chômât, et leur faire au retour
Sur un bateau de l'oncle admirer la campagne.
  Après cet entretien, chez leur triste compagne
Agarite, Losette et Lise, toutes trois,
Se promirent d'aller l'inviter à la fois.
Fanette répondit, en trompant leur attente,
Que d'aller à Decize elle serait contente,
Sans leur faire savoir le sentiment secret
Auquel, en acceptant, son cœur obéissait.
Elle aimait ce moyen de connaître la Loire,
De voir plus loin ses bords, d'en peupler sa mémoire,
Afin d'apprendre ainsi de quel pays lointain
Venaient tant de bateaux, qu'en souvenir d'Urbain,
Elle épiait souvent de loin à sa fenêtre.
  Le jour de Pentecôte enfin vint à paraître ;

Dire de quelle joie il fut l'heureux témoin,
De quels jeux, de quels cris, il n'en est pas besoin,
Ni d'ajouter non plus que les bonnes amies
Plurent aux jeunes gens, qu'on les trouva jolies.
Dans la maison de l'oncle, outre ses trois grands fils,
Garçons ne manquaient pas, tous gais, forts et bien pris,
D'une figure honnête et la barbe bien noire,
Formés à la fatigue, au hâle de la Loire.
Tous aimaient à causer ; mais lorsque l'un d'entre eux
Sur l'aimable Fanette osait lever les yeux :
« Mon cousin, mon ami, disait aussitôt Lise,
Pas un mot ! Celle-là, voyez-vous, est promise ! »
Chacun avec respect la regardait soudain,
Sous son air réservé devinant son chagrin.
Soit que Lise plus loin poussât la confidence
Ou par le seul effet d'une bonne occurrence,
L'un des fils prononça le nom de son amant.
Chacun le connaissait ; tous, au même moment,
Firent de la façon la plus avantageuse
L'éloge du pêcheur et rendirent heureuse
La fille dont le cœur secrètement l'aimait.
Parmi ces bonnes gens son chagrin se calmait.
Les fillettes, guidant une troupe rieuse,
Avaient porté partout leur ardeur curieuse.
On avait visité les ruines du château
Qu'au milieu de la Loire on voit sur un coteau, (7)
Et, vers la Charbonnière, en suivant le rivage,
La compagnie avait poussé jusqu'au barrage.
On avait vu l'Aron et le port rétréci
Du canal qui, joignant Decize à Clamecy,
Rend les bateaux de Loire à d'autres flots, l'Yonne.
La promenade allait devenir monotone :
On ne savait à voir plus rien de curieux :
— Que faire, maintenant ? se disaient les plus vieux.
— A la source du saint ! Allons à la fontaine ! »
Dit quelqu'un ; et la troupe, en ses projets soudaine,
De redire avec joie : « A la source du saint ! »
Près du canal, qu'un rang de peupliers enceint
Et qui, courant près d'elle, à la Loire épuisée
Doit offrir le secours de son onde écluisée,
Coule au bassin pieux ouvert en un grand pré
La fontaine qu'a fait sourdre un jour Saint-Aré.
Les faucheurs, travaillant éloignés de la Loire,
Religieusement y viennent de loin boire,
Mais n'y trempent leurs lèvres ou n'y mettent les doigts
Qu'après avoir sur eux fait le signe de croix.

L'évêque de Nevers sur les bords de la Loire
Aimait à voyager, pour amener à croire
Les populations des hameaux riverains,
En prechant dans les ports comme sur les chemins.
Pour aller à son gré de rivage en rivage,
Le saint homme avait fait construire à son usage
Un bateau qu'il guidait pour la gloire de Dieu.
Un jour qu'il attachait sa nacelle en un lieu
Où se trouve à présent le bourg de Saint-Maurice,
Il entendit l'esprit de mal et d'injustice
Parler chez des paiens qui fauchaient dans un pré.
N'écoutant que son zèle, aussitôt saint Aré
Les aborde et sur Dieu, sur son culte, il leur prêche.
Ces pêcheurs endurcis d'une oreille revêche
Se prêtaient en riant à ces discours nouveaux,
Et répondaient au saint par de grossiers propos.
Mais lui, gardant toujours sa douceur angélique,
Et demandant à Dieu la grâce évangélique,
Comprit qu'il gagnerait ces hommes par les yeux,
Qu'un prodige éclatant devait les toucher mieux.
Feignant donc d'avoir soif, il leur demande à boire :
— Eh ! lui disent ces gens, l'eau coule à pleine Loire.
— Oui ; mais la Loire est loin, répond le saint docteur,
Lorsque vous travaillez ainsi sous la chaleur,
Il serait à souhait d'avoir une fontaine
Dont la source fût fraîche et l'onde plus prochaine.
Aimez Dieu ; vous pourrez ici vous abreuver.
Sa grâce va de même à vos cœurs arriver.
Emus, en entendant ce singulier oracle :
— Ah ! dirent les faucheurs, il faudrait un miracle,
— Que Dieu le fasse donc ! » répond le saint prélat ;
Et, cherchant près de lui le sol le plus ingrat,
Il frappe son bâton sur la terre brûlante,
Qui, soudain, jette à flots l'eau fraîche et ruisselante.
Les pêcheurs, aussitôt tombent tous à ses pieds :
— Grand homme, dirent-ils, pleurant, humiliés,
Nous ignorons le nom du maître qui t'inspire ;
Mais le monde est à lui, nous craignons son empire.
Que faut-il faire, dis, pour apaiser son bras ?
Où faut-il aller, marche et nous suivrons tes pas?
Le saint bénit le Ciel pendant sa vie entière
De ce prodige heureux qu'il lui permit de faire.
Quand sur son lit de mort il se sentit enfin,
Il demanda qu'on fît à la source un bassin
Sous lequel reposât sa dépouille mortelle ;
Que, pour l'y rendre, on mit son corps dans la nacelle

En l'envoyant encore à la grâce de Dieu.
Chacun doutait qu'il pût arriver en un lieu
D'où, docile à sa pente, à Nevers vient la Loire;
Mais, au lieu de descendre, ainsi qu'on pouvait croire,
Par quelque ange guidé, le bateau sans effort
Remonta le courant et ne toucha qu'au port.

Pendant qu'un des garçons racontait cette histoire,
Toute la jeune troupe, ayant franchi la Loire,
Joyeuse, s'ébattait dans les prés d'alentour.
Lise, soigneusement, choisit l'instant du jour
Où Fanette, entrainée à la gaité commune,
Paraissait oublier un peu son infortune,
Et, la prenant à part : « J'ai, depuis bien longtemps,
Dit-elle, à te parler de projets importants.
Si ton cœur une fois devenait libre encore...
— Tais-toi ! — Je sais quelqu'un, Fanette, qui t'adore.
Mon frère... — Pas un mot ! — Ah ! Je le savais bien,
Que tu refuserais même d'entendre rien.
Sans cesse Nicolas dans ses lettres me presse
Pour que je t'entretienne ici de sa tendresse.
J'ai différé longtemps; car, pauvrette, je sais
L'amour et l'amoureux qui causent tes regrets.
Puis, enfin, j'ai voulu, pour avoir l'âme nette,
T'en parler une fois ; mais, ma pauvre Fanette,
Je tremblais, je t'assure, en te priant pour lui ;
J'ai compris, en voyant ces garcons aujourd'hui
Se taire autour de toi, te sachant fiancée,
Que ma prière était impossible, insensée ;
Mais, sois sûre, à présent, je n'en dirai plus rien. »
Fanette l'embrassa. Depuis cet entretien,
Lise lui devenait plus que les autres chère.
Elle avait oublié l'intérêt de son frère.
C'était la confidente à qui, de jour en jour,
Fanette aimait à dire un mot de son amour.
En quittant l'atelier, tous les soirs, la fillette
Venait voir son amie à la pauvre chambrette,
Et, pour la réjouir, elle parlait d'Urbain.
Mais, un jour, elle entrait, une lettre à la main,
Pâle, bouleversée. En voyant ainsi Lise,
Fanette a pressenti quelque nouvelle crise :
— Qu'est-ce ? demanda-t-elle. Ah ! Que m'apportes-tu ?
— Un malheur, répond Lise. » Et son air abattu
En dit encor plus long. L'infortunée amante,
Rendue à la douleur trop de fois clairvoyante.

S'écrie avec un ton qui déchire le sein :
— Ah, malheureuse amie ! Est-ce la mort d'Urbain ? »
Elle fixait les yeux de Lise, qui, tremblante,
Ne savait que répondre, et dit, balbutiante :
— Mais.., non... — Mort ! Mort, te dis-je ! On ne sait... Je
[ne sai.
— On me trompe. Il est mort ! — Fanette ! — Ah ! C'est
[donc vrai? »
Elle tombe, et ce coup paraît l'avoir tuée.
L'amie, à cette vue à peine habituée,
Reste interdite, appelle... On met la fille au lit
Et Lise à son chevet reste toute la nuit.
Fanette la passa dans le plus grand désordre.
Elle ne cessait point de pleurer, de se tordre
Et d'épouvanter Lise à ses affreux sanglots.
Une fois seulement, elle dit quelques mots.
Se tournant tout à coup vers sa craintive amie,
Qui, lasse enfin, près d'elle était presque endormie,
Et, pâle, se dressant à moitié sur son lit :
— Lise, de qui tiens-tu la lettre, et qui l'écrit ?
— Mon frère.— Alors, c'est faux !— On l'a trompé peut-être
Et pourtant...— Non, tais-toi ! Lis-moi plutôt la lettre. »
Lise lut : « Nous avons, ce matin même, appris
Que le père Vincent vient de perdre son fils.
Il a péri tué, depuis plusieurs semaines ;
Mais on vient lentement des provinces lointaines
Et son pauvre vieux père a su cela quand nous.
Va l'apprendre à Fanette, en causant entre vous.
La chose lui fera sans doute de la peine,
Mais... » Elle retomba : — La nouvelle est certaine !
S'écria-t-elle. Et moi, Lise, qui l'accusais !
Quatre mois sans m'écrire !... Et, toujours, j'attendais.
Tout est fini !... Mon Dieu ! donnez-moi du courage ! »
Et Fanette se mit à pleurer davantage.
Le sommeil, cependant, vint lui verser enfin
L'oubli de son amour, et de la mort d'Urbain,
Faisant pour elle et Lise une opportune trêve.
C'était un lourd sommeil, bienfaisant et sans rêve.
Elle fut insensible, ainsi, jusqu'au matin,
S'éveilla même tard, de Lise prit la main...
Son calme, à ce moment, étonna son amie :
Comme elle, sa douleur semblait s'être endormie.
N'eût été la tristesse empreinte sur ses traits,
Lise aurait pu douter de ses affreux regrets.
Mais ce calme suffit à tromper la fillette
Inexpérimentée et quand, soudain, Fanette,

Se reprochant d'avoir une fois dormi tard
De s'être à sa journée ainsi mise en retard,
Abandonna le lit pour se rendre à l'ouvrage,
Elle ne voulut pas l'y tenir davantage,
Puis, chacune bientôt partit pour travailler
Fanette en un ménage et Lise à l'atelier.
Tout ce jour-là, du moins, la malheureuse fille
Fut laissée, à son gré, seule avec son aiguille.
Son cœur eut-il en elle un secret entretien ?...
Pleura-t-elle en son âme?... Elle n'en montra rien.
Pas un cri, pas un mot, qui trahît ses alarmes;
Point de profonds soupirs et même point de larmes !
Une fois, seulement, comme dans son berceau
L'enfant laissé pleurait, soulevant le rideau,
Pour le calmer Fanette essaya de sourire.
Sur le berceau penchée, elle se prit à dire :
« Ne pleure pas petit. Garde tes cris : un jour,
Bien sur, tu connaîtras le malheur, à ton tour.
La vie est longue encor; tu commences à peine;
Son bonheur est douteux, la douleur est certaine...
Mon Dieu ! Le pauvre enfant ! Le voilà qui sourit !
Son chagrin est passé... pourtant, n'ai-je pas dit
Que le malheur aussi l'attendait sur la terre ?...
Oh non ! Qu'il soit heureux, rende heureuse sa mère !...
Etre mère, mon Dieu !... Voilà le vrai bonheur !
L'enfant sur ses genoux et l'époux dans son cœur !
L'époux !... Ah ! Qu'ai-je-dit !... Mère ! je ne peux l'être;
Nul enfant de mon sein ne pourra jamais naître!
Jamais je ne verrai un beau petit amour
Devant à mon Urbain de connaître le jour ! »
Et les larmes encor coulèrent sur sa joue.
Quel contraste ! Oh ! Voyez ! L'enfant au berceau joue,
Caresse l'inconnue avec ses petits doigts
Et la femme, déjà désolée et sans voix,
Pâle, sur le berceau laisse couler son âme !
En entrant, c'est ainsi que les trouva la dame.
Fanette en vain voulut s'excuser : le sanglot
En lui serrant la gorge arrêtait chaque mot :
— Vous avez, dit la dame, un chagrin, jeune fille?
Sans doute, il vous est mort quelqu'un dans la famille;
Votre père? une sœur? Vous ne voulez parler ?...
Voyons !... Il faut pourtant savoir pour consoler.
Mon enfant, dites-moi quelle personne chère
Vous quitte, en vous laissant cette douleur amère?
— C'est, madame, celui... celui... lui que j'aimais !
— Ah ! C'est cela vraiment qui cause vos regrets ?

Est-ce un amant perdu ? » Mais la pauvre Fanette
Ne répond à ces mots que d'un signe de tête,
Et la dame aussitot s'éloigne froidement.
Oh ! Quel trait de lumière ! — Elle a dit : mon amant !
Non, madame !... Ecoutez !... » Mais elle etait partie ;
Puis, quand enfin sonna l'heure de la sortie,
La dame, revenant, dit, l'argent à la main :
« Mademoiselle, adieu. Ne venez pas demain. »
Il manquait cet outrage à la plaintive amante.
Elle fut étourdie à ce coup, chancelante,
Pensant qu'on ne pouvait tant souffrir pour aimer
Et que sa vie allait à l'instant s'abimer.
La pauvrette resta vers la cruelle porte,
Attérée un moment, défaite, à demi-morte.
Puis, sentant l'odieux de sa position,
Elle se releva. La résolution
Brillait dans son regard, comme un éclair sauvage.
Son cœur se remplissait d'un funeste courage
Et donnait, dans sa fièvre, aux membres abattus
La force, qu'un instant ils ne se sentaient plus.
D'un pas rapide et ferme, à travers la nuit noire,
Elle prit une rue allant droit à la Loire.
Sa voix seule tremblait, redisant en chemin :
« Urbain, toujours à toi !... Je t'aime encore, Urbain !... »
Celui qu'on a pleuré ne revient plus sur terre.
De ses arches le pont traverse la rivière.
Sous un vague reflet l'eau visqueuse reluit.
Une lueur fascine, attire, dans la nuit...
Et le vieux pont se dresse encor partout sur l'onde.
Elle est claire là-bas, mais ici plus profonde.
Ici, plus vivement elle en presse les pieds.
Ici, tous les malheurs seraient vite oubliés...
Pourtant, comme l'enfant avait un doux sourire !...
Mais Urbain, qui n'est plus !... Puis l'eau sombre l'attire
Sous un pâle reflet parfois passe et s'enfuit
En gardant le secret de l'éternelle nuit !

. . . . . .

Le flot bruit soudain ; il s'arrête, il s'entr'ouvre
Et repart en glissant sur Fanette qu'il couvre.

NOTES.

(1) Quartiniers. Milice bourgeoise, organisée par quartier, à Nevers, au xve siècle.

(2) Les Maraulds et Marauldes étaient chargés de recueillir les cadavres, lors des différentes pestes qui désolèrent la ville, notamment en 1527, où le fléau ne cessa pas moins de 18 mois. Les maulds, comme les facquins *(facchini)* italiens, n'étaient que des porteurs. Cela se voit dans le voyage de Montaigne en Italie. C'est sans doute à l'improbité dont ces gens usaient dans leurs fonctions qu'il faut attribuer le sens défavorable attaché aujourd'hui aux mots *maraud* et *marauder*.

(3) Nevers (l'ancienne *Nissava* des Romains) village sur la rive droite de la Loire, entre Nevers et Tracy.

Le Guetin, hameau situé à l'embouchure de l'Allier.

(4) Le Canal du Nivernais, que nous appelons populairement canal de Decize, communique de cette ville à Corbigny dans l'Yonne et naissee.

Le Canal du Centre, s'étendant de Chalons à Digoin, joint la Loire à la Saône.

( ) Le Saut de Pinay. La digue de Pinay, située sur la commune de Saint-Jodard, se compose de deux murs insubmersibles, fermant presque entière ent un défilé rocheux que la Nature a formé au fleuve et le réduisant à la largeur d'une arche ordinaire de pont. Ce travail d'art, fondé par Henri IV, et soutenu par la digue de la Roche, établie de même à peu de distance au-delà, a pour but de retarder le débit des grandes pluies par la Loire, en la faisant déborder dans les plaines du Forez. Mais il en résulte pour les bateaux venant d'Andrezieux un passage très-périlleux, où ils périssent parfois, corps et biens.

6 St-Laurent. Paroisse de Nevers.

(7 La ville de Decize est bâtie sur une éminence que la Loire entoure de ses deux bras. L'un d'eux est fermé en amont aux eaux basses par les sables; mais il demeure accessible du côté opposé. C'est dans ce bras que débouchent la rivière l'Aron et le canal du Nivernais, pratiqué dans sa vallée. L'accès en est facilité par le barrage mobile établi à la Charbonnière, en aval de Decize, pour y relever le plan d'eau et augmenter le mouillage.

(8) Cette tradition sur un évêque de Nevers, appelé Aré (*Aredius*, le 1er promu à l'épiscopat en cette ville, selon quelques historiens, nous a été ainsi racontée au bord du pré où se voit encore le bassin. Les légendes qui sont l'histoire du peuple, en ruinent à lui seul leur caractère de naïve poésie. Nous avons donc pensé qu'il valait mieux reproduire le récit que de le controler, en recherchant la version la plus consacrée de cette légende. Le souvenir en est conservé, m'a-t-on dit aussi, par un tableau placé dans la cathédrale de Nevers, représentant le saint prélat couché sur son bateau mortuaire et guidé par les anges dans sa navigation miraculeuse.

CHANT IV. — LE DÉPART.

— Un petit coup devant ! Nous sortirons de là !
Gonnard, la barre est proche et l'eau frise au-delà (1). »
Aussitôt que cet ordre est donné par le maître
Un bâton glisse à l'eau, dans le sable pénètre,
Entre, résiste enfin... Le bateau, sous l'effort,
Avec un craquement, se détourne et se tord.
Le bâton a servi, le marinier l'enlève
Et le bateau *baissant* déborde enfin la grève (2).
On aurait entendu, dans le même moment,
Un bruit qui persistait, comme un frémissement,
Entre ses flancs épais, au milieu du silence.
C'est que sa cargaison consistait en faïence,
Et quand, tel qu'un cheval après un coup de fouet,
Sur le bâton fiché le bateau bondissait,
On entendait soudain toute la poterie
Se heurter, en faisant comme une sonnerie,
Les plats se trémousser à chacun des cahots,
Les assiettes frapper contre le flanc des pots.
Les cruches où l'on met la boisson allemande,
Tous les vaisseaux grossiers qu'au village on demande,
Les marmites d'argile et les jarres de grès,
Les brocs à grand goulot et les petits potets,
La faïence vernie, avec la terre brune,
(Et sur la Loire, ainsi, glissait une fortune,)
Tout cela, secoué soudain, se dandinait,
Tintait à petit bruit, frémissait, résonnait,
Et le maître de tout, le batelier de Cosne,
Content sur son bateau comme un roi sur son trône,
Debout, les bras croisés, de l'arrière souvent
Commandait à son homme : « Un petit coup devant ! »
Une femme habitait aussi dans son royaume,
Et, parfois, se penchant à la porte du *tôme* (3),
D'où, promenant ses yeux sur les sables lointains,
Le batelier cherchait le meilleur des chemins,
Il prenait tout à coup une voix plus courtoise
Et d'une autre façon parlait à la *bourgeoise*
S'il voyait quelque objet propre à la divertir
Ou devait rappeler le repas à servir.

Le soleil rayonnait depuis une heure à peine.
Déjà les bateliers dans cette large plaine
Où l'Allier sablonneux arrive en murmurant
Et souvent par dix bras verse un maigre torrent,
Avaient su se frayer un chemin sans encombre.
Poursuivant la rivière en ses grèves sans nombre,
Et côtoyant déjà la digue de Givry,
Sous les yeux vigilants d'un patron aguerri
Le bateau secouait ses tas de poterie,
Venant vers Fourchambault, vers cette fonderie,
Où sans cesse le fer grince sous les marteaux
Et la lave ruisselle aux gueules des fourneaux.
Là, le bateau fut pris par une onde plus vive
Et tandis qu'il fuyait, suivant de près la rive :
— Maître, dit tout à coup de son poste Gonnard
Qui toujours en avant dirigeait son regard,
Entendez-vous là bas cet homme, qui chemine
Sur la rive en tournant les talons à l'usine ?
Tenez ! entendez-vous de là-bas sa chanson ? »
L'autre prêta l'oreille et dit : — Non, mon garçon. »
Gonnard même entendait à peine davantage ;
Mais l'homme ainsi chantait tout le long du rivage :

« Reviens dans la plaine fleurie,
Où les arbres sont toujours verts,
Reviens danser, ô ma chérie,
Et chanter encor nos vieux airs :
Déjà le ménestrel accorde
Le violon sous son archet;
Voici la danse qu'on accorde
A celui qu'on aime en secret.

» Laisse-moi dire que je t'aime.
Ce mot ne rend-il pas heureux ?
Ta mère est là; vois ! Elle-même
Semble nous applaudir des yeux.
Va ! Cette parole est permise
A ceux qui doivent s'épouser,
Ensemble se rendre à l'église...
La parole et même un baiser !

— Maître ! reprit Gonnard, au train dont nous *baissons*,
Avant qu'il soit longtemps bien sûr nous l'atteindrons

Et nous saurons qui c'est; mais le gaillard se bouge!
— C'est un soldat, Gonnard. Vois son pantalon rouge.
Lui répartit le maître... Eh! eh! Tiens le bateau!
Il va trop en galerne (5) et nous avons peu d'eau.
Nous pourrions vite, ici, toucher sur une pierre...
D'où peut-il bien venir? Pourtant, à la manière
Dont il chante, je crois qu'il est né dans ces lieux,
Je reconnais cet air. L'entends-tu? — Mais, bien mieux,
A le voir sur son bras porter sa veste noire,
Croirait-on pas que c'est un homme de la Loire,
Dit Gonnard, en rentrant son bâton tout mouillé
Et qu'au bateau deux fois il avait appuyé? »
Le soldat cheminait, en portant sur l'épaule
Son paquet, suspendu par un baton de saule.
Les gens allaient aussi; mais l'amoureux garcon,
Sans s'inquieter d'eux, poursuivait sa chanson :

« Que j'etais loin de mon village!
Que j'étais triste en d'autres lieux,
Loin de toi, de ton doux visage!...
Mais je te vois, je suis heureux!
Ainsi, quand gronde la tempête,
Cherchant un feu dans le ciel noir,
Le matelot lève la tête,
Voit l'Etoile et reprend espoir! »

— Pour le coup, dit Gonnard! Je gage qui c'est, maître!
Vous vous souvenez bien, depuis le temps, peut-être,
Du pêcheur de Tracy... voilà de ca deux ans,
Qui fit route avec nous jusqu'au port d'Orléans,
La fois que nous avions plein de charbon de forge,
Et qu'en montant l'on a mené cent milliers d'orge?
— Ah! Si je m'en souviens! cria le batelier.
C'est un fameux pilote!... On pensait que l'Allier,
Rempli par une pluie, arrivait à nos trousses
Et l'eau dans une nuit manqua de treize pouces. 6)
Dans le sable à toute heure on nous croyait perdus
Et nous ne nous serions, sans lui, jamais rendus...
Il s'appelait Urbain. — Oui. Puis, l'autre voyage,
On nous dit qu'il était parti de son village
Pour le service. Eh bien! Il revient aujourd'hui;
Voyez-vous, j'en suis sûr! Regardez bien: c'est lui!
— On me parlait encor, la semaine passée,
De lui, de son départ et de sa fiancée.

Son mariage n'est pas encore béni,
N'est-ce pas?... Et son temps est loin d'etre fini?
On dit qu'elle a promis d'attendre. Tout de même,
Je doute qu'il retrouve un jour celle qu'il aime
— C'est chanceux. L'autre jour, à Cosne, sur le port,
Tout le monde en parlait. Plusieurs le croyaient mort.
Tenez, maître ! Voyez ! Le voilà qui s'arrete !
— De qui parlez-vous donc? » dit, en sortant la tête,
La femme du patron. — D'un touillier de Tracy.
Le voilà qui s'arrete et qui regarde ici.
Gonnard va l'appeler, et, toi, femme, mets vite
Une rave et du bœuf de plus dans la marmite. »
Agitant son chapeau, qu'il tenait en sa main,
Gonnard déjà criait : « Ohé ! Ho ! maitre Urbain !...
Où va-t-on comme cà? N'a-t-on point de mémoire?
Ne reconnait-on plus les amis de la Loire? »
Par degrés, le bateau venait de s'approcher
De l'homme sur le bord, qui cessait de marcher.
— Tiens ! maitre Serveau ! dit une voix eclatante
Votre famille, à Cosne, est-elle bien portante?
— Nous arrivons de Roanne et ma femme est ici.
Venez donc avec nous !... Allez-vous à Tracy?
Nous vous y laisserons : nous devons prendre terre.
— Vous abordez ! Vraiment?... Alors, c'est mon affaire,
Car je serai rendu plus vite qu à marcher,
Avez-vous un *barcot* pour venir me chercher?
— Non, point. Mais nous allons porter près de la rive.
Vous sauterez avant que Soulangy n'arrive,
Car après le village, il faut tomber en mer, 7)
Mesurez votre coup, ne restez pas en l'air. »
L'homme et le batelier, alors font la manœuvre.
A l'arriere, à l'avant, les bâtons sont à l'œuvre
Et poussent le bateau tellement près du bord,
Qu'il semble en grand danger de s'y briser d'abord.
Le pêcheur, profitant de la moindre distance,
Frappe du pied le sol, sur la bande s'élance, 8)
Puis, marchant d'un pas sûr en cet étroit chemin,
Au batelier de Cosne il vient serrer la main :
— Hâtons-nous, dit Serveau, de quitter cette cote.
En mer ! Car ici l'eau pourrait nous faire faute.
Aux balises, je crois qu'on est loin du chemin.
L'eau les coupe en travers ; n'est-ce pas, maitre Urbain?
— Je ne me connais plus aux balises de Loire.
Jamais on n'en a vu planter dans la mer Noire
Ni dans la mer d'Azov, répondit le pecheur,
Et d'avoir oublié mon métier j'ai grand peur.

Peut-être sais-je encore au moins votre manœuvre. »
Et, s'installant soudain auprès du tiôme à l'œuvre
D'accord avec Gonnard, le robuste garçon
D'une main exercée appuya le bâton.
— C'est vers Sébastopol, n'est-ce pas la mer Noire ?
Dit le maître. Il faudra nous conter votre histoire :
Vous avez dû trouver de curieux pays.
— Que ne suis-je resté chez moi, vers mes amis,
Sans faire de ma vie un semblable voyage !
J'aurais bien mieux aimé ne voir que mon village,
Répondit le pêcheur, en poussant un soupir.
Mais je me flatte au moins de ne plus repartir.
D'autres y vont toujours ; moi, mon affaire est sûre :
J'ai reçu, des premiers, une bonne blessure,
Qui m'a valu longtemps l'hôpital obligé,
Puis la convalescence, enfin un long congé.
A Nevers, avez-vous su la mort de mon frère ?
— Non, répondit Serveau : nous n'avons pas pris terre.
— Il quitta le pays, voilà de ça sept ans,
Et seul, de part et d'autre, il travailla longtemps.
Il devint, à l'été, mineur d'une carrière,
C'est là qu'il a péri sous un éclat de pierre.
— Souvent malheur est bon, dit Serveau. L'on prétend
Que vous auriez été du sort vous-même exempt
Pour aider votre père, infirme, accablé d'âge,
Sans ce fils, qui pourtant n'était pas au village.
Ainsi, votre congé s'ensuivra maintenant.
— Peut-être, dit Urbain. J'ai vu monsieur Ronnand,
Qui souvent me donnait ses bateaux à conduire.
Il m'a dit, à Nevers, ce que je peux vous dire.
Il doit pour moi parler à monsieur le préfet
Et me recommander, comme il a déjà fait.
C'est de lui que j'ai su le malheur de mon frère :
Je l'ignorais encore. Il m'a promis de faire
Décider maintenant que je suis exempté.
Une fois, là-dessus j'ai vainement compté,
Si bien qu'aujourd'hui même il me demeure un doute...
Mais vous, maître Serveau, regardez votre route.
Je vois une balise et dessus vous allez ;
Si vous baissez ainsi, nous sommes ensablés.
Voyez ! l'eau s'en écarte. A moins que je ne rêve,
La balise vous trompe : elle est plantée en grève. (9)
— C'est, ma foi, vrai ! merci !... Gonnard ! En mer Gonnard !
Cria le batelier, devinant d'un regard
Ce péril imprévu, les sables, leur structure
Et pour les contourner la route la plus sûre.

Ces balises, ma foi ! nous trompent bien souvent,
Reprit-il ; on s'y fie alors qu'il fait du vent
Et que sur l'eau ridée on ne peut plus rien lire.
On évite un danger, on tombe dans un pire.
Nous sommes toujours prêts, en baissant, à penser
Que dans un vieux chemin on peut encor passer.
Malgré l'expérience on compte sans la Loire
Et souvent l'on arrive à quelque bon déboire.
— Par là-haut, dit Urbain, avez-vous eu du mal !
— Nous avons gagné Roanne en suivant le canal.
Du matin jusqu'au soir arpentant le hâlage,
Gonnard et moi, durant tout le temps du voyage,
Il a fallu tirer et passer le bateau. (10)
Mais, ainsi, nous vendions dans le moindre hameau.
A Roanne, j'ai couru dans toutes les boutiques,
Avertir les amis, attirer les pratiques.
Cela fait, je me suis au bateau reposé :
Nous n'avions qu'à servir, ça n'est pas malaisé.
Ce voyage, au surplus, on a peu fait de vente
Et l'affaire n'est pas, pour l'année, excellente.
Toujours on attendait... mais le vingtième jour,
Quand il fallut enfin s'occuper du retour,
Nous devions rapporter beaucoup de marchandise
Et nous avions peu d'eau pour faire la décise. (11)
Quoique, en allant à pied, ce ne soit pas bien loin,
Nous avons mis cinq jours pour venir à Digoin.
Gonnard et moi, souvent nous avons pris les pelles
Descendu dans la Loire et mouillé nos semelles,
Pour enlever le sable au-devant du bateau
Et pousser de l'épaule, en pataugeant dans l'eau (12)
Mais enfin, Dieu merci ! l'on vendait quelque chose,
Un jour, vers Iguerande, où j'ai fait une pause
Un autre au port d'Artaix. (13) Je me suis arrêté
A Digoin, où la vente a, ma foi ! bien été ;
Puis nous avons laissé beaucoup de marchandise
A Bourbon, à Gilly, Saint-Aubin et Decize. (14)
Mais, bien que chaque ville ait pris son contingent,
Nous rapportons encor plus de pots que d'argent.
— Le commerce le veut, dit Urbain. De la sorte,
Beaucoup plus qu'il ne faut bien souvent l'on emporte.
Pourtant on est forcé de faire ainsi toujours. »
Le tranquille bateau durant tous ces discours,
Silencieusement glissant sur la rivière,
Se faisait son chemin dans l'onde irrégulière.
On venait de passer près du port d'Aubigny.
Un clocher se dressait en face, Germigny.

Puis, l'on voyait les flots continuer leur marche
Et scintiller au loin les maisons de La Marche,
Tandis qu'un seul nuage en ce beau ciel d'été
Par-delà l'horizon marquait la Charité.
Le soleil, qui montait, de ses rayons splendides
Commençait à darder sur les sables humides,
Quand la femme annonça : « Le déjeûner est prêt.
Mais chut ! » dit-elle. avec un accent d'intérêt.
« Car la petite dort encore au fond du tiôme.
Elle était, pauvre enfant ! pâle comme un fantôme ;
Mais, lentement, la vie amène la couleur :
— Votre enfant est malade, ici ? » dit le pêcheur.
La femme répondit — Oh non ! c'est la noyée
Que la bonté du ciel a vers nous envoyée. »
Le soldat tressaillit : — La noyée ?... Ah ! comment ?
— Oui, dit le batelier. Hier soir, au moment
Où nous venions au pont, tout à coup une fille
Tombe à l'eau près de nous ; Gonnard, comme une anguille,
En lâchant son bâton, plonge sous le bateau,
Revient seul, plonge encore et l'amène sur l'eau.
Pendant qu'il la tenait, étendue, immobile,
Un peu plus, nous allions nous heurter à la pile.
— Puis un beau brin de fille ! ajoutez ! dit Gonnard,
S'approchant, au récit. Je voudrais, pour ma part,
Que la pêche me reste. — Allons donc ! dit la femme,
Ah ! ce n'est guère à vous que songeait la pauvre âme.
Une fillette à l'eau, belle comme le jour,
Allez, pauvre Gonnard ! Cela sent bien l'amour !
La malheureuse enfant a voulu se détruire
Et pourtant le bon Dieu nous défend de nous nuire.
A Cosne, le curé nous a parlé beaucoup...
— Je tremble... » dit Urbain, qui pâlit tout à coup.
— Mais, j'y pense, vraiment, reprit alors le maître.
Elle vient de Tracy ; vous allez la connaître.
— Comment se nomme-t-elle, ô Dieu ? — Lise, je crois.
Où donc est le papier ? Cherche-le, femme et vois.
— Lise... Lise Gervais, reprit la bonne dame. »
Le pêcheur respira jusqu'au fond de son âme :
— Comment, demanda-t-il, avez-vous su cela ?
— Par la lettre on l'a vu, dit la femme. Elle est là,
Occupée à sécher sur le rayon tout proche.
C'est moi qui l'ai trouvée, en retournant sa poche,
Et quand nous avons su qu'elle était de Tracy :
« Il faut, a dit Serveau, qu'elle demeure ici ;
Nous en aurons bien soin tout le long de la route
Et ses parents pourront la consoler sans doute. »

Aussitôt, nous l'avons mise dans notre lit,
Bien chauffée et moi j'ai veillé durant la nuit,
Pendant que notre maître a couché là, par terre,
Pauvre fille! Les siens n'auraient pas mieux pu faire.
Quand nous serons là-bas, nous les ferons venir.
— Eh bien, mangeons dehors, pour la laisser dormir!
Maître, qu'en pensez-vous? dit le pecheur, sans crainte.
— C'est ca! Portez la table ; et toi, tire une pinte.
D'ici, nous verrons mieux où passe le bateau. »
Et le soldat prit place à côté de Serveau.
La table devant eux fut bientôt animée
De simples mèts, jetant une bonne fumée.
La femme avait sorti du fourneau deux grands plats.
Dans l'un d'eux se roulait un large cervelas,
Et l'autre eût effrayé quelque estomac timide :
Des raves et des choux l'épaisse pyramide
S'élevait en portant à son sommet le bœuf.
Le maître, auprès de lui, avec son couteau neuf,
Avait un bol de terre imitant une coupe.
Sa femme le servait. Gonnard, tenant sa soupe,
Mangeait debout près d'eux, le regard en avant,
Et même son repas s'interrompait souvent.
Mais quand le batelier eut fait passer pour boire
Ses grands bols de couleur, pleins du crû de la Loire ;
Quand, la soupe servie à la fin du repas,
Il y mêla du vin avec le bouillon gras,
Comme les mariniers ont coutume de faire,
La conversation devint vive et légère.
Gonnard s'oublia même et, fort heureusement,
Aucun bas-fond ne vint s'offrir en ce moment.
Le brave marinier fit une longue histoire
Du bain qu'il avait pris la veille dans la Loire.
Il y revint encor deux fois complaisamment.
Il n'exagérait pas certes son devoûment :
Il s'en doutait à peine et croyait, au contraire,
Que tout homme aurait fait ce qu'il sut si bien faire.
Ce qui causait ainsi sa joie et ses transports,
C'est qu'il eût été là, tout prêt par ses efforts
A sauver une enfant qu'il trouvait si gentille.
Honnête et simple cœur, la beauté de la fille
Avait pu le toucher, alors que sous ses yeux,
Inanimée, aux flots livrant ses longs cheveux,
L'œil mort, la lèvre blême, il l'avait étendue
Flottante, sur son bras, et la croyait perdue :
— Dites donc! quel bonheur qu'on se soit trouvé là!
Répéta-t-il encor plusieurs fois. Sans cela,

Elle aurait achevé de mourir. Quel dommage !
Une si belle fille ! Et surtout à son âge !
Ma foi ! Celui qu'elle aime est un bien grand vilain
De la laisser ainsi ; n'est-ce pas, maître Urbain ?
Eh ! voyons ! parlez donc ! n'est-elle pas jolie ?
— Mais, répondit Urbain... comme cela s'oublie !
Je l'ai vue autrefois et vraiment je ne sais.
Elle n'était pas mal la petite Gervais,
Mais ressemblait encore aux filles de son âge.
— Allons donc ! Trouvez-en deux avec ce visage.
— Oui, c'est vrai, dit le maître ; il faut qu'elle ait changé
Tandis que vous avez par là-bas voyagé.
— Venez la regarder, dit Gonnard avec joie
A ces mots de Serveau. Venez un peu, qu'on voie
Si, d'après ce coup d'œil, vous changerez d'avis.
On la croirait déjà rendue en paradis.
Elle est au fond du tiôme et si pleine de grâce
Qu'elle va vous sembler une sainte en sa châsse,
Ou comme saint Aré, couché dans son bateau,
Vous savez, à Nevers, au milieu d'un tableau. »
Le pêcheur se levant pour voir cette héroïne,
D'un pas indifférent marcha vers la cabine.
La bonne femme dit : — Qu'est-ce que vous cherchez ?
Il faut laisser en paix les gens qui sont couchés.
— Nous voulons, dit Gonnard, la voir une seconde.
Urbain croit qu'elle n'est pas mieux que tout le monde. »
Puis à sa femme alors le maître tout bas dit :
— Laisse faire ; on verra s'il demeure interdit.
— Ça dépend, reprit-elle. Eh bien donc ! qu'il regarde.
Ne faites pas de bruit surtout ; prenez bien garde ! »
Dans le tiôme, au-dessus des cordes en paquet
Régnait une cloison, qui dans le fond marquait
La couche réservée aux maîtres en voyage.
Ce lit, presque carré, formait comme un étage.
Il se fermait devant, au moyen d'un panneau
Et recevait le jour derrière le bateau
Par le châssis glissant d'une étroite fenêtre
D'où sur le gouvernail plongeaient les yeux du maître.
Dans cette large couche et bien qu'il fût midi,
Une fille dormait sur son bras arrondi,
Découvert, mais voilé d'un flot de chevelure.
La fenêtre éclairait, sans montrer sa figure.
Elle n'avait cessé de dormir lourdement
Toute la nuit ainsi sans faire un mouvement.
La fin de ce sommeil était-elle arrivée ?
Ou la pauvre fillette, à son grabat rivée,

Dut-elle tressaillir aux accents d'une voix ?
Je ne sais ; mais, soudain, pour la première fois
On l'entendit gémir quelques vagues paroles,
En retournant la tête... aussitôt, deux mains folles
S'étendaient en avant, comme pour la saisir :
— Fanette, dit Urbain, ébloui de plaisir !
— Comment donc ! N'est-ce pas la fille qu'on a dite ?
— Non, c'est ma fiancée ! — Alors, cachez-vous vite !
Cria le batelier qui, lui prenant la main,
Aux regards de Fanette arracha son Urbain :
« Toi, femme, parle-lui, dit-il ; tu dois comprendre :
Après le desespoir, il ne faut pas surprendre :
On la ferait mourir. Donne-moi le papier,
Nous saurons le chagrin qui l'a fait se noyer. »
Aux ordres du patron à grand peine docile
Quand le pêcheur Urbain enfin se tint tranquille,
Quand il se fut blotti sous la cloison de bois
Où gisait, près de lui, la fille que sa voix
Venait de réveiller, comme une âme ravie,
La fille qui l'aimait jusqu'à perdre la vie
Et qu'il eut achevé de vaincre ses transports,
Il entendit Fanette, en ses premiers efforts
Pour se ressouvenir, parler à sa mémoire.
Elle était stupéfaite en découvrant la Loire,
Cette femme inconnue et jusqu'au moindre objet.
Tout haut sur ce spectacle elle s'interrogeait.
Puis lorsque tout a coup la lumière fut faite,
Avec un cri navrant elle cacha sa tête,
Pour reprendre ses pleurs et son brusque sanglot.
La femme lui parla sans obtenir un mot.
Quand elle eut achevé sa dernière parole,
Fanette, brusquement alors, comme une folle,
Se leva, l'œil hagard et se mit à parler :
— Je vous dis qu'il est mort ! Qui peut me consoler ?
Moi-même, je suis morte, ou du moins quel prodige
Me fait revoir le jour ?... Mais il est mort, vous dis-je ?
— Mort ?... De qui parlez-vous, dit la femme, tout bas ?
— Mais... d'Urbain ! — Quel Urbain ? — Ah ! Vous ne savez pas ! »
Et Fanette, à ces mots commença son histoire,
Raconta ses amours sur les bords de la Loire,
Puis ses jours de malheur, les qualités d'Urbain
Et dans tous ces discours oublia son chagrin.
Il est de ces égards qu'on devine avec l'âme,
L'âme de tout le monde ; aussi, la bonne femme

Sut merveilleusement calmer son souvenir,
Tout en la préparant pour la joie à venir,
Blâmer le crime auquel elle était arrivée,
Et lui faire bénir Dieu qui l'avait sauvée.
Mais tandis que pour elle encor chantait l'espoir,
Au seul nom de celui qu'elle ne pouvait voir,
Bien que dans l'instant même il se trouvât près d'elle,
Qui dira les pensers de cet amant fidèle
Passant d'un doute affreux à ce ravissement?
Le pêcheur avait lu, dès le premier moment
L'écrit de Nicolas, reçu des mains de Lise.
Il s'expliquait ainsi la fatale méprise,
La résolution, l'extrême désespoir
De l'amante, pensant ne plus jamais le voir.
Ah! qu'il aurait voulu sortir de sa cachette,
Se jeter dans les bras de sa chère Fanette
Apaiser les tourments de son cœur agité,
Lui dire le premier la douce vérité,
Lui dire qu'il gardait, aussi lui, sa pensée
Et qu'il vivait encor pour une fiancée
Si fidèle à l'absent, si digne enfin d'amour.
Il fallait épargner un trop brusque retour
Et craindre une secousse en ce moment suprême.
Urbain le comprenait. Le bon batelier même
Veillait toujours sur lui, prêt à le retenir
Chaque fois que, éveillant un tendre souvenir,
Fanette racontait, au milieu du silence,
Quelque exemple nouveau d'amour ou de constance,
Et semblait rappeler vers elle son Urbain.
Près du pêcheur, le maître, en lui serrant la main,
Pour quelque temps encore enseignait la prudence.
Mais quand Fanette enfin sourit à l'espérance,
Quand elle eut accueilli sans incrédulité
Ces propos qui menaient droit à la vérité,
« Que, peut-être on l'avait, par la lettre, trompée ;
Qu'elle était, par bonheur, au péril échappée,
D'autant mieux que sans doute Urbain n'était pas mort :
On avait cru le voir, le matin même, au port...
On le saurait à Cosne... il y serait peut-être...
Il devait s'y trouver, pour rencontrer le maître... »
Le jour se fit au cœur qu'on ménageait ainsi ;
Fanette s'écria : « Seigneur ! Il est ici ! »
On n'avait plus besoin alors de rien lui dire.
Aussi, chacun se tut et se mit à sourire.
Sans autre impression qu'un pudique embarras,
Elle vit son amant qui tombait dans ses bras.

Quelques heures après, quittant la ménagère
Et le bon batelier, par le pont de Sancerre,
Car Serveau n'avait pu toucher à l'autre bord,
Ils revenaient ensemble, après l'orage, au port.
Fanette et le pêcheur s'avançaient en silence.
Leurs deux cœurs succombaient sous un bonheur immense,
Car il est des moments où l'on ne parle pas,
Où l'on ne peut parler... Mais, arrêtant ses pas,
Lorsque de son village elle eut touché la terre,
La fille, tout à coup, montra du doigt Sancerre
Et dit à son amant : « Urbain, souvenez-vous
De nos adieux ici, tristes et pourtant doux.
Voyez ! Sur le coteau la ville encor s'élève
Et la Loire n'a fait que déplacer la grève
Qui s'étendait alors de ce côté du pont...
— Oui ; la rivière passe... ainsi nos jours s'en vont,
Fanette, dit Urbain... le temps court et dévore.
Assurons un bonheur qu'il pourrait perdre encore.
Je reviens maintenant, je ne pars pas et j'ai,
Mon amie, aujourd'hui, six longs mois de congé.
Soyez ma femme enfin. Marions-nous, Fanette ! »
Par des baisers nombreux la réponse fut faite.
On ne pourrait savoir qui donna les premiers :
Nul n'y fut ; et, coulant entre ses peupliers,
Ses saules gris, drapés dans leur feuillage terne,
La Loire seule allait entre mer et galerne.

. . . . . .

Mais le village entier saluait, un matin,
Au sortir de l'église, au bras de maître Urbain,
L'œil riant, le pas sûr, la gentille Fanette,
Qui, de fidèle amie, épouse s'était faite...
Filles et bateliers de Cosne et de Nevers
Escortaient les époux ; tandis que, dans les airs,
La cloche balançait sa joyeuse volée,
Célébrant le bonheur d'une âme consolée
Et la splendide fête offerte à l'amour pur.
La terre était en joie et le ciel tout d'azur.
Le soleil rayonnait sur la Loire tranquille
Et les oiseaux chantaient leur amoureuse idylle.

NOTES.

(1) Un petit coup devant. On conduit les bateaux sur la Loire, comme dans toutes les rivières peu profondes, en les faisant dévier au moyen de gros *bâtons*, longs de 8 à 15 pieds. La pointe, ferrée, se fiche dans le sol et la tête s'appuie au bateau dans un système de points d'arrêt assez semblable à l'ustensile dont il porte le nom, la *crémaillère*. Comme le bateau se meut toujours, il doit nécessairement cesser d'aller en droite ligne quand le bâton est fiché en avant, par rapport à sa marche. Il se déplace alors suivant une courbe dont le bâton est le rayon. Il en résulte un choc brusque dans lequel l'embarcation se soulève et s'ébranle tout entière. Cette manœuvre, qui se fait des deux côtés des bateaux, à l'avant et à l'arrière, à droite et à gauche, selon le besoin, permet de les conduire avec une précision vraiment étonnante.

(2) On a voulu décrire ici un de ces bancs de sable, si nombreux dans la Loire, taillés en forme de gâteau et coupés à pic sur leur face d'aval. A ce point, l'eau, en trouvant une profondeur plus considérable, plonge et forme à la surface un léger mouvement significatif pour les yeux exercés et que l'on désigne par le mot de *friser*. Cette sorte de ride reproduit la forme du banc par une barre sur l'eau. On suppose ici que les bateliers, contraints de s'engager sur un banc de sable ou *grève*, voient avec plaisir l'indice d'une eau plus profonde et d'un chemin plus sûr.

(3) Le tiâme ou quiôme est la cabine établie sur les bateaux habités. Il est placé généralement à l'arrière. Le gouvernail alors est installé au-dessus et le patron s'y tient.

(4) Givry, sur la r. g. de la Loire, à 13 k. en aval de Nevers; ce village est en face de Fourchambault, dont le nom est universellement connu dans l'industrie métallurgique. On y a établi un embranchement du canal latéral, et, pour élever le plan d'eau à son issue, une digue ou *épi* se voit dans le lit du fleuve.

(5) Mer et galerne sont deux expressions qui désignent les deux rives de la Loire; *mer* est la gauche et *galerne* la droite des mariniers qui descendent le fleuve. Ces deux dénominations sont celles des deux vents dominants soufflant sur les deux rives et elles viennent sans doute de là.

(6) Pouces. L'usage a subsisté dans toutes nos rivières de compter par pouces l'élévation de l'eau aussi bien que l'enfoncement des bateaux.

(7) En mer. (Voir la note 5 ci-dessus).

(8) On nomme ainsi le rebord du bateau. Chacun a pu remarquer l'étonnante agilité des gens de rivière marchant sur cet appui si étroit.

(9) Les *balises* sont des bâtons fichés dans le lit du fleuve, faisant saillie hors de l'eau et servant à indiquer aux mariniers le chemin à tenir. Les balises de mer sont des morceaux de bois dont la tête est intacte : celles de galerne sont des branches dont l'extrémité est cassée et pendante le plus souvent sur l'eau. Il faut gagner sa droite, ou tendre en *galerne* quand on rencontre une balise cassée, et, à l'inverse, prendre sa gauche quand on trouve une balise de mer sur son chemin. Les balises sont plantées comme signaux devant les convois par les toueilliers quand ils ont trop d'avance sur les bateaux qu'ils pilotent pour les guider d'une autre façon. Elles le sont aussi d'office sur certains points par les employés de l'administration, appelés *baliseurs*. Mais, comme il est défendu à tout autre qu'eux de les arracher, la Loire a souvent modifié son lit d'une façon profonde avant que les signaux inutiles aient disparu. On nomme *balises menteuses* celles dont les indications sont devenues inexactes.

(10) Sur la plupart de nos canaux, dont l'eau est stagnante, les bateaux sont tirés par deux hommes, marchant chacun sur l'un des chemins de hâlage. Cette corvée est souvent faite aussi par la femme, par les enfants d'un hâleur ou d'un marinier, de concert avec le père de famille.

Passer un bateau, c'est faire la manœuvre nécessaire pour qu'il franchisse une écluse.

(11) Decise, l'action de descendre.

(12) La Loire est parfois si faible en cette partie de son cours, que les mariniers, pour franchir certains passages, doivent faire avec des planches une retenue volante, au milieu de laquelle ils ouvrent un chemin en ôtant le sable. Il est vrai

qu'on navigue très-rarement dans ces conditions, grâce à la ressource du canal latéral dit de Roanne à Digoin.

13 Iguerande. Village heureusement situé sur un coteau de la rive droite, à 23 kil. de Roanne.

Port d'Artaix, petit hameau de la rive gauche, 8 kil. plus bas.

14 Bourbon-Lancy, ou, comme on dit sur les lieux, Bourbon, est le chef-lieu de la première seigneurie de Bourbonnais créée sous Charles-le-Simple et aujourd'hui un chef-lieu de canton situé à une lieue de la Loire.

LES PYRAMIDES.

Par M. FRANCIS BELLIER, de Versailles.

(Cette pièce a obtenu le prix dans le concours de 1866-1867.

Dans Memphis, Pharaon, mécontent de sa gloire,
Rêvait seul aux moyens d'arracher sa mémoire
Aux flots jaloux du temps.
Fatigué de plaisirs, rassasié d'hommages,
Sur son front couronné se lisaient les outrages
Des soucis et des ans.

Chaque jour il voyait, dans l'éclat de ses fêtes,
Ramper sa cour esclave et s'incliner les têtes
Que son sceptre courbait;
Et le peuple affamé, plié par habitude
Au joug de la misère et de la servitude,
A ses genoux tombait.

Ces grands troupeaux humains passaient sous sa puissance,
Ne récoltant, hélas! que peine et que souffrance
Dans la guerre ou la paix;
Son caprice prenait aux foules toujours prêtes
Leur sang et leurs sueurs pour faire ses conquêtes
Ou bâtir ses palais.

Conquêtes qui n'avaient pour but que le ravage,
Et jetaient chaque fois en proie à l'esclavage
Tout un peuple vaincu;
Sans qu'une seule idée active et fécondante
A ces drames de mort, de deuil et d'épouvante
Ait jamais survécu.

Palais pleins de mystère et de métamorphoses,
Où veillaient, à côté des obélisques roses,
Les sphinx au front serein;
Où posaient lourdement, aux murs de chaque salle,
De merveilleux plafonds faits d'une seule dalle,
Sur des lions d'airain.

Entre les grands piliers de longues avenues
Où venaient s'allonger les ombres inconnues
De colosses sans nom,
L'ombre du roi tyran passait plus abattue
Que les monstres rampant autour de la statue
D'Isis ou de Memnon.

Aussi dur que ses dieux de granit et de marbre,
Sur terre il végétait, stérile comme un arbre
Sans ombrage et sans fruit ;
Et son règne devait avoir pour diadème
Des sujets opprimés le terrible anathème,
Et pour gloire un vain bruit.

Rien de son cœur éteint ne remuait la cendre.
Il ne voyait jamais ni bienfaits à répandre,
Ni larmes à tarir.
Jamais il ne cherchait, dans un but salutaire,
Pourquoi le malheureux, déshérité sur terre,
Etait né pour souffrir.

Il ne se disait pas que les pasteurs des hommes
Règnent pour réparer, en sages économes,
L'injustice du sort ;
Et que l'amour du peuple est, mieux que des victoires,
Le moyen d'épargner aux royales mémoires
L'outrage de la mort.

Lorsque dans l'avenir se plongeait sa pensée,
La malédiction sur sa tête amassée
Le troublait cependant ;
Et, malgré ses flatteurs et leur apothéose,
Au déclin de ses jours, bien souvent quelque chose
Lui parlait du néant.

Alors, pour s'étourdir et chasser ce présage,
Il conçut le projet d'un étonnant ouvrage
Pour la postérité.
Ne pouvant échapper à l'abîme où tout tombe,
Il pensa qu'il devait demander à sa tombe
Son immortalité.

Au lieu de rendre enfin l'espérance à son âme,
En l'ouvrant aux vertus dont la divine flamme
Pouvait la rajeunir,

Pareil à l'imprudent qui fonde sur le sable,
Il aima mieux promettre à son corps périssable
L'éternel avenir.

Pour tromper les regards de la race future,
Il voulut, l'insensé, grandir sa sépulture
Autant que son orgueil ;
Et, joignant à la fin la folie à ses crimes.
Sous l'epaisseur d'un mont bâti par ses victimes
Abriter son cercueil.

Et sous la main de fer fut alors achevée
L'œuvre du despotisme au néant élevée.
Symbole monstrueux du sens matériel,
La pyramide offrit aux quatre points du ciel,
Ses flancs démesurés, si larges à leur base
Qui par degrés géants sur les sables s'évase,
Qu'en les apercevant, le regard fasciné
De leur hauteur immense est à peine étonné.

Deux autres rois, j aloux d'une si triste gloire,
Accomplirent aussi ce projet dérisoire,
Pou rdonner à jamais, sans craindre le réveil ,
La paix et le mys tèreà leur dernier sommeil.
Et les trois Pharaons qu'un baume incorruptible
Devait mettre à l abri du temps irrésistible,
Vinrent se coucher seuls sous ces murs ténébreux
Qui semblaient pour toujours se refermer sur eux.

Mais, pour l'homme que suit sa fragile nature,
Tout est soumis au temps, même sa sépulture.
Sur ces fiers monuments des siècles passeront ;
Puis à l'œil curieux, un jour, ils s'ouvriront :
Alors, en mesurant ces lugubres momies
Dans leur lit parfumé si longtemps endormies,
A peine on comprendra que ces noirs conquérants
Pour de pareils tombeaux n'aient pas été plus grands.

Arrachés sans respect à leur antique asile,
Ces restes profanés, que la science exile,
Quittant pour nos cités le calme des déserts,
Messagers du passé, traverseront les mers,
Et, sortis à demi du fond du sarcophage
Qui propose à l'esprit l'énigme d'un autre âge,
Montreront au passant, dans les palais des rois,
Ce que sont devenus les princes d'autrefois.

Ainsi l'homme s'abuse : et les trois pyramides
Dans leur triste grandeur restent sépulcres vides,
Ne donnant qu'un peu d'ombre à l'Arabe altéré.
Et servant de jalons au désert exploré.
Prodiges qui font voir jusqu'où la tyrannie
Egare en ses desseins la force et le génie,
Et quel rêve poursuit jusque sous son linceul,
Pour se diviniser, la vanité d'un seul.

COURS ET BIBLIOTHÈQUE POPULAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 1866-1867.

Cours de grammaire. — Professeur : M. Caplain, membre associé. — Les mercredi, vendredi et samedi à 8 h. 1/2 du soir (31 élèves). — Délégué : M. Dusausois (Joseph) ; — Collecteur : M. Religieux (Auguste).

Cours d'arithmétique, 1re *année.* — Professeur : M. Ferrus, membre titulaire. — Le lundi à 8 heures 1/2 du soir. (15 élèves). — Délégué : M. Brunel (Célestin); — Collecteur : M. Beaurain (Narcisse).

Cours d'arithmétique, 2e *année.* — Professeur : M. Ferrus, membre titulaire. — Le mardi à 8 heures 1/2 du soir. (19 élèves). — Délégué : M. Poisson, et à partir du mois de janvier M. Loncle (Charles) ; Collecteur : M. Sauvez (Jean-Louis).

Cours de géométrie, 1re *année.* — Professeur : M. P. Bénard, membre titulaire. - Le dimanche à 2 heures. — (7 élèves). Délégué : M. Boucher. — Collecteur : M.

Cours de géométrie, 2e *année.* — Professeur : M. P. Bénard, membre titulaire. — Le vendredi à 8 heures 1/2 du soir. (14 élèves). — Délégué : M. Boucher. — Collecteur : M.

Cours de physique. — Professeur : M. Cave, membre titulaire — Le dimanche à 1 heure. (29 élèves).

— Délégué : M. Colignon (Jules). - - Collecteur : M. Marlin (Léon).

Cours de comptabilité commerciale et de tenue des livres. — Professeur : M. Black-Tonnoir, membre associé. – Le lundi et le jeudi à 8 heures 1/2 du soir. (33 élèves). — Délégué : M. Religieux (Joseph). — Collecteur : M. Colpin (Eugène).

COMMISSION DES COURS ET BIBLIOTHÈQUE POPULAIRES.

Président : M. Ferrus, président de la Société académique, professeur des cours.

Secrétaire : M. Souplet Calixte, membre titulaire.

Trésorier: M. Damoisy, trésorier de la Société académique, membre titulaire.

Bibliothécaire: M. Souplet Henri, directeur des cours, membre titulaire.

MM.

Bénard, architecte,	membre titulaire	Professeurs des cours.
Demoulin Gustave, profr au Lycée,	id.	
Cave, profr au Lycée,	id.	
Caplain, propre,	membre associé	
Black-Tonnoir, fabt,	id.	
Bouvart, profr au Lycée,	membre titulaire	

LES ÉLÈVES DES COURS D'ADULTES

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

Dans sa séance du 22 mai 1867, la société académique de Saint-Quentin, sur la proposition de M. Malézieux, député de l'arrondissement, membre honoraire et l'un des fondateurs de l'œuvre des cours et bibliothèque populaires, a décidé à titre de récompense exceptionnelle l'envoi à l'exposition universelle de vingt-et-un élèves des cours d'adultes de l'arrondissement.

La société a mis en outre à la disposition de M. l'inspecteur d'académie la somme de cinquante francs pour l'envoi de l'un des instituteurs du canton, choisi par ses collègues.

L'honorable M. Malézieux a pris à sa charge la moitié de la dépense totale.

En dehors du canton de Saint-Quentin, MM. les maires et les instituteurs ont été invités à désigner ceux des élèves des cours d'adultes qu'ils jugeraient le plus dignes de cette faveur, et le mieux en état de retirer un profit réel de leur visite à l'exposition.

A Saint-Quentin même, les délégués ont été choisis par les directeurs des cours municipaux, ou pris parmi les adultes ayant suivi les cours ouverts depuis 1864 par la société académique.

Voici les noms de ceux qui ont fait le voyage :

MM.

Balenghein Joseph-Hippolyte, tisseur,	Levergies
Beaurain Narcisse, contre-maître de parage,	Saint-Quentin.
Caigniet Ernest, contre-maître de filature,	id.
Carlier Théophile, menuisier,	id.
Colignon Jules-Henri, contre-maître de filature,	id.
Delval Alfred, jardinier,	id.
Dufour François, cordonnier,	Bohain.
Dumont, ajusteur-mécanicien,	Saint-Quentin.
Duquesne Jean-Baptiste-Germain, mécanicien,	Prémont.
Dusausoy, jardinier de la Société,	Saint-Quentin.
Lefèvre Ulysse, rotier et musicien,	Etreillers.
Marissal Auguste, ajusteur-mécanicien,	Saint-Quentin.
Pétré, instituteur,	Oëstres.
Poette Charles, ouvrier lithographe,	Holnon.
Sauvez Jean-Louis, employé,	Saint-Quentin.
Soyez Emile-Charles, menuisier,	id.
Soyeux Jules, ouvrier typographe,	Saint-Quentin.
Thibaut, jardinier,	Fluquières.
Turbeaux, Albert, cultivateur,	Essigny-le-Gr.
Vatin Jean-Baptiste-Eliade, tisseur,	Nauroy.
Watigny Adolphe, sabotier,	Moy.

Le jour du départ chacun d'eux a reçu du président de la Société :

1° La somme de cinquante francs.

2° Une carte l'accréditant près de la commission d'encouragement et lui assurant toutes facilités de logement, de nourriture et de visite de l'exposition.

3° Une carte valable pour huit jours, lui donnant droit à une réduction de prix de moitié sur le chemin de fer du nord.

En échange, chacun a pris l'engagement d'adresser au retour, à la Société académique, un rapport sur sa visite à l'exposition.

Grâce aux dispositions prises, tout a réussi. Les voyageurs, à leur arrivée, ont trouvé un gîte dans les bâtiments de la place Rapp, moyennant 1 fr. 25 par jour ; la nourriture dans les établissements qui leur ont été désignés leur a coûté en moyenne 1 fr. 20 par repas, enfin l'entrée de l'exposition leur a été accordée gratuitement dès 6 heures du matin jusqu'à la fermeture des portes. Tous sont revenus enchantés et les rapports parvenus à la Société prouvent que la visite a été fructueuse. Nous donnons plus bas, par ordre alphabétique, les noms des délégués dont les rapports méritent d'être signalés. Parmi ces travaux plusieurs sont véritablement remarquables, et à la louange de tous on peut dire hardiment que les espérances de la Société académique ont été de beaucoup dépassées.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABETIQUE, DES DELÉGUÉS DONT LES RAPPORTS SONT SIGNALLS A L'ATTENTION DE LA SOCIÉTÉ.

MM.
Cuignet Ernest.
Carlier Théophile.
Delval Alfred.

MM.
Dufour François.
Dumont.
Duquesne, Jean-Baptiste-Germain.
Marissal, Auguste.
Pétré.
Poette Charles.
Sauvez Jean-Louis.
Soyez Emile-Charles.
Soyeux, Jules.
Thibaut.
Turbeaux Albert.
Vatin Jean-Baptiste-Eliade.

LISTE DES FONDATEURS, DONATEURS ET SOUSCRIPTEURS (1).

(Année scolaire 1866-1867.)

FONDATEURS.

La ville de Saint-Quentin (délibération du conseil municipal du 12 novembre 1864)

M.

F. Malézieux, député de l'arrondissement au Corps législatif.

(1) ARTICLE 34 DU RÈGLEMENT. — A le titre de Souscripteur, toute personne qui donne annuellement en faveur de l'œuvre, la somme de vingt francs.

ARTICLE 35. — A le titre de donateur, toute personne qui aura professé gratuitement pendant un an, et toute personne qui aura fait à la société, en faveur de l'œuvre, un don, une fois payé, d'au moins deux cents francs.

ARTICLE 36. — A le titre de fondateur de l'œuvre des cours populaires, toute personne qui aura professé gratuitement pendant trois ans consécutifs et toute personne qui aura fait à la société, en faveur de l'œuvre, un don, une fois payé, d'au moins cinq cents francs.

MM.

H. Souplet, directeur gratuit des cours depuis 1864.
P. Bénard professeur, gratuit depuis 1864.
Black-Tonnoir, » »
Caplain, » »
G. Démoulin, » »
A. Ferrus, » «
Cave, » depuis 1865.

DONATEURS.

MM.

Joly frères et Cie, manufacturiers.

SOUSCRIPTEURS.

MM.

Agomhart-Hachet, entrepreneur.
Baston-Mariolle, constructeur-mécanicien.
Basquin Hector, négociant.
Bénard Eugène, juge au Tribunal de commerce.
Béranger, avoué.
Bertaux Jules, entreposeur.
Blin Louis, docteur-médecin.
Carlier-Cagniart, marchand de vins.
Carpentier Auguste, apprêteur.
Chédeville aîné, propriétaire.
Chédeville Adolphe, négociant.
Cheval Hubert, marchand de charbons en gros.
Cliff frères, manufacturiers.
Colombier frères, négociants.
Cordier Clovis, propriétaire.
Cordier Gustave, propriétaire, conseiller municipal.
Cordier Henri, étudiant en médecine.
Coutant Jules, juge au Tribunal de commerce.
Crété Jules, avocat.
Damoisy, notaire, conseiller municipal.

MM.

Déjardins, notaire honoraire.
Dècle, manufacturier.
Déprez-Joube, propriétaire.
Dérome père, propriétaire.
Desains Auguste, conseiller général.
Dollé fils, étudiant.
Dufour Félix, propriétaire.
Dufour Auguste, propriétaire.
Farque Alphonse, conseiller municipal.
Foulon Hippolyte, négociant.
Fournet, huissier.
Hamelle, David et Cie, filateurs.
Huet-Jacquemin, maire de Saint-Quentin.
Hugues-Cauvin, président du Tribunal de commerce, conseiller municipal.
Laterrade, ingénieur des ponts-et-chaussées, conseiller municipal.
Laporte-Ménard, propriétaire.
Lebée Eugène, conseiller municipal.
Leblanc, fabricant d'huiles.
Lecocq Jules, propriétaire.
Lécuyer aîné, banquier.
Lehoult Jules, manufacturier, conseiller municipal.
Lehoult Ernest, manufacturier, commandant de la garde nationale.
Lépine, négociant.
Leproux Jules, propriétaire.
Mariolle-Pinguet, constructeur-mécanicien, adjoint au maire de Saint-Quentin.
Mennechet, propriétaire.
Midy Félix, ingénieur civil.
Millot-Bethfort, négociant.
Monnier, président du Consistoire.
Mortier Louis, propriétaire.

MM.
Nepveu Lucien, étudiant.
Picard Charles, conseiller général.
Quennesson, conseiller municipal.
Quennouelle Ernest, entreposeur.
Quentin, Eugène, banquier.
Quérette, négociant.
Raffart Hippolyte, manufacturier.
Révérony (de) Alphonse, négociant.
Robert de Massy, adjoint au maire de Saint-Quentin.
Robert Belin, propriétaire.
Rouart Albert, banquier.
Rousseau jeune, juge au tribunal de commerce.
Sarazin-Dehollain, manufacturier, conseiller municipal
Simonin, proviseur en retraite.
Souplet Calixte, directeur de l'usine à gaz.
Souplet Henri, propriétaire, directeur des cours.
Theillier-Desjardins, propriétaire.
Thomas fils.
Touron, négociant.
Turbaut-Béguin, fabricant de noir animal.
Zilhardt, négociant.

NÉCROLOGIE

CALIXTE SOUPLET

par M. Gustave DEMOULIN, membre titulaire.

I.

La Société académique de Saint-Quentin, en me chargeant de la notice biographique de Calixte Souplet, m'a plutôt demandé un portrait qu'une histoire. L'existence de l'homme de bien dont nous déplorons la perte, ne se prêterait pas à la narration ; elle n'a été marquée, ni par les hauts faits, ni par les grandes aventures, elle n'a pas eu le retentissement et l'éclat qui préparent et préviennent l'auditoire le plus indifférent.

La vie de Souplet a été simplement grande et modestement dévouée ; elle s'est écoulée uniformément dans l'amour du bien. Ce qui doit surtout nous intéresser ici, c'est le talent et le caractère de l'homme et du citoyen.

La réputation de Souplet n'a rien emprunté aux honneurs publics, elle ne doit rien à la fortune

des temps. Les événements auxquels il a été mêlé l'ont toujours laissé à la même place ; il n'a jamais escaladé les lames à la marée montante pour arriver aux premiers rangs. Il a toujours négligé de faire estampiller sa valeur morale ; et il n'a reçu ni titre, ni distinctions, ni croix, ni palmes, ni palmettes ; son mérite n'a jamais porté la marque du contrôle officiel. Nous serions donc fort en peine si, pour faire partager notre admiration, nous devions en appeler à ces témoignages extérieurs qui sollicitent et obtiennent la faveur du vulgaire. Heureusement les auditeurs auxquels nous nous adressons ont été comme nous, les témoins de la vie que nous essayons d'esquisser.

II.

Calixte Souplet est né à Saint-Quentin le 3 avril 1810. Son père, capitaine au 13e régiment d'infanterie légère, qu'une grave blessure reçue à la bataille d'Iéna avait obligé à la retraite en 180[illegible], était un homme d'intelligence et de caractère. Soldat de la République et de l'Empire, il avait gardé une assez forte empreinte des passions et des idées de ces deux époques : cependant il montrait une certaine préférence pour l'Empire qu'il considérait comme une glorieuse transition entre l'anarchie révolutionnaire et le gouvernement libéral et fort que demande notre temps.

Ce brave et digne officier partageait avec sa femme, que caractérisaient le bon sens pratique et l'esprit de charité, un grand amour de l'instruction. Tous deux n'ont cessé d'inspirer à leurs enfants le goût de l'étude et l'habitude du travail. Aucun sacrifice ne leur coûta lorsqu'il s'agit de développer chez leur fils les facultés dont la nature l'avait richement doté. En 1825, le collége de Saint-Quentin n'étant pas encore de plein exercice, ils n'hésitèrent pas à envoyer, dès la troisième, leur fils Calixte au collége Louis-le-Grand.

C'est là qu'il termina ses classes avec succès. Le moment était propice: l'enseignement universitaire, resté longtemps étroit et exclusif, commençait à réagir contre l'esprit de routine.

Les jeunes professeurs, mieux avisés, se contentaient de commander l'admiration des chefs-d'œuvre anciens et n'en imposaient plus l'imitation servile; ils ne faisaient plus consister la composition littéraire dans l'agencement convenu des *poncifs* autorisés. Sans paraître céder aux inspirations révolutionnaires qui soufflaient au dehors dans les journaux et dans les livres, ils étaient arrivés à introduire dans leur enseignement un certain esprit de critique, et à tenir compte du génie des nations, des besoins des temps et même de la personnalité des écrivains. C'est sous ce régime plus sage et plus libéral, qui convenait particulièrement à son intelligence et à son humeur, que Souplet se prépara à la littérature active et militante.

III.

Destiné au notariat par ses parents, Souplet entra au mois de décembre 1829 chez Me Chapellier, notaire à Paris, et commença en même temps ses études de droit. Avait-il un goût prononcé pour cette profession ? Nous en doutons ; ce que nous savons bien c'est qu'il l'avait acceptée de plein gré et qu'il trouvait dans l'étude des codes et des lois un grand intérêt et une vraie jouissance.

C'est à ce moment où son esprit grandissait et s'élevait, où son caractère s'affirmait, où ses aspirations prenaient une direction plus précise, qu'éclata la révolution de Juillet. Ce fut pour lui comme pour la jeunesse libérale de ce temps, un soulagement immense.

Cette révolution qui était, quoi qu'on en ait dit, plus dans les idées que dans les faits, et qui passionnait surtout la bourgeoisie intelligente, était plutôt le triomphe d'un principe qu'un changement de drapeau et de dynastie.

Pour le parti jeune et sage qui comptait Souplet dans ses rangs, ce n'était qu'une grande promesse : 1830 greffé sur 89 devait donner de vigoureuses pousses dans l'avenir ; mais à la condition de ne pas brusquer le temps, de ne pas intervertir l'ordre des saisons. Ce parti n'avait qu'un but : faire converger tous les efforts du libéralisme vers l'affranchissement des esprits, l'éducation populaire

et l'élargissement du cercle électoral ! C'est avec ces visées lointaines, avec ce programme en apparence vague, que Souplet entra dans la vie politique.

On a reproché aux hommes de 1830 d'avoir manqué de principes fixes et d'idées arrêtées ; si ce reproche est fondé, il ne s'adresse qu'à la politique d'action adoptée par le gouvernement qui vivait d'expédients, et par la presse la plus bruyante qui faisait de l'empirisme. Mais dans la politique spéculative, dans les sciences philosophiques et sociales, dans les lettres et les arts, les hommes de 1830 avaient des principes et des convictions. Si leurs tendances ont paru dévier quelquefois, c'est que, pour avancer, il leur fallait courir des bordées inévitables qui mettaient d'accord les vents régnants et leur compas de route.

La génération de 1830 à laquelle appartenait Souplet, était vivace, forte et féconde ; elle croyait au bien, elle avait foi dans l'avenir ; elle pensait au lendemain et s'y préparait ; elle avait l'enthousiasme pour les œuvres de l'esprit : elle admirait sincèrement les arts et aimait naïvement la poésie. Elle a donné à la France les plus grands peintres et les plus grands sculpteurs, les plus grands poëtes et les plus grands prosateurs, les plus grands philosophes et les plus grands historiens dont s'honorera notre siècle.

Sans doute le temps présent trouve des avantages immenses dans le progrès des sciences, dans

l'avancement de l'industrie et dans de meilleures conditions économiques, mais n'aurait-on rien à regretter pour la prospérité morale et la gloire intellectuelle de la France, quand auront disparu tous les champions de la grande révolution littéraire et artistique qui a précédé la révolution de Juillet !

IV.

Souplet ne se bornait pas à étudier le droit, il suivait les cours de littérature et de sciences qui avaient lieu en dehors de ses heures de travail. C'est en sortant d'une des leçons, que faisait cour des Fontaines un chirurgien alors célèbre, que lui arriva l'accident qui lui fit abandonner Paris. Un soir du mois de Mars 1831, Souplet, ébloui encore par l'éclairage de l'amphithéâtre qu'il quittait, se heurta contre une pierre et tomba la poitrine sur une des bornes basses qui limitaient alors dans la sombre cour des Fontaines le parcours des voitures. Les conséquences de cette chute furent assez graves pour l'obliger à suspendre ses études et ses travaux et à venir dans sa famille prendre soin de sa santé.

Après un an de repos, il entra dans l'étude de Me Desains, et quelques mois plus tard, il se fit le collaborateur de Félix Davin qui venait de fonder le journal *le Guetteur*.

Pour passer du régime inoffensif de la *feuille*

d'annonces au régime turbulent d'un journal qui prend parti pour une opinion, qui défend une cause et discute des intérêts, il fallait les plus grands ménagements. Les inconvénients de la publicité, bien moins grands pourtant que les avantages, frappent plus directement et plus vivement dans une ville de province où la vie est plus commune, où les intérêts sont plus confondus. On ne peut toucher à rien sans déranger toute chose; on ne peut toucher à personne sans froisser tout le monde.

Félix Davin, homme de lettres avant tout, s'attachait à être spirituel; il lançait ses boutades et ses traits brillants, au hasard, sans se demander où ils allaient frapper et ricocher. Il fut le premier à reconnaître qu'il compromettait la prospérité de son journal, et, en partant pour Paris, où l'attendaient des succès que la mort vint interrompre si tôt, il céda définitivement la direction du *Guetteur* à son ami.

Depuis ce moment, 1er Octobre 1834, jusqu'au 15 Novembre 1856, c'est à-dire pendant 22 ans, le *Guetteur* resta exclusivement sous l'inspiration et la direction de Souplet.

V.

La Presse avant 48 était, suivant l'expression du temps, un quatrième pouvoir dont nous n'avons pas à discuter la légitimité.

Le rédacteur en chef d'un journal exerçait alors dans son milieu, quel qu'il fût, une influence considérable ; il régnait sur les esprits et gouvernait l'opinion. En assumant la responsabilité des passions qu'il fomentait et des actes qu'il préparait, en engageant sa conscience dans cette sorte de dictature, un homme de cœur, un honnête écrivain, devait avoir un mobile noble et un désintéressement absolu. Il fallait qu'il eût une foi robuste dans ses principes et dans son but ; il fallait qu'il eût une confiance entière en sa force et en son énergie.

C'est ainsi que Souplet entra dans le journalisme ; il accepta cette magistrature extra-légale sans but d'ambition, sans motif d'intérêt et sans arrière-pensée d'amour-propre. Ses amis savent avec quelle habileté il se détournait des fonctions les plus honorables, quand par la force même des choses il s'y trouvait porté ; ils savent avec quels procédés délicats il repoussait les avances que lui faisaient et les puissants et la faveur populaire : personne n'ignore avec quelle simplicité il a échappé aux honneurs qui venaient au-devant de lui.

Jamais il n'a profité de la position que son talent lui avait faite au journal pour se faire attribuer une part plus large dans les bénéfices. Il y gagnait à peine de quoi subvenir à sa modeste existence, et, quand les événements l'ont jeté dans l'industrie, il a été tout surpris de voir ses émoluments quadruplés.

Ce n'était pas non plus un sentiment de vanité qui l'avait attiré et le retenait dans le journalisme ; il fuyait toute occasion de paraître et il aurait voulu fonder l'autorité morale du *Guetteur* sur l'impersonnalité de la rédaction. C'est à ce point de vue qu'il avait d'abord combattu la loi Tinguy qui soumettait les articles politiques à la signature. Jusque-là aucun signe ne marquait ses articles ; son talent seul trahissait l'anonyme. Mais, s'il s'inquiétait peu de déterminer la part qui lui revenait dans les succès du journal, il entendait répondre de tout article non signé, qu'il fût ou non de lui.

Sa modestie était extrême : quand dans certaines luttes politiques il était appelé forcément à diriger les combattants, il ne se parait point du titre ni des insignes du commandement : il consentait à porter l'épée et non le plumet du soldat.

Souplet n'a pas occupé le poste de journaliste parce qu'il présentait l'attrait de la gloire ou des périls, il l'a choisi parce que c'était là que l'appelaient ses instincts généreux et sa vocation d'écrivain ; parce que enfin c'était là que son dévouement et son talent devaient s'exercer le plus pleinement et le plus utilement. Selon une maxime phalanstérienne, qui lui était familière et qu'il accommodait aux besoins de sa pensée, il n'avait pu échapper aux attractions qui préparent les destinées.

Souplet était né journaliste. C'était le journaliste par excellence ; il avait un grand amour du bien

public, une activité dévorante et une connaissance parfaite des hommes et des choses de son temps.

VI.

Souplet possédait à un haut degré les sciences politiques et morales ; il était familiarisé avec toutes les théories que notre époque a vu créer ou renaître ; il les avait examinées, comparées, discutées ; il les avait contrôlées par des observations personnelles. Initié à la vie privée de gens de toute nature et de toute position qui le prenaient pour confident et pour conseiller, rompu aux affaires de la vie publique, il pouvait exercer avec fruit sa pénétration d'esprit et sa sagacité ; il pouvait étudier sur le vif l'organisme passionnel dans ses rapports avec l'organisation sociale.

Il aurait pu dogmatiser aussi ; il s'en est bien gardé. Il n'était jamais pressé de généraliser ; il multipliait les observations ; il accumulait et groupait les faits ; il attendait pour conclure et formuler.

Lorsqu'on voit les sciences, dites exactes, renier les théories les plus accréditées la veille, contester les faits naguère avérés, on doit être fort circonspect dans l'observation et la constatation des phénomènes de l'ordre moral. Quand tous les jours le monde physique nous révèle des vérités inattendues, on est mal fondé à affirmer que les lois

d'équilibre du monde passionnel sont connues et que la science sociale a dit son dernier mot.

Voilà ce que Souplet sentait et comprenait fort bien; voilà pourquoi, malgré ses tendances vers les réformes sociales, Souplet n'a jamais pris parti pour aucun des systèmes qui prétendent à diriger les passions humaines et à régir les sociétés politiques.

Souplet se contentait d'admettre les vérités révélées ou découvertes qu'acceptaient son sentiment et sa raison, sans les ériger en corps de doctrines. Cela ne veut pas encore dire qu'il manquait de principes : il avait comme tout voyageur qui ne veut pas s'égarer et ne compte pas sur le hasard, sa boussole et son plan. Il marchait sur un terrain solide et dans des voies connues, il allait d'une vérité à une autre par un chemin logique. S'il restait encore sur sa carte bien des espaces inconnus et s'il les explorait parfois pour aller à la découverte, il n'y précipitait pas au hasard les esprits confiants qui l'avaient pris pour guide.

Nous insistons sur ce point, car c'est de ce côté que Souplet est le moins connu de ceux qui n'ont pas vécu dans son intimité. Nous pouvons résumer maintenant en peu de mots sa pensée sur les progrès humains, nous oserions dire sa foi en l'avenir de la société.

Souplet croyait que l'homme, en marchant à ses destinées éternelles, devait rencontrer ici-bas une terre promise où il vivrait dans un état plus par-

fait et dans un bonheur plus complet. Il s'était fait un certain idéal de félicité terrestre que sa douce imagination avait richement coloré, mais que venaient de temps en temps assombrir les inexorables réalités dont sa raison ne pouvait lui faire grâce. Quoi qu'on pût penser de ses touchantes illusions, il fallait lui en savoir gré. Souplet était d'une secte qui ne doit alarmer personne : il professait la religion de l'espérance, et pratiquait le culte de la charité.

VII.

Si Souplet n'avait possédé que la théorie des sciences économiques et la pratique des hommes et des institutions humaines, il aurait pu devenir un grand économiste ou un grand philosophe, il n'aurait jamais été un véritable journaliste. Ce n'est pas avec un esprit contemplatif et des doctrines spéculatives qu'on satisfait aux exigences réelles et actuelles de la presse. Mais Souplet réunissait à ses connaissances générales les qualités particulières que demande l'exercice de sa profession.

Il avait une rare diversité d'aptitudes qui répondait à la multiplicité et à la complexité des questions soulevées dans un journal de province ; il avait la présence d'esprit, la rapidité de jugement exigées par les discussions qui y surgissent inopinément ; il avait encore la facilité et la clarté

d'expression qui assurent, près d'un public de lecteurs distraits et affairés, le succès des articles publiés au jour le jour. Nous ne connaissons pas de journaliste qui, au courant de la plume, ait montré un talent plus littéraire que le sien.

Nous l'avons dit ailleurs : « Souplet ne compre-
» nait rien à la théorie de l'art pour l'art, le di-
» lettantisme littéraire lui était inconnu ; il ne
» faisait pas du style comme on fait de la musique ;
» il n'exerçait pas son talent pour en faire montre
» et c'est pour la lutte, et non pour la parade, qu'il
» fourbissait ses armes brillantes. Il n'écrivait
» point quand il n'avait rien à dire; — cet éloge
» s'adressant à un journaliste n'a rien de déri-
» soire.

» Dans les polémiques, les idées et les argu-
» ments naissaient tout armés et venaient se pla-
» cer d'eux-mêmes à leur rang de bataille. C'est
» le procédé, ou mieux, c'est la faculté des grands
» écrivains.

» Souplet, se méprenant sur son peu de dispo-
» sition à sacrifier aux formes convenues des rhé-
» teurs d'hier ou des phraseurs d'aujourd'hui,
» aurait volontiers regretté cette qualité et renié
» sa vocation littéraire : sa modestie le trompait
» une fois de plus. S'il n'avait pas la manière de
» telle école ou de telle époque, il avait plus et
» mieux : il avait la conception facile et prompte ;
» l'élocution, plus prompte et plus facile encore;
» la clarté de son expression tenait autant à la lu-

» cidité de son esprit qu'à son talent d'écrivain ;
» il exposait les questions froidement, avec bonne
» foi et simplicité ; il les défendait avec chaleur
» et vivacité ; son arme portait juste et *n'écartait*
» pas ; pressés et visant au même but ses argu-
» ments faisaient balle. »

Qu'il nous soit encore permis de rappeler ce que nous disions du courage et de la conscience du journaliste :

« Ce qui étonnait le plus chez Souplet, c'était
» son activité prodigieuse ; ces écrivains d'occa-
» sion, ces collaborateurs de bonne volonté qui
» venaient apporter leur aide docile mais bien
» irrégulière, n'allégeaient pas sensiblement sa
» lourde tâche de rédacteur. Dans la presse dé-
» partementale la division du travail est inappli-
» cable ; le rédacteur en chef est contraint de tout
» prévoir et de pourvoir à tout : la politique, l'é-
» conomie sociale, la littérature, les beaux-arts
» et le théâtre sont de son ressort et doivent être de
» sa compétence. Il est seul au travail, et ne peut
» pas se reposer, il n'a pas de suppléant ; la mise
» en page presse et hâte son empressement ; l'im-
» primeur talonne son inspiration ; l'abonné qui
» paie d'avance tire à vue sur son talent et exige
» le paiement au jour dit sans s'inquiéter de la
» difficulté d'avoir de l'esprit à heure fixe.

» Pendant bien des années nous avons vu Sou-
» plet livré à ce supplice ; l'état de sa santé, fort
» triste alors, ne paraissait pas amoindrir ses for-

» ces plus que son courage; obligé de garder le
» lit des semaines entières, il n'interrompait point,
» il n'abrégeait point son dur labeur; il ne se
» plaignait jamais, il se sentait utile. »

Il était vraiment infatigable ; son esprit qui embrassait tant de choses ne s'épuisait pas à force de produire. Au contraire, sa moisson était d'autant plus riche qu'elle était plus variée.

Ses facultés se renouvelaient par le changement de culture et non par le repos.

Après nous être étendu aussi longuement sur les qualités qui l'ont fait briller dans le journalisme, nous ne pouvons passer sous silence son talent dans la polémique. Tout le monde, ses amis comme ceux qu'il a combattus, insistait trop au gré de Souplet sur ce mérite. Ce n'est pas nous qui contesterons une réputation si bien établie ; nous voulons seulement montrer comment ses accès d'humeur belliqueuse se conciliaient avec la bonté d'âme et l'aménité de langage dont il faisait preuve dans toutes les circonstances de sa vie.

Pour entrer dans une carrière déterminée, pour jouer un rôle particulier dans la société, un homme a toujours, quelle que soit la vocation qui l'y appelle, des concessions à faire ; il a toujours à soumettre quelque instinct hostile, quelque faculté rebelle.

Souplet, voué par tempérament au journalisme, s'y était dévoué complètement par conscience, et il savait se dépouiller à propos de sa noble et

charmante longanimité pour entrer tout entier dans le personnage du journaliste, personnage qui devait encore laisser sa personnalité le plus à l'aise. Il aurait cru manquer aux devoirs de sa profession s'il avait fui une seule des luttes auxquelles le provoquaient ses adversaires ou les circonstances. Il mettait par acquit de conscience tant d'ardeur dans le combat, qu'on aurait pu croire qu'il en avait le goût et qu'il y prenait plaisir. Comme certains officiers philosophes du siècle dernier, Souplet ne tirait l'épée qu'à contre cœur et au dernier moment, pour les besoins du métier et l'honneur du drapeau; mais quand il était dans la mêlée, lui aussi frappait les plus grands coups.

VIII.

La bienveillance et la bonté de Souplet s'alliaient à une grande fermeté de caractère. Elles tenaient à sa raison et à son cœur; elles lui avaient donné, autant à l'état de système qu'à l'état de sentiment, un certain optimisme que rien n'ébranlait. Son amour du bien et sa confiance dans l'intelligence et les instincts de l'homme étaient inaltérables. Il n'avait pas de ces accès de misanthropie dont souffrent trop souvent ceux qui demeurent au contact des passions humaines.

La vue des misères et des turpitudes de la vie l'affligeait, mais ne le décourageait point. Comme journaliste, il assistait sans s'impatienter, sans

même sourire, au spectacle comique et désolant des vanités et des ambitions qui cherchaient à le rendre complice de leurs intrigues et de leurs sottises. Nous lui reprochions tous la patience avec laquelle il subissait les importunités des sots et des ambitieux. « Prenez garde, répondait-il, ces petites passions que vous trouvez mauvaises sont seulement hors de leur aplomb ; quoi d'étonnant qu'en perdant l'équilibre elles aient des attitudes ridicules! redressons-les, remettons-les à leur place et dans leur position naturelle et vous les admirerez. Examinons si le Père Senault, l'illustre oratorien, si Fourier, le célèbre socialiste, n'ont pas eu quelque peu raison, quand au lieu de condamner les passions, ils ont cherché la manière de s'en servir. »

Si, en considérant l'homme plus dans la nature que dans la société, Souplet le voyait toujours de son plus beau côté, il ne se faisait pas d'illusion sur le mal, et il s'ingéniait dans sa sphère à le détruire ou à l'atténuer.

S'il était peu sévère aux sots et aux méchants, il n'était pas complice de leurs travers et de leurs vices : il avait la vertu d'Alceste et l'indulgence de Philinte.

La bonté d'âme, le dévouement au bien éclataient en lui. La position de journaliste, qui le mettait en vue, lui amenait une nombreuse clientèle d'intérêts à conseiller et de malheurs à soulager.

Le bureau de la rédaction était devenu un cabi-

net d'avocat consultant, un office d'hommes d'affaires, et même, en considérant la nature et la délicatesse des questions morales qui parfois s'y traitaient, on aurait pu se croire dans la retraite d'un directeur de consciences. Des industriels venaient consulter Souplet sur leurs entreprises ; des pères de famille venaient lui poser des questions d'éducation ; des jeunes gens égarés venaient lui demander son aide pour rentrer en grâce dans leur famille.

Souplet avait tellement peur de ne pas atteindre son but qu'il le dépassait : il accueillait, sans montrer le plus petit ennui, la moindre impatience, les importuns les plus fâcheux. A l'époque où je travaillais près de lui, j'ai été témoin des démarches les plus singulières : c'était une servante qui réclamait son intervention pour améliorer le sort des domestiques ; c'était un entrepreneur de chemins qui lui apportait à vérifier ses comptes de pavage ; c'était une jeune fille trompée qui lui faisait traduire les inspirations de son amour et de sa colère dans une suite de lettres éloquentes adressées au fugitif incorporé au 11 de ligne ; c'était des époux mal assortis qui, chacun de leur côté, le consultaient sur les moyens de réparer l'erreur du sort, d'accommoder leurs caractères et de terminer leurs différends.

Cette intervention d'un homme d'esprit et de cœur dans les petites affaires de ménage et de famille, fera sourire les braves gens qui se croient

les représentants du gros bon sens et de la fine malice, mais elle devra toucher profondément ceux qui peuvent sentir et ceux qui savent penser.

Souplet avait autant de compassion pour les misérables qu'il avait de sympathie pour les malheureux. Il possédait le sentiment parfait de la justice et la notion exacte du bien et du mal ; il savait de quelles dures conditions dépendent la sûreté et l'ordre des sociétés ; et c'est précisément parce qu'il ne jugeait pas en simpliste, mais parce qu'il tenait compte de tous les éléments d'une cause, qu'il ne condamnait que rarement sans admettre de circonstances atténuantes.

A mesure qu'il scrutait la vie des coupables qui imploraient sa pitié, il devenait plus facile à l'indulgence, et, sa bonté aidant, il ne voyait plus le délit qu'au travers du malheur.

Quand il accueillait ces misérables qui venaient lui demander des conseils et surtout des secours, il leur parlait avec douceur, avec affabilité ; il n'oubliait jamais qu'il avait devant lui des hommes et il respectait en eux la dignité humaine qu'ils avaient pourtant outrageusement souillée.

Pour ne pas manquer à la vérité, nous devons dire que les tentatives qu'il faisait pour relever ces pauvres créatures, ou mal nées, ou perverties, n'ont pas toujours été heureuses.

Nous hésitons à raconter la longue et émouvante histoire des luttes de cette intelligente bonté

aux prises avec les instincts grossiers d'une dépravation cynique ou hypocrite.

C'était toujours d'un côté le même dévouement, la même aménité, les mêmes sacrifices ; c'était presque toujours de l'autre côté la même ingratitude, le même oubli des belles promesses, le même mépris des bons conseils. Ces insuccès, qu'il était le premier à prévoir, ne refroidissaient pas son zèle; il croyait remplir un devoir et ne s'inquiétait pas du résultat sensible. Il ne pouvait renoncer à se dévouer, même gratuitement. D'ailleurs il admettait que le bien, quelque petit qu'il soit, n'est jamais payé trop cher, et il se dépensait tout entier sans compter ce que rapportaient d'avantages à la société ou à lui-même les bonnes actions qu'il prodiguait.

IX.

Souplet est resté ainsi toute sa vie au service de ceux qui, grands ou petits, venaient demander l'aide de ses lumières ou le concours de son influence. Plus occupé et plus préoccupé que personne, il trouvait moyen de penser et d'agir pour les autres. Son activité bien ordonnée semblait arrêter le temps et allonger les jours. Tous ses moments étaient mis à profit : il aurait pu renchérir sur un mot célèbre et dire à chaque instant de la journée : Je n'ai pas perdu mon heure.

Qu'on ne croie pas que ce temps accordé sans

murmure à tout le monde était dérobé sans regret aux siens et à ses amis. Souplet aurait préféré l'isolement qui abrite les joies calmes de la famille et l'obscurité qui protége le cercle étroit de l'intimité.

Si Souplet se répandait partout où il y avait un bon conseil à donner, une bonne action à faire, ce n'était pas pour obéir à un besoin instinctif d'activité, ni pour satisfaire à l'indiscrète curiosité qui pousse le philosophe mondain à jouir tristement du spectacle varié des misères humaines. C'était son amour du bien qui le livrait au public. Dès que lui venaient du dehors un appel, une plainte, un cri de détresse, il quittait tout, travaux, amis, famille, comme quand il entendait sonner le tocsin: il courait au malheur de même qu'il courait à l'incendie. On le savait trop : en temps d'épidémie, on venait la nuit frapper à sa porte ; et il se levait, et il allait, malade lui-même, soigner les cholériques.

Ce n'était pas seulement les malheureux qui s'adressaient à lui ; jamais homme n'a été plus en communication avec le reste des hommes. Des grands et des heureux du monde l'ont recherché ; l'affabilité, autant que la supériorité de son esprit, multipliait ses relations. Des personnages célèbres, des ministres, d'anciens ministres, bien entendu, à qui il avait fait un peu la guerre, le visitaient et restaient constamment en bons termes avec lui. Il était le même pour ces illustrations de

la politique, de la littérature et des arts que pour les gens obscurs qu'il voyait tous les jours ; comme le disait plaisamment un de ses amis : il n'était pas plus fier avec les puissants qu'avec les humbles.

X.

La réputation de Souplet qui s'étendait bien au-delà de l'étroite région où s'exerçait son action directe, appela sur lui l'attention de l'illustre prisonnier de Ham.

On comprend que des raisons de haute convenance nous interdisent de raconter ici les circonstances et les particularités de ces relations qui durèrent jusqu'à la révolution de 1848.

Ce que nous croyons pouvoir dire, c'est que les visites multipliées de Souplet au fort de Ham et la correspondance qui suivit l'évasion du 25 Mai 1846, l'avaient fait pleinement connaître au prince qui allait bientôt gouverner la France.

Le souverain qui, oubliant les injures faites au prisonnier, a élevé à de hautes dignités ses ennemis de la veille, se souvenait des amis des mauvais jours, et Souplet aurait pu demander à une auguste reconnaissance les importantes fonctions auxquelles l'appelait déjà son mérite.

L'estime que l'Empereur Napoléon III a conservée pour l'ancien courtisan de son malheur, s'est

manifestée publiquement dans une rencontre dont nous avons presque tous été témoins. Le Prince Louis-Napoléon, alors président de la République, allait quitter la gare de Saint-Quentin, quand, en montant dans son wagon, il aperçut Souplet dans la foule ; aussitôt il alla droit à lui, et lui prenant la main, lui adressa ces quelques paroles que nous avons notées alors : « Quoique je vous rencontre dans un camp opposé, j'éprouve une grande joie à vous serrer la main et à vous témoigner la haute estime dans laquelle j'ai toujours tenu votre talent et votre caractère. Je n'oublierai jamais nos excellentes relations d'autrefois ni les services que vous m'avez rendus. »

Souplet a gardé sans ostentation le souvenir de cette illustre amitié. Il est entré dans l'isolement que les événements lui faisaient, tranquillement, sans tapage, comme on rentre chez soi après une longue journée de labeur. Il ne s'est pas retiré à l'écart, bruyamment, comme les boudeurs politiques, pour que l'attention publique l'y suivît; il ne drapait point son humilité dans l'orgueil. Il a fini par nous persuader qu'il était humble et désintéressé sans effort et par conséquent sans mérite. Etait-ce vraiment un don de nature, une grâce d'état ? Quoi qu'il en soit, il portait sa vertu avec simplicité, comme les enfants portent leur innocence.

C'était le véritable sage dont l'antiquité nous a transmis le type mais dont notre temps nous montre peu d'exemples. Il était inébranlable et ne

heurtait personne : la fermeté de son caractère, bien servie par la douceur de son esprit, le gardait contre les influences qui essayaient de le gagner et contre les rancunes des intérêts qu'il froissait. S'il n'était pas toujours impassible devant l'inconstance des événements qui trahissaient son espoir, ou devant la versatilité des hommes qui trompaient son attente, il n'éclatait jamais en vaines colères et en inutiles reproches.

Il restait toujours calme, lui, l'homme juste et droit par excellence, en face de l'injustice, surtout quand elle s'attaquait à lui. Avec quel tranquille mépris il accueillait, dans la retraite que sa conscience lui avait conseillée, les insultes que ne lui épargnait pas sa vertu et que lui attiraient peut-être son attitude modeste et sa réserve. Avec quelle douce pitié il entendait les courtisans du lendemain, contre qui il avait défendu si dignement la veille la plus célèbre personnalité de notre temps, l'accuser d'avoir lâchement abandonné son héros dans la prospérité.

XI.

De toutes les fonctions auxquelles Souplet était appelé par sa capacité et par les sollicitations des électeurs une seule lui a souri, c'était celle de conseiller municipal.

Sa modestie n'en était point offusquée : il se réjouissait de servir plus directement les intérêts de

la famille communale, car peu d'hommes en étendant aussi loin que lui l'amour de la patrie et de l'humanité ont plus aimé leur toit et leur clocher.

Elu conseiller municipal au mois d'Août 1846, il a pris pendant cinq ans la plus grande part aux affaires de la commune. Il faudrait compulser les registres des délibérations du conseil dont il a fait partie, et qui fut l'un des plus actifs qu'eut notre ville, pour se faire une idée de l'influence qu'il y a exercée. Pas un seul projet qu'il n'ait étudié, discuté, avec le soin, la sagacité et la conscience qu'il apportait dans les petites comme dans les grandes choses. Souplet a puissamment contribué à donner aux discussions municipales le caractère sérieux et élevé qui convient aussi bien aux questions d'intérêt local qu'aux graves questions de la politique. Mais en élevant le point de vue, en tenant compte des principes, Souplet n'a jamais manqué à l'esprit pratique qui seul permet l'application des projets les mieux conçus.

Il savait descendre dans les plus minces détails, et l'administration de cette époque a eu souvent recours à son obligeance inépuisable et à son intelligente activité. Il acceptait les délégations les plus délicates et les plus pénibles ; c'est ce qu'il appelait familièrement aider à la cuisine administrative et au ménage municipal.

Pendant la disette de 1846, et pendant les mois qui ont suivi la révolution de Février, il a constamment payé de sa personne et l'on a dû plus d'une

fois à son intervention d'éviter des troubles et des collisions déplorables. Qui de nous ne l'a vu alors sur la place, à Fervaques, au port, parcourir les groupes hostiles et les dissiper ? Un mot de lui suffisait pour changer les dispositions les plus menaçantes et pour déjouer les menées les plus dangereuses. L'influence qu'il exerçait dans ces circonstances était due à son esprit de conciliation, à la connaissance parfaite qu'il avait des besoins, des aspirations et de l'intelligence populaires, et non aux promesses hasardées et aux flatteries compromettantes qui n'ajournent la manifestation des passions qu'en la rendant plus violente. Aussi la confiance qu'il inspirait à la population n'a jamais été altérée, on ne lui a jamais reproché ni mécomptes, ni trahison. Il est resté l'ami et le conseiller du peuple parce qu'il n'en a jamais été le courtisan.

XII.

Souplet, accaparé par son journal et par ses fonctions de conseiller municipal, s'était toujours tenu éloigné de la Société académique, mais quand il lui fallut quitter le *Guetteur* pour entrer dans l'industrie, il sentit bientôt que l'espace allait manquer à l'activité de son esprit.

La direction de l'usine à gaz qui l'occupait si laborieusement lui laissait pourtant encore assez de loisirs pour penser et assez de temps pour écrire ;

il ne tarda point à reprendre à ses heures le cours de ses études. C'est à ce moment favorable que les membres de la Société académique l'appelèrent à eux. Il se félicita de pouvoir encore obéir à sa vocation d'écrivain et à son rôle de moraliste. Il donna de nouveau carrière à ses sentiments généreux et à ses goûts élevés.

En déplaçant sa tribune, sans doute il restreignait son auditoire ; sa voix ne portait plus aussi loin ; elle ne pénétrait plus directement jusqu'à la foule avec laquelle il était resté si longtemps en communication. Qu'importe ! il la versait sur un petit nombre qui pouvaient la répandre à leur tour.

Souplet trouvait à la Société académique un milieu qui convenait à la nature et aux habitudes de son esprit. C'était un refuge où devait se plaire le publiciste qui venait de s'expatrier du journalisme.

Il pouvait choisir dans le programme étendu de la Société les sujets qui lui étaient les plus familiers, et il pouvait prendre part aux discussions qu'il aimait et que soulevaient chaque jour les questions de littérature, de philosophie, de morale et d'économie. Ce régime convenait à sa constitution intellectuelle.

La Société académique a été bien payée de l'hospitalité qu'elle a offerte à cet esprit d'élite. Souplet arrivait encore à temps pour aider aux membres dévoués qui travaillaient à la rénovation de la Société académique que les événements antérieurs

n'avaient point favorisée. La Société avait besoin de se transformer : les académies doivent pour retremper leur force renouveler sans cesse la sève qui les fait vivre et qui les fait grandir ; elles doivent subir à certains moments le phénomène de la transfusion des idées. Souplet apportait à la Société de nouveaux éléments de vitalité ; il venait y représenter la science économique et sociale ; il y apportait l'esprit pratique et les tendances de notre époque.

Il appela la discussion sur les problèmes qui intéressent directement et immédiatement la prospérité et la moralité de notre commerce et de notre industrie. C'est ainsi qu'il a fait mettre à l'étude les questions de finances, d'économie morale et domestique, d'instruction et d'éducation. C'est ainsi qu'il a coopéré à la création des cours populaires.

XIII.

L'existence nouvelle que menait Souplet depuis son entrée dans l'industrie, en lui restituant l'activité physique qui lui manquait, devait lui être très-favorable. Sa santé, restée fort débile pendant 25 ans, s'était vite améliorée et paraissait tout à fait rétablie.

C'est au moment où les craintes vagues inspirées par son état maladif étaient tout-à-fait dissipées que la mort est venue le surprendre.

Le 28 Mars 1867, vers 6 heures du matin, il fut frappé par une congestion cérébrale qui l'enleva en peu d'heures. Le coup fut soudain et terrible, il ne put que prononcer un seul mot pour préparer les siens au malheur qu'il venait d'entrevoir tout-à-coup.

Cette mort, qui plongeait dans la plus profonde affliction une famille qu'il avait chérie plus que tout au monde, des intimes qu'il aimait fraternellement, atteignait la ville entière.

Toute la population a ressenti le malaise causé par le vide que faisait autour de nous la disparition d'un homme qui occupait une si grande place.

Chacun le connaissait et l'appréciait; on l'aimait parce qu'il était obligeant et dévoué, on l'aimait aussi parce qu'il était d'une nature aimable.

On ne l'admirait pas en perspective comme tant de héros de circonstance et tant de grands hommes d'occasion qui commandent l'adoration du fond de leur sanctuaire d'emprunt; on pouvait le juger de près, peser au juste sa valeur et sa supériorité, mesurer l'étendue de son intelligence et la bonté de son cœur: on pouvait sonder son honnêteté et scruter sa conscience. On l'admirait en toute connaissance de cause. Aussi peu d'hommes ont été entourés de sympathies plus vraies et plus vives!

XIV.

Souplet n'est pas mort tout entier pour nous: le souvenir de sa vie perpétuera l'enseignement que nous recevions de ses conseils et de son exemple. Quelle existence a été plus heureuse et mieux remplie! Le bien qu'il a fait sans conditions l'a enrichi à son insu : il a recueilli en pures joies la dîme du bonheur qu'il répandait autour de lui.

Nous avons toujours connu Souplet, nous avons vécu 25 ans à ses côtés et nous ne l'avons jamais vu céder un instant aux soucis, ni s'abandonner une seule fois aux malheurs. Toujours la même tranquillité d'esprit, toujours la même égalité d'humeur! Souplet savait vivre, il savait jouir des bonheurs que nous avons toujours sous la main et des joies qui sont toujours à la portée de nos cœurs.

Il ne compromettait pas le contentement de son âme en le subordonnant aux caprices des hommes et au hasard des événements. Il n'attendait rien que de lui-même : il n'est jamais entré dans la bagarre des ambitions pour disputer aux vanités la place de son orgueil. Il n'a pas eu plus la soif des richesses que celle des grandeurs ; il n'a jamais goûté aux breuvages qui altèrent les avares et les ambitieux. Il a préféré aux fortunes faciles, qu'épuisent vite les besoins qu'elles font naître, la modération des désirs qui fait riches les pauvres. Il a

préféré aux honneurs qui dépendent des autres l'honneur qu'on ne tient que de soi.

Grâce à cette sagesse faite de logique et de sentiment, Calixte Souplet a été aussi heureux qu'on peut l'être sur la terre. Oui, il a vécu heureux parce qu'il n'a cultivé que les bons germes de sa nature, parce qu'il s'est toujours attaché à bien penser, à bien dire et à bien faire ; parce qu'il n'a consulté que la rectitude de sa raison et la droiture de son cœur.

Il faut bien le reconnaître: ce sont toujours les sages qui gardent le secret du bonheur de ce monde.

OUVRAGES

Reçus par la Société académique dans le second semestre de l'année 1866,
et dans le cours de l'année 1867.

Indépendamment des publications du ministère de l'instruction publique et des sociétés correspondantes, la Société académique a reçu les ouvrages suivants :

Les Institutions ouvrières au XIXe siècle, par M. H. Ameline, membre correspondant.

Recherches chimiques sur la patine des silex taillés, par M. A. Meillet, membre correspondant.

Rapport sur l'Erysipèle épidémique, par M. le baron Larrey, membre correspondant.

Etude sur Saint-Evremond, par M. Gilbert, membre correspondant.

Notice sur une inscription du XIe siècle, provenant de l'abbaye de Corbie, par M. l'abbé Corblet, membre correspondant.

Des morts diffamés ou injuriés par les vivants (*Moniteur des Tribunaux*), par M. E. Paringault, membre correspondant.

Collégiale de Saint-Quentin, par M. P. Bénard, membre titulaire.

Physiologie morale des instincts de l'homme et de l'action divine dans l'humanité, par M. C. Daudville, membre titulaire.

La commune de Laon. — Notice historique sur le département de l'Aisne. — Société d'agriculture de la généralité de

Soissons; Bureaux de Laon et de Soissons, par M. Matton, archiviste de l'Aisne, membre correspondant.

Fleurs du Bien, poésies, par M. Léon Magnier, membre correspondant.

Les Napoléoniennes, poésies lyriques, par M. Louis Hubert, membre correspondant.

Histoire des communes du canton d'Hirson, par M. Alfred Desmasures, membre correspondant.

Les Toqués, pièce en un acte et en vers, par M. Evariste Carrance.

L'*Etincelle*, journal littéraire, par M. E. de Rattier de Susvallon, membre correspondant.

Ippolito Caffi censi artistici e biografici, par Mme Luijia Codemo Gerstenbrandt, de Venise, membre correspondant.

Les Ouragans, par M. Ognier, membre correspondant.

Le Salaire et des associations coopératives, par M. Jules Moureau, membre associé.

Saint-Quentin, de son commerce et de ses industries, deuxième volume, par M. Ch. Picard, président de la Chambre de commerce.

Leçon d'ouverture du cours d'histoire à l'Ecole d'enseignement supérieur d'Angers, par M. Maze, professeur au lycée d'Angers.

Note sur les huiles de pétrole, — Emploi des hydrocarbures légers de pétrole pour le nettoyage des bois d'imprimerie. — Petit appareil pour essayer l'inflammabilité des liquides hydrocarburés employés pour l'éclairage usuel. — — Nouveau photomètre pour l'essai des huiles végétales. — Rapport fait sur cet instrument à la Société d'agriculture et de commerce de Caen. — Analyse des agglomérés de houilles, par M. Ch. Guérard-Deslauriers, membre correspondant.

Ephémérides historiques du Nord de la France, par M. Alfred Desmasures, membre correspondant.

Catéchisme d'agriculture pratique, par M. V. Barbier.

La légende rustique, poëme, par M. Ch. Robinot-Bertrand.

Lucy Vernon, par M. Félix Rocquain.

Essai de topographie médicale de la ville de Constantine, par le docteur Reboulleau, membre correspondant.

Du traitement des maladies de la peau par les eaux sulfureuses de Baréges, par le docteur E. Le Bret, membre correspondant.

Rapport au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, au nom de la commission permanente des valeurs, par M. Natalis Rondot, membre correspondant.

OBJETS DONNÉS A LA SOCIÉTÉ

Vases trouvés dans le cimetière de Brancourt et considerés comme gallo-romains, par M. Asselin, membre correspondant.

Dessin d'un bas-relief, représentant une scène du martyre de saint Quentin, offert par M. Buisine, sculpteur-statuaire à Lille, membre correspondant.

Six médailles, en alliage d'argent, aux effigies d'Antonin-le-Pieux, Gordien II, Gordien III, Philippe-l'Arabe, trouvées sur le bord de la rigole du Noirieu, au terroir d'Etaves-et-Bocquiaux, et données par M. Joachim Malézieux, membre associé.

Os fossiles trouvés à Prémont (canton de Bohain), et donnés par M. Asselin, membre correspondant.

Haches intactes en silex des terrains quaternaires. — Haches ébauchées des mêmes terrains, — Nucléus de couteaux celtiques du Poitou. Soc de charrue antique trouvé à Mirebeau (Vienne). — Fragments de verreries de Venise des xve et xvie siècles. — Poteries antiques en terre rouge, — Pièces baronnales en argent, — Statuette en bronze, — Poinçon en os. — Clef et davier du moyen âge, trouvés à Poitiers, et donnés par M. A. Meillet, membre correspondant.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR L'ANNÉE 1868.

POÉSIE.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

ECONOMIE SOCIALE.

Etudier les moyens les plus efficaces pour combattre le chômage volontaire du lundi.

ENSEIGNEMENT.

Etudier les conditions d'organisation de l'enseignement professionnel pour les femmes, dans les villes manufacturières.

Ces concours seront clos le 1er mai 1868.

HISTOIRE LOCALE.

Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de Saint-Quentin ou de l'un des arrondissements limitrophes.

Ce concours sera clos le 1er mai 1869.

Les Mémoires, ainsi que les Pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe.

Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les prix consisteront en Médailles d'or et seront décernés en séance publique.

Les Pièces couronnées seront publiées en totalité ou en partie, dans les annales de la Société, après décision de la Commission d'impression.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

ANNÉE 1866

Par M. H SOUPLET, membre titulaire.

Les tableaux de 1 à 12 renferment les résultats des observations quotidiennes faites pendant l'année 1866. Les mesures ont été prises trois fois par jour, à 7 heures du matin, à 2 heures du soir et à 9 heures du soir.

Le tableau 13 présente les maxima et minima barométriques.

Le tableau 14, les maxima et minima thermométriques.

Le tableau 15, les moyennes mensuelles barométriques depuis l'année 1855 jusqu'à l'année 1866.

Le tableau 16, les moyennes mensuelles thermométriques depuis l'année 1855 jusqu'à l'année 1866.

Le tableau 17, les moyennes annuelles barométriques et thermométriques des douze dernières années.

Le tableau 18, les quantités de pluie mensuelles et annuelles des huit dernières années. Les résultats quotidiens pour l'année 1866 se trouvent dans les tableaux de 1 à 12.

Toutes les observations barométriques ont été ramenées à zéro par le calcul.

SAINT-QUENTIN. *Tableau N° 1.* **Année 1866.**

JANVIER.

Jour du Mois	SEPT HEURES du matin. Bar. à zéro.	SEPT HEURES du matin. Temp. exter.	DEUX HEURES du soir. Bar. à zéro.	DEUX HEURES du soir. Temp exter.	NEUF HEURES du soir. Bar. à zéro.	NEUF HEURES du soir. Temp. exter.	MOYENNES des trois obs. Bar. à zéro.	MOYENNES des trois obs. Temp. exter.	Direction du vent à midi.	Pluie en millimètres.
1	749 2	7 00	749mm7	8 50	750mm2	6 00	746mm4	7 15	N.-O.	»
2	58 3	0 00	60 5	5 00	54 9	4 50	57 9	3 15	S.-O.	»
3	41 2	5 50	56 1	9 00	56 0	6 50	51 1	7 00	S.-O.	2 2.
4	56 4	6 50	55 1	9 00	55 2	6 50	55 6	7 35	S.	»
5	55 2	4 00	54 8	8 00	54 7	5 00	54 9	5 65	S.	»
6	54 5	4 00	54 9	7 00	54 0	4 50	54 5	5 15	S.	
7	54 7	4 00	49 8	5 00	45 4	7 00	49 9	5 35	S.-O.	3 2
8	40 8	9 00	41 0	10 50	37 3	4 50	39 7	8 00	S.-O.	6 50
9	33 7	3 00	34 0	4 00	36 1	2 50	34 6	3 15	O.	7 00
10	36 6	1 50	38 9	6 50	34 4	3 00	36 6	3 65	O.	1 00
11	29 6	4 50	27 2	7 00	3 9	2 50	31 2	4 65	S.-O.	7 50
12	47 0	0 00	48 1	1 00	50 6	0 00	48 6	0 35	O.	8 25
13	54 9	-3 00	54 5	3 00	55 1	5 00	54 8	1 65	O.	»
14	55 8	9 00	55 4	11 00	55 0	8 50	55 4	9 50	S.-O.	»
15	55 2	9 00	54 9	10 00	56 2	7 50	55 4	8 85	S.	1 62
16	57 5	5 50	56 3	6 00	58 1	4 50	57 3	5 35	S.-O.	5 7.
17	61 6	5 00	61 2	9 50	61 8	7 00	61 5	7 15	S.-O.	0 87
18	60 9	8 50	60 1	9 00	55 2	6 00	58 7	7 85	S.-O.	0 87
19	54 0	4 50	53 3	8 50	52 9	7 00	53 4	6 65	S.-O.	»
20	53 6	8 00	52 3	9 50	53 3	6 50	53 1	8 00	S.-O.	6 25
21	54 3	8 50	54 7	10 50	54 8	8 00	54 6	9 00	S. O.	»
22	55 5	5 50	55 5	10 00	55 8	8 50	55 6	8 00	S.-O.	6 50
23	55 2	7 00	58 4	9 00	58 1	6 00	57 2	7 35	N.-O.	»
24	64 6	4 50	65 1	7 00	65 2	4 00	64 9	5 15	N.-O.	» »
25	66 9	5 00	66 6	6 00	66 0	4 00	66 5	5 00	S.-O.	» »
26	66 7	5 50	66 7	7 50	66 0	5 00	66 5	6 00	E.	»
27	63 9	3 00	63 5	5 00	63 2	2 50	63 5	3 50	E.	»
28	59 4	3 50	57 2	5 50	55 1	4 00	57 2	4 35	S.-E.	4 25
29	52 0	7 00	52 8	10 50	55 3	6 50	53 4	8 00	S.-O.	2 25
30	57 6	5 50	56 2	10 00	54 9	6 50	56 2	7 35	S.	0 75
31	52 7	6 00	51 3	10 00	48 8	7 00	50 9	7 65	S.-E.	1 00

RÉSUMÉ.

Baromètre maximum.	766mm9	le 25 à 7 heures du matin.
— minimum.	727 2	le 11 à 2 heures du soir.
Thermomètre maximum.	11° 00	le 14 à 2 heures du soir.
— minimum.	-3° 00	le 13 à 7 heures du matin.
Pluie.	65mm86	
Moyennes mensuelles. Baromètre.	753mm4	
Moyennes mensuelles. Thermomètre.	6° 05	

TABLEAUX MÉTÉOROLOGIQUES.

SAINT-QUENTIN. *Tableau N° 2.* **Année 1866.**

FÉVRIER.

Jr du M.	SEPT HEURES du matin. Bar. à zero.	SEPT HEURES du matin. Temp. exter.	DEUX HEURES du soir. Bar. à zero.	DEUX HEURES du soir. Temp. exter.	NEUF HEURES du soir. Bar. à zero.	NEUF HEURES du soir. Tem p. exter.	MOYENNES des trois obs. Bar. à zero.	MOYENNES des trois obs. Temp. exter.	Direction du vent à midi.	Pluie en millimetres.
1	746mm4	9 50	745mm2	10 50	744mm9	8° 00	745mm5	9° 35	S.-O.	7 50
2	45 3	11 00	45 1	14 00	45 0	10 00	45 1	11 65	S.-O.	4 75
3	53 2	8 00	53 1	10 00	55 1	6 00	53 8	8 00	S.-O.	2 50
4	60 0	2 00	55 6	7 00	52 9	4 00	56 2	4 35	S.-O.	5 75
5	52 9	5 50	54 1	9 00	53 4	4 50	53 5	6 35	S.-O.	2 25
6	53 2	10 00	53 7	13 00	54 2	9 00	53 7	10 65	S.-O.	4 75
7	54 8	10 00	51 5	12 50	53 3	9 50	53 2	10 65	S.-O.	3 75
8	55 2	5 00	55 0	9 00	53 9	4 00	54 7	6 00	N.-O.	1 25
9	54 5	7 00	53 0	8 00	51 6	6 50	53 0	7 15	S.	2 00
10	50 2	7 50	49 5	9 00	50 0	7 00	49 9	7 85	S.	2 75
11	49 1	7 00	38 2	9 00	40 4	7 00	42 6	7 85	S.-O	0 75
12	42 4	5 50	40 8	7 50	42 0	4 00	41 7	5 65	S.-O.	3 00
13	46 2	3 50	47 1	5 00	49 4	2 50	47 6	3 65	S.-O.	0 50
14	51 7	0 00	47 9	4 00	46 1	2 50	48 6	2 15	S.	» »
15	45 8	3 00	44 7	6 00	47 1	5 00	45 9	4 65	S.	9 50
16	47 6	4 50	47 3	10 50	46 9	7 50	47 3	7 50	S.-O.	7 25
17	47 4	8 00	51 2	10 00	51 9	6 00	50 2	8 00	S.-O.	6 25
18	53 6	1 00	53 2	6 00	54 2	1 00	53 7	2 65	N.-O.	» »
19	55 1	-1 00	54 9	7 00	54 7	3 00	54 9	3 00	N.	» »
20	55 6	-1 50	55 2	6 00	54 3	2 00	55 0	2 15	N.	» »
21	54 4	0 00	55 8	2 00	55 3	0 00	55 2	0 65	N.	» »
22	60 7	-3 00	60 2	2 00	58 1	3 00	59 7	0 65	S.-O.	» »
23	55 4	5 00	54 2	8 00	53 1	7 00	54 2	6 65	S.	0 75
24	54 6	2 00	54 8	5 00	53 5	1 00	54 3	2 65	N.-O.	6 75
25	53 7	2 00	49 0	9 00	46 9	4 50	49 9	5 15	S.-O.	» »
26	43 1	5 00	43 0	7 50	41 8	6 50	42 6	6 35	S.	1 77
27	41 9	3 50	42 0	8 00	33 5	4 00	39 1	5 15	S.	1 00
28	33 6	1 00	36 2	2 00	36 0	2 50	35 3	1 85	N.-O.	» »

RÉSUMÉ.

Baromètre	maximum.	760mm7	le 22 à 7 heures du matin.
—	minimum.	733 5	le 27 à 9 heures du matin.
Thermomètre	maximum.	14° 00	le 2 à 2 heures du soir.
—	minimum.	-3° 00	le 22 à 7 heures du matin.
Pluie		74mm77	
Moyennes mensuelles.	Baromètre	749mm8	
	Thermomètre.	5° 65	

TABLEAUX MÉTÉOROLOGIQUES.

SAINT-QUENTIN. *Tableau* N° 3. **Année 1866**

MARS.

Jour du Mois	SEPT HEURES du matin. Bar. à zero.	SEPT HEURES du matin. Temp. exter.	DEUX HEURES du soir. Bar. à zero.	DEUX HEURES du soir. Temp. exter.	NEUF HEURES du soir Bar. à zero.	NEUF HEURES du soir Temp exter.	MOYENNES des trois obs. Bar. à zero.	MOYENNES des trois obs. Temp. exter.	Direction du vent a midi.	Pluie en millimetres.
1	742mm6	-2° 00	742mm5	6 00	742mm5	2° 00	742mm5	2° 00	N.-O.	»
2	43 6	1 50	44 1	6 50	44 6	1 50	44 1	3 15	N.	1 50
3	45 5	-2 00	45 4	6 00	46 2	2 00	45 7	3 00	N.	» »
4	46 8	-2 50	45 7	7 00	46 2	2 50	46 2	2 50	N.	» »
5	47 2	1 00	47 5	5 00	47 3	2 00	47 3	2 85	N.	»
6	46 8	-2 50	44 1	6 00	43 2	3 00	44 7	2 15	E.	5 25
7	39 8	1 00	38 0	6 00	37 2	2 00	38 3	3 00	S.	3 75
8	37 7	3 00	38 7	5 00	44 0	2 00	40 1	3 35	E.	7 00
9	47 7	0 00	50 3	5 00	51 8	0 00	49 9	1 65	N	2 50
10	54 5	0 00	56 2	3 00	59 4	0 00	56 7	1 00	N.	» »
11	61 6	0 00	62 5	6 50	60 3	1 00	61 5	2 65	N.	» »
12	56 4	4 50	54 8	7 00	48 9	4 00	53 4	5 15	S.	2 00
13	44 2	5 00	43 3	8 00	42 2	4 00	43 2	5 65	S.-O.	» »
14	43 4	-2 00	43 1	5 00	43 0	0 00	43 2	1 00	N.-O.	» »
15	43 6	-2 50	39 9	7 00	39 7	4 00	41 1	2 85	S.-E.	» »
16	39 6	6 00	38 5	12 00	39 0	5 00	39 0	7 65	S.-E.	2 75
17	3 5	7 00	38 7	13 00	38 8	8 00	37 7	9 50	S.	5 25
18	38 9	7 00	38 3	13 50	39 0	8 00	38 7	9 50	S.	3 00
19	39 5	5 00	35 5	11 50	35 8	5 00	36 9	7 35	E.	0 75
20	36 3	5 00	37 9	12 00	37 9	5 00	37 4	7 35	E.	» »
21	39 1	5 00	39 6	10 00	42 7	4 00	40 5	6 35	N.	» »
22	46 6	3 00	48 9	7 50	53 0	1 50	49 8	4 00	S.-O.	» »
23	55 6	0 00	52 7	9 00	43 9	5 00	50 7	4 65	S.-O.	» »
24	38 2	9 50	36 9	12 00	41 2	7 00	38 8	9 50	O.	8 50
25	45 3	7 00	48 6	8 00	54 6	5 00	49 5	6 65	S.-O.	6 50
26	60 6	5 00	61 1	11 00	59 7	7 00	60 5	7 65	N.	» »
27	59 5	7 50	58 7	11 50	58 3	9 00	58 8	9 35	S.-O.	13 00
28	59 0	7 00	60 9	15 00	58 3	9 00	59 4	7 00	S.-O.	» »
29	56 6	7 50	60 4	15 00	60 7	9 50	59 2	10 65	N.	10 25
30	59 8	9 50	60 3	15 50	60 6	11 50	60 2	12 15	S.	» »
31	54 8	8 50	53 7	11 00	46 5	9 50	51 7	9 65	S.-O.	5 50

RESUMÉ.

Baromètre	maximum.	762mm5	le 11 à 2 heures du soir.
—	minimum.	735 5	le 17 à 7 heures du matin.
—		» »	le 19 à 2 heures du soir.
Thermomètre	maximum.	15° 50	le 29 à 2 heures du soir.
—	minimum.	-2° 50	le 4 à 7 heures du matin
—		» »	le 6 à 7 heures du matin.

Pluie 77mm50

Moyennes mensuelles. { Baromètre. 753mm7
Thermomètre . . . . . 5° 50

SAINT-QUENTIN. *Tableau* N° 4. **Année 1866.**

AVRIL.

Jour	SEPT HEURES du matin. Bar. à zéro	Temp. exter.	DEUX HEURES du soir. Bar. à zéro.	Temp exter.	NEUF HEURES du soir. Bar. à zéro.	Temp. exter.	MOYENNES des trois obs. Bar. à zéro	Temp. exter.	Direction du vent à midi.	Pluie en millimètres
1	716mm8	8 00	715mm3	12° 00	744mm1	7° 50	745mm4	9 15	S.-O.	0 75
2	42 6	7 00	43 2	11 50	43 6	7 00	43 1	8 50	S.-O.	4 50
3	43 9	7 00	44 8	12 00	45 6	6 00	44 8	8 35	S.-O.	1 00
4	46 5	6 00	45 6	14 00	44 8	6 50	45 6	8 85	N	» »
5	51 2	7 50	51 0	11 00	51 8	7 50	51 3	9 65	S.-E.	»
6	52 1	7 50	51 6	16 00	50 9	9 50	51 5	11 00	E.	»
7	51 4	9 00	51 3	16 00	54 2	9 00	52 3	11 35	F.	»
8	50 /	9 50	54 0	15 50	52 7	10 50	54 1	12 15	N. F.	4 75
9	51 /	11 00	51 3	15 50	51 4	10 00	51 5	12 15	N.-E.	6 75
10	52 8	10 50	51 5	13 00	51 0	9 00	51 8	10 85	S.	2 75
11	51 9	8 50	49 3	16 00	48 8	10 00	50 0	11 00	S.-E.	1 75
12	50 1	10 00	51 6	16 00	52 1	10 50	51 3	12 15	S.-O.	» »
13	54 6	12 50	54 3	20 50	50 1	12 00	54 7	15 00	S.	» »
14	55 2	11 50	50 5	14 00	50 4	10 50	55 4	12 00	N.-O.	» »
15	62 1	9 50	62 6	15 00	62 8	10 00	62 5	11 50	N.-O	» »
16	61 1	10 00	62 1	16 50	62 3	10 50	61 8	12 30	S.	» »
17	62 9	10 50	56 9	16 00	56 5	10 00	58 8	12 15	S.-O.	» »
18	56 0	8 00	55 4	16 50	55 7	10 00	55 7	11 50	S.	» »
19	55 9	10 00	54 3	20 00	55 1	11 00	55 1	13 65	S.-O.	» »
20	54 6	11 50	53 3	17 00	55 2	10 50	54 4	13 00	O.	» »
21	57 2	11 00	59 2	15 00	61 3	8 50	59 2	11 50	N.-O.	7 00
22	62 7	9 00	60 6	15 00	61 9	7 00	61 7	10 35	E.	» »
23	62 5	6 00	59 3	15 00	59 6	7 50	60 5	9 50	E.	» »
24	60 2	7 50	58 5	16 50	56 6	9 50	58 4	11 15	N. E	»
25	56 4	11 00	55 0	20 00	55 1	12 00	55 5	14 35	E.	» »
26	55 3	15 00	54 1	22 00	53 9	14 50	54 4	17 15	S.-E.	»
27	53 5	14 50	51 9	24 50	49 1	16 50	51 5	18 85	S.	» »
28	47 0	17 00	45 0	24 00	45 9	14 50	45 9	18 85	S.-O.	7 25
29	46 8	10 50	46 5	14 50	46 9	8 00	46 7	11 00	N	» »
30	47 5	7 50	47 1	8 50	46 9	7 50	47 2	7 85	E.	11 25

RÉSUME.

Baromètre	maximum.	762mm9	le 17 à 7 heures du matin.
—	minimum.	742 6	le 2 à 7 heures du matin.
Thermomètre	maximum.	24° 50	le 27 à 2 heures du soir.
—	minimum.	6 00	le 3 à 9 heures du soir.
—		» »	le 4 à 7 heures du matin.
—		» »	le 23 à 7 heures du matin.
Pluie. .	. . . . .	47mm75	
Moyennes mensuelles.	Baromètre.		753mm1
	Thermomètre		11° 90

SAINT-QUENTIN. *Tableau N° 5.* **Année 1866.**

MAI.

Jour du mois	SEPT HEURES du matin. Bar. à zéro	SEPT HEURES du matin. Temp. exter.	DEUX HEURES du soir. Bar. à zéro	DEUX HEURES du soir. Temp. exter.	NEUF HEURES du soir. Bar. à zéro.	NEUF HEURES du soir. Temp. exter.	MOYENNES des trois obs. Bar. à zéro.	MOYENNES des trois obs. Temp. extér.	Direction du vent à midi.	Pluie en millimètres.
1	740 0	6 00	739mm9	12 50	741mm0	7° 50	740mm3	8 65	O.	2 82
2	41 6	8 50	44 7	12 50	45 6	9 00	43 9	10 00	N.-O.	0 82
3	46 5	9 50	46 4	13 00	48 8	10 00	47 2	10 85	S.-O.	3 75
4	49 2	11 00	50 6	13 50	55 1	8 50	51 6	11 60	S.-O.	5 75
5	59 7	7 50	60 1	15 00	59 6	8 00	59 8	10 15	S.	»
6	60 2	10 00	59 9	17 00	60 9	9 00	60 3	12 00	S.-O.	»
7	62 3	10 00	59 4	17 00	60 6	9 50	60 8	12 15	E.	»
8	59 2	9 50	55 4	18 50	55 1	10 00	56 6	12 65	O.	»
9	55 5	10 50	53 8	17 50	53 1	10 00	54 1	12 65	O.	»
10	53 4	9 00	54 7	17 00	55 7	10 00	54 6	12 00	S.-O.	»
11	55 4	10 50	50 9	13 50	49 1	8 50	51 8	10 85	S.-O.	4 50
12	49 6	8 50	49 6	13 00	49 0	8 50	49 4	10 00	S.-O.	2 00
13	50 3	8 00	53 3	10 00	54 4	8 00	52 7	8 65	N.-O.	8 62
14	57 2	9 00	56 9	12 50	57 4	8 50	57 2	10 00	N.	»
15	59 6	8 50	59 0	12 50	62 3	8 50	60 3	9 85	N	» »
16	61 0	9 50	62 2	16 00	62 8	9 00	63 0	11 50	N.	» »
17	63 9	8 50	61 6	17 00	60 3	9 50	61 9	11 65	N.	» »
18	59 3	9 50	57 6	20 00	58 5	11 50	58 5	13 65	N.-E.	» »
19	59 1	12 00	59 4	19 00	60 0	11 00	59 5	14 00	N.	» »
20	59 7	11 50	60 1	19 50	60 9	11 00	60 2	14 00	E.	» »
21	62 0	10 00	60 7	17 00	61 2	8 50	61 3	11 85	E.	» »
22	61 0	8 00	59 9	17 00	60 3	9 00	60 4	11 35	E.	» »
23	60 5	9 00	54 8	17 50	55 2	10 00	56 8	12 15	E.	» »
24	55 2	9 50	53 7	13 00	52 1	8 00	53 7	10 15	N.-O.	» »
25	50 7	8 50	47 0	17 00	45 3	9 50	47 7	11 85	N.-E.	»
26	44 8	12 00	43 7	18 00	46 1	14 00	44 9	14 65	O.	»
27	48 0	12 00	47 3	19 00	49 7	12 50	48 3	14 50	S.-O.	3 50
28	51 8	12 50	51 0	20 50	52 1	12 50	51 6	15 15	E.	»
29	51 1	13 00	50 6	21 00	52 1	13 50	51 3	15 85	N.	1 75
30	52 2	13 00	51 5	19 00	51 5	13 00	51 7	15 00	N.	» »
31	51 7	13 00	50 0	19 00	48 7	13 00	50 1	15 00	E.	1 75

RESUMÉ.

Baromètre maximum. . . . . 764mm0 le 16 à 7 heures du matin

— minimum. . . . . 739 9 le 1er à 2 heures du soir.

Thermomètre maximum. . . . . 21° 00 le 29 à 2 heures du soir.

— minimum. . . . . 6° 00 le 1er à 7 heures du matin

Pluie 35mm26

Moyennes mensuelles. { Baromètre. . . . . 754mm2 / Thermomètre . . . . . 12° 05

TABLEAUX MÉTÉOROLOGIQUES.

SAINT-QUENTIN. *Tableau N° 6.* **Année 1866**

JUIN.

Jour du Mois.	SEPT HEURES du matin. Bar. à zero	Temp. extér.	DEUX HEURES du soir. Bar. à zero	Temp. exter.	NEUF HEURES du soir. Bar. à zero.	Temp. exter.	MOYENNES des trois obs. Bar. à zero	Temp. exter.	Direction du vent à midi.	Pluie en millimètres.
1	747mm3	14° 50	748mm1	22° 00	749mm1	16° 00	748mm2	17° 15	O.	» »
2	49 9	16 00	52 5	25 00	53 1	17 50	51 8	19 50	S.-E.	»
3	52 5	21 00	50 7	27 00	48 4	22 00	50 5	23 35	S.-E.	18 25
4	50 7	18 00	51 5	19 50	52 9	15 50	51 7	17 65	S.	24 75
5	55 4	14 00	54 3	21 00	56 7	17 00	55 5	17 35	S.-E.	» »
6	58 5	19 00	58 6	22 00	59 6	18 50	58 9	19 85	S.	» »
7	59 7	17 50	59 6	25 50	60 9	17 50	60 1	20 15	S.	» »
8	61 4	18 00	60 1	27 00	60 4	18 50	60 6	21 15	E.	»
9	61 8	19 00	61 0	28 00	60 3	21 00	61 0	22 85	S.-E.	»
10	59 5	19 50	58 9	29 50	59 8	21 00	59 4	23 35	S.	» »
11	60 4	18 50	60 6	23 00	54 9	17 50	58 6	20 00	O.	»
12	52 8	18 00	49 5	28 00	49 2	16 50	50 5	20 85	S.	4 75
13	49 3	15 00	50 4	22 00	53 9	18 00	51 2	18 35	S.-O.	1 00
14	55 1	15 50	54 4	22 00	54 8	16 50	54 8	18 00	S.-O.	» »
15	55 2	14 00	54 8	21 00	52 9	15 00	51 3	16 65	O.	» »
16	52 0	14 00	51 2	21 50	50 9	14 50	51 4	16 65	O.	4 50
17	44 9	13 50	48 9	15 00	49 9	12 00	47 9	13 50	O.	2 50
18	51 0	12 50	50 0	16 00	50 0	13 00	50 3	13 85	S.-O.	» »
19	50 1	16 00	48 8	26 00	49 3	15 00	49 4	17 00	S.-O.	4 50
20	57 9	17 00	58 3	24 50	57 7	16 00	57 9	19 15	S.-E.	»
21	56 1	19 00	53 6	28 50	53 3	20 50	54 3	22 65	S.	» »
22	52 9	21 00	52 5	25 00	55 0	17 00	53 5	21 00	O.	» »
23	55 2	18 50	55 7	25 00	58 5	18 50	56 5	20 65	N.	» »
24	61 0	20 00	60 3	26 00	57 8	19 00	59 4	21 65	N.	» »
25	56 4	19 00	54 2	28 50	54 7	20 50	55 1	22 85	E.	»
26	54 9	20 50	54 4	27 50	54 4	21 00	54 6	23 00	E.	3 25
27	54 2	19 50	53 2	26 00	53 5	21 00	53 6	22 15	O.	5 25
28	53 3	19 00	53 2	28 00	53 8	20 50	53 4	22 50	S.-O	»
29	54 1	20 00	53 9	25 00	54 1	19 00	53 7	21 35	N.-O	»
30	54 0	19 00	53 5	26 00	53 3	21 00	53 6	22 00	N.-O.	» »

RÉSUMÉ.

Baromètre	maximum.	761mm8	le 9 à 7 heures du matin.
—	minimum.	744 9	le 17 à 7 heures du matin.
Thermomètre	maximum.	29° 50	le 10 à 2 heures du soir.
—	minimum	12° 00	le 17 à 9 heures du soir.
Pluie.		68mm75	
Moyennes mensuelles.	Baromètre.	754mm3	
	Thermomètre	19° 85	

TABLEAUX MÉTÉOROLOGIQUES.

SAINT-QUENTIN. *Tableau N° 7.* **Année 1866.**

JUILLET.

Jour du Mois	SEPT HEURES du matin. Bar. à zéro.	SEPT HEURES du matin. Temp. exter.	DEUX HEURES du soir. Bar. à zéro.	DEUX HEURES du soir. Temp. exter.	NEUF HEURES du soir. Bar. à zéro.	NEUF HEURES du soir. Temp. extér.	MOYENNES des trois obs. Bar. à zéro.	MOYENNES des trois obs. Temp exter.	Direction du vent à midi.	Pluie en millimètres.
1	751mm2	18 50	751mm2	17 50	748mm9	14 00	750mm4	16 65	S.	11 25
2	49 1	17 50	45 3	21 00	45 7	16 00	46 7	18 15	S.-O.	22 75
3	44 1	16 00	45 0	18 50	43 1	15 50	44 1	16 65	S.-O.	4 00
4	43 3	16 00	45 6	19 50	47 1	14 00	45 3	16 50	S.-O.	4 75
5	47 4	15 00	46 9	18 00	46 7	16 50	47 0	16 50	S.-O.	4 75
6	47 2	16 00	46 7	18 50	50 0	14 00	47 9	16 15	S.-O.	4 00
7	51 4	14 00	53 8	20 50	57 1	14 00	54 1	16 15	N.-O.	0 50
8	61 2	15 00	61 8	18 50	60 8	17 00	61 3	16 85	O.	» »
9	61 5	16 50	62 4	20 00	62 2	17 00	62 0	17 85	N.-O.	0 25
10	62 0	17 00	62 2	26 50	63 0	21 00	62 4	21 50	N. O.	» »
11	62 6	19 50	62 0	29 00	61 7	20 00	62 1	22 85	E.	» »
12	61 3	21 00	60 2	29 00	59 5	21 00	60 3	23 65	E.	»
13	59 3	22 00	59 6	30 50	60 4	23 00	59 8	25 15	S.	» »
14	60 6	22 00	60 0	29 00	59 8	22 00	60 1	24 35	S.-O.	1 25
15	59 7	21 50	59 7	31 50	59 6	22 00	59 7	25 00	E.	8 00
16	58 4	22 50	56 1	29 00	55 7	20 50	56 7	24 00	E.	18 00
17	55 5	19 50	54 6	27 00	54 7	20 00	54 9	22 15	N.-E.	1 75
18	54 8	19 00	53 4	24 50	52 8	19 00	53 7	21 15	E.	» »
19	53 4	16 50	53 4	22 00	54 9	18 50	53 9	19 00	N.	» »
20	55 6	17 00	56 1	21 50	55 1	19 00	55 6	19 15	N.	» »
21	55 2	17 00	55 6	25 00	57 0	18 00	55 9	20 00	N.	» »
22	57 0	18 50	55 5	22 00	55 2	16 50	55 9	19 00	E.	» »
23	55 2	17 00	55 2	22 50	54 7	16 50	55 0	18 65	N.	» »
24	54 4	17 00	54 5	21 00	53 9	15 50	54 3	17 85	N.	» »
25	54 8	18 00	59 0	23 00	59 2	14 00	57 7	18 30	N.	» »
26	59 4	18 50	59 4	22 00	56 6	16 00	58 5	18 85	O.	» »
27	54 8	17 00	53 7	25 50	53 0	15 50	53 8	19 35	S.	0 37
28	51 1	16 50	50 7	25 00	48 3	17 00	50 1	19 50	S.	2 25
29	47 3	17 50	47 6	20 50	48 4	16 00	47 8	18 00	S.	20 25
30	49 4	15 00	49 8	21 00	50 1	14 00	49 8	16 65	O.	» »
31	51 0	14 00	50 2	20 00	51 1	15 50	50 8	16 50	S.-O.	11 00

RÉSUMÉ.

Barom. maxim. 763mm 0 le 10 à 9 h. du s. Therm. minim. 14° 00 le 6 à 9 h. du s.
— minim. 743 1 le 3 à 9 h. du s. » » le 7 à 7 h. du m.
Therm. maxim. 31° 50 le 15 à 2 h. du s. » » le 7 à 9 h. du s.
— minim. 14 00 le 1er à 9 h. du s. » » le 30 à 9 h. du s.
» » le 4 à 9 h. du s. » » le 31 à 7 h. du m.

Pluie. 115mm12

Moyennes mensuelles. { Baromètre. 754mm4
Thermomètre . . . . . 19° 40

TABLEAUX MÉTÉOROLOGIQUES.

SAINT-QUENTIN. *Tableau N° 8.* **Année 1866.**

AOUT.

	SEPT HEURES du matin.		DEUX HEURES du soir.		NEUF HEURES du soir.		MOYENNES des trois obs.		Direction du vent à midi	Pluie en millimètres
	Bar. à zéro.	Temp. exter.	Bar. à zéro.	Temp. exter.	Bar. à zéro.	Temp. exter.	Bar. à zéro.	Temp. exter.		
1	752 1	15 00	754 1	21 00	753mm3	16 00	753 2	17 35	O.	»
2	51 7	16 00	48 7	19 00	48 0	16 50	49 5	17 15	S. O.	4 25
3	49 8	16 50	50 8	20 00	51 7	17 00	50 8	17 85	O.	» »
4	52 2	16 00	51 1	21 00	51 4	16 50	51 6	17 85	O.	»
5	51 7	15 00	51 1	19 50	51 6	14 00	51 »	16 15	O.	3 75
6	53 3	15 00	52 2	18 00	50 3	14 00	51 9	15 65	S.	»
7	49 8	14 00	48 8	18 00	50 9	16 00	49 8	16 00	S.-O.	3 12
8	51 4	16 50	50 6	20 00	49 6	14 00	50 5	16 85	S. O.	»
9	49 3	15 00	48 7	19 50	49 1	13 50	49 0	16 00	S. O.	3 75
10	48 3	13 50	48 4	17 50	49 3	13 00	48 7	14 35	O.	2 25
11	54 8	12 50	55 6	18 50	54 1	12 50	54 8	14 50	N.-O	
12	52 8	13 00	49 2	17 50	49 6	14 00	50 5	14 85	S	8 75
13	49 8	15 00	52 0	18 00	52 9	14 00	51 9	15 65	N.	2 00
14	54 9	13 50	50 9	18 00	51 3	14 50	52 4	15 35	S.	4 25
15	53 5	14 00	53 6	17 00	54 3	13 50	53 8	14 85	S. O.	» »
16	54 7	14 50	52 2	17 00	52 0	13 50	52 9	15 00	S.-O.	1 50
17	51 8	13 00	51 8	17 50	53 2	14 00	52 3	14 85	S. O.	» »
18	53 6	13 50	54 6	18 00	51 7	15 00	51 3	15 50	S O.	» »
19	53 8	16 00	52 1	20 50	51 0	15 00	52 3	17 15	S E.	4 75
20	51 8	16 00	50 1	20 00	51 3	17 00	51 1	17 65	S. O.	8 25
21	51 1	19 00	50 8	23 50	51 4	17 00	51 1	19 85	S O.	8 00
22	55 0	19 00	55 0	23 50	55 9	19 00	55 3	20 50	S. -O.	
23	56 4	18 00	54 7	25 00	55 2	19 50	55 4	20 85	E	» »
24	55 4	20 00	54 4	26 00	56 8	21 00	55 5	22 35	N.-O	»
25	56 7	20 00	60 2	24 00	60 3	18 50	59 1	20 85	S - E.	»
26	59 9	20 00	58 0	26 00	55 7	24 00	57 9	23 35	S.	»
27	54 3	25 50	53 7	26 00	54 0	24 00	54 0	25 15	S.	1 12
28	53 5	24 00	52 7	25 50	50 8	23 00	52 3	24 15	S.	17 50
29	46 9	15 50	45 9	17 50	44 0	14 00	45 6	15 65	S. - O	1 00
30	42 9	13 00	46 5	14 00	48 1	12 00	45 8	13 00	S. - O.	10 75
31	54 5	15 00	54 1	18 50	55 1	14 00	54 6	15 85	E	2 00

RÉSUMÉ.

Baromètre	maximum.	760mm 3	le 25 à 9 heures du soir.
—	minimum.	742 9	le 30 à 7 heures du matin.
Thermomètre	maximum.	26° 00	le 24 à 2 heures du soir.
—	—	» »	le 26 à 2 heures du soir.
—	—	» »	le 27 à 2 heures du soir
—	minimum.	12° 00	le 30 à 9 heures du soir.

Pluie. 86mm99

Moyennes mensuelles. { Baromètre. 752mm 2
Thermomètre . . . . . 17° 50

SAINT-QUENTIN. *Tableau N° 9.* **Année 1866.**

SEPTEMBRE.

Jours du Mois.	SEPT HEURES du matin. Bar. à zéro.	SEPT HEURES du matin. Temp. exter.	DEUX HEURES du soir. Bar. à zéro.	DEUX HEURES du soir. Temp. exter.	NEUF HEURES du soir. Bar. à zéro.	NEUF HEURES du soir. Temp. exter.	MOYENNES des trois obs. Bar. à zéro.	MOYENNES des trois obs. Temp. exter.	Direction du vent à midi.	Pluie en millimètres.
1	755mm4	17° 00	755mm2	21° 00	753mm3	18° 00	754mm5	18° 65	S.	» »
2	51 6	18 00	47 4	20 00	47 1	16 00	48 7	18 00	S.	13 50
3	59 5	14 00	54 1	17 50	55 2	12 00	56 3	14 50	O.	» »
4	55 4	14 00	54 9	16 50	52 1	12 00	54 1	14 15	S.-O.	2 62
5	48 8	16 50	47 7	23 00	49 4	12 00	48 6	17 15	S.-O.	0 37
6	50 5	17 00	50 6	23 00	49 3	13 50	50 1	17 85	S.-O.	5 75
7	49 3	14 00	49 9	22 00	49 4	12 00	49 5	16 00	S.-O.	7 00
8	49 3	17 00	48 8	21 50	49 6	15 00	49 2	17 85	S.	11 00
9	51 2	15 50	50 8	20 50	50 4	15 00	50 8	17 00	S.	» »
10	49 6	14 50	49 1	20 50	48 8	16 50	49 2	17 15	S.-E.	10 75
11	50 9	15 00	48 7	17 00	49 0	14 00	49 8	15 35	S.-O.	9 25
12	51 1	13 50	54 7	17 50	54 6	12 00	53 5	14 35	N.-O	1 25
13	48 4	17 00	53 3	18 00	49 9	14 00	50 5	16 35	N.-O.	» »
14	48 4	15 00	48 3	16 00	49 8	14 00	48 8	15 00	N.-O.	7 00
15	52 8	13 50	50 4	17 50	49 7	14 00	50 9	15 00	N.-O	1 75
16	51 1	11 00	49 7	17 50	47 3	12 00	49 4	13 50	S.-O.	5 62
17	45 5	13 00	49 7	15 50	51 9	10 50	49 0	13 00	N.-O.	0 62
18	54 6	11 00	57 7	17 00	58 1	12 50	56 8	13 50	N.-O.	» »
19	58 4	13 00	57 8	19 00	57 6	14 50	57 9	15 50	S.-O.	0 87
20	58 4	13 00	57 2	17 00	56 6	12 00	57 1	14 00	S.-O.	» »
21	51 6	13 00	52 1	14 50	49 5	14 00	51 1	13 85	S.-O	3 50
22	44 8	14 50	41 0	19 00	40 7	14 00	42 2	15 85	S.-O	17 00
23	40 6	15 00	41 8	15 00	45 0	15 00	42 5	15 00	S.-E.	17 50
24	46 5	13 00	49 7	17 50	53 3	12 50	49 8	14 35	S.	» »
25	55 9	13 00	55 6	18 00	55 2	12 50	55 6	14 50	N.	» »
26	55 3	13 00	54 7	21 00	55 0	13 00	55 0	15 65	S.-E.	» »
27	55 4	13 00	55 0	21 00	55 1	13 50	55 2	15 85	S.	» »
28	54 7	13 50	53 1	21 50	52 5	14 00	53 4	16 35	S.-E.	» »
29	54 9	14 50	54 4	23 00	54 7	15 50	54 7	17 65	E.	» »
30	54 7	15 00	53 7	23 50	54 8	14 00	54 4	17 50	E.	» »

RÉSUMÉ.

Baromètre	maximum.	759mm5	le 3 à 7 heures du matin.
—	minimum.	740 6	le 23 à 7 heures du matin.
Thermomètre	maximum.	23° 50	le 30 à 2 heures du soir.
—	minimum.	10° 50	le 17 à 9 heures du soir.

Pluie 115mm35

Moyennes mensuelles. { Baromètre . . . . . 751mm6 ; Thermomètre . . . . . 15° 70

TABLEAUX MÉTÉOROLOGIQUES.

SAINT-QUENTIN. *Tableau N° 10.* **Année 1866.**

OCTOBRE.

Jour du Mois	SEPT HEURES du matin. Bar. à zero.	Temp. exter.	DEUX HEURES du soir. Bar. à zero.	Temp. ex er.	NEUF HEURES du soir. Bar. à zero.	Temp. exter.	MOYENNES des trois obs. Bar. à zero.	Temp exte	Direction du vent à midi	Pluie en millimètre
1	756mm4	14 50	755mm2	20° 50	755mm1	13° 50	755mm6	16 15	N.	»
2	56 5	12 50	55 0	18 50	54 9	13 00	55 1	14 65	F.	»
3	55 2	14 00	55 5	20 00	55 8	15 00	55 5	16 35	S.-E.	» »
4	56 4	16 00	55 4	20 00	56 8	15 00	56 2	17 00	S.-E.	» »
5	57 3	15 00	57 6	17 50	57 1	14 00	57 3	15 50	N.	» »
6	60 5	15 00	63 4	18 00	64 7	12 00	62 9	15 00	N.-E.	» »
7	62 0	11 00	61 4	20 00	61 7	10 00	62 7	13 65	N.-E.	» »
8	64 2	10 00	64 4	17 50	63 5	10 50	64 0	12 65	E.	» »
9	63 4	9 00	59 3	18 00	59 6	9 50	60 8	12 00	E.	» »
10	57 9	8 50	56 3	17 50	56 0	8 00	56 7	11 35	E.	»
11	55 8	8 00	55 5	13 00	55 2	7 50	55 5	9 50	N.	» »
12	55 7	10 00	55 2	16 00	55 2	8 50	55 4	11 50	N.	»
13	55 9	9 50	54 4	12 00	54 4	8 00	54 9	9 85	N.	» »
14	55 6	8 50	54 9	13 00	55 7	8 50	55 4	10 35	N.-O.	» »
15	57 3	9 50	57 1	14 00	57 2	9 00	57 2	10 85	N.	» »
16	60 5	8 00	60 1	14 00	60 0	7 00	60 2	9 65	E.	» »
17	61 3	5 00	60 0	13 50	58 4	7 00	59 9	8 50	E.	» »
18	57 8	7 50	57 0	13 00	56 7	9 00	57 2	9 85	S.-E.	» »
19	57 3	11 00	56 8	15 50	56 7	10 00	56 9	12 15	S.-E.	2 75
20	60 9	10 00	60 9	18 00	61 0	9 50	60 9	12 50	E.	» »
21	61 6	9 00	60 2	17 00	59 7	8 50	60 5	11 50	E.	» »
22	57 5	11 00	56 9	15 00	56 1	8 50	56 8	11 50	S.-E.	1 75
23	60 1	9 00	59 9	14 50	58 4	9 00	59 5	10 85	N. O.	» »
24	58 3	11 00	56 4	16 00	56 4	10 00	57 0	12 35	S.	» »
25	52 4	8 50	47 1	13 00	48 6	8 00	49 4	9 85	S. E.	» »
26	49 6	6 50	51 3	10 50	53 7	4 50	51 5	7 15	N.	»
27	55 7	3 00	55 2	9 00	54 9	4 50	55 3	5 50	E.	» »
28	56 3	4 00	56 1	8 00	59 8	3 00	57 4	5 00	S.-E.	5 75
29	63 6	5 50	64 9	11 00	62 7	4 00	63 7	6 85	O.	» »
30	60 7	6 50	56 4	10 00	56 2	7 00	57 8	7 85	S.	1 75
31	57 5	8 50	57 0	15 00	56 9	9 00	57 1	10 85	O.	» »

RÉSUMÉ.

Baromètre	maximum.	764mm9	le 29 à 7 heures du matin.
—	minimum.	747 1	le 25 à 2 heures du soir.
Thermomètre	maximum.	20° 50	le 1er à 2 heures du soir.
—	minimum	3°00	le 27 à 7 heures du matin.
		»» »»	le 28 à 9 heures du soir.
	Pluie	12mm00	
Moyennes mensuelles.	Baromètre.	757mm6	
	Thermomètre	11° 25	

SAINT-QUENTIN. *Tableau* N° 11. **Année 1866.**

NOVEMBRE.

Jour du Mois	SEPT HEURES du matin. Bar. à zéro.	Temp. exter.	DEUX HEURES du soir. Bar. à zéro.	Temp. exter.	NEUF HEURES du soir. Bar. à zéro.	Temp. exter.	MOYENNES des trois obs. Bar. à zéro.	Temp. exter.	Direction du vent à midi.	Pluie en millimètres.
1	757mm3	10 00	755mm7	13 50	755mm0	9° 00	756mm0	10 85	S.-O.	» »
2	55 2	10 50	53 6	15 00	54 0	9 50	54 3	11 65	S.	» »
3	54 3	10 00	54 0	15 00	53 1	11 00	53 8	12 00	S.	1 00
4	55 7	10 50	55 7	13 50	56 4	8 50	55 9	10 85	O.	» »
5	56 8	7 50	56 8	13 00	57 2	9 00	56 9	9 85	S.-O.	»
6	57 0	10 00	57 3	15 00	56 9	9 00	57 1	11 35	S.-O.	1 75
7	57 6	8 50	58 3	13 50	57 6	10 00	57 8	10 85	O.	»
8	57 5	10 50	56 8	14 50	56 9	9 50	57 1	11 50	S.-O.	»
9	51 6	8 00	53 7	10 50	57 5	7 00	54 3	8 50	N.-O.	4 00
10	60 2	5 00	60 2	10 50	55 0	5 50	58 5	7 00	S.	» »
11	51 7	6 00	51 3	14 00	53 4	7 50	52 1	9 00	O.	6 1[illegible]
12	55 3	8 50	54 9	13 00	52 6	12 00	54 3	11 15	S.-O.	2 12
13	51 3	12 00	50 7	16 00	50 9	10 00	50 9	12 65	S.-O.	2 50
14	51 1	11 00	54 0	10 00	55 1	4 50	53 4	8 50	O.	» »
15	59 6	4 50	58 5	9 00	51 9	5 50	57 7	6 35	O.	» »
16	49 6	6 00	53 8	9 50	53 3	4 50	52 2	6 65	S.-O.	7 00
17	54 7	3 00	58 7	5 00	57 9	3 00	57 1	3 65	N.	2 25
18	58 2	1 50	51 2	3 00	50 3	3 50	53 2	2 65	S.-O.	7 75
19	52 5	3 50	51 3	3 00	52 9	2 50	52 2	3 00	N.-O.	» »
20	56 1	2 00	56 8	4 00	55 7	2 00	56 2	2 80	N.-O.	0 75
21	55 9	-0 50	55 2	5 00	56 1	0 00	55 7	1 50	O.	» »
22	57 0	-3 00	57 8	7 50	56 6	6 00	57 1	3 35	O.	» »
23	56 5	5 00	54 0	5 50	53 1	7 00	54 5	5 80	O.	» »
24	52 0	3 00	53 5	8 00	53 9	5 00	53 1	5 35	N.-O.	» »
25	47 9	7 00	45 0	8 50	45 2	6 00	46 0	7 15	S.-O.	5 00
26	45 7	4 50	51 1	7 00	50 9	4 50	49 2	5 35	S.-O.	1 22
27	50 0	7 50	51 1	6 00	51 2	6 00	50 8	6 50	N.	6 25
28	51 4	6 50	56 8	7 00	56 8	5 00	55 0	6 15	N.	» »
29	60 0	3 50	59 7	7 00	57 6	3 00	59 1	4 50	N.	» »
30	58 1	-5 50	56 0	3 00	53 4	1 00	55 8	0 50	N.	» »

RÉSUMÉ.

Baromètre	maximum.	760mm2	le 10 à 7 heures du matin.
		» »	le 10 à 2 heures du soir.
—	minimum.	745 0	le 25 à 2 heures du soir.
Thermomètre	maximum.	16° 00	le 13 à 2 heures du soir.
—	minimum.	-5 50	le 30 à 7 heures du matin.

Pluie. 47mm71

Moyennes mensuelles. { Baromètre. . . . . 756mm6 ; Thermomètre . . . . . 7° 20

SAINT-QUENTIN. *Tableau N° 12.* **Année 1866.**

DÉCEMBRE.

Jours du Mo.	SEPT HEURES du matin. Bar. à zero.	Temp. exter.	DEUX HEURES du soir. Bar. a zero.	Temp. exter.	NEUF HEURES du soir. Bar. à zéro.	Temp. exter.	MOYENNES des trois obs. Bar. a zero.	Temp. exter.	Direction du vent à midi.	Pluie en millimètres.
1	751mm7	-3° 00	751mm5	2° 00	751mm7	-1° 00	751mm6	-0° 65	E.	» »
2	51 6	4 00	52 9	6 00	52 8	4 50	52 4	4 85	S.	» »
3	54 8	3 00	54 6	7 00	54 5	4 00	54 6	4 65	S.	» »
4	53 9	8 00	53 9	10 00	54 0	8 00	53 9	8 85	S.-O.	» »
5	51 5	10 00	54 8	12 00	54 9	8 50	54 7	16 85	S.-O.	» »
6	55 2	9 00	54 8	10 00	54 6	8 00	54 9	9 00	S.-O.	» »
7	51 9	10 00	48 7	9 50	48 3	7 00	49 6	8 85	S. O.	» »
8	58 1	5 50	61 8	7 00	63 5	0 00	61 1	4 15	N.-O.	» »
9	66 4	-1 00	66 0	4 50	56 8	2 50	63 1	2 00	S.-O.	» »
10	55 2	8 00	58 4	10 00	58 0	7 00	57 2	8 35	O.	2 00
11	61 3	4 00	60 6	6 00	60 8	2 50	60 9	4 15	O.	»
12	52 4	6 50	51 9	10 00	52 5	7 50	52 3	8 00	S.-O.	6 50
13	51 4	9 00	47 7	10 50	46 8	8 50	48 6	9 35	S.-O.	6 75
14	43 2	9 00	43 0	8 50	42 8	8 00	43 0	8 50	O.	7 75
15	47 3	5 00	43 1	8 00	43 0	5 50	44 5	6 15	S.-O.	3 75
16	49 4	7 50	48 9	8 50	53 1	6 00	50 5	7 35	O.	3 00
17	59 1	3 00	59 8	7 50	61 7	6 00	60 2	5 50	S.-O.	0 75
18	64 1	8 00	63 4	10 50	62 8	6 00	63 4	8 15	S.	1 25
19	61 9	4 00	62 7	8 50	61 3	5 00	61 9	5 85	S.	» »
20	65 4	4 50	65 3	6 00	64 4	4 00	65 0	4 85	S.-E.	» »
21	63 2	3 00	62 5	3 50	62 0	3 00	62 6	3 15	S.-E.	» »
22	63 2	0 00	62 8	1 00	62 5	0 00	62 8	0 35	S.-E.	» »
23	63 2	-2 00	63 5	1 00	63 3	1 00	63 3	0 00	S.	» »
24	63 4	-2 00	62 2	0 00	61 7	2 00	62 4	0 00	S.	» »
25	62 4	3 00	59 0	3 50	58 7	2 50	60 0	3 00	S.	» »
26	58 5	3 50	57 5	4 00	55 0	5 50	57 0	4 35	S.	» »
27	50 5	6 50	50 7	7 00	51 9	4 00	51 0	5 85	N.-O.	4 00
28	53 2	7 50	55 0	9 00	54 3	6 50	54 2	7 65	N.-O.	0 75
29	55 1	8 50	51 6	8 50	46 0	6 00	50 9	7 65	O.	» »
30	44 7	7 50	41 8	8 50	39 0	5 50	41 8	7 15	S.-O.	1 75
31	39 3	6 00	37 5	7 50	37 0	5 00	37 9	6 15	S.-O.	1 62

RÉSUMÉ.

Baromètre maximum.	766mm4	le 9 à 7 heures du matin.
— minimum.	737 0	le 31 à 9 heures du soir.
Thermomètre maximum.	12° 00	le 5 à 2 heures du soir.
— minimum.	-3° 00	le 1er à 7 heures du matin.
Pluie.	39mm87	
Moyennes mensuelles. { Baromètre.	755mm1	
Thermomètre.	2° 60	

Tableau n° 13.

Résumé des Observations météorologiques faites à Saint-Quentin
pendant l'année 1866.

MAXIMA ET MINIMA BAROMÉTRIQUES.

MOIS.	PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.						
	MAXIMA ABSOLUS.			MINIMA ABSOLUS.			Différences des pressions extrêmes.
	Maxima.		Dates	Minima.		Dates.	
			J. H.			J. H.	
Janvier.	766mm 9		25 7 m.	727mm 2		11 2 s.	39mm 7
Février. .	60	7	22 7 m	33	5	27 9 m.	27 2
Mars . . .	62	5	11 2 s.	35	5	17 7 m.	27 0
»	»	»	» »	»	»	19 2 s.	» »
Avril . . .	62	9	17 7 m.	42	6	2 7 m.	20 3
Mai	64	0	16 7 m	39	9	1 2 s.	24 1
Juin . . .	61	8	9 7 m.	44	9	17 7 m.	16 9
Juillet. . .	63	0	10 9 s.	45	1	3 9 s	19 9
Août . . .	60	3	25 9 s.	42	9	30 7 m.	17 4
Septembre	59	5	3 7 m.	40	6	23 7 m.	19 0
Octobre. .	64	9	29 7 m.	47	1	25 2 s.	17 8
Novembre	60	2	10 7 m.	45	0	25 2 s.	15 2
»	»	»	10 2 s.	»	»	» »	» »
Décembre.	66	4	9 7 m.	37	0	31 9 s.	29 4
Moyennes	762mm 7			739mm 9			22mm 8

Tableau n° 14.

Résumé des Observations météorologiques faites à Saint-Quentin
pendant l'année 1866.

MAXIMA ET MINIMA THERMOMÉTRIQUES.

MOIS.	TEMPÉRATURE DE L'AIR.						
	MAXIMA DIURNES.			MINIMA DIURNES.			Différences des températures extrêmes.
	Maxima.		Dates.	Minima.		Dates.	
			J. H.			J. H.	
Janvier . .	11°	00	14 2 s.	-3°	00	13 7 m.	14° 00
Février .	14	00	2 2 s.	-3	00	22 7 m.	17 00
Mars . . .	15	50	29 2 s.	-2	50	4 7 m.	18 00
»	»	»	» »	»	»	6 7 m.	» »
Avril . . .	24	50	27 2 s.	6	00	3 9 s.	18 50
»	»	»	» »	»	»	4 7 m.	» »
»	»	»	» »	»	»	23 7 m.	» »
Mai. . . .	21	00	29 2 s.	6	00	1 7 m.	15 00
Juin. . . .	29	50	10 2 s.	12	00	17 9 s.	17 50
Juillet. . .	31	50	15 2 s.	14	00	1 9 s.	17 50
»	»	»	» »	»	»	4 9 s.	» »
»	»	»	» »	»	»	6 9 s.	» »
»	»	»	» »	»	»	7 9 m.	» »
»	»	»	» »	»	»	7 9 s.	» »
»	»	»	» »	»	»	30 9 s.	» »
»	»	»	» »	»	»	31 7 m.	» »
Août . . .	26	00	24 2 s.	12	00	30 9 s.	14 00
»	»	»	26 2 s.	»	»	» »	» »
»	»	»	27 2 s.	»	»	» »	» »
Septembre	21	50	30 2 s.	10	50	17 9 s.	15 00
Octobre. .	20	5	1er 2 s.	3	00	27 7 m.	17 50
»	»	»	» »	»	»	28 9 s.	» »
Novembre	6	00	13 2 s.	-5	50	30 7 m.	21 50
Décembre	1	00	5 2 s.	-3	00	1 7 m.	15 00
Moyennes	20°	50		3	85		16° 55

Tableau n° 15.

Résumé des observations météorologiques faites à Saint-Quentin

Pendant les années 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866.

MOYENNES MENSUELLES BAROMÉTRIQUES.

	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.
Janvier . .	758"0	746"5	749"2	761"9	760"1	748"8	758"3	753"0	752"5	760"1	745"1	753"4
Février . .	47 5	56 8	57 8	54 7	55 8	53 8	52 7	56 2	61 .	53 2	51 7	49 8
Mars . . .	47 4	57 3	52 7	52 1	58 8	51 2	50 6	47 7	52 3	47 4	50 2	53 7
Avril . . .	56 1	49 6	50 1	53 3	49 6	52 1	56 6	56 6	58 3	56 1	56 7	53 1
Mai. . . .	49 3	50 1	52 6	53 5	51 3	53 1	55 7	56 0	54 4	54 3	54 1	54 2
Juin. . . .	55 3	56 0	55 1	55 9	52 4	51 3	53 8	56 2	57 2	54 8	58 5	54 3
Juillet. . .	53 5	55 1	55 7	53 4	56 8	55 2	52 1	54 8	54 3	55 6	54 2	54 4
Août . . .	56 2	52 9	54 4	54 4	54 4	50 9	57 3	57 2	55 0	56 7	53 1	52 2
Septembre.	56 7	51 4	51 7	55 9	53 0	53 5	54 3	53 7	53 6	54 7	59 9	51 6
Octobre. .	48 8	58 2	52 4	54 8	48 5	56 5	55 7	54 1	49 4	52 2	47 1	57 6
Novembre.	54 3	55 4	56 5	51 7	55 0	51 3	49 9	52 5	56 8	50 9	53 1	56 6
Décembre .	53 1	51 4	62 7	54 6	50 8	46 7	57 9	56 7	57 8	55 7	60 1	55 1

Tableau n° 16.

Résumé des observations météorologiques faites à Saint-Quentin

Pendant les années 1855, 1856, 1857, 1858, 1859,
1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866.

MOYENNES MENSUELLES THERMOMÉTRIQUES.

	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.
Janvier . .	1° 25	5° 65	3° 10	1° 70	4° 45	5° 20	0° 00	3° 45	5° 90	-0° 35	2° 65	6° 05
Février . .	0 15	7 15	3 95	3 05	6 65	1 70	6 05	5 65	5 30	2 00	3 30	5 65
Mars . . .	5 80	6 45	6 80	6 90	8 90	5 05	7 65	9 70	7 45	7 10	2 35	5 50
Avril . . .	10 30	11 40	10 55	11 85	10 55	7 95	8 70	11 95	11 45	9 95	14 40	11 90
Mai. . . .	13 25	12 55	16 50	14 05	14 65	14 70	13 40	16 65	14 20	14 05	17 85	12 05
Juin. . . .	18 20	18 50	20 15	22 75	19 40	16 65	19 40	17 35	17 80	16 25	17 95	19 85
Juillet. . .	20 80	19 05	21 75	19 90	23 35	17 90	18 75	18 70	19 65	18 45	20 90	19 40
Août . . .	21 25	21 40	21 80	20 10	20 35	16 55	19 45	15 80	20 40	17 00	18 50	17 50
Septembre.	17 75	15 35	18 45	19 05	15 85	14 40	16 00	16 45	13 25	14 95	18 20	15 70
Octobre. .	14 15	13 10	13 95	12 50	10 35	11 25	13 45	12 75	12 20	9 60	11 95	11 25
Novembre.	6 40	5 15	8 50	3 85	5 55	5 20	6 60	6 35	6 75	4 95	7 95	7 20
Décembre.	2 25	5 55	12 50	5 05	2 15	3 35	4 00	6 65	5 70	0 30	3 25	2 60

Tableau n° 17.

Résumé des Observations météorologiques faites à Saint-Quentin

pendant les années 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866.

MOYENNES ANNUELLES BAROMÉTRIQUES ET THERMOMÉTRIQUES

ANNÉES	MOYENNE BAROMETRIQUE	MOYENNE THERMOMETRIQUE
1855	753mm0	10° 95
1856	753 4	11 75
1857	754 5	13 15
1858	754 7	11 75
1859	753 9	11 85
1860	752 0	10 00
1861	754 5	11 10
1862	754 5	12 00
1863	755 3	11 65
1864	754 3	9 50
1865	753 6	11 60
1866	753 8	11 20

Tableau n° 18.

Résumé des Observations météorologiques faites à Saint-Quentin

pendant les années 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866.

QUANTITÉS DE PLUIE EXPRIMÉES EN MILLIMÈTRES.

	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.
Janvier .	42m97	50m99	41m25	72m69	45m45	30m57	108m87	65m86
Février .	29 18	38 24	24 99	8 52	15 75	37 94	52 68	74 77
Mars. . .	30 42	68 49	61 49	57 12	25 90	47 49	52 49	77 50
Avril. . .	50 67	41 25	18 24	14 87	26 85	7 37	8 50	47 75
Mai . . .	59 71	93 32	49 56	56 42	49 95	47 95	33 62	55 26
Juin. . .	38 41	58 39	103 25	36 61	57 50	65 99	31 25	68 75
Juillet. .	14 50	45 61	99 74	71 80	17 75	8 37	112 00	115 12
Août. . .	36 75	66 89	21 12	51 25	19 10	41 75	63 87	86 99
Septemb.	95 36	72 44	57 94	94 00	27 65	70 24	4 25	115 35
Octobre .	40 50	73 87	5 50	82 75	46 85	26 37	92 36	42 00
Novemb.	49 75	24 00	60 74	4 49	38 50	46 12	30 99	47 71
Décemb.	86 24	32 18	25 87	47 25	44 15	49 75	3 75	39 87
Quantité totale.	574m49	668m67	558m69	597m33	415m40	449m71	594m63	786m93

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU DE 1866.

MM. BLIN (Louis), *Président.*
FARQUE, *Secrétaire.*
DAMOISY, *Trésorier.*
H. SOUPLET, *Secrétaire général archiviste.*

BUREAU DE 1867.

MM. FERRUS, *Président.*
FARQUE, *Secrétaire.*
DAMOISY, *Trésorier.*
H. SOUPLET, *Secrétaire général archiviste.*

Commission administrative. — MM. Bénard, Blin, Damoisy, C. Souplet.

Commission d'impression.— MM. H. Souplet, Cardon, Monnier, Demoulin, Farque.

Commission des archives.— MM. H. Souplet, Lecocq, P. Blain, Blin-Paillet membre associé.

Commission du jardin botanique. — MM. Bourbier, Garcin, L. Blin, Monnier, Lecocq et Th. Midy, membre associé.

Commission du musée. — MM. Bénard, Lecocq, G. Demoulin, Quennesson, Dominique Carré, membre associé.

Commission des cours populaires. — MM. Ferrus, H. Souplet, Bénard, Demoulin, Bouvart, Quérette, Caplain, membre associé, Black membre associé.

Commission des concours de poésie. — MM. Ferrus, Daudville, Cave, C. Souplet, Bénard, G. Demoulin.

Le Président fait partie, de droit, de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

1855. Bénard, Pierre, architecte, membre du conseil municipal.
1866. P. Blain, avocat.
1855. Blin, Louis, docteur-médecin.
1825. Bourbier, docteur-médecin, ancien maire de la ville.
1866. Bouvart, professeur de mathématiques au lycée impérial.
1860. Cardon, Henri, notaire.
1864. Cave, professeur de physique au Lycée impérial.
1863. Damoisy, notaire, membre du conseil municipal.
1825. Daudville, Charles, ancien négociant.
1842. Demoulin, Gustave, professeur au lycée impérial.
1867. Denis, prof[r] de philosophie au lycée impérial.
1860. Desprez, Marc, docteur-médecin.
1864. Farque, Alphonse, licencié en droit, propriétaire, membre du conseil municipal.
1860. Ferrus, Anatole, officier d'académie, percepteur des contributions directes.
1849. Garcin, médecin-vétérinaire.
1855. Gronnier, Eugène, huissier.
1848. Lecocq, pharmacien.
1863. Mariolle-Pinguet, constructeur-mécanicien, adjoint au maire de St-Quentin.
1860. Monnier, pasteur de l'Église réformée.

1863. Quennesson, manufacturier, juge au tribunal de commerce, membre du conseil municipal.
1850. Souplet, Calixte, directeur de l'usine à gaz.
1844. Souplet, Henri, licencié ès-sciences.
1866. Quérette, Charles, négociant.
1867. Rouxel, prof[r] de physique au lycée impérial.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le Préfet du département de l'Aisne.
le Sous-Préfet de St-Quentin.
le Maire de la ville de St-Quentin.
Mgr l'Evêque de Soissons et Laon.
MM. le Recteur de l'Académie de Douai.
l'Inspecteur de l'Académie en résidence à Laon.
Bauchart Quentin, conseiller d'Etat, ancien membre titulaire, avenue d'Antin, 7, à Paris.
Carpentier, Emile, propriétaire à Villette, près Chauny, ancien membre titulaire.
Bonnet, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lyon, ancien membre titulaire.
Delafosse, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, 47, rue d'Enfer.
Desains, Paul, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, rue de l'Ouest, 48.
Le Serrurier, Félix, conseiller à la Cour de cassation, rue Neuve-du-Luxembourg, 33, à Paris.
Lemaire, Charles, ancien maire de St-Quentin, ancien membre titulaire, boulevard Beaumarchais, 74, à Paris.
Martin, H., historien, rue Montparnasse, 36, à Paris.
Malézieux, député au Corps législatif, au Petit-Fresnoy.

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

1862. Basquin, Hector, négociant, juge au tribunal de commerce.
1862. Baston-Mariolle, constructeur-mécanicien.
1864. Belseur, avocat, membre du conseil municipal.
1865. Black-Tonnoir, professeur de comptabilité à St-Quentin.
1862. Blin-Paillet, propriétaire.
1861. Boca-Wulvérick. manufacturier.
1862. Briquet, Victor, maire de Neuville-Saint-Amand.
1862. Briquet-Jacquemin, fabricant de sucre à Saint-Lazare.
1862. Brunois, maître de pension.
1863. Carpentier, Achille, conducteur des ponts-et-chaussées.
1861. Caplain père, propriétaire.
1864. Carré, Dominique, propriétaire.
1866. Cochet, Jules-François-Eugène, employé à la Caisse financière St-Quentinoise.
1846. Cordier, Clovis, propriétaire.
1867. Cordier, Gustave, membre du Conseil municipal.
1862. Cotelle, industriel à Jussy.
1862. Dablin, architecte départemental.
1865. De Baillencourt, percepteur des contributions directes à Saint-Simon.
1864. Debionne-Sarazin, propriétaire à Saint-Quentin.
1866. Delherm-de Novital, négociant.
1863. Deligne, peintre d'histoire.
1861. Déprez-Joube, propriétaire.

MM.

1848. Desains, Auguste, juge d'instruction, membre du Conseil général et du Conseil municipal.
1844. Dufour, Félix, négociant.
1864. Fournet, huissier.
1864. Gourdin-Decoster, négociant, juge au tribunal de commerce.
1862. Huet-Jacquemin, maire de la ville de Saint-Quentin.
1859. Hugues-Cauvin, manufacturier, président du tribunal de commerce, membre du Conseil municipal.
1862. Hurstel, François, manufacturier.
1859. Lacœuilhe, notaire, membre du Conseil municipal.
1860. Laterrade, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre du Conseil municipal.
1862. Lebée, Eugène, juge au tribunal de commerce, membre du Conseil municipal.
1866. Lebon, Alphonse, pharmacien à St-Quentin.
1860. Lecompte, maître de pension.
1860. Lécuyer aîné, banquier.
1846. Lehoult, Jules, manufacturier, membre du Conseil municipal.
1859. Lehoult, Ernest, manufacturier, commandant de la garde nationale.
1843. Le Maire, notaire à Bohain.
1866. Leproux, Fernand, élève de l'Ecole des Chartes.
1863. Malézieux, Henri, négociant, juge au tribunal de commerce, membre du Conseil municipal.
1859. Malézieux, Joachim, conducteur des ponts-et-chaussées.

MM.

1862. Mathieu, pharmacien.
1862. Mévrel, id.
1850. Midy, Félix, ingénieur civil à St-Quentin.
1850. Midy, Théodore, commissaire du jardin botanique.
1857. Moureau, Jules, imprimeur et rédacteur du *Journal de St-Quentin.*
1862. Museux, pharmacien.
1865. Prévost, vérificateur de l'enregistrement à Saint-Quentin.
1865. Ribaud, Maxime, négociant, consul de Belgique.
1855. Robert-Blin, négociant.
1866. L. Robert de Massy, distillateur et fabricant de sucre, adjoint au maire de St-Quentin.
1862. Rousseau, Emile, négociant.
1858. Sarazin-Dehollain, manufacturier, membre de la Chambre de commerce et du Conseil municipal.
1862. Saussier, Emile, avoué.
1865. Textor de Ravisi, percepteur des contributions directes, à Bohain.

MEMBRE ASSOCIÉ HONORAIRE.

1864. M. Trouillet, professeur d'arboriculture, à Montreuil-aux-Pêches.

MEMBRES CORRESPONDANTS

APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

MM.

1843. Allin, Gédéon, maire à Sequehart.
1843 André fils, cultivateur et maire à Brissay-Choigny, près Moy.

MM.

1864. Asselin, propriétaire à Prémont.
1848. Batel, médecin-vétérinaire à Saint-Quentin.
1847. Beaufrère, Pierre-Jean, meunier à Macquigny, près Vervins.
1862. Bélières, Hyacinthe, professeur à Laon.
1836. Besson, Auguste, membre du Conseil général à Guise.
1835. Besson, Charles, cultivateur à Guise.
1844. Blamoutier, propriétaire à Cugny, par St-Simon.
1863. Blanchart fils, maire de Castres, à Giffécourt.
1849. Blanchart, cultivateur à Labiette.
1863. Bobeuf, Léandre, cultivateur à Marcy.
1834. Bobeuf fils, cultivateur à Fervaques, commune de Fonsomme.
1843. Bobeuf, Pierre-Eloi, cultivateur à Fontaine-Uterte.
1862. Boittelle, docteur-médecin à Bohain.
1846. Bosquette, apprêteur à Saint-Quentin.
1850. Boucly-Marchand, à Saint-Quentin.
1867. Boulogne, receveur de l'enregistrement et des Domaines, à St-Simon.
1849. Boutroy, Florency, cultivateur à Renansart.
1841. Brucelle-Boutroy, cultivateur et distillateur à Voyenne, par Marle.
1867. Caré, instituteur à Jussy.
1854. Carlier-Vitu, manufacturier à Ribemont.
1862. Carpeza, médecin à Savy.
1863. Carvin, cultivateur à Bellicourt.
1862. Cavel, Adolphe, employé des ponts-et-chaussées à Saint-Quentin.
1835. Chauvenet (de), maire de Parpeville, par Origny.
1849. Chenest, manufacturier à Guise.

MM.

1862. Collard, Prosper, chef d'Institution à Ribemont.
1861. Cordier, curé de Monceau-sur-Oise, près Guise.
1848. Cordier, Hilaire, docteur-médecin à Saint-Quentin.
1848. Coutant, Jules, juge au Tribunal de commerce, à Saint-Quentin.
1862. Dauge, notaire à Vendeuil.
1843. Decroix, cultivateur à Laferté-Chevresis, par Ribemont.
1831. Defrance, cultivateur à Omissy.
1850. Dégieux, membre du Conseil général, à La Fère.
1860. Delaplace, cultivateur à Courcelles, près Fonsomme.
1827 Delval, cultivateur à Eraucourt, près Marle.
1827. Delvigne-Baquet, fabricant de sucre à Dury.
1842. Demonchaux, docteur-médecin à Saint-Quentin, conseiller municipal.
1846. Denoyon, Ernest, négociant à Saint-Quentin.
1850. Doloy, éditeur du journal *le Courrier*, à Saint-Quentin.
1849. Dubuquoy-Brucelle, membre du Conseil d'arrondissement, à Eparcy, par Hirson.
1851. Du Châtelet (le baron Auguste), membre du Conseil général de l'Aisne et maire d'Hinacourt.
1862. Duplaquet, cultivateur à Fontaine-Uterte.
1835. Duplaquet, président du Tribunal de commerce de Chauny, maire de Viry-Noureuil, près Chauny.
1862. Duval, Jules, agent d'assurances à Saint-Quentin.
1840. Estrées-Philippy, (Amédée d'), au Tronquoy, près Lesdins.
1850. E. Fleury ancien rédacteur du *Journal de l'Aisne*, à Corbeny.
1850. Fossé-Darcosse, directeur de l'*Argus Soissonnais*.

MM.

1849. Foulon, Hippolyte, négociant à St-Quentin.
1843. Fournival, propriétaire à Remicourt.
1850. Gérard-Marécat, propriétaire à Montbrehain.
1864. Gret, curé à Prémont.
1859. Godart-Fortier, rue du Petit-Pont, à St-Quentin.
1843. Guffroy, Ch., cultivateur à Montbrehain.
1843. Guilbert, notaire honoraire à Vermand.
1844. Herbert, André, cultivateur à Fresnoy-le-Grand.
1863. Héré, Alfred, juge suppléant à Château-Thierry.
1862. Hurstel, Charles, manufacturier à Saint-Quentin.
1862. Hibon, Adolphe, président de la Société chorale, à Saint-Quentin.
1844. Lalbalettrier, propriétaire à Châtillon-sur-Oise.
1863. Lalouette, notaire à Ribemont.
1863. Lambert, médecin à Essigny-le-Grand.
1839. Lecaisne-Lemaire, propriétaire à Saint-Quentin.
1862. Leduc, membre du Conseil d'arrondissement et maire à Beaurevoir.
1862. Lefèvre, Henri, cultivateur à Essigny-le-Grand.
1862. Lefranc, médecin à Mons-en-Laonnois.
1860. Legrand-Coutte, cultivateur à Cepy.
1862. Legrand-Girarde, négociant à Saint-Quentin.
1846. Lemasle, ancien professeur de dessin, à Barisis, près St-Gobain.
1837. Lhérondelle, propriétaire à Montescourt.
1841. Magnier, Léon, rédacteur en chef du journal *le Courrier*, à Saint-Quentin.
1862. Malézieux, Jules, directeur du Sous-Comptoir d'escompte, à Saint-Quentin.
1862. Malézieux, Léon, compositeur et éditeur de musique, à Saint-Quentin.

MM.

1848. Mascret, cultivateur à Homblières.
1847. Matton, archiviste de la préfecture de l'Aisne, à Laon.
1843. Mauduit de Fay, conseiller d'arrondissement et maire de Marteville.
1859. Mennechet, Edmond, juge de paix à Moy.
1849. Mennechet, Auguste, propriétaire à Saint-Quentin.
1847. Mercret, cultivateur à Chevresis-Monceau.
1854. Milon-Jacquemin, fabricant de sucre.
1847. Mitelette, Henri, cultivateur et maire, à Blanzy-lès-Fismes, près Soissons.
1843. Monnot, cultivateur et fabricant de sucre, à Pontru.
1843. Morlet, Antoine-Constant, propriétaire à Moy.
1834. Namuroy, propriétaire à Thorigny, près Lehaucourt.
1863. Ognier, commerçant à Gouy.
1862. Payart, fabricant de sucre à Courcelles.
1862. Pelletier, agent-voyer d'arrondissement à Laon.
1862. Péteaux, docteur-médecin à Ribemont.
1837. Piette, contrôleur des contributions, à Laon.
1862. Quéquet, Henri, licencié en droit, à Chauny.
1838. Quéquignon, Désiré, membre du Conseil général et maire à Happencourt.
1841. Quéquignon, Edmond, maire à Grugies.
1862. Quest, juge d'instruction à Château-Thierry.
1843. Rabouille, médecin-vétérinaire à Vigneux, près Montcornet.
1842. Richard, cultivateur et maire au Mesnil-St-Laurent.
1859. Rigaut Décaudin, maire de La Fère.
1851. Robert, Jules, cultivateur à Omissy.
1844. Rocq, cultivateur et maire à Pontruet.
1847. Sergent, Nicolas-Isidore, propriétaire à Plomion, près Vervins.

MM.

1846. Simonin, proviseur honoraire à Saint-Quentin.
1852. Testart, conducteur des ponts-et-chaussées, à St-Quentin.
1848. Théry-Privat, membre du Conseil d'arrondissement et maire de Seraucourt, à Montescourt.
1843. Thillois, bibliothécaire à Laon.
1843. Toffin, notaire à Bohain.
1862. Turenne (Raymond de), propriétaire à Landifay.
1848. Vatin, maire de Bohain.
1842. Vicence (le duc de), sénateur, maire de Caulaincourt.
1839. Viéville, Edouard, cultivateur à Chevresis-Monceau.
1832. Viéville, Victor, cultivateur à Chevresis-Monceau.
1858. Villain, cultivateur et fabricant de sucre au Mont-St-Martin.
1860. Walmé, docteur-médecin à Chauny.
1859. Warmont, docteur-médecin à Chauny.
1849. Wateau, médecin-vétérinaire à Origny-Ste-Benoîte.
1847. Wuaflart-Oudin, membre du Comité d'hygiène, membre du bureau du Comice agricole de Marle.

MEMBRES CORRESPONDANTS

NE RÉSIDANT PAS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

MM.

1866. Ameline, Henri, avocat à la Cour impériale de Paris.
1843. Archiac de St-Simon (le vicomte d'), membre de l'Institut, rue Casimir Périer, 3, faubourg Saint-Germain, Paris.
1864. Barault-Roullon, officier supérieur en retraite, 9, rue de Chartres, à Sablonville-Neuilly (Seine).

MM.

1867. Barbier, à la Folie, près Gray (Haute-Saône.
1861. Bataillard, Joseph, naturaliste à Audeux (Doubs);
1855. Bellin, Gaspard, juge à Lyon.
1865. L. Boniface, professeur et aumônier, à St-Amand-les-Eaux (Nord).
1853. Borély, principal du collége de Morlaix.
1846. Bouchardat, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
1861. Boucher de Perthes, président de la Société d'émulation d'Abbeville.
1850. Bouzier d'Estouilly, propriétaire à Estouilly, près Ham.
1862. Buisine, sculpteur-statuaire à Lille.
1861. Caillet, Edouard-Félix, rue Thévenot, 8, à Paris.
1848. Caillette-Lhervillier, (Edmond), à Paris.
1843. Camus, inspecteur des forêts, à Bourgoin (Isère).
1862. Caron, avoué à Paris, rue Richelieu.
1840. Caumont (de), directeur de l'Institut des provinces, à Caen.
1867. Charpentier, Léopold, ancien instituteur, rue Clovis, à Reims.
1848. Charpentier-Courtin, président du Comice de Reims.
1843. Chaseray, boulevard Magenta, 190, Paris.
1858. Chrétien, Charles, 19, rue Montorgueil, Paris.
1858. Codémo Gerstenbrandt (Mme Luijia), auteur à Venise.
1865. Coët, Emile, pharmacien à Roye (Somme).
1850. Colson, Alexandre, docteur-médecin à Noyon.
1866. Coquelle, conducteur des ponts-et-chaussées, à Ham.
1849. Corblet (l'abbé Jules), directeur de la *Revue de l'Art Chrétien*, à Amiens.

MM.

1863. Crinon, Hector, sculpteur et poëte, à Vraignes (Somme).
1862. Cuche, secrétaire du commissaire de police de la Sainte-Chapelle, à Paris.
1861. Dèbetz de Lacrouzille, avocat à Périgueux.
1848. Delacourt-Delvigne, fabricant de sucre à Sancourt, près Ham.
1858. Desnoix-Desvergnes (Mme), auteur à Beauvais.
1863. Desmaze, Charles, conseiller à la Cour impériale, rue d'Aumale, à Paris.
1862. Démasures, homme de lettres, attaché au secrétariat du chemin de fer du Nord, 18, rue de Dunkerque, Paris.
1866. Desmasures, Alfred, à Mondrepuis, canton d'Hirson.
1855. Dubois, docteur-médecin à Abbeville.
1853. Duhamel, membre de l'Institut, à Paris.
1827. Dupin (le baron Ch.), membre de l'Institut, rue des Saints-Pères, 26.
1844. Duroisel, maître de poste, à Ham.
1856. Duvivier de Staël, curé à Liége (Belgique).
1852. Ebrard, docteur-médecin à Bourg (Ain).
1855. Fortoul, Ch., maître des requêtes au Conseil d'Etat.
1859. Frossard, secrétaire de la Société des sciences de Lille.
1850. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens.
1858. Gilbert, homme de lettres, rue de Courcelles, 18, Paris.
1854. Girard, ancien conseiller à la Cour d'Amiens, 32, rue Cassette, Paris.
1841. Godelle, sénateur et membre du Conseil général de l'Aisne, rue du Luxembourg, 20, Paris.

MM.

1865. Goëthals, F.-V., ancien bibliothécaire de la ville, 28, rue des Douze Apôtres, à Bruxelles.
1843. Gomart, Auguste, négociant à Ham.
1866. Guérard-Deslauriers, Ch., ingénieur civil, membre de la Chambre de commerce à Caen.
1862. Haidinger, Wilhelm, directeur de l'Institut géologique, à Vienne, (Autriche).
1862. Huard, Ad., homme de lettres, rue Dauphine, 5, Paris.
1866. Hubert Louis, receveur des domaines, à Gondrecourt, (Meuse).
1847. Jaubert (le comte de), président de la Société d'agriculture des Ardennes, à Mézières.
1864. Jaybert, avocat à Paris, rue Vivienne, 12.
1862. Joly de Bammeville, Maurice, filateur à Maromme (Seine-Inférieure).
1859. Jourdan de Seulle, à Arras.
1861. Lancia, duca di Brolo, Federico, secrétaire général de l'Académie de Palerme.
1853. Larabit, sénateur, rue de Lille, 3, à Paris.
1853. Larrey, (le baron Hippolyte), chirurgien de l'Empereur, rue de Lille, 91, Paris.
1851. Laugée, peintre d'histoire, boulevart Lannes, Paris.
1860. Lebret, docteur-médecin, rue de Lille, 19, Paris.
1854. Legendre, négociant à Rouen.
1863. Leuridan, bibliothécaire à Rouen.
1858. Leveau, peintre d'histoire, rue de Lafayette, 126, Paris.
1844. Lignières (le comte de), propriétaire à Viéville, près Ham.

MM.

1862. Liron d'Ayrolles (de), horticulteur à Nantes.
1863. Magne, professeur de rhétorique au lycée de Périgueux.
1848. Malézieux (Emile), ingénieur des ponts-et-Chaussées, rue de Berlin, 6, Paris.
1860. Marlière, Préfet à Mâcon (Saône-et-Loire).
1864. Mandet, pharmacien à Tarare.
1851. Martone (Alfred de), à Paris.
1850. Maupas (Charles de), préfet de l'Allier.
1829. Melleville, historien et géologue, Paris.
1863. Mennechet, E., vice-président du tribunal civil, président de la Société d'horticulture d'Amiens.
1855. Midy, Eug., peintre d'histoire, rue de Vaugirard, Paris.
1850. Migneret, préfet du Bas-Rhin, ancien membre titulaire.
1866. Millien, (Achille), à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
1853. Mulot, ingénieur, rue de Rochechouart, Paris.
1847. Payen, membre de l'Institut, rue St-Martin, 208, Paris.
1846. Paringault (Eug.), professeur honoraire à la faculté de droit de Nancy, avenue de l'Impératrice, 56, villa Saïd, Paris.
1866. Pécoul (Auguste), archiviste-paléographe, au château de Draveil (Seine-et-Oise).
1860. Peigné-Delacourt, archéologue à Ourscamp, près Noyon.
1867. P. Périer, professeur de sciences, 212, cours Napoléon, Bordeaux.
1862. Peyrot, Adrien, professeur au lycée impérial de Nantes.

MM.

1862. Pigeaux, docteur-médecin, 5, rue Villedo, Paris.
1843. Pinteville-Cernon (de), président du Comice de Châlons-sur-Marne.
1858. Praron, Ernest, secrétaire de la Société d'émulation d'Abbeville.
1865. Rattier E. (de) de Susvalon, journaliste à Bordeaux.
1867. Reboulleau, médecin en chef des établissements hospitaliers civils de Constantine.
1844. Rendu, inspecteur général de l'agriculture, rue de l'Abbaye, 2, Paris.
1861. Rigaut, homme de lettres, 231, boulevard Péreire, Paris.
1843. Rondot, Natalis, délégué de la Chambre de commerce de Lyon, rue Meslay, 24, Paris.
1863. Rouge, ancien notaire à Ham.
1844. Seydoux, manufacturier au Câteau (Nord).
1844. Suin, Victor, sénateur, rue de Sèze, 10, Paris.
1861. Surmay, docteur-médecin à Ham.
1860. Thirion, professeur agrégé de l'Université, rue des Dames, 15, aux Ternes, Paris.
1843. Tocqueville (le baron de), président de la Société d'agriculture de Compiègne.
1852. Turquet, Edmond, substitut à Beauvais.
1863. Zérézo, compositeur de musique, à Bruxelles.
1852. Wins, Camille, président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons (Belgique.)

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

CLASSÉES PAR DÉPARTEMENTS.

AIN. — Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.

AISNE. — Société académique de Laon. — Société archéologique de Soissons. - Comice agricole de Château-Thierry. — Comice agricole de Marle. — Comice agricole de Vervins. — Comice agricole de Soissons. — Société de médecine du département de l'Aisne.

ALLIER. — Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier, à Moulins.

ALPES (BASSES-). — Société centrale d'Agriculture et d'Acclimatation des Basses-Alpes, à Digne.

ARDENNES. — Société d'Agriculture du département des Ardennes, à Mézières.

ARIEGE. — Société d'Agriculture et des Arts de l'Ariége, à Foix.

AUBE. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rhodez. — Le Propagateur de l'industrie de la soie en France, à Rhodez.

BOUCHES-DU-RHONE. — Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille. — Société d'Horticulture de Marseille.

CALVADOS. — Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. — Association normande, à

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie, à Caen. — Société française d'Archéologie, à Caen. — Société Linnéenne de Normandie à Caen. — Société d'Agriculture et du Commerce de Caen. — Société d'Horticulture de Caen. — Société académique, agricole, industrielle, d'instruction de l'arrondissement de Falaise.

CANTAL. — Société d'Agriculture du Cantal, à Aurillac.

CHARENTE. — Société archéologique, à Angoulême.

CHARENTE-INFERIEURE. — Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres, à Rochefort.

COTE-D'OR. — Académie des Arts, Sciences, et Belles-Lettres, à Dijon. — Société médicale, à Dijon.

COTES-DU-NORD. — Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. — Société d'Agriculture et de Commerce de l'arrondissement de Saint-Brieuc.

CREUSE. — Société des Sciences naturelles et archéologiques, à Guéret.

DOUBS. — Société d'Emulation du Doubs, à Besançon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Besançon. — Société de Médecine de Besançon.

DROME. — Société départementale d'Agriculture de la Drôme, à Valence. — Société de Statistique, des Arts utiles et des sciences naturelles, à Valence.

EURE. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Evreux.

EURE-ET-LOIR. — Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres. — Comice agricole de l'arrondissement de Chartres.

FINISTERE. — Société académique, à Brest. — Société d'Emulation à Brest. — Société vétérinaire du département du Finistère, à Morlaix.

GARD. — Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-). — Académie des Jeux floraux, à Toulouse. — Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, à Toulouse. — Société d'Agriculture du département de la Haute-Garonne, à Toulouse.

GIRONDE. — Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Bordeaux. — Commission des Monuments historiques à Bordeaux. — Société d'horticulture de Bordeaux, de Médecine de Bordeaux. — Société philomatique de Bordeaux.

HERAULT. — Société archéologique de Béziers. — Société d'Horticulture de l'Hérault, à Montpellier.

ILLE ET-VILAINE. — Société des Sciences et Arts, à Rennes.

INDRE. — Société d'Agriculture dn département de l'Indre. à Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Lõire, à Tours.

ISERE. — Société des Sciences, Arts et Agriculture, à Grenoble. — Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère.

JURA. — Société d'Emulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier. — Société d'Agriculture et des Arts de l'arrondissement de Dôle. — Société d'agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LANDES. — Société économique d'Agriculture, Commerce, Arts et Manufactures du département des Landes, à Mont-de-Marsan.

LOIR-ET-CHER. — Société des Sciences, Lettres et Agriculture de Loir-et-Cher, à Blois.

LOIRE. — Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne. — Société impériale d'Agriculture, Industrie, etc., du département de la Loire, à Saint-Etienne.

LOIRE (HAUTE-). — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, au Puy.

LOIRE-INFERIEURE. — Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes. — Société nantaise d'Horticulture. — Société archéologique de Nantes.

LOIRET. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Orléans. — Société d'Horticulture d'Orléans. — Société littéraire de Montargis.

LOT. — Société agricole et industrielle du département du Lot, à Cahors.

LOT-ET-GARONNE. — Société d'agriculture, Sciences et Arts, à Agen.

LOZERE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Angers. — Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. — Société académique de Maine-et-Loire. — Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

MANCHE. — Société d'Horticulture de l'arrondissement de Valognes, à Valognes. — Société impériale des Sciences naturelles, à Cherbourg. — Société impériale académique de Cherbourg.

MARNE. — Bibliothèque de la ville de Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons. — Académie de Reims, à Reims. — Société industrielle de Reims. — Société des sciences et arts de Vitry-le-Français

MARNE (HAUTE-). — Société départementale d'Agriculture de la Haute-Marne, à Chaumont.

MEURTHE. — Académie de Stanislas, à Nancy. — Société des Sciences, Lettres et Arts, à Nancy. — Société centrale d'Agriculture, à Nancy.

MEUSE. — Société philomatique de Verdun.

MOSELLE. — Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture de Metz.

NORD. — Bibliothèque de la ville de Roubaix. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille. — Société impériale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts, à Douai. — Société dunkerquoise pour l'Encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts. — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts à Valenciennes. — Société d'Agriculture d'Hazebrouck. — Société d'Agriculture de Bailleul. — Société d'Émulation de Cambrai. — Société d'Horticulture de Douai. — Société d'Horticulture de Lille. — Comice agricole de Lille. — Société d'Horticulture de Valenciennes. — Société médicale du nord de la France, à Lille.

OISE. — Société d'Agriculture de Compiègne. — Athénée du Beauvoisis. — Société académique de Beauvais. — Comité archéologique de Noyon.

PAS-DE-CALAIS. — Académie d'Arras. — Société centrale d'Agriculture du département du Pas-de-Calais, à Arras. — Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — Société d'Agriculture, de Commerce, Sciences et Arts de Calais. — Société d'Agriculture, de Commerce de Montreuil. — Société d'Agriculture, de Commerce de Béthune. — Société Académique de Boulogne-

sur-Mer. — Société d'Agriculture, de Commerce de Boulogne-sur-Mer.

PUY-DE-DOME. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Société des Sciences, Belles-Lettres, Arts industriels et agricoles des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHIN (BAS-). — Société des Sciences, Agriculture et Arts, à Strasbourg.

RHIN (HAUT-). — Société industrielle de Mulhouse.

RHONE. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon. — Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon. — Société Linnéenne de Lyon. — Société littéraire de Lyon.

SAONE (HAUTE-). — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul. — Commission d'Archéologie de la Haute-Saône, à Vesoul.

SAONE-ET-LOIRE. — Société d'Histoire et d'Archéologie, à Châlons-sur-Saône. — Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres, à Mâcon. — Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts, à Autun.

SARTHE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE — Académie impériale de Savoie, à Chambéry,

SEINE. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à Paris. — Société des Antiquaires de France, rue de Taranne, 12. Athénée des Arts, à l'Hôtel-de-Ville. — Société libre des Beaux-Arts, à l'Hôtel-de-Ville. — Société philotechnique de Paris, quai Malaquais, 15. — Société philomatique de Paris, rue d'Anjou-Dauphine, 6. — Revue de l'Art chrétien. — Revue des Beaux-Arts, rue Taranne, 19. — Bulletin de l'Histoire de

France. — Moniteur des Comices — Cabinet historique, rue des Grands-Augustins, 5. — Société protectrice des Animaux. — Comité historique des Arts et Monuments. — Comité de la Langue et de l'Histoire de France. — Revue des Sociétés savantes, au Comité des Sociétés savantes. — Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, rue Bonaparte, 44. — Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, rue Louis-le-Grand, 21. — Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 26. — Société impériale et centrale d'Agriculture, rue d'Anjou-Dauphine, 6. — Société impériale et centrale d'Horticulture de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84. — Société de la Morale chrétienne, rue de Taranne, 12. — Société de l'Instruction élémentaire, rue de Taranne, 12. — Société impériale zoologique d'Acclimatation, rue de Lille, 19.

SEINE-INFÉRIEURE. — Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Rouen. — Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen. — Société pratique d'Horticulture de Rouen. — Société havraise d'Études diverses, au Havre. — Société industrielle d'Elbeuf, à Elbeuf.

SEINE-ET-MARNE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Seine-et-Marne, à Meaux. — Société d'Horticulture de Meaux. — Société d'Horticulture de Coulommiers. — Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne (Melun.)

SEINE-ET-OISE. — Société des Sciences morales des Lettres et des Arts, à Versailles. — Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise à Versailles. — Société des Conférences horticoles pratiques, à Meulan. — Société d'Horticulture de Seine-et-Oise, à Versailles.

SÈVRES (DEUX-). — Société centrale d'Agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

SOMME. — Société industrielle, à Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens. — Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme, à Amiens. — Société d'Émulation à Abbeville.

TARN. — Société littéraire et scientifique de Castres.

TARN-ET-GARONNE. — Société des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

VAR. — Société d'Agriculture et de Commerce du département du Var, à Draguignan.

VAUCLUSE. — Société d'Agriculture et d'Horticulture de Vaucluse, à Avignon.

VENDÉE. — Société d'Émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.

VIENNE. — Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.

VIENNE (HAUTE-). — Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Limoges.

VOSGES. — Société d'Émulation d'Épinal.

YONNE. — Société archéologique de Sens. — Société des Sciences de l'Yonne à Auxerre.

COLONIES. — Société impériale d'Agriculture d'Alger.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

AMÉRIQUE. — Smithsonian institution, à Washington (États-Unis). — U. S. Patent office, à Washington. — Dudley observatory, à Albany, N.-Y.

ITALIE. — Accademia palermitana di Scienze et Lettere, à Palerme.

AUTRICHE. — Institut impérial géologique de l'empire d'Autriche à Vienne.

BELGIQUE. — Société historique et littéraire de Tournay. — Société royale d'Agriculture et de Botanique de Gand. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à Mons. — Société libre d'Émulation de Liége. — Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Orientale à Gand.

HOLLANDE. — Académie royale des Sciences, à Amsterdam.

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — Société des Sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 7e VOLUME DE LA 3e SÉRIE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Travaux de 1866 et 1867.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUILLET 1867.

Pages

Discours de M. Ferrus, président. 5
Rapport de M. P. Blain, sur le concours d'histoire locale. 18
Rapport de M. L. Blin, sur le concours d'Économie sociale 35
Proclamation de la récompense spéciale décernée à M. H. Ameline, membre correspondant. . . 47
Rapport de M. Ch. Daudville sur le concours de poésie. 48

SCIENCES, AGRICULTURE, INDUSTRIE.

De l'origine du Cowpox, par M. Garcin, membre titulaire. 83
De l'Établissement d'un musée technologique à Saint-Quentin, par M. Bouvart, membre titulaire. 99
De la fécondation dans les plantes, extrait d'un traité élémentaire de Botanique par M. Cave, membre titulaire. 111

Pages

Mémoire sur l'enseignement mutuel, par M. L. Charpentier, membre correspondant. (extraits). . 121
Mémoire sur les cités ouvrières, par M. Porriquet de Maisonneuve, (extraits). 160
Mémoire sur le mutualisme par M. Boulogne (extraits). 204
De la germination extrait d'un traité élémentaire de Botanique, par M. Cave, membre titulaire. 238
Dosage par voie humide des éléments constitutifs des agglomérés de houille, par M. Guérard-Deslauriers. 246

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, HISTOIRE.

Du principe vital dans son rapport avec l'âme, par M. Ch. Daudville, membre titulaire. . . . 267
Macbeth, 1er acte, Traduction par M. Ferrus, membre titulaire. 285
Canalisation de l'Oise à la fausse Sambre, sous le règne de Louis XIV, par M. Matton, membre correspondant (extraits). 329
Histoire de la révolution dans le département de l'Aisne, par M. Desmasures, membre correspondant (extraits). 361
Interprétation d'antiques idoles bouddhistes, par M. Textor de Ravisi, membre associé. . . 384

POÉSIE.

Fanette, par M. J. Rambaud. 435
Les Pyramides, par M. Francis Bellier. . . . 491

COURS ET BIBLIOTHÈQUE POPULAIRES.

Commission des cours et bibliothèque populaires. 496

Pages

Les élèves des cours d'adultes à l'exposition universelle. 497
Liste des fondateurs, donateurs et souscripteurs. 500

NÉCROLOGIE

C. Souplet, par M. G. Demoulin, membre titulaire. 505

Ouvrages adressés à la Société en 1866 et 1867. . 537
Objets donnés à la Société en 1866 et 1867. . . 540
Sujets mis au concours pour l'année 1868. . . 541
Observations météorologiques (année 1866) par M. H. Souplet, membre titulaire. . . . 542
Tableaux météorologiques. 544

Tableau des Membres de la Société

Composition du bureau et des commissions. . . 563
Membres titulaires. 564
Membres honoraires. 565
Membres associés. 566
Membres correspondants appartenant au département de l'Aisne. 568
Membres correspondants ne résidant pas dans le département de l'Aisne 573

Liste des Sociétés correspondantes.

Sociétés francaises. 579
Sociétés étrangères. 587

ARTICLE XXI DU RÈGLEMENT

Tout mémoire ou autre ouvrage lu en séance ou inséré aux Annales de la Société lui appartient et ne peut plus être retiré.

La Société n'entend pas prendre sous sa responsabilité les opinions émises par ses membres, dans les publications par elle autorisées.

Les personnes qui désireraient se procurer des volumes des Annales sont invitées à s'adresser au Secrétaire général archiviste.

Saint-Quentin. — Imp. J. Moureau, place de l'Hôtel-de-Ville, 7.